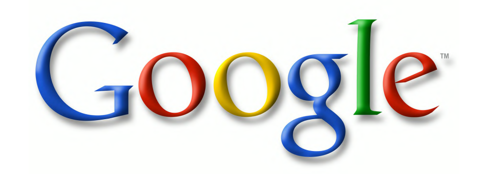
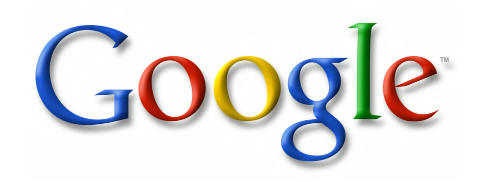
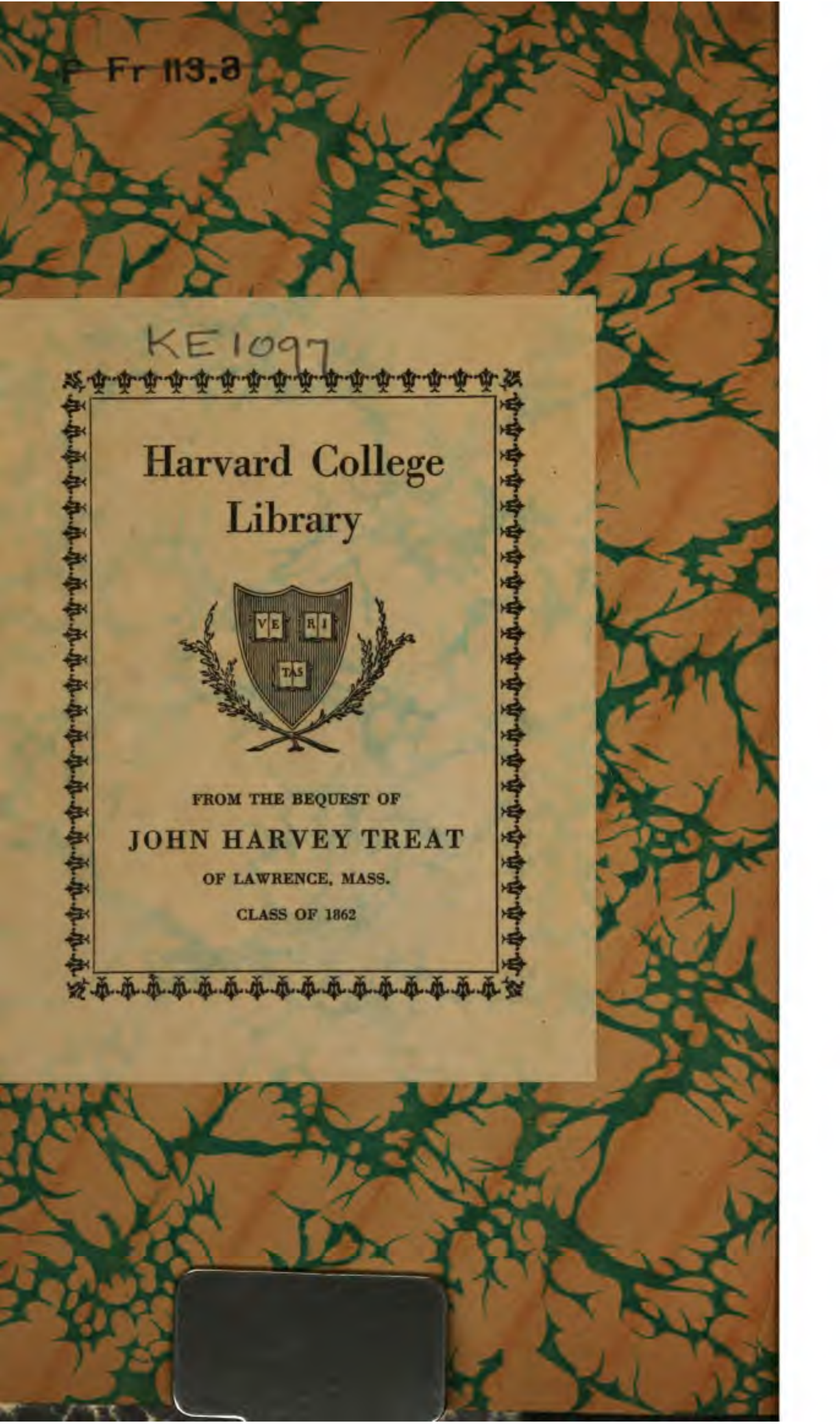





P Fr 113.8
KE 1097
Harvard College
Library
VE RI TAS
FROM THE BEQUEST OF
JOHN HARVEY TREAT
OF LAWRENCE, MASS.
CLASS OF 1862



L'AMI DE LA RELIGION

ET DU ROI;

JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Videte ne quis vos decipiat per philosophiam et inanem fallaciam. Coloss. II, 8.

Prenez garde qu'on ne vous séduise par les faux raisonnemens d'une vaine philosophie.

Annales catholiques.

TOME DOUZIÈME.

Chaque vol. 7 fr. et 8 fr. franc de port.



A PARIS,

Chez Adrien Le Clere, Imprimeur de N. S. P. le Pape et de l'Archevêché de Paris, quai des Augustins, n°. 35.

M. DCCC. XVII.

TABLE

DU DOUZIÈME VOLUME.

Fin de la Table du douzième volume.

(*Mercredi 14 mai 1817.*) (N°. 288.)

L'AMI DE LA RELIGION ET DU ROI.

Des Juifs au 19e. siècle, ou Considérations sur leur état civil et politique en Europe; par M. Bail.

Il est difficile de se faire une idée bien nette du but que M. Bail s'est proposé en publiant cette brochure. Il plaide avec ardeur la cause des Juifs. Les Juifs ont-ils donc quelque chose à demander en France? N'y jouissent-ils pas de tous les droits politiques? Leur religion n'y est-elle pas tolérée, et n'ont-ils pas, à Paris et ailleurs, des synagogues pour en suivre les pratiques? Toutes les peines que M. Bail se donne pour eux, les recherches qu'il a faites pour prouver leurs droits, l'intérêt qu'il leur témoigne, ses vives sorties contre leurs persécuteurs, tout cela est donc assez inutile pour nous, qui n'avons aucun reproche à nous faire envers ses protégés. Est-ce déjà une idée bien heureuse d'adresser à des François des conseils qui ne peuvent les regarder, et de crier, à Paris, contre les oppresseurs des Juifs, lorsqu'ils y sont traités comme le reste des citoyens? Il me semble que, d'après ce seul point de vue, l'auteur prend mal son temps, et choisit mal son terrain pour un plaidoyer qui n'a pas d'objet en France.

Dans la Préface de sa première édition, M. Bail disoit : *J'ai fait une étude approfondie des lois et de la morale du peuple juif*; tandis que dans l'Avertissement de cette seconde édition, il s'exprime ainsi : *Les notes et les additions considérables qui s'y trouvent contenues regardent principalement les sectes, le gouvernement, les lois, les mœurs, les préjugés et la population des Israélites, que je n'avois eu le temps, ni d'approfondir, ni de développer comme le sujet l'exige.* Ainsi, dans un endroit, M. Bail assuroit qu'il avoit *approfondi*, ce que dans un autre il avoue bonnement ne pas avoir eu le temps d'*approfondir*. A laquelle de ces deux assertions faut-il s'en rapporter? Comme la seconde édition est revue et corrigée, j'en crois celle-ci; et je suis persuadé, comme M. Bail, qu'il n'avoit pas pris la peine d'*approfondir* son sujet avant d'en parler pour la première fois. J'ai même de fortes raisons de craindre qu'il ne l'ait pas plus *approfondi* la seconde fois que la dernière, et peut-être qu'il nous l'avouera également à une troisième édition.

Les auteurs avoient autrefois la simplicité de croire qu'ils ne devoient écrire que sur ce qu'ils savoient. Pour mon compte, je conviendrai franchement que je ferois d'étranges bévues si je voulois parler de revues, de comptabilité, d'équipemens, et d'autres objets relatifs au militaire. Etranger à ces matières, si j'entreprenois de les traiter, j'apprêterois sans doute à rire aux connoisseurs. Que M. Bail parlât de revues, puisqu'il a été inspecteur, rien de plus simple; mais que, sans avoir de connoissances en religion, il entreprenne d'écrire sur un sujet qui se rattache à la religion, on peut parier à coup sûr qu'il tombera dans de lourdes méprises. M. Bail n'a jamais

étudié la religion; il fait profession de mépriser la théologie; il ne sait pas le latin; il n'a fait aucune recherche dans les sources les plus sûres, et quoiqu'il affecte de citer beaucoup d'auteurs, d'ouvrages et de recueils anciens et nouveaux, on voit assez, par les fautes qu'il commet dans les passages qu'il rapporte et jusque dans les titres des livres; on voit, dis-je, qu'il ne les a jamais ouverts, et qu'il ignore même complétement la langue dans laquelle ils sont écrits. Ces citations sont si ridicules et si étrangement défigurées, qu'on ne sauroit assez s'étonner de la confiance avec laquelle l'auteur les produit, quoiqu'il dût avoir le sentiment de son insuffisance. Voyez entr'autres, dans les notes des pages 94 et 95, des titres et des passages qu'un écolier de cinquième eût aisément corrigés. M. Bail y transforme en mots latins ces barbarismes qui épouvanteroient tout un collége : *Sparmen*, *mutrio*, *quariper*, *questionnæ*, etc. Dans la ponctuation, il sépare ce qui devoit être uni, il unit ce qui devoit être séparé. Il vous dit gravement que si le dogme de l'immortalité de l'ame n'est pas *totidem verbis* dans les livres de Moïse, il y est *totidem litteris*; distinction plaisante qui prouve que l'auteur ne s'entendoit pas lui-même. C'est une singulière prétention que de vouloir faire croire qu'on est érudit quand on donne de telles preuves d'ignorance, et de s'imaginer qu'on en imposera avec des titres et des passages mal copiés et indignement travestis.

Parmi les autorités sur lesquelles s'appuie M. Bail, il faut compter Voltaire. Il reproduit ses calculs sur le nombre des Juifs exterminés pendant leur voyage dans le désert, et peu après leur entrée dans la terre promise. Il y joint d'autres supputations non moins

fautives sur le nombre des Juifs qui périrent en différentes séditions, et après avoir dit que la plume lui échappe des mains, ce qui nous donnoit quelque espoir, il revient encore sur ces listes funéraires, et présente le tableau des massacres vrais ou faux des Juifs dans le temps des croisades. Il croit bien que *tout cela pourroit être exagéré*, mais il n'a pas voulu se priver de l'occasion de montrer sa sensibilité. Au fond, que faisoient à son sujet ces plaintes rebattues sur l'odieux des cruautés exercées, il y a dix ou vingt siècles, envers les Juifs? Ces excès sont déplorables, mais personne n'entreprend de les justifier; et M. Bail, qui se laisse aller à toute son indignation, auroit dû s'appaiser un peu en songeant que là-dessus il n'a pas de contradicteurs. Il doit savoir d'ailleurs, lui qui a tant lu, qu'il n'y a pas de peuples dont l'histoire n'offre de ces scènes de désolation et de carnage. Depuis que le monde est peuplé, les nations s'exterminent, et la terre est un champ de bataille livré à leurs fureurs. Si l'on vouloit aussi présenter le tableau de tous les François moissonnés dans les guerres depuis quinze cents ans, il y auroit de quoi faire frémir. La révolution seule en a plus exterminés en vingt-cinq ans, qu'il n'a péri de Juifs dans toutes les catastrophes que rappelle M. Bail; et il faut avouer que ces pertes récentes, et cette épouvantable boucherie que nous avons vue de nos yeux, ont encore plus droit de nous toucher que les malheurs des Juifs il y a deux mille ans.

M. Bail blâme les railleries contre les Juifs, et il a raison. Il reproche à Voltaire, quoique avec d'extrêmes ménagemens, ses plaisanteries injustes et cruelles contre une nation, objet de son aversion spé-

ciale. Pourquoi donc a-t-il lui-même donné dans les mêmes défauts à peu près, et pourquoi reproduit-il quelques-unes des erreurs et des facéties de l'auteur du *Dictionnaire philosophique*? Pourquoi ne parle-t-il des observances judaïques qu'avec le ton de la dérision? *Je crois*, dit-il, *qu'un Israélite pourroit manger du boudin, du lièvre et de l'anguille....., allumer son feu le jour du sabat, et renoncer à une foule d'autres superstitions, sans porter préjudice, ni à la divinité, ni à l'ordre social, ni à sa santé, ni à sa religion.* J'évite à dessein de transcrire la totalité du passage où il y a des expressions assez incongrues. Ailleurs, l'auteur se moque d'observances, d'usages, de cérémonies, d'institutions *inutiles et absurdes*, et il ne trouve d'autre moyen d'excuser les Juifs, que de plaisanter aussi sur les chrétiens, et sur *les superstitions et les momeries* mêlées à la simplicité du dogme primitif. Il en veut surtout beaucoup à nos théologiens, à leurs *minuties*, à leurs *subtilités*, et même à leurs *sottises*, car il finit par se fâcher un peu. En tout cela M. Bail s'exprime et juge avec la légèreté d'un homme qui ne connoît point la religion. De quel droit prétend-il décider quelles sont les pratiques que les Juifs doivent rejeter avec mépris, et quels sont les préceptes qui ne sont plus obligatoires pour eux? Tout se tient dans un code de religion, et si on se croit permis de secouer telle observance, il n'y a pas de raison pour en retenir telle autre. Si vous vous rendez juge de tel dogme, de proche en proche vous les ébranlez tous; car c'est là même autorité qui vous les propose. Quand on veut soumettre la religion au goût de chacun, on risque de faire autant de religions qu'il y a de têtes. M. Bail supprime un point; un autre en retranchera

aussi un, et peu à peu il ne restera rien. Chez les Juifs, comme chez les catholiques, la grande autorité, c'est la loi et la parole de Dieu, qui ne permet pas au fidèle de s'écarter de cette règle, et d'y substituer ses idées particulières. Le système contraire est venu de l'orgueil qui prétend soumettre la foi à la raison. Ce n'est autre chose que l'indifférence, cette maladie dominante du siècle, et dont je crains que M. Bail ne soit atteint. Non-seulement il a évité soigneusement de nous donner lieu de croire qu'il est attaché à la révélation; non-seulement, dans un sujet qui pouvoit aisément l'y ramener, il s'est abstenu de rendre aucun hommage au Fils de Dieu; non-seulement il n'a jamais présenté la conservation si étonnante du peuple juif au milieu de tant de vicissitudes comme une preuve subsistante de la vengeance céleste; il ne s'est même pas toujours borné au silence, et s'explique en quelques endroits d'une manière fort peu respectueuse sur nos livres saints. *Voltaire*, dit-il, *donne beaucoup de force à tout ce qu'il dit sur les contradictions, les invraisemblances et les prodiges perpétuels qui se trouvent entassés dans l'histoire du peuple favorisé de Dieu.* Je ne sais si c'est pour tempérer ce que ce jugement a de partial et de choquant que M. Bail renvoie, en note, aux *Lettres de quelques Juifs*, qui ne prouvent pas que Voltaire ait *donné beaucoup de force à ce qu'il disoit* sur les Juifs. Mais de tout cela je conclus que M. Bail a autant de sagacité que nous lui avons trouvé précédemment d'érudition.

Il dit en commençant que la question qu'il traite intéresse douze ou treize millions d'hommes, et tout de suite il ajoute, en note, des détails pour prouver

qu'il n'y a pas plus de six à sept millions de Juifs (1) dans l'univers, encore suis-je persuadé qu'il exagère encore; car il en met quatre millions, de compte rond, dans les Etats mahométans, sans en fournir aucune preuve. L'abbé Grégoire étoit plus réservé, en n'évaluant le nombre des Juifs qu'à quatre millions cinq cents mille. Cet écrivain, qui a publié, à Metz, en 1789, un *Essai sur la régénération physique, morale et politique des Juifs*, reçoit de la plume libérale de M. Bail des éloges dont je ne veux pas priver mes lecteurs. *M. le comte Grégoire*, dit-il, *a plaidé l'un des premiers la cause de ce peuple infortuné, et l'a fait avec une si noble éloquence, une si profonde érudition.... Ce respectable prélat, dont les vertus modestes rappellent Las Casas et Fénélon...* Ce dernier trait est surtout admirable. J'en conclus que M. Bail met dans ses éloges la même mesure que dans ses reproches. C'est la première fois qu'on a assimilé M. Grégoire à Fénélon. Cela du moins est neuf, et peut-être n'y a-t-il que cela qui le soit dans tout l'ouvrage; car l'auteur n'a guère fait que répéter ce qui a été dit dans vingt écrits sur l'injustice des anciens réglemens envers les Juifs, sur leurs qualités morales, sur les talens distingués de plusieurs d'entre eux, sur leur aptitude aux emplois, sur les services que quelques-uns ont rendus, toutes choses que personne ne conteste.

Tel est cet écrit que les Juifs ont pu accueillir avec reconnoissance, mais qui ne brille ni par la logique, ni par la méthode, ni par le discernement. Aussi un rabbin, M. Cologna, tout en faisant d'amples remercîmens à l'auteur, lui a-t-il adressé quelques ob-

(1) Sur ce nombre la France n'en a que quarante-huit mille.

servations, qui prouvent que M. Bail n'est pas l'interprète des sentimens de tous les Juifs. Depuis, M. Silvestre de Sacy a publié, sous la date du 10 février, une lettre sur le même ouvrage, et après l'avoir fait connoître sommairement, il envisage la question sous un point de vue général. Le passage nous a paru mériter de trouver place ici :

« On dit, et on répète jusqu'à la satiété, que les défauts et même les vices qu'on reproche aux Israélites dans quelques contrées de l'Europe, sont une suite nécessaire de l'état d'avilissement et d'isolement dans lequel on les a constamment tenus; que la même cause produiroit le même effet sur toute autre nation; et en cela on a parfaitement raison : la théorie et l'expérience sont d'accord sur ce point. Mais on se hâte d'en conclure qu'il faut chercher à opérer la fusion de la nation juive avec les autres nations, prendre des mesures qui tendent à ce but, et surtout accorder aux Juifs la totalité des droits civils et politiques, et les soumettre, hors ce qui concerne la croyance, à toute la législation des peuples parmi lesquels ils vivent. Et en ceci on méconnoît, et la nation juive, et la croyance chrétienne, et la doctrine des Israélites, et les lois même de la tolérance religieuse.

» La fusion du peuple juif avec les autres nations ne sauroit paroître possible qu'aux personnes également indifférentes pour toutes les croyances, et qui jugent des nations par ce qu'elles sentent en elles-mêmes, ou par la manière d'écrire et de penser de quelques individus qui ne sont juifs ou chrétiens que de nom. Réunir toutes les religions n'est pour ces personnes que les laisser toutes tomber dans le mépris et l'oubli; et elles ressemblent à un architecte qui pour faire disparoître le défaut de symétrie et de proportion entre trois édifices, et en rendre l'ordonnance plus régulière, les détruiroit tous les trois, et n'en laisseroit que les décombres accumulés sur le sol.

» Si ces hommes, au lieu d'observer au sein de la corruption des grandes villes, quelques Israélites aussi indifférens sur leur croyance que les chrétiens au milieu desquels ils vivent, le sont pour la plupart sur les dogmes de leur re-

ligion, avoient porté leurs regards sur la masse de la nation juive, ils seroient bientôt revenus de leur erreur.

» Le juif croyant ne peut douter qu'il ne soit le peuple choisi de Dieu, et séparé par lui de tous les autres peuples, son héritage, son pécule, le conservateur spécial de sa parole et de sa loi; que son autonomie, son existence politique, son culte, la gloire de sa nation ne doivent un jour être rétablis; il ne regardera jamais comme une chimère la promesse de ce Messie que ses pères ont attendu, et dont la venue est l'objet de toutes ses espérances, le but de toutes ses prières. Si cette doctrine n'est pas pour lui un dogme essentiel, une propriété précieuse, il a cessé d'être juif.

» Le chrétien, de son côté, sait que les Ecritures lui ont appris que ce peuple qui attend encore un Messie qui est venu, est gardé par la divine Providence au milieu des nations comme un témoignage vivant de la vengeance céleste, mais en même temps comme la semence précieuse d'une régénération promise; et sans chercher à en calculer l'époque, il attend fermement cette preuve de la fidélité de Dieu à ses promesses. Celui qui élèveroit quelque doute sur cette doctrine, auroit, à ses yeux, renoncé à la foi et trahi le dépôt de la révélation.

» Le juif et le chrétien se réunissent donc en ce point, et uniquement en ce point, que le peuple d'Israël, la postérité d'Abraham doit, malgré tous les efforts des hommes, rester distinguée de toutes les nations au milieu desquelles elle vit, y faire un peuple particulier, un corps dont les membres, quoique dispersés, doivent partout se reconnoître pour frères, et demeurer étrangers à tout autre peuple.

» Il faut donc, de toute nécessité, ou renoncer à toute idée de fusion du peuple juif avec les autres nations, ou supposer que les Juifs cesseront d'être juifs et les chrétiens d'être chrétiens.

» Ajoutons, ce qu'on ne nous contestera pas, qu'il est important pour la société et pour les gouvernemens que cette supposition ne se réalise pas, et par conséquent que les Juifs qui n'embrassent point la croyance chrétienne, demeurent attachés à celles de leurs pères ».

M. Silvestre de Sacy ne dissimule pas qu'*un assez grand nombre de Juifs partageant la tendance trop gé-*

nérale des esprits, entraînés par ce qu'on appelle des idées libérales, séduits par l'attrait des places et des dignités, cachant peut-être sous le voile d'une philanthropie et d'une tolérance philosophique, un scepticisme qu'ils rougiroient d'avouer hautement, ont déplacé et tendent à reculer de plus en plus les bornes posées par leurs pères; et ce qui rend la difficulté plus grande, c'est qu'*il n'existe pas aujourd'hui dans la nation juive une autorité qui puisse poser la limite qui séparera ce qu'il y a d'obligatoire dans la loi de Moïse et dans les traditions, de ce qui a cessé de l'être avec la destruction de l'Etat; une autorité dont les décisions puissent tranquilliser les consciences et résoudre les scrupules des hommes timorés;* car *l'on s'abuseroit beaucoup si, sur la foi de quelques actes provoqués ou même commandés, on regardoit ce qui s'est fait, à Paris, il y a quelques années, comme l'expression fidèle des vrais sentimens de la nation juive sur tous les points de sa croyance.*

Ces idées nous ont paru fort saines et fort judicieuses, même après la lecture de la lettre de M. M. D. qui a voulu répondre à celle de M. de Sacy, et qui sembleroit être un de ces Juifs dont nous voyions le portrait tout à l'heure. Du moins dans cette lettre, datée d'Amsterdam, du 20 mars dernier, M. M. D. parle beaucoup d'idées libérales, de progrès des lumières, de droits politiques, et n'entame pas la question posée par l'académicien, savoir si la loi juive permet la fusion sollicitée, et si les observances judaïques, les mœurs de ce peuple et l'attente seule du Messie, n'y seroient pas un obstacle qui ne pourroit être levé qu'aux yeux de ceux dont la religion ne règle pas les opinions et les jugemens.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le 10 mai, il a été célébré, dans les églises de la capitale, un service pour le repos de l'ame de Mme. Elisabeth. Dans la chapelle du château, S. M., les Princes et toute la cour y ont assisté. Le service a été particulièrement pompeux à Notre-Dame, où on avoit élevé un catafalque. MM. les anciens évêques de Saint-Malo et de Quimper y assistoient, ainsi que des députations de plusieurs corps et des officiers de divers grades. Le souvenir des vertus de la Princesse et de sa fin déplorable ne pouvoit manquer d'intéresser les fidèles à cette triste cérémonie. Nous aurons occasion de parler prochainement de Mme. Elisabeth, en rendant compte de l'Oraison funèbre que vient de publier M. l'abbé de Villefort (1), ancien vicaire-général de Châlons, et distingué par son zèle et ses services pour la cause royale.

— L'octave de l'Invention de la sainte Croix a été célébrée, comme nous l'avions annoncé. Chaque jour, une ou plusieurs paroisses de Paris s'y sont rendues. Il y a eu peut-être moins de monde que l'automne dernier; mais aussi la piété seule a paru y conduire ceux qui ont fait ce pélerinage. S. A. R. MADAME y alla le vendredi 9, et fit les stations; M. l'abbé de Janson prononça à chacune un discours fort court. On a remarqué que ce fut au moment où la Princesse terminoit cet acte de piété, que commencèrent à tomber les premières gouttes de pluie, comme si le ciel avoit voulu témoigner l'efficacité des prières d'une si religieuse Princesse. Le dimanche, jour de la neuvaine, M. l'évêque de la Louisiane se rendit, le soir, au Calvaire, et fit les stations, en parlant à chaque fois au peuple, qui étoit ce jour-là plus nombreux que de coutume.

(1) 84 pages in-8°.; prix, 1 fr. 50 c. et 1 fr. 75 c. franc de port. Au bureau du journal.

— Une ordonnance du Roi met à la disposition de M. l'évêque de Nanci les bâtimens et dépendances de l'ancien couvent des Prémontrés, à Pont-à-Mousson. Ces bâtimens n'étoient point aliénés, et serviront à l'établissement d'un séminaire.

— Un journal qui avoit annoncé, il y a un mois, l'indisposition du Pape, et que nous avions prouvé avoir été mal informé, répète aujourd'hui cette nouvelle, dont les journaux de Rome ne font aucune mention.

— M. l'abbé Synchole d'Espinasse, chanoine et grand-vicaire de Paris, est mort dans sa 89e. année. Il avoit été Jésuite. Pendant la révolution, il administra le diocèse de concert avec M. Emery, M. de Malaret, et quelques autres ecclésiastiques que la mort a successivement enlevés. C'est chez lui que la Harpe se retira dans les derniers temps. M. l'abbé d'Espinasse étoit distingué par son zèle pour l'Eglise, et rendit, dans les temps les plus difficiles, de grands services au diocèse.

— Il circule, dans les Pays-Bas, des copies manuscrites d'un mémoire adressé au roi Guillaume, par les évêques de Gand, de Namur et de Tournai, et par les grands-vicaires de Malines et de Liége. Ils s'y plaignent du mode d'enseignement prescrit pour les universités, par le réglement du 25 novembre dernier, et exposent les droits des évêques sur l'éducation et les besoins de la religion. Leurs observations sont fort sages et fort modérées.

Nouvelles politiques.

Paris. S. M. entend habituellement la messe dans la chapelle du château. Le 12 mai, il y a eu un service pour le repos de l'ame de Louis XV, grand-père de S. M. Le Roi est sorti plusieurs fois en voiture pour se promener.

— Le 11 mai, M. le comte Fernand Nunez, duc de Montellano, ambassadeur d'Espagne auprès de S. M., a eu sa première audience du Roi. Il a été conduit aux Tuileries dans les voitures de la cour, et introduit avec les formalités d'usage. Il a été ensuite présenté aux Princes et à Madame.

— Il devoit y avoir, aux Champs-Elysées, une grande revue de la garde nationale, qui a été contremandée à cause de la pluie.

— L'infant D. François de Paule, frère du roi d'Espagne, est arrivé, le samedi 10, à Paris, venant de Lyon, où il a visité tous les établissemens publics. Ce prince a pris le nom de comte de Moratalla, et a une suite de douze personnes.

— L'anniversaire de la rentrée du Roi à Paris a été célébré à Caen par des actes de charité et de piété. On a fait une distribution de pains aux pauvres, et M. l'évêque de Bayeux a dit la messe.

— La commission nommée pour rendre compte au Roi des derniers événemens de la Martinique, et de l'embarquement de plusieurs personnes par ordre du gouverneur, a fait, à ce qu'on dit, un rapport sur cette affaire, et a été d'avis que la conduite de M. le comte de Vaugirauld devoit être approuvée. Cette commission est présidée par M. le marquis d'Autichamp, et a pour rapporteur M. le conseiller d'Etat Esmangard.

— M. Tochon, jeune, sous-préfet d'Ussel, est nommé sous-préfet de Nogent-le-Rotrou; M. de Campagne, sous-préfet de Figeac, est fait sous-préfet de Châtelleraud; et M. de Saint-Félix, sous-préfet de Figeac.

— Les habitans de Péronne ont fait successivement, en faveur des pauvres, deux souscriptions, l'une de 6500 fr., l'autre de 6300 fr.

— Le maréchal Jourdan est malade d'une goutte remontée à l'estomac.

— On dit que les lettres interceptées de Mme. R....... à son mari, et qui ont donné lieu à son arrestation, étoient pleines d'espérances de changement, et de sentimens de haine et de vengeance qui ne surprennent pas dans certaines gens, mais qui annoncent leur audace et leur confiance.

— La pluie qui est tombée par intervalle à Paris depuis trois jours donne l'espérance que les campagnes vont jouir aussi de *ce beau* temps, et que les biens de la terre reprendront un aspect plus consolant. Cet heureux changement influera sans doute sur le prix du blé, que la sécheresse contribuoit à augmenter en quelques endroits.

— Les émigrations de la Suisse et de la Souabe pour les Etats-Unis augmentent dans une proportion très-forte. Il pa-

roît qu'elles sont dues principalement à la disette qui afflige ce pays, et ensuite à des promesses exagérées qu'on fait à des gens pauvres et crédules. On les berce d'espérances, et on leur fait entrevoir dans le nouveau monde une fortune aisée. L'état dans lequel la plupart de ces émigrans arrivent aux ports où ils doivent s'embarquer, est déjà propre à les détromper, et à inspirer de la pitié pour leur sort.

Affaire de Randon.

La cour d'assises extraordinaire de Bordeaux a fait comparoître, le 6 mai, devant elle plusieurs individus accusés d'être les auteurs, complices, fauteurs ou adhérens d'un complot ayant pour but de détruire le gouvernement légitime, de changer l'ordre de successibilité au trône, et d'exciter les citoyens à s'armer contre l'autorité royale.

Dans l'acte d'accusation dressé contre les prévenus, M. le procureur du Roi déclare qu'il résulte des pièces et de l'instruction de l'affaire :

« Que ces hommes, qui entrevoyoient dans le trouble et le déchirement de leur patrie un moyen d'échapper à la détresse ou à l'obscurité, avoient conçu l'affreux projet de replacer la France sous un joug odieux.

» Sur la foi d'un aventurier, sans autre guide qu'une imprévoyance aveugle, sans autre lien de rapprochement que leur haine commune contre le souverain légitime, ils n'ont pas balancé de s'engager dans ce complot criminel.

» C'est à Bordeaux qu'étoit placé le foyer de la conspiration; c'est dans cette ville que devoient éclater les premiers mouvemens.

» Le plan des conspirateurs étoit de réunir, par une association secrète, les mécontens, les ennemis du gouvernement des Bourbons, les partisans de Buonaparte; de former, en diverses autres parties du royaume, des sociétés animées des mêmes sentimens, dont les opérations se combineroient avec celles des conjurés de Bordeaux; d'organiser une armée pour agir dans l'intérieur; de récomposer les autorités civiles et militaires d'hommes dévoués au parti, etc. ».

Voici les noms des prévenus, accompagnés des principales charges que l'acte d'accusation élève contre eux :

1°. Laurent-Frédéric-Ermel Randon, âgé de 24 ans, ex-sous-lieutenant des douanes, né dans le département de la Seine-Inférieure; demeurant à Soujeon, département de la Charente-Inférieure. Cet homme avoit suivi Buonaparte à l'île d'Elbe; n'ayant pu y obtenir l'avancement qu'il sollicitoit, il s'enfuit secrètement à Piombino, revint en France, fut employé dans les douanes; il y étoit lieutenant au mois d'août 1816, époque où il donna sa démission. Ce fut à peu près à cette époque qu'ayant fait un voyage à Bordeaux, il jeta les fondemens de la conspiration. Pour se donner un caractère, Randon déclara à ses adhérens qu'il étoit le mameluck de Buonaparte, et prit le nom d'Aly-Bey, le titre de *lieutenant de l'empereur*, *gouverneur en chef*

de l'organisation générale. Cet accusé a cherché à organiser une armée, ainsi que des administrations, au nom de Buonaparte, et a rédigé des instructions pour les chefs de ces prétendues administrations; il a fait fabriquer un timbre et des cartes, portant empreint le chiffre V. N. (*Vive Napoléon*); on lisoit aux quatre angles les caractères L. Gr, Cp. Il., Pr.; qui signifient: *Le Gouverneur-général. Corps impérial. Partisans*. Il a entretenu des correspondances avec les chefs des autres associations du royaume, qui devoient être agrégées à celle de Bordeaux, pour agir de concert; ledit Randon, enfin, a fait toutes les démarches qui pouvoient amener la réussite de son plan.

2°. Jean-Pierre-Guillaume Maury, tisserand, âgé de 22 ans, né et domicilié à Beziers. Celui-ci est agent de Randon.

3°. Antoine Azéma, âgé de 43 ans, tonnelier et cabaretier, à Bordeaux, accusé d'avoir annoncé à Randon qu'il existoit à Bordeaux une association secrète de huit à neuf cents fédérés, lesquels n'attendoient qu'un chef pour les commander.

4°. Louis Théron, âgé de 42 ans, officier en non-activité, né à Marseille, demeurant à Bordeaux, ayant travaillé à sa confection des cadres de régimens et des cartes correspondantes; il s'est chargé de distribuer ces cartes, et en a reçu lui-même une qui lui conféroit le grade de capitaine.

5°. Jean-François-Frédéric Bedrine, âgé de 31 ans, capitaine d'état-major en non activité, né à Carcassonne, demeurant à Bordeaux, chargé de l'organisation d'un régiment de cavalerie légère, dont il avoit accepté le commandement et choisi l'uniforme.

6°. Nicolas Lhote, âgé de 24 ans, commis-négociant, ex-sapeur du génie, né à Saint-Diez, demeurant à Bordeaux; il a cherché à favoriser l'exécution du complot, en se chargeant de fabriquer et de distribuer des cartes. Il devoit être lieutenant-adjudant-major dans le régiment de Bedrine, et a donné asile à Randon pour le soustraire aux recherches de la police.

7°. Pierre-Léonard Merveilleux, âgé de 24 ans, décorateur en miniature, né à Paris, demeurant à Bordeaux; il a accepté une carte qui lui conféroit le grade de lieutenant.

8°. Jean-Antoine Piaget, Suisse, âgé de 50 ans, négociant, demeurant à Bordeaux; il a reçu une carte qui le nommoit fournisseur des vivres, et une autre qui lui conféroit le titre de membre du conseil-général; il paroît que cet individu s'étoit chargé de l'organisation civile, avec un nommé Tustet.

9°. Jean-Pierre-Jérôme Cassaigne fils, âgé de 36 ans, praticien, né et domicilié à Sainte-Foi, département de la Gironde; il s'étoit chargé de réunir les fédérés de Sainte-Foi, et de procurer une somme assez forte pour les besoins de l'association, ce qui lui valut, de la part du chef, le titre de *secrétaire du gouverneur-général* et de *secrétaire d'Etat*. Randon lui confia les cadres de trois régimens à organiser à Sainte-Foi et aux environs; il a correspondu, sous le nom de *Ciceron*, avec son chef; il étoit chargé de la rédaction des instructions à donner aux membres des conseils-générans.

10°. Jean Tardy, âgé de 51 ans, lieutenant retraité, né et domicilié

à Blanquefort, département de la Gironde; il s'étoit chargé d'organiser un régiment, avec le grade de chef de bataillon. Il est désigné sous le nom de *Britannicus*.

11°. Frédéric Maire, âgé de 50 ans, ancien fabricant, né à Montpellier, demeurant à Bordeaux; il paroît avoir été l'un des agens les plus actifs du complot.

12°. Pierre Soubiran, sellier et aubergiste, âgé de 52 ans, né à Bordeaux, demeurant à Labastide; il a logé Randon pendant huit à neuf jours; c'est chez lui que le plan a été arrêté; que les cadres et les cartes ont été confectionnés.

13°. Suzanne Aya, femme Abria Dussaut, âgée de 56 ans, aubergiste, née à Bergerac, demeurant à Bordeaux; elle a logé Randon, et correspondoit avec lui.

14°. Pierre Renaut, âgé de 56 ans, capitaine retraité, né à la Martinique, demeurant à Bordeaux.

15°. Audinet, marin, demeurant à Pouillac.

16°. Tustet, propriétaire, demeurant à Bordeaux.

17°. Tartas, ex-percepteur, demeurant à Blanquefort.

18°. Brunet, officier en demi-solde, demeurant à Langon.

Les quatre derniers ont pris une part très-active au complot.

19°. Lavolée, ex-enseigne de vaisseau, domicile inconnu.

20°. Rivière, artiste vétérinaire, *idem*.

21°. Prampain, profession et domicile inconnus.

Ces trois individus ont concouru avec connoissance au plan de conspiration.

22°. Aphrodise Combes, plâtrier, demeurant à Beziers. Il promettoit d'appuyer les projets des conspirateurs de Bordeaux par les fédérés de son pays, dont il portoit le nombre à quinze mille; arrêté à Beziers pour être conduit à Bordeaux, il s'est évadé en chemin, et s'est dérobé jusqu'à présent à toutes les perquisitions.

23°. Jean Guerin, neveu, âgé de 33 ans, marchand de plumes, né à Chansegré, demeurant à Nantes.

24°. Louis-Edme Fouquet, âgé de 27 ans, sous-lieutenant en non-activité, né et domicilié à Nantes.

25°. Mathurin Gabillet, âgé de 37 ans, instituteur, demeurant à Nantes.

26°. Etienne Chenantais Duclos, âgé de 42 ans, ex-percepteur, domicilié à Tours.

27°. Charles Boucher, âgé de 38 ans, chirurgien, demeurant à Château-Renaud.

28°. Simon-Rose-François Silvestre, âgé de 36 ans, fabricant de bas, demeurant à Tours.

Ces derniers sont également accusés d'avoir participé au complot, et de ne pas en avoir révélé l'existence.

La première séance de la cour d'assises a été remplie par les formalités judiciaires. La seconde par le plaidoyer de M. l'avocat-général, qui a détaillé les charges contre les accusés. Les nommés Audinet, Tustet, Tartas, Brunet, Lavolée, Rivière et Prampain, sont contumax.

Huitième et neuvième conférences de M. Frayssinous.

La huitième conférence de Saint-Sulpice avoit pour objet la résurrection de notre Seigneur, ce fait si important que sans lui, dit saint Paul, notre foi est vaine. M. l'abbé Frayssinous a partagé ainsi son discours, les preuves de la résurrection de Jésus-Christ, et les conséquences qu'il en faut déduire. Sur le premier point, ou Jésus-Christ est ressuscité, ou bien il eût été enlevé. Or cette dernière supposition présente tant de difficultés impossibles à résoudre, et même tant d'absurdités, que le miracle, tout étonnant qu'il est, est encore plus admissible. L'orateur a suivi le récit des évangélistes sur la résurrection et les diverses apparitions du Sauveur. Le témoignage des disciples a d'autant plus de poids, que la plupart d'entre eux ne voulurent point d'abord croire à la résurrection. Foibles et épouvantés, ils étoient peu en état d'avoir pu concerter un enlèvement. L'histoire de Thomas et celle des disciples d'Emmaüs montrent quelles étoient leurs dispositions. Ils traitoient de vision ce qu'on leur rapportoit, et ne se rendirent qu'après avoir vu de leurs yeux et touché de leurs mains. Jésus-Christ conversa avec eux pendant quarante jours, et les convainquit par différentes apparitions de la réalité du prodige. Dira-t-on qu'ils ont inventé cette fable à plaisir pour se faire un nom? Un projet si ambitieux ne pouvoit tomber dans la tête d'hommes ignorans, de pêcheurs qui ne songeoient alors qu'à retourner à leurs filets. Une entreprise si vaste et si difficile eût paru impossible à des philosophes façonnés à l'éloquence ou habiles dans l'intrigue; à combien plus forte raison, à des hommes simples, timides, sans lettres, sans usage du monde! Le sort récent de leur Maître les avertissoit de ce qu'ils avoient à craindre, et ils ne pouvoient être naturellement tentés d'entrer dans une carrière qui leur

présentoit une telle perspective. Quelques incrédules ont objecté que Jésus-Christ auroit dû se présenter à un plus grand nombre de personnes. Mais n'est-il pas dit qu'il se fit voir à cinq cents disciples, soit réunis, soit séparement? Si on demande qu'il se fût montré à toute la ville de Jérusalem, il n'y a pas moins de raison pour demander qu'il parût à Rome, à Antioche, à Athènes, et dans tous les pays où il vouloit établir sa doctrine. Cela n'auroit même pas suffi; il auroit peut-être fallu encore qu'il se montrât successivement dans la suite des siècles à quiconque auroit exigé cette preuve de sa résurrection. C'étoit apparemment le sentiment de Rousseau, qui trouve qu'il y avoit trop d'hommes entre Dieu et lui, et qui pourtant ne nioit pas l'existence et les exploits de César, quoiqu'il n'y eût pas moins d'hommes entre César et lui. Son sophisme eût dû le mener, s'il étoit conséquent, à révoquer en doute toute l'histoire. 2°. Ce n'est point assez de croire à la résurrection. Tout ce qui est écrit, l'est pour notre instruction. On croit à la mort de Socrate, mais c'est un fait sans conséquence; au lieu que la résurrection de Jésus-Christ, une fois admise, emporte avec elle des conséquences inévitables. Si Jésus-Christ est ressuscité, c'est qu'il est Dieu; s'il est Dieu, il faut suivre sa loi. La sublimité de sa doctrine, la sainteté de sa morale le montrent à nos yeux comme la lumière des nations, et la vérité de sa mission ne nous permet pas d'être indifférens au culte qu'il a établi. L'orateur a développé ces vérités, et en a tiré des conséquences pratiques, tant pour ce que nous devons croire, que pour ce que nous devons faire. — M. l'ancien évêque de la Rochelle, M. l'évêque d'Amyclée, et plusieurs personnages distingués assistoient à cette conférence du 4 mai.

C'est un bien étonnant spectacle, a dit M. Frayssinous en commençant sa conférence du 11 mai, de voir un homme inconnu, et sorti d'une nation obscure, s'avancer vers la ville la plus voluptueuse de l'univers, vers Corinthe, pour y porter l'austérité de sa morale. Il ne

vient point, comme il l'annonce dans l'admirable Epître qu'il adressa aux habitans de cette cité fameuse, il ne vient point entouré de l'appareil de l'éloquence humaine pour flatter leur orgueil ou leurs passions. Il ne sait qu'une chose, c'est Jésus-Christ, et Jésus-Christ attaché à la croix. Ce crucifié fait toute sa science et toute sa gloire, et il n'en veut point d'autre. C'est avec cette doctrine qu'il ira dans la capitale du monde; c'est elle qui abaissera l'orgueil de cette fameuse Rome, et qui abattra l'aigle du Capitole pour y arborer l'étendard de la croix. C'est aussi de cette doctrine que je viens entretenir cet auditoire, et l'Incarnation de ce Jésus, qui fut depuis crucifié, est le mystère sur lequel j'appelle l'attention. Après ce début, l'orateur a présenté la division de son discours, beauté et grandeur du mystère de l'Incarnation, examen des difficultés qu'y opposent les incrédules. Pour prouver la première partie, l'orateur a tracé le plan de l'économie de la religion, et a développé les vues profondes de son divin auteur. C'est une vérité, annoncée à chaque page de l'Ecriture sainte, que Dieu a tout fait pour sa gloire. Ce fut pour ce but qu'il créa le monde; mais la terre, le soleil et les astres, quoiqu'ils racontent la gloire du créateur, ne le connoissent pas, et ne lui rendent pas d'hommages. Le monde sans l'homme est un palais sans roi. Dieu anima donc cette terre en lui donnant un maître; il fit l'homme à sa ressemblance; il lui communiqua quelque chose de sa royauté, il lui donna un grand pouvoir dans la nature. Cependant l'homme, tout élevé qu'il étoit par les bienfaits du Très-Haut, étoit encore un être borné et fini. Ses hommages imparfaits n'étoient point en proportion avec la majesté suprême, et il avoit besoin d'un médiateur qui donnât du prix à ses adorations, et qui lui apprît, par un grand exemple, la manière de servir et de prier Dieu. Le Verbe se fit chair, et le Fils de Dieu descendit sur la terre pour éclairer et fortifier l'homme. L'univers est à l'homme, disoit l'Apôtre, l'homme est à Jésus-Christ, Jésus-Christ est à Dieu. Telle

est la théologie du christianisme; telle est l'harmonie de ce monde, tels sont les rapports établis entre l'homme et son auteur. Quoi de plus propre à nous donner une haute idée de l'homme et de la dignité de son être! Les incrédules ont aussi parlé de la dignité de l'homme, tout en ne voyant en lui que de la matière, et leurs systêmes humilians et abjects, qui nous dégradent de notre origine, et qui nous détrônent de nos espérances, sont précisément l'inverse de ce plan sublime et consolant qui nous rapproche de Dieu, et qui nous le montre comme notre auteur, notre soutien et notre récompense. 2°. Les objections des incrédules contre cette doctrine ne sont pas propres à l'ébranler. Dieu est impassible, disent-ils, et ne peut mourir. Faisons-nous une idée nette du mystère que l'Eglise nous propose. Le Verbe divin, en s'abaissant jusqu'à se revêtir de la nature humaine, n'a rien perdu de sa grandeur. La nature divine fut unie à la nature humaine, à peu près comme l'ame l'est au corps. Quand nous disons, tel homme est mort, nous n'entendons pas que son ame ait été réduite au néant. De même quand nous disons, Jésus-Christ est mort, nous ne voulons point dire que sa nature divine ait perdu son immortalité. Dira-t-on que cet abaissement d'un Dieu est humiliant? Combien Jésus-Christ l'a ennobli par les plus hautes vertus! Socrate s'est acquis plus de gloire par sa mort que par ses connoissances et sa doctrine. Platon, son disciple, regardoit comme un spectacle digne des regards du ciel, un juste mourant dans l'innocence, et cependant couvert d'ignominies. Jésus-Christ seul a complétement rempli cette idée du philosophe, et rien n'est plus beau que ce combat de la vertu contre le crime et la perversité. Les abaissemens du Fils de Dieu ne prouvent que sa bonté et son amour pour nous. Où trouver un sage qui ait vécu avec cette pureté, et qui soit mort avec cette constance? Ce sont les humiliations et la mort de Jésus-Christ qui ont mis l'univers à ses pieds. Sa doctrine a été répandue, Rome a été terrassée, le Capitole a vu

tomber ses dieux impuissans, les peuples barbares ont été domptés par la vertu de la croix, et le monde a été civilisé par la morale la plus pure. Ces grands changemens ont inspiré à M. Frayssinous une péroraison du plus brillant effet.

Nouvelles ecclésiastiques.

Rome. S. S. ayant nommé Mgr. Tibère Pacca gouverneur de Rome, lui a remis elle-même, le 28 avril, le bâton de commandement. Le nouveau gouverneur prit possession de sa charge, et se fit reconnoître en cette qualité.

— S. S., voulant ranimer la piété des fidèles envers la mère de Dieu dans un mois consacré spécialement à son honneur, a institué des prières qui seront dites successivement pendant trois jours de ce mois dans une des églises de Rome qui sont sous l'invocation de la sainte Vierge. Le saint sacrement y sera exposé, et on chantera les litanies et d'autres prières indiquées pour demander la cessation des fléaux qui affligent tant de contrées. Le 29 avril, S. S. se rendit, avec seize cardinaux, au salut dans la basilique Libérienne, et elle y donna la bénédiction du saint sacrement (1).

— Les nouveaux archevêques de Tyr et de Camerino, MM. Jacques Giustiniani et Nicolas Mattei, ont été sacrés à Saint-Pierre par le cardinal Mattei, doyen du sacré collége. Le même jour, le cardinal della Somaglia, sacra à Saint-Jean de Latran, M. Ridolfi, nouvel évêque de Cariste *in partibus infidelium*, et M. Serarcangeli, évêque de Fano. Enfin, le même dimanche 20, le cardinal Dugnani sacra, dans l'église de la Conception des Pères Capucins, M. Frédéric Bencivenni, du même ordre.

(1) Ainsi la nouvelle de la maladie du saint Père est encore une fois démontrée fausse.

— Le cardinal Albani a été fait président de la congrégation chargée de diriger l'institut de charité.

— L'académie de la religion catholique a ouvert ses séances de sa dixième année. M. Testa, secrétaire des brefs aux princes, et connu par ses talens et ses productions littéraires, y a lu une dissertation dont l'objet est de défendre le récit de la Genèse contre les géologues modernes.

— L'éloge funèbre de la reine Marie Ire. de Portugal, prononcé par Mgr. Mazio, secrétaire des lettres latines, devant le saint Père et le sacré collége, au service célébré pour cette princesse dans la chapelle du Vatican, a paru imprimé. Il est en latin, suivant l'usage, et est écrit d'un style élégant et facile. L'illustre prélat y loue particulièrement la piété de la reine et son attachement pour le saint Siége. On a remarqué qu'il n'y disoit rien du roi Joseph Ier., père de la reine, et qu'il n'y nommoit même pas le ministre Pombal. Cette réserve convenoit sans doute dans une telle circonstance. L'orateur cite plusieurs traits qui prouvent la bonté de la reine, son amour pour l'ordre et la justice, son zèle pour la religion et son désir de faire fleurir ses États. Elle est morte, comme on sait, à Lisbonne, le 20 mars 1816. Le discours de Mgr. Mazio est dédié au roi actuel de Portugal, Jean VI, et nous paroît digne de ce prince, de la princesse qui en est l'objet, et du pontife auguste devant lequel il a été prononcé.

PARIS. La retraite annuelle des hommes s'est ouverte le vendredi, lendemain de l'Ascension, à Notre-Dame. Les exercices ont lieu à six heures et demie du soir. Deux missionnaires prêcheront alternativement pendant toute la retraite, qui durera jusqu'à la Pentecôte.

— Le dimanche 11 mai, M. l'abbé la Bouderie a reçu l'abjuration d'un jeune luthérien dans la chapelle du collége des Ecossois, rue des Fossés-Saint-Victor. On mande de Toulouse qu'une cérémonie semblable y a eu lieu le 24 avril. M. Lavabre, ancien sous-officier de dragons, originaire de Puy-Laurens, âgé de trente-

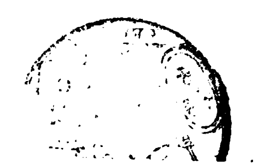
cinq ans, y a fait abjuration des erreurs du calvinisme. Il avoit été instruit par M. l'abbé Lasmatres, qui lui a suppléé les cérémonies du baptême, et lui a fait faire sa première communion. Les larmes que versoit le néophyte ne permettoient pas de douter de la pureté des motifs qui ont dicté ses démarches.

— La mort vient d'enlever, dans sa soixante-neuvième année, Mme. Henriette-Marie-Anne de Fumel, supérieure-générale des religieuses de l'instruction charitable du saint enfant Jésus, connues à Paris sous le nom de religieuses de Saint-Maur. Entrée dès le jeune âge dans cet institut, dévoué à l'éducation de la jeunesse, et à l'instruction gratuite des pauvres, elle en a successivement rempli les places les plus importantes, et, depuis onze ans, elle occupoit celle de supérieure-générale, où l'avoient appelée les vœux et les suffrages de ses religieuses. Modèle de toutes les vertus, douée de cette piété aimable qui gagne et attire les cœurs, elle savoit à la fois se faire respecter comme supérieure, et chérir comme une mère. C'est à elle qu'il étoit réservé de relever de ses ruines cet institut qui remonte à l'an 1666, et dont la révolution avoit détruit les maisons, dispersé ou sacrifié les membres. La maison du chef-lieu a été rétablie à Paris; beaucoup d'établissemens se sont formés dans les provinces; et partout Dieu bénit les travaux et le zèle de ces dignes religieuses. En faisant leur profession, elles sont prêtes à aller partout où leur supérieure les envoie. L'importance d'un tel institut, dont on peut regarder Mme. de Fumel comme la seconde fondatrice, se fait plus sentir encore dans ce temps, où revenu aux vrais principes, on sent plus que jamais tout le prix de l'éducation de la jeunesse. Aussi, adressoit-on, de divers côtés, des demandes à Mme. de Fumel pour obtenir des établissemens de son institut. Le temps achèvera ce que les circonstances n'avoient pu lui permettre encore; et ainsi le bien qu'elle a opéré se propagera long-temps après elle. La religion seule peut adoucir la douleur profonde dans la-

quelle ses filles sont plongées; elle leur apprend que leur mère n'est pas à jamais perdue pour elles.

— M. l'abbé La Calprade, chanoine honoraire de Notre-Dame, a été nommé chanoine titulaire de la même église, en remplacement de M. l'abbé d'Espinasse. Cette nomination a été faite par le Roi à titre de régale. S. M. a approuvé la permutation faite entre MM. Roman et Le Coq, le premier chanoine de Paris, et le second chanoine d'Aix. M. l'abbé Roman devient par-là chanoine d'Aix, et M. l'abbé Le Coq chanoine de Paris.

Orléans. La fête anniversaire de la délivrance d'Orléans, par la célèbre Jeanne d'Arc, a été célébrée, le 8 mai, suivant l'ancien usage. La cérémonie a commencée par le panégyrique de l'illustre amazone, qu'a prononcé M. l'abbé Bernet, premier aumônier de la maison royale de Saint-Denis. L'opinion générale, jusqu'au siècle dernier, a été que la Providence avoit suscité cette héroïne pour tirer la France d'un abîme de maux, quand un poète impie et licencieux, *versant*, comme il le dit lui-même, de l'envie, *versant sur des lauriers les poisons de sa bouche*, prit à tâche de flétrir un si beau caractère, et un des plus beaux monumens de notre histoire. M. Bernet a prouvé la mission de Jeanne d'Arc, par sa foiblesse même, et par les choses extraordinaires qu'elle opéra. Telle a été sa première partie. Dans la seconde, il a peint la modestie, la fermeté et l'héroïsme de Jeanne dans ses malheurs. Ce discours, à la fois historique et chrétien, a été terminé par une prosopopée, où la libératrice d'Orléans s'adresse elle-même aux habitans. Après la messe solennelle, il y a eu une procession générale, et l'on s'est rendu au-delà du pont, sur les lieux mêmes témoins des exploits de Jeanne d'Arc, rendre grâces à Dieu d'un événement dont les habitans ne peuvent perdre le souvenir, et qui, se liant avec la destinée de la monarchie, entretient dans les cœurs ce vif attachement à l'État et au Roi, dont ils ont donné des preuves en tant de rencontres.



MODÈNE. Les exemples de religion et de piété frappent bien plus quand ils partent de ceux que la Providence a placés dans de hauts rangs, et c'est un grand sujet de joie pour les peuples quand ils trouvent leurs modèles dans leurs maîtres. C'est un avantage dont nous pouvons nous féliciter. Nos princes, qui travaillent avec tant d'application à notre bonheur, ne sont pas moins occupés de nous édifier; et cette année, pour la première fois, ils ont pu donner l'essor à leur piété pendant la semaine sainte. En 1815, l'invasion de Murat, et en 1816, la mort de l'impératrice, sœur de notre duc, avoient empêché de donner toute la pompe aux solennités de ce saint temps. Cette année, rien n'a contrarié la ferveur des princes et des peuples. S. A. R. le duc régnant et ses frères ont assisté à tous les offices dans la paroisse royale de Saint-Dominique. Le jeudi-saint, ils ont d'abord entendu une messe basse, où ils ont communié; puis ils ont assisté à la grand'messe. De retour au palais, ils ont lavé les pieds à vingt-quatre pauvres, douze hommes et douze femmes, tous avancés en âge, qui ont été habillés à neuf, servis à table par les princes, et ont reçu, outre le dîner maigre, une bourse d'argent. Le soir, les princes, accompagnés de leur cour, ont visité, à pied, sept églises de la ville. La piété avec laquelle ils ont fait ces exercices excitoit l'admiration de tout le peuple, qui se pressoit sur leur passage, et leur donnoit mille bénédictions. Le jour de Pâques, ils se rendirent à la cathédrale, où M. l'évêque officia, et donna la bénédiction papale. Après dîner, ils allèrent adorer le saint Sacrement dans une autre église. Le lundi, ils retournèrent à la cathédrale pour y entendre le dernier discours d'un célèbre prédicateur. Cette assiduité aux offices de l'Eglise est un sujet de consolation pour les bons fidèles, et de honte pour ceux qui dédaignent de pratiquer la religion. Notre jeune duchesse est un modèle de bonté, de piété et de modestie. Elle revient de Turin, d'où elle avoit été chassée à l'âge de six ans, et où elle est allée rendre visite à son auguste

père. Ses vertus nous la rendent de plus en plus chère, et l'espoir fondé d'une grossesse désirée avec ardeur resserrera les liens entre de si dignes souverains et leurs sujets.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. M. a repris le cours de ses promenades, et sort presque tous les jours, quand il n'y a pas conseil des ministres.

— S. A. R. le prince don François de Paule, frère du roi d'Espagne, a rendu visite à S. M., ainsi qu'aux Princes et Princesses.

— MONSIEUR, accompagné des Princes ses fils, a passé, le 15, une nombreuse revue sur le Carrousel. Plusieurs régimens de la garde, et trois légions, ont défilé devant S. A. R.

— S. M. a décidé que tous les actes relatifs à l'exécution de la loi du 5 février, notamment les registres et les listes des électeurs, et les déclarations de translation de domicile, seroient imprimés et délivrés sur papier libre.

— Le Roi a accordé 30,000 fr. pour les besoins des pauvres du département du Nord. S. M. a ordonné de donner, sur sa cassette, 1500 fr. aux incendiés d'un village près de Baillon, Seine et Oise; les Princes ont donné 1200 fr. pour le même objet.

— Le préfet du Pas-de-Calais ayant mis sous les yeux du gouvernement le tableau de la misère de plusieurs habitans de ce département, le Roi a ordonné d'appliquer une somme de 50,000 fr. à soulager les malheureux.

— M. l'avocat-général de la cour royale de Bordeaux a terminé la séance du 7 mai, dans l'affaire de Randon, par exposer et réfuter les moyens de défense des prévenus. Randon prétend qu'il n'agissoit qu'en vertu d'une mission secrète de M. Prévot, commissaire de police à La Rochelle; mais il ne lui a jamais fait que des rapports insignifians. Théron a confessé les faits qui lui étoient imputés. Dans la séance du 8, Randon a subi un long interrogatoire, dans lequel il a persisté à se dire l'agent de M. Prévot, et à tâcher d'expliquer, d'après cela, sa conduite et les charges qui s'élèvent contre lui. Le 9, un des conseillers, M. de Galaup, s'étant trouvé hors d'état de venir à la séance, M. le conseiller de Cazès a été nommé à sa place. On a formé un nouveau jurí, et on a recommencé la lecture de toutes les pièces.

Demandes des Catholiques anglois.

Le 8 mai, lord Donoughmore présenta à la chambre des pairs du parlement d'Angleterre deux pétitions des catholiques d'Irlande et d'Angleterre sur leur émancipation et les appuya avec force. Les catholiques, dit-il, offrent de donner au gouvernement un sujet de tranquillité; c'est que les évêques ne puissent être pris que parmi les indigènes. On ne peut donc plus craindre une influence étrangère. Je ne puis m'empêcher de rougir pour mon pays de l'exaltation que les demandes des catholiques ont excité dans certaines têtes. Dernièrement, dans un repas donné à Dublin, on a porté ce toast grossier et barbare: *Le Pape au pilori, le pilori en enfer, et les diables le lapidant avec des prêtres!* A ces excès honteux le comte Donoughmore a opposé la conduite calme et paisible des catholiques, et a annoncé qu'il feroit, le 16, une motion en leur faveur. Le comte de Darnley a annoncé qu'il l'appuyeroit de tout son pouvoir.

Le 9 mai, M. Grattan fit, dans la chambre des communes, la motion qu'il avoit annoncée, et prouva qu'il n'y avoit pas d'inconvénient à accorder aux catholiques les mêmes droits qu'aux protestans. M. Elliot appuya cette motion. M. Foster allégua que les catholiques n'étoient pas d'accord sur le *veto* à donner au roi, et qu'il falloit qu'ils reconnussent dans le gouvernement les mêmes droits que les autres Etats exercent à leur égard. M. Yorke parla avec éloge des dispositions du Pape à se prêter à un concordat. M. Webber et M. Bathurst se déclarèrent contre tout changement. Lord Castlereagh fit valoir les plus fortes considérations en faveur des catholiques: « On redoute, dit-il, l'influence du Pape, mais depuis long-temps Rome n'intervient plus dans la politique. Quel danger peut-il y avoir à introduire dans les chambres quelques membres catholiques? Par-là, au contraire, vous calmerez l'irritation des esprits en Irlande surtout, cette portion précieuse de l'empire britannique. Demandez d'ailleurs toutes les sûretés convenables, les catholiques ne s'y refuseront pas. J'ai été long-temps opposé à leurs vœux; mais dans les circonstances où nous nous trouvons, et avec l'esprit général qui règne en Europe, il me semble qu'il est injuste de ne pas accorder à une partie si nombreuse de notre population ce

qu'elle a droit d'attendre ». M. Peel combattit la motion, que M. Canning, au contraire, appuya dans un discours long et éloquent. M. Grattan répondit encore aux objections, et fit voir combien, dans ces derniers temps, les catholiques avoient donné des preuves de leur attachement à l'Etat et à la constitution. On alla aux voix, et la motion fut rejetée par une majorité de 245 contre 221. Il y a quatre ans, la majorité contre les catholiques n'avoit été que de quatre voix. Nous ne savons ce que les libéraux du continent, qui prêchent la tolérance, diront de ce système d'exclusion; on peut être sûr qu'ils jetteroient les hauts cris si ce système pesoit sur les protestans : comme il n'est question que des catholiques, il est probable qu'ils ne s'en plaindront pas.

AU RÉDACTEUR.

Monsieur, dans votre numéro 280, il a été question, en passant, de l'*Essai sur les probabilités*, par M. le comte de la Place, et de quelques principes posés dans cet ouvrage, d'où l'on pourroit déduire des conséquences contraires à la foi. Il me semble qu'il seroit possible de le juger moins sévèrement. Je voudrois pour cela qu'en rendant hommage aux talens distingués d'un géomètre renommé, on distinguât les choses qu'il traite sérieusement, de ce qui n'est dans son intention qu'une ironie assez piquante dirigée contre les géomètres, qui ont prétendu démontrer, par *A plus B*, qu'il y a mille à parier contre un que l'existence de Dieu est chimérique, ainsi que croyoit l'avoir prouvé La Metherie. Au nombre des objets traités sérieusement par M. de la Place, je mettrois tous ces phénomènes qu'il est vraiment donné au philosophe de calculer et de prévoir avec la même précision que le lever ou le coucher du soleil, parce qu'ils sont soumis à des lois constantes et connues. Je tiens même pour très-sérieux les calculs de l'académicien sur les petits événemens qui peuvent avoir lieu au jeu de croix et pile, de blanches et de noires, ou de nos loteries, parce que sans paroître liés à aucune loi fixe, au moins ont-ils un certain nombre de chances qu'il importe aux joueurs de connoître.

Mais quand M. de la Place applique son algèbre à un monde tout intellectuel, moral et religieux, alors ses calculs

ne sont, à mes yeux, qu'une dérision adroite de certains philosophes, dont l'objet étoit réellement celui qu'on lui prête à lui-même. Je citerois en preuve le soin qu'il a d'énoncer d'abord leur grand principe avec tant de clarté qu'il est impossible de ne pas en sentir toutes les conséquences. *Tous les événemens*, dit-il, *ceux mêmes qui, par leur petitesse, semblent ne pas tenir aux grandes lois de la nature, en sont une suite aussi nécessaire que les révolutions du soleil;* tous, et même nos pensées, et les choix de notre volonté que nous croyons les plus libres, tous, sans en excepter les mouvemens et la volonté du brigand qui vous vole et vous assassine. (Pages 4 et 5). Pour reconnoître ici l'intention de M. de la Place, observez, je vous prie, que sa grande preuve de la nécessité de toutes nos actions et pensées, c'est que l'*axiome connu sous le nom de principe de raison suffisante, s'étend aux actions les plus indifférentes*; sans quoi le philosophe se trouveroit réduit à reconnoître des effets sans cause. N'est-il pas évident que M. de la Place se joue de Leibnits en faisant semblant de croire que *suffisant* et *nécessaire* ne sont qu'une même chose, et que des actions produites par le choix d'une volonté libre, et munie du pouvoir d'agir, seroient autant d'effets sans cause? Comment d'ailleurs se persuader qu'un philosophe revêtu de tant de titres imposans, et membre de tant de sociétés savantes, ait voulu nous apprendre que tout son mérite se réduit à celui d'une machine à calcul, aussi nécessairement soumise aux lois du mouvement, que l'aiguille l'est au ressort de la pendule?

Je répugne également à croire, quoiqu'il en fasse semblant, que sa grande raison de soumettre irrésistiblement toutes nos actions aux grandes lois de la nature, soit la crainte de se voir obligé de recourir à ces *causes finales*, preuve si triomphante de l'existence d'une première cause, qui est Dieu. Il faudroit supposer un philosophe tout-à-fait absorbé dans son algèbre pour ne pas réfléchir que toute loi suppose un législateur dont la volonté devient par cela seul cause de tous les effets que produisent ses lois. Bien moins encore me laisserois-je persuader qu'un homme si célèbre, et que je me représente comme moral et vertueux, ait consenti à donner trop d'avantages aux fatalistes et aux athées, et à détruire, comme eux, toute idée de la moindre distinction à faire entre le vice et la vertu, entre le scélérat et l'honnête homme. Le ton sérieux qu'il affecte, en mettant au jour ce

principe, n'est donc qu'une dérision des sophistes qui ont voulu soumettre nos pensées et nos actions à leurs calculs, en supposant qu'elles se suivent aussi nécessairement que les nombres un, deux, trois, quatre, dans la série des nombres. Prêter la même intention à M. de la Place, seroit supposer ce que certainement il n'est pas, c'est-à-dire, bien persuadé que si nous sommes maîtres d'appeler *A* ou *B* ce que nous appelons vérité ou mensonge, vice ou vertu, comme nous le sommes de désigner, par ces mêmes lettres, les nombres 3 ou 4, lorsque le géomètre aura extrait la racine carrée ou cubique d'*A plus B*, il aura aussi la racine carrée ou cubique de la vérité ou de la probité, qu'il trouvera de même le logarithme d'un témoin vrai ou faux, la moyenne proportionnelle entre possible et impossible. Il faudroit même supposer qu'il croit à mille possibilités dans le même genre, bien qu'il soit évident que dans le systême de la fatalité, il n'y a de possible que ce qui arrive réellement, puisqu'autrement toute la chaîne des grands et des petits événemens pourroit être rompue, ce qui impliqueroit contradiction.

Une autre preuve que l'*Essai philosophique sur les Probabilités* est en cette partie une dérision ingénieuse de l'application que certains géomètres ont faite de leurs calculs à l'histoire ou à la religion, c'est la règle vraiment neuve que l'auteur oppose aux lois d'une saine critique pour juger de la probité ou de la véracité des témoins, et pour apprécier surtout les faits miraculeux ou extraordinaires. Suivant cette nouvelle règle « supposons qu'un fait qui, sans extraordinaire, n'a aucune probabilité par lui-même, nous soit transmis par vingt témoins, de manière que le premier l'ait transmis au second, le second au troisième, et ainsi de suite. Supposons encore que la probabilité de chaque témoignage soit égale à neuf dixièmes : celle du fait sera moindre qu'un huitième; c'est-à-dire, qu'il y aura plus de sept à parier contre un qu'il est faux (p. 15) ». Mais voulez-vous savoir à quoi cette probabilité se réduit, à mesure que le fait se transmet d'un témoin à l'autre? Supposez huit à dix morceaux ou lames de verre appliqués les uns contre les autres; la lumière qui aura pénétré la première, n'arrivera à la seconde et à celles qui suivent, qu'en s'affoiblissant graduellement jusqu'à extinction. Croyez-vous à présent que M. de la Place parle bien sérieusement lorsqu'il nous assure qu'il en est de même de tous les faits que les historiens nous transmettent les uns après les autres et d'années

en années, en sorte qu'il nous soit impossible aujourd'hui de savoir bien certainement s'il exista jamais un Henri IV, à plus forte raison un Socrate, un César, et surtout un Jésus-Christ qui ait fait des choses extraordinaires? Croirez-vous bien sérieux le reproche que notre philosophe fait aux historiens, de n'avoir pas fait *assez d'attention* à cette manière de s'assurer des faits qu'ils racontent? Que j'aime bien mieux dire : M. de la Place connoît mieux que personne le côté risible de sa comparaison; il sait parfaitement que sa parole, en passant de sa bouche à l'oreille d'un honnête homme, ne s'altérera pas, ne s'affoiblira pas, comme quelques rayons de lumière passant d'un verre à l'autre; il sait encore aussi bien que nous ce qu'il faut penser de la petite ruse qui suppose toujours le premier témoin incertain au moins d'un dixième, tandis que pour les faits historiques et même pour les plus extraordinaires, on peut parfois citer un grand nombre de témoins contemporains et parfaitement certains de les avoir vus, et bien d'autres encore aussi certains de redire fidèlement ce qu'ils ont entendu des témoins oculaires; il sait même qu'il est pour nous des faits dont la tradition, au lieu de s'affoiblir avec le temps, ne fait que se fortifier : telle est, par exemple, la certitude de certains prodiges, de certaines prophéties, comme celle de la dispersion des Juifs, ou de la perpétuité d'un premier siége, et d'une religion que rien encore n'a démentie depuis dix-huit siècles. Il n'imagine pas que jamais historien, tant soit peu jaloux de la vérité, donne comme certains des faits dont les premiers témoins, incertains eux-mêmes, annuleroient tout le témoignage des autres. Il se moque, enfin, tout comme nous, de certains auteurs qu'il fait semblant d'imiter en opposant des miracles obscurs, dont l'esprit de parti rougit au bout de quelques jours, à ces prodiges opérés par Moïse ou par les apôtres en face d'un peuple nombreux.

En preuve qu'il se joue également de nos grands calculateurs d'époques, je dirois comment il s'y est pris pour démontrer que l'écossois Craig n'entendoit rien aux probabilités, lorsqu'en 1699 il écrivoit que le christianisme devoit durer encore 1454 ans; et tantôt que M. de Buffon n'y entendoit pas davantage lorsqu'il faisoit périr le monde, par le feu ou par le froid, dans cinquante ou soixante mille ans. Pour rendre plus sensible le ridicule de tous ces calculs là, M. de la Place s'y prend bien autrement. Comme le soleil se lève exactement tous les matins depuis cinq mille ans, qui, tout

bien calculé, font exactement un million huit cent vingt-six mille deux cent quatorze jours, notre géomètre en conclut démonstrativement qu'*il y a*, tout juste, *huit cent vingt-six mille deux cent quatorze à parier contre un*, *que le soleil se levera encore demain* (pag. 23 et 85); d'où l'on pourroit conclure, avec la même évidence, que du temps d'Abraham on pouvoit parier l'inverse, et qu'il y avoit infiniment plus de probabilités que le soleil ne se leveroit pas le lendemain matin.

Je voudrois aussi dire comment s'y prend l'habile géomètre pour corriger la fureur des systêmes de tous nos faiseurs d'étoiles, de planètes, de mondes. D'abord il semble vouloir que toutes nos planètes aient été formées par la condensation de l'atmosphère du soleil, et la lune par celle de la terre; mais il y prévoit tant de difficultés, qu'il aime mieux dire que les planètes et les étoiles mêmes, et surtout les pléiades, ont été formées par la matière nébuleuse qui se trouvoit plus loin ou plus près des limites de l'atmosphère solaire, à mesure que celle-ci se condensoit, se retiroit vers son astre. Il lui resteroit à nous expliquer comment, de cette matière nébuleuse, étoient sorties tantôt des étoiles fixes et lumineuses, tantôt des planètes vagabondes et sans lumières, condamnées à parcourir la même sphère. On trouveroit bien d'autres difficultés à opposer, si l'on ne voyoit pas très-clairement avec quel art l'académicien recourt à sa matière nébuleuse pour se jouer de la matière striée, crochue ou globuleuse de Descartes. D'ailleurs ne faut-il pas laisser toujours quelques objections à résoudre pour mieux montrer que nos faiseurs de mondes ne s'avisent jamais de tout? C'est donc encore pour cela que M. de la Place se met fort peu en peine de répondre à toutes celles qu'on lui feroit sur la prétendue activité de la matière ou nébuleuse ou autre, sur la sensibilité des végétaux, d'un chou, d'une rose ou d'un chardon.

Voilà, ce me semble, Monsieur, la manière la plus simple, la plus plausible et la plus honorable pour un savant distingué d'envisager et d'expliquer des assertions que plusieurs ont eu la bonhomie de prendre au pied de la lettre, faute de bien se pénétrer du sens profond et des intentions secrètes de l'auteur.

J'ai l'honneur d'être.....

L'abbé BARRUEL.

Paris, 8 mai 1817.

Mission de Bordeaux.

Le succès que les missions avoient obtenu dans plusieurs villes depuis quelques années, en faisoit encore plus sentir les avantages et la nécessité dans une de ces grandes cités où le luxe, le commerce, le tumulte, la dissipation et les facilités pour le vice entraînent plus de corruption. C'est-là surtout qu'il faut ramener un peuple insouciant et endormi sur ses intérêts spirituels, et qu'il faut frapper par l'annonce des grandes vérités de la religion des pécheurs ensevelis dans de longues habitudes. On attendoit donc avec impatience à Bordeaux ces hommes respectables et vertueux dont la vie est déjà une prédication, et dont la conduite prépare si bien les succès; et ce que la renommée avoit appris de l'heureux résultat de leur ministère, augmentoit le désir de les voir et de les entendre. Ils arrivèrent, précédés du récit du bien qu'ils avoient fait à Beauvais, à Caen, à Poitiers, à Rennes et à Tours. Leurs divisions réunies formoient seize ecclésiastiques, et quatre missionnaires étoient en outre venus de Toulouse pour les seconder. La mission commença, le 16 mars au matin, par une procession solennelle, à laquelle assistèrent toutes les autorités, et au retour de laquelle M. l'archevêque fit, dans la cathédrale, un discours sur les avantages des jours de salut qui alloient s'ouvrir. La voix de ce pontife vénérable, que cinquante ans de travaux et de vertus rendoient plus imposante, ne fut pas entendue en vain, et ses prières auprès de Dieu achevèrent ce qu'avoient commencé ses exhortations paternelles. Le soir, la mission s'ouvrit dans quatre églises, à la Métropole, à Saint-Louis, à Saint-Michel et à Saint-Seurin. Elle y a continué jusqu'à la fin. Les autres paroisses ont eu en outre des instructions

plusieurs fois la semaine, et l'on a donné, au collége royal, une retraite, qui a produit le plus grand bien. Les instructions ont été constamment suivies par des personnes de tous les rangs; et ceux mêmes qui avoient pu concevoir des préventions peu favorables aux missionnaires, ont dû céder à l'impression générale que faisoient la pureté de leurs vues, la sagesse de leurs discours, et l'esprit de paix et de charité dont ils paroissoient animés. Saint-André, où l'instruction du soir étoit réservée aux hommes, offroit particulièrement, tous les soirs, la réunion de ce que la ville a de plus distingué par les talens et les emplois. On y voyoit même des protestans, et jusqu'à des juifs, écouter avec intérêt un des missionnaires qui avoit choisi pour son sujet l'exposition des preuves de la religion dans les gloses qui précédoient le discours. Ces instructions, à la fois graves et familières, ont éclairci bien des doutes, et triomphé de bien des résistances. Bientôt les tribunaux de la pénitence se sont trouvés assiégés, et les missionnaires, même avec le secours des prêtres de la ville, n'ont pu suffire à entendre les confessions. Leur petit nombre ne se trouvoit malheureusement pas en proportion avec la population de Bordeaux, et avec le mouvement général que leur zèle y avoit imprimé. Diverses cérémonies ne firent qu'augmenter ces heureuses dispositions. La retraite des hommes présenta le spectacle le plus consolant. L'amende honorable en expiation des scandales de l'impiété produisit d'autant plus d'effet qu'elle concourut avec un temps de deuil et de pénitence, et que plusieurs personnes distinguées donnèrent en cette occasion l'exemple de s'humilier, au nom de tous les coupables, devant un Dieu offensé, et de l'implorer pour tant de crimes et de désordres passés. La plantation de la croix se fit, le 25 avril, avec une pompe extraordinaire. Ce fut un jour de fête pour toute la ville. Les travaux avoient cessé, et les maisons étoient ornées de drapeaux et de tentures. La procession partit à deux

heures de Saint-André, et défila dans le plus bel ordre. On y voyoit réunis toutes les conditions et tous les âges, de jeunes demoiselles qui se faisoient remarquer par leur air de recueillement et de candeur, des dames qui pendant tout le cours de la mission avoient donné l'exemple de la piété, ces saintes filles vouées aux bonnes œuvres, qui ne se délassent que par la prière des soins qu'elles donnent à l'enfance et au malheur, les élèves des pensions, etc. La croix étoit portée par six divisions de gardes nationaux, de quatre-vingts hommes chacune, et par six autres divisions d'habitans en égal nombre. Tous avoient un Christ à leur boutonnière, et cette noble profession de foi, qui leur a valu, dit-on, quelques dérisions d'un journaliste irréligieux et arrogant, touchoit les spectateurs, et apprenoit à triompher du respect humain. Après la croix venoit la couronne d'épines, portée par de jeunes ecclésiastiques en aubes, et suivie du vénérable archevêque, du supérieur des missionnaires, et des magistrats et officiers supérieurs. On distinguoit dans ce groupe M. le comte de Loverdo, lieutenant-général commandant la division; M. le comte Lynch, pair de France; le premier président de la cour, le préfet. On étoit touché de voir d'anciens militaires se joindre au chant des cantiques, et tous les ordres de citoyens concourir à l'ensemble de cette pieuse cérémonie. Le cortége fit une station sur la place Dauphine, sur ce même lieu qui, pendant la révolution, avoit été le théâtre de tant d'exécutions atroces. C'est-là que la croix fut bénie, et qu'un des missionnaires, M. Miquel, prononça un discours. Il exhorta les fidèles à la persévérance, à la charité et au pardon des injures, et profitant des souvenirs que rappeloit le lieu où il parloit, il sollicita son auditoire de pardonner, au nom même des victimes immolées sur cette place pour leur Dieu et pour leur Roi. La procession, après avoir parcouru plusieurs quartiers de la ville, arriva, sur les six heures du soir, à la place Saint-André, où la croix fut élevée, et

où M. Miquel parla encore avec autant de force que d'onction à la foule assemblée. La communion générale des hommes eut lieu le 20 et le 27 avril. Le premier de ces dimanches, trois mille hommes communièrent à la cathédrale seulement; M. l'abbé Guyon leur adressa, après la cérémonie, un discours fort touchant sur le bonheur d'être réconcilié avec Dieu. Le dimanche 27, huit cents hommes reçurent, à Saint-Louis, les sacremens de la Confirmation et l'Eucharistie des mains de l'archevêque, tandis que cinq à six cents autres communièrent à la cathédrale, et autant dans les autres églises où se donnoit la mission. Ainsi le nombre des hommes qui ont communié s'élève à environ six mille. Ce même jour, M. l'abbé Rauzan, supérieur des missionnaires, prononça le discours d'adieux, à Saint-André, devant un auditoire immense, tandis que les missionnaires faisoient aussi leurs adieux dans les autres églises. Dieu, le ROI, l'union des cœurs, tel fut partout le fond de leurs exhortations, et même leurs dernières paroles. A la Métropole, M. l'abbé Fayette monta en chaire après M. l'abbé Rauzan, et sut encore intéresser et attendrir. Il adressa ses adieux à toutes les classes, et à ceux qui avoient écouté la voix de la grâce, et à ceux qui y avoient résisté. «Adieu, dit-il à ces derniers; nous étions venus pour vous seuls, et vous seuls, hélas! avez méconnu les jours de salut. D'autres prêtres, moins tièdes que nous, vous eussent ramenés sans doute à la vérité et à la vertu. Oui, ce sont nos péchés qui ont frappé notre ministère de stérilité par rapport à vous; c'est donc dans une humiliation profonde, dans l'amertume des regrets que nous vous disons adieu. O mon Dieu, que cette parole sortie de ma bouche ne soit pas l'adieu de vos miséricordes»! M. l'abbé Fayette a été contraint de s'arrêter à cette triste exclamation, et l'orateur et l'auditoire étoient également émus. Le missionnaire ayant repris son discours, dont nous ne pouvons reproduire toutes les images touchantes, a fait ses adieux

au vertueux pontife que la religion associe depuis soixante ans à ses combats et à ses triomphes, à ses persécutions et à ses victoires; au clergé qui avoit partagé les fatigues de ce laborieux ministère, aux magistrats dont la religion, les exemples avoient contribué au succès de la parole sainte, à la brave et fidèle garde nationale de Bordeaux, qui s'est montrée aussi docile à la voix de Dieu qu'à celle de l'honneur, et qui n'avoit rougi ni de son zèle à seconder la mission, ni de son assiduité aux exercices, ni de son empressement à se parer du signe de la croix, et à marcher dans les sentiers de la foi. Le missionnaire adressa aussi ses adieux à la ville même, à cette ville qui arbora la première les signes du royalisme, et qui fut le dernier asile d'une Princesse auguste au moment où le reste de sa famille avoit déjà quitté la France. Il finit par des vœux pour la prospérité de cette cité fidèle, pour celle de la France, pour celle de la famille royale, et particulièrement de cette jeune Princesse qui porte dans son sein l'espérance d'une auguste maison, et de la nation entière. Ses derniers vœux pour le Roi ont excité un mouvement que la sainteté du lieu n'a pu contenir, et les cris de *Vive le Roi* ont éclaté au milieu des larmes et des sanglots. Ainsi s'est terminé ce ministère de bénédictions dont les fruits ont été si abondans. Des chrétiens rentrés en grâce avec Dieu, avec le prochain et avec eux-mêmes, des haines éteintes, des différends calmés, des injustices réparées, des mœurs plus régulières, l'ordre et la paix dans les familles, tels sont les résultats de ces six semaines de travaux et de soins. La cour royale, le barreau, les diverses administrations, la garde nationale, se sont distingués par leur assiduité aux exercices et par leurs bons exemples, et sont allés rendre visite aux missionnaires et les remercier de leur zèle. Chacun sent pour soi-même les avantages de la mission; mais les magistrats qui embrassent tous les intérêts de la ville et des habitans, en admirent encore plus les heureux fruits, et se félicitent sous le

rapport religieux et moral, des changemens que cette époque a amenés dans toutes les classes, et de l'excellent esprit qu'ils remarquent dans leurs administrés.

Nous sommes entrés dans ces détails pour faire bien connoître les principes qui ont dirigé les missionnaires et la conduite qu'ils ont tenue. Leurs actions et leurs discours ont eu pour témoins tous les habitans d'une grande ville, qui leur ont rendu une éclatante justice, et on ne peut pas plus se méprendre sur la pureté de leurs intentions que sur l'exactitude de faits notoires et avérés. Les calomnies qu'on a imaginées contre eux ont tourné même à leur honneur. Quelques ennemis secrets avoient répandu, pendant la mission, une lettre écrite, disoit-on, par Jésus-Christ, et destinée à rendre les missionnaires ridicules. Ils eurent connoissance de ce manège, et la lettre à la main ils désavouèrent, en chaire, cette misérable imposture; et ce qu'on avoit imaginé pour les perdre, n'a servi qu'à faire éclater leur sagesse, et qu'à leur concilier plus de confiance. Il en sera de même aujourd'hui des attaques passionnées de deux écrivains, censeurs nés de tout ce qui est bon et utile, et qui semblent se croire faits pour régénérer le monde, et pour établir la société sur de nouvelles bases. Détracteurs assidus de toutes les doctrines antérieures au 18e. siècle, ils s'arment tantôt de sophismes, tantôt de plaisanteries pour accréditer leurs vaines théories. Dans leur dernier volume (1), ils répandent, à pleines mains, le persifflage et la calomnie sur des hommes respectés, et leur font les reproches les plus absurdes et les plus contradictoires. Ils trouvent mauvais que les missionnaires mettent tant de zèle à recommander la fidélité au Roi, et puis, sans s'embarrasser d'être conséquens, ils les accusent de prêcher des maximes contraires à l'esprit du

(1) Nous pourrons revenir sur cet écrit, où l'on disoit qu'on s'est proposé de perpétuer toutes les idées révolutionnaires, et de recommencer la plus fatale des expériences.

gouvernement, comme si le principe de soumission à l'autorité, qui fait la base de l'enseignement des missionnaires, n'étoit pas la plus sûre garantie de la pureté de leur doctrine. Ils les taxent de cupidité, sans songer combien cette imputation, qui seroit démentie au besoin par mille témoignages, ne l'est pas plus encore par la vie dure à laquelle se condamnent les missionnaires et par les privations qu'ils s'imposent. Ils les accusent de charlatanisme; singuliers charlatans en effet que ceux qui font tant de biens, qui prêchent l'ordre et la paix, qui réconcilient les ennemis, qui apprennent à régler ses passions, à pardonner les injures, à supporter les maux de cette vie! Les véritables charlatans ne sont-ce pas ceux qui prêchent de vaines doctrines, qui ne font pas éclore une bonne action, qui ne sèchent pas une larme? Ne sont-ce pas ceux qui, tout gonflés de vent, ne savent qu'éblouir par le faste de leurs théories, et par l'appareil d'une métaphysique toute vide d'effets, toute stérile en vertus? Enfin, les deux censeurs accusent les missionnaires de ravir des enfans à leurs mères, et mettent dans la bouche de celles-ci une apostrophe ridicule pour se plaindre d'un délit chimérique. Cette atroce calomnie n'est pas nouvelle chez ces messieurs, qui l'avoient déjà mise en usage, avant le 20 mars, contre d'autres missionnaires. Ils savent bien à qui ils ont affaire. Ils se doutent bien que des ecclésiastiques, accoutumés à prêcher le pardon des offenses, ne rendront pas plainte contre eux en justice, et ne les forceront pas à se rétracter. C'est un moyen réservé à leurs pareils. Comment cependant n'être pas révolté de cet acharnement contre les prêtres, et de cette opiniâtreté à injurier et à flétrir une classe en butte depuis tant d'années à tant d'invectives et de cruautés? Comment n'être pas indigné de cet esprit de méchanceté et de délation qui paroît un reste d'habitudes révolutionnaires, et qui tendroit à diffamer des hommes estimables, si la publicité de leur conduite et les heureux effets de leur ministère ne les mettoient pas

au-dessus de telles inculpations? Heureusement que, pour les apprécier, on ne s'en rapportera pas au témoignage de deux écrivains qui font des volumes, à Paris, sous la dictée de l'esprit de parti. On interrogera des villes entières où les missionnaires ont parlé publiquement, et où retentissent encore leurs paroles et leurs exhortations. On interrogera ceux qu'ils ont ramenés à Dieu, les pères de famille qu'ils ont rappelés à leurs devoirs, les jeunes gens qu'ils ont détournés du sentier du vice, les malheureux qu'ils ont consolés, les ennemis qu'ils ont réconciliés. Partout tel a été l'effet de leurs instructions; partout leurs noms ont été bénis, et peut-être que tant de témoignages unanimes et désintéressés balanceront les déclamations de MM. C. et D., à qui Dieu fasse paix.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Le 2 mai, jour où avoient lieu, à Sainte-Marie, au-delà du Tibre, les prières ordonnées dernièrement par S. S. en l'honneur de Marie, et pour demander la cessation des fléaux qui affligent l'Europe et l'Italie, le saint Père se rendit à cette église, avec quatorze cardinaux, et y donna la bénédiction du saint Sacrement.

— Le 30 avril, mourut ici S. Em. le cardinal Romuald Braschi-Onesti, neveu de Pie VI. Il étoit âgé de 64 ans, et comptoit trente-un ans de cardinalat.

— Le 27 avril, le nouvel évêque de Sarsine, M. Charles Monti, fut sacré, dans l'église des prêtres de la Mission, sur le Mont-Citorio, par le cardinal di Pietro, grand-pénitencier, assisté de Mgrs. Bertazzoli et Caprano.

— Le P. Jean-François Masden, Jésuite, est mort, le 11 avril, à Valence. Ce savant historiographe d'Espagne étoit fort connu à Rome, où il a passé la plus grande partie de sa vie.



— On vient de publier l'abrégé de la vie du vénérable serviteur de Dieu, Jean-François Tenderini, évêque de Civita Castellana et Orte, dont les vertus héroïques ont été proclamées par un décret du 5 août 1794. Ce saint prélat, né à Carrara, édifia par ses vertus, Pise, Florence, et surtout Rome, où il résida près de trente ans, et fut un modèle de droiture, de modestie, de piété, de zèle et de perfection sacerdotale.

PARIS. S'il est des lieux où la religion soit plus nécessaire, c'est surtout dans ces asiles des infirmités et de la douleur, où l'homme malheureux et souffrant appelle des consolations et des secours. Pendant la révolution, on avoit banni la religion des hôpitaux, et on avoit poussé l'inhumanité jusqu'à priver les malades et les mourans, et des soins de la charité et du ministère des prêtres, comme pour ravir à la fois à ceux qui avoient tout perdu sur la terre, le soulagement de leurs derniers jours, et l'espérance d'un avenir plus heureux. Ce système cruel a cessé, grâces à Dieu, et les hôpitaux ont aujourd'hui des aumôniers chargés d'y distribuer les secours de la religion. Parmi les établissemens qui ont le plus profité de ce bienfait, il faut compter l'hôpital Saint-Louis, où il s'est fait depuis plusieurs mois des instructions suivies. Le succès en a été tel qu'à Pâques dernier sept cents malades ont fait leurs Pâques; il n'y en a en tout qu'environ neuf cents dans cet hôpital. Plus récemment encore, il y en a eu environ cent cinquante confirmés par M. l'évêque de la Louisiane, qui leur a adressé une exhortation simple et touchante. Ces heureux résultats sont un grand sujet de consolation pour les aumôniers et les religieuses qui donnent leurs soins dans cette maison.

— M. l'abbé Frayssinous a donné, le dimanche 18, sa dernière conférence de l'année. Nous en rendrons compte.

— Un journal dit que Mme. de Krudener a embrassé

la religion catholique. Nous croyons que cette nouvelle mérite confirmation.

TOULOUSE. On s'occupe en ce moment dans notre ville d'un établissement destiné à être peut-être un jour la ressource de ce diocèse et l'espérance de nos contrées; je veux parler d'un séminaire pour les ecclésiastiques qui se consacrent aux missions. MM. les vicaire-généraux sont à la tête de cette bonne œuvre, et en ont confié le soin à un prêtre dont le nom seul rappelle tous les genres de vertus et de services que peut inspirer l'esprit de Dieu. Ce séminaire est placé à l'extrémité du faubourg Saint-Michel, auprès de l'église des Récolets, et dans leur enclos, qui a été racheté à cet effet pour 5000 fr. Selon le plan qui en aura été dressé, il y aura trois ailes, qui pourront loger soixante missionnaires. Une de ces ailes sera terminée avant l'hiver, et on espère qui si les pieuses libéralités des fidèles secondent le zèle qui veille à l'exécution de ce projet, tout sera terminé dans le courant de 1818. Une telle entreprise ne peut que faire honneur à la sollicitude prévoyante des administrateurs du diocèse, et à la piété généreuse des habitans de cette ville, toujours disposés à encourager ce qui peut être avantageux à la religion et à l'Etat.

CHOLLET. Une cérémonie qui rappeloit de tristes souvenirs a eu lieu, le 7 mai, dans cette ville. Les restes mortels de M. Henri de la Rochejacquelein, qui avoient été exhumé en 1815, et déposés dans l'église paroissiale, ont été réunis avec ceux de ses ancêtres, à Saint-Aubin. La population des environs a pris part à cette cérémonie. Les autorités, un grand nombre de militaires et de simples citoyens, tout ce qui a échappé de Vendéens au malheur des temps, s'étoient empressés de s'y rendre. Les généraux Sapinaud, Duperrat et Saint-Hubert, ainsi que le père, le jeune frère et les sœurs du héros étoient à la tête du deuil. M. l'abbé Jagault, ancien secrétaire-général du conseil supérieur de Cha-

tillon, a prononcé l'oraison funèbre du jeune guerrier, moissonné au champ d'honneur à 22 ans. Ce discours a été entendu avec intérêt par un auditoire où tout rappeloit les exploits et les malheurs de la Vendée. Le cortége s'est rendu, après le service, à Saint-Aubin, et les restes du défenseur intrépide de la monarchie ont été déposés dans le caveau auprès de ceux de son frère Louis, mort aussi, il y a deux ans, en combattant vaillamment pour la cause royale.

MOUZON. On a perdu ici M. Martincourt, curé de cette ville, prêtre respectable, qui mérite surtout des regrets pour sa charité. Ses aumônes étoient si abondantes qu'il se privoit du nécessaire pour soulager les malheureux. Les affligés trouvoient en lui le plus tendre consolateur, et il ne se permettoit jamais de parler mal de qui que ce soit. Ce vertueux pasteur est mort, le 30 avril, à l'âge de 70 ans.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le Roi continue à entendre la messe dans la chapelle du château, et à faire ses promenades accoutumées. Le samedi 17, il alla à Vincennes. Sa voiture rencontra, à l'entrée du faubourg Saint-Antoine, celle de MADAME, qui revenoit du même lieu. Les habitans du faubourg ont fait éclater leur joie de cette double visite; en un instant toutes les fenêtres se sont trouvées pavoisées.

— M. le comte de Moratalla a reçu les visites de toute la famille royale, et successivement celles des ministres et des principaux personnages de la cour.

— La difficulté des circonstances fait éclater de plus en plus la sollicitude du Roi pour ceux de ses sujets qui souffrent de la cherté des grains. S. M. vient d'accorder au département de la Moselle un nouveau secours de 50,000 fr. sur les fonds de non-valeur de 1816. Le préfet a reçu l'annonce de l'envoi de nouveaux fonds, qui doivent être employés au soulagement de la classe ouvrière. Une somme de 70,000 fr. a été

mise à la disposition du préfet du Bas-Rhin, pour secours extraordinaires.

— Une ordonnance du Roi supprime les administrateurs des impositions indirectes, des douanes et des postes. Il y aura seulement près chaque directeur-général de ces trois administrations, un conseil formé d'employés supérieurs. Dans les mêmes vues d'économie qui ont dicté cette mesure, l'administration des forêts seroit réunie à celle des domaines, laquelle n'auroit plus que quatre administrateurs au lieu de sept.

— Le 19 mai, les conseillers d'Etat et maîtres des requêtes attachés aux différens comités du conseil, se sont réunis dans la salle du conseil d'Etat, à l'hôtel de la Chancellerie, sous la présidence du garde des sceaux.

— Un soldat, convaincu de désertion et d'embauchage, Michel Couture, a été exécuté à la plaine de Grenelle. On avoit dit qu'il avoit refusé les secours de la religion. Au contraire, il demanda de lui-même un prêtre la veille de sa mort, et se confessa à un ecclésiastique de Saint-Etienne-du-Mont. On doit même considérer comme une preuve de repentir et de changement, le cri de *Vive le Roi*, que proféra Couture avant de recevoir le coup fatal.

— Le sieur Rioust, qui avoit démenti dans les journaux le premier bruit de sa fuite, et qui s'étoit pourvu en cassation contre l'arrêt qui le condamnoit à deux ans de prison et 10,000 fr. d'amende, a décidément pris la fuite, et est allé se réfugier à Gand.

— L'établissement de Chandernagor, dans l'Inde, a été remis, par les commandans anglois, aux commissaires du Roi de France.

— Le duc de Wellington est de retour d'Angleterre, et a établi son quartier-général à Cambrai.

— La ville d'Arras a voté une imposition extraordinaire de 60,000 fr. pour venir au secours des indigens. A Metz, les principaux fonctionnaires ont résolu d'emprunter une somme de 600,000 fr., pour achat de grains. Les principaux capitalistes de cette ville ont souscrit pour 162,000 fr. Deux jours après, une autre somme assez forte a encore été fournie. La ville d'Autun a ouvert une souscription pour le même objet ; elle a produit 60,000 fr.

— La cour d'assises de Bordeaux a entendu les dépositions

de M. Prévot, commissaire de police à La Rochelle, et a procédé à l'interrogatoire des accusés dans l'affaire de Randon. On a déjà entendu quatre ou cinq d'entre eux.

— Un huissier démissionnaire de Châlons, Jean-Nicolas Puireux, a été condamné à deux ans de prison et à 1200 fr. d'amende, comme convaincu de se livrer habituellement à l'usure, et d'avoir, à l'aide d'escroqueries, élevé l'intérêt de ses prêts depuis 20 jusqu'à 120 pour 100 par an.

— Le roi de Prusse a écrit au maire de Vaucouleurs, qui avoit offert, au nom de sa ville, un sabre au lieutenant-colonel de Capeller, en témoignage de la bonne conduite de cet officier et du détachement qu'il commandoit. Le monarque se félicite de cette marque d'estime, et forme le vœu que ses troupes continuent à le mériter. La lettre finit ainsi : « La grande mesure que l'intérêt de la France, autant que l'intérêt général, a dictée à l'Europe, ne peut manquer son but si les troupes font leur devoir, et si les François le reconnoissent ».

— Une statistique de la monarchie prussienne lui donne pour étendue 4980 milles carrés, et une population de 9,822,000 ames, sans compter l'armée.

— Le prince héréditaire de Bade, fils unique du grand-duc régnant, est mort, à Carlsruhe, le 8 de ce mois, des suites de la dentition. Le prince, nommé Alexandre-Maximilien-Charles, étoit né le 1er. mai de l'année dernière.

— M. Gagern, ministre des Pays-Bas à la diète, a publié un écrit où il déclare qu'il ne lui paroît pas prudent d'assimiler tout à coup les Juifs aux autres citoyens. Le degré de civilisation où quelques-uns d'entre eux sont parvenus n'empêche pas, dit-il, que la masse de ce peuple ne soit corrompue. M. Gagern avoit essayé, quand il a été ministre de Nassau, d'adoucir le sort des Juifs; mais il sentit le besoin de laisser subsister quelque sévérité à leur égard.

— Dans la tournée que le roi des Pays-Bas a faite dans plusieurs provinces de son royaume, il est allé à Tournai, et est descendu à l'évêché. M. l'évêque l'ayant complimenté, le roi lui a dit qu'il étoit satisfait de la conduite de son clergé; qu'il y avoit encore quelque nuages entre son gouvernement et la cour de Rome, mais qu'il avoit de justes raisons d'espérer que les négociations les dissiperoient. Le prélat a répondu : *Ainsi soit-il.* Le prince, en passant par Ath, a promis de

contribuer à la reconstruction de l'église de cette ville, détruite, il y a quelque temps, par la foudre.

— La division qui avoit éclaté entre le roi et les Etats de Wurtemberg s'est un peu calmée, et les dernières communications, paroissent rédigées dans un esprit de conciliation qui donne l'espérance que les sujets de discussion s'aplaniront.

— L'empereur Alexandre ayant appris la triste situation des habitans du canton de Glaris, en Suisse, leur a fait passer la somme de cent mille roubles.

— On lit dans une gazette américaine que l'empereur noir d'Hayti, Christophe, qui a pris le nom de Henri Ier., a tué à sa table, d'un coup de pistolet, un de ses ministres, Mgr. le comte de Limonade. Certes le trait est noir.

— Des dépêches officielles, publiées à Madrid, annoncent de grands succès remportés au Mexique par les troupes du roi sur les insurgés. D'un autre côté, des journaux anglois parlent d'avantages considérables obtenus par les insurgés dans les provinces de Venezuéla et de Caraccas.

LIVRE NOUVEAU.

Oraison funèbre de Mme. Elisabeth de France, par M. l'abbé de Villefort (1).

La religion et la France garderont un souvenir éternel de Mme. Elisabeth, de cette femme vraiment forte, qui joignit un grand caractère à une grande piété, et dont les vertus brillèrent d'autant plus qu'elles concoururent avec une époque de fureurs et de crimes. Dès avant la révolution, et dans le calme d'une vie honorée et paisible, ceux qui avoient eu l'avantage d'approcher de cette Princesse avoient senti tout son mérite, et apprécié ses rares qualités. Sa piété, sa douceur, son attachement à sa famille, sa vie toujours sérieuse et occupée, son goût pour les bonnes œuvres, son éloignement pour le faste et l'éclat, lui avoient concilié le respect de ceux mêmes qui ne pouvoient suivre de si grands exem-

---

(1) 84 pages in-8°.; prix, 1 fr. 50 c. et 1 fr. 75 c. franc de port. A Paris, au bureau du Journal.

ples. Mais l'excès du malheur fit encore mieux connoître cette grande ame, et développa toute son énergie et ses vertus. Douée d'une élévation d'esprit et d'une prévoyance qui eussent peut-être empêché la France de tomber dans l'abîme, Mme. Elisabeth cependant se renferma dans un rôle plus modeste et non moins courageux. Elle se voua à partager les malheurs d'une famille qu'elle ne pouvoit sauver, et à consoler un Prince entraîné à sa perte par une fatalité déplorable. Elle eût pu sortir de France, et tout autre qu'elle l'eût fait avec d'autant plus d'empressement qu'elle ne se dissimuloit pas le but affreux des ennemis du trône; mais elle ne voulut point quitter un frère que l'infortune lui rendoit encore plus cher. Son noble dévouement eut le prix qu'elle avoit probablement entrevu. Elle l'expia par deux ans de prison, d'abandon, de privations, de chagrins, et par une mort qui lui auroit sans doute paru moins amère, si elle n'eût pas laissé après elle un jeune Prince et une Princesse, à qui elle eût été si nécessaire. Quel courage elle montra dans la position la plus douloureuse où pût se trouver la fille de tant de rois! Quelle résignation, quel calme, quelles attentions pour sa famille, quelle piété, quelle douceur! Ce n'étoit plus pour elle-même qu'elle vivoit, elle n'étoit occupée qu'à encourager, qu'à consoler, qu'a distraire les compagnes de sa prison; et on nous a révélé récemment des traits admirables de patience, d'égalité d'ame, de religion de la généreuse Princesse, à qui ses bourreaux même ne purent faire un reproche, et dont l'innocence défia la plus noire calomnie.

Telle est l'auguste et intéressante victime dont M. l'abbé de Villefort a entrepris de retracer l'éloge. Cet ecclésiastique, qui a publié tour à tour l'Oraison funèbre de Louis XVI et celle de la Reine, complète en quelque sorte son travail par ce dernier écrit, qui nous paroît tout-à-fait digne des précédens. On en jugera par ce passage que nous allons rapporter, et qui termine l'exorde :

« En appelant vos regards sur le passé, vos méditations sur l'avenir, à travers d'affligeans détails, je viens cependant, Messieurs, vous offrir un modèle de toutes les vertus, celui de l'innocence expirant sous le glaive révolutionnaire. Mort inutile au succès du crime! dernière victime condamnée par les persécuteurs de cette auguste famille de nos Rois, qui fut toujours chère au cœur des fidèles François!

» Puisqu'il m'étoit réservé de traiter un aussi pénible sujet; puisse

le tableau qui sera mis sous vos yeux exciter le repentir des coupables, consoler les ames pures, forcer à l'admiration ces cœurs froids et insensibles, qui, en tolérant le triomphe du crime, osoient à peine donner des regrets aux malheurs de la vertu!

» Pour garantir désormais les peuples des fléaux qui précèdent et accompagnent les révolutions, il faut les mettre en garde contre la séduction du crime et ses fatales conséquences. C'est d'une main ferme et hardie qu'il faudroit tracer le tableau des forfaits de ces époques désastreuses. C'est de l'expérience du passé que s'instruiront les générations futures.

» Avant d'envisager cette auguste Princesse, placée au milieu des scènes d'horreurs où l'ame effrayée la contemple avec admiration, la fixe, la suit comme la victime des plus cruels outrages; qui, de la première marche du trône, est entraînée dans une prison; qui paroît plutôt devant ses accusateurs que ses juges, je dois vous l'offrir dans ses premières années.

» Je vous l'ai dit, Messieurs; ce n'est point ici une vie brillante, c'est une vie toujours occupée, toujours vertueuse, qui vous prouvera que la religion est le véritable lien de la vie, le seul nécessaire dans les Etats et dans toutes les positions, parce qu'elle associe dans l'éternité tous les hommes aux mêmes récompenses, comme également elle les associe sur la terre à la pratique de toutes les vertus.

» Je diviserai en deux parties l'Eloge funèbre que j'ai à tracer; dans la première, vous verrez, au milieu de la cour, une Princesse pieuse et bienfaisante, toujours tendrement attachée à sa famille, qu'elle console dans ses malheurs, avant et pendant sa captivité. La seconde vous offrira cette grandeur d'ame, cette fermeté, cette résignation dans les souffrances, cette religion qui la soutient dans l'adversité, qui, enfin, nous fait vénérer en elle une héroïne chrétienne : vous verrez, Messieurs, qu'elle vécut comme une sainte, et mourut en martyre. »

Nous ne ferons pas mention d'un morceau de ce même exorde qui offre le portrait d'un ambitieux que nous avons trop connu. Quel que soit le mérite de ce passage, qui sera peut-être plus remarqué par quelques lecteurs, nous avouons qu'il nous paroît un hors d'œuvre, et qu'il n'a point de rapport avec le sujet. L'usurpateur ne jouoit encore aucun rôle quand Mme. Elisabeth succomba, et ces deux noms ne sont liés par aucun point de contact.

En annonçant cette production, qui se recommande par son objet aux amis de la religion et du trône, nous nous contenterons d'ajouter qu'elle est d'un sujet fidèle, qui, avant de rendre hommage à la mémoire de ses maîtres, et de peindre leurs vertus, leur avoit plus d'une fois, pendant la révolution, et aux époques les plus fâcheuses, prodigué ses services avec un zèle aussi actif que désintéressé.

Des Colonies et de la Révolution actuelle de l'Amérique; par M. de Pradt.

SECOND ARTICLE.

Ce que M. de Pradt paroît le plus jaloux de persuader à ses lecteurs, c'est la hauteur de ses vues, et son habileté à prévoir les événemens. Il répète fréquemment dans cet ouvrage, et dans les autres publiés par lui depuis deux ou trois ans, qu'il avoit prophétisé, il y a long-temps, l'état actuel des colonies. Depuis son premier ouvrage sur cette matière, en 1800, les *faits*, dit-il, sont venus, pour ainsi dire, se ranger sous la ligne des principes que nous avions énoncés. Ainsi il se vante d'avoir deviné dès-lors l'indépendance complète de Saint-Domingue, la perpétuité des insurrections parmi les nègres, la conquête de toutes les colonies par l'Angleterre, la supériorité de sa marine, etc. Quoi! vous aviez prévu tout cela! Quel effort de perspicacité! Avoir vu, en 1800, que la marine angloise l'emporteroit sur toutes les autres, quand celle de la France étoit anéantie ou bloquée, et que celle des autres Etats étoit nulle; quel tact prodigieux! Avoir vu qu'en conséquence l'Angleterre s'empareroit, quand elle le voudroit, des colonies; quelle étonnante habileté! Avoir vu que Saint-Domingue, où les blancs avoient été massacrés, et qui depuis plusieurs années n'obéissoit plus à la France, se décla-

reroit indépendant; quelle merveilleuse prévoyance! Ne faut-il pas être prophète pour pénétrer ainsi dans l'avenir, et pour annoncer des choses si peu vraisemblables? Le rare bonheur avec lequel M. de Pradt a deviné, il y a plus de quinze ans, ce qui se passe aujourd'hui, ne doit-il pas nous effrayer sur l'accomplissement des prophéties qu'il fait encore dans son dernier ouvrage? Il annonce les plus grands malheurs si on ne suit pas ses conseils. Tout gouvernement qui voudra entraver le siècle dans sa marche, arrêter les progrès des lumières, contrarier l'indépendance, essuyera des calamités sans nombre, tandis que les Etats plus dociles verront s'ouvrir pour eux les destinées les plus riantes. Ainsi voilà le monde averti, et chacun ne pourra s'en prendre qu'à soi, s'il lui arrive malheur. Je suis persuadé que M. de Pradt aura toujours rencontré juste, et que dans quinze ans, s'il vit, il se trouvera qu'il aura prédit tout ce qui existera alors.

L'auteur, les yeux toujours fixés sur l'Amérique, dit que *les trois cents ans qui ont suivi sa découverte ont plus fait pour le bien-être du monde, que tous les siècles qui les avoient précédés.* J'avoue que je ne vois pas bien en quoi le bien-être du monde a été si grand dans ces trois siècles, et en quoi l'Amérique y a contribué. C'est pendant ces trois cents ans qu'ont été commises ces *immanités* que l'auteur reproche aux Espagnols; c'est la découverte de l'Amérique qui a donné lieu au trafic des nègres, et à un esclavage contre lequel M. de Pradt tonne avec beaucoup de force. C'est depuis ces trois cents ans que nous avons eu, et la réforme, et les guerres longues et sanglantes qu'elle a excitées en Allemagne, en France et en Angleterre, sans parler de tant d'autres guerres dans

les deux mondes, C'est depuis ces trois cents ans que nous avons eu, et la révolution françoise, si féconde en désastres, et les massacres de Saint-Domingue, et tant de fléaux dont le tableau feroit gémir l'humanité. Voir là du *bien-être*, c'est avoir grand besoin de se créer des images consolantes. Ailleurs, et dans le même esprit, M. de Pradt assure que quand l'émancipation de l'Amérique aura eu lieu, *alors, pour la première fois, on saura ce que peut et ce que vaut le monde.* Quoi! on ne le sait donc pas encore, et il faut encore se réfugier dans un avenir incertain et éloigné pour connoître la valeur et les forces de ce monde, *qui n'a eu jusqu'ici*, nous dit-on, *qu'une direction contrainte et obligée!* Quand les faiseurs de systêmes se lasseront-ils de nous promettre le bonheur à des époques reculées, et de se jouer de la génération présente en lui présentant en perspective la félicité des générations à venir? Croit-on que nous serons toujours dupes de ce charlatanisme et de ces illusions dont les moteurs de la révolution nous bercèrent constamment pendant vingt-cinq années?

Au milieu de toutes ces sollicitudes du régulateur des colonies, il n'oublie point le clergé, comme nous l'avons dit. Il est vrai que le clergé auroit sans doute autant aimé que l'auteur ne se fût pas occupé de ses intérêts; car M. de Pradt, qui a fort à cœur de prouver qu'il n'a point d'esprit de corps, traite ses confrères à peu près comme il traite l'Espagne, et il peut se flatter que son livre ne décèle en aucune manière son état. *En Amérique comme partout*, dit-il, *le clergé s'est montré très-opposé à la liberté; ce mot de liberté a la propriété de le pénétrer d'effroi. Le clergé soutient de toutes ses forces l'empire de l'Espagne.* Assurément

le clergé a bien tort de redouter la liberté ; l'exemple de la France doit le rassurer. On y a vu, pendant la révolution, les prêtres si bien traités! Proscrits, déportés, massacrés dans les prisons, frappés de mort par un décret exprès, ils auroient tort de s'alarmer des suites de l'esprit de liberté. J'ajouterai qu'il est étrange de voir un membre du clergé lui reprocher de rester attaché à l'autorité, comme s'il pouvoit ignorer là-dessus la doctrine de l'Evangile. Mais ce n'est pas tout, et M. de Pradt porte encore plus loin sa sollicitude et sa bienveillance. *Si l'Espagne succombe*, dit-il, *les esprits républicains, ombrageux contre les soutiens de l'Espagne, comme il arrive toujours à l'égard de ceux qui ont soutenu le parti opposé, aguerris d'ailleurs contre Rome et ses foudres, ne seront-ils pas fort disposés à prendre, à l'égard d'un culte dont les ministres leur seront long-temps suspects, des mesures dictées par la prévoyance et par l'exemple de ce qui se passe ailleurs? Lorsqu'on examine l'embarras que le clergé catholique apporte dans toutes les affaires civiles, lorsqu'on voit l'Irlande désunie depuis des siècles de l'Angleterre par les ministres du culte prépondérant dans ce pays, quand on voit les tracasseries par lesquelles le clergé de la Belgique a débuté avec le gouvernement et salué le nouveau trône des Pays-Bas, on peut craindre de la part de l'Amérique de fortes résolutions pour se soustraire aux mêmes inconvéniens. Ceux qui ont tant sacrifié pour rejeter l'Espagne, pourroient bien faire encore des pas en avant pour rejeter Rome.* Rome et l'Amérique doivent beaucoup à M. de Pradt pour son obligeante prévoyance, et son zèle religieux est tout-à-fait digne d'un évêque. C'est une espèce d'avertissement qu'il donne à tous les gouvernemens, et un

service qu'il cherche à rendre au clergé. Les prêtres sont généralement, en Europe, dans une situation si brillante qu'on ne sauroit trop apprendre à les rabaisser et à les contenir. *L'embarras que le clergé catholique apporte dans toutes les affaires civiles!* L'accusation est générale, et il est très-vrai que le clergé catholique a plus d'une fois, dans ces derniers temps, *embarrassé les affaires civiles* de l'usurpateur. M. de Pradt l'a vu, et peut-être il en a gémi; car il sait que les prêtres ne doivent se mêler que de leur état, et il déplore qu'ils s'immiscent dans la politique. Dans sa mission en Espagne, en 1808, il fut témoin de l'opiniâtreté du clergé espagnol, qui repoussoit avec ingratitude les lumières et les bienfaits qu'on lui apportoit, et qui, ne séparant point sa cause de celle de la nation, *embarrassa* le conquérant et son conseil. C'est un tort que le clergé espagnol aura toujours à se reprocher. Peu de temps après, le clergé catholique commit une faute à peu près semblable. Le Pape refusa d'accéder à des prétentions assurément fort douces et fort modérées; le clergé de Rome et d'Italie le seconda dans cette résistance. En France, les évêques rassemblés, à Paris, en 1811, osèrent aussi s'opposer aux vues pacifiques de B. En vain M. de Pradt essaya de les amener à plus de complaisance; en vain fit-il le voyage de Savone pour prêcher un peu le saint Père. Ses soins n'eurent pas de succès, et il eut la douleur de voir l'homme le plus débonnaire et le plus conciliant contrarié et *embarrassé* par l'entêtement du clergé. Cette conduite est sans doute déplorable, et doit exciter les gémissemens des personnes zélées pour l'honneur de l'Eglise. M. de Pradt auroit mieux fait de nous citer franche-

ment ces exemples, que de nous parler de l'Irlande et des Pays-Bas. Il se plaint que l'Irlande ait *été désunie depuis des siècles de l'Angleterre par les ministres du culte prépondérant en ce pays*. Qu'il soit donc au moins conséquent ; car l'Angleterre n'a pas plus de droit sur l'Irlande, que l'Espagne n'en a sur ses colonies ; et s'il falloit admirer la révolte de celles-ci contre la métropole, il ne faudroit pas donner moins d'éloges à la longue résistance des Irlandois contre l'Angleterre. M. de Pradt ignore-t-il que les Anglois ont conquis l'Irlande à peu près comme les Espagnols ont conquis l'Amérique ? Trouve-t-il le joug de l'une plus doux que celui de l'autre, ou ne blâme-t-il l'oppression que quand elle s'exerce sous un autre hémisphère, ou bien enfin regrette-t-il que l'Irlande n'ait pas consenti à renoncer à sa religion pour adopter celle de ses conquérans? Cela est fâcheux, il est vrai, et le clergé catholique d'Irlande est bien coupable de s'être opposé à ce changement des Irlandois, et d'avoir ainsi apporté des embarras dans les affaires civiles. Conçoit-on qu'un évêque tienne un langage si peu en harmonie avec son caractère, et qu'un ami si chaud de la liberté et de l'indépendance blâme ici ce qu'il approuve là ? J'ajouterai encore une remarque sur ce sujet ; c'est que c'est un contre-sens d'appeler les prêtres catholiques *les ministres du culte prépondérant* en Irlande. Ce sont, au contraire, les ministres et le culte protestans qui sont *prépondérans* en ce pays. Le clergé catholique y est privé d'honneurs, de prérogatives et de revenus.

Il me resteroit, pour apprécier dans toute son étendue le morceau que j'ai cité, à examiner ce que M. de Pradt y dit du clergé de la Belgique, qu'il ac-

cuse de *tracasseries*. Ce clergé auroit peut-être dû s'attendre à être moins maltraité par un évêque qui a vécu dans le pays. Mais on dit que le prélat a toujours vu avec dédain la régularité des prêtres belges, qui ont le malheur de ne pas priser assez les idées libérales, et qui ont la simplicité de croire comme on faisoit encore au 17ᵉ. siècle. Peut-être aussi que M. de Pradt devoit d'autant plus s'abstenir d'un jugement si sévère, qu'un de ses collègues est tombé dans une disgrâce qui a dû le rendre sacré aux yeux d'un écrivain généreux. Les idées libérales n'auroient pas été mal appliquées dans cette circonstance. J'aurois bien encore quelques observations à adresser, sur la même matière, à M. de Pradt. Je le prierois, par exemple, d'affecter moins de mépris pour les institutions *monacales*, et de laisser rebattre cet éternel sujet de déclamation aux successeurs d'Helvétius et de Raynal. Je lui demanderois pourquoi il ne veut pas croire au récit des Jésuites sur les missions du Paraguay, et pourquoi il est plus difficile que les savans et les philosophes qui ont parlé avec éloge de cette institution, qui avoit, à la vérité, quelque chose de *monacal*, mais qui, à cela près, offroit un spectacle si consolant pour la religion et pour l'humanité.

Releverai-je des erreurs de détails? Un journaliste s'est amusé à en remplir plusieurs colonnes, et il n'a pas tout dit. M. de Pradt prétend que la population s'élève, dans le Canada, à 450,000 habitans; il n'augmente que du double. D'après des relevés officiels, le Canada ne comptoit, en 1802, que 180,000 habitans; la population, depuis quinze ans, ne s'est sûrement pas élevée beaucoup au-delà de 200,000. Il croit que les Anglois ne purent s'empa-

rât de la Guadeloupe pendant la guerre de la révolution. Il se trompe. Cette île fut prise par le général Grey, au mois d'avril 1794 ; il est vrai que Hugues la reprit bientôt après. Une des choses sur lesquelles M. de Pradt revient le plus souvent, c'est l'état relatif du Portugal et du Brésil. Il lui paroît insoutenable qu'une partie de l'Europe reçoive la loi du Brésil. Il avoit déjà développé cette idée dans son *Congrès de Vienne*, et on s'en étoit moqué. Il y revient, il y persiste, il la délaye encore, et il conclut que l'Europe se dégraderoit en souffrant cette transposition de pouvoirs. On cherche en vain le fondement d'une telle politique; je dois avouer qu'elle est au-dessus de mes foibles conceptions.

Parler du style de l'ouvrage, après avoir indiqué tant de graves erreurs, paroîtra peut-être un soin minutieux; cependant ne faut-il pas montrer que l'écrivain n'est pas meilleur que le politique? M. de Pradt cherche à faire de l'effet; mais il travaille avec une précipitation et une négligence à peine croyables. Son style est obscur, haché, pénible. On a peine à se retrouver dans ses périodes mal construites et embarrassées de *qui* sans fin. Quel écrivain, un peu accoutumé à manier sa langue, a pu s'exprimer ainsi : *Taisez-vous, cessez vos accusations irréfléchies, et* QUI *ne peuvent trouver d'excuse que dans le malheur* QUI *porte ceux* QUI *l'éprouvent à s'en prendre à tout le monde de ce* QUI *cause leurs souffrances; vous* QUI *imputez à ceux que l'on a appelés les amis des noirs, les désastres des colonies.....* Ces cinq *qui*, placés si près les uns des autres, sont aussi clairs qu'élégans. *La raison s'abaisse devant la prolongation de ce délire dommageable, qui par le fait même de ses dommages...*



Ailleurs vous trouverez : *le périgée de la marine française*, *le corsairage*, *l'omnipotence*, *l'omniprésence*, *l'insanité*, etc.

S'il falloit actuellement porter un jugement général sur l'ensemble de l'ouvrage, nous dirions qu'on y est fatigué de répétitions continues. L'auteur y revient sans cesse sur les mêmes objets. Il a toujours à la bouche les mots de *liberté*, d'*indépendance*, de *progrès du siècle*, et autres expressions à la mode. Il les retourne en tout sens, il les enchâsse de mille manières différentes. On dit que le moyen de dégoûter des meilleurs mets, est de les servir toujours. M. de Pradt risque de produire cette satiété par une affectation ridicule à se faire le champion des idées nouvelles. Il est aussi peu réservé dans les reproches qu'il fait aux Européens, et surtout aux Espagnols, sur les cruautés exercées en Amérique, lors de la conquête. Il auroit raison pour le fond, qu'il est inutile et importun de rebattre dans chaque chapitre les mêmes plaintes pour des faits si anciens, et auxquels il n'y a pas de remède. Ce pouvoit être le sujet d'un morceau dans tout l'ouvrage; mais il y avoit d'autant moins d'avantages à y revenir si fréquemment, que M. de Pradt reconnoît que les Espagnols étoient ceux qui traitoient le mieux leurs nègres dans ces derniers temps. A quoi bon alors tant de reproches accumulés sur des *immanités* qui datent de trois siècles? Mais il y a des écrivains qui n'ont point de mesure, et qui, quand ils ont trouvé un texte, le commentent sans fin, l'épuisent sans discernement, et qui croient faire plus d'effet en variant à l'infini les mêmes formules. Ils dépassent le but en voulant l'atteindre. Leurs reproches réitérés finissent par avoir l'air de la

déclamation, et on entrevoit même de l'aigreur dans des plaintes qui se renouvellent à tout propos. Ces répétitions sont le défaut général de l'ouvrage sur les colonies. L'auteur s'imagine avoir prouvé une chose quand il l'a reproduite plusieurs fois sous diverses formes, et il lui semble qu'on n'a rien à lui répondre quand il a délayé la même pensée dans une suite de phrases plus ou moins tranchantes. Les deux volumes de M. de Pradt, qui sont déjà fort minces, se réduiroient à bien peu de chose si on en ôtoit toutes les répétitions, tout ce qui est déclamatoire, tout ce qui est vague et faux. Peut-être ne resteroit-il alors qu'une brochure fort courte. Mais quelques observations justes, quelques aperçus vrais, honorent mieux un écrivain, que des volumes où ce qu'il y a de bon est étouffé sous une foule de méprises et d'erreurs. Un enclos étroit, mais bien cultivé et purgé des herbes inutiles, est préférable à un champ négligé, où le bon et le mauvais grain croissent à côté l'un de l'autre.

Nouvelles ecclésiastiques.

Paris. Le jeudi 22 mai, un grand nombre de militaires de tout âge et de toutes armes, ont fait leur première communion dans la chapelle de l'hôpital du Val-de-Grâce. M. l'abbé Deloutte, aumônier de l'hôpital, les instruisoit depuis long-temps avec un zèle auquel ils ont répondu. M. l'ancien évêque de Quimper leur a administré le sacrement de Confirmation. Plusieurs autres militaires ont aussi communié. Cette cérémonie avoit attiré beaucoup de personnes de la maison et du dehors, qui ont été frappées du maintien religieux de ces braves serviteurs du Roi. Tel est le résultat de l'heureuse impulsion donnée dans cet hôpital, et dont nous avons

parlé en rendant compte, le mois dernier, de la bénédiction de la chapelle du Val-de-Grâce.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. M. doit aller, le mois prochain, passer quelques semaines à Saint-Cloud, où les préparatifs ont été faits pour loger la cour. Il paroît que S. M. partiroit vers le 15 juin, et reviendroit à Paris pour l'anniversaire du 8 juillet.

— Il paroît certain que la ville de Paris va ouvrir un emprunt de 30 millions, dont 3 seront employés à terminer les abattoirs. Le reste servira à éteindre les dettes de la ville.

— On a ouvert dans la ville d'Avalon une souscription pour les pauvres; elle a produit 15,000 fr. La même mesure, prise à Saint-Chamond, a procuré une somme de 30,000 fr. Les maires du canton de Saint-Genis-Laval, assistés des principaux habitans, ont pris l'engagement de nourrir, jusqu'à la récolte prochaine, les pauvres et les infirmes de leurs paroisses respectives.

— Le nom du sieur Maubreil retentit constamment dans les tribunaux depuis quelque temps. Le 20, on devoit juger la plainte en calomnie qu'il a rendue contre M. de Semallé, qui, dans un écrit, l'accusoit des faits les plus graves. Maubreil avoit demandé à être présent à l'audience : voyant qu'on se refusoit à le lui permettre, il a défendu toute plaidoirie à son avocat. M. de Semallé a insisté pour que la cause fut jugée de suite, attendu qu'un demandeur devoit toujours être prêt à fournir ses motifs. Le tribunal a remis la cause au 22. Le 21, Maubreil a paru devant la cour royale qui devoit prononcer sur le jugement d'incompétence rendu dans son affaire par le tribunal de police correctionnelle. On a remarqué qu'il avoit laissé parler son avocat. L'affaire a été remise à deux jours pour entendre les conclusions du ministère public. Le 22, l'avocat du sieur Maubreil a demandé de nouveau que son client fut présent à l'audience. M. Vatimesnil, avocat du Roi, a soutenu que cette présence n'étoit, ni commandée par l'équité, ni conforme aux intérêts de Maubreil lui-même. Le tribunal, jugeant conformément à ces conclusions, a décidé qu'on plaideroit sur-le-champ sur le fond. Maubreil a appelé de ce jugement, et le tribunal a suspendu l'affaire jusqu'à ce qu'il ait été statué sur l'appel.

— Dans la même audience, le tribunal a jugé, à huis-clos,

le nommé Deriquehem, ouvrier imprimeur, accusé d'avoir colporté une chanson irréligieuse et indécente, contre le Mandement de MM. les vicaires-généraux relatif aux éditions de Voltaire; chanson dont tous les couplets finissoient ainsi : *C'est la faute de Rousseau, c'est la faute de Voltaire.* Voici le jugement du tribunal : « Attendu que, si la chanson dont il s'agit est contraire aux mœurs et à la religion, et calomnieuse envers des personnes revêtues d'un caractère respectable, il n'est pas constant que Deriquehem l'ait lue, chantée et colportée dans un lieu public, renvoie le prévenu de la plainte; ordonne néanmoins que ladite chanson sera et demeurera supprimée ».

— Le nommé Puel, ex-militaire, a été arrêté dans la cour du Louvre, portant à son chapeau une cocarde tricolor, recouverte d'un linge blanc.

— Le nommé Piolet, chef de bataillon, condamné à mort par contumace, l'année dernière, pour l'affaire de Grenoble, et l'un des chefs de la révolte qui avoit éclaté près de cette ville, a été arrêté dans les environ de Gex, et va être conduit à Grenoble.

— Le juge d'instruction, à Toulouse, a décerné un mandat d'arrêt contre le sieur Boyer-Fonfrède, au sujet d'un pamphlet dont il est l'auteur, et que le préfet a fait saisir.

— Bernard Audoin, cultivateur à Montricoux, a été condamné, par le tribunal correctionnel de Montauban, à une amende de 1200 fr., comme convaincu de se livrer habituellement à l'usure.

— Le prince Paul de Wurtemberg, frère du roi régnant, a écrit, le 20 avril, au conseil privé, une lettre où il blâme avec beaucoup de force le projet de constitution présenté par le roi actuel, ainsi que la conduite du gouvernement. Le conseil privé a répondu, le 10 mai, par une lettre, où il s'étonne d'une telle démarche, et réfute les reproches du prince. On dit que le prince Paul doit venir sous peu résider à Paris.

— Le conseil provincial du canton de Glaris, ayant acquis, par des actes authentiques, la certitude que l'ancien conseiller Paravicini s'est permis d'exercer l'usure, l'a condamné à une amende de 36,000 florins.

— On assure que le gouvernement des Pays-Bas vient de prendre une mesure sévère contre les écrivains étrangers réfugiés dans ces provinces.

Ordonnance du Roi, du 17 mai.

Louis, etc.

Pénétré du besoin de soulager nos peuples par des réformes salutaires et par des économies compatibles avec le bien du service, nous avons reconnu que quelques changemens utiles pouvoient s'opérer dans les administrations qui relèvent de notre ministère des finances;

A ces causes, sur le rapport de notre ministre de ce département, notre conseil entendu,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

Art. 1er. L'administration des forêts est réunie à celle de l'enregistrement et des domaines.

Les conservateurs des forêts sont supprimés.

Néanmoins notre ministre des finances nous fera connoître les exceptions que les localités et les besoins du service pourroient rendre nécessaires.

2. L'administration de la poste aux chevaux est réunie à celle de la poste aux lettres.

3. Le nombre des administrateurs de l'enregistrement des domaines et des forêts est fixé à quatre.

L'un d'entre eux est spécialement chargé, sous les ordres du directeur-général, de l'administration des forêts.

4. Les administrateurs des postes, des douanes, des contributions indirectes sont supprimés.

5. Ces administrateurs sont remplacés dans les régies respectives par un conseil.

Ce conseil sera provisoirement composé de trois agens supérieurs de la direction générale à laquelle il doit être attaché; ils seront désignés par notre ministre des finances, et pris dans le nombre de ceux qui sont nommés par nous.

Les membres de ce conseil conserveront leurs fonctions habituelles, et ne recevront aucune augmentation de traitement pour les nouvelles attributions qui leur seront provisoirement conférées.

La composition définitive de chaque conseil sera ultérieurement déterminée par nos ordonnances.

6. Chaque conseil exercera provisoirement les fonctions déléguées aux anciens administrateurs par nos ordonnances des 31 juillet, 27 novembre, 25 décembre 1816, et 2 janvier 1817.

Le ministre des finances prendra ultérieurement nos ordres sur les modifications ou les changemens que l'organisation nouvelle de chaque conseil pourroit exiger.

7. Les traitemens, indemnités, gratifications, remises ou autre supplément pécuniaire quelconque dont chacun des directeurs-généraux a joui jusqu'à présent, sont réduits au traitement fixe de 60,000 fr., passibles de la retenue prescrite par les lois du 28 avril 1816 et du 25 mars 1817.

8. Sont fixés à la somme de 24,000 fr., passibles de la même retenue, les traitemens, indemnités, gratifications, remises qui ont été

comment on peut concilier la conduite qu'on tient envers eux, avec les principes d'une saine politique et avec la charité du christianisme.

L'évêque d'Ossory, en Irlande, après avoir répété les argumens de l'évêque de Landaff, et avoir rappelé ce qui s'est passé dernièrement dans les Pays-Bas, ajoute que tous les sermens qu'on pourroit demander aux catholiques ne serviroient à rien, parce que leur religion leur donnoit la ressource des interprétations. (On se seroit attendu à trouver aujourd'hui dans un évêque protestant moins d'ignorance des principes des catholiques, ou plus d'équité et de bonne foi!)

Le comte d'Harrowby, président du conseil, appuie la motion. Il est très-vrai que l'attachement des protestans au gouvernement et à la constitution doit être plus fort que celui des catholiques. Mais la chaîne qui lie les sujets au trône se compose d'un nombre infini de chaînons; et parce qu'un seul anneau en est brisé, ce n'est pas à dire qu'elle ne puisse plus unir les deux extrémités. Qu'on se reporte au temps d'Elisabeth et de Charles I[er]., on verra que personne ne montra plus de fidélité à la couronne que le clergé catholique romain.

Le comte de Liverpool, premier lord de la trésorerie : Je suis prêt à accorder aux catholiques tout ce qui est compatible avec la sûreté de la constitution; mais je ne consentirai jamais à les mettre sur le même rang que les protestans. Que la nomination soit domestique, que le *veto* soit accordé ou non, je ne vois dans le prêtre catholique qu'un homme sujet à l'autorité du Pape. Si l'on accordoit les demandes des catholiques, pourquoi ne donneroit-on pas les mêmes droits à la classe respectable des quakers? pourquoi ne les donneroit-on pas aux juifs? Cédez aux prétentions des catholiques, ils en élèveront d'autres, et finiront par vouloir dominer.

Le comte Darnley : Il me paroît difficile de concilier le noble lord avec lui-même. Il se prétend disposé à accorder aux catholiques tout ce qui est compatible avec la constitution, et il s'oppose à ce que la chambre se forme en comité. Mais comment peut-on savoir ce qu'il est possible de leur accorder, si l'on ne veut pas discuter cette question? Peut-on croire qu'en faisant participer les catholiques aux bienfaits de la constitution, on leur inspirera le désir de la renverser?

Lord Grenville parle dans le même sens, et s'attache surtout à prouver que dans les places auxquelles les catholiques étoient admis aujourd'hui, ils pouvoient exercer une influence aussi grande que dans celles dont on leur fermoit l'entrée, et qu'il n'y avoit par conséquent aucune raison politique pour leur refuser leurs demandes.

Le comte Bathurst, secrétaire d'Etat, se déclare contre la motion : Un de ses motifs est qu'on ne peut accorder les demandes des catholiques d'Irlande, sans faire la même concession à ceux de l'Angleterre : il ne peut concevoir d'après quels motifs on pourroit s'y résoudre.

Le comte Grey n'a pas entendu un seul mot dans la discussion qui démontre le danger d'accorder les demandes des catholiques : mais si les opinions qu'il a entendu prononcer sont exactes, l'esprit de l'église réformée anglicane est aussi intolérant, aussi persécuteur que peut l'être celui de l'Eglise catholique romaine.

Le lord chancelier parle contre la motion, qui, ayant ensuite été mise aux voix, est rejetée par une majorité de 144 voix contre 90.

Catholicon, ou Philosophe chrétien. IIIe. volume, comprenant les six derniers mois de 1816.

Il y a long-temps que nous n'avons parlé de ce journal, dont il paroît toujours une livraison chaque mois, et qui se montre de plus en plus digne de son titre et de son objet. On y rend un compte exact des ouvrages et des faits qui peuvent intéresser la religion, en Angleterre principalement, et même hors de ce royaume; et s'il est destiné spécialement pour les catholiques anglois, s'il a un droit légitime à leur estime et à leurs suffrages, il ne sauroit être non plus indifférent aux catholiques du continent. L'Eglise, qui est une et qui embrasse toutes les nations, nous apprend à prendre part au sort de ses enfans dans les différentes contrées. Tel est l'esprit du christianisme; tel est le vœu de cette charité qui lie tous les membres d'un même corps. Ainsi, il existoit autrefois beaucoup de rapports entre l'église de France et celle d'Angleterre. La France, dans les temps anciens, fournit à l'Angleterre des évêques distingués, et elle servit d'asile au clergé de cette île dans les temps de persécution. Depuis la réforme surtout, elle offrit très-souvent une retraite aux prêtres catholiques que leur patrie repoussoit, et elle procura le bienfait d'une éducation chrétienne et ecclésiastique à un grand nombre d'Anglois. Nous avions, en France, plusieurs colléges ou séminaires destinés exclusivement pour les catholiques de cette nation, et la plus grande

partie de leurs missionnaires sortoient de ces écoles. La révolution, qui a interrompu ces rapports, en a fait naître d'autres. Nos prêtres ont trouvé, en Angleterre, l'asile que les prêtres anglois trouvoient en France depuis deux siècles, et il semble même que la générosité britannique ait voulu acquitter, en peu d'années, par des largesses inattendues, ce qu'elle nous devoit de retour pour les services que nous avions rendus long-temps à ses prêtres exilés et proscrits. Ces deux portions de l'Eglise semblent donc devoir être liées par une succession de rapports, et par une réciprocité de bienfaits; et les catholiques des deux pays ne peuvent manquer de prendre un intérêt mutuel à ce qui les touche. C'est dans cette confiance que nous avons donné quelquefois, et que nous donnerons encore de temps en temps, quelques détails sur les ouvrages relatifs à la religion, qui paroissent chez nos voisins, et sur les principaux faits qui s'y passent, et qui se rattachent au même objet.

Sans nous arrêter sur toutes les matières que renferme ce IIIe. volume du *Catholicon*, nous nous contenterons de choisir quelques articles qui nous sembleront offrir plus d'intérêt à nos lecteurs. Il y a plusieurs extraits d'ouvrages qui sont continués du volume précédent; nous n'en parlerons pas. Ce qu'on y trouve peut-être de plus remarquable, est un article très-étendu et bien travaillé sur l'opinion, ou même le dogme reçu autrefois chez les protestans, que le Pape est l'antechrist, et sur la fondation faite par l'évêque Warburton, dans l'intention de prouver l'apostasie de l'Eglise romaine. Nous donnerons quelque jour un extrait de cette dissertation, qui est fort bien traitée sous le rapport de l'histoire, de

la controverse et de la critique, et qui suppose dans l'auteur beaucoup de connoissances et de logique.

On trouve dans le XVIe. numéro du *Catholicon*, quelques détails assez curieux sur la persécution suscitée contre les catholiques, dans le comté de Lancastre, à la fin du règne d'Anne, et au commencement de celui de Georges Ier. Après l'affaire de Preston, en 1715, les whigs redoublèrent de zèle contre les catholiques, et désignèrent leurs maisons aux soldats pour le pillage. On recherchoit surtout et on dénonçoit les prêtres. Il y eut des confiscations, des amendes, des déportations aux îles, et même des exécutions. Les lettres qui contiennent ces faits pourroient fournir des matériaux pour l'histoire de l'église catholique, en Angleterre, pendant le 18e. siècle, partie qui n'a pas été traitée par Dodd; mais nous apprenons avec plaisir qu'un ecclésiastique anglois, M. John Kirk, de Lichfield, s'occupe de continuer cette histoire depuis la révolution de 1688, époque où Dodd l'a laissée; et l'on dit que le talent de l'auteur nous promet un ouvrage capable de satisfaire la curiosité du public. Pour notre propre compte, nous en attendons la publication avec impatience.

Le même numéro donne des renseignemens sur quelques missions catholiques en Orient, qui sont peu connues. A Bettiah, dans la province de Bahar, il y a plusieurs catholiques régis par un missionnaire italien, auquel les généraux anglois, sir Robert Barker et lord Cornwallis, avoient donné pour sa subsistance des terres dans le fort même de Bettiah. A cinq milles au nord de ce lieu est la mission de Choree, sous la direction du père Antoine de Lodi. C'est la Propagande qui y envoie des missionnaires. Le père Mar-

cellin, missionnaire de Luknow, en est le supérieur. A Bettiah, le père Romuald, quoiqu'à l'âge de plus de quatre-vingts ans, soigne encore son troupeau, dont il est aimé. Ses revenus sont extrêmement modiques. On fait l'éloge de la douceur de ces bons chrétiens. L'église anglicane s'efforce aussi de pénétrer dans l'Inde, et d'imiter le zèle des missionnaires catholiques. On a déjà établi un évêque anglican, le docteur Middleton, et il est question de fonder, à Bombay, une église pour ceux de la communion écossoise. Il y a dans cette ville une société pour la propagation de la Bible. Elle cherche à répandre ses exemplaires de la Bible; mais les catholiques font peu de cas de ces traductions, qui leur paroissent, avec raison, fort suspectes, puisqu'elles ont été faites par des protestans, qui ne manquent pas d'y insinuer leurs erreurs. Le *Catholicon* cite à ce sujet une lettre très-sage de don Manuel, archevêque de Goa.

Le nº. XVII du *Catholicon* contient une pièce peu connue; ce sont des mémoires authentiques sur Jean Calvin et sa famille, recueillis par Jean Dornay, docteur de Sorbonne, doyen d'Ecouy, grand-vicaire de Rouen, et imprimés dans une lettre à un ami, en 1615. Ce docteur ayant prêché dans ce temps-là l'Avent et le Carême à Noyon, interrogea les personnes les plus dignes de foi, consulta les registres du chapitre, et y joignit les renseignemens qu'il obtint de quelques vieillards qui avoient connu Calvin. Ces notions réunies ne donnent pas une idée avantageuse de toute cette famille. Jean Calvin étoit le second fils de Girard Calvin ou Cauvin, et de N. le Franc, née à Cambrai. Girard eut quatre fils et deux filles. Les fils étoient Charles, Jean, Antoine, et un autre qui

mourut en bas âge. Dornay trouva dans les registres du chapitre des preuves de la mauvaise conduite de Girard Calvin, qui étoit homme d'affaires, et qui paroît avoir fait fort mal celles du chapitre. Charles, le fils aîné, étoit dans les ordres, mais il fut excommunié pour sa mauvaise conduite; il mourut en 1536. Jean Calvin eut de bonne heure des bénéfices; on trouve dans les registres du chapitre, en 1526, une plainte rendue contre lui. Il occupa successivement divers bénéfices, qu'il résigna, troqua et vendit tour à tour. Puis s'étant mis à voyager, il contracta des liaisons avec des partisans des nouvelles doctrines à Paris, en Suisse, dans le Béarn, à Strasbourg, et revint à Noyon, où il entraîna plusieurs personnes dans l'erreur, entr'autres son frère Antoine, et sa sœur Marie. Il alla, comme on sait, s'établir à Genève. Conrad Schlussilburg et Horronius, tous deux écrivains protestans, racontent sa mort d'une manière effrayante, et le représentent livré au désespoir, et frappé de la main de Dieu.

Dans le n°. XVIII se trouvent des renseignemens sur l'église catholique des Etats-Unis; ils sont fournis par M. Nerinckx, de Nihove, qui a demeuré long-temps dans ce pays. Nous avons fait connoître précédemment l'état de la religion dans cette partie de l'Amérique, et nous ajouterons peu de chose à ce que nous en avons dit. Il y a dans les Etats-Unis six diocèses, et seulement deux séminaires. Les Jésuites ont une maison à George's-Town, un noviciat à Whitemarsh, et ils se proposoient d'ouvrir un autre noviciat à Washington. Il y a plusieurs couvens de femmes, des Carmélites dans le Maryland, des religieuses de la Visitation à George's-Town, des Ur-

sulines à la Nouvelle-Orléans, des Filles de la Charité à Emitzbourg, à Philadelphie et dans le Kentuckey. Les colléges sont ceux des Jésuites à George's-Town, de Baltimore, d'Emitzbourg et des Dominicains dans le Kentuckey. L'académie de Francfort dans le Kentuckey est confiée à un professeur catholique, M. O'Hara, qui a sous lui trois maîtres catholiques, et cent soixante-douze élèves. L'église Saint-Patrice, bâtie dernièrement à New-Yorck, est la plus belle de l'union; la dépense a monté à 95,000 dollars. La religion avoit autrefois pénétré dans les immenses déserts des Indiens par les soins des Jésuites, et quelques peuplades ont conservé du penchant pour le christianisme. M. Nerinckx y a baptisé plusieurs enfans, et admis plusieurs adultes à la participation des sacremens. Là, comme ailleurs, les ennemis de l'Eglise déclament contre les missionnaires. Un protestant nouvellement converti, le docteur Blyth, a publié une apologie pour ces derniers. M. Nerinckx, qui a résidé dix ans dans l'évêché de Bardstown, entre dans plus de détails sur cette partie. Ce diocèse comprend les Etats du Kentuckey, du Tenessee et de l'Ohio, et les territoires du Michigan, des Indiens et des Illinois. Il y a des catholiques dans ces différens pays. Le plus grand nombre est dans le Kentuckey, où il y en a quatorze mille. Il y en a aussi plusieurs milliers dans les territoires des Indiens et des Illinois; la plus grande partie sont François. M. Nerinckx a bâti des églises, et établi des congrégations dans le Kentuckey. Ces églises ne sont qu'en bois, et auroient besoin de plusieurs choses, tant pour la commodité des fidèles que pour la décence du service divin. M. Nerinckx y étoit chargé de douze congrégations ou paroisses, et

l'on croit qu'il retournera dans cette mission qui lui est chère. Il prévient les prêtres qui voudroient le suivre qu'ils doivent se résigner à toute sorte de privations, et vivre, comme lui, de ce qui se présente. On ne doute pas que parmi les prêtres zélés des Pays-Bas plusieurs ne se dévouent à ce ministère; et l'on sait en effet que M. l'évêque de la Louisiane, dans le voyage qu'il a fait à Gand, s'est attaché plusieurs Belges, entr'autres M. Léon Deys, de Bruges, dont les vertus et les talens seront d'un grand secours dans la mission. M. Deys est un ami du savant et zélé L. de Foere.

Les besoins des catholiques d'Angleterre, le manque de prêtres, et la perte des revenus qu'avoient les missions en d'autres pays, ont déterminé l'évêque catholique de Londres, M. Poynter, à établir, à la fin de 1815, une caisse pour la mission de son district. Les plus pauvres ont senti la nécessité de cette bonne œuvre, et les catholiques attachés à la chapelle de *Virginia-Street* ont fourni 250 liv. sterl. L'évêque les a félicités de leur zèle, et a invité les autres catholiques de son district à suivre cet exemple, d'autant plus touchant que la plupart de ceux à qui on doit cette somme sont pauvres, et que c'est de leur part comme le denier de la veuve. Ces fonds serviront en grande partie à payer l'éducation ecclésiastique de jeunes gens bien disposés. Le prélat se propose aussi, si les dons sont suffisans, de les employer à ériger de nouvelles chapelles, et à procurer tout ce qui peut accroître la prospérité de la mission.

Le *Catholicon* nous fait connoître le succès de plusieurs assemblées de charité tenues dans des chapelles catholiques pour le soulagement des pauvres. Ce qui

nous a paru surtout remarquable, c'est que le maire et le conseil de la cité de Londres ont envoyé cet hiver 200 guinées au comité de l'association de charité catholique. Le comité a témoigné, dans une adresse, sa reconnoissance de cette libéralité, qui est en même temps une preuve de l'esprit de tolérance qui anime ce que nous appellerions le corps de ville de Londres.

Aux six numéros qui composent ce IIIe. volume du *Catholicon*, l'éditeur a ajouté pour ce sémestre un supplément, qui renferme entr'autres des réflexions sur les entreprises faites, dans le siècle dernier, contre la juridiction de l'Eglise et l'autorité du souverain Pontife. On cite dans ces réflexions plusieurs passages des *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique pendant le 18e. siècle* (1), qui paroissent avoir été accueillis favorablement par les catholiques anglois, et dont on a rendu un compte très-avantageux dans le numéro du *Catholicon* de janvier 1817. Déjà, dans le *Laity's Directory* ou *Ordo*, pour cette année, on avoit donné une courte analyse de ces *Mémoires*, et on en parloit comme d'un ouvrage important. Nous verrons plus tard le jugement qu'en porte le *Catholicon*, jugement d'autant plus flatteur qu'il paroît partir de la plume d'un prélat très-instruit et d'un écrivain très-exercé.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le 5 mai, jour de la fête de saint Pie V, de l'ordre des Frères Prêcheurs, le souverain Pontife s'est

(1) 4 gros volumes in-8°.; prix, brochés, 30 fr. et 39 fr. franc de port. A Paris, au bureau du Journal.



rendu à l'église de Sainte-Marie de la Minerve. Il fut reçu à la porte par les cardinaux della Somaglia et Fontana, à la tête de la communauté. S. S. célébra la messe sur l'autel de Saint-Dominique, où étoient exposées les reliques de saint Pie V, et après avoir entendu une autre messe d'actions de grâces, elle entra dans le couvent, où fut publié, en présence des cardinaux, un décret portant qu'on devoit regarder comme constans les miracles opérés par l'intercession du vénérable François de Possadas, de Cordoue, prêtre de l'ordre de Saint-Dominique. Après avoir admis plusieurs personnes au baisement des pieds, S. S. partit pour assister aux obsèques du cardinal Braschi.

— Ces obsèques ont été célébrées dans l'église de Sainte-Marie *in Valticella*. Après la messe, qui fut chantée par le cardinal Scotti, S. S. fit l'absoute. Le soir, le corps fut transporté dans la basilique du Vatican, dont le cardinal Braschi étoit archiprêtre, et où le saint Père a réglé qu'il seroit inhumé. Ses entrailles ont été portées à l'église de Sainte-Marie des Martyrs, qui étoit son titre de cardinal. Le cardinal Romuald Braschi-Onesti étoit né à Césène en 1753, et étudia à l'académie ecclésiastique. Il fut majordome du palais apostolique, grand-prieur de Malte, à Rome, et cardinal en 1786. Il eut les charges de secrétaire des brefs et de camerlingue de la sainte Eglise. Par son testament, il donne son plus beau tableau au saint Père, des legs à tous ses parens, et 500 écus d'aumônes publiques aux pauvres; il a ordonné qu'on dît pour lui trois mille messes le plutôt possible dans l'église du couvent des Franciscains *in Aracœli*, et qu'on célébrât un anniversaire à Saint-Pierre du Vatican, et il a partagé ses ornemens d'église entre les églises de Saint-Pierre, de la Rotonde et *in Aracœli*.

— Le cardinal Litta a sacré, dans l'église des douze Apôtres, M. Mazzichi, nouvel évêque de Montalto. Il étoit assisté des archevêques Guerrieris et Frattini.

— Le cardinal Maury est dangereusement malade, et a reçu l'Extrême-Onction.

PARIS. Dans sa dernière conférence, du 18 mai, M. Frayssinous avoit pris pour texte ces paroles de l'Evangile : *Ego sum veritas et vita*. Jésus-Christ a été la vérité en dissipant les ténèbres et les erreurs du paganisme; il a été la vie par les bienfaits qu'il a répandus sur le genre humain. Aujourd'hui, a dit l'orateur, que nous sommes instruits par l'Evangile, et que cette lumière divine nous a rendus évidentes et familières les vérités les plus sublimes, nous avons peine à concevoir l'état d'ignorance où le paganisme avoit plongé le genre humain. L'histoire des temps antérieurs à Jésus-Christ nous présente un spectacle si affligeant, tant de misères, d'avilissement et de dégradation pour l'homme que l'esprit a peine à y croire. Les ténèbres étoient répandues par tout l'univers. La nation juive seule, reléguée dans un coin de l'Asie, adoroit le vrai Dieu. L'erreur et l'impiété prévaloient partout. Les peuples les plus éclairés et les plus sages étoient les plus ignorans et les plus aveugles en fait de religion. Toutes les passions avoient leur divinité, et il n'étoit pas jusqu'aux animaux, jusqu'aux plus vils insectes, jusqu'aux herbes des jardins, à qui on n'eût prodigué ce titre sacré (1). L'Egypte, Rome, la Grèce avoient donné l'exemple de ces monstrueux égaremens, et le plus éloquent de nos écrivains a déploré, dans son *Discours sur l'Histoire universelle*, ces humiliantes folies. Le caractère de ces dieux, leurs mystères impurs, leurs sacrifices, leurs fêtes, les horreurs des bacchanales, les combats des gladiateurs, mille turpitudes, dont on n'ose rappeler le souvenir, pron-

---

(1) On connoît ce vers de Juvénal :

O sanctas gentes quibus hæc nascuntur in hortis
Numina !

O les peuples pieux
Qui font dans leurs jardins éclore de tels dieux !

vent quel étoit l'excès de l'aveuglement qui dominoit dans le monde. Quelques philosophes ne reconnoissoient qu'un seul Dieu, mais ils n'osoient l'avouer. Socrate donnoit pour maxime qu'il falloit suivre la religion de ses pères, et Platon posoit pour fondement de sa république qu'il ne faut jamais rien changer à la religion établie. Ainsi, les recherches des philosophes, les productions du génie, les merveilles des arts, l'éclat que jetoient les lettres, n'empêchoient pas que, sur les articles les plus essentiels, l'homme ne fût plongé dans une profonde ignorance. Jésus-Christ paroît, le masque de l'erreur tombe, les ténèbres se dissipent; une doctrine céleste, une morale pure sont annoncées au monde. Un nouvel ordre de choses brille, et le plus ignorant des chrétiens en sait plus sur Dieu, sur son ame, sur ses devoirs, sur ses espérances, que le plus savant des philosophes. Ceux mêmes qui déclament aujourd'hui contre la religion tiennent tout d'elle; c'est elle qui leur a fourni les lumières avec lesquelles ils la combattent. 2°. Jésus-Christ est la vie; et l'influence de l'Evangile sur le bonheur des individus et de la société n'est pas moindre que sur les connoissances. Le paganisme favorisoit la barbarie; barbarie dans le culte public, on immoloit des victimes humaines, et on cébroit les fêtes par des combats meurtriers; barbarie dans la guerre, les vaincus étoient traînés en esclavage; barbarie dans la législation, les pères avoient droit de vie et de mort sur leurs enfans. La religion chrétienne est venue abolir ces excès. Elle enseigne que tout le genre humain est une grande famille, et que tous les chrétiens sont frères. Quels effets n'a-t-elle pas produits sur les peuples les plus barbares? Est-il un vice qu'elle ne proscrive, un bien qu'elle n'ordonne, une perfection qu'elle ne conseille? Cessez donc, détracteurs injustes, d'attribuer à la religion ce qu'ont produit vos passions et vos déréglemens. Tout ce qui existe a été quelquefois l'occasion de beaucoup de mal. *Si je voulois*, dit Montesquieu, *raconter les maux qu'ont causés la mo-*

narchie comme la république, je dirois des choses effroyables. Quelle n'a pas été l'influence de la religion sur la société domestique? L'esclavage, le divorce, la polygamie étoient en usage. La religion a fait cesser ces abus. La femme, en beaucoup de pays, étoit esclave de l'homme; la religion en a fait sa compagne. Ne seroit-ce pas une ingratitude, dans cette moitié du genre humain, de méconnoître les bienfaits du christianisme, qui l'a réhabilitée, et qui semble l'avoir prise sous sa protection spéciale? Faut-il rappeler les biens que la religion a répandus sur les malheureux, ces établissemens de charité, ces hospices pour tous les genres de douleurs, ces associations pieuses vouées au soulagement du pauvre et du malade? C'est là religion qui en a fait concevoir l'idée, c'est elle qui en a dicté l'exécution, c'est elle qui a suscité ces missionnaires dont le zèle et la charité vont porter au-delà des mers ses lumières et ses consolations. Le christianisme a pourvu à tout, il embrasse tout. La voilà cette religion, non telle que se plaisent à la représenter l'ignorance et la mauvaise foi, mais telle qu'elle est sortie des mains de son auteur, telle qu'elle s'est montrée au monde, douce, bienfaisante et pure. Son flambeau a éclairé l'univers, et sans doute il n'est pas éteint pour nous. Il est permis de former des espérances pour l'avenir, lorsqu'on voit de si touchans exemples dans les plus hauts rangs, lorsqu'on voit tant de zèle pour les bonnes œuvres, lorsqu'on voit une jeunesse brillante s'empresser pour entendre parler de Dieu et de la religion. C'est vous, messieurs, qui, par votre naissance, vos talens, vos emplois, votre crédit, pouvez le mieux honorer, défendre et propager la religion. Soyons bons chrétiens, nous n'en serons que meilleurs François. — Ainsi a fini ce discours, qui avoit attiré un auditoire plus nombreux encore que de coutume. On a remarqué que d'illustres étrangers avoient suivi avec assiduité ce cours de conférences, faites en effet pour plaire aux bons esprits de toutes les nations.

— Les offices de la Pentecôte ont été célébrés dans la chapelle des Tuileries. S. M. a assisté aux premières vêpres, à la grand'messe du jour et aux deuxièmes vêpres. Elle est même descendue dans la chapelle pour entendre le sermon, qui a été prononcé par M. l'abbé Frayssinous. Le sujet du discours étoit l'établissement de la religion chrétienne. L'orateur l'a développé avec son talent accoutumé. Sa péroraison surtout a été noble et brillante, et son éloge du Roi et de la famille royale a paru digne à la fois, et de son ministère, et de son goût. L'auguste auditoire écoutoit avec une attention remarquable. Un grand nombre de personnes de la cour assistoit à ce sermon. M. l'abbé Frayssinous avoit été présenté, le matin, à S. M., qui lui avoit dit : *M. l'abbé, je vous entendrai, ce soir, avec grand plaisir, et, j'espère, aussi avec profit.*

— La retraite des hommes a été terminée, à Notre-Dame, la surveille de la Pentecôte. Elle a paru plus nombreuse que les précédentes, surtout dans les derniers jours. Elle a été présidée par M. l'abbé d'Astros, vicaire général du diocèse, qui ouvroit les exercices par une exhortation. Deux missionnaires, MM. Ronsin et Druilhet, faisoient ensuite l'instruction.

— M. Dubourg, évêque de la Louisiane, est parti de Paris, le 17 de ce mois, pour se rendre à Bordeaux, où il doit s'embarquer pour l'Amérique. Quelques jours avant lui, étoient partis plusieurs ecclésiastiques qui se consacrent à cette mission. Le prélat, qui a voyagé en Italie, en Flandres et en France, y a trouvé quelques coopérateurs pleins de zèle, et ils vont travailler ensemble à répandre la foi dans l'ouest des Etats-Unis, et dans les immenses contrées habitées par les sauvages au-delà de l'Ohio et du Missisipi. Les amis de la religion, en Europe, ne peuvent que prendre un vif intérêt au succès d'une entreprise destinée à éclairer des peuples auxquels le flambeau de l'Evangile n'a pas encore été porté.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le dimanche et le lundi de la Pentecôte, S. M. a reçu un grand nombre de personnes.

— Le Roi a reçu avec bonté, des mains de M. le maréchal duc de Tarente, major-général de service, une adresse des sous-officiers du second régiment de la garde à pied, dans laquelle ils expriment la douleur profonde dont ils ont été pénétrés, en apprenant l'inculpation de félonie qui plane sur quelques-uns de leurs anciens camarades. Ils renouvellent le serment de servir et de défendre S. M. au prix de leur sang.

— Les nouveaux gardes du corps de la compagnie de Noailles, récemment réorganisés, ont eu l'honneur d'être conduits à l'audience du Roi par M. le duc de Mouchy, et ont prêté le serment de fidélité. Cette compagnie reprendra incessamment son service.

— Le Roi a accordé 50,000 fr. au département de l'Allier, 30,000 fr. à celui du Cher, 20,000 fr. à celui des Landes, autant à celui des Basses-Pyrénées.

— Mgr. le duc de Berry a accordé un secours de 3000 fr. pour les pauvres du département de l'Indre.

— Les villes d'Abbeville et de Boulogne ont voté une imposition extraordinaire de 60,000 fr. pour venir au secours des pauvres.

— M. le maréchal de camp Hulot est nommé administrateur-général des canaux du Midi, d'Orléans, du Loing et de leurs embranchemens, en remplacement de M. Agier, décédé.

— La cour royale a annullé le jugement du tribunal correctionnel qui s'étoit déclaré incompétent pour juger le sieur Maubreil. L'arrêt porte que l'affaire sera portée de nouveau devant le tribunal de première instance, pour y être jugée par d'autres juges. M. le procureur-général s'est pourvu en cassation contre cet arrêt.

— M. Robert, ancien avocat au parlement de Normandie, qui avoit été arrêté d'après la loi du 21 octobre, a été mis en liberté.

— La cour prévotale d'Alençon a jugé, le 21 mai, dix-neuf accusés, dont la plupart avoient été pris les armes à la main dans les environs de Domfront, formant un rassemblement séditieux. Quelques-uns étoient prévenus d'avoir fourni les armes,

les habillemens, et d'avoir favorisé cette union coupable. Dans le premier interrogatoire, les accusés prétendirent qu'ils ne s'étoient pas proposé de renverser le gouvernement, et qu'ils ne vouloient que piller les caisses publiques, et s'enfuir en pays étranger. Lorsqu'ils eurent conféré avec leurs défenseurs, ils désavouèrent leur première déclaration, et prétendirent n'avoir eu d'autre but que de voler des particuliers. Les deux chefs, Desfontaines et Raymond, ont été condamnés à mort. Deux autres sont condamnés aux fers pour la vie; quelques autres pour cinq ans. Sept ont été mis en liberté.

— La cours d'assises de Perpignan a condamné à deux ans d'emprisonnement et 500 fr. d'amende chacun, trois anciens militaires, Avias, Figuières et Séranne, coupables d'avoir enlevé les drapeaux blancs, le 28 juillet 1815, de la tour de l'église et de l'hôtel de la mairie de Perpignan.

— Une entreprise audacieuse a été formée à Saint-Jean-Pied-de-Port. Les nommés Pierre Chabano, tailleur, Pierre Algaré, instituteur, et Ibagnet, tous trois de la ville, pénétrèrent, dans la nuit du 8 au 9, dans l'église, enlevèrent tous les signes de la royauté qu'ils trouvèrent, et attachèrent à la hallebarde du bédeau des haillons aux trois couleurs; puis, étant montés au clocher, substituèrent le drapeau tricolor au drapeau blanc, à la pointe du clocher. Le maire, prévenu dès le matin, se rendit sur les lieux, et on rétablit le drapeau blanc aux cris réitérés de *Vive le Roi!* Un paquet d'allumettes, laissé dans la sacristie par les trois complices, a fait prendre des informations. Une marchande d'allumettes a déclaré en avoir vendu la veille à Chabano. Ce dernier interrogé a d'abord nié, et a fini par tout avouer. Il a même nommé ses complices. Algaré a été arrêté; Ibagnet s'est réfugié en Espagne. La cour prevôtale s'est transportée sur les lieux pour juger les coupables.

— Dans l'affaire de Randon, à Bordeaux, M. l'avocat-général, ayant résumé les faits dans la séance du 19, a conclu que Randon étoit coupable d'un complot pour renverser le gouvernement; qu'il avoit commencé à travailler à l'exécution, et qu'il s'étoit adjoint des complices; que Maury, Azéma, Théron, Bédrines, Lhote, Merveillaux, Tardy, Piaget, Cassaigne, Maire, Chenantais-Duclos, Sylvestre, Boucher, Guérin, Fouquet et Gabillet avoient participé à ce complot, et s'en étoient rendus complices, et que Renaut,

les femmes Aya, et Dussaut et Soubiran étoient coupables d'avoir eu connoissance de l'attentat et de ne l'avoir pas révélé.

— M. Ganderax, médecin, inspecteur des eaux minérales de Bagnères, fait savoir qu'une source, éminemment ferrugineuse, y a été découverte en 1816; l'usage de son eau prise intérieurement a déjà produit de bons effets dans plusieurs maladies; et l'analyse qu'en a faite M. Vauquelin ne peut qu'ajouter aux preuves que l'expérience a fournies de son efficacité. M. le comte de Milon de Mesne a fait en sorte que cette source fût accessible dès cette année, et cette découverte ne peut qu'attirer plus de monde encore aux eaux de Bagnères.

— Le tribunal correctionnel de Bruxelles a prononcé dans l'affaire relative aux poursuites dirigées, en vertu d'une plainte du ministre d'Espagne, contre le propriétaire et le rédacteur du *Vrai Libéral*. Le dernier, Cauchois le Maire, a été condamné à une amende de 500 florins, et en cas de non-paiement à un emprisonnement de six mois. Le propriétaire, M. Maubach, a été acquitté.

— Les étrangers, rédacteurs de diverses feuilles à Bruxelles, Anvers et Gand, ont reçu ordre de quitter le royaume des Pays-Bas dans le délai de huit jours; en conséquence, Cauchois le Maire et Guyet, rédacteurs du *Vrai Libéral*, ont fait, dans leur journal, leurs adieux au public. Ils doivent être conduits aux frontières par la maréchaussée. Cette mesure atteint également Lallemand, rédacteur du *Journal de la Flandre orientale*, et Bristot, rédacteur du *Journal constitutionnel d'Anvers*.

— Le prince Paul de Wurtemberg a répondu à la lettre du conseil privé. La conduite de ce prince excite l'attention en Allemagne.

— Une motion de sir Francis Burdett, à la chambre des communes d'Angleterre, pour la réforme parlementaire, a été écartée par une majorité de 265 voix contre 77.

— Le mariage de l'archiduchesse Léopoldine avec le prince de Brésil a été célébré, par procureur, à Vienne, le 13 mai.

— Le *Morning-Chronicle* avoit annoncé que la cour de Vienne avoit fait remettre à celle de Naples une note diplomatique, demandant quelques explications sur le jugement de Murat, et quelques dédommagemens pour sa veuve. Cette assertion est aussi dénuée de fondement que la prétendue lettre de l'empereur d'Autriche à la veuve du maréchal Ney.

Nouvelle édition des Lettres de Mme. de Sévigné.

PREMIER ARTICLE.

C'est sans doute un phénomène en littérature qu'une femme qui ne croyoit que s'entretenir avec sa fille, et lui raconter dans une longue causerie tous les petits événemens d'une vie assez uniforme et les nouvelles de sa société, ait mérité d'être comptée au nombre des auteurs les plus agréables, et soit citée comme un modèle de l'art épistolaire. Ces *Lettres*, où Mme. de Sévigné laissoit courir sa plume, sont devenues une des productions les plus recherchées d'un siècle si fertile en bons ouvrages, et son nom s'est placé après ceux des grands écrivains qui ont illustré une des époques les plus brillantes de notre histoire. A quoi dut-elle cet avantage? à une rare facilité d'esprit, à un abandon, une grâce, un naturel qui charment, à une variété de tableaux qui amuse, à un épanchement de sentimens si vrais qu'elle les fait partager à ses lecteurs. Mme. de Sévigné excelle à raconter et à peindre; ses *Lettres* abondent en anecdotes intéressantes, en réflexions ingénieuses, en saillies, en mots profonds même et en traits de morale, le tout relevé par un style de la négligence la plus aimable. Aussi un grand nombre d'éditions n'ont encore pu satisfaire l'empressement du public, et a-t-il été nécessaire de recourir à une nouvelle édition qui paroît devoir l'emporter sur les précédentes sous quelque rapport qu'on les envisage.

Les premières *Lettres* de Mme. de Sévigné qui aient vu le jour, se trouvoient dans les *Lettres* et dans les *Mémoires* de Bussy-Rabutin, son cousin; mais elles n'étoient encore qu'en très-petit nombre. En 1726, il en parut coup sur coup deux éditions, à Rouen et à La Haye, l'une et l'autre en 2 volumes. Elles furent faites sur des copies manuscrites que la famille de Mme. de Sévigné avoit prêtées à différentes personnes, et elle se montra très-blessée de cet abus de confiance. Néanmoins ce fut cette infidélité même qui la força de consentir à une édition plus complète, plus exacte et plus soignée. Celle-ci, qui fut publiée en 1734, n'étoit encore que de 4 volumes, auxquels on en ajouta deux autres en 1737. En 1754, une édition plus considérable parut, à Paris, chez David. Les *Lettres* y étoient rangées suivant l'ordre chronologique, et elle formoit 8 volumes. Il y en eut encore une en 1756; deux à Rouen, en 1784 et en 1790, et enfin deux plus récentes encore, à Paris, en 1801 et en 1806. Ces deux dernières sont les plus remarquables. On trouve dans celle de 1801, des *Réflexions sur les Lettres de Mme. de Sévigné*, par l'abbé de Vauxcelles. Ces *Réflexions* ingénieuses décèlent un écrivain d'un esprit exercé et d'un goût délicat, qui avoit étudié le caractère et le style de Mme. de Sévigné, et qui jugeoit avec beaucoup de sagacité les hommes et les choses. C'est un morceau digne d'être cité sous le rapport des vues et du style, et il y règne une finesse et un abandon qui rappellent quelquefois la manière de Mme. de Sévigné. Mais on a lieu de croire que ce fut tout ce que l'abbé de Vauxcelles fournit à cette édition, et qu'il n'en surveilla point la distribution et les détails.

L'édition de 1806, qui parut chez les mêmes libraires, fut confiée à un écrivain qui occupera plus de place dans l'histoire de la révolution que dans celle de la littérature. Grouvelle, qui avoit été commis de Champfort, avoit puisé à son école un attachement très-vif aux principes de la philosophie moderne. Au commencement de la révolution, il quitta une place honorable qu'il avoit chez un prince, pour se jeter dans le parti populaire, rédigea la *Feuille Villageoise*, et devint secrétaire du conseil exécutif après le 10 août 1792. Il eut le malheur, en cette qualité, de lire à Louis XVI le jugement qui le condamnoit à mort, et fut tour à tour ambassadeur et membre du corps législatif. Sa conduite en politique a fait dire qu'il auroit dû se borner à écrire; mais ses ouvrages ne valoient pas mieux que sa politique. Il a principalement attaché son nom à deux entreprises, l'édition des *OEuvres de Louis XIV*, et celle des *Lettres de Mme. de Sévigné*, et il a gâté l'un et l'autre de ces recueils.

Animé de plus de zèle que le vulgaire de son parti, feu Grouvelle ne se contenta point de propager parmi ses contemporains l'esprit révolutionnaire et irréligieux; il entreprit encore de le faire remonter à une époque où on ne le connoissoit pas, et de *révolutionner*, autant qu'il étoit en lui, le siècle de Louis XIV, en prêtant aux grands personnages de ce temps les erreurs d'une autre époque. C'étoit sans doute un tour de force assez extraordinaire que de vouloir persuader que la philosophie moderne dominoit dans un temps où la religion exerçoit toute son influence, et de travestir en déistes indifférens ou en hardis pyrrhoniens, les admirateurs de Bossuet et de Pascal,

les lecteurs assidus de Nicole, les auditeurs empressés de Bourdaloue. Il falloit ne pas craindre de fronder l'opinion générale, et être bien tourmenté de la passion de faire des conquêtes à l'incrédulité, pour nous présenter sérieusement comme une philosophe, dans le sens qu'il attachoit à ce mot, une femme qui ne parle jamais de la religion qu'avec respect, et dont un si grand nombre de lettres roulent sur des matières de religion, qu'un de ses premiers éditeurs les recommandoit presque comme une lecture de piété (r). On pourroit ici invoquer hardiment tous ceux qui ont lu Mme. de Sévigné. Ne leur a-t-elle pas laissé l'impression d'une femme attachée à la foi, et tenant aux pratiques essentielles de la religion? Ne la voit-on pas se retirer du monde dans les jours spécialement consacrés à la dévotion? Ne fait-elle pas ses délices des bons ouvrages qui ont la religion pour objet? Ne parle-t-elle pas toujours de la piété avec honneur? Affligée de la conduite de son fils, elle ne néglige rien pour le ramener. *Je lui disois toujours un petit mot de Dieu; je le faisois souvenir de ses bons sentimens passés, et le priois de ne point étouffer le Saint-Esprit dans son cœur.* (Lettre du 8 avril 1671). Dans une lettre suivante, elle dit encore en parlant de son fils : *Point de Pâques, point de Jubilé. Je n'ai rien trouvé de bon en lui que la crainte de faire un sacrilége; c'étoit mon soin aussi de l'en détourner.* (Lettre du 15 avril même année). Ce langage est bien sans doute celui d'une mère chrétienne, et ce ne seroit pas tout-à-fait ainsi qu'auroit parlé une philosophe.

(r) Avertissement de l'édition de 1737, à la tête du tom. VI.

Voyez comment elle s'exprime au sujet de la mort d'un jeune homme de sa société : « C'est un beau sujet de faire des réflexions que l'état où vous le dépeignez. Il est certain qu'en ce temps-là (au moment de la mort) nous aurons de la foi de reste ; elle fera tous nos désespoirs et tous nos troubles, et ce temps que nous voulons qui coule présentement, nous manquera ; et nous donnerions toutes choses pour avoir un de ces jours que nous perdons avec tant d'insensibilité : voilà de quoi je m'entretiens dans ce mail que vous connoissez. La morale chrétienne est excellente à tous les maux ; mais je la veux chrétienne, elle est trop creuse et trop inutile autrement. (Lettre du 20 septembre 1671) ». On pourroit à ce passage en joindre mille autres conçus dans le même esprit ; mais après cette citation, prise au commencement de la correspondance, il suffira d'en ajouter une autre, prise à la fin. Cette lettre nous prouvera le grand sens de Mme. de Sévigné ; elle est adressée à M. de Coulanges :

« Quant aux grands objets qui doivent porter à Dieu, vous vous trouvez embarrassé dans votre religion sur ce qui se passe à Rome et au conclave. Mon pauvre cousin, vous vous méprenez. J'ai ouï dire qu'un homme d'un très-bon esprit tira une conséquence toute contraire au sujet de ce qu'il voyoit dans cette grande ville ; il en conclut qu'il falloit que la religion chrétienne fut toute sainte et toute miraculeuse de subsister ainsi par elle-même au milieu de tant de désordres et de profanation. Faites donc comme lui, tirez les mêmes conséquences, et songez que cette même ville a été autrefois baignée du sang d'un nombre infini de martyrs ; qu'aux premiers siè-

cles toutes les intrigues du conclave se terminoient à choisir entre les prêtres celui qui paroissoit avoir le plus de zèle et de force pour soutenir le martyre; qu'il y eut trente-sept papes qui le souffrirent l'un après l'autre, sans que la certitude de cette fin leur fît fuir ni refuser une place où la mort étoit attachée; et quelle mort! Vous n'avez qu'à lire cette histoire pour vous persuader qu'une religion subsistante par un miracle continuel, et dans son établissement et dans sa durée, ne peut être une imagination des hommes. Les hommes ne pensent pas ainsi. Lisez saint Augustin, dans sa *Vérité de la religion*; lisez Abbadie, bien différent de ce grand saint, mais très-digne de lui être comparé quand il parle de la religion chrétienne; demandez à l'abbé de Polignac s'il estime ce livre. Ramassez donc toutes ces idées, et ne jugez point si légèrement. Croyez que, quelque manège qu'il y ait dans le conclave, c'est toujours le Saint-Esprit qui fait le pape. Dieu fait tout, il est le maître de tout, et voici comme nous devrions penser; j'ai lu ceci en bon lieu : *Quel mal peut-il arriver à une personne qui sait que Dieu fait tout, et qui aime tout ce que Dieu fait* » ? (Lettre du 26 juillet 1691).

Enfin, partout Mme. de Sévigné parle de la Providence avec un sentiment de respect et de confiance, de la morale chrétienne comme d'une chose admirable, de la foi comme d'un don qu'on ne sauroit assez estimer, de la dévotion comme du plus grand bonheur pour ceux qui la goûtent. Elle fait souvent des retours qui prouvent combien elle étoit occupée de l'idée de son salut. Elle souhaitoit d'être parfaite, et elle se plaignoit avec franchise de son peu de zèle à le devenir. Sa conduite fut toujours régulière; ses éditeurs,

et même Gronvelle, remarquent qu'elle se comporta, pendant son veuvage, avec une grande sagesse, et que la malignité ne put trouver à s'exercer sur ses relations. Elle tomba malade, à Grignan, dit un de ses éditeurs, le 6 avril 1696, *et les grands sentimens de religion qui lui firent demander et recevoir les derniers sacremens, le cinquième jour de sa maladie, ne permettent pas de douter qu'en faisant à Dieu le sacrifice de sa vie, elle n'ait fait encore celui de sa tendresse pour sa fille.* C'est au sujet de ses derniers momens que le comte de Grignan, son gendre, écrivoit à M. de Coulanges : *Cette femme forte a envisagé la mort, dont elle n'a point douté dès les premiers jours de sa maladie, avec une fermeté et une soumission étonnantes. Cette personne, si tendre et si foible pour tout ce qu'elle aimoit, n'a trouvé que du courage et de la religion quand elle a cru ne devoir songer qu'à elle, et nous avons dû remarquer de quelle utilité et de quelle importance il est de se remplir l'esprit de bonnes choses et de saintes lectures, pour lesquelles Mme. de Sévigné avoit un goût, pour ne pas dire une avidité surprenante, par l'usage qu'elle a su faire de ces bonnes provisions dans les derniers momens de sa vie.* Ce témoignage a d'autant plus de poids que c'est chez M. de Grignan même que mourut Mme. de Sévigné, et nous voyons par-là que sa mort fut aussi chrétienne qu'elle l'avoit toujours désiré (1).

---

(1) Je n'ai point trouvé la date précise de la mort de Mme. de Sévigné. L'éditeur de 1734, que je citois tout à l'heure, dit qu'elle tomba malade le 6 avril 1696, et qu'elle mourut le quatorzième jour de sa maladie; ce qui mettroit sa mort au 19 ou au 20 du même mois. Mais cette date n'est point exacte, puisque l'on a une lettre de Mme. de Grignan, du 18 avril, qui suppose qu'il y avoit déjà plusieurs jours qu'elle avoit perdu sa mère. J'espère que les éditeurs, dont nous annonçons l'entre-

Dans un autre article nous examinerons les assertions de Grouvelle sur la religion de Mme. de Sévigné, et nous dirons un mot de la nouvelle édition qui se prépare chez M. Blaise, libraire.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Le 12 mai, S. S. est partie pour Castel-Gandolpho, où elle compte passer quelque temps en *villégiature*.

— S. S. a conféré les charges suivantes : au cardinal Mattei, l'archiprêtré de Saint-Pierre, vacant par la mort du cardinal Braschi ; au cardinal Dugnani, la préfecture du tribunal de la signature de justice ; au cardinal Litta, le protectorat de l'Académie ecclésiastique ; au cardinal Scotti, la préfecture de l'économie de la Propagande ; au cardinal Galeffi, la préfecture de la congrégation de la discipline régulière ; au cardinal Fabrice Ruffo, le grand prieuré de Malte, à Rome ; au cardinal Gonsalvi, la charge de secrétaire des brefs ; et au cardinal Albani, la préfecture de la congrégation du bon gouvernement.

— Le cardinal Maury est mort d'une attaque violente de scorbut, dans la nuit du 10 au 11 mai. Son corps a été exposé chez lui pendant deux jours, et on a dit des messes et récité des prières. Ses obsèques ont eu lieu, le 14, dans l'église de Sainte-Marie *in Vallicella*. Il étoit né à Vauréas, en 1746, et fut créé cardinal par Pie VI, en 1794 (1).

---

prise, éclairciront ce point. Un journal disoit dernièrement qu'on ne savoit pas où Mme. de Sévigné étoit née. N'est-elle pas née à Bourbilly ? Je laisse encore aux nouveaux éditeurs à faire des recherches à cet égard.

(1) C'est avec cette brièveté que le *Diario* parle de la mort de ce cardinal, sur lequel nos lecteurs ont droit d'attendre de nous une notice historique. Il est remarquable que le souverain Pontife n'a point assisté à ses obsèques.

— Le 3 mai, jour de la fête de l'Invention de la sainte Croix, le corps du sénat romain se rendit, en grand cortège, du Capitole à l'église royale du couvent françois de la Trinité du Mont, pour y faire l'offrande d'un calice d'argent, comme il est d'usage tous les deux ans. Leurs Exc. MM. les conservateurs de Rome, le baron Scharlati, le comte Alexandre Marefoschi et le marquis Emile Massimi, furent reçus, sous le grand portail, par trois membres de la congrégation françoise, MM. l'abbé de Sambucy, le marquis de Sommery et le chevalier de Mézières. M. l'évêque d'Orthosia dit la messe. A l'offertoire, les conservateurs firent, entre les mains du prélat, l'offrande du calice et de quatre torches ou flambeaux. L'orgue et les trompettes du Capitole exécutèrent, pendant la messe, une musique analogue à la cérémonie.

— Le père Joseph Silvestrini, de l'ordre des Frères Prêcheurs, a été nommé théologien de Casanate.

— Le prélat Alexandre Brandadori, substitut du secrétaire de la congrégation de la Visite, mourut subitement le 6 mai. Il avoit montré dans les dernières tempêtes de l'Eglise beaucoup d'attachement à son souverain, et avoit mérité, pour cela, d'être exilé à Paris.

— Les peintures à fresque du célèbre Zampieri, dans la chapelle de Sainte-Cécile de l'église de Saint-Louis des François, avoient disparu avec le temps sous une couche de salpêtre et de fumée. M. le comte de Blacas vient de les faire restaurer, et cette opération s'est faite avec un succès qui honore le talent des artistes.

— M. Cala de Figueroa des marquis de Villanova, archevêque de Sorrento, grand chapelain de la cour de Naples, est mort, à Naples, le 1er. mai.

Paris. Une ordination assez nombreuse a lieu dans l'église Saint-Sulpice, aujourd'hui samedi des Quatre-Temps. Elle est faite par M. l'évêque d'Amyclée, premier aumônier de S. A. R. Monsieur.

Chambéri. M. l'évêque de cette ville a publié, le 28

avril, une lettre pastorale pour implorer le secours du ciel relativement aux biens de la terre. Le 4 mai, il y a eu en conséquence une procession générale de toutes les paroisses. M. l'évêque y a assisté, ainsi que les magistrats et les premiers fonctionnaires du duché, sans appareil et confondus avec le reste des fidèles. Cette procession a été suivie d'une neuvaine, qui a eu lieu dans tout le diocèse. Tous étoient intéressés au succès de ces prières, et l'esprit qui anime les habitans de la Savoie les a portés tous à s'unir pour faire une sainte violence au ciel. Nous regrettons de ne pouvoir rapporter en entier les judicieuses réflexions du *Journal de Savoie*, sur le fruit que nous devons retirer des calamités qui affligent l'Europe. On y remarque entr'autres ce passage : « Qui peut nous dire si la détresse que nous éprouvons n'est point un avertissement? L'homme ne cesse d'insulter la Providence, tant qu'elle lui prodigue les trésors de sa bonté; nous nous faisons un jeu criminel de notre ingratitude et de nos moqueries sacriléges. Triste et déplorable vérité : le malheur seul est capable de nous tirer de l'aveuglement; nous devenons arrogans dans la prospérité; nous nous révoltons contre la main paternelle qui nous accable de biens, et il faut qu'elle nous écrase sous le poids de la douleur, pour nous faire retrouver quelque vestige de raison. Insensés que nous sommes! Osons l'accuser des maux qui nous affligent ! Lui avons-nous laissé quelque autre moyen de nous ramener à elle » ?

STUTTGARD. Dans un moment où les discussions entre le roi et les Etats de Wurtemberg sont assez animées, il est bon de faire remarquer la conduite du clergé catholique de ce pays. Une adresse des membres catholiques de l'assemblée des Etats prouve qu'ils n'ont pris aucune part à l'opposition qui s'y est manifestée. Cette adresse, qui fut présentée au roi, le 27 mars dernier, est ainsi conçue :

« Sire, les membres catholiques soussignés de l'assemblée

des Etats s'approchent, avec une respectueuse fidélité, du trône de V. M., pour joindre aux témoignages de reconnoissance que l'assemblée entière des Etats vous a offerts antérieurement, l'expression particulière des sentimens respectueux de gratitude dont ils sont d'autant plus vivement pénétrés, que V. M., dans le projet de constitution qu'elle a bien voulu communiquer aux Etats, s'est occupée, avec toute la sagesse d'un souverain, de l'état légal de ses sujets catholiques, et des rapports futurs de l'église catholique avec l'Etat.

» Les sacrifices que l'église catholique d'Allemagne a faits pendant les vingt dernières années, souvent au bien général de la patrie, mais souvent aussi pour un but moins sacré, ont été grands et douloureux ; par un enchaînement d'événemens funestes, les biens ecclésiastiques les plus considérables lui ont été enlevés ; elle s'est vue dénuée de ressources ; la perte de plusieurs évêques qui sont morts pendant un certain laps de temps, et qui n'ont pas été remplacés, la laissé sans pasteurs et sans soutien contre les tristes effets de tant de circonstances défavorables, et elle attend le secours que la Providence lui donnera par ses organes, le chef visible de l'Eglise et les princes de l'Allemagne.

» Il est réservé à V. M. de consommer dans le Wurtemberg l'ouvrage qu'avoit commencé le feu roi, en donnant, par un arrangement avec le saint Siége, et par des réglemens aussi sages qu'*éclairés*, à l'église catholique de vos Etats, une étendue, une force et une dignité qui porteront la tranquillité et la consolation dans les esprits de ses fidèles sujets, et qui faciliteront leur perfectionnement moral et religieux.

» Sire, nous avons pour garant que telle est votre volonté non-seulement tout le bien que V. M. a fait avec un amour et des soins vraiment paternels depuis son avènement au trône, à ses fidèles sujets, mais encore cette déclaration énoncée formellement dans le projet de constitution :

» Que les limites entre l'autorité ecclésiastique et les droits de souveraineté sur l'église catholique seroient fixés par un accord qui concilieroit la liberté de cette église avec le bien de l'Etat ;

» Et qu'outre la dotation indépendante qui seroit assignée à l'évêché qui doit être établi et aux établissemens qui lui sont nécessaires, on assignera pour l'Eglise des biens-fonds

et des revenus en propre, dont l'administration sera séparée de celle des biens de l'Etat.

» V. M. sera encore en ce point un modèle digne des plus grands éloges, et d'être imitée par tous les princes; et si les Wurtembergeois de la confession d'Augsbourg bénissent la mémoire du prince Christophe, un de vos glorieux ancêtres, pour avoir conservé les biens de l'église protestante, leurs concitoyens catholiques et leurs arrières-neveux auront la même reconnoissance pour V. M., qui aura rétabli leurs biens ecclésiastiques; et la postérité, comme les contemporains, éprouveront ces sentimens d'amour et de vénération, la plus belle récompense des soins que V. M. a voués au bonheur de ses sujets. (*Suivent les signatures*).

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le Roi a mis à la disposition du préfet du Pas-de-Calais, une somme de 30,000 fr., sur les fonds de non-valeur de l'exercice de 1815.

— MMgrs. les duc d'Angoulême et de Berry, étant allés chasser à Rambouillet, ont donné 2000 fr. pour secourir les pauvres des paroisses qui avoisinent la forêt.

— La ville de Paris a fait un emprunt de 33 millions. Le traité en a été passé avec une compagnie de banquiers. Le Roi l'a autorisée à créer trente-trois mille obligations de 1000 fr. chacune.

— M. le baron d'Haussez, membre de la chambre des députés de 1815, pour le département de la Seine-Inférieure, est nommé préfet des Landes, en remplacement de M. Carrère.

— Le nommé Desbens, fourrier au 2e. régiment de la garde royale, en garnison à Versailles, a été arrêté dans les premiers jours de ce mois, comme prévenu d'avoir fait à deux de ses camarades les propositions les plus criminelles, et qui ne tendoient à rien moins qu'à attenter aux jours de la famille royale. Ses camarades ont fait, à ce sujet, des révélations qui paroissent de nature à appeler sur Desbens une condamnation judiciaire, et l'application de l'article 90 du Code pénal contre les auteurs de *propositions faites et non*

agréées, de former un complot contre la vie du Roi et de la famille royale. Les révélations ayant été tardives, on croit qu'il pourra y avoir lieu à appliquer aux autres prévenus l'article 104. Le conseil de guerre permanent de la 1re. division est saisi de l'affaire, et le capitaine-rapporteur a déjà entendu les accusés. La démarche qui a été faite par les sous-officiers du régiment contre les coupables, l'indignation qu'ils y expriment, et l'horreur qu'ils ont ressentie du crime horrible médité par Desbans, sont une nouvelle preuve des sentimens qui animent ces corps, l'honneur et l'élite de l'armée françoise, et de la juste confiance avec laquelle la France entière doit voir confié à cette garde fidèle ce qu'elle a de plus cher et de plus sacré.

— M. Bertin d'Aubigny, conseiller, commis par la cour royale de Paris pour informer, d'après les révélations de Monier, contre les fauteurs et adhérens de ce condamné, et contre les membres d'une association séditieuse, a terminé l'instruction de ces deux affaires, dont le rapport sera fait incessamment à la chambre d'accusation, par M. Delapalme, substitut.

— On a arrêté à la Courtille un individu prévenu d'avoir invoqué le nom de l'usurpateur.

— M. le baron de Jessé, membre de la chambre des députés aux sessions de 1815 et de 1816, est mort, à Beziers, le 28 avril.

— Par jugement du tribunal correctionnel de Moissac, François Gardes, convaincu d'avoir répandu des nouvelles fausses et alarmantes, a été condamné en huit mois de prison, 300 fr. d'amende, cinq ans de surveillance, et un cautionnement de 500 fr. Par jugement du tribunal correctionnel de Vassy, un vigneron, nommé Paillard, demeurant à Saint-Dizier, a été condamné à cinq ans de prison et 20,000 fr. d'amende, pour avoir proféré publiquement, et à plusieurs reprises, des cris séditieux. A Langres, un colporteur, nommé Guildry, a été condamné, pour le même délit, à trois mois de prison et 50 fr. d'amende.

— M. le duc d'Havré a fait remettre au curé de Fontenay-le-Château, 400 fr. pour ses pauvres. C'est ainsi, nous écrit le curé, que cet ancien seigneur de la paroisse, où l'on a brûlé ses titres et vendu ses biens, se sait venger des mauvais procédés.

— La cour d'assises de Lyon a condamné à dix ans de travaux forcés et au carcan, Jean-Antoine Chomat, qui avoit pris le nom de Pierre Glas, et qui, trompant la famille de ce dernier, mort en Russie, avoit envahi sa succession, et fait des actes sous ce faux nom.

— Un journal annonce que Savary a été arrêté à Trieste, par ordre de l'empereur d'Autriche, et conduit dans une forteresse en Hongrie. Un autre rapporte qu'on s'est contenté de le mettre en surveillance.

— Cauchois le Maire et Guyet, rédacteurs du *Nain Jaune*, puis du *Vrai Libéral*, sont partis de Bruxelles, le 25 mai, pour Anvers, où apparemment ils s'embarqueront. Lallemand, ancien secrétaire de Félix Lepelletier, qui faisoit, à Paris, *l'Aristarque*, et en Flandres, le *Journal de la Flandre occidentale et orientale*, a dû quitter la ville de Gand. Brissot, neveu du conventionnel de ce nom, rédacteur du *Constitutionnel d'Anvers*, doit être aussi parti. Les gens sages des Pays-Bas applaudissent à cette mesure, qu'ils regardent comme un gage de repos, et comme un triomphe remporté sur l'esprit de parti recouvert du manteau d'idées libérales.

— Le roi de Sardaigne a ordonné de distribuer une somme de 8000 fr. aux pauvres de la ville de Gênes.

— Le sénat et la ville de Francfort ont publié leur réponse aux demandes de la diète, relativement aux juifs de cette ville. Le sénat et la bourgeoisie chrétienne y font remarquer avec raison qu'il y a une énorme différence entre le droit de bourgeoisie, vendu aux juifs francfortois par le ci-devant grand-duc de Francfort, sous une forme de gouvernement monarchique, et le droit de cité politique, résultant de l'affranchissement de la ville de tout lien de vassellage, et qui emporte une participation à la souveraineté. Accorder une semblable participation aux juifs, seroit d'une générosité imprudente, et qui amèneroit la ruine de la bourgeoisie chrétienne. Si, dans un état de restriction et de simple tolérance, les juifs ont été nuisibles aux chrétiens, devenus membres actifs de la cité, ils domineroient la ville. Leur droit de bourgeoisie même, abstraction faite de tout droit politique, doit être restreint dans une ville purement commerciale, et qui n'a pas, comme les grandes monarchies, le moyen de disperser les Juifs, de les rendre agriculteurs, et

de les contenir par la supériorité du nombre. Au surplus, ce même droit de bourgeoisie doit être réglé d'une manière uniforme, pour toute l'Allemagne, par la diète. Lorsque les résolutions de cette assemblée seront connues, le sénat et la bourgeoisie souveraine de Francfort feront participer leurs sujets juifs aux droits civils qui leur auront été accordés, malgré le peu de mérite qu'ils aient acquis par leur conduite récalcitrante. Cette réponse est accompagnée d'une consultation de l'université de Berlin, contraire aux demandes des juifs.

La cour d'assises extraordinaire de Bordeaux a terminé, le 23, à six heures vingt-trois minutes, l'affaire de la conspiration Randon. M. le président, après avoir résumé l'accusation et la défense, a posé les questions, et divisé les accusés en dix séries. M. Gergerès, bâtonnier de l'ordre des avocats, a demandé, au nom des accusés, et dans l'intérêt de la justice et de la société, que la cour voulut bien étendre à tous les prévenus (Randon excepté) la question qui n'étoit posée que pour neuf d'entre eux : « Sont-ils coupables de n'avoir pas révélé au gouvernement lesdits attentat et complot, après en avoir acquis la connoissance ».

La cour a consenti à cette demande. Randon ayant réclamé pour n'être pas excepté de son application, M. l'avocat-général s'y est opposé, et la cour a rejeté sa réclamation. Les jurés sont entrés en délibération, le 22, à cinq heures du soir. La séance a été reprise, le 23 mai, à six heures et demie du soir, et MM. les jurés debout à leurs rangs, M. le président a dit : M. le chef du juri, quelle est la décision du juri? M. de Macarthy a répondu :

Sur mon honneur et ma conscience, devant Dieu et devant les hommes, la déclaration du juri est : Oui, Randon est coupable d'un attentat et d'un complot dont le but étoit de détruire le gouvernement légitime, de changer l'ordre de successibilité au trône, et d'exciter les citoyens à s'armer contre l'autorité royale.

D'avoir commencé et commis des actes pour parvenir à l'exécution desdits attentat et complot.

De s'être rendu coupable du crime d'avoir engagé ou enrôlé, fait engager ou enrôler des soldats, sans ordre ni autorisation du pouvoir légitime.

Oui, Théron, Bédrines et Lhote sont coupables de complicité desdits attentat et complot, et dudit crime d'enrôlement, en participant, avec connoissance, aux actes qui ont été commis et commencés pour en faciliter l'exécution, et de n'avoir pas révélé lesdits attentat et complot au gouvernement, après en avoir acquis la connoissance.

Oui, Casaigne est coupable de complicité desdits attentat et complot, pour avoir concouru, avec connoissance, aux actes qui ont été commis ou commencés pour en faciliter l'exécution, et de n'avoir pas

révélé lesdits attentat et complot au gouvernement, après en avoir acquis la connoissance.

Non, Azéma, Merveillaux, Piaget, Maire, Boucher et Guérin, ne sont pas convaincus d'avoir participé auxdits attentat et complot, ni de s'en être rendus complices en assistant avec connoissance les auteurs dans les actes qui ont été commis ou commencés pour en faciliter l'exécution. Oui, ils sont coupables de n'avoir pas révélé lesdits attentat et complot au gouvernement, après en avoir acquis la connoissance.

Oui, Renaud et la femme Dussaut sont coupables d'avoir eu connoissance desdits attentat et complot, et de ne les avoir pas révélés au gouvernement, après en avoir acquis la connoissance.

Non, Tardy, Sylvestre, Fouquet et Gabillet ne sont pas coupables de complicité desdits attentat et complot, ni convaincus d'en avoir eu connoissance, et de ne pas les avoir révélés au gouvernement.

Non, Soubiran n'est pas convaincu d'avoir eu connoissance desdits attentat et complot.

Le juri a déclaré coupables, mais à la simple majorité seulement, Maury et Chenantais-Duclos; savoir, Maury, de complicité auxdits attentat et complot, et dudit crime d'enrôlement, en participant, avec connoissance, aux actes qui ont été commis ou commencés, pour en faciliter l'exécution; Chenantais-Duclos, d'avoir participé sciemment auxdits attentat et complot, de s'en être rendu complice, en aidant, avec connoissance de cause, les auteurs dans les actes commis ou commencés pour en faciliter l'exécution. Tous deux sont déclarés coupables d'avoir eu connoissance desdits attentat et complot, et de ne pas les avoir révélés au gouvernement.

La cour s'est retirée pour délibérer sur le sort de Maury et de Chenantais-Duclos. Elle est rentrée à dix heures un quart; et après avoir fait introduire les accusés Tardy, Soubiran, Sylvestre, Fouquet et Gabillet, elle a prononcé leur acquittement, et ordonné leur mise en liberté.

Les autres accusés ont été ensuite conduits dans la salle d'audience; M. le greffier de la cour leur a donné connoissance de la déclaration du juri. Après cette lecture, M. le président a pris la parole, et a annoncé que la cour, ayant délibéré sur le sort de Maury et de Chenantais-Duclos, adoptoit, pour le premier, l'opinion de la majorité du juri, et pour le second celle de la minorité; ce qui range Maury dans la classe des coupables de complicité du complot et attentat, et du crime d'enrôlement, et ne laisse à Chenantais-Duclos que la culpabilité dans le crime de non révélation.

Ensuite, sur le réquisitoire de M. l'avocat-général, la cour a condamné les accusés Randon, Maury, Théron, Bédrines, Lhote et Casaigne à la peine de mort.

L'accusé Bédrines sera préalablement dégradé de son titre de membre de la Légion d'honneur.

Azéma, Piaget, Maire, Guérin et la femme Dussaut ont été condamnés à cinq ans de prison et 1000 fr. d'amende, Merveillaux à quatre ans et 500 fr., Renaud à deux ans et 500 fr., Chenantais-Duclos à cinq ans et 1000 fr., et Boucher à quatre ans et 1000 fr. d'amende.

Sur les congrégations des missionnaires du Saint-Esprit et des Filles de la Sagesse, établies à Saint-Laurent sur Sèvre.

La Providence, qui permet qu'il s'élève dans l'Eglise des abus et des scandales, lui suscite aussi des consolations et des appuis. Elle fait naître dans tous les siècles des hommes pleins de foi et de charité, qui honorent Dieu par leur piété, qui le font connoître à d'autres par leur zèle, et qui se vouent avec ardeur à toute sorte de bonnes œuvres. Tel a été, dans le 17e. siècle, saint Vincent de Paul, ce prêtre animé de l'esprit de Dieu, à qui il fut donné d'enfanter tant de prodiges, de gagner tant d'ames, de soulager tant de malheureux, d'édifier et de servir l'Eglise avec tant de gloire et de succès, et qui sut perpétuer le bien qu'il avoit fait, en laissant, après lui, deux congrégations, l'une de prêtres destinés à tenir des séminaires, et à donner des retraites et des missions, et l'autre de filles vouées au soin des pauvres et des malades. Les vertus et les travaux de cet homme apostolique lui ont mérité les honneurs d'un culte solennel, et ont forcé même le monde à l'admirer. Depuis lui, des imitateurs de son zèle, sans atteindre à la même célébrité, ont honoré et servi la religion par le même genre à peu près de bonnes œuvres. Tel fut, au commencement du 18e. siècle, Louis-Marie Grignion, dit de Montfort, parce qu'il étoit né dans ce lieu, auprès de Rennes, d'un père qui tenoit une place honorable dans le parlement de Bretagne.

Sa première jeunesse et son enfance même avoient été marquées par une piété tendre, quand il entra au séminaire de Saint-Sulpice, école où régnoit alors,

comme aujourd'hui, le véritable esprit sacerdotal. Il y puisa, sous M. Tronson, un des plus distingués et des plus vénérables ecclésiastiques de ce temps-là, une foi vive et un désir ardent de servir Dieu et d'édifier le prochain. S'étant consacré aux missions, il parcourut avec succès la Bretagne, le pays d'Aunis et le Poitou, accompagné de quelques prêtres qui avoient embrassé le même ministère. Etant à Poitiers, dans ses courses apostoliques, il eut occasion de voir une pieuse fille, qui, quoiqu'encore jeune, avoit un tel amour pour les pauvres, qu'elle s'étoit vouée à les servir dans l'hôpital de cette ville, où elle étoit logée, nourrie et vêtue comme eux. M. Grignion jeta dès-lors les yeux sur elle pour l'associer à l'œuvre qu'il méditoit, mais il crut devoir lui donner le temps d'acquérir plus d'expérience, et de fortifier sa vocation; et ce ne fut qu'après dix ans d'épreuves, que, retournant à Poitiers, et retrouvant cette sainte fille dans les dispositions où il la souhaitoit, il lui fit part de ses vues, ou plutôt des desseins qu'il croyoit que Dieu avoit sur elle, et l'engagea à le seconder dans la formation d'une congrégation de filles vouées au soin des pauvres et des malades. Mlle. Trichet, à qui son directeur fit prendre le nom de Marie-Louise de Jésus, eut peine à vaincre les résistances de sa famille d'abord, puis de l'évêque lui-même, qui désiroit la garder dans son diocèse. Mais elle put céder enfin aux désirs de son vénérable instituteur, et se rendit d'abord à La Rochelle, où l'on voulut aussi la retenir, puis à Saint-Laurent sur Sèvre, ville peu importante du même diocèse, qui devint bientôt le chef-lieu de la congrégation nouvelle.

Lorsque Marie-Louise de Jésus y arriva, elle n'y trouva plus M. de Grignion. Il étoit mort le 28 avril 1716, à l'âge de quarante-quatre ans, consumé de travaux, et n'ayant pas eu le temps de voir consolider son œuvre. Mais il avoit donné de si solides instructions à son élève, il l'avoit si bien pénétrée de son esprit, qu'elle

n'eut qu'à suivre ses traces pour voir prospérer son association, qui prit le nom des *Filles de la Sagesse*. Elle établit en personne plus de vingt maisons, en se renfermant à peu près dans le même cercle qui avoit servi de théâtre aux missions de M. de Montfort.

La mort de ce vertueux prêtre n'avoit pas non plus fait cesser l'œuvre des missions. Il s'étoit donné un successeur dans la personne de M. René Mulot, prêtre, né à Fontenai-le-Comte, au diocèse de La Rochelle, et qui ne s'étoit attaché à lui que depuis quelques années. D'un tempérament foible et d'un naturel timide, M. Mulot ne paroissoit pas destiné à devenir missionnaire. Mais ayant eu un extrême désir de connoître M. de Montfort, et étant allé le trouver pour le prier de donner une mission à Saint-Pompain, celui-ci lui inspira tant de respect et de confiance, qu'il le décida à prendre part à ses travaux; et le jeune prêtre se trouva, à son grand étonnement à lui-même, en état, soit au moral, soit au physique, de suivre cette pénible carrière.

C'est sous lui que les deux congrégations des missionnaires et des Filles de la Sagesse se consolidèrent. M. Mulot obtint du pape Benoît XIII un bref, en date du 20 octobre 1728; et en 1732, M. de Maurepas, ministre et secrétaire d'État, écrivit, au nom du Roi, aux intendans de Poitiers et de La Rochelle, pour les engager à protéger un si utile établissement. M. Mulot (1) étoit, en même temps, supérieur des missionnaires et des Filles de la Sagesse, à peu près comme dans les réglemens

---

(1) C'est à cause de lui que, dans quelques écrits, on a désigné les missionnaires du Saint-Esprit sous le nom de Mulotins. Cette dénomination, dans l'intention de ceux qui s'en servirent pour la première fois, étoit un sobriquet destiné à tourner les missionnaires en ridicule. On attribue les honneurs de l'invention à l'abbé Dinouart. Rendant compte, dans son journal, d'une mission qui se donnoit à Nantes, et voulant égayer la petite église de ce temps-là, il disoit d'un ton qu'il croyoit plaisant : *Quels prodigieux succès ne doivent pas résulter de cette mission admirable, quand ce sont des Oliers, des*

de saint Vincent de Paul, le supérieur des prêtres de la mission l'est aussi des Sœurs de la Charité; car M. de Montfort avoit eu le dessein de former ses deux familles sur le même modèle et dans le même esprit que saint Vincent. Seulement, on auroit pu croire qu'il avoit mis un obstacle à leur multiplication, en les fixant dans une ville très-petite et peu connue, où elles seroient comme ensevelies. Mais ce n'étoit pas sans dessein que M. de Montfort avoit choisi Saint-Laurent sur Sèvre pour le chef-lieu de ses deux congrégations. Il voulut les former, loin du monde, aux vertus de leur état, et il crut qu'une humble et paisible retraite conserveroit mieux l'esprit qu'il vouloit maintenir parmi ses disciples. L'obscurité du chef-lieu n'a pas empêché qu'une des deux congrégations au moins ne se soit fort répandue, et n'ait franchi les bornes des provinces qui sembloient d'abord devoir être l'unique théâtre de son zèle.

Après trente-six ans de travaux et de missions, M. Mulot mourut, le 12 mai 1749, à Questemberg, dans le diocèse de Vannes, où il donnoit encore alors une mission. Il étoit âgé de soixante-six ans, et avoit dignement suivi les traces de son vertueux prédécesseur. Les missionnaires rapportèrent son cœur à Saint-Laurent, et le déposèrent dans le mur de la chapelle des Sœurs. Il fut remplacé par M. Audubon, né aux Sables d'Olonne, et qui fut le troisième supérieur. Celui-ci mourut, le 16 décembre 1755, au Poiré, diocèse de La Rochelle, où il donnoit une mission. Le 28 avril 1759,

---

Mulotins et des Picpus qui en sont les ouvriers! Les révolutionnaires du pays ont adopté ce sobriquet en haine de la religion et de ses ministres; mais le peuple et tous les gens honnêtes ignorent l'usage de cette dénomination, et les missionnaires n'ont d'autre nom que ceux de missionnaires du Saint-Esprit. Il ne faut pourtant pas les confondre avec les prêtres du séminaire du Saint-Esprit, établis autrefois à Paris, rue des Postes, qui furent chargés des missions de Cayenne, et sur lesquels nous avons dernièrement donné quelques détails.

les Filles de la Sagesse perdirent leur fondatrice, la sœur Marie-Louise de Jésus. On remarqua qu'elle mourut le même mois, le même jour du mois et de la semaine, et à la même heure que M. de Montfort, et on mit leurs tombeaux à côté l'un de l'autre. Ils y étoient souvent visités par la piété des habitans du pays, et ils ont échappé, comme par miracle, aux dévastations révolutionnaires.

M. Besnard, de Rennes, fut le quatrième supérieur, et gouverna les deux établisemens jusqu'au 22 avril 1788, qu'il mourut dans la maison chef-lieu de Saint-Laurent. Ce fut sous lui que les progrès de la congrégation des Filles de la Sagesse attirèrent l'attention du gouvernement. M. Bertin, évêque de Vannes, prélat pieux et zèlé, avoit été témoin par lui-même du bien que faisoient ces Sœurs. Il avoit un frère ministre; il le sollicita en leur faveur, et le Roi Louis XV leur accorda, au mois de mars 1773, des lettres-patentes, qui furent enregistrées au parlement de Paris, le 11 août suivant, et qui reconnurent les deux congrégations, sous les noms de Missionnaires du Saint-Esprit et de Filles de la Sagesse. Celles-ci avoient déjà plus de cinquante établissemens. Les Missionnaires, beaucoup moins nombreux, donnoient cependant des missions fréquentes dans les villes et les campagnes environnantes.

A la mort de M. Besnard, M. Jean-Baptiste-Nicolas Micquignon, prêtre, né en Picardie, devint supérieur. Il en exerça peu les fonctions, étant mort le 31 janvier 1792. Il fut remplacé par M. René Supiot, né à Ancenis, en 1731. Mais la révolution avoit éclaté. On sait assez quels sentimens elle fit naître dans la Vendée, et quels courageux efforts firent les loyaux habitans de cette contrée pour la défense de la religion et de la monarchie, également atteintes et menacées par les novateurs. Les systêmes de licence et d'impiété n'avoient point fermenté parmi eux, et ils avoient conservé le même attachement pour leurs prêtres, et les mêmes

idées d'ordre et de soumission. Peut-être même l'établissement des Missionnaires du Saint-Esprit et leurs missions fréquentes n'avoient-ils pas peu contribué à maintenir cet esprit. Quoi qu'il en soit, Saint-Laurent sur Sèvre, placé au milieu du théâtre de la guerre, dut en éprouver les désastres. La maison des Missionnaires et celle des Filles de la Sagesse furent deux fois incendiées; les uns et les autres furent obligés de se disperser. Le supérieur, M. Supiot, resta caché dans les environs, et évita le sort qu'eurent tant d'autres prêtres de ces contrées. Les soldats républicains ne purent l'atteindre; et s'il les vit une fois, ce fut après une défaite, où il se mit entr'eux et les Vendéens, qui, irrités des cruautés qu'on exerçoit envers leurs prisonniers, vouloient immoler par représailles ceux qu'ils venoient de faire. Ce fut lui qui, presque seul grand-vicaire de M. de Couci dans cette partie du diocèse, dirigea le clergé fidèle. Ce fut lui qui recueillit, après l'orage, les débris des deux congrégations. Deux de ses missionnaires avoient été immolés à La Rochelle en haine de la foi. Les autres, restés fidèles, se réunirent à lui, et reçurent de Pie VI un bref honorable. Les Sœurs se hâtèrent aussi, dès que le calme fut rétabli, de rentrer dans leur vocation. On répara, autant qu'il fut possible, les deux maisons, dont un double incendie n'avoit fait qu'un amas de ruines, on rouvrit le noviciat des Sœurs, et elles se trouvèrent bientôt en état de reprendre toutes les bonnes œuvres qu'elles avoient long-temps exercées avec tant de zèle et de succès. On les avoit expulsées des hôpitaux de la marine à Brest; on se trouva fort heureux de les y faire rentrer dans un moment où la multitude des malades et des blessés exigeoit plus de soins et de zèle: et les ennemis de la religion lui rendirent hommage, malgré eux, en se voyant forcés de recourir à la charité de ces pieuses filles, et en leur laissant pratiquer leurs règles et leurs exercices de religion. Elles étoient alors dirigées en secret par le même missionnaire

qui est aujourd'hui à la tête des deux congrégations, et qui, caché avec soin, soutenoit leur courage dans des temps si difficiles.

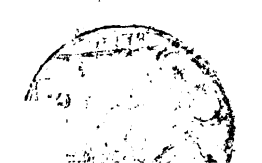
En 1802, on leur demanda de se charger des hôpitaux de la marine à Toulon. Elles n'y consentirent qu'après avoir reçu, par écrit, le renoncement de la supérieure générale des Sœurs de la Charité; ce qui est demeuré leur usage constant. Ce fut alors que, par le besoin qu'on avoit d'elles, elles obtinrent une autorisation plus ouverte, et que leur noviciat put fournir de nouveaux sujets. On envoya, de Saint-Laurent à Brest, quinze Sœurs pour remplacer celles qui venoient de partir de cette ville, en pareil nombre, pour se rendre à Toulon, et qui firent le voyage sous la conduite du même missionnaire. Non-seulement elles rétablirent les hôpitaux de Toulon qui leur furent tous confiés; mais Dieu se servit d'elles pour redonner du courage aux catholiques de cette ville, sur laquelle avoit pesé long-temps un régime cruel et terrible. Depuis, elles furent appelées dans les hôpitaux de Boulogne, de Cherbourg, de Nantes et d'Anvers, et elles n'ont quitté ce dernier qu'à la suite des changemens qui ont fait passer cette ville sous une autre domination.

En 1810, M. Supiot, parvenu à l'âge de 79 ans, se démit de ses fonctions de supérieur-général des Filles de la Sagesse, que ses infirmités ne lui permettoient plus de remplir; et on élut en sa place M. Ives-François Duchesne, le même missionnaire dont nous parlions tout à l'heure, et qui avoit été si utile aux Sœurs à Brest et à Toulon. Ce vertueux ecclésiastique est né en Bretagne, et est neveu, par sa mère, de Jean-Olivier Briand, évêque de Quebec. Ce prélat, qui étoit de Plérin, près Saint-Brieux, fut fait évêque vers 1767, et sacré à Suresne, près Paris. Il donna sa démission en 1784, et mourut à Quebec, vers 1794. Son neveu, qui avoit dû le rejoindre dans le Canada, n'ayant pu exécuter ce dessein, entra chez les missionnaires du Saint-Esprit,

où il se distingua bientôt par son activité et son zèle. A sa qualité de supérieur des Filles de la Sagesse, il vient d'ajouter celle de supérieur des missionnaires, M. Supiot ayant donné cette seconde démission, le 12 février dernier, afin que, comme autrefois et conformément à leurs statuts, les deux congrégations fussent réunies sous le même chef.

Les missionnaires ont repris, en ces derniers temps, les fonctions pour lesquelles ils avoient été institués. Ils se répandent dans les pays qui environnent Saint-Laurent, et ils y font des missions auxquelles Dieu accorde des succès. Au commencement de septembre dernier, ils ont donné, selon la coutume annuelle, une retraite à près de deux cents Filles de la Sagesse, ce qui montre assez combien le noviciat de Saint-Laurent est considérable. Le mois suivant, ils ont ouvert une retraite pour plus de cinquante curés, vicaires et prêtres venus de différentes parties des diocèses voisins de la Rochelle, de Poitiers, de Nantes et d'Angers, dont Saint-Laurent se trouve être comme le centre naturel. C'est la première retraite ecclésiastique qu'il a été possible de donner dans une maison qui avoit été construite à cette intention, qui fut terminée en 1788, et qui depuis a essuyé deux incendies. La congrégation des Sœurs a fait les frais d'ameublement et de nourriture, à des conditions qui font honneur à son désintéressement. Les prêtres de ce pays ne se sont pas vus sans intérêt, réunis, après tant d'orages, près du tombeau de M. de Montfort, pouvant s'animer mutuellement à la piété, et espérer des jours plus heureux sous la protection du fils aîné de l'Eglise.

Les Filles de la Sagesse ont aujourd'hui près de cent établissemens de tout genre, hôpitaux maritimes, hôpitaux militaires, hôpitaux civils, écoles gratuites, maisons pour la visite des malades, et d'où elles portent des secours à domicile, pensionnats à des prix très-modiques, etc. Aucun genre de bonnes œuvres ne leur est



étranger, et elles ont depuis quelques années des sujets qui se sont formés pour l'instruction des sourds-muets, et qui ont appris la langue des signes. On leur a confié la Chartreuse, auprès d'Auray; elles administrent la maison, élèvent, suivant la méthode de M. l'abbé Sicard, les enfans qu'on leur envoie des différentes parties de la Bretagne, et ont de plus établi un pensionnat particulier de jeunes demoiselles. Le noviciat de Saint-Laurent-sur-Sèvre est aujourd'hui très-considérable. Il fournit tous les ans de quarante à cinquante Sœurs pour remplir les places vacantes dans les anciens établissemens, ou bien pour en prendre de nouveaux. Les Sœurs de la Sagesse sont, après les Sœurs de la Charité, l'institution de ce genre la plus répandue et la plus nombreuse. Elle compte environ huit cents membres; elle n'est pas bornée actuellement à l'ouest de la France; elle s'étend dans d'autres provinces, et vient jusqu'aux portes de la capitale, où il est étonnant qu'elle n'ait pas encore d'établissemens. Ses services et l'esprit qui l'animent lui méritent toute la protection du gouvernement, et motiveront suffisamment l'étendue de cette notice. Il convenoit de faire connoître une congrégation si utile, et qui, née dans un bourg obscur, paroît destinée à s'accroître encore, et rivalise avec les Filles de Saint-Vincent de Paul pour l'honneur de la religion, le bien de l'Etat et le soulagement de l'humanité.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Le 8 mai, le saint Père assista au salut dans l'église de Sainte-Marie *in Vallicella*, et y donna la bénédiction du saint Sacrement. Seize cardinaux accompagnoient S. S.

— L'académie de la religion catholique a tenu depuis son ouverture deux séances publiques, le 24 avril et le

8 mai. Dans la première, les frères Belli lurent un dialogue pour prouver la spiritualité de l'ame, et l'académicien Van de Vibère, un mémoire sur l'arc de Constantin, considéré comme un monument de la religion chrétienne érigé par les païens. Dans la séance du 8, deux officiers distingués, MM. Muccioli et Lepri lurent la suite du dialogue sur l'ame, et le père Olivieri, Dominicain, professeur d'hébreu à la Sapience, traita le sujet suivant : *La Palingénésie de Bonnet, et les autres systèmes et conjectures qui s'appuient sur la comparaison du grain de froment, adoptée par saint Paul*, (Ire. aux Cor. 15, 32.) *ne sauroient expliquer d'une manière naturelle la résurrection du corps.* Le savant religieux s'acquitta de sa tâche avec précision et clarté.

— Le roi d'Espagne a ordonné qu'on n'enseignât dans l'université d'Alcala d'autre doctrine que la Somme de Saint-Thomas d'Aquin. S. M. a réglé aussi qu'on n'y expliqueroit plus les Institutions canoniques de Cavallari, mais qu'on y substitueroit celles du prélat Devoti, de Rome, qui sont fort estimées.

— S. Exc. le comte de Blacas, ambassadeur extraordinaire de S. M. T. C. auprès du saint Siége, est arrivé dans cette ville, le 14 mai, revenant de Paris. Il est allé de suite à Castel-Gandolfe, tant pour rendre ses devoirs au saint Père, que pour se réunir à sa famille, qui y a établi son séjour dans la belle saison.

— Les lettres de Hongrie annoncent la mort de M. le comte Ladislas Kollonics de Kollegrad, archevêque de Colocza, décédé, le 23 avril dernier, après 81 ans d'une vie très-exemplaire.

Castel Gandolfe. Le 13 mai, nous avons eu le bonheur de recevoir, au milieu de nous, notre bien aimé souverain et pasteur suprême Pie VII. Il a célébré les saints mystères dans notre église collégiale le jour de l'Ascension, et après avoir entendu une messe d'action de

grâces, il fut conduit, sous le dais, au balcon du palais pontifical, d'où il a donné la bénédiction solennelle qu'il est d'usage de donner en ce saint jour dans la capitale du monde chrétien. Le saint Père étoit assisté des cardinaux di Pietro et Consalvi; beaucoup de prélats l'accompagnoient. Un grand concours de peuple, attiré par la solennité, s'y étoit rendu des lieux voisins et même de la capitale.

PARIS. L'ordination de samedi dernier a été une des plus nombreuses qu'on eût vues, à Paris, depuis la révolution. Il y a eu vingt-trois sujets pour la prêtrise, dont sept du diocèse de Paris, dix-neuf pour le diaconat et seize pour le sous-diaconat. Il y a eu de plus quatre jeunes gens qui ont reçu les ordres mineurs, et dix tonsurés. La cérémonie s'est faite dans la vaste nef de l'église Saint-Sulpice, et avoit attiré un concours de fidèles, dont plusieurs paroissoient s'unir avec ferveur aux prières du Pontifical. La beauté de ces prières, la piété du prélat, le recueillement profond des ordinands, l'ordre et l'exactitude des cérémonies, tout contribuoit à appeler l'intérêt des ames chrétiennes sur un spectacle si touchant aux yeux de la foi. Un des prêtres nouvellement ordonnés a officié, le lendemain, dans la même église.

— Le dimanche de la Trinité, au soir, M. le curé de Saint-Sulpice, accompagné d'une partie de son clergé et du séminaire, est allé bénir le nouveau marché Saint-Germain, qu'on a ouvert, le lendemain, au public. Ce sont les marchands eux-mêmes qui l'avoient sollicité. Le clergé s'est rendu sur les lieux, en chantant des prières. M. le curé a béni le bâtiment et les assistans. Les marchandes qui doivent occuper ce local ont paru voir avec plaisir cet acte de religion; elles l'ont terminé par une offrande, qu'elles ont remise à leur pasteur, et qui sera répartie, suivant ses intentions, entre celles qui pourroient être dans le besoin.

Nouvelles politiques.

Paris. Le Roi et les Princes de sa famille, touchés des besoins qu'éprouvent les officiers et soldats sur divers points de la France par suite de la cherté des subsistances, et voulant améliorer leur situation sans augmenter les charges du budget de la guerre, ont accordé, sur les fonds de la liste civile, un sou de haute-paye par jour pour chaque sous-officier ou soldat présens au corps qui font partie des garnisons où les troupes ne peuvent pourvoir à leur nourriture avec la solde ordinaire.

— M. de Lesseps, chargé par le Roi d'une mission auprès de l'empereur de Maroc, pour obtenir la sortie d'une grande quantité de blé pour la France, est arrivé à Marseille, après avoir obtenu ce qu'il demandoit.

— En cas de contestation sur les arrêtés rendus par les préfets en conseil de préfecture pour le réglement des comptes des receveurs des hospices et autres établissemens de charité, les comptabilités sur lesquelles seront intervenus ces arrêtés, seront renvoyées par-devant la cour des comptes, qui les réglera définitivement, sauf décision préalable du ministre de l'intérieur pour ce qui le concerne.

— On a fait à la cour royale, le 30 mai, le rapport sur l'affaire de Chevalier et Dentu, condamnés en police correctionnelle, comme auteur et imprimeur de la *Première Lettre à M. le comte de Cazes*. L'avocat de Dentu a demandé la remise à huitaine pour prendre communication des pièces. Chevalier a dit qu'il avoit fait un mémoire pour sa justification, mais qu'aucun imprimeur ne vouloit l'imprimer. Il a prié la cour de lui nommer un imprimeur d'office. On ne s'est point arrêté à cette demande insolite, et la cause a été remise au 13 juin pour tout délai.

— M. le comte de Murat, sous-préfet de Châtillon, a pris avec les principaux propriétaires et négocians des arrangemens pour l'approvisionnement du pays. On a fait un achat de grains pour environ 100,000 fr.

— Des corsaires barbaresques recommencent leurs courses.

Il y en a qui croisent jusque dans la Manche. Les Anglois se disposent à leur donner la chasse, et on croit qu'il pourroit bien y avoir une seconde expédition pour réduire tout-à-fait les puissances barbaresques.

— L'empereur d'Autriche a arrêté d'envoyer au Brésil des naturalistes et savans pour parcourir le pays et y observer les productions de la nature. Plusieurs de ces savans sont partis. Les autres partiront sur l'escadre qui conduira l'archiduchesse, si toutefois les dernières nouvelles du Brésil ne leur font pas changer d'avis.

— Le baron de Krudener, chargé d'affaires de Russie, est arrivé à Zurich, chargé de remettre à leur destination les cent mille roubles que l'empereur Alexandre destine à faciliter les nouvelles colonies sur le territoire desséché de la Linth, et à soulager les pauvres des cantons de Glaris, Appenzell, Saint-Gall et Thurgovie. Les magistrats de ces cantons sont invités à se rendre à Zurich pour la répartition.

— Le dimanche 1er. juin, après la messe, le Roi, accompagné des Princesses ses nièces, est venu se placer au balcon de la salle des Maréchaux. Deux bataillons de chacune des légions de la garde nationale étoient rangés sur le Carrousel. Le Roi a considéré quelque temps ce beau corps, et recueilli les acclamations les plus empressées. MONSIEUR et les deux Princes ses fils ont passé la revue. LL. AA. RR. ont passé à pied dans les rangs, examinant tout avec soin, et adressant la parole à plusieurs officiers et soldats. Cette revue étoit brillante et favorisée par le beau temps, et elle a fait éclater les sentimens du peuple à l'égard du Roi et de son auguste famille.

— Le Roi a accepté l'abandon fait par le département de la Vienne d'une somme de près de 22,000 fr. au profit du trésor sur ce qui lui revient pour solde des réquisitions frappées en 1808, 1809 et 1810.

— Le duc de Wellington est arrivé à Paris, le 31 mai. On croit que sa grâce n'y passera que très-peu de jours, et retournera de suite à son quartier général.

— Le marquis de Ximenez, le doyen des colonels et des gens de lettres, est mort, le 1er. juin, à l'âge de 92 ans. Il

s'étoit trouvé à la bataille de Fontenay. Il a reçu les secours de la religion.

— Randon et les cinq autres, qui avoient été condamnés à mort par la cour d'assises de Bordeaux, se sont pourvus en cassation contre l'arrêt, ainsi que la femme Dussaut, condamnée à cinq ans de réclusion.

— Le général espagnol Villa-Campo a cherché à enlever le général Lascy de sa prison de Barcelonne. Mais le complot a manqué, et Villa-Campo a été enfermé lui-même au Mont-Joui.

— S. A. R. MONSIEUR a sollicité et obtenu du Roi la décoration d'or de la garde nationale pour M. Petit, caporal des grenadiers du 3e. bataillon de la 4e. légion, en récompense de la fermeté et du courage avec lesquels il a seul, le 15 mai dernier, arrêté et conduit au poste un homme qui tenoit, dans la rue, des propos séditieux et infâmes, et qui, armé d'un couteau, effrayoit tous ceux qui vouloient l'approcher. M. Bertin d'Aubigny, colonel de la légion, a remis la décoration à M. Petit.

— On a rendu à Stockholm une ordonnance très-sévère sur l'importation des vins et sur la vente du café.

— Le *Constitutionnel*, dans son journal de lundi, donne une lettre où on fait l'éloge de Mme. de Krudener, et de l'esprit qui préside à ses réunions, tandis qu'à l'article des nouvelles de Suisse, il cite un arrêté du gouvernement d'Argovie contre les réunions hors des temples, et contre les prédications qui tendent à troubler l'ordre. Il est visible que cet arrêté est dirigé contre les sectateurs de Mme. de Krudener, qu'on y accuse de fanatisme.

— D'après une délibération de la chambre d'accusation, le nommé Holléville, arrêté par suite des révélations de Monnier, est renvoyé à la police correctionnelle; les autres individus, arrêtés par suite de ces révélations, sont renvoyés aux assises pour y être jugés.

— M. le duc de la Châtre, premier gentilhomme de la chambre du Roi, est parti pour Londres.

— Le *Constitutionnel* avoit annoncé une conspiration à Naples. Cette nouvelle est démentie par les journaux napolitains.

Différends entre l'Espagne et le Portugal.

« L'invasion des possessions espagnoles sur la rivière de la Plata par le gouvernement du Brésil, a fixé l'attention de l'Europe, tant sous le rapport de l'invasion en elle-même que sous celui de l'époque à laquelle elle a été effectuée. Toutes les nations étoient convaincues que la paix étoit nécessaire pour fermer les blessures profondes qui ont été la conséquence de tant d'années de guerres et de révolutions; et cependant, c'est le moment que la cour du Brésil a choisi pour envahir le territoire de ses voisins. Dans cette circonstance, le gouvernement espagnol a agi avec autant de prudence que de modération; et les puissances alliées ont donné une nouvelle preuve de leurs sentimens généreux et de leurs intentions pacifiques: la note suivante des ministres d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de la Prusse, de la Russie, remise au marquis d'Aguiar, ministre des affaires étrangères de S. M. très-fidèle, est un document bien propre à tranquilliser l'esprit public, et à faire naître l'espérance que la cour du Brésil, adoptant ces principes de légitimité et de justice sur lesquels le système politique du monde est actuellement assis, évitera de se compromettre avec les puissances alliées. La bonne foi et la noblesse du caractère de S. M. C. ont paru de la manière la plus éclatante dans cette occasion. Le langage des ministres, de qui la note suivante est émanée, prouvera l'opinion de leurs souverains respectifs en faveur de l'Espagne, et que leurs rapports avec elle sont aussi fixés et aussi solides qu'ils peuvent l'être entre les puissances les plus étroitement unies ensemble.

Note des ministres des cours médiatrices, au marquis d'Aguiar, secrétaire-d'État pour les affaires étrangères de S. M. très-fidèle.

Paris, 16 mars 1817.

« L'occupation d'une partie des possessions de l'Espagne sur la rivière de la Plata, par les troupes portugaises du Brésil, n'a pas été plutôt connue en Europe, qu'elle a été l'objet des démarches officielles et simultanées faites par le cabinet de Madrid, auprès des cours de Vienne, de Paris, de Londres, de Berlin et de Saint-Pétersbourg, pour protester solennellement contre cette occupation, et pour réclamer leur appui contre une telle agression.

» Peut-être la cour de Madrid auroit pu se croire autorisée à recourir aux moyens de défense que la Providence a placés dans ses mains, et à repousser la force par la force. Mais, guidée par un esprit de sagesse et de modération, elle a désiré employer d'abord les moyens de négociation et de persuasion, et elle a préféré, nonobstant l'inconvénient qui pourroit en résulter pour ses possessions d'outre-mer, de s'adresser elle-même aux cinq puissances ci-dessus mentionnées, afin d'arriver à un arrangement à l'amiable de ses différends avec la cour du Brésil, et afin d'éviter une rupture dont les suites pourroient être également désastreuses pour les deux pays, et troubler le repos des deux hémisphères.

» Une si noble résolution ne pouvoit manquer d'obtenir l'entière approbation des cabinets auxquels la cour d'Espagne s'est adressée ; et animées par le désir de prévenir les conséquences fatales qui pouvoient résulter de l'état présent des affaires, les cours d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, également amies du Portugal et de l'Espagne, après avoir pris en considération les justes réclamations de cette dernière puissance, ont chargé les soussignés de faire connoître au cabinet de S. M. très-fidèle :

» Qu'elles ont accepté la médiation qui leur a été demandée par l'Espagne ;

» Qu'elles ont vu, avec une peine réelle et non sans surprise, que, dans le moment même où un double mariage sembloit devoir resserrer plus étroitement les liens de famille déjà existans entre les maisons de Bragance et de Bourbon, et quand une semblable alliance devoit rendre les relations entre les deux pays plus intimes et plus amicales, le Portugal ait envahi les possessions espagnoles sur la rivière de la Plata, et qu'il les ait envahies sans aucune sorte d'explication et de déclaration préalable ;

» Que les principes d'équité et de justice qui dirigent les conseils des cinq cours, et la ferme résolution qu'elles ont adoptée de maintenir de tout leur pouvoir la paix du monde, achetée par de si grands sacrifices, les ont déterminées à prendre connoissance de cette affaire, dans l'intention de la terminer de la manière la plus équitable, et la plus conforme à leur désir de maintenir la tranquillité générale ;

» Que lesdites cours ne dissimulent pas qu'un différend entre le Portugal et l'Espagne pourroit troubler cette paix et occasionner une guerre en Europe, laquelle pourroit être non-seulement désastreuse pour les deux pays, mais même incompatible avec les intérêts et la tranquillité des autres puissances ;

» Qu'en conséquence, elles ont résolu de faire connoître au gouvernement de S. M. très-fidèle, leurs sentimens à ce sujet, de l'inviter à donner des explications suffisantes sur ses vues, et à prendre les mesures les plus promptes et les plus propres à dissiper les justes alarmes que son invasion des possessions américaines de l'Espagne a déjà causées en Europe, à satisfaire aux droits réclamés par la dernière puissance, ainsi qu'aux principes de justice et d'impartialité qui guident les médiateurs. Un refus d'accéder à de si justes demandes ne laisseroit aucun doute sur les intentions réelles du cabinet de Rio-Janeiro. Les effets désastreux qui pourroient en résulter pour les deux hémisphères, seroient entièrement imputés au Portugal ; et l'Espagne, après avoir vu toute l'Europe applaudir à la sagesse et à la modération de sa conduite, trouveroit dans la justice de sa cause et dans l'assistance de ses alliés, les moyens suffisans pour obtenir le redressement de ses torts.

» Les soussignés, en s'acquittant des ordres de leurs cours, ont l'honneur d'offrir à S. Exc. le marquis d'Aguiar l'assurance de leur haute considération.

Signé, VINCENT, RICHELIEU, STUART, GOLTZ, POZZO DI BORGO.

Considérations sur la divinité de Jésus-Christ, adressées à MM. les étudians de l'auditoire de théologie de l'église de Genève; par M. Henri-Louis Empaytaz, Génevois.

SECOND ARTICLE.

Après avoir montré combien est malheureusement trop fondé le reproche que l'on fait aux ministres génevois de ne point croire à la divinité de Jésus-Christ, M. Empaytaz examine dans son écrit les cinq questions suivantes : 1°. Le dogme de la divinité du Sauveur est-il conforme à l'esprit des saintes Écritures? 2°. Quelle étoit sur ce point la croyance de l'église de Genève au commencement du 18e. siècle? 3°. A l'époque de la réformation, toutes les communions chrétiennes étoient-elles d'accord sur le dogme de la divinité de Jésus-Christ? 4°. Est-il indifférent d'embrasser sur cet article l'affirmative ou la négative? 5°. Que doivent faire les théologiens de Genève pour rétablir l'enseignement de la saine doctrine dans leur église? Nous allons suivre rapidement l'examen de ces divers points, que l'auteur traite avec un zèle et des connoissances honorables pour lui. On voit avec plaisir un jeune protestant travailler avec ardeur à établir une vérité fondamentale du christianisme, et lutter contre l'esprit dominant dans sa communion.

1°. Le dogme de la divinité de Jésus-Christ est-il conforme à l'esprit des saintes Ecritures? Ici M. Empaytaz cite une foule de passages des livres saints,

même suivant les versions protestantes, où Jésus-Christ est qualifié Dieu de la manière la plus affirmative, et sans aucune restriction; où il est dit qu'il est un avec Dieu, qu'il est engendré de toute éternité dans le sein de Dieu, qu'il est égal à Dieu; où toutes les perfections et les œuvres de Dieu, et les titres les plus éminens de la divinité lui sont attribués; où il est représenté comme voyant ce qui se passe dans le secret des consciences, comme changeant les cœurs, pardonnant les péchés, commandant en maître à la nature; où l'on enseigne enfin qu'il doit être adoré, invoqué et aimé comme Dieu, et qu'il viendra, à la fin du monde, juger les hommes, et rendre à chacun selon ses œuvres. Ces passages sont si nombreux, si clairs, si précis, qu'ils portent avec eux la lumière et la conviction dans tout esprit droit, et M. Empaytaz les a jugés assez concluans pour n'avoir pas besoin d'y joindre des explications, qui, en effet, n'y auroient rien ajouté.

2°. Que croyoit l'église de Genève sur la divinité de Jésus-Christ au commencement du 18e. siècle? M. Empaytaz invoque à cet égard les Catéchismes qu'on enseignoit, les livres de théologie, les thèses soutenues par les proposans, et présidées par les ministres les plus renommés de ce temps-là, Turretin, Pictet, Maurice. Il s'arrête peu d'ailleurs sur cette question, parce qu'il ne peut s'élever aucun doute sur le fait, et parce que les sociniens les plus déterminés ne peuvent s'empêcher de convenir quel étoit l'enseignement à Genève au commencement du 18e. siècle sur la divinité de Jésus-Christ.

3°. A l'époque de la réformation, toutes les communions chrétiennes étoient-elles d'accord sur le

dogme de la divinité de Jésus-Christ? C'est encore un point qui ne pourroit être contesté avec quelque bonne foi. M. Empaytaz se contente de mettre sous les yeux les confessions de foi dressées, dans les premiers temps de la réforme, par les diverses branches du protestantisme; celle des calvinistes de France, adoptée à Genève, et qui a disparu dans la dernière édition de la Bible; celle des églises de Suisse, dressée, en 1562, par Bullinger, et approuvée par Théodore de Bèze, et par les calvinistes d'Ecosse, de Hongrie, de Pologne, d'Angleterre, de Hollande, etc. celle des Pays-Bas, présentée à Philippe II, en 1556, et approuvée par des synodes de ce pays; la confession d'Augsbourg; le Catéchisme d'Heidelberg, et la confession de foi de l'église anglicane. Quant à l'église grecque et à l'église romaine, leur croyance sur ce dogme est assez connue.

4°. Est-il indifférent d'embrasser l'affirmative ou la négative sur la divinité de Jésus-Christ? M. Empaytaz montre que ce parti ne sauroit être indifférent sous le rapport de la religion, de la morale et des intérêts, tant religieux que politiques, de l'église de Genève. Sous le rapport de la religion, si Jésus-Christ n'est pas Dieu, tout le plan de la religion s'écroule, le christianisme n'est plus qu'une nouvelle espèce d'idolâtrie introduite par Jésus-Christ; le dévouement des martyrs, qui ont rendu témoignage à sa divinité, n'est qu'un enthousiasme aveugle et absurde; l'œuvre de la rédemption n'est plus un mystère, la mort du Sauveur n'a plus de but nécessaire. Sous le rapport de la morale chrétienne, nier la divinité du Sauveur, c'est détruire le motif le plus puissant de l'amour et de la reconnoissance que nous de-

vons à Dieu, c'est renverser le fondement le plus solide de notre confiance, et nous priver des plus douces consolations; c'est affoiblir infiniment le précepte de la charité que Jésus-Christ nous recommande envers nos semblables. Par rapport aux intérêts religieux de l'église de Genève,

« Ne devons-nous pas redouter, dit M. Empaytaz, en dépouillant ainsi la religion de ce qu'elle a de plus consolant et de plus substantiel, d'exposer ceux de nos frères qui ont conservé la foi et la piété antiques, à la tentation de se rattacher à une Eglise dans le sein de laquelle ils retrouveroient ce que nous leur ôtons? N'auroit-on pas droit de nous dire que nous n'avons rien de fixe dans nos principes religieux, que nous n'avons plus de *croyance*, mais seulement des *opinions*? Comment le peuple, après avoir vu le corps des pasteurs altérer l'ancienne doctrine sur un point si essentiel, pourra-t-il croire à la pureté de leur enseignement sur le reste? Pesez, Messieurs, la considération du ménagement que nous devons garder envers les autres églises réformées, et vous sentirez toute la force de cette raison. Depuis un demi-siècle, elles nous observent avec une défiance que nous avons provoquée. La traduction de la Bible, publiée en 1805 par la compagnie de nos pasteurs, a donné récemment encore l'éveil sur les nouvelles doctrines qui se sont glissées parmi nous. Aussi cette édition de la Bible n'a trouvé un écoulement facile, ni dans les églises de France, ni dans celles de la Suisse, à cause des variantes considérables et des altérations nombreuses que l'on a remarquées dans le texte, en le comparant avec celui des traductions antérieures. L'on y voit en effet que les pasteurs, qui ont été chargés de ce travail, ont porté un esprit presque tout humain dans la traduction de ce livre divin; ils ne rendent pas les pensées des écrivains sacrés dans leur antique et primitive simplicité; ils donnent au texte une physio-

nomie moderne ; ils ne se gênent point pour supprimer ou changer des expressions et des tours de phrases conservés dans toutes les autres traductions ; ils se permettent même par fois d'affoiblir le sens des passages où il est question d'un fait surnaturel ou d'un mystère : presque à chaque page ils ne se sont fait aucun scrupule de mettre *leur opinion* dans le corps du texte, et de rejeter le *texte* à la marge par forme de notes. En un mot, livrés à l'influence de leur esprit plutôt qu'à celui de la révélation ; ils semblent traduire moins *chrétiennement* que *philosophiquement* ».

Sous le rapport même des intérêts politiques de sa patrie, M. Empaytaz fait voir qu'il lui importe de ne pas abandonner un dogme aussi capital que celui de la divinité de Jésus-Christ. Ecoutons-le encore développer ses motifs :

« Nous sommes en possession, dit-il, d'envoyer des pasteurs pour desservir les églises réformées de France ; nous en envoyons même quelquefois dans les cantons suisses protestans, et dans les vallées du Piémont, ainsi qu'aux églises françoises de Hollande, d'Angleterre et d'Allemagne. De jeunes proposans de quelques-unes de ces contrées viennent chez nous faire leur cours de théologie, afin de puiser l'esprit et les principes de la réformation à la source où on les suppose toujours purs. Il importe aux gouvernemens des pays que je viens de nommer que l'on ne sème pas des doctrines nouvelles, des erreurs pernicieuses, parmi les peuples soumis à leur domination. Nous ne devons pas douter que les souverains n'aient l'œil ouvert sur nos systêmes religieux comme sur nos idées politiques : l'expérience leur a donné une trop forte leçon sur l'étroite liaison qui existe entre les principes religieux d'un peuple et ses principes politiques. Si les princes sont instruits à se tenir en garde contre l'esprit inquiet, raisonneur et remuant du *répu-*

blicanisme, méconnoîtront-ils l'influence que le *socinianisme* a exercé, et peut encore exercer sur l'esprit de leurs sujets? Ne nous y trompons pas; les puissances qui viennent de terrasser le démon des révolutions ont voulu aussi le signaler à l'Europe, en montrant les ennemis du *bonheur des nations trop long-temps agitées*, dans le rang de ceux qui combattent la divinité de Jésus-Christ, et les principes des saintes Ecritures sur la souveraineté des rois (1). Elle proclament solennellement ces vérités et leur salutaire *influence sur les destinées humaines*. Elles invitent les gouvernemens et les peuples à les reconnoître, pour ne faire désormais qu'*une même nation chrétienne*. Dans cette réunion *de diverses branches d'une même famille*, aurons-nous une place à prétendre, si par un silence, qui devient chaque jour plus coupable, nous laissons subsister des imputations que l'on fait à notre école, des taches que l'on reproche à notre Eglise depuis près de quarante ans? Et de quel œil pensez-vous que les grandes puissances envisageront enfin nos contrées, si nous ne nous empressons de détruire ces imputations, d'effacer ces taches, par une profession de foi franche et catégorique »?

5°. Que faut-il faire pour établir l'enseignement de la divinité de Jésus-Christ dans l'église de Genève. Ici M. Empaytaz adresse spécialement la parole à ses collègues, les étudians en théologie de Genève, et les engage à se défier de la curiosité et des prétentions d'une raison orgueilleuse, à s'opposer aux ravages de l'incrédulité au lieu de lui céder mollement, et à se bien pénétrer du plan du christianisme. Il leur cite à ce sujet les pressentimens que manifestoit, au

---

(1) Traité de la sainte alliance conclue à Paris, le 26 septembre 1815, entre l'empereur d'Autriche, l'empereur de Russie et le roi de Prusse.

milieu du siècle dernier, un ministre protestant, Jean Despagne, mort à Londres :

« Il arrivera insensiblement dans les universités protestantes, disoit ce pasteur dans un de ses sermons, qu'on ne représentera l'incarnation et la naissance du Fils de Dieu, sa crucifixion et sa mort, que comme des figures hiéroglyphiques. On supposera cela encore pendant quelque temps comme une chose connue; mais insensiblement il arrivera qu'il n'en sera plus fait mention, et c'est ainsi qu'il viendra une génération qui n'en aura aucune connoissance. On en tient déjà le chemin dans la manière d'instruire et d'élever les enfans. On a l'adresse de leur enseigner la vertu et le respect pour l'Etre suprême d'une manière si accommodante pour la raison humaine, qu'on aura besoin d'user de précaution pour ne les pas choquer en parlant de la croix de Christ. En effet, si le Sauveur n'avoit pas une Eglise évangélique sur la terre, où les divines vérités sont religieusement conservées, il arriveroit dans peu que c'en seroit fait de l'Evangile, comme il en arriva au livre de la loi, du temps d'Esdras. Il faudra regarder comme le temps de la grande tentation celui où, dans les religions chrétiennes on aura honte de parler du Sauveur; c'est aussi malheureusement à cela que tout s'achemine. Les prédicateurs se dispenseront de parler du Seigneur Jésus; ils se procureront les écrits de quelques célèbres orateurs et les sermons des déistes modernes. Quant à l'Evangile, ils se contenteront d'en extraire quelques lignes, pour avoir occasion d'étaler les beautés de la vertu; pour le reste de l'histoire évangélique, ils se borneront à en lire des fragmens dans les saintes assemblées ».

Les paroles que je viens de citer, Messieurs et chers collègues, ne sont plus une prédiction vague, incertaine, douteuse. Elles sont malheureusement devenues une bien déplorable réalité. Nous vivons dans un siècle où l'on peut dire que *Christ* n'est plus, je ne veux pas dire dans la

cœur, mais même dans la bouche de ceux qui veulent bien encore être nommés de son nom; la croix de Christ est anéantie par la philosophie et par les vains raisonnemens des hommes. On devient suspect de fanatisme, on est accusé de *préférer les charmes d'un système*, dès que l'on nomme le doux et adorable nom de Jésus avec affection et piété. Parle-t-on de son sang et de sa mort avec la conviction de la foi, avec l'abandon d'un cœur pénétré de la vérité et de l'efficace de la rédemption par ses divines souffrances? on n'est plus qu'un *exagéré*, *une tête exaltée* ».

C'est ainsi que M. Henri-Louis Empaytaz cherche à rappeler ses collègues à la croyance d'un dogme fondamental. Nous admirons son zèle, et empruntant les paroles dont Bossuet se servoit autrefois en citant les ouvrages du célèbre Anglois Bull, nous lui dirons: Honneur à ce sage et zélé protestant qui prend en main une cause si importante et si sacrée, et qui venge le Fils de Dieu des outrages d'une secte audacieuse et impie! Puisse Dieu récompenser son courage en l'éclairant tout-à-fait, et en lui dévoilant toute la vérité! C'est aussi le vœu que nous formons pour M. Empaytaz. Il se félicite d'appartenir à l'église de Genève; a-t-il bien lieu de s'applaudir d'être lié à une église dont lui-même fait un si triste portrait, et qui a abandonné la croyance chrétienne sur un point capital?

Cet écrit, fort curieux, est signé de l'auteur, et daté *du lieu de sa retraite*, le 1er. août 1816.

Je ne sais si c'est en conséquence de cet écrit que la compagnie des pasteurs de Genève a exigé, le 3 mai dernier, l'acte suivant, des étudians qui aspirent au ministère : « Nous promettons de nous abstenir, tant que nous résiderons et que nous prêcherons dans



les églises du canton de Genève, d'établir, soit par un discours entier, soit par une partie de ce discours dirigée vers ce but, notre opinion : 1°. Sur la manière dont la nature divine est unie à la personne de Jésus-Christ; 2°. sur le péché originel; 3°. sur la manière dont la grâce opère ou sur la grâce efficiente; 4°. sur la prédestination. Nous promettons aussi de ne pas combattre dans les discours publics l'opinion de L'UN des pasteurs sur ces matières. Enfin, nous nous engageons, si nous sommes conduits à émettre notre pensée sur l'un de ces sujets, à le faire sans abonder dans notre sens, en évitant les expressions étrangères aux saintes Ecritures, et en nous servant, autant que possible, des termes qu'elles emploient ». Cet acte singulier a fait soupçonner qu'il y avoit un germe de schisme entre les anciens et les nouveaux ministres. On fait à ceux-ci l'honneur de croire qu'ils inclinent moins vers le déisme, et on prétend que dans leurs sermons ils réclamoient à mi-voix contre la doctrine des anciens. C'est apparemment pour faire cesser cette censure importune que ceux-ci ont fait souscrire l'acte du 3 mai, dont la rédaction est d'ailleurs bizarre et embarrassée. On fait promettre aux étudians *de ne point établir leurs opinions sur les quatre points désignés*; et puis, *s'ils émettent leur pensée sur un de ces sujets, à le faire sans abonder dans leur sens.* La première promesse rendoit la seconde inutile. On leur recommande aussi de ne pas combattre l'opinion de L'UN des pasteurs; mais si ce pasteur enseigne de mauvaises doctrines, il faudra donc les respecter; et si deux pasteurs professent des opinions opposées, les étudians seront donc obligés de rester neutres. Remarquez de plus la manière équivoque dont on s'exprime dans le premier article, qu'il est interdit aux

étudians de traiter. On n'ose pas leur défendre de parler de la divinité de Jésus-Christ, ce qui est la question importante. On prend une tournure plus oblique, et on leur fait promettre *de ne point donner leur opinion sur la manière dont la nature divine est unie à la personne de Jésus-Christ*; ce sur quoi on ne disputoit pas; car ce n'est pas le mode d'union qui fait l'objet de la controverse, c'est l'union même. Enfin, on ne veut pas que les étudians parlent du péché originel; comme si ce n'étoit pas là un dogme capital du christianisme, et le fondement de toute l'économie de la religion. Au total, cette promesse du 3 mai 1817, peut faire le pendant de cette déclaration du 10 février 1758, qui parut si louche et si entortillée, et dont les uns se moquèrent et les autres gémirent. La *vénérable compagnie* n'est pas heureuse dans ses actes officiels.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le 2 juin, jour anniversaire de la mort de Mme. la comtesse d'Artois, il a été célébré, dans la chapelle royale, une messe de *Requiem*, en musique. On a célébré le 3, dans la même chapelle, un service pour Madame Adélaïde; et le 7, on en célébrera un pour Louis XVII.

— Le ROI, accompagné de LL. AA. RR. MONSIEUR, MADAME et Mgr. le duc d'Angoulême, s'est rendu, le 5 juin à midi, à la tribune de la chapelle du château, pour entendre la messe solennelle qui y a été chantée à l'occasion de la Fête-Dieu.

— Huit soldats, dont deux sous-officiers, du 4e. régiment d'infanterie de la garde royale, ont fait leur première communion dans l'église paroissiale de Saint-Denis, le dimanche 1er. juin, jour de la Trinité; M. le colonel et tout l'état-major étoient présens. La cérémo-

nie a été faite, au milieu d'un concours nombreux d'habitans, à la messe paroissiale, qui a été célébrée par M. de Quelen, vicaire-général de la grande-Aumônerie de France, chanoine du chapitre royal de Saint-Denis. Cet ecclésiastique, qui unit à une piété tendre et éclairée l'onction douce et persuasive qui l'inspire, a adressé les paroles les plus touchantes aux nouveaux communians. Tous les assistans ont été édifiés et émus. Le lendemain, les militaires qui avoient été admis à la première communion ont reçu la confirmation des mains de Mgr. l'ancien évêque de Montpellier, chanoine du premier ordre du chapitre royal de Saint-Denis.

— Le conseiller d'Etat préfet de la Seine, considérant qu'il est nécessaire d'empêcher qu'il ne soit gravé sur les monumens funèbres élevés aux frais des familles dans les cimetières de la ville de Paris, aucune inscription ou épitaphe contraire à l'ordre et aux convenances publiques, et voulant éviter aussi que l'expression des pieux et touchans regrets de ceux qui font ériger des monumens puisse être défigurée par l'ignorance ou la négligence des constructeurs, a arrêté qu'à compter du 1er. juin, il ne pourra être gravé sur les monumens funèbres, dans les cimetières, aucune inscription ou épitaphe, sans qu'au préalable elle n'ait été soumise à l'examen et au *visa* d'un commissaire spécial, désigné par le préfet. En conséquence, une copie de chaque inscription proposée devra être remise par les familles aux concierges, qui la feront parvenir à la préfecture de la Seine. Lorsque l'inscription aura été approuvée, les concierges veilleront à ce qu'elle soit gravée littéralement et correctement.

— Le *Journal de Gand* annonce l'heureuse conclusion du Concordat entre S. S. et S. M. le roi des Pays-Bas.

TOULOUSE. Pendant que les exercices du Mont-Valérien offroient des avantages spirituels aux fidèles de la capitale, ceux de Toulouse trouvoient un aliment à leur piété dans la retraite annuelle qui se célèbre en

l'église de Saint-Jérôme pendant l'octave de l'Invention de la Croix. Un des missionnaires de Bordeaux, M. Paraudier, a présidé à cette retraite, dont les exercices ont attiré un grand concours. Le dernier jour se fit la rénovation des vœux du baptême, et le soir, après un discours sur la charité, M. Ortric, curé de la paroisse, fit la quête d'usage pour le séminaire; elle a produit plus de 2000 fr., sans compter quelques bijoux. On a vu avec plaisir l'abondance des dons pour un établissement si précieux au diocèse et si utile à la religion. Outre le bien que nous en attendons pour l'avenir, nous avons à nous féliciter des services que rendent déjà les séminaristes. Plusieurs d'entre eux, soutenus par les secours de quelques personnes charitables, ont renouvelé ici l'œuvre des Savoyards, qui avoit été interrompue par la révolution. On entretenoit autrefois dans la petite église de Saint-Quentin, un prêtre chargé de faire le catéchisme à ces enfans. Aujourd'hui, on les réunit dans l'église même du séminaire. Les séminaristes instruisent ces enfans, les arrachent à la misère, les gagnent par leur douceur, et les préparent pour la première communion. A cette époque on leur fournit un habillement complet. Les bonnes ames, qui, à Paris, ont renouvelé cette œuvre, apprendront avec plaisir que leur zèle est partagé aux extrémités de la France, et il est touchant de penser qu'ici, comme ailleurs, ce sont des jeunes gens qui se chargent d'un ministère qui ne peut avoir d'attrait qu'aux yeux de la religion, et qui ne peut être inspiré que par une admirable charité.

ARAU. Les progrès que ne cesse de faire, en Suisse, le fanatisme religieux ont déterminé la régence du canton d'Argovie à publier, le 12 mai, une ordonnance dont voici les principales dispositions :

1°. Toutes les assemblées populaires qui ont pour but d'introduire d'autres exercices de religion que ceux de nos églises, sont défendues;

2°. Ceux qui donnent lieu à des assemblées de cette nature, qui les laissent tenir dans leurs maisons, ou

qui y président, seront punis d'une amende qui sera au moins de 50 fr., et qui ne pourra excéder 200 fr. en cas de récidive, la peine sera une détention qui sera au moins de quinze jours, mais qui ne pourra être prolongée au-delà de deux mois. L'amende sera double si l'assemblée a été tenue pendant la nuit.

3°. Le tiers de l'amende est acquis au dénonciateur.

4°. Les étrangers qui se trouveront dans un des cas du second article, seront conduits au-delà des frontières, après avoir subi leur peine.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Par ordonnance du Roi, du 21 mai dernier, sont nommés régisseurs-généraux des subsistances militaires: MM. Reibell, membre de la chambre des députés; Alexandre, ancien inspecteur-général des vivres de l'armée du Rhin; Breidt, ancien régisseur des transports militaires; Badin, ancien agent en chef des vivres; Bagieu, ancien régisseur-général des vivres.

— Le Roi vient d'accorder aux pauvres de Compiègne un secours de 2000 fr. que sa bonté intarissable ajoute à une somme de 1500 fr. qu'elle leur avoit accordée à l'occasion du mariage de S. A. R. Mgr. le duc de Berry; à une somme de 15,000 fr. accordée dès le commencement de l'hiver, et distribuée, suivant les intentions de S. M. par le maire et les curés, et à des bienfaits répétés que les Princes et Princesses de son auguste famille n'ont cessé de répandre l'année dernière, dans leurs divers voyages à Compiègne, pour secourir les pauvres de cette ville et ceux des communes voisines.

— S. A. R. MADAME, duchesse d'Angoulême, dont l'active charité est constamment occupée à secourir les infortunés, vient d'accorder, sur sa cassette, des secours aux pauvres malheureux habitans de la commune de Laqueu, en Brie.

— La cherté du pain, qui excite si puissamment la généreuse sollicitude du Roi et de nos Princes en faveur des malheureux dont le travail ne peut suffire aux besoins, vient d'engager les fonctionnaires et principaux habitans de la ville

de Saint-Denis à réunir tous leurs efforts pour fournir jusqu'à la récolte, à la classe nécessiteuse des ouvriers, le pain à un taux bien inférieur à celui du commerce. Une souscription vient de s'ouvrir pour atteindre ce but; elle s'est élevée dans un instant à 19,000 fr., au lieu de 18,000 jugés nécessaires. On ne peut donner une publicité trop éclatante à un pareil acte de charité, réalisé une heure après qu'il a été conçu, et qui ne peut manquer d'avoir des imitateurs.

— Mardi 3 juin, à une heure quarante minutes du matin, Mme. la duchesse d'Orléans est accouchée, au château de Neuilly, d'une fille, qui est le sixième enfant de S. A. R. M. le chancelier, conformément à l'ordonnance du Roi, a passé l'acte de naissance, dans lequel la jeune princesse a reçu les noms de *Marie-Clémentine-Caroline-Léopoldine-Clotilde*. Elle porte le titre de *Mademoiselle de Beaujolois*.

— La cour prevôtale de Paris a fait comparoître, le 2 juin, devant elle les nommés Philippe, Degravelle et Laporte, marchands ambulans, et les femmes des deux premiers, tous cinq accusés d'avoir contrefait ou mis en circulation de faussses pièces d'argent.

Les cinq accusés ont été interrogés séparément par M. Maugis, président de la cour.

Le lendemain, la journée a été employée à entendre les plaidoiries. M. Mars, procureur du Roi, a conclu à la condamnation de quatre accusés, et à l'absolution de la femme Philippe.

Les juges ont été aux opinions à six heures et demie; trois heures après ils sont rentrés à l'audience. Les accusés étant présens, M. le président a prononcé l'arrêt qui condamne Philippe à la peine de mort; Degravelle et sa femme à deux ans d'emprisonnement. La femme Philippe et Laporte ont été acquittés. Ce dernier restera toute sa vie sous la surveillance de la haute police.

Philippe n'a éprouvé aucun émotion à la lecture de son arrêt. La cour, par un sentiment d'humanité, avoit fait retire la femme Philippe.

Philippe s'est soustrait à la vindicte des lois par une mort volontaire. Entre minuit et deux heures du matin, ce malheureux a profité d'un moment de négligence de la sentinelle placée en dehors de sa prison, qui étoit éclairée de manière à ce que ce soldat pût surveiller ses démarches à travers le guichet. Il a attaché à l'un des barreaux un cordon auquel il

s'est suspendu. Comme il étoit plus haut que le barreau, il a opéré sa strangulation en se laissant glisser de tout le poids de son corps sur la ficelle et en s'agitant sans bruit.

— Le nommé Fabre, dit Laville, chef, depuis plus de dix-huit ans, d'un atelier de fausse monnoie, qui infestoit le département du Tarn et les départemens voisins, et qui avoit su se soustraire si long-temps aux poursuites les plus actives, a été condamné, le 23 mai, par la cour prevôtale d'Alby, à la peine de mort, qu'il a subie le 24. Il a fait, avant de mourir, des aveux importans, et a manifesté, en allant au supplice, les plus grands témoignages de repentir.

— S. A. R. le margrave Frédéric de Bade, l'un des fils de l'électeur Charles-Frédéric, et oncle du grand-duc actuel, est mort, le 28 mai, d'une attaque d'apoplexie.

— La *Gazette de Madrid* rapporte que, le 17 mai, le roi s'est rendu *incognito*, vers les neuf heures du matin, à la maison des Enfans-Trouvés de cette capitale, où on étoit loin de s'attendre à cette visite. Ni les enfans, ni les maîtres, ne connoissoient d'abord l'auguste personne qui se présentoit à eux; mais S. M. s'étant assise dans le fauteuil du recteur, et celui-ci ayant prononcé le nom du roi, le respect et l'admiration se sont emparés de tous les esprits. S. M. a daigné adresser la parole à plusieurs de ces jeunes élèves de la charité publique, les a interrogés sur différens points de la doctrine chrétienne. Après s'être fait rendre compte de toutes les méthodes d'instruction, réciter la leçon du jour, et avoir observé les progrès de l'école de dessin, et toutes les classes d'études, S. M. a voulu reconnoître la qualité des alimens et la manière dont ils étoient préparés, l'état de l'infirmerie, etc.; elle a ensuite donné des éloges au recteur et à tous les employés. Le juge protecteur de l'établissement et la junte, qui est chargée de le diriger, ont cru devoir célébrer cette heureuse journée, et il a été chanté un *Te Deum* et le *Salve*.

— Les journaux anglois annoncent une révolte qui auroit éclaté dans le Brésil. On y dit que le 7 mars la première explosion a eu lieu dans la province de Fernambouc, et que depuis elle s'est étendue aux six provinces adjacentes. Le projet paroît, dit-on, avoir été médité avec beaucoup d'adresse; car les faiseurs de révolution sont aujourd'hui très-habiles et très-expérimentés. Ceux du Brésil ont déjà convoqué un congrès; et ils sont si expéditifs, que la constitution projetée est déjà promulguée. En attendant, ils ont éta-

bli un gouvernement provisoire. Un des prétextes de la révolution est le peu de liberté laissée au commerce; mais la cause véritable est la contagion des maximes de liberté et d'indépendance. Les détails reçus depuis sont plus rassurans. Des lettres, venues de Londres et de Lisbonne, disent que la rebellion ne s'est manifestée que dans la seule ville de Fernambouc; et ce qui est encore plus satisfaisant, elle ne paroît pas tenir à un plan général, à une grande combinaison révolutionnaire. Née du désespoir de quelques individus, favorisée par l'indiscipline d'une foible garnison et par l'enthousiasme de quelques petits démagogues, cette émeute sera probablement étouffée par le plus petit corps d'armée dont la cour de Rio-Janeiro pourra disposer; peut-être même le gouverneur de la province la plus voisine aura-t-il assez de forces pour punir une poignée d'insurgés, désapprouvés par la masse du peuple.

Ainsi, plus d'espérance de rallumer dans le Brésil le grand incendie révolutionnaire, qui, déjà éteint dans la plus belle partie de l'Amérique espagnole, ne continue plus qu'aux extrémités les moins peuplées et les plus dépourvues de troupes.

STRASBOURG. La cour prevôtale de cette ville, présidée par M. de Kentzinger, a jugé, le 29 mai, et condamné à la peine de mort le fameux Nicolas Seckler, ce chef de bandes qui fut si long-temps redoutable à la tranquillité du département du Bas-Rhin. Cet homme a été convaincu de plusieurs vols à main armée sur les grandes routes, de plusieurs assassinats et brigandages. Il a dû être exécuté le lendemain sur la place d'armes.

— Le nommé Vogt, né à Breitenbach, dans la vallée de Willers, a été condamné, par la même cour, aux galères à perpétuité et à la marque, comme convaincu d'avoir commis différens vols sur les grands chemins.

Louis Hoh et sa femme, de Triembach, accusés d'avoir donné asile à Vogt et à Seckler, ont été acquittés.

BRUXELLES. L'empereur d'Autriche et le roi des Pays-Bas viennent de rendre une déclaration pour le libre retour des militaires des Pays-Bas, natifs de l'empire d'Autriche, et réciproquement des militaires autrichiens natifs du royaume des Pays-Bas.

On croit que le nombre de nos compatriotes qui sont encore au service d'Autriche, comme sous-officiers ou soldats, s'élève au-delà de 3000.

Vie de M. Alain de Solminihac, évêque de Cahors, et abbé régulier de Chancelade; par le P. Chastenet (1).

Le 17e. siècle, une des époques les plus glorieuses pour le clergé de France, vit cette église illustrée par un grand nombre de prélats et de prêtres animés de l'esprit de Dieu, et appliqués aux fonctions les plus pénibles de leur ministère. C'est alors que brillèrent par leur piété, leur zèle et leur service, le cardinal de la Rochefoucauld, réformateur de la congrégation des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève; le cardinal de Bérulle, fondateur de l'Oratoire; le cardinal le Camus, évêque de Grenoble; MM. Gault, évêque de Marseille; de Solminihac, évêque de Cahors; de Barillon, évêque de Luçon; d'Authier de Sisgan, évêque de Bethléem; sans compter d'autres prélats plus célèbres encore qui fleurirent particulièrement à la fin du même siècle. Dans le second ordre, on connoît les vertus et les œuvres de saint Vincent de Paul, de M. Olier, de M. Bourdoise, de César de Bus, de Claude Bernard, du P. Eudes, du P. Fourier, de MM. de Renti, Vachet, Joly, etc. et autres fondateurs de congrégations pieuses et d'établissemens de charité. La vie de presque tous a été publiée séparément, et offre une lecture aussi utile que consolante.

(1) Gros vol. in-12; prix, 3 fr. 25 c. et 4 fr. 75 c. franc de port. A Saint-Brieuc, chez Prud'homme; à Paris, chez Blaise; et au bureau du Journal.

Parmi ces hommes, qui ont travaillé avec plus d'éclat et de succès, dans le 17e. siècle, à la sanctification des autres en même temps qu'à la leur, il faut compter Alain de Solminihac, évêque de Cahors. Il naquit le 25 novembre 1593, d'une ancienne famille du Périgord, et parut d'abord destiné au monde. Mais un oncle, qui étoit abbé de Chancelade, s'étant démis de ce bénéfice en sa faveur, Alain, qui n'avoit pas montré jusqu'ici cette vocation, se proposa néanmoins sur-le-champ de la suivre avec fidélité. Il prit l'habit de chanoine régulier, fit exactement son noviciat, et partagea son temps entre l'étude et la prière. Lorsqu'il eut prononcé ses vœux, il se sentit tout changé, et forma le projet, non pas seulement de travailler avec ardeur à son salut, mais encore de réformer son abbaye, qui étoit tombée dans un état déplorable pour le spirituel et le temporel. Il crut qu'il y parviendroit plus sûrement s'il se rendoit plus habile dans les connoissances de son état. Il vint donc à Paris, quoique déjà âgé de 25 ans, et y suivit des cours de philosophie et de théologie. Il étudia cette dernière science sous Gamaches et Duval, les plus célèbres docteurs de leur temps, et se mit, pour le spirituel, sous la direction d'un pieux Jésuite. Ayant reçu la bénédiction abbatiale, le 6 janvier 1623, il s'occupa sérieusement de la réforme de son abbaye, et assisté d'un seul de ses religieux, les autres s'étant retirés, il reçut quelques novices, et introduisit dans la maison, la régularité, l'assistance aux offices, et toutes les pratiques de l'état religieux. Il fit pour lui-même le vœu de rechercher la plus grande gloire de Dieu en toutes choses, et s'en acquitta constamment. Son abbaye, auparavant déserte, se trouva peuplée

de chanoines réguliers, qu'il dirigeoit avec autant d'habileté que de douceur, les formant à la piété, leur enseignant la théologie, et les touchant à la fois par ses exemples et par ses discours.

La réputation de sa vertu s'étant étendue, il fut chargé de faire la visite des couvens des Filles du Calvaire, puis celle de différens monastères de plusieurs ordres, et montra partout son zèle pour les observances religieuses. Il introduisit la réforme de Chancelade dans plusieurs maisons qui se donnèrent à lui. Le Roi, instruit de son mérite, le nomma en 1636, à l'évêché de Lavaur. Le père de Solminihac, effrayé d'un tel fardeau, refusa d'abord, et mit tout en usage pour éviter l'épiscopat. Mais ses sollicitations n'inspirèrent à Louis XIII que plus d'estime pour lui; et l'évêché de Cahors étant venu à vaquer, le Roi l'y nomma, au lieu de celui de Lavaur. Le père de Solminihac se disposa à son sacre par la prière, la retraite et l'étude des devoirs de son nouvel état. Il fut sacré, à Paris, le 27 septembre 1637. Mais il fut convenu qu'il garderoit son abbaye, afin d'y maintenir par son autorité le bien qu'il avoit commencé. Il prit saint Charles-Borromée pour modèle. Assidu à la prière, austère dans ses mœurs, livré aux pratiques de la pénitence, jeûnant tous les jours, il donnoit l'exemple des vertus d'un évêque. Sa maison étoit réglée avec soin. Il tenoit des synodes. Il établit un séminaire, et le confia aux prêtres de la mission, appelés Lazaristes. Il visitoit assiduement son diocèse, et y donna ou fit donner de fréquentes missions par ses chanoines réguliers. Il tenoit et faisoit tenir des conférences entre les curés sur des matières de leur état, et mettoit la plus grande attention dans le choix

des sujets pour les bénéfices. Il avoit beaucoup d'ardeur pour ramener les Protestans dans le sein de l'Église. Egalement opposé à tout excès, il censura les maximes relâchées de quelques casuistes, et usa de toute sa vigilance pour empêcher que les nouvelles erreurs sur la grâce ne se répandissent dans son diocèse. Il réprima à cet égard les tentatives d'un professeur de Cahors, et il avoit fait un recueil des textes des Pères contre les cinq propositions.

Le diocèse de Cahors doit à M. de Solminihac plusieurs fondations précieuses; d'abord le séminaire, puis une maison de chanoines réguliers de Chancelade, à Cahors. Il donna mille écus de rente, de ce temps-là, pour la fondation d'un Hôtel-Dieu, et laissa des fonds pour construire le bâtiment. Il établit encore, à Cahors, une maison de la Providence pour les orphelines, qu'il mit sous la direction des Sœurs de la Charité de Saint-Vincent de Paul; il donna pour les doter la somme de 50,000 fr. sans compter ce qu'il dépensa pour la construction d'une maison. En 1658, il fit une pareille fondation pour les orphelins; elle lui coûta également 50,000 fr. et 1000 fr. pour le bâtiment. On dit qu'il fournit pour ces divers établissemens plus de 300,000 fr. somme énorme alors; et on ne peut expliquer cette libéralité que par l'ordre, l'économie et la frugalité qui régnoient dans sa maison. Il rebâtit plusieurs églises dans son diocèse. Ce fut au milieu de ces soins, et pendant le cours d'une visite pastorale, qu'il tomba malade en 1659. On le reporta à Merquez, maison de campagne des évêques de Cahors, et il y mourut le 31 décembre de cette année, dans les plus grands sentimens de piété.

Tel est l'abrégé de la vie de M. de Solminihac ; mais c'est dans l'ouvrage même du P. Chastenet qu'il faut en lire les détails. On y verra des preuves de l'humilité, de l'esprit de mortification et de pauvreté, de la patience, de la charité, de la douceur du saint prélat. Plein d'amour pour son troupeau, il n'étoit occupé que de l'avantage de son diocèse. On le vit dans des temps de calamité publique déployer le zèle le plus généreux, tantôt ouvrant ses greniers pour nourrir le peuple dans une disette, tantôt visitant des lieux attaqués de maladies contagieuses, et bravant le danger pour porter des secours à de pauvres gens dont l'état effrayoit les autres ecclésiastiques. Il procura à son diocèse un successeur digne de lui dans la personne de Nicolas de Sevin, évêque de Sarlat, qu'il obtint pour coadjuteur. Il étoit en relation avec les plus vertueux personnages de son temps, principalement avec saint Vincent de Paul, M. de Barrault, archevêque d'Arles, son intime ami ; M. de Brandon, évêque de Périgueux, etc.

Cette vie mérite d'autant plus de confiance qu'elle a été écrite par un témoin oculaire. Le P. Chastenet vivoit du temps du prélat, et paroît avoir eu part à sa confiance. Son livre, quoique écrit à une époque déjà assez ancienne, est cependant d'un style coulant. On n'a eu besoin que de le retoucher en quelques endroits. Cette lecture sera attachante pour les personnes pieuses, et elle intéressera spécialement les ecclésiastiques qui ont charge d'ames. L'auteur a inséré, à la fin, le récit de quelques guérisons opérées par l'intercession du saint évêque. Il a été fait, à diverses reprises, des informations pour procéder à sa canonisation, et le clergé de France en a écrit plusieurs fois aux souverains pontifes.

Remède unique aux maux de l'Eglise et de l'Etat; par un curé de campagne. Seconde édition (1).

De tout temps ç'a été une partie considérable de la piété de s'intéresser aux maux de l'Eglise et de l'Etat, et de chercher à fléchir, par des prières et des bonnes œuvres, la justice de Dieu, offensé par nos crimes. Ce sentiment est bien plus naturel et plus légitime encore après une révolution qui a fait éclore tant de scandales et d'excès. Que n'avons-nous pas à déplorer en ce genre? Tant de blasphêmes audacieux, tant de maximes affreuses érigées en lois, tant d'attentats contre la majesté divine, tant d'outrages à la religion, tant de sang répandu. Nous avons vu immoler l'oint du Seigneur, nous avons entendu prononcer l'abolition de tout culte religieux. Nos églises ont été pillées, nos sanctuaires profanés, nos autels détruits. Des processions dérisoires, des chants impies ont souillé nos rues et jusqu'à nos temples. L'humanité avoit fui de cette terre qui sembloit maudite, et des cruautés inouies appeloient chaque jour la vengeance divine.

Ces iniquités monstrueuses ont cessé, le sang innocent ne coule plus, et l'exercice public de la religion a été rétabli. Mais ne nous croyons-nous plus coupables, parce que ce qu'il y avoit de plus criant dans nos désordres ne frappe plus nos regards? Nous flattons-nous que Dieu nous a pardonné, parce que

(1) Brochure in-8°.; prix, 1 fr. 25 cent. et 1 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Egron, et au bureau du Journal.

nous ne sommes plus accablés des mêmes fléaux? Qu'avons-nous fait pour le fléchir et pour expier le passé? Avons-nous reconnu seulement la main qui nous frappoit? Nous sommes-nous soumis à quelque satisfaction? Nous sommes-nous imposé quelque pénitence? Nous avons senti la nécessité d'expier l'attentat commis contre la majesté royale. N'est-il pas de toute justice de nous efforcer d'effacer, par de semblables expiations, l'attentat commis contre la majesté divine? N'est-ce point là le cas de recourir à une pénitence publique, et accompagnée d'un véritable changement de vie? « Et qu'on ne prétende pas, dit l'auteur de la brochure, que ce ne sont que les blasphémateurs et les persécuteurs de la religion qui doivent se soumettre à cette pénitence. Tous se sont égarés, suivant l'expression du Prophète. Qui peut se croire innocent? Celui qui n'a pas blasphémé Dieu par ses paroles, ne l'a-t-il point renoncé par ses œuvres? Celui qui n'a point abjuré la foi, l'a-t-il toujours respectée? N'avez-vous jamais profané les choses saintes? N'avez-vous pas contribué par vos péchés à grossir le trésor de la colère de Dieu? Avez-vous été profondément blessé des outrages qu'il a reçus? et si vous n'avez pas été l'auteur de tant de désordres et de scandales, n'y avez-vous pas coopéré en quelque sorte par vos paroles, par vos actions, ou même par votre silence? Qui fera cet examen de bonne foi ne sera peut-être pas tenté de se séparer des grands coupables, et de se dispenser de la pénitence générale ».

L'auteur paroît avoir beaucoup de zèle. Il voudroit que l'on établît une fête d'expiation, comme il y en avoit une chez les Israélites; et il conseille au moins,

en attendant, à chaque fidèle de réciter des prières, et de faire des bonnes œuvres dans l'intention de réparer les outrages faits à Dieu pendant nos malheurs. Des jeûnes, des aumônes, des pratiques de piété, voilà le remède qu'il propose. C'est, dit-il, l'esprit de l'Eglise après de grands désastres; et telle a été constamment la conduite du vrai chrétien dans les pressantes nécessités de la religion et de l'Etat.

Cette brochure suppose dans l'auteur une grande connoissance de l'Ecriture, dont il rappelle beaucoup de passages analogues à son objet.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. D. Charles Vinciguerri, archi-prêtre des SS. Celse et Julien *in Bianchi*, a été élu camerlingue du clergé romain.

— D. Pierre Ostini, professeur de théologie à l'académie ecclésiastique, d'histoire ecclésiastique à l'université Grégorienne, vient d'être nommé l'un des consulteurs de la sacrée Congrégation pour les affaires ecclésiastiques extraordinaires, instituée en 1814 par le souverain Pontife.

— Le R. P. Marien Perez Calvillo, Mineur Observantin, a été nommé consulteur de la congrégation de l'Index.

— Le R. P. Joseph Assemani, abbé général mitré des moines Maronites, venu d'Orient, en dernier lieu, en qualité de délégué, tant du patriarche d'Antioche des Maronites et de ses évêques, que du grand émir des Druses, et des autres princes d'Orient, pour complimenter le saint Père sur son heureux retour à son siége apostolique, ayant rempli sa mission, a pris dernièrement congé de S. S. et est parti, le 19 mai, pour retourner en Orient.

— Le mercredi 21 mai, on a rouvert au public l'église royale de Sainte-Marie d'*Itri*, dite *de Constantinople*, de la



nation sicilienne à Rome, qui a été rebâtie, après vingt ans depuis l'époque de sa dévastation. Mgr. Belli, archevêque de Nazianze, primicier de cette église, l'a bénie solennellement. Après avoir célébré la messe, le même prélat y a fait la bénédiction d'une cloche, et a adressé aux assistans un discours éloquent, analogue à la cérémonie.

— Le 3 mai, dona Lavinie, de la famille des princes *Gabrielli*, est passée de cette vie à une meilleure. Née le 27 juillet 1779, elle reçut, en 1801, de S. S. Pie VII l'habit d'Oblate de Sainte-Françoise Romaine, dans la vénérable maison de la Tour des Miroirs. Ses rares vertus et ses manières douces l'avoient rendue respectable et chère à toutes les dames ses consœurs, à qui sa mémoire sera toujours précieuse.

Paris. Le temps, qui avoit été orageux dans la soirée du samedi, pouvoit faire craindre que les processions de la Fête-Dieu n'eussent pas lieu le dimanche ; mais le ciel s'est montré propice aux vœux des fidèles, et les processions ont paru dans tout leur éclat.

A neuf heures, LL. AA. RR. Madame, duchesse d'Angoulême, Monsieur et Mgr. le duc d'Angoulême, se sont rendus des Tuileries à l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, leur paroisse. La Princesse étoit accompagnée et suivie de ses dames et de ses premiers officiers. Les Princes avoient à leur suite tous les officiers de leur maison. LL. AA. RR. ont entendu la messe dans les places qui leur étoient réservées au sanctuaire, et la procession est sortie de l'église à onze heures et demie. Un fort détachement de gardes nationaux, précédé de la musique, ouvroit la marche. On voyoit ensuite un grand nombre de jeunes gens de l'un et de l'autre sexe, qui avoient pour bannière l'image de la sainte Vierge. Tandis qu'un cordon de la garde nationale et un cordon de la garde royale formoient la haie depuis l'église jusqu'au vestibule des Tuileries, une ligne de ces mêmes troupes marchoit avec le cortége. La grande livrée du Roi, celle de Monsieur et celle de Mgr. le duc d'Angoulême, portoient des flambeaux ornés des écussons de France. Devant le dais, on remarquoit quarante cent-suisses armés de hallebardes et vêtus à la Henri IV. Leur costume produisoit un très-bel effet. Des gardes du corps du Roi environnoient le dais. Mgr, le duc d'Angoulême suivoit immédiatement le Saint-Sacrement. Monsieur étoit précédé

de M. l'évêque d'Amyclée, son premier aumônier. MADAME marchoit après les Princes. Les musiciens attachés aux différens corps, exécutoient des morceaux analogues à la cérémonie sacrée. Le chemin étoit jonché de fleurs et de verdure; de jeunes filles, vêtues de blanc, jetoient des fleurs au Saint-Sacrement.

A midi un quart, lorsque la procession est arrivée aux Tuileries, le Roi étoit à la chapelle. Pendant la station, il a été chanté un motet et le *Domine salvum fac Regem* à grand chœur. Après la station, le Roi a entendu la messe en musique; en revenant dans ses appartemens, S. M. s'est montrée au balcon de la galerie vitrée; elle y est restée dix minutes au moins, tant elle sembloit se complaire dans la satisfaction du peuple, qui faisoit éclater les plus vifs transports.

LL. AA. RR. ont continué à suivre la procession, qui s'est rendue, par le pavillon de Flore et le quai, au reposoir du Louvre, le plus magnifique de la capitale. Huit colonnes superbes, d'ordre dorique, supportoient le fronton et le cintre du reposoir. Le fronton étoit orné du grand écusson de France. Deux colonnes latérales, d'ordre corinthien, supportoient le chiffre de S. M. Les ornemens de l'autel étoient aussi riches que bien disposés; on remarquoit une grande croix, huit grands candélabres en vermeil, d'un fini parfait. Tout correspondoit à cette magnificence.

Après la station du Louvre, LL. AA. RR. sont rentrées à l'église, où elles ont reçu la bénédiction.

Il étoit deux heures lorsque la cérémonie a été terminée, et que LL. AA. RR. ont été de retour aux Tuileries.

LL. AA. RR. Mgr. et Mme. la duchesse de Berry, accompagnées de toute leur maison, se sont rendues à neuf heures à l'église de l'Assomption. LL. AA. RR. ont entendu la messe et ont suivi la procession. Le cortége étoit composé de troupes de ligne et de gardes nationaux.

Le clergé de la Métropole est plus nombreux que dans les autres églises, et c'est un grand avantage pour les cérémonies religieuses; elles ont plus de dignité et prennent un caractère plus imposant aux yeux du peuple. La procession de Notre-Dame avoit attiré un grand concours de fidèles, et la vaste basilique pouvoit à peine les contenir.

La procession de Saint-Sulpice, si célèbre autrefois, peut encore aujourd'hui être placée au premier rang pour l'ordre et

la piété qui y règnent. Elle doit cet avantage au séminaire, dont les élèves exécutent les cérémonies avec beaucoup d'ensemble, en même temps que leur recueillement montre qu'ils ne cherchent point à s'attirer les regards, ni les louanges des hommes, mais à procurer la gloire de Dieu. M. de Bernis, ancien archevêque d'Albi, et M. de Clermont-Tonnerre, ancien évêque de Châlons-sur-Marne et pair de France, précédoient le dais; après, marchoient immédiatement plusieurs pairs de France et premiers magistrats marguilliers de la paroisse, suivis d'une foule de pieux fidèles.

S. A. S. Mme. la duchesse douairière d'Orléans a été à la procession de Saint-Thomas-d'Aquin. Cette Princesse avoit fait construire un reposoir dans la cour.

Douze personnes de la maison de S. A. S. Mgr. le duc d'Orléans ont assisté à celle de Saint-Roch.

Un très-beau reposoir s'élevoit au milieu du marché Saint-Honoré; il offroit l'aspect d'un jardin, grâce aux arbustes dont la piété l'avoit orné dès le matin. Les rues Saint-Honoré et adjacentes étoient tapissées, et comme rien ne s'allie mieux aux sentimens de la religion que l'amour pour les Bourbons, quelques emblêmes et inscriptions disoient : *Vive le Roi à jamais !*

Le faubourg du Temple qui, chaque dimanche, semble être le rendez-vous des jeux bruyans, paroissoit aujourd'hui consacré à la prière et au recueillement. La procession de Saint-Laurent a été une des plus brillantes; plus de six cents jeunes vierges vêtues de blanc, la tête couverte d'un voile, précédoient le clergé et le dais, porté par les personnages les plus marquans de la paroisse, laissant voir, au milieu d'une double haie de gardes nationaux, le Saint-Sacrement.

La procession de Sainte-Elisabeth n'offroit pas un spectacle moins imposant. Cette église, située presque en face de la prison du Roi-Martyr, sembloit se recommander plus particulièrement à la ferveur des fidèles. Le Temple consacré aujourd'hui à la prière, après l'avoir été si long-temps aux larmes et à la douleur, étoit décoré de riches tapisseries des Gobelins, placées sur les colonnes de la façade, par les soins de la pieuse Princesse dont ce palais est devenu la modeste retraite.

A Rüel, près Paris, la procession étoit précédée et suivie de la garde nationale et d'un régiment de gardes-suisses. Si

l'on admiroit la belle tenue de la première, on étoit affecté d'un sentiment non moins vif en voyant le profond recueillement des Suisses, même de ceux qui ne sont pas catholiques, mais qui, dans cette circonstance, donnoient au Roi une preuve bien certaine de leur dévouement inviolable à sa personne et à son auguste famille, par leur respect pour leur culte.

— Il y a cinquante ans, lors du débordement des mauvais livres qu'enfantoit, avec une déplorable fécondité, un parti acharné contre le christianisme, on les faisoit circuler en public et en secret, on les donnoit à bas prix, on les répandoit dans toutes les classes. Il y en avoit pour les salons et pour les cuisines, pour les antichambres et pour les chaumières. On en jetoit dans les pensions et jusque dans les maisons religieuses, afin de corrompre l'innocence et de tenter même la piété, et nous avons ouï dire à des supérieurs de communautés qu'on avoit mis en usage cet affreux moyen pour détourner de sa vocation une jeunesse élevée dans l'ignorance du mal, et pour dégoûter de leur état des religieux, des religieuses vouées à la prière et à la retraite. Le prosélytisme philosophique n'a rien perdu, à ce qu'il paroît, de sa vivacité; et l'on dit qu'il renouvelle aujourd'hui ses tentatives pour s'insinuer jusque dans les asiles de la piété. Nous apprenons qu'on a eu l'impudence d'adresser le *Prospectus* des nouvelles éditions de Voltaire à des vierges chrétiennes. On nous a cité entr'autres une maison de dames de la Visitation qui avoit reçu ce scandaleux envoi. Cette odieuse tentative n'a pas produit sur elles l'effet qu'on en attendoit. Elle a révolté ces saintes filles tout occupées de leur salut, et ne leur a donné que plus de mépris pour un monde dont elles ne demandent qu'à être oubliées. Ainsi, ce manége philosophique tournera à la honte de ses auteurs. N'est-ce pas en effet une lâcheté et une barbarie à la fois de vouloir ôter à de bonnes religieuses une foi qui les soutient et qui les console, et de chercher à troubler la paix de ces asiles pieux où l'on vit dans une heureuse ignorance des outrages d'une incrédulité audacieuse? Est-ce ainsi que l'on récompense ces saintes filles des prières qu'elles adressent au ciel pour nous, des exemples de vertu qu'elles donnent, des bonnes œuvres auxquelles elles se consacrent, et particulièrement de l'éducation chrétienne dont leur sont redevables des jeunes per-

sonnes de toutes les classes? S'imagine-t-on qu'elles feroient plus de bien en secouant le joug de la religion? et croit-on par exemple que ce soit un bon moyen d'avoir des Sœurs de la Charité toutes dévouées au service des pauvres, que de leur faire sucer le venin de l'impiété, et de les nourrir de la lecture des livres philosophiques, de Voltaire ou des romans de Jean-Jacques?

— On a vu dans le n°. 295, à l'article d'*Arau*, une ordonnance du canton d'Argovie contre des assemblées hors des églises. Ces réunions, et les prédications qui y ont lieu, ne sont autres que celles de Mme. de Krudener, qui a été renvoyée déjà de plusieurs endroits d'Allemagne et de Suisse. Ainsi c'est à elle qu'il faut appliquer ce qui est dit dans cet article du *fanatisme religieux* que les journaux de la Suisse reprochent à cette dame. On sait qu'elle est protestante, et ce qu'on avoit dit de sa conversion est sans fondement. Ainsi la religion catholique est totalement étrangère à l'espèce de mysticité que Mme. de Krudener paroît vouloir introduire parmi ceux de sa communion.

ZURICH. Les gouvernemens des cantons de Berne et de Soleure s'étoient adressés, au commencement de l'hiver dernier, à S. S. pour l'engager à conserver l'évêché de Bâle. Le canton de Soleure a manifesté en même temps le désir que la ville de Soleure devînt chef-lieu de cet évêché; le canton de Berne a désiré, au contraire, que le siége restât fixé dans le canton de Berne, dont l'ancien territoire fait aujourd'hui partie. Le saint Père a répondu aux deux cantons, sous la date du 3 mai, en les renvoyant auprès du nonce apostolique accrédité en Suisse, auquel il avoit donné les pleins pouvoirs nécessaires pour la régularisation de cette affaire. Dans la réponse au gouvernement (protestant) de Berne, le Pape dit : « Qu'il éprouve du plaisir à faire quelque chose qui puisse être agréable à ce gouvernement, et de lui donner des preuves de sa bienveillance ». Dans la réponse au gouvernement (catholique) de Soleure, S. S. dit : « Nous vous exhortons à rester calmes et posés, et à être assurés que toutes nos décisions ne sont calculées que sur l'amélioration du bien être de l'Eglise ».

On assure dans le public que S. S. s'est décidée à laisser le siége de l'évêché à Porentrui, comme autrefois.

Nouvelles politiques.

Paris. Le Roi, ayant appris qu'une louve enragée avoit blessé soixante ou quatre-vingts personnes dans dix ou douze communes du département de l'Isère, a ordonné qu'une somme de 1000 fr. prise sur sa cassette, fût envoyée sur-le-champ à M. le préfet du département, pour distribuer des secours aux victimes de ce malheureux événement.

— Le 4 juin, à dix heures du matin, Mgr. le duc d'Angoulême arriva inopinément à l'Ecole polytechnique, accompagné de quelques-uns des officiers de sa maison et du président des conseils de l'Ecole; c'étoit l'heure à laquelle les élèves, réunis dans un vaste laboratoire, s'exercent à la pratique des manipulations chimiques : chacun étoit à son fourneau. Lorsqu'ils virent entrer le Prince, les acclamations de *Vive le Roi! vive Monseigneur!* se firent entendre. S. A. R. voulut que les travaux continuassent, examina les opérations avec un intérêt éclairé, et reçut de M. le professeur Gai-Lussac des renseignemens très-satisfaisans sur les progrès des jeunes gens. Tandis que le savant professeur mettoit sous les yeux du Prince les plus brillans résultats de la chimie moderne, les élèves imaginèrent une petite fête à leur manière. Un d'eux prit une plaque, et l'ayant exposée à la vapeur de l'acide fluorique, il présenta au Prince une devise gravée dans leurs cœurs : *Vive notre protecteur!* Mgr. en rentrant dans la cour y trouva une artillerie toute scientifique; c'étoit une vingtaine de mortiers, dans lesquels ils avoient préparé quelques grains d'une composition fulminante, et avec lesquels ils saluèrent S. A. R. Un très-petit accident sembla n'avoir eu lieu que pour faire briller l'élévation du caractère françois, et la noble générosité d'un descendant de Henri IV. Un des jeunes gens avoit été légèrement blessé; Mgr. s'en apercevant, courut à lui, et lui témoigna, avec sensibilité, sa peine : « Ce n'est rien, répondit le jeune Gaulier; j'espère un jour verser plus honorablement mon sang pour V. A. R. ». Le Prince ému lui serra la main, et avec cette ame et cette bonté qui caractérise son auguste famille, S. A. R. reprit vivement : « Alors, mon cher, nous le verserions ensemble pour le Roi et pour la patrie ».

— Le *Moniteur* du 8 juin contient les deux ordonnances du Roi, sous la date du 6 juin, par lesquelles M. Dutremblay est admis à la retraite avec le titre de directeur-général honoraire de la caisse d'amortissement, et de celle des dépôts et consignations, et M. le comte Beugnot est nommé à la place de M. Dutremblay. L'ordonnance relative à M. le comte Beugnot porte que ses fonctions sont gratuites.

— A Beaune, une cotisation volontaire a rempli, en peu de jours, un emprunt de 90,000 fr. destinés à procurer des secours aux indigens, et à maintenir le taux du pain à un prix modéré.

— On mande de Lille, le 4 juin, que les officiers saxons résidant à Turcoing n'ont pas voulu rester étrangers aux actes de bienfaisance qui ont lieu en ce moment. Chaque jour, quatre-vingts livres de pain sont distribuées au nom de ces militaires aux indigens.

— On mande de La Rochelle, que la bonté du Roi s'est aussi fixée sur les malheureux du département de la Charente-Inférieure. Une somme de 10,000 fr. avoit été mise à la disposition de M. le préfet. Un second envoi de 20,000 fr. vient de lui être de nouveau annoncé.

— Le consul de France, résidant à Livourne, a donné avis que le dey d'Alger a restitué à la France les concessions d'Afrique, dans lesquelles est comprise la pêche du corail, et que S. M. T. C. a daigné permettre que les étrangers fussent admis à cette pêche. M. Maurin, agent principal des concessions susdites, est arrivé à Bonne.

— On mande de Tarbes, 25 mai : « Un événement malheureux vient d'avoir lieu dans la commune d'Estampurès, le 19 de ce mois. Puisse-t-il corriger les habitans des campagnes d'un usage toujours inutile, souvent funeste! Un orage ayant fortement menacé cette commune, une partie des habitans se réunit à l'église; le nommé Pinot se porta au clocher, et mit la cloche en branle; peu d'instans après le tonnerre tomba sur l'édifice, et foudroya Pinot; puis s'introduisit dans l'intérieur de l'église, où un enfant eut le bras cassé, et deux autres personnes furent grièvement blessées à la cuisse ».

— Une circulaire du ministre de la police générale aux préfets, en date du 27 novembre 1816, sur la police des marchés, contient des dispositions qui retracent si clairement aux fonctionnaires et aux ad-

ministres leurs obligations respectives, que nous croyons utile, dans les circonstances actuelles, d'en rapporter quelques-unes :

« Lorsque l'autorité veille sans cesse pour assurer la plus libre circulation des grains, il lui reste encore, pour accomplir le plus important de ses devoirs, dans ces circonstances, à donner tous ses soins au bon ordre et à la police des marchés.

» L'acte du 4 mai 1812, qui renferme des dispositions à cet égard, ne fut qu'une mesure de circonstance dont le terme étoit fixé au 1er. septembre suivant. L'expérience a appris qu'il n'a pas atteint son but, et votre premier soin est de veiller à ce que, par erreur, les administrations secondaires ne puissent recourir à des dispositions qui sont aujourd'hui comme non-avenues; mais l'article 5 de la loi du 9 juin 1797 laisse en vigueur les usages des lieux, où les marchands ne peuvent acheter dans les marchés qu'aux heures indiquées. Il est donc indispensable de ne rien innover à cet égard; et à défaut de règles générales sur la tenue des marchés, c'est l'usage constant et suivi qui doit en tenir lieu.

» M. de Vaulchier, préfet de Saône-et-Loire, et M. de Vérigny, préfet du Gers, que je me plais à citer ici, dit le ministre, ont pris sur la police des marchés des arrêtés qui m'ont paru fort sages. Ils les fondent d'abord sur l'exécution de la loi du 9 juin; mais ils soumettent les commerçans et commissionnaires à représenter, à toute réquisition, leurs passe-ports et la patente à laquelle cette même loi assujettit. Ils rappellent ensuite les articles 419, 420 et 442 du Code pénal, qui prononcent des peines contre ceux qui, par des faits faux ou calomnieux, semés à dessein dans le public par des sur-offres faites aux prix que demandoient les vendeurs eux-mêmes, etc. etc. auront opéré la hausse du prix des denrées, etc. etc.

» En imitant cet exemple, Messieurs, vous rassurerez le peuple contre les accapareurs, nom qu'il est toujours prêt à donner à tout commerçant en grains; celui-ci, muni de son passe-port et de sa patente, fréquentera vos marchés, suivant son ancien usage, et y trouvera toute la protection de l'autorité et de la force publique.

» L'homme inquiet ou malveillant, qui fera des sur-offres aux prix demandés par le vendeur (et l'on en a vu des exemples récens); celui qui semera des bruits faux ou calomnieux, dont l'effet est d'alarmer le peuple sur sa subsistance et de produire la hausse, seront arrêtés dans les marchés mêmes, et livrés aux tribunaux, qui seuls sauront distinguer si celui qui aura fait des sur-offres est un malveillant, ou seulement un homme inquiet, trop empressé de s'approvisionner.

» Vous devez donc, Monsieur, vous occuper, si déjà vous ne l'avez fait, d'une instruction aux maires sur la police des marchés, et organiser sur les principaux points, sur ceux qui sont habituellement les régulateurs du cours, des moyens particuliers de surveillance. Vous y employerez, indépendamment de la gendarmerie, des détachemens choisis dans la garde nationale; et, au besoin, vous vous tiendrez en mesure d'adresser toutes réquisitions à MM. les commandans des troupes de ligne. M. le ministre secrétaire d'Etat de la guerre vient de leur rappeler qu'ils doivent déférer sur-le-champ à toutes les demandes de ce genre qui leur sont adressées par l'autorité civile ».

La pièce suivante, qui n'a jamais été publiée, ne peut manquer d'intéresser nos lecteurs. Elle appartient à l'histoire de l'Eglise, et surtout de l'église gallicane, et elle honore le courage des évêques qui ont osé résister à un homme aussi impérieux et aussi vindicatif que puissant. Il paroît que le rédacteur du *Mémoire* fut M. l'évêque de Tournai, et que M. l'évêque de Troyes fut chargé de le revoir. On sait quel traitement les deux prélats essuyèrent pour prix de leur zèle. En louant leur travail, il ne nous est pas permis d'oublier que la commission adopta le rapport, et par conséquent qu'elle mérite de partager les éloges dus au rédacteur. On sait que cette commission étoit composée de trois cardinaux, des archevêques de Tours et de Bordeaux, et des évêques de Nantes, de Trèves, de Tournai, de Gand, de Commachio, d'Yvrée et de Troyes. Pour les autres détails, on peut consulter les *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique pendant le 18e. siècle* (1), tome III, p. 558 et suivantes.

Mémoire sur l'incompétence du concile national prouvée par la nullité des pouvoirs épiscopaux qui résulteroit d'un nouveau mode d'institution qu'adopteroient les évêques sans l'intervention du Pape.

Le message présenté au concile présuppose la question de savoir si, le dernier Concordat étant abrogé par

(1) 4 très-gros volumes in-8°. prix, brochés, 30 fr. et 39 fr. franc de port. A Paris, au bureau du Journal.

le fait ou déclaré tel par l'empereur, le concile national est compétent pour proposer et adopter un mode d'instituer les évêques nommés, sans l'intervention du Pape.

Pour épuiser la question, nous supposerons que ce mode d'institution épiscopal ne seroit que provisoire, et jusqu'à la tenue d'un concile écuménique, et qu'il seroit introduit à cause d'une très-urgente nécessité.

Il s'agit donc ici de la juridiction épiscopale, de la validité des pouvoirs épiscopaux; matière délicate et de la plus haute importance. L'évêque nommé ne reçoit les pouvoirs de juridiction que par l'institution canonique. Si cette institution est nulle ou douteuse, il est sans pouvoirs, ou il ne reçoit que des pouvoirs douteux, et il ne peut communiquer que des pouvoirs nuls ou douteux à tout le clergé de son diocèse.

La bonne foi du ministre qui useroit de pareils pouvoirs ne suppléeroit pas à ce défaut de juridiction. L'Eglise seule peut y suppléer; mais, suivant sa pratique constante et universelle, elle ne le fait pas, à moins que ce ministre ne soit pourvu d'un titre coloré, c'est-à-dire, d'un titre ordinaire, réputé valable par une erreur commune, quoiqu'il soit nul à cause d'un vice caché. Or, le décret du concile national qui proposeroit et adopteroit un nouveau mode d'instituer les évêques, et qui seroit la source des pouvoirs spirituels dont il s'agit, ne pourroit être un titre coloré, ni produire cette erreur commune dans le peuple, puisque ce mode seroit un titre nouveau, extraordinaire, publiquement et solennellement substitué au mode d'institution épiscopale reçu de toute l'Eglise.

De là quelles alarmes pour les consciences, quels troubles dans l'église gallicane, quel foyer d'intrigues pour ses ennemis et pour ceux de l'Etat : déplorables agitations, que la vigilance et la sévérité de la police ne rendroient que plus irrémédiables!

On contestera d'abord la légitimité du concile natio-

nal assemblé pour délibérer sur les droits du Pape, sans connoître positivement ses intentions, et pour établir, malgré lui, un décret dérogatoire à ses droits, au cas qu'il refuse de subir la loi de ses inférieurs.

On attaquera la canonicité d'un concile national qui intéresse très-spécialement par son objet, non-seulement l'église gallicane en général, mais aussi tous les diocèses et toutes les églises de l'empire en particulier; auquel concile tous les évêques de la nation n'ont pas été convoqués, tandis qu'il est démontré par l'histoire, que la présence d'un seul évêque a quelquefois décidé de la marche et des opérations des conciles antérieurs.

On contredira les plaintes avancées contre le Pape, l'arbitraire, l'abus de son autorité; et ces motifs, proposés comme fondement d'une innovation dans l'institution des évêques, seront traduits aux yeux des peuples comme les moyens d'opprimer légalement le vicaire de Jésus-Christ.

On niera la nécessité d'un changement dans un point si dangereux de la discipline universelle, où il s'agit de la juridiction spirituelle et du salut des ames, tandis que la même discipline a pourvu d'une manière sûre à l'administration des siéges vacans, par l'autorité que l'Eglise a donnée, pour ce sujet, aux chapitres métropolitains et cathédraux.

On assurera, comme le bruit en court dans le public, que le saint Père ne refuse pas absolument d'instituer les évêques; qu'il est même disposé à le faire de la manière stipulée aux articles 4 et 5 du Concordat, suivant les formes établies pour la France avant le changement du gouvernement, et avec des clauses qui mettent sa conscience, son devoir et sa dignité à l'abri de reproche.

Voilà déjà bien des raisons de douter si le concile national est compétent pour proposer et adopter, sans l'intervention du souverain Pontife, un nouveau mode d'instituer les évêques.

Or, si la compétence du concile n'étoit que douteuse, elle seroit déjà nulle de ce seul chef, surtout dans une matière où les évêques doivent procéder d'après des principes sûrs et incontestables, et où ils ne peuvent agir sans exposer le salut des fidèles par des décrets hasardés et téméraires.

Mais il s'élève contre cette incompétence bien d'autres motifs que des doutes; car enfin, ou le mode d'institution épiscopale que le concile substitueroit à la prérogative du Pape sur cette institution, seroit nouveau; ou le concile remettroit en vigueur le droit des métropolitains, aboli depuis des siècles; dans les deux cas, l'incompétence du concile national est manifeste, puisque, dans l'un et l'autre cas, l'autorité inférieure entreprendroit sur l'autorité supérieure, et fouleroit aux pieds le principe constitutif et conservateur de toute société: je parle du principe qui établit sur des bases immuables la hiérarchie des pouvoirs; principe aussi essentiel à la conservation du gouvernement civil qu'à celle de l'église catholique.

L'Ecriture va plus loin pour l'ordre et la subordination nécessaire à celle-ci; elle nous représente l'Eglise sous l'image d'une armée rangée en bataille, assimilant par cette comparaison la subordination ecclésiastique à celle de l'état militaire, qu'il seroit absolument impossible de maintenir et de diriger sans une très-rigoureuse subordination.

Or, soit que le concile national, qui n'est qu'une portion de l'Eglise, inférieure au Pape selon le principe de nos libertés mêmes, introduise un nouveau mode provisoire d'institution épiscopale, soit qu'il rétablisse provisoirement un mode d'institution aboli depuis plusieurs siècles, il ne peut le faire sans s'insurger, et contre l'autorité pontificale à laquelle cette institution est aujourd'hui exclusivement réservée, et contre les conciles œcuméniques qui ont solennellement reconnu ce droit du saint Siége, et contre l'Eglise universelle qui l'a depuis si long-temps consacré par sa pratique.

Et il ne s'agit pas ici de dispenser pour un cas particulier et isolé, dans une loi générale de l'Eglise, ce qui excéderoit déjà le pouvoir d'un concile national; surtout en matière d'institution et de juridiction spirituelle; il s'agit de détruire, ou du moins d'obstruer le canal ordinaire par lequel Jésus-Christ communique aux évêques cette juridiction; il s'agit de ravir, ou du moins de suspendre un droit que son vicaire en terre exerce dans toute l'Eglise depuis des siècles; il s'agit d'ouvrir provisoirement, et pour un temps indéterminable, un autre canal, dans le doute, ou plutôt avec la certitude morale que la juridiction spirituelle, si essentielle au ministère ecclésiastique, n'en découlera point; car peu importe que les évêques reçoivent leur juridiction immédiatement de Jésus-Christ; il est certain qu'il ne leur en donne le libre exercice qu'autant qu'ils ont rempli les formalités prescrites à ce sujet par son Eglise.

Pour prévoir toutes les conséquences d'une pareille entreprise du concile national, il faut se rappeler que, parmi les lois et les usages de l'église catholique, il en existe qui, par leur importance et leur caractère, sont regardées comme les garans et les gardiennes de l'unité; cette belle et frappante prérogative de la religion de Jésus-Christ, qui la distingue de toutes les sectes qui se sont séparées de son sein. Or, comment conserver l'unité, après cette démarche de l'église gallicane, dans un siècle surtout avide de nouveautés? Toutes les autres églises du monde chrétien auront sans doute le même droit que l'église de France! On ne manquera ni de moyens ni de prétextes pour le leur persuader: chacune pourra donc aussi adopter un nouveau mode provisoire d'institution canonique suivant sa fantaisie. Voilà la plaie la plus funeste portée à la discipline universelle. Où retrouver l'unité dans cette effrayante bigarrure, au milieu de cette anarchie religieuse? Sans l'unité, comment conserver l'orthodoxie? Et c'est ainsi que la mesure provisoire introduiroit le schisme et l'erreur avant la tenue du concile écuménique.

Des écrivains téméraires ont tout récemment voulu prévenir l'opinion publique en faveur de cette mesure provisoire; mais ils étoient eux-mêmes tellement convaincus de la force des raisons que nous venons d'exposer, qu'ils furent obligés de recourir à des paradoxes pour faire disparoître l'impossibilité d'y répondre.

Ils sont convenus que le mode d'institution des évêques, d'où dépend la validité des pouvoirs spirituels, ne peut être basé sur un système, qui est toujours sujet à l'idéal et à l'arbitraire. Pour justifier le rétour à l'ancien droit des métropolitains, ils ont prétendu que ce droit n'est pas suranné, abrogé et supprimé par l'autorité des papes, par l'acquiescement et la pratique de l'Eglise universelle: mais que c'est un droit commun qui est resté sans exécution pendant des siècles, et suspendu, avec le consentement de l'Eglise universelle, jusqu'à ce qu'une église particulière jugeât convenable ou nécessaire de le ressusciter.

Prévoyant que l'on demanderoit comment une église particulière pourroit lever une suspension autorisée par toute l'Eglise, ils ont été plus avant; ils ont soutenu que l'ancien droit des métropolitains est fondé sur une doctrine de tradition apostolique, qu'il tient à la hiérarchie ecclésiastique, et qu'il appartient à la constitution de l'Eglise.

Mais ces écrivains ignorent que tout ce qui appartient à la constitution de l'Eglise, est de droit divin; que si le droit des métropolitains avoit appartenu à la constitution de l'Eglise, ni les papes, ni l'Eglise universelle n'auroient jamais pu les y troubler; qu'enfin, il est impossible, selon tous les théologiens, que les papes et l'Eglise universelle, qui est toujours dirigée par le Saint-Esprit, comme la foi nous l'enseigne, agissent, pendant des siècles, contre le droit divin, contre une doctrine de tradition apostolique, contre la constitution de l'Eglise, et contre une hiérarchie qui en dépendroit.

La foi, la tradition de nos pères, voilà les guides des

pasteurs et des ouailles dans les dissentions religieuses. Jamais les évêques de France, placés dans les mêmes conjonctures, ou dans une nécessité plus pressante encore, ne se sont crus autorisés à toucher, en concile national, au mode d'institution canonique reconnu par l'Eglise universelle; ils ne l'ont jamais fait sans le concours du Pape ou de l'Église. C'est sur l'écuménicité des conciles de Constance et de Bâle que fut basée, à Bourges, la pragmatique sanction : dans les temps même de troubles et de schisme, le principe est demeuré inaltérable. Ne soyons donc point plus présomptueux ni plus hardis que nos pères, dans une cause où il s'agit de la juridiction spirituelle, de la validité des pouvoirs épiscopaux, et conséquemment du salut des ames rachetées au prix du sang de Jésus-Christ.

On objecte et l'on propose les deux questions suivantes :

1°. Dans le cas d'une extrême nécessité, le concile national ne peut-il pas proposer et adopter un mode provisoire pour l'institution des évêques?

2°. Cette nécessité n'existe-t-elle pas dans le cas présent?

Nous répondons cumulativement à ces deux questions qui sont ici nécessairement liées : Qu'entend-on d'abord par *extrême nécessité?* Entend-on les maux imminens des persécutions, le bouleversement, la ruine du culte catholique, qui seroient à craindre de la part du gouvernement au cas que le concile ne se prononçât point pour le mode d'institution provisoire? La crainte, le soupçon même d'une pareille conduite seroit une injustice, une insulte outrageante faite à la majesté du trône. Le message de l'empereur, bien loin d'inspirer la terreur, provoque la confiance, et fait un devoir très-spécial aux évêques de lui manifester la vérité toute entière.

Le discours que S. Exc. le ministre de l'intérieur vient de prononcer au corps législatif sur la situation

de l'empire, confirme ce que nous avançons. Si l'on en excepte quelques passages qui ont étonné les personnes instruites dans l'histoire, et affligé les ames religieuses et sensibles, ce que ce discours dit sur le clergé, annonce au moins que S. M. est satisfaite de sa conduite dans tout l'empire, et que les difficultés existantes entre elle et sa Sainteté n'ont pas empêché le gouvernement de fournir au rétablissement de divers grands objets religieux, et de prouver par-là l'intérêt qu'il porte à la splendeur de la religion. Le ministre reconnoît aussi qu'il est de l'essence de la religion catholique de ne pouvoir se passer du ministère et de la mission des évêques; convenant par-là que ce ne sont point des évêques sans mission, ou investis *d'une mission équivoque et douteuse*, que l'empereur demande au concile.

Si par extrême nécessité l'on entend celle que présente l'état de viduité où se trouvent beaucoup d'églises dont les siéges sont vacans dans l'empire et dans le royaume d'Italie; nous répondons d'abord, que la mesure provisoire ne seroit d'aucune utilité pour ceux de ces diocèses qui ne sont pas encore érigés canoniquement, et que la nécessité n'est pas extrême, puisqu'il y est pourvu suffisamment jusqu'ici par les pouvoirs que l'Église a attribués aux chapitres *sede vacante*; que l'église gallicane s'est trouvée dans des nécessités beaucoup plus pressantes, sans que les évêques aient jamais osé recourir à un nouveau mode provisoire d'institution épiscopale. Pourquoi? parce qu'ils étoient convaincus, sans doute, que cette mesure excédoit leur pouvoir, qu'au moins ils ne pouvoient l'employer sans témérité, et que des évêques institués à l'aventure eussent été un remède bien pire que le mal.

Enfin supposons, sous l'un ou l'autre de ces rapports, l'extrême nécessité dont il s'agit; le concile n'en deviendra pas plus compétent pour proposer et adopter un mode provisoire d'institution des évêques, parce que le Pape, qui est une autorité supérieure au concile na-



tional, suivant les principes même de nos libertés, connoît fort bien cette nécessité, quelle qu'elle soit, surtout d'après le rapport que lui en a fait la dernière députation.

Le Pape est lui-même saisi de toute l'affaire; il est seul compétent pour en apprécier l'importance et les suites. Une autorité inférieure, telle qu'est certainement ici le concile, n'a pas le droit de discuter et de juger ses motifs. La hiérarchie des pouvoirs est le fondement du gouvernement de l'Eglise, la digue seule capable de retenir la barque de Pierre dans les agitations des tempêtes. Rompez cette digue, vous jetez la barque dans une mer sans rive.

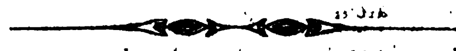
En effet, où s'arrêtera-t-on après cette première entreprise du concile? Il n'est plus un point de discipline qu'il ne soit forcé de sacrifier à l'aspect d'une nécessité qui sera présentée comme extrême; il n'aura pas d'excuse pour s'y refuser. La discipline morcelée ou détruite encore une fois, que deviendra l'unité? Sans l'unité, que deviendra la foi? Ah! si ce malheureux sort menaçoit l'église gallicane, ce que nous sommes bien éloignés de craindre sous le prince qui a relevé ses autels, qu'elle périsse du moins avec gloire, et que l'épiscopat n'ait pas à se reprocher d'avoir hâté sa ruine par une démarche présomptueuse.

Si l'on objecte que le Pape est ici juge et partie, cette supposition ne donneroit pas plus de compétence au concile national; beaucoup moins l'autoriseroit-elle à exposer la religion aux dangers dont nous venons de parler. Ce seroit alors le cas du recours à l'autorité supérieure; et, suivant nos principes, le concile écuménique pourroit seul connoître de la cause et la décider.

Que l'on n'oppose pas la difficulté ni l'impossibilité même d'assembler un concile; car lorsque tous les moyens licites sont épuisés, le soin de conserver l'Eglise, en tout ou en partie, est dévolu à la divine Providence, et le respect du concile national pour la hiérarchie des pou-

voirs qu'elle a elle-même établie, sera un motif de plus, et peut-être le plus puissant, pour compter sur son secours.

Enfin, l'on allègue en faveur du nouveau mode d'institution canonique à décréter par le concile national, l'exemple de Pie VII, qui, dans l'extrême nécessité où se trouvoit l'église de France avant le Concordat, s'est élevé au-dessus des canons, et s'est soumis à la loi de la nécessité, pour venir au secours de cette Eglise. Mais quand même il seroit certain que cette nécessité fût comparable à celle que l'église gallicane souffre aujourd'hui, (ce qu'on ne pourroit avancer sans absurdité,) il resteroit toujours entre les deux cas cette différence essentielle, que le pouvoir d'instituer validement les évêques résidoit indubitablement dans la personne du Pape, tandis qu'il est impossible de constater que le même pouvoir est attribué au concile national, dans le cas même d'une très-pressante nécessité; et conséquemment qu'il disposeroit avec une autorité nulle, ou du moins très-incertaine, dans une matière qui doit nécessairement exclure tous les doutes pour assurer le salut des fidèles.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Le saint Père continue de séjourner à Castel-Gandolfe, où il s'occupe sans cesse des affaires de la religion et de l'Etat. Tous les ministres se rendent constamment à l'audience de sa Sainteté.

— La pluie tant désirée par les cultivateurs, à raison de la longue sécheresse, est tombée en abondance ces jours derniers, tant dans la campagne de Rome, que dans les provinces contiguës. La terre aride a repris son air riant, et nous donne l'espérance d'une belle récolte. Pour obtenir ce bienfait du ciel, le peuple romain avoit fait, avec sa dévotion accoutumée, une procession de

pénitence, depuis l'église de Sainte-Marie sur la Minerve jusqu'à la basilique du Prince des Apôtres. Les ordres religieux des Frères Prêcheurs, des Mineurs conventuels, des Observantins, des Réformés et des Capucins, avec les trois archi-confréries des sacrées Stigmates, des Agonisans, et du saint Nom de Marie, y ont assisté. D'autres exercices de piété ont été pratiqués avec un grand concours de peuple, en l'honneur de la Mère de Dieu, de saint Vincent-Ferrier, et du bienheureux André de Spello, protecteur toujours secourable dans de semblables calamités.

— Le samedi, veille de la Pentecôte, on a chanté les premières vêpres de la fête, et le lendemain la messe solennelle, dans la chapelle du palais apostolique du Vatican, en présence des émin. cardinaux.

Le lundi, fête de saint Philippe de Néri, apôtre de la ville de Rome, on a tenu une chapelle solennelle à Sainte-Marie *in Vallicella*, où repose le corps de ce saint. Les cardinaux y ont assisté, et on y avoit placé le trône de sa Sainteté. Le panégyrique du serviteur de Dieu a été prononcé par le rév. chanoine Benedetti, de Corneto, orateur distingué.

— Les journaux de France, du 27 mai, contiennent l'article suivant : « Les nouvelles de la mauvaise santé du saint Père prennent la plus grande consistance: beaucoup de lettres particulières les confirment, malgré le silence du journal de Rome ». Nous avons grand plaisir à rompre ce silence, dit le *Diario*, en assurant que sa Sainteté jouit de la meilleure santé, à Castel-Gandolfe.

Paris. Le 12 juin, à cinq heures et demie, LL. AA. RR. Monsieur, et Mme. la duchesse de Berry ont tenu sur les fonts de baptême, à la chapelle des Tuileries, la fille de M. le maréchal duc de Reggio. M. l'évêque d'Amyclée, premier aumônier de Monsieur, en présence de MM. les curés de Saint-Germain-l'Auxerrois et de Saint-Roch, a fait la

cérémonie du baptême. L'enfant a été nommé Marie-Caroline-Philippine.

— Une cérémonie touchante a eu lieu, le 11, aux Missions-Etrangères; le respectable curé de cette paroisse a administré le baptême à six jeunes personnes, que de malheureuses circonstances avoient empêché jusqu'alors de recevoir ce sacrement; quelques-unes d'entre elles appartiennent à la maison fondée et dirigée par Mme. la comtesse de Nicolaï, en mémoire de la mort du Roi-Martyr.

— M. le curé de Sainte-Marguerite, dont l'état s'est peu amélioré, et est toujours très-alarmant, a voulu recevoir, le 9 juin, les derniers sacremens au milieu, pour ainsi dire, de son troupeau. Il s'est fait conduire de sa chambre sur son carré, près d'une croisée qui donne sur la rue; c'est-là, qu'en présence de tout son clergé, des administrateurs et des autorités de l'arrondissement qui l'entouroient et qui fondoient en larmes, il s'est exprimé, à peu près, en ces termes, en parlant à M. l'abbé Ducbudray, qui le remplaçoit et qui l'administroit :

« Mon père, mes chers confrères, j'ai commis des fautes dans ma vie, j'en demande pardon à Dieu; j'espère qu'il me les pardonnera. J'éprouve une consolation en pensant que je n'ai jamais manqué une occasion de servir l'Église et mon Roi, et que j'ai tout fait pour maintenir la paix et l'union dans mon troupeau. MM. les administrateurs, recevez mes remercîmens pour toutes les marques d'intérêt que vous n'avez cessé de me donner ».

Après avoir communié et reçu le saint Viatique, il a semblé reprendre ses forces, et a dit qu'il vouloit donner sa bénédiction, pour la dernière fois, sans doute, à son troupeau; et, s'étant levé, il a en effet, et assez haut pour être entendu, donné la bénédiction, et n'a pu après prononcer que ces mots: « Adieu mon cher troupeau! soyez aussi heureux que vous le méritez, et faites votre salut »!

Cette scène déchirante pour tous ceux qui ont eu le bonheur d'apprécier les rares qualités, les vertus et le zèle de ce respectable pasteur, a tiré des larmes de la plus grande partie des assistans qui remplissoient la rue.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Un arrêté de M. le préfet de police, en date du 9 juin, fixe ainsi qu'il suit, pour Paris, le prix du pain:

Pain de 12 livres, 3 fr.; de huit livres, 2 fr.; de 6 livres, 1 fr. 50 c.; de 4 livres, 1 fr.; de 2 livres, 50 c.; de 1 livre, 25 c.; de demi-livre, 15 c.

Tout le pain sera de la même farine; les boulangers ne pourront refuser de le peser.

— La France connoît toutes les difficultés du temps et les embarras que l'Europe éprouve pour les subsistances; mais elle ne sait pas assez jusqu'où s'étend la sollicitude de son Roi qui, à la fois monarque et père, sait allier la force à la bonté, et faire respecter les lois, dans l'intérêt de ceux qui, en les méconnoissant, en seroient les premières victimes. Tandis que la liste civile est devenue le trésor du pauvre, une sévérité nécessaire entretient à l'intérieur la libre circulation des grains, qui seule peut faciliter les approvisionnemens dans les lieux exposés à la disette.

La sage prévoyance du Roi, en ordonnant des achats à l'étranger, qui ont adouci les maux des contrées les plus malheureuses, a donné aussi à l'administration de Paris les moyens de pourvoir aux besoins de ses habitans, et désormais les boulangers recevront des magasins de la réserve tout ce qui doit servir à la consommation de la capitale.

Par ce moyen, les départemens voisins seront moins épuisés, puisque la concurrence d'un aussi grand consommateur sera écartée, les grains pourront refluer vers des lieux moins pourvus, et il est probable qu'une baisse progressive précédera celle que doivent amener prochainement les belles moissons qui couvrent la France.

C'est ainsi qu'on sentira le bienfait des grandes mesures prescrites par S. M. Déjà le terme des souffrances s'approche. Les campagnes présentent, dans tous les départemens, l'aspect le plus favorable, et les François s'applaudissent d'avoir, par leur courage, leurs sacrifices et leur résignation, dignement répondu aux vœux, à l'appel et à l'exemple de leur Roi.

— Un traité a été conclu, sous l'approbation du Roi, entre le trésor et la Banque de France. Au moyen de délégation, faite par le trésor, de certaines portions des revenus de l'Etat, la Banque se charge, à partir de la jouissance du 22 mars prochain, au plus tard, du service des rentes dans toute l'étendue du royaume. Les rentiers de l'Etat verront dans cette mesure une nouvelle preuve de la sollicitude du gouvernement et de sa volonté invariable de servir avec la plus grande régularité ces paiemens, qui sont la première charge et la plus sacrée du trésor.

— M. Pajot de Loysne, membre de la chambre des députés pour le département de la Marne, est nommé préfet de la Mayenne, en remplacement de M. André d'Arbelles.

— La ville de Limoges vient de voter une imposition extraordinaire de 30,000 fr. pour venir au secours des pauvres, et procurer du travail aux ouvriers qui n'en ont pas.

Toulouse. Le 19 mai, la grêle a ravagé plusieurs communes de ce département. M. le préfet s'est empressé de rendre compte de ce malheureux événement aux ministres du Roi, et les a suppliés de mettre sous les yeux de S. M. le tableau de ce désastre, et d'invoquer, en faveur des communes qui en ont été les victimes, son inépuisable bienfaisance. Le Roi a sur-le-champ accordé une somme de 25,000 fr. que MM. les receveurs et le payeur-général du département ont ordre de tenir à la disposition du préfet.

— S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême, sur l'exposé que lui a fait M. Noury, adjoint à la mairie d'Orléans, du besoin des pauvres de cette ville, a eu la bonté de lui faire passer une somme d'argent pour être employée aux travaux de charité.

— On mande de Nanci que les Dames de la Charité de cette ville viennent de recevoir 1000 fr. que S. A. R. Monsieur leur envoie pour secourir les pauvres.

— La ville de Tours vient de voter extraordinairement une somme de 58,500 fr. pour travaux de charité, et pour venir au secours des indigens, et leur distribuer des soupes économiques.

On mande de la même ville, le 9 juin : « Le prix du pain a dimi-

qué, samedi dernier, de 40 centimes par douze livres, et tout fait espérer qu'il continuera de diminuer jusqu'à l'heureuse et prochaine époque de l'abondante récolte qui se prépare.

AMIENS. La bienfaisance royale et la charité des particuliers atténuent, d'une manière sensible, dans le département de la Somme, les tristes effets de la cherté et de la rareté des subsistances.

Le Roi a accordé au département,

1°. 130,000 fr. en trois reprises, pour subvenir aux ateliers de charité, à des réductions de charges publiques et à des secours en nature;

2°. Deux mille quintaux métriques de bled pour l'approvisionnement du département;

3°. 3000 fr. pour la fondation, à Amiens, d'une école d'enseignement mutuel, destinée principalement à donner l'instruction élémentaires aux pauvres qui en sont privés.

S. A. R. MONSIEUR, a fait remettre à notre digne préfet, sur le produit de ses bois, une somme de 10,000 fr. pour donner du travail ou des secours aux pauvres.

S. A. R. MADAME, duchesse d'Angoulême, informée que quelques incendiés de la commune d'Oisemont étoient dans le besoin, vient de leur faire passer une somme d'argent.

Des ateliers de charité sont ouverts dans presque toutes les communes, pour l'entretien des routes, rues et chemins, et assurent du travail aux indigens valides.

Les pauvres non valides reçoivent des secours en nature de la munificence communale, ou de la charité particulière. Ces secours, organisés d'une manière fixe, empêchent la circulation des mendians, et préviennent les désordres qui en seroient la suite.

Les communes pauvres sont secourues au moyen d'arrangemens particuliers par celles qui sont plus aisées.

— Une ordonnance royale, du 9 juin, dissout la garde nationale de Sens, pour n'avoir pas secondé, comme elle le devoit, les efforts de l'autorité administrative et des commandans militaires, afin de réprimer les désordres publics qui ont agité cette ville dans la journée du 30 mai dernier. Une enquête aura lieu pour connoître ceux des gardes nationaux qui, ayant été requis, ont refusé le service; ils seront désarmés et exclus, ainsi que les habitans qui ont contribué aux troubles, du nouveau bataillon de la garde nationale qui va être réor-

ganisé. Le choix des officiers de ce bataillon sera soumis à l'approbation du Roi.

— La cour prevôtale du département de l'Yonne, dans sa séance du 9 de ce mois, a jugé huit individus accusés d'être les fauteurs de la sédition de Sens.

Quatre ont été acquittés.

Un a été condamné à dix ans de travaux forcés.

Trois ont été condamnés à la peine capitale. Leur exécution a eu lieu le même jour, à midi, sur la place publique, au moment même de la tenue du marché.

Un neuvième prévenu, traduit devant la cour, a essayé de se suicider. Sa blessure est grave, mais non pas mortelle. Son jugement a été renvoyé à une autre séance.

LONDRES. Les nouvelles du Brésil continuent à être défavorables aux insurgés. Quatre-vingts fugitifs sont arrivés de Fernambouc à Maranhao, dans les premiers jours d'avril. Le bruit avoit couru qu'il y avoit eu une insurrection à Seara, mais on y ajoutoit peu de foi.

— Des lettres de Fernambouc, datées du 29 mars, disent que la nouvelle constitution, annoncée par les rebelles, n'avoit pas encore paru, et qu'en attendant il régnoit une grande consternation parmi les habitans, et que leur mécontentement s'accroissoit chaque jour. Les rebelles enrôloient autant de recrues qu'ils pouvoient en trouver; mais quoique la solde des troupes qui avoient pris part à l'insurrection, eut été triplée, elles désertoient en grand nombre. La province de Paraiba s'étoit, disoit-on, déclarée pour les insurgens, ainsi que celle de Rio-Grande; mais comme il n'en étoit arrivé aucune personne, on avoit lieu d'en douter. La ville et le district d'Alagoas étoient restés fidèles à leur souverain, malgré les tentatives du moine-émissaire de Fernambouc.

LISBONNE. On vient de découvrir une conspiration dans cette ville. On ne connoît pas encore les véritables intentions des conspirateurs; mais il est certain que leur premier acte auroit été l'assassinat des membres de la régence actuelle. Ils avoient offert la couronne de Portugal au jeune duc de Cadaval, le plus proche parent du roi actuel, par sa mère : il a refusé l'offre. On y devoit joindre le massacre de tous les Anglois. Le général Beresford a fait arrêter la plupart des chefs. On ne doute pas qu'il n'ait existé des relations entre ces traîtres et les insurgés de Fernambouc.

STUTTGARD. Le roi de Wurtemberg ayant été informé officiellement, par une adresse de la diète, que la majorité de cette assemblée avoit rejeté le projet de constitution de S. M. malgré les modifications qui y avoient été ajoutées, a adressé, le 6 juin, un rescrit très-remarquable à la diète, par lequel il fait connoître à cette assemblée qu'elle est dissoute; que par conséquent ses membres aient à se séparer sur-le-champ pour retourner dans leurs foyers.

Jugemens divers sur les Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique pendant le 18e. siècle (1).

Cet ouvrage, publié depuis plus d'un an, paroît avoir obtenu les suffrages de ceux auxquels il étoit particuculièrement destiné. Des ecclésiastiques instruits, et même des séculiers attachés à la religion, se sont montrés satisfaits des principes de l'auteur, et ont trouvé dans ses *Mémoires* de l'intérêt, de la variété, de la modération, et une juste appréciation des personnes et des choses. Ses recherches, sa manière de présenter les faits, le soin qu'il a de faire sortir de l'histoire les leçons qui la rendent utile; son application à scruter les causes des événemens, à en indiquer les rapports et les conséquences, à tout ramener à la religion, et à offrir successivement et ses traverses et ses consolations, et ses alarmes et ses espérances; tout cela sans doute a disposé favorablement les lecteurs sages et éclairés. Il n'y a point de livre parfait, et les *Mémoires* ne sauroient assurément prétendre à cet avantage. Mais l'esprit dans lequel ils sont rédigés, les intentions non équivoques de l'auteur, l'attachement qu'il témoigne pour la religion et l'Eglise, son désir d'être utile, ont apparemment désarmé la critique. Elle ne s'est point, que je sache, exercé sur l'ouvrage depuis la publication des deux derniers volumes, et l'*ancien magistrat* qui avoit donné une première lettre contre les *Mémoires*, et qui avoit annoncé d'autres attaques, que son ton et son zèle faisoient juger devoir être très-vives, M. S. dis-je, a

(1) 4 très-gros volumes in-8°. prix, brochés, 30 fr. et 39 fr. franc de port. A Paris, au bureau du Journal.

remis l'épée dans le fourreau, et a exercé sa plume sur d'autres sujets. Je ne parle point ici de la censure, plus que légère, qui a paru dans le recueil intitulé la *Politique chrétienne*, et qui, ne portant au fond que sur deux faits, ne sauroit être regardée comme un jugement sur l'ensemble de l'ouvrage. Il y a d'ailleurs été répondu précédemment dans ce Journal.

Les critiques se bornent donc à des observations adressées à l'auteur, soit de vive voix, soit par écrit; observations qui, dictées aussi par l'amour de la vérité et par l'attachement à l'Eglise, méritent, à bien des titres, d'être accueillies et pesées. Ainsi, plusieurs ecclésiastiques recommandables ont pris soin de noter quelques inexactitudes, erreurs de dates et omissions qui ont échappé dans une composition rapide. Un homme de lettres s'est donné la peine de relever et de communiquer à l'auteur quelques incorrections, soit dans le style, soit dans certains récits. De telles remarques sont toujours précieuses pour un écrivain qui cherche la vérité de bonne foi. Il est des défauts que l'attention la plus suivie ne sauroit prévenir entièrement; et autant on doit peu d'égards à la malignité qui s'empare avidement de ces taches pour les grossir et pour déprécier un travail fait dans des vues droites, autant il faut reconnoître les bons offices du zèle ou de l'amitié, qui, par intérêt même pour l'ouvrage, et pour donner les moyens de le perfectionner, indiquent ce qui s'y est glissé de moins exact. Je suis persuadé qu'en général un auteur, pourvu qu'il ait de la droiture et de la franchise, est celui qui sent le mieux les vices de son ouvrage; comme il en possède le mieux l'ensemble et les détails, il peut, mieux que personne, s'apercevoir des imperfections, des lacunes, des méprises. Toutefois, il est possible qu'il ait été induit en erreur sur certains faits, qu'il n'ait pas connu telle particularité, qu'il n'ait pas fait assez d'attention à telle circonstance; et s'il a de la bonne foi, il remerciera ceux qui l'éclaireront.

L'auteur des *Mémoires* croit pouvoir se flatter d'être dans cette disposition, et, à ce titre, il a discuté sans prévention, à ce qu'il croit, quelques-unes des remarques qui lui ont été adressées.

On a blâmé son plan et cette manière de ranger les faits par années et par dates. Cette distribution, a-t-on dit, est commode pour la paresse, mais elle n'est ni littéraire ni historique; elle rompt l'enchaînement des faits, elle a quelque chose sec et de haché. Cette objection qu'a faite un homme de beaucoup de goût, l'auteur se l'étoit faite à lui-même, et peut-être a-t-elle quelque fondement. Cependant cette méthode est autorisée par des exemples assez imposans; et si elle est excusable ce doit être dans des *Mémoires*, dont on attend moins, qui comportent plus de simplicité dans le style, plus d'abandon dans les récits, moins de sévérité dans le plan. Que demande-t-on de celui qui compose des mémoires? qu'il rassemble des faits, qu'il les présente clairement, qu'il soit exact, sage, impartial, modéré, qu'il offre surtout une pâture abondante aux historiens futurs. C'est-là sa tâche; et si l'auteur des *Mémoires* dont il s'agit l'a remplie, si son style n'est pas d'ailleurs négligé, je ne crois pas qu'on puisse regarder comme un défaut important une marche qui n'étoit pas seulement plus commode pour lui-même, mais qui l'est aussi pour les lecteurs, et qui leur ménage des points de repos plus fréquens.

Je n'ai pas ouï dire qu'on ait fait d'objections contre la partie qui traite de l'histoire de la philosophie moderne. On l'a trouvée, au contraire, aussi développée qu'elle méritoit de l'être, et indiquant suffisamment l'origine, les progrès successifs et les résultats de cet esprit philosophique qui fut un des traits les plus saillans du dernier siècle. Mais plusieurs personnes ont blâmé l'étendue de la partie consacrée au jansénisme. Déjà on avoit fait ce reproche à l'auteur lors de la première édition, et il y avoit répondu d'une manière, ce sem-

ble, assez plausible. « Ces questions et ces querelles auxquelles on trouve que je me suis arrêté trop long-temps, écrivoit-il, en 1806, à un journaliste qui l'avoit critiqué dans le *Mercure*, ces questions et ces querelles ont agité l'Eglise pendant cinquante ans: pendant cinquante ans, elles ont divisé les esprits, et enfanté une foule d'écrits et d'intrigues. Pouvois-je ne parler qu'en passant de ce qui a tenu une si grande place parmi les événemens de l'histoire ecclésiastique de ce siècle? Faut-il s'en prendre à moi, si ces troubles ont été si vifs, si opiniâtres, si durables? N'auroit-on pas été en droit de me faire des reproches, si j'avois passé rapidement sur des faits si nombreux, qui ont long-temps occupé l'attention, et qui ont eu tant d'influence sur les temps mêmes qui ont suivi? D'ailleurs, l'histoire de ces querelles a été présentée dans des écrits, même récens, d'une manière si incomplète, si fausse et si partiale, qu'il étoit utile de la montrer sous son jour véritable. Peu de personnes en avoient des idées justes, soit dans les pays étrangers, soit en France même; et tandis que les uns me blâment des détails où je suis entré, d'autres m'ont déclaré qu'ils me savoient gré d'avoir éclairci leurs idées sur des faits altérés par l'esprit de parti, d'avoir dissipé leurs doutes, et d'avoir vengé la cause de l'Eglise et de la vérité, défigurée par les préjugés et les passions ». On pourroit encore ajouter que le reproche d'avoir traité trop longuement cette partie de l'histoire ecclésiastique du 18e. siècle, est encore moins mérité dans cette seconde édition que dans la première. Dans celle-ci, le jansénisme occupoit la plus grande place, et l'on pouvoit dire qu'il n'y avoit pas de proportion avec les autres parties qui composoient ces *Mémoires*; au lieu que, dans la dernière édition, ces autres parties ont été fort augmentées, tandis que celle du jansénisme est restée la même, si elle n'a pas été abrégée.

Cette réponse s'adresse particulièrement à M. A. C.

qui a écrit, le 14 août dernier, de Montpellier, une lettre, où, après avoir donné des éloges à l'ouvrage et à l'auteur, il demande pourquoi la révolution n'occupe que quelques pages, tandis que l'on en consacre tant à ce qui concerne le jansénisme; et il expose ses motifs pour trouver cette dernière partie trop volumineuse. Nous l'engageons à peser les raisons que nous venons d'exposer, et nous croyons, qu'avec les connoissances et le bon esprit qu'il paroît avoir, il trouvera la marche de l'auteur plus raisonnable qu'il ne l'avoit jugée d'abord. Quant au reproche d'avoir traité trop brièvement l'histoire de la révolution, que fait le même correspondant, il est vrai que les *Mémoires* n'entrent pas dans tous les détails. L'abondance des événemens a même forcé de faire un choix; et dans cette classe nombreuse de confesseurs et de martyrs, que nous avons vus frappés par l'impiété toute-puissante, on n'en a nommé que très-peu. Un volume entier n'auroit pas en effet suffi pour raconter toutes les persécutions du clergé depuis 1791. M. A. C. cite avec éloge les noms des évêques et des ecclésiastiques qui firent preuve de zèle et de courage, soit dans la première assemblée, soit dans les premiers orages de la révolution. Mais il est trop judicieux pour ne pas voir qu'en suivant un tel plan, on eût été infini; et s'il eût fallu donner la liste des prêtres massacrés à Paris et dans les provinces, et de ceux qui furent entassés dans des prisons infectes, où ils périrent, et de ceux qui furent déportés dans des climats brûlans; s'il eût fallu donner la relation même abrégée de tant de cruautés commises sur tant de points de la France, de tant de violences, de persécutions et d'iniquités; s'il eût fallu suivre les procédures monstrueuses des tribunaux révolutionnaires depuis Arras jusqu'à Orange, et les opérations de ceux qu'on appeloit *représentans du peuple*, contre les prêtres, et les vociférations des clubs sur ce sujet, et les arrêtés des sections, et les recherches sanguinaires des comités, et toutes ces exécutions qui souil-

loient alors notre sol, c'est alors vraiment que l'historien auroit été entraîné hors de toute proportion. La révolution demande une histoire particulière, et celui qui voudra traiter ce vaste sujet, en le considérant même principalement sous le rapport religieux et ecclésiastique, ne pourra suffire à l'abondance des détails, et sera contraint, pour ne pas multiplier les volumes, et ne pas répéter le récit des mêmes crimes, de se contenter souvent d'un tableau général, et de supprimer des particularités qui se ressemblent trop. Mais si l'historien de la révolution seroit obligé à un pareil choix, à combien plus forte raison l'historien du 18e. siècle, pour qui la révolution ne formoit qu'un épisode? Les détails, pour peu qu'il s'y fût laissé aller, ne l'eussent-ils pas emporté bien au-delà de la mesure? et ces dix ou douze années, traitées dans le genre que semble regretter M. A. C. n'eussent-elles pas fourni aisément autant de volumes? L'auteur des *Mémoires* a donc cru devoir se restreindre aux faits principaux, et il a suivi, pour cette époque, la même marche que dans le reste de son ouvrage, c'est-à-dire qu'il a évité de descendre à la multiplicité des faits secondaires, des anecdotes et des menues circonstances. Toutefois, il ne nie point qu'il n'ait pu oublier quelque fait intéressant, et il est très-disposé à insérer, dans une autre édition, ceux dont on lui donneroit la connoissance ou qu'il parviendroit à découvrir.

Le 4e. volume a donné lieu à des jugemens très-différens; les uns l'ont fort approuvé comme une biographie ecclésiastique du dernier siècle, qui manquoit encore; les autres l'ont blâmé comme une addition inutile et une espèce de superfétation; mais ceux-ci semblent former le plus petit nombre, et en général, on a jugé que ce volume étoit le complément naturel des tomes précédens; qu'il avoit l'avantage de faire connoître les personnages dont on n'avoit point parlé, ou dont on n'avoit parlé qu'en passant dans le corps de

l'histoire, et qu'il redressoit les erreurs ou remplissoit les lacunes des autres Dictionnaires historiques. Seulement, on a trouvé, dit-on, que les protestans étrangers y tenoient trop de place, et qu'il seroit à désirer que plusieurs des notices sur des écrivains catholiques fussent plus détaillées, et continssent des jugemens plus positifs sur eux et sur leurs ouvrages. Cette observation n'est peut-être pas sans fondement.

Après ces critiques, dont les unes sont, comme l'on voit, susceptibles de quelque discussion, et dont les autres ont été recueillies avec soin par l'auteur, et serviront à l'éclairer sur son travail, nous pourrions citer des témoignages flatteurs et des approbations honorables qui lui sont arrivés de divers endroits. On lui a écrit de Rome que son ouvrage avoit été très-goûté du Pape, des cardinaux et des théologiens. Rien sans doute ne pouvoit le toucher plus vivement que de tels suffrages, et une si haute approbation étoit un juste sujet de joie pour un enfant respectueux de l'Eglise. En France, des hommes distingués dans le clergé par leur rang et leur mérite ont aussi porté un jugement favorable des *Mémoires*, et un journal accrédité en a rendu un compte avantageux. Ce qui a paru surtout concilier quelque accueil à cet ouvrage, c'est qu'il n'en existoit pas encore de ce genre, et que nous n'avions rien sur l'ensemble de l'histoire de l'Eglise dans le dernier siècle. Des hommes très-instruits d'ailleurs s'étonnoient de connoître moins l'histoire ecclésiatique de temps si voisins de nous, que celle des premiers âges; et ils ont vu avec intérêt un livre qui leur fournissoit les notions qu'ils souhaitoient.

C'est par cette réflexion qu'un membre très-distingué du clergé catholique d'Angleterre commence le compte qu'il a rendu des *Mémoires* dans le *Catholicon* de janvier dernier. Célèbre lui-même par des productions utiles, il parle de l'ouvrage françois dans les termes les plus honorables. *En m'envoyant ce livre*, dit-il à l'éditeur, *vous avez procuré à mon esprit une fête à laquelle j'é-*

toit loin de m'attendre...... J'ai trouvé ces **Mémoires** *si remplis de détails authentiques et intéressans sur l'Eglise et sur ce qui la concerne, depuis l'Italie jusqu'en Irlande, et depuis le Canada jusqu'en Chine; les remarques m'en ont paru si judicieuses, la marche si claire, et par-dessus tout, les principes si orthodoxes et si édifians, que j'ai, je puis le dire, dévoré les volumes l'un après l'autre, sans pouvoir les laisser, excepté pour les soins les plus pressans de mon ministère. Vous désirez avoir mon opinion sur l'ouvrage, en m'annonçant que vous n'en connoissez pas l'auteur....* L'illustre critique donne ici, en 18 pages, une analyse étendue et bien faite des *Mémoires*. Il s'arrête principalement sur ce qui regarde l'église d'Angleterre, et paroît étonné de trouver dans l'ouvrage tant de notions sur cette partie. Il approuve les principes et les jugemens de l'auteur, et note seulement quatre ou cinq inexactitudes sur les dernières contestations des catholiques anglois. L'article est signé J. M. et ces initiales et d'autres indices donnent lieu de penser que l'auteur est un prélat recommandable par son zèle, par les services qu'il a rendus à son église, et par ses écrits. Le *Catholicon* a montré encore le cas qu'il fait des *Mémoires*, en leur empruntant de très-longues citations sur l'esprit et les opérations de quelques cabinets, plusieurs années avant la révolution.

De ces jugemens et de ces observations, n'est-on pas en droit de conclure que les *Mémoires* sont, je n'ose pas dire, comme M. A. C. *un beau monument élevé en l'honneur de la religion*, du moins un service rendu à l'Eglise? Cet ouvrage pourra dissiper bien des préventions; il fixera les idées sur des contestations fâcheuses, il attestera la protection de Dieu sur son Eglise. D'Avrigny, en publiant ses *Mémoires* sur le 17e. siècle, a perpétué le souvenir de beaucoup de faits, qui, sans lui, peut-être auroient été ou oubliés ou altérés. De même, les *Mémoires sur l'Histoire ecclésiastique du 18e. siècle*



conserveront le souvenir d'événemens qui se seroient effacés de la mémoire, ou qui auroient été présentés d'une manière infidèle. Ils montreront encore à une époque de décadence de grands exemples de foi, de zèle, de charité. Ils formeront un témoignage honorable pour le clergé. Ils perpétueront la chaîne des traditions ecclésiastiques, et lieront le siècle qui commence avec les âges précédens. Les prêtres qui entrent successivement dans le ministère, y apprendront quelle fut, dans les orages de l'Eglise, la conduite de ceux qui les ont précédés dans la carrière; et les amis de la religion verront peut-être avec plus d'intérêt encore, à mesure qu'on s'éloignera du 18e. siècle, le tableau de ces traverses et de ces tempêtes, où il n'est pas permis de méconnoître l'action de la Providence, et où ils trouveront de nouvelles raisons de l'admirer et de la bénir.



Nouvelles ecclésiastiques.

Paris. Nous avons rapporté déjà plusieurs fois des preuves des heureux effets de l'établissement des aumôniers dans les corps militaires, et nous avons fait mention d'actes de religion qui ont eu lieu en plusieurs garnisons. A Pâque dernier notamment, il y a eu en divers endroits des communions très-édifiantes de soldats. Quelques-uns, qui n'avoient même pas été baptisés, ont reçu ce sacrement. Un grand nombre ont été instruits. Le malheur des temps, qui les a privés autrefois de tout secours, n'a pas éteint en eux tout attachement à la religion, et la parole de Dieu n'est pas tombée en vain sur cette terre, quoique long-temps inculte. Il parvient tous les jours à Mgr. le grand-aumônier des détails consolans sur cet objet. L'établissement des aumôniers dans la garde royale y a produit des fruits abondans. Non-seulement ils y jouissent de la considération qui leur est due, mais leur ministère n'y est point stérile, et ils

trouvent, parmi ces militaires, des chrétiens qui ont leur salut à cœur, et qui souhaitent pratiquer leur religion. Les dispositions sont les mêmes dans les légions auxquelles on a pu jusqu'ici procurer des aumôniers. Le soin avec lequel on a choisi les ecclésiastiques qui convenoient le mieux, le zèle qu'ils ont montré dans leurs fonctions, l'empressement des chefs à les seconder, leur ont procuré des succès auxquels ils ne s'attendoient pas. On a remarqué avec plaisir que, dans cette circonstance, des ecclésiastiques recommandables par leur piété ou leur talent ont paru appelés à ce genre de ministère, et s'y sont consacrés avec ardeur. Il semble que la Providence leur ait inspiré cette vocation pour venir au secours de chrétiens trop long-temps négligés. Autrefois quelques préventions s'étoient attachées à des places néanmoins si utiles. Il y avoit eu des abus, et même des scandales. Mais n'est-ce pas une raison, au contraire, de réhabiliter des fonctions si importantes, et qui n'ont rien de plus pénible et de plus dangereux que les autres parties du ministère ecclésiastique? Puisque Dieu y répand sa bénédiction, n'est-ce pas une raison, pour ceux qui s'y croiroient appelés, de suivre cette vocation? Dieu, sans doute, n'accorde pas de grâces pour s'y maintenir à ceux qui n'y entrent pas dans des vues de religion; mais aussi il ménagera des secours et des consolations à ceux qui n'ont que des motifs purs, et qui cherchent le salut de leurs frères. C'est dans cette confiance que Mgr. le grand-aumônier a adressé la lettre suivante à tous les évêques du royaume, pour les engager à concourir à un genre de bien auquel ils ne peuvent être étrangers. Le travail est presque au complet, et le mérite des ecclésiastiques qui se sont offerts déjà pour cette bonne œuvre, fait espérer qu'il s'en présentera d'autres, animés du même esprit, et qui seront, comme les premiers, touchés de zèle pour la gloire de Dieu et le bien des ames. Voici la lettre de Mgr. le grand-aumônier :

« Monseigneur, les espérances que S. M. avoit conçues sur l'établissement des aumôniers dans les corps de l'armée sont en partie réalisées. Les ecclésiastiques nommés pour ces emplois ont été accueillis avec les égards et la confiance dus à leur caractère, et l'exercice de leur ministère a déjà obtenu les plus heureux résultats. Les rapports satisfaisans que je reçois chaque jour sont une preuve manifeste des bénédictions sensibles que la Providence daigne accorder à cette œuvre importante : ces premiers succès me font désirer de pouvoir compléter cette salutaire institution, et d'en étendre le bienfait sur toute l'armée ; mais quelques recherches que j'ai faites jusqu'ici, je n'ai pu procurer des aumôniers qu'à une portion des corps qui la composent, et, en particulier, la légion de . . . . n'en est pas pourvue. J'ose de nouveau, Monseigneur, vous demander le concours de votre influence, au moins pour les corps qui, composés de sujets de votre diocèse, semblent appartenir plus spécialement à votre sollicitude pastorale. Veuillez employer le langage de la persuasion, et l'ascendant de votre autorité, pour déterminer des ecclésiastiques pieux et éclairés, à se dévouer à un apostolat qui doit être singulièrement méritoire devant celui qui se fait appeler dans l'Ecriture le Dieu des armées. Vous pourrez rassurer MM. les ecclésiastiques qui éprouveroient l'attrait de cette vocation, sur les avantages temporels qui leur seront assignés, et détruire des préventions trop répandues. MM. les aumôniers jouissent, dans la nouvelle organisation, d'un rang honorable ; ils sont environnés d'une juste considération, et leur traitement fixe n'est pas inférieur à 1800 fr. dans les légions et régimens de la ligne, et s'élève, dans la garde royale, au-dessus de 2700 fr. Il est regrettable sans doute d'enlever aux diocèses des sujets plus précieux que jamais ; mais les circonstances politiques où nous nous trouvons imposent la nécessité de ne rien négliger pour fortifier la fidélité de l'armée, et pour environner le trône de défenseurs inébranlables. Le premier devoir de l'épiscopat, comme son vœu le plus cher, est de faire triompher, par tous les moyens, la cause de notre auguste dynastie, qui est en même temps celle du véritable honneur, de la félicité publique et de notre sainte religion ; et le Roi, dans sa haute sagesse, n'estime pas qu'il y ait un moyen plus assuré et plus immédiat que de ramener, sous les drapeaux de ses légions, la foi de nos pères, qui en est depuis si long-temps bannie. Ayez la bonté, Monseigneur, de m'honorer d'une prompte réponse ; je l'attends pour terminer le travail dont m'a chargé S. M. et lui soumettre un rapport général, sur la situation de l'armée, relativement au spirituel.

» J'ai l'honneur d'être, avec une haute et respectueuse considération, Monseigneur, votre très-humble et très-obéissant serviteur, etc. ».

— Les processions de la Fête-Dieu ont eu lieu, le 15 au matin, comme le dimanche précédent. Le ciel s'est montré aussi favorable, le peuple aussi empressé ; le même ordre a régné partout. Dès la veille, on avoit tendu de superbes tapisseries des Gobelins, qui bordoient

les deux côtés de la place du Louvre, à partir du quai jusqu'au reposoir de la rue du Coq.

A neuf heures moins un quart, LL. AA. RR. MADAME, duchesse d'Angoulême, MONSIEUR et Mgr. le duc d'Angoulême sont arrivées, dans la même voiture, à l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, et ont occupé les places qui leur étoient réservées. A neuf heures, la procession s'est mise en marche. La suite de LL. AA. RR. étoit absolument la même que le dimanche précédent. La procession est rentrée à onze heures, et LL. AA. RR. sont revenues aux Tuileries.

LL. AA. RR. Mgr. le duc et Mme. la duchesse de Berry, après avoir entendu la messe à la chapelle de leur palais, se sont rendues, à neuf heures, à l'église de l'Assomption. La garde royale formoit une double haie dans les rues où le cortége a passé. La procession est sortie à dix heures. Le Prince, pour soutenir le pas de son auguste épouse, lui a donné constamment le bras jusqu'au reposoir de l'Elysée. Là, après avoir reçu la bénédiction, la Princesse est rentrée dans ses appartemens; mais le Prince a continué de suivre la procession, qui n'a été de retour à l'église de l'Assomption qu'à une heure.

Dans le nombre des riches reposoirs, on remarquoit ceux du Louvre, de l'Elysée-Bourbon, de la Halle et du ministère de la police générale. Ce dernier, qui occupoit toute la façade de l'hôtel, étoit d'une élégance et d'un goût parfait. Son Exc. le ministre de la police a suivi la procession de Saint-Germain-des-Prés, sa paroisse.

La procession de Saint-Leu a suivi la rue Saint-Denis, qui étoit magnifiquement décorée; elle s'est arrêtée à plusieurs reposoirs élevés par les soins des habitans de cette rue.

Les personnages les plus distingués s'étoient fait un devoir de suivre les processions de leurs paroisses. On y voyoit aussi un grand nombre de gens de livrée envoyés

par les maisons les plus considérables; ils portoient des flambeaux, et contribuoient à l'embellissement du cortége.

Parmi les processions de la capitale et de la banlieue qui se sont fait remarquer par l'ordre des cérémonies, et surtout le recueillement de la piété, on doit citer celle du village d'Issy, où la présence du séminaire, rétabli dans une maison à laquelle sont attachés d'intéressans souvenirs, a donné un air de dignité qui a pénétré de respect et d'admiration un nombreux concours de fidèles, tant du lieu que des environs, réunis pour s'édifier et jouir de ce que la religion présente de plus touchant et de plus auguste. Le goût et l'émulation avoient présidé à cinq reposoirs : et les confréries qui précédoient le Saint-Sacrement annonçoient le zèle du pasteur, comme l'excellent maintien des autorités locales et gardes nationaux montroient le bon esprit qui règne dans cette commune.

— Les dépouilles mortelles d'Héloïse et d'Abailard, transportées, pendant la révolution, au Musée des Petits-Augustins, ont été déposées, par ordre du gouvernement, en l'église de Saint-Germain des Prés, où l'on a célébré, le 16 juin, un service solennel pour le repos de leur ame. On doit les transférer au cimetière du père la Chaise.

TOULOUSE. Feu M. de Cussac, de cette ville, a laissé un bien considérable qu'il a destiné au soulagement des pauvres et à l'éducation des filles de trois paroisses, Bruyères, Saint-Sauveur et Castelginest. D'après ses dispositions, sa maison, située à Bruyères, devoit être changée en un hospice confié aux filles de Saint-Vincent de Paul et à un aumônier. Ses intentions ont été remplies avec exactitude, grâces au zèle de M. Bonneserre, maire de Bruyères. C'est le dimanche 1er. juin, que les Sœurs de la Charité ont pris possession de leur nouvel établissement. Cette cérémonie a été pour les trois communes une véritable fête. Après une messe solennelle, où on a lu le testament de M. de

Cossao, les *servantes des pauvres* ont été conduites dans la maison du généreux donateur, changée en asile de l'indigence. C'est alors que les actions de grâces et les larmes des pauvres, le plus pur hommage rendu à la mémoire du bienfaiteur, les transports des riches qui ont semblé vouloir rivaliser avec lui de zèle et de générosité, ont redoublé. Heureux l'homme qui a su faire un si digne usage de ses richesses, et qui, à la fin de sa carrière, a mérité qu'on dît de lui : *Il n'a passé sur la terre qu'en faisant le bien !*

Nouvelles politiques.

Paris. Le 15, à midi, S. M. accompagnée de LL. AA. RR. Madame, duchesse d'Angoulême, Monsieur et Mgr. le duc d'Angoulême, s'est rendue à la chapelle du château, où elle a entendu la messe, chantée en grand chœur. M. l'ambassadeur d'Espagne et M. le duc de Richelieu faisoient partie du cortége.

En revenant, S. M. s'est montrée avec LL. AA. RR. au balcon de la galerie vitrée. Elle a été saluée par les plus vives acclamations.

— Le *Moniteur*, du 15 juin, contient les ordonnances royales concernant la création de la régie générale des subsistances militaires. Cette régie fera les services pour lesquels il avoit été passé les traités en 1814 et 1815, excepté toutefois les fournitures des liquides et de la viande, qui continueront d'être faites par les anciens entrepreneurs, jusqu'à l'expiration de leurs traités. Les variations et l'élévation du prix des denrées ne permettant pas d'évaluer, en ce moment, les chances de gain et de perte, cette administration sera provisoirement, et jusqu'à nouvel ordre, considérée comme régie simple. Tous les détails de son organisation seront réglés par le ministre de la guerre.

Le général comte Bourcier, conseiller d'Etat, est nommé commissaire du Roi. Les régisseurs-généraux sont: MM. Reibell, Alexandre, Breidt, Bodin et Bagieu. M. Reibell est

nommé président. Sont nommés contrôleurs généraux près de la même régie MM. Labiche, Petiet, Michelot, de Janvry, Berthe et Mouton.

— Par suite de l'ordonnance du Roi du 4 juin, qui a établi six conservations forestières, M. le Cauchois, ex-conservateur à Orléans, a été nommé à la conservation de Paris; M. le général Songis, ex-conservateur à Caen, à la conservation de Rouen; M. Deeroy-Chanel, ex-conservateur à Grénoble, à la conservation de Laon; M. Cazin Caumartin, ex-conservateur à Lille, à la conservation de Nanci; M. Zeafel, ex-conservateur à Besançon, à la conservation de Colmar; et M. de Lahorie, ex-conservateur à Dijon, conservateur à la même résidence.

— Par ordonnance du 28 mai dernier, S. M. a autorisé la ville d'Arras, à s'imposer extraordinairement à la somme de 57,000 fr. pour procurer des secours à la classe indigente.

— Le Roi, qui avoit accordé 20,000 fr. au département de l'Oise, vient encore d'y envoyer une pareille somme.

— Le conseil municipal d'Orléans a voté, le 2 juin, une imposition extraordinaire de 65,000 fr. pour venir au secours des pauvres de la ville. Cette imposition a été approuvée par une ordonnance de S. M. Dès que cette mesure a été connue, plusieurs personnes se sont empressées de porter même au-delà de la somme à laquelle elles auroient pu être taxées. La ville d'Orléans ne s'est nullement sentie des troubles qui ont agité quelques villes du département du Loiret. Les marchés n'ont pas cessé d'être bien approvisionnés. Le prix du blé a baissé dans les deux derniers, et le pain de huit livres a diminué de 10 sous. Les dispositions du peuple y ont toujours été fort rassurantes. Dernièrement une voiture chargée de blé traversoit une rue de la ville, plusieurs sacs s'ouvrirent, et le blé se répandoit dans la rue. Le peuple ne s'empressa de le ramasser que pour le remettre au voiturier. Les troubles de Gien et de Montargis sont totalement appaisés. La cour prevôtale s'est transportée dans cette dernière ville, et instruit contre les auteurs de l'émeute. M. Laurent, capitaine de gendarmerie, y remplace M. le baron Oberlin, prevôt du département, que la goutte empêche depuis plusieurs mois de remplir les fonctions de sa place. M. Laurent a montré le

plus grand zèle dans la poursuite et la condamnation des individus qui, l'hiver dernier, infestoient les campagnes et les routes du département.

— On lit dans *le Journal de Rouen*, du 13 : « M. le préfet s'empresse d'annoncer à ses administrés qu'il vient de recevoir l'avis d'un nouveau secours de 40,000 fr., accordé par le Roi au département de la Seine-Inférieure. Ainsi ce département aura obtenu depuis six mois, de la munificence royale, près de 300,000 fr. C'est aux pauvres, par leurs bénédictions, et aux gens de bien par leurs efforts et par leur amour, à acquitter de tels bienfaits s'il est possible. Toujours est-il prouvé que jamais gouvernement ne fut aussi paternel et aussi généreux ».

— On lit dans *le Journal du Calvados*, du 11 juin : « Parmi les personnes généreuses qui soulagent journellement la classe malheureuse, on cite particulièrement M. Fouques-Desmarais, de la commune de Merville, arrondissement de Caen. Cet honnête cultivateur a rassemblé dernièrement les habitans de sa commune, et a offert à ceux qui ne seroient pas approvisionnés, des grains dont il n'exige le paiement que lorsqu'ils pourront le lui faire. M. Desmarais ne se contente pas de soulager les pauvres honteux, il fait distribuer tous les jours du pain à ceux qui se présentent à sa porte. M. le préfet du Calvados lui a adressé des éloges qu'il mérite, et l'a engagé à continuer de donner un si bel exemple à ceux qui sont dans le cas de pouvoir secourir les indigens ».

— Les lettres qui arrivent des divers points de la France, et les rapports des voyageurs, s'accordent généralement pour faire concevoir sur les récoltes prochaines les plus flatteuses espérances. Partout la nature semble avoir répandu ses bienfaits avec profusion : un temps propice et une température chaude favorisent le développement et la maturité des denrées céréales. On apprend que dans plusieurs endroits du midi on coupe en ce moment les seigles, entr'autres à Nîmes, et dans quelques jours on commencera à couper les blés sur la rive droite du Rhône.

—Des lettres de divers départemens annoncent de la baisse dans le prix des grains.

Jugement philosophique sur J. J. Rousseau et sur Voltaire; par M. Azaïs.

Dans les controverses religieuses et dans les guerres civiles, on voit souvent des politiques chercher à tenir le milieu entre les deux partis, et s'efforcer de les concilier par des concessions réciproques plus ou moins plausibles. Rarement ils réussissent à rapprocher les esprits. Les uns leur reprochent de sacrifier les droits de la vérité; les autres trouvent mauvais qu'on gêne leurs passions ou leurs erreurs dans leur essor; et, blâmés de tous les côtés, ces arbitres bénévoles ne recueillent de leurs soins empressés que la réputation de gens équivoques et sans principes fixes, et que le reproche d'indifférence et de froideur. M. Azaïs n'a-t-il point à craindre le même sort, et a-t-il pu se flatter que son *Jugement philosophique* alloit terminer tout à coup la guerre excitée par les deux nouvelles éditions de Voltaire et de Rousseau? Ne seroit-on pas en droit de lui demander de quelle autorité il vient se constituer juge entre les combattans, et prononcer une sentence qui pourroit bien n'être pas fort respectée? Le ton quelque peu magistral avec lequel il décide, ne pourroit-il pas paroître un peu ridicule aux parties, et ne s'en trouvera-t-il pas parmi elles qui riront, et du juge, et du tribunal, et de l'arrêt? Déjà je vois que personne n'est content de M. Azaïs et de sa décision souveraine. Un journal qui a préconisé les nouvelles éditions, et qui ne peut souffrir qu'on trouve le moindre tort à Voltaire, a reproché à M. Azaïs d'avoir blâmé en lui plusieurs choses, et ses concessions ont été jugées une injure contre la philosophie, et presque un attentat contre le patriarche de Ferney. D'un autre

côté, M. Azaïs sera moins approuvé encore, et sa brochure ne plaira pas plus aux amis de la religion qu'au parti contraire. Ils croiront même avoir d'autant plus de droit de récuser un tel juge, qu'il est bien loin de se montrer impartial dans le grand procès entre le christianisme et ses détracteurs.

M. Azaïs semble en effet, qu'on nous passe cette expression familière, regarder la religion du haut de sa grandeur. Il a l'air de dédaigner, comme trop au-dessous de lui, une croyance devant laquelle se sont humiliés les Descartes, les Pascal et les Bossuet. Cet esprit supérieur rougiroit apparemment d'avoir pour la révélation le même respect que Bacon, que Leibnitz, qu'Euler, et autres petits esprits qui s'honoroient d'être chrétiens. Il craindroit peut-être de compromettre son génie en suivant les traces de ces grands noms. *Presque toutes les idées,* dit-il, *les opinions, les institutions, les mœurs attaquées ou défendues par Rousseau sont du genre que l'on pourroit nommer transitoire; amenées par des circonstances particulières sur le théâtre des sociétés humaines, elles n'étoient pas destinées à se perpétuer, ni même à se reproduire.* Ainsi le christianisme est apparemment *du genre transitoire*, et M. Azaïs espère que la mode en passera. A la vérité, cette *opinion* et cette *institution* durent depuis dix-huit siècles; et quoiqu'elles ne fussent pas *destinées à se perpétuer, ni même à se reproduire,* elles ont traversé tous les âges, et se sont répandues en tous les pays. N'importe; quand on n'a pas pour soi le passé, on a la ressource de se jeter dans l'avenir. A quoi serviroient l'imagination et l'enthousiasme d'un philosophe, sinon à se flatter que la philosophie, qui date d'hier, vivra plus long-temps que la religion, qui compte tant de siècles de durée? D'ailleurs ces siècles où la religion a vécu, et où elle a été honorée, prouvent d'autant moins en sa faveur, selon M. Azaïs, que c'étoit évidemment des temps d'ignorance. *A l'époque où Rousseau reçut le jour,* dit-il,

toutes les idées politiques, morales, toute la littérature, toutes les sciences étoient, pour ainsi dire, sur le passage des ténèbres à la lumière, de la fable à la vérité. En effet, on sortoit du siècle de Louis XIV, où *les ténèbres* étoient au comble, comme tout le monde sait, et où *la fable* avoit prévalu. Les grands hommes de ce règne étoient tous des imbéciles; cela a été dit par des philosophes, et le marquis de Villette a imprimé qu'avant la Henriade *la France étoit bêtement fanatique*, et Naigeon a imprimé qu'avant son siècle, les hommes étoient *d'une crédulité stupide.* Je vois que M. Azaïs pense à peu près de même, et qu'il a une très-mauvaise idée d'un temps où on n'a pas connu la doctrine des *compensations*, et où on ne se doutoit pas du *système universel.*

Telle est même l'impartialité de M. Azaïs, qu'il donne le plus souvent le nom de *fanatique* aux défenseurs de la religion. Il paroît croire qu'on ne peut combattre la philosophie sans *fanatisme*, et il attache à ce mot à peu près la même acception qu'y donnoient les révolutionnaires de 1793. Ainsi, dans la controverse entre Rousseau et les apologistes du christianisme, il blâme ceux qui, *ne voyant qu'un côté des objets, et attachés aux opinions qu'ils avoient puisées dans l'enfance, attaquèrent le philosophe avec l'opiniâtreté du fanatisme.* Il nous le représente plusieurs fois comme victimes du *fanatisme*, tandis que Rousseau ne le fut réellement que de son orgueil, de ses erreurs, de ses folies, et de son caractère ombrageux. Il vous apprendra que Voltaire *ne fut l'ennemi déclaré que de la superstition et du fanatisme*; et ailleurs, qu'il *fut le chef principal des défenseurs de la raison et des agresseurs du fanatisme.* Il est évident que M. Azaïs entend, par le *fanatisme*, le christianisme même; car il sait très-bien que Voltaire fut l'ennemi déclaré du christianisme, et le coryphée de ses agresseurs. Il est si éloigné de l'en blâmer, qu'il dit, page 64, que *Voltaire, dont l'esprit, quoique lé-*

ger, étoit éminemment juste, ne s'écarta presque jamais, dans ses idées, du bon sens et de la vérité; et page 45, qu'*il n'échappa jamais à Voltaire un paradoxe, encore moins une absurdité.* Celui-là est fort. Quoi! vous n'avez pas trouvé de *paradoxes* dans Voltaire, pas même dans ses écrits philosophiques, remplis d'assertions si fausses, si calomnieuses, si injurieuses à la religion! Cette seule proposition : *Je suis corps, et je pense; je n'en sais pas davantage,* n'est-elle point un paradoxe aussi insoutenable en physique qu'en morale? et notez qu'elle se trouve dans les *Lettres philosophiques,* une de ses premières productions irréligieuses. Mais combien ne trouveroit-on pas de traits plus forts encore dans ses derniers ouvrages, et dans cette suite de pamphlets, de brochures et d'écrits où il prenoit tous les tons pour immoler le christianisme et satisfaire sa haine? Nous renvoyons M. Azaïs aux *Lettres de quelques Juifs,* par l'abbé Guénée (1). Le jugement que ce sage académicien a porté de Voltaire n'est peut-être pas *philosophique,* mais il survivra à celui de M. Azaïs.

Je ne rapporterai pas tous les éloges que M. Azaïs donne à Voltaire et à Rousseau. Ce seroit répéter ce qu'on trouve partout. Cet écrivain, qui a la prétention d'être neuf et original, ne fait pourtant que reproduire, en style plus emphatique, ce qui avoit été dit avant lui. Il se passionne surtout pour les *Confessions* de J. J. et trouve qu'elles feront *aimer le caractère* et *honorer la mémoire* de leur auteur. Je fais mon compliment à M. Azaïs sur cette preuve de la droiture et de la sagacité de son esprit. Sa rigoureuse équité n'éclate pas moins dans le passage suivant : *On ne sauroit trop le répéter, ce n'est point la liberté et la raison qui firent de la révolution françoise un enchaînement de calamités si effrayantes; c'est la résistance qu'elles éprou-*

(1) Un très-gros volume in-8°.; prix, 9 fr. et 11 fr. franc de port. A Paris, au bureau du Journal.

vèrent au moment où la nécessité commandoit leur triomphe. Ainsi, ce ne sont point les jacobins qui sont coupables des excès de la révolution, ce sont leurs adversaires. Si on avoit laissé faire les révolutionnaires, si on ne les avoit pas contrariés et aigris, tout se seroit passé le mieux du monde; et il faut rejeter le blâme sur Louis XVI, et sur les royalistes qui s'efforcèrent d'arrêter le torrent. Cette doctrine, qu'*on ne sauroit trop répéter,* ne peut manquer de plaire à une certaine classe de gens, et ils sauront gré à M. Azaïs de prendre en main leur cause. Ce sera donc désormais une chose convenue, qu'il faut imputer les excès de la révolution, non aux bourreaux, mais aux victimes. Cela est aussi généreux que juste. *Væ victis.*

C'est avec la même sagacité que M. Azaïs parle de l'état de la France au milieu du dernier siècle, et attribue les excès de la philosophie à l'esprit d'intolérance qui, selon lui, régnoit à cette époque. Il veut que ce soient les refus de sacremens qui soient cause du déchaînement des incrédules, comme si ceux-ci se soucioient beaucoup de ces refus, auxquels ils ne s'exposoient guère. Là, couvrant sous un ton exagéré la foiblesse des rapports qu'il prétend trouver entre ces querelles et les événemens qui ont suivi, il s'élève contre *les excès d'un ardent et odieux fanatisme*, et contre *les maux cruels et humilians que la France éprouva. Sans doute*, dit cet appréciateur équitable et modéré, *les atrocités révolutionnaires ont été plus violentes*, je le crois; *mais les fureurs du fanatisme étoient sourdes, multipliées, prolongées; elles prenoient leurs victimes au berceau dans toutes les conditions; elles les suivoient dans tous les âges; elles établissoient le règne de la terreur autour des ames foibles et jusque dans leur sein, et si certains hommes avoient assez de force dans l'esprit pour rejeter ces monstrueuses folies, assez d'audace dans le caractère pour braver ceux qui les dirigeoient, ils expioient souvent leur supériorité par le blâme et la haine*

populaire dont on savoit les faire poursuivre. Cette peinture outrée ne prouve que la mauvaise foi de l'écrivain. Toutes ces expressions exagérées de *fureur*, de *tyrannie*, de *fanatisme*, de *règne de la terreur*, vous font peut-être peur. Vous croyez que le sang a coulé par torrens. Vous voyez des tortures, des échafauds, des supplices. Rassurez-vous. Il s'agit de quelques refus de sacremens faits à des jansénistes. Voilà ce qui excite la pieuse sensibilité de M. Azaïs. Il se moque au fond des jansénistes, et il ne croit pas aux sacremens. N'importe, il épuise tout ce que la langue a d'expressions fortes, pour soulager l'indignation dont il veut paroître pénétré. Il cherche à monter son imagination, et à s'échauffer la bile. De quel ton parlera-t-il donc de la révolution et des horreurs qu'elle a enfantées, après avoir peint sous de si noires couleurs des disputes qui ne peuvent, sous aucun rapport, entrer en parallèle avec ce que nous avons vu? N'est-ce pas une niaiserie de venir nous dire froidement que *les atrocités révolutionnaires ont été plus violentes* que les querelles du jansénisme, et tout ce morceau n'est-il pas un pathos ridicule, une parade de sensibilité, une déclaration ampoulée et vide de sens?

Cependant, malgré son dévouement à la philosophie et son zèle pour la gloire des philosophes, M. Azaïs a la bonté de nous faire des concessions que nous aurions à peine osé espérer de lui. Il ne peut dissimuler les erreurs de Rousseau, et il en trouve la source dans l'esprit de républicanisme et d'opposition qui existoit, de son temps, à Genève, et dans le caractère particulier de cet homme extraordinaire. Il le peint comme dominé par son imagination. *Ses talens et son orgueil*, dit-il, *s'élevoient à la plus haute énergie; mais ses lumières et sa raison n'étoient point augmentées. Au contraire, toujours livrée à des passions véhémentes, son ame devenoit chaque jour plus inaccessible aux informations de l'expérience et aux représentations de la raison. Dès-lors rien de fixe dans les idées, rien de sage*

dans la conduite; pour toute vertu une misanthropie farouche; quelquefois de la bonhomie, de la simplicité, de la bonté, pas un reste de nature; plus souvent de la défiance, de l'exaspération, de la barbarie, par système et par irritabilité; de la force dans les pensées romanesques, dans les sentimens fastueux et inapplicables; de la foiblesse dans le commerce de la vie, de l'avilissement dans les relations les plus intimes; des livres magnifiques, et des enfans à l'hôpital....... Déplorable exemple de l'effet que peuvent produire des spéculations fantastiques sur des ames ardentes! J. J. Rousseau étouffant de sang froid les premiers sentimens de l'ame pour se donner une grande ame, renonçant aux premiers devoirs pour contracter de chimériques devoirs, brisant les liens les plus sacrés de la société et de la nature pour se lier à la société par des rapports vagues et imaginaires, tarissant autour de lui-même toutes les sources de plaisir, de consolation, de confiance, pour s'ouvrir au loin des sources de fausse gloire et de chagrins dévorans! C'est le besoin de célébrité qui le pressa de s'imposer une privation à jamais flétrissante pour sa mémoire........ et il prouve ainsi, d'une manière frappante, que la barbarie dans la conduite peut naître de l'erreur dans les opinions..... J. J. Rousseau n'avoit eu le temps et l'occasion d'acquérir qu'un petit nombre de connoissances; de plus il étoit né à une époque et dans une ville où fermentoit avec tumulte le mécontentement de toutes les anciennes institutions et de toutes les anciennes opinions. De là un *mécontentement* et une *exaltation* qui font que Rousseau *s'abuse constamment, s'irrite contre des maux qui ne sont que des effets inévitables de causes nécessaires, méconnoît les biens nés de ces mêmes causes, et invoque avec ardeur un ordre de choses, qui, s'il étoit praticable, entraîneroit d'autres maux en même temps que d'autres biens.* Il me semble qu'après de tels aveux, il y a bien de l'inconséquence à se faire le champion

de la philosophie d'un tel homme, qui offre un tel désordre dans ses idées et sa conduite.

M. Azaïs est également fort loin de reconnoître tous les torts de Voltaire; néanmoins il en dit beaucoup pour un partisan de la philosophie. Voltaire, selon lui, eut beaucoup d'esprit, mais point de génie. *Son caractère vif, entreprenant et mobile, lui fournissoit l'amour propre et le zèle nécessaires à un chef de parti. Ses défauts mêmes concouroient à lui donner, en faveur de ce rôle, de très-grands avantages. Très-susceptible de mouvemens multipliés, courts et rapides, mais incapable d'une chaleur profonde et soutenue, il ne se laissoit point emporter par l'audace et l'enthousiasme; mais il pouvoit diriger avec adresse et aiguillonner avec vivacité les hommes, les femmes, les jeunes gens capables de s'enthousiasmer. Se possédant toujours, et connoissant très-bien les ressorts qui mettent en jeu les passions humaines, né pour séduire, mais non pour commander, il conduisoit les succès de la philosophie comme une affaire ou une intrigue dans laquelle il s'agissoit de réussir, et non de s'honorer. Très-habile à manier l'ironie, le sarcasme, le ridicule, il s'étoit réservé le principal emploi de cette arme pénétrante. Il usoit même de l'arme honteuse de la licence; il avilissoit ainsi ses talens et la littérature..... Nous devons bien regretter que ce talent, si fécond, si brillant, si déliant, se soit prostitué si fréquemment à des fonctions misérables qui flétriront à jamais sa mémoire par la manière dont il eut la foiblesse de les remplir... Mais pour cela il auroit fallu que Voltaire eût conservé le sentiment de la vraie gloire. C'est ce qui avoit été rendu très-difficile par les mœurs légères dont il avoit pris de bonne heure l'habitude. Ajoutons que son ame, beaucoup plus vive que forte, n'étoit point naturellement capable de s'élever, ou du moins de se soutenir à une grande hauteur de pensées et de sentimens... Dans sa vieillesse, lorsqu'il sentit que ses forces l'abandonnoient, il l'ex-*



cita non-seulement par tous les stimulans de l'amour propre, mais par le régime le plus propre à donner une vivacité artificielle; il se précipita ainsi dans des souffrances pressées, obscures, continuelles, et il fut loin de réussir à ranimer les forces de son esprit, ce fut seulement sa mobilité qu'il augmenta. Ainsi toute composition d'une certaine étendue devint supérieure à sa puissance; ses productions en ce genre furent d'une insigne foiblesse, il n'eut plus de talent que pour le libelle et le pamphlet..... Il lui échappa même des procédés et des écrits indignes d'un honnête homme. Sa domination, assez douce tant qu'elle reposa sur une concession générale, devint une tyrannie dès qu'on s'apprêta à ne plus la reconnoître. Il s'irrita de ne plus obtenir des hommages; il se déchaîna surtout avec violence contre les écrivains qui prononcèrent publiquement sur ses derniers ouvrages le jugement qui, en secret, étoit déjà prononcé par son goût et sa raison. Plus d'une fois alors ses expressions, ses injures, ses ressentimens eurent l'accent de la haine. Je ne suis point assez habile pour concilier ici M. Azaïs avec lui-même, et pour deviner comment il peut se faire qu'un écrivain qui n'avoit *plus de talent que pour le libelle et le pamphlet*, ne se soit cependant *presque jamais écarté du bon sens et de la vérité*, ainsi qu'il a plu à M. Azaïs de le dire.

Si cet article ne s'étoit pas déjà étendu outre mesure, nous aurions eu plaisir à interpréter ou commenter d'autres passages de la brochure de M. Azaïs; celle, par exemple, où il dit que *la philosophie touche à son terme*, et que nous sommes *au moment où toutes les opinions incomplètes ou fausses s'apprêtent à céder la place aux pensées définitives, aux vérités éternelles*, toutes choses dont on nous berce depuis si long-temps; car ces messieurs ont besoin de se réfugier dans l'avenir pour nous consoler du passé. M. Azaïs est un de ceux qui sont le plus épris des bienfaits *futurs* de la philosophie, et il

les proclame avec un ton solénnel qui annonce une foi bien robuste, et avec une certaine pompe de style qui pourroit en imposer à plus d'un lecteur. Diderot ne prononçoit pas ses oracles avec plus d'emphase. On est surtout tenté plus d'une fois de sourire quand on voit avec quelle assurance M. Azaïs parle de lui-même, combien il est satisfait de ses découvertes, combien il a soin de rappeler tous ses écrits, non-seulement ceux qu'il a déjà publiés, comme les *Compensations*, le *Systéme universel*, et le *Manuel du philosophe*, ou *Principes éternels*, mais encore ceux qu'il publiera, s'il en a le temps, comme *du Sort de l'Homme et des Peuples*, et *de la Mesure de liberté politique qu'il est convenable d'accorder à chacun des peuples* de l'Europe. Les peuples attendent sans doute ce dernier ouvrage avec impatience; et M. Azaïs, qui a déjà amusé les savans avec ses systêmes, les gens du monde avec ses compensations, et les enfans avec ses contes, paroît encore destiné à d'autres succès. Il a découvert les lois qui régissent l'univers; la politique n'aura pas pour lui plus de secrets que la nature, et il veut bien se charger de régler les destinées des nations. Newton, moins habile, n'avoit pris que la moitié de cette tâche; mais aussi quelle distance de Newton à M. Azaïs, et combien la philosophie timide du premier le cède au noble essor du second et à ses *Principes éternels*, qu'il a trouvés en se jouant, et qu'on s'obstine vainement à ne pas reconnoître! Son *Systéme universel* triomphera peut-être enfin quelque jour de l'oubli des uns et du mépris des autres. Les savans en rient aujourd'hui; mais M. Azaïs est bien convaincu qu'il aura son tour, et que le monde lui rendra enfin justice. S'il faut que l'estime qu'on fera de lui soit proportionnée au dédain et à l'abandon dont il gémit actuellement, il peut compter sur la renommée la plus brillante: mais assurément son *jugement philosophique* n'y contribuera en rien.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. N. S. P. le Pape est revenu, le 3 juin, de Castel-Gandolfe, où S. S. avoit été prendre l'air de la campagne, pour assister à la procession solennelle du très-saint Sacrement, à la basilique patriarcale du Vatican.

S. Em. le cardinal Mattei, doyen du sacré collége, a pris, le dimanche de la Trinité, possession de la dignité d'archiprêtre de la même basilique.

Le jour de la Sainte-Trinité, les cardinaux ont assisté à tout l'office, qui a été célébré solennellement dans la chapelle du Vatican.

Mgr. le vice-gérent a conféré, le 31 mai, le sacrement de baptême à un Juif, dans la maison de Jésus.

Les congrégations générale et provinciale des Mineurs Conventuels ont été tenues dernièrement dans le couvent des XII Apôtres, sous la présidence du P. Joseph-Marie de Bonis, général de l'ordre. On y a élu procureur-général le père Joseph-Marie Miceli, déjà provincial de Sicile; et on a nommé divers autres religieux aux charges vacantes, soit dans l'ordre, soit dans la province de Rome.

PARIS. On a remarqué, parmi les processions de la Fête-Dieu à Paris, celle de la paroisse des Missions-Etrangères, à la tête de laquelle marchoient trois cents Savoyards, puis un nombre considérable d'enfans des deux sexes qui se disposoient à faire leur première communion; enfin, quatre-vingt-dix novices des Sœurs de la Charité, suivies d'environ trente Sœurs; trente Sœurs ou novices des Dames de Saint-Maur. Des pairs de France, ou gentilshommes d'illustre naissance, tenoient les cordons du dais. On a vu surtout avec attendrissement le zèle que les habitans d'une des rues par où passoit le saint Sacrement, la plupart fort pauvres, ont montré à dresser un joli reposoir, et à orner le devant de leurs maisons.

— Son Exc. le ministre de l'intérieur vient de mettre à la disposition du chapitre de la basilique métropolitaine de Paris les divers monumens qui décoroient l'intérieur de cette église avant la révolution, époque où ils furent transportés au Musée des Monumens françois, rue des Petits-Augustins. Ces monumens sont : le tombeau de Jean-Juvénal ou Juvenel des Ursins, prevôt des marchands, mort en 1431, et de Michelle de Vitry, son épouse, morte en 1451; les tom-

beaux en marbre d'Albert de Gondi, duc de Retz, et de Pierre de Gondi, cardinal de Retz, et archevêque de Paris; le mausolée du duc d'Harcourt, mort en 1766 : ce monument est l'ouvrage de Pigalle; une Vierge en albâtre d'une moyenne proportion; une Statue représentant Adam dans le paradis.

Condrieu. Le nommé André Soutous, protestant, âgé de 32 ans, natif de Saint-Hippolyte (Gard), a abjuré publiquement les erreurs de sa secte, le jour de la Sainte-Trinité, 1er. juin, dans l'église paroissiale de cette ville, en présence d'une foule immense de spectateurs. M. Crépet, curé de ladite paroisse, à qui est due cette conversion, lui a suppléé les cérémonies du baptême, et l'a admis à la première communion. L'extérieur modeste et recueilli du néophyte a édifié et attendri tous les assistans.

Digne. M. de Miollis, notre évêque, est rentré dans son diocèse, après une absence de deux mois, occasionnée par le besoin de rétablir sa santé, et par le désir d'être utile au diocèse d'Aix, pendant la vacance du siége de cet archevêché. Une maladie qu'on avoit cru mortelle, suite du zèle avec lequel il remplit ses devoirs, avoit menacé ses jours. Nos habitans ont éprouvé une grande joie en voyant revenir parmi eux un pasteur qui n'a cessé de se montrer le père des pauvres, et de donner l'exemple de la fermeté et du courage. On se rappelle la conduite qu'il a tenue lors du prétendu concile de Paris, son refus de se rendre près de l'usurpateur, lors de son passage par Digne, ainsi que d'ordonner des prières publiques en sa faveur pendant les cent jours, aimant mieux s'exposer à la persécution. On connoît enfin sa réponse, lorsqu'ayant été créé baron, par Buonaparte, il répondit, sur la demande qui lui fut faite, d'une somme de 300 fr. pour l'enregistrement de son titre, « qu'il n'avoit pas encore trouvé 3 ou 400 fr. qui ne fussent pas nécessaires aux pauvres de son diocèse ». Ce prélat jouit aussi de la plus douce des récompenses; il est tendrement chéri et respecté de tous ses diocésains.

Carlsruhe. Mgr. Hen, archevêque de Calcédoine, nonce du saint Père près la confédération Suisse, est arrivé ici. On croit qu'il est chargé d'entrer en négociation avec notre gouvernement pour régler d'une manière définitive les rapports ecclésiastiques des catholiques de notre grand-duché.

Madrid. Une cédule royale confirme la validité des ventes

des biens du clergé qui ont eu lieu en vertu des décrets du roi Charles IV, et des bulles ecclésiastiques accordées à cet effet. Le *Crédit public* (ou Caisse d'amortissement) aura soin de poursuivre la rentrée des valeurs qui n'ont pas encore été versées dans les caisses royales par les anciens acquéreurs desdits biens. Ceux qui auroient acquitté leurs soumissions entre les mains du gouvernement *intrus* pendant l'invasion ennemie, seront tenus de prouver qu'ils ont été forcés de céder à la violence, ou les paiemens faits par eux seront déclarés nuls.

— Mgr. Gravina, nonce de S. S. auprès de notre cour, va nous quitter; il est remplacé par Mgr. Giustiniani, dont l'arrivée est annoncée comme très-prochaine. Peu de nonces ont obtenu ici l'influence dont a joui celui que nous perdons. Le nom de Gravina sera toujours cher en Espagne, à cause du brave amiral qui la rendu si recommandable.

Nouvelles politiques.

Paris. Le 17 juin, après la messe, le Roi a reçu les ministres et envoyés des puissances étrangères. LL. EExc. ont été conduites à cette audience avec le cérémonial d'usage.

— Les membres du corps diplomatique, en sortant du cabinet de S. M., ont été admis à faire leur cour à Madame, à Mme. la duchesse de Berry et aux Princes.

— LL. AA. RR. Mgr. le duc et Mme. la duchesse de Berry ont reçu ce matin, au pavillon Marsan, les félicitations de la famille royale et de plusieurs dignitaires sur l'anniversaire du jour de leur mariage. A cette occasion, le Roi, les Princes et Princesses ont dîné en famille.

— A onze heures, S. A. S. Mme. la duchesse douairière d'Orléans a fait une visite au Roi.

— Madame s'est rendue, à dix heures et demie, au palais de l'Elysée-Bourbon, pour présenter ses félicitations à LL. AA. RR. Mgr. le duc et Mme. la duchesse de Berry, à l'occasion du jour anniversaire de leur mariage.

— Le 18, le Roi a reçu la visite de Mgr. le duc d'Orléans, de Mme. la duchesse douairiere, et de Mme. la duchesse de Bourbon, qui sont venus faire leur cour à S. M. avant son départ pour Saint-Cloud. LL. AA. SS. ont ensuite été reçues par Mgr. le duc et Mme. la duchesse d'Angoulême.

A une heure, le Roi a présidé le conseil des ministres, qui a duré jusqu'à quatre heures. A quatre heures et demie, S. M. est montée en calèche, et est partie pour Saint-Cloud.

Mgr. le duc d'Angoulême est parti à midi, et Madame à une heure.

— La cour royale a rendu aujourd'hui 18, dans l'affaire de MM. Chevalier et Dentu, (*Voyez* le numéro du 3 mai.) un arrêt dont voici les principaux motifs : Attendu que Chevalier, a dans un ouvrage intitulé : *Première Lettre à M. le comte de Cazes*, professé des principes séditieux, contraires au respect dû à la personne et à l'autorité du Roi, la cour, pour ce qui concerne Chevalier, confirme le jugement rendu par le tribunal de police correctionnelle, et réduit toutefois à 500 fr. l'amende à laquelle il a été condamné. A l'égard de Dentu, attendu qu'il n'est pas constant qu'en imprimant l'ouvrage de Chevalier, il ait eu connoissance des principes séditieux qu'il contient, la cour annulle le jugement, et renvoie Dentu des chefs de condamation portés contre lui.

Saint-Cloud. Le 18 juin, le corps municipal de Saint-Cloud, la population de cette commune et de toutes les communes environnantes, attendoient l'arrivée de S. M., et dès qu'elles aperçurent la voiture, l'air retentit des plus vives acclamations. Les gardes nationales de Saint-Cloud et de Sèvre étoient sous les armes. Toutes les maisons étoient pavoisées de drapeaux blancs. Le soir, les maisons ont été illuminées. C'étoit un jour de fête pour les habitans, qui manifestoient, par leur allégresse, la reconnoissance des bienfaits dont ils sont comblés tous les jours par S. M.

— Le Roi a dîné avec les Princes et Princesses de sa famille.

— Mgr. le duc et Mme. la duchesse de Berry se sont retirés à huit heures, et sont revenus coucher à l'Élysée-Bourbon. Madame, duchesse d'Angoulême; Monsieur et Mgr. le duc d'Angoulême ont couché à Saint-Cloud.

— Le 19, à huit heures, S. M. s'est promenée, à pied, dans le petit parc attenant à ses appartemens.

— A midi, S. M., accompagnée de LL. AA. RR. Madame, duchesse d'Angoulême, Monsieur et Mgr. le duc d'Angoulême, a entendu la messe à la chapelle du château.

Pau. A la suite d'une matinée excessivement chaude, un orage violent a éclaté dans l'après-midi du 7 de ce mois, et quelques communes ont été ravagées par la grêle. Il en est

tombé de si grosse dans certains endroits, qu'on assure que les toitures des maisons en ont été brisées, et qu'on a trouvé mortes dans la campagne des bêtes fauves qui paroissoient avoir été tuées par les grêlons.

LONDRES. Une lettre de San-Salvador, du 15 avril dernier, ne laisse aucun doute sur la réduction de l'insurrection de Fernambouc. Le pavillon du roi de Portugal étoit arboré sur les deux points nord et sud de la province : les habitans n'attendoient que l'arrivée des forces pour se prononcer en faveur du Roi, qu'ils n'ont jamais cessé de respecter et d'aimer. Le blocus du port étoit déjà formé, et les campagnes refusoient d'envoyer des vivres aux rebelles. Ceux-ci ne pourront jamais garnir de troupes suffisantes tous les points de défense de Fernambouc, dont la multiplicité et l'étendue exigeroient une garnison considérable. Ils peuvent être bombardés du côté de la mer; et les troupes, qui vont entourer la place du côté de la terre, ne laisseront aucun espoir de retraite aux séditieux.

AU RÉDACTEUR.

Monsieur, depuis le milieu du dernier siècle environ, il s'est introduit parmi les savans de tous les genres, une latitude d'attaquer la religion par tous les moyens qui se présentent : tantôt c'est la *géologie* que l'on met en avant; d'autres fois la *médecine*, la *physique*, la *chimie* et l'*histoire naturelle* ont leur tour. Les uns expliquent les miracles, les autres changent le mode de création de l'univers, et le tout de la manière la plus plausible.

Parmi les objets qui exercent le plus MM. les savans, on peut, sans contredit, placer les prophéties, les ravissemens, les miracles, les possessions du démon : rien n'est cependant plus facile que d'expliquer tous ces PHÉNOMÈNES; le *magnétisme animal*, la *démonomanie*, l'*hallucination*, sont tout prêts pour en rendre compte, et doivent terriblement déconcerter ces *esprits foibles* que n'ont pas encore éclairés les *lumières du siècle!*

Un grand scandale vient d'être donné au milieu de l'aréopage scientifique, dans le sein duquel un membre a osé parler de miracles, de religion, de croyance aux possessions du démon?

M. Pinel faisoit à l'Académie royale des sciences un rapport sur un mémoire de M. Esquiral, concernant l'*hallucination*, (espèce d'*affection mentale.*) Après avoir décrit plusieurs symptômes remarquables de cette maladie, dans laquelle on voit des individus *prédire* des choses à venir, avoir des ravissemens, se croire possédés du démon, etc. M. le rapporteur ajouta que l'on en trouvoit des exemples dans toutes les SECTES et dans tous les CULTES. Il a cité le *trop fameux*

Martin, (ce sont ses propres expressions,) et une religieuse qui couroit dernièrement les rues en prédisant des malheurs : des traitemens appropriés à ces maladies détruisent toujours l'esprit de prédiction. M. Pinel a le grand art de guérir les *prophètes*, et comme il s'en trouve dans toutes les SECTES et dans tous les CULTES, combien les Juifs ne doivent-ils pas regretter que M. Pinel ne fût pas médecin de l'hôpital des aliénés du temps de ce Jérémie qui ne prédisoit que des malheurs, et qu'il eût sans doute rappelé à la RAISON ; d'Isaïe, auquel il eût probablement évité le *désagrément* d'être scié en deux ; de Jésus-Christ enfin, qui prédisoit la ruine de Jérusalem, et qui n'eût pas été crucifié honteusement.....! Vraiment il est bien malheureux que l'on ne traitât pas alors l'hallucination, les médecins auroient eu beau jeu.......! Pauvres Juifs, ignorans chrétiens, qui croyez aux prédictions, aux ravissemens, que n'avez-vous entre les mains le rapport de M. Pinel, les articles *Enthousiasme*, *Contemplatif*, *Contemplation*, *Extase*, du *Dictionnaire des Sciences médicales*, vous y apprendriez que vos prophètes, vos martyrs, vos saints, ne sont que des *fous* ou des maniaques : l'hospice des aliénés, voilà le seul remède à leur maladie......!

Point de digressions inutiles. Un sourire de satisfaction fut remarqué sur les lèvres de beaucoup de personnes ; mais, ô scandale digne des siècles d'ignorance ! un jeune académicien, dont les talens sont aussi connus que le caractère est honorable, ose faire des observations sur la phrase de M. Pinel, et demander ce qu'il a voulu dire. A l'instant tous les académiciens de rire ; les railleries, les sarcasmes, les apostrophes de pleuvoir sur notre jeune savant, qui prononce, au milieu du tumulte, les mots de *miracles*, de *croyance aux possessions*, de *prophéties*, de *religion catholique*, qui, étant celle de l'Etat, ne peut être attaquée dans un rapport public. Les choses étoient devenues trop sérieuses pour que MM. les académiciens laissassent leur collègue s'exprimer librement, et l'on trouva plus simple et plus aisé d'étouffer sa voix que de lui répondre. Malheureusement le jeune académicien ne défendoit pas avec ses moyens accoutumés la cause qu'il avoit entreprise, et le rapport fut, comme on peut le penser, ADOPTÉ.

On n'épargne pas maintenant notre pauvre académicien ; de tous côtés les noms de *séminariste*, d'*imbécille*, de *fanatique*, volent de bouche en bouche : c'est un homme *déshonoré*, dit l'un, il ne peut plus se présenter nulle part ; voilà une bien étrange sortie, dit l'autre, quelle honte.....! cela lui méritera un bénéfice, ajouta un troisième. Enfin, il me faudroit des pages entières pour vous rapporter tout ce qui a frappé mes oreilles.

Nous devons, en quittant le ton de plaisanterie, rendre hommage à l'excellente intention de M. ***, et lui exprimer notre regret de ce que sa timidité naturelle, accrue par le tumulte de la séance, ne lui ait pas permis de défendre la religion par des moyens qui répondissent à son zèle. Toujours est-il consolant de voir de jeunes gens donner de pareils exemples, et savoir allier l'attachement aux vrais principes avec de vastes connoissances.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble serviteur,

Paris, 16 juin 1817. Le Docteur CREDULUS.

Nouvelle édition des Lettres de Mme. de Sévigné.

SECOND ARTICLE.

Grouvelle, décidé à contredire l'évidence des faits, et l'opinion établie sur la religion de Mme. de Sévigné, ramasse çà et là dans la correspondance de cette dame quelques mots par lesquels il prétend infirmer les nombreux témoignages de son attachement au christianisme. *Voyez*, dit-il, *son regret plaisant de ne pouvoir devenir dévote. Elle se moque de toutes les superstitions populaires. Les processions, les châsses, le chapelet, même les jours de jeûne, lui fournissent des bons mots et de jolis contes. Elle ne semble pas trop convaincue de la nécessité de la confession; l'éternité des peines lui répugne à croire. Elle met sur l'autel de sa chapelle l'inscription presque hérétique : Soli Deo. Elle en dit tant, qu'un auteur calviniste paroît tenté de la placer sur la liste des siens...... Elle ne prit point de directeur dans sa vieillesse.*

Il faut avouer que voilà de singulières preuves, et l'éditeur lui-même paroît s'être douté de leur foiblesse; son ton a quelque chose de timide, et ces expressions, *semble, pas trop, presque, paroît*, annoncent un homme qui n'étoit pas bien sûr de son fait. En effet, c'est une plaisante manière de montrer qu'une femme est philosophe, que de rappeler qu'elle regrette de ne pas être dévote. Ce regret indique, au contraire, des sentimens de religion, et Mme. de Sé-

vigné revient souvent sur le bonheur de ceux qui font profession de piété, et qui conforment entièrement leur conduite à leur croyance. Quelques plaisanteries sur une procession, en Provence, où il se passoit en effet des choses assez peu édifiantes, sont bien loin d'annoncer de l'irréligion, et l'autorité ecclésiastique, qui a depuis fait cesser ces abus, justifie assez le jugement qu'en avoit porté Mme. de Sévigné. L'accusera-t-on d'incrédulité parce qu'elle a dit que le chapelet étoit *plutôt une distraction qu'une dévotion?* Nous ne serons pas si sévères que Grouvelle, et nous ne serons pas surpris qu'une femme vive, gaie et légère n'ait pas pris assez de goût à la répétition fréquente de la même prière. Il y a loin de là à se moquer de cette prière. Mme. de Sévigné, qui cherchoit à amuser sa fille, et dont le tour d'esprit la portoit à effleurer les objets, parle quelquefois plaisamment de choses sérieuses. Il lui arrive de faire rire au milieu du récit d'un événement fort triste; est-ce une preuve qu'elle se réjouissoit de cet événement? Non, sans doute; mais son imagination mobile couroit d'une idée à l'autre, et rapprochoit des choses fort disparates. *Ses bons mots et ses jolis contes*, où Grouvelle veut voir des preuves d'incrédulité, n'indiquent que la vivacité de son esprit, qui saisissoit l'occasion de s'exercer sur quelques circonstances singulières; ses plaisanteries sont toujours d'ailleurs mesurées, et ne ressemblent nullement à celles des philosophes modernes. En s'égayant sur quelques incidens, on voit qu'elle respecte le fond. Elle n'est ni aigre, ni satirique. C'est une femme du monde un peu dissipée, si l'on veut, mais qui a de la foi, et qui en rappelle de temps en temps les grandes vérités.

L'éternité des peines lui répugne à croire, dit Grouvelle. Je présume qu'il s'est fondé sur ce passage : *Vous aurez peine à nous faire entrer une éternité de supplices dans la tête, à moins que la soumission n'arrive au secours*. Mais remarquez que cette phrase se trouve dans la lettre du 20 septembre 1671, dont nous avons cité précédemment un fragment, et où elle disoit qu'à la mort *nous aurions de la foi de reste*. (Voyez notre premier article). Ce qu'elle ajoute d'ailleurs sur *la soumission*, rectifie le sens du premier membre de la phrase. C'est comme si elle avoit dit : *Vous auriez peine à nous persuader par le raisonnement une éternité de supplices, si la foi ne venoit à notre secours*. Elle-même, dans plus d'une lettre, rappelle cette pensée effrayante d'une éternité malheureuse ; elle la propose à son fils pour le ramener à Dieu ; elle se la propose à elle-même. Quant à *la nécessité de la confession*, dont Grouvelle dit qu'*elle ne semble pas trop convaincue*, je ne sais où il a trouvé cela. Ce que je vois par la correspondance de Mme. de Sévigné, c'est qu'elle remplissoit ses devoirs à Pâques, et qu'elle n'en parle jamais que comme une bonne chrétienne. *Ma fille*, écrit-elle, le 15 avril 1672, *je m'en vais prier Dieu, et me disposer à faire, demain, mes Pâques ; il faut tâcher au moins de sauver cette action de l'imperfection des autres*. Elle lui écrivoit encore, le 22 avril 1676 : *Vous voilà hors du jubilé et des stations ; vous avez dit tout ce qui se peut de mieux sur ce sujet. Ce n'est point de la dévotion que vous êtes lasse, c'est de n'en avoir point. Hé! mon Dieu, c'est justement de cela qu'on est au désespoir. Je crois que je sens ce malheur plus que personne. Il semble que toutes choses m'y devroient porter ; mais nos efforts et nos réflexions*

n'avancent guère cet ouvrage. Ce n'est pas tout-à-fait ainsi que parleroit une femme philosophe. On s'aperçoit même que Mme. de Sévigné alloit à confesse dans d'autres temps que le temps pascal. Dans une lettre du 4 décembre 1673, elle dit, qu'ayant voulu aller, la veille, à confesse, *un fort habile homme lui refusa très-bien l'absolution, à cause de sa haine* pour une certaine personne.

Enfin, dit Grouvelle, Mme. de Sévigné fit *mettre sur l'autel de sa chapelle l'inscription presque hérétique: Soli Deo.* La théologie de l'éditeur n'est pas très-forte ici, et sa logique est bien ridicule. Où a-t-il vu que cette inscription fût une hérésie? Ce que c'est que la manie de juger de ce qu'on ne sait pas, et le besoin de chercher des preuves quand on en manque!

Les notices de Grouvelle sur Mme. de Grignan, sur M. de Sévigné, sur Corbinelli, sont rédigées dans le même esprit de partialité. Parce que Mme. de Grignan faisoit beaucoup de cas de la doctrine de Descartes, il veut persuader qu'elle suivoit une *autre philosophie* que la philosophie chrétienne, comme si nous ne savions pas que Descartes fut très-attaché à la foi, et que sa doctrine n'a rien qui y soit contraire. On peut consulter à ce sujet les *Pensées de Descartes*, par M. Emery (1), et la *Vie religieuse* de ce grand homme qui se trouve à la tête. Les notices sur M. de Sévigné et sur Corbinelli tendent également à dénaturer leurs vrais sentimens. Je ne citerai point de mauvaises plaisanteries sur Mme. de Chantal, grand'mère de Mme. de Sévigné, et canonisée en 1767. Je conçois

(1) Gros volume in-8°.; prix, 7 fr.; avec le portrait de M. Emery, 8 fr., et 2 fr. 50 c. en sus franc de port. A Paris, au bureau du Journal.

qu'une sainte, qu'une fondatrice d'ordre ne pouvoit trouver d'excuse auprès d'un écrivain formé à l'école de la philosophie et de la révolution. Je ne m'étonnerai pas non plus qu'il ait attaqué la réputation de Massillon; c'est une suite du même systême qui a osé jeter des nuages sur la conduite de Bossuet, et sur l'attachement de Fénélon à la révélation. *Massillon*, dit Grouvelle, *passoit, comme on sait, pour l'amant de Mme. de l'Hôpital. Comme on sait*, quelle effronterie! Nous le *savions* si peu que nous n'en croirons pas un mot. Ces messieurs, *comme on sait*, ne sont pas scrupuleux quand il s'agit de flétrir ou de tourner en ridicule les hommes dont la religion s'honore.

Mais voici ce qui passe toute mesure. Mme. de Sévigné écrivoit à sa fille, le 26 juillet 1671 : *Je ne savois pas que M. de Condom eût rendu son évêché; Mme. de Chaulnes m'a assuré que cela étoit fait.* Voici la note de Grouvelle : *Ayant été chargé, en 1670, de l'éducation du Dauphin, Bossuet se démit de son évêché, ne pouvant, disoit-il, garder une épouse avec laquelle il ne vivoit pas.* Jusqu'ici il n'y a rien à reprendre. Peut-être cette explication étoit-elle nécessaire, mais elle étoit certainement suffisante. Cependant l'éditeur ajoute immédiatement (lecteurs chrétiens, pardonnez-moi cette citation qui vous indignera) : *Mais on pouvoit dire de cette modération ce qu'on a dit dans une autre circonstance : Quand Jésus-Christ mourut le vendredi, il savoit bien qu'il ressusciteroit le dimanche. Dix ans après, Bossuet obtint l'évêché de Meaux.* Ne falloit-il pas avoir une furieuse démangeaison de philosophie pour imaginer un tel rapprochement? Insulter à la passion du Fils de Dieu, et cela à propos de Bossuet, c'est bien sans doute chercher l'occasion

de blasphémer. Quel lecteur ne seroit révolté d'une impiété tirée de si loin? Mme. de Sévigné, si elle revenoit au monde, ne seroit-elle pas courroucée de voir ses lettres souillées par une telle note? Triste philosophie qui, à l'exemple de ces oiseaux immondes dont parle Virgile, salit tout ce qu'elle touche! Si l'on pouvoit raisonner avec un sophiste aveugle et passionné, ne lui diroit-on pas : Parce que le Fils de Dieu savoit qu'il ressusciteroit le troisième jour, en a-t-il moins souffert, en a-t-il moins été en butte à la fureur de ses bourreaux, et en a-t-il moins été crucifié? Quel philosophe se résigneroit à une mort pareille, même avec la certitude de ressusciter ensuite? Déplorons cette manie anti-chrétienne qui pousse des insensés à outrager ainsi ce qu'il y a de plus auguste. Au reste, Grouvelle ne jouit pas de la triste satisfaction de voir le parti irréligieux applaudir à ses sarcasmes. Il mourut, le 30 septembre 1806, l'année même où parut son édition!

Les amis de la littérature et les admirateurs de Mme. de Sévigné avoient donc été également affligés et mécontens d'une entreprise aussi peu honorable pour l'une que pour l'autre, et ils apprendront avec joie que l'on prépare une autre édition rédigée dans un autre esprit, et qui n'offrira rien que de conforme aux convenances et au bon goût. Les principes des éditeurs, leur zèle pour la mémoire de Mme. de Sévigné, les soins qu'ils se sont donnés pour rendre cette entreprise digne d'elle et du public, sont une garantie du succès. Leur édition sera enrichie de plusieurs lettres inédites et de fragmens de lettres qu'on s'est procurés par des recherches actives. On a puisé toute la correspondance de Mme. de Sévigné avec Bussy-

Rabutin, dans un manuscrit tout entier de la main de ce dernier. De nouvelles lettres de Mme. de Sévigné à Mme. de Grignan, à Ménage, aux deux Arnauld, à Mlle. de Scudéry, quelques autres du marquis de Sévigné, et de Mmes. de Grignan et de Simiane ajouteront à l'intérêt de ce recueil, et l'augmenteront de deux volumes. L'ordre chronologique sera soigneusement observé, des faits restés obscurs seront éclaircis. Les lettres seront précédées d'une notice historique et littéraire sur Mme. de Sévigné.

Les éditeurs ont saisi tous les moyens de perfectionner leur travail. Des personnes distinguées par leur rang ou leurs connoissances leur ont communiqué des renseignemens et des pièces précieuses. On verra des portraits de la famille de Mme. de Sévigné, copiés d'après les originaux les plus estimés, et dont plusieurs n'ont jamais été gravés. On a pensé que le public s'intéresseroit à l'image des lieux où Mme. de Sévigné a passé sa vie, et que ses lettres ont rendus célèbres. Des vues des Rochers, de Grignan, de l'hôtel Carnavalet, de Bourbilly, de Livry, seront réparties entre les différens volumes. On y joindra des *fac simile* de l'écriture des principaux personnages dont il est question dans la correspondance.

L'édition sera imprimée chez Didot aîné. M. Masquelier fils grave les portraits, et M. Lorieux s'est chargé des vues. Il y aura en tout dix volumes in-8°., partagés en trois livraisons. La première paroîtra en novembre prochain, et les deux autres l'année suivante. Le prix de chaque volume sera de 9 fr. pour les souscripteurs. On souscrit, sans rien payer d'avance, chez M. Blaise, libraire, quai des Augustins; et au bureau du Journal. Le *Prospectus*, qui contient

ces détails, a déjà été imprimé, et le papier et le caractère, qui sont forts et nets, doivent être les mêmes dans l'édition.



Nouvelles ecclésiastiques.

Rome. L'Imprimerie de l'Académie de la Religion catholique, ayant entrepris l'impression de tous les ouvrages inédits de l'illustre Alfonse Muzzarelli, a déjà publié *l'Emile détrompé*, en 3 vol. in-12. Elle vient de faire paroître, depuis peu, une *Dissertation* que le même auteur avoit déposée dans la bibliothèque de l'Académie avant sa déportation et son départ de Rome. C'est une nouvelle preuve, ajoutée à tant d'autres, de l'érudition de l'auteur, et de son attachement au saint Siége. Le titre de cette Dissertation est : *De la Juridiction civile, et de l'influence exercée par les Pontifes romains sur le gouvernement temporel, depuis l'empire de Constantin jusqu'à la donation de Pépin, roi des Français.* Le docte écrivain apporte des documens irréfragables, pour prouver que, depuis la conversion de Constantin jusqu'à la donation de Pépin, c'est-à-dire, pendant environ quatre siècles, quoique les Pontifes romains n'eussent pas une souveraineté absolue en Italie, ils possédoient néanmoins à Rome et ailleurs, une juridiction civile plus ou moins étendue, et qu'ils ont eu continuellement une influence sur le gouvernement temporel, par leur autorité et leur vigilance, selon que le dévouement des princes envers le saint Siége, les guerres et les invasions de ces temps leur permettoient de l'exercer.

Paris. Le dimanche, 22 juin, on a fait dans l'église de Saint-Eustache une procession, avec amende honorable au saint Sacrement, en mémoire d'un vol de vases sacrés, et pour la réparation du sacrilége commis dans ladite église le 13 juin 1790. Par arrêt du parlement de



Paris, confirmatif d'une sentence de la chambre criminelle du Châtelet, Jean-Charles Cauvelet, coiffeur de femmes, convaincu dudit vol, fut condamné et exécuté à mort. Il fut ordonné par le même arrêt, qu'il seroit sursis au jugement de Jean-Baptiste Boudot, peintre en miniature, accusé de complicité, jusqu'après l'exécution du premier. Le lendemain de ce vol, M. le curé de Saint-Eustache, informé que des maçons, travaillant au Palais-Royal, avoient découvert une quantité considérable d'hosties enfouies dans les décombres, s'y transporta sur-le-champ assisté de son clergé, et les recueillit honorablement. Cauvelet, prêt à subir sa peine, appelle son coaccusé au pied de l'échafaud ; là, il se déclare seul coupable, et meurt repentant. Les magistrats, faisant une juste répartition des dispositions bienfaisantes du Code si désiré des *récompenses* et des *peines*, s'empressèrent, dans une audience solennelle, d'absoudre l'infortuné Boudot, défendu par M. Liénart, son avocat. On lui délivra, par forme d'indemnités, une somme de 600 fr., avec les intérêts accumulés et déposés au Mont-de-Piété depuis 1782, conformément aux dispositions pieuses et philanthropiques de M. l'abbé Brun, chapelain des prisons du Châtelet, qui les avoit consacrés en faveur du premier accusé qui, après avoir subi les épreuves rigoureuses de la justice, seroit reconnu innocent. La même cérémonie a lieu chaque année pour réparer cette profanation.

— Un pensionnat de jeunes demoiselles vient de s'ouvrir au monastère du Temple, sous les auspices de S. A. S. la princesse Louise de Condé. Non contente, à l'exemple de Madame Louise, carmelite, de consacrer à Dieu une vie pleine de vertus, cette princesse veut étendre sa sollicitude sur l'éducation chrétienne d'un certain nombre de jeunes personnes. Quelle mère ne seroit flattée de placer ses filles sous les yeux d'une telle surveillante? A la tête du pensionnat sera Mme. Alard-Solticoffre, qui a tenu, pen-

dant quinze ans, l'un des premiers pensionnats de la capitale.

— M. l'évêque de la Louisiane, dont nous avions annoncé le départ de Paris pour Bordeaux, s'est embarqué le 17 de ce mois pour son diocèse.

— Un journal annonce que M. Delon, ancien secrétaire-général de la préfecture des Pyrénées orientales, s'étant fait instruire dans la religion catholique, l'a embrassée. Son abjuration a eu lieu à Perpignan. Il a été rebaptisé sous condition par M. l'abbé Barera, en présence de M. Devilliers du Terrage, préfet du département, qui lui a servi de parrain.

— Quarante-deux soldats de la légion de l'Hérault y ont fait leur première communion, le 15, à la cathédrale de Grenoble. Ils ont passé cette journée à l'église et au séminaire, où ils ont été fêtés aux frais de M. l'évêque, et servis par M. le supérieur et les prêtres. On ajoute que M. de Plinsselve, lieutenant-colonel de cette légion, mérite les plus grands éloges pour la part qu'il a eue à cette bonne œuvre.

— Une cause fort singulière qui a été jugée à Bourges, contre un avoué de cette ville, a été soumise, le 21 juin, à la cour de cassation. Il résulte d'un jugement de police correctionnelle, confirmé par arrêt de la cour royale de Bourges, que, le 18 mars dernier, le sieur Dalligny, avoué, étant au sermon, dans l'église de Saint-Etienne, causa tout haut, de manière à troubler la piété des personnes présentes, et força même, par *l'indécence de ses regards*, deux jeunes filles à sortir de leur place. Ce dernier fait est attesté par divers témoins; mais par une sorte de bizarrerie, le ministère public s'est livré à des recherches inutiles pour retrouver les deux jeunes filles qui auroient pu jouer, dans cette affaire, le rôle de parties plaignantes. Un des spectateurs ayant invité M. Dalligny, qui n'a que vingt-sept ans, à tenir une conduite plus respectueuse, M. Dalligny, qui veut apparemment qu'on le respecte plus qu'il ne respecte le lieu saint, s'offensa de ce qu'il regardoit comme une familiarité, demanda à son voisin s'ils *avoient gardé les vaches ensemble*, et proféra, en jurant, le nom de la Divinité. Le tribunal et la cour,

faisant application au prévenu de l'art. 260 du Code pénal, l'ont condamné à six jours de prison et cent cinquante francs d'amende. M. Loiseau, avocat du réclamant, avoit prétendu que l'art. 260 étoit mal appliqué, et que des regards, en les supposant indécens, ne pouvoient être assimilés à des *voies de fait et menaces*. Mais la cour de cassation, considérant que la loi a laissé aux juges le soin de juger la nature des faits qui auront empêché ou troublé le service divin, a rejeté le pourvoi. Le réclamant est en outre condamné à une nouvelle amende de cent cinquante francs.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le 19 juin, le Roi a reçu, en son château de Saint-Cloud, les membres du corps municipal et le curé de la commune de Saint-Cloud. A trois heures, S. M. est sortie pour se promener. Le 20, elle est encore sortie à la même heure. S. M. se promène quelquefois à pied dans le petit parc. Mgr. le duc et Mme. la duchesse de Berry viennent chaque jour dîner avec le Roi.

— S. M., aussitôt après son arrivée à Saint-Cloud, s'est fait présenter une liste des pauvres de cette commune. Ceux qui peuvent travailler ont été occupés sur-le-champ aux travaux du parc, et des secours à domicile ont été distribués aux autres.

— Le dimanche 22 juin, à midi, S. M., accompagnée de LL. AA. RR. MONSIEUR, MADAME et Mgr. le duc d'Angoulême, s'est rendue à la chapelle du château de Saint-Cloud, pour assister à la messe, qui y a été exécutée en musique, sous la direction de M. Lesueur, surintendant de la musique de la chapelle du Roi. La messe a été terminée par le *Domine, salvum fac Regem*. M. le curé de Saint-Cloud a officié. Après la messe, S. M. a reçu dans la galerie les hommages des principales autorités du département, entre autres de M. l'évêque de Versailles et de plusieurs ecclésiastiques de son clergé.

— S. M. a accordé, sur sa cassette, un secours de 600 fr. aux pauvres de Sèvres. S. M. a ordonné qu'une somme de 50,000 fr. fût envoyée au département de la Moselle. M. le préfet a converti ce nouveau secours en blé, riz et farines.

— Le Roi vient d'accorder un nouveau secours de 70,000 francs en faveur des indigens du département du Bas-Rhin.

— Une ordonnance du Roi vient d'autoriser la commission administrative des hospices de Dijon, à accepter un legs de 40,000 fr., qui leur a été fait pour acheter du linge, du bois et du blé.

— S. A. R. MONSIEUR vient de faire don d'une somme de 1000 fr. aux pauvres de la ville de Béfort, département du Haut-Rhin. Ce nouvel acte de bienfaisance a excité la vive reconnoissance, non-seulement des pauvres de cette ville, mais aussi de tous les habitans, qui ne cessént de faire des vœux ardens pour le bonheur de S. A. R.

— MADAME, dont la vie se compose d'actes de bienfaisance, vient d'accorder à la Société de la charité maternelle de Dijon, un secours de 1250 fr.

— S. M. a nommé chevaliers de la légion d'Honneur, M. Philippe, grenadier de la garde nationale de Lyon; M. Thibaudier, maire de Millery, près Lyon, et M. Chambaud, colonel de la garde nationale de la même ville.

— Il vient d'être nommé par M. le ministre de l'intérieur, une commission d'administration des colléges royaux de Paris. Elle est composée de MM. Rendu, inspecteur général de l'Université; Gueneau de Mussy, directeur de l'école normale; Rousselle, inspecteur de l'académie de Paris; Hely d'Oissel, maître des requêtes; Poisson, membre de l'Institut, et Sylvestre de Chanteloup, conseiller à la cour royale.

— Le 9 juin, entre trois et quatre heures du soir, un orage affreux a plongé quatorze communes de l'arrondissement du Puy dans la désolation. Parti d'Alleyras, sur les bords de l'Allier, il s'est porté vers le bassin de la Loire, dont les deux rives et les communes voisines ont le plus souffert de ses ravages. Dans ces cantons, si souvent désolés par la grêle, on n'avoit pas vu, de mémoire d'homme, des grêlons d'une pareille grosseur. Les récoltes saccagées, au moment où elles adoucissoient, par l'espérance, la détresse d'une année aussi malheureuse, sont la moindre perte de la plupart des endroits où l'orage a fondu. Une pluie effroyable, qui tomboit par torrens, a causé des dégâts encore plus horribles. Des prairies ensevelies sous des tas de graviers, des champs, des vignes, des vergers, sillonnés par les ravines, ou emportés en entier et remplacés par le roc nu, des troupeaux entraînés, des

murs de clôture ou de soutènement, abattus et roulés par les eaux, des habitations minées dans leurs fondemens, de malheureux colons contraints de percer eux-mêmes les murs pour donner cours au torrent, et n'être pas écrasés sous les ruines de leur demeure, ce n'est encore là qu'une foible image des dévastations que présentent surtout les communes de Coubon, Mons et Ours, Brives, Chaspinhac et divers points de celles de Saint-Germain-Laprade et de Rosières. Sans la confiance qui les soutient, et que leur inspire la sollicitude paternelle de S. M. pour les infortunés, toutes ces campagnes seroient réduites au désespoir.

— M. Dubruel, membre de la chambre des députés, est nommé proviseur du collége royal de Versailles. M. Dubruel est auteur d'un rapport fait, en 1797, au corps législatif, pour le rappel des prêtres déportés, et d'une proposition faite pendant la dernière session, sur la puissance paternelle.

— Sur la proposition de M. le préfet du Bas-Rhin, et dans l'intention de faciliter les subsistances, S. Exc. le ministre des finances a affranchi des droits d'entrée, jusqu'au 1er. janvier 1818, le bétail provenant des pays étrangers frontières.

— Le général prussien Bulow a fait fabriquer une riche épée destinée au jeune de La Rochejacquelein, comme une marque d'estime pour son illustre famille. Deux grands candelabres qui doivent être offerts en présent à Mme. la marquise de La Rochejacquelein, et dont le travail a été confié à deux sculpteurs distingués, vont être expédiés de Carare pour Paris. Ces candelabres ont sept pieds de hauteur.

— En attendant la moisson qui s'approche et qui s'annonce d'une manière très-favorable, une heureuse révolution s'est faite dans le prix des grains. Le blé a baissé dans tous les grands marchés. La paix est rétablie dans tous les lieux où elle avoit été momentanément troublée. Bénissons la Providence qui calme dès avant la moisson les inquiétudes et les besoins de toutes les classes. Cette diminution sera sans doute le présage de bienfaits plus grands encore.

— La cour prévotale de Lyon a condamné, le 19, à la peine de mort, le nommé Valençot, chef de l'émeute de Trévoux, qui a dû être exécuté, le 20, à Trévoux même.

— Un ex-employé des douanes qui venoit de Mâcon, et qui

parcouroit les campagnes, s'est tué au moment où il alloit tomber entre les mains de la gendarmerie qui le poursuivoit.

— Un des échafaudages de la nouvelle Bourse s'est écroulé samedi 21. Sur huit ouvriers, deux ont été tués, quatre blessés plus ou moins grièvement et deux se sont retirés sains et saufs. Tous étoient mariés; on a ouvert une quête pour eux ou leurs familles.

— Nicolas Odouin, cabaretier à Strasbourg, a été condamné à trois mois de prison pour avoir montré à des soldats des emblêmes de sédition, et pour avoir débité des nouvelles fausses et alarmantes.

— Il y a eu une émeute à Bruxelles le 18 juin. Le tumulte et le désordre ont été quelque temps assez considérables; mais la présence du prince d'Orange, les mesures du gouvernement et l'arrivée des troupes ont rétabli le calme. La tranquillité a été encore menacée les jours suivans; cependant il ne s'est passé rien de fâcheux.

— Le décret royal portant l'établissement du système général des finances, signé par S. M. Ferdinand VII, le 30 mai dernier, vient d'être publié, à Madrid. Il est accompagné d'une instruction relative aux moyens d'asseoir et de recouvrer la contribution du royaume, et des bulles accordées par S. S. Pie VII, les 15, 16, 17 et 18 avril de cette année. Le public est prévenu que tout autre écrit concernant le système des finances qui ne seroit point officiel, comme celui-ci, doit être tenu pour apocryphe.

— Watson, Thistlewood, Kooper et Preston, qui avoient été impliqués dans les derniers troubles d'Angleterre, ont été acquittés par le juri anglais, malgré un plaidoyer du procureur-général qui prouvoit assez bien la réalité de la conspiration. Les amis des accusés ont fait éclater publiquement leur joie de ce triomphe. Le *Courrier* fait à ce sujet de sages réflexions. Il espère que Watson profitera de cette indulgence, et sentira qu'un pays où la constitution permet tant de modération n'a pas besoin de réforme.

— Le comte d'Arcos, gouverneur de Bahia, a adressé successivement trois proclamations aux habitans de Fernamboue, depuis la révolte de cette ville. Dans la première, du 21 mars, il les informe que les rebelles les

ont trompés en leur donnant l'assurance que leur cause seroit appuyée par les habitans de Bahia, dont la devise est: *Fidélité du plus aimé des rois*. Chaque soldat, dit le gouverneur, deviendra un Scipion dans la cause de son souverain. Dans la seconde, le comte d'Arcos les assure, sur sa parole d'honneur, que les Etats-Unis et toutes les nations de l'univers ont pour le patriote Martins, et ses infâmes collègues, tout le mépris qu'ils méritent, et qu'ils n'enverront sûrement pas leurs soldats pour les soutenir dans leurs projets criminels. Il les prévient ensuite que ses soldats marcheront incessamment sur Fernambouc, pour punir les gouverneurs provisoires des crimes dont ils se sont rendus coupables, à l'instar de tous les chefs de révolutions.

LIVRE NOUVEAU.

Souvenirs salutaires, ou *Tableaux des Stations de Jésus-Christ dans ses souffrances*; ouvrage posthume de l'abbé Feller (1).

Il est douteux que ce petit livre soit de l'abbé Feller, qui n'a pas travaillé dans ce genre, et qui mettoit plus du sien dans les ouvrages qu'il publioit. Celui-ci est un recueil de prières et de méditations, dont la plupart n'exigeoient pas de l'éditeur beaucoup de peine pour les rassembler. L'ordinaire de la messe, des prières en l'honneur de la sainte Vierge, des prières pour la confession et la communion, remplissent une partie du volume. Le reste est consacré spécialement au souvenir de la Passion. On y a inséré un *Précis historique sur l'église du Saint-Sépulcre à Jérusalem*, tiré d'une ancienne relation. Il est suivi du récit de la Passion du Sauveur, distribué en quinze stations, puis de méditations sur chacune des circonstances de ce douloureux événement. Ces considérations et ces prières ont paru propres à nourrir la piété des fidèles.

---

(1) Volume in-18; prix, 3 fr. et 3 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Audot; et au bureau du Journal.

La manie des éditions compactes et des compilations est devenue si forte que les spéculateurs ne savent plus de quoi s'aviser pour affriander le public. Deux libraires annoncent en ce moment une *Bibliothèque françoise*. Vous ne savez peut-être ce qu'ils entendent par-là; c'est une collection des meilleurs ouvrages des auteurs françois, que l'on donnera sous les deux formats in-12 et in-18. Vous voyez tout de suite l'avantage d'une telle spéculation. Ce recueil peut être aussi long qu'on le voudra, et les souscripteurs qui auront la patience d'aller jusqu'au bout, peuvent se flatter d'avoir sous peu cinq ou six cents volumes. D'ailleurs quel esprit présidera au choix des ouvrages? C'est sur quoi les éditeurs n'ont pas voulu nous laisser long-temps en suspens. Leur première livraison contiendra les *Lettres à Emilie sur la mythologie*, par Demoustier. C'est assurément une grande preuve de goût que d'avoir mis à la tête des *meilleurs ouvrages françois*, un livre plein d'afféterie et de clinquant. Demoustier sera probablement suivi de Dorat, et d'autres auteurs précieux de la même école, et l'on aura une collection toute musquée et digne de figurer dans les boudoirs et sur les toilettes.

Jusqu'à présent, les *Lettres de quelques Juifs à M. de Voltaire*, par l'abbé Guenée, le plus piquant des écrits composés contre le philosophe de Ferney, avoient, d'édition en édition, répété machinalement les indications et renvois aux ouvrages de Voltaire, tels qu'ils étoient en 1769. Mais depuis lors, les ouvrages de Voltaire ayant été refondus et reproduits sous des titres différens, il en résultoit une grande difficulté, sinon l'impossibilité, pour la majorité des lecteurs, de mettre à profit les remarques de Guenée, puisqu'on ne savoit dans quelle division de l'édition de Kelh retrouver les passages critiqués. Ce que les libraires de Paris ont dédaigné de faire dans sept éditions, un imprimeur-libraire de Versailles, déjà connu par ses éditions de Butler, de Bourdaloue, de Bossuet, vient de le faire. Dans la huitième édition qu'il vient d'imprimer des *Lettres de quelques Juifs à M. de Voltaire*, en un seul volume in-8°. (1), M. Le Bel, de Versailles, a fait disparoître l'inconvénient dont nous avons parlé. Au moyen des notes qu'il a fait ajouter, on ne sera plus tenté d'accuser Guenée d'inexactitude, puisque l'on pourra sur-le-champ, sur toute édition de Voltaire, faire la vérification des passages critiqués. Cet avantage est assez grand, et sera trop bien senti pour que nous ayons besoin de parler ici plus longuement de cette huitième édition, sur laquelle nous pourrons revenir.

---

(1) Un volume in 8°. de 43 feuilles (près de 700 pages); prix, 9 fr. et 11 fr. 25 cent. franc de port; au bureau du Journal.

Pensées sur divers sujets, et discours politiques; par M. de Bonald (1).

M. de Bonald, qui paroît s'occuper de donner une édition de ses Œuvres, commence par livrer au public le recueil de ses Pensées et de ses Discours. Ceux-ci ne sont pas entièrement nouveaux; ce sont les opinions émises par l'auteur dans les deux dernières sessions. *J'ai eu occasion*, dit-il, *d'y traiter les plus grandes questions de la science de la société, ou de l'art de l'administration; questions dont le fond est indépendant de la solution particulière qu'elles reçoivent dans des délibérations nécessairement soumises à l'influence des circonstances et des événemens. J'ai donc pu croire que ces opinions seroient encore aujourd'hui de quelque intérêt pour ceux qui s'occupent de matières politiques, et c'est ce qui m'a déterminé à les réunir et à les publier.* Nous ajouterons que la collection de ces Discours appartient à l'histoire, et qu'indépendamment même de leur valeur réelle, ils offrent des matériaux nécessaires à quiconque veut connoître l'histoire de son temps. Il y a en tout quatorze discours, parmi lesquels un ne fut pas prononcé, et n'est par conséquent pas connu. Ces Discours composent le second volume.

Les Pensées forment le premier. Ce genre d'écrits,

(1) 2 volumes in-8°.; prix, 9 fr. et 11 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, au bureau du Journal.

dans lequel Pascal et la Rochefoucauld nous ont laissé des modèles, convient éminemment à un auteur qui, comme M. de Bonald, sait creuser les sujets, et en faire jaillir des traits de lumière. Ses Pensées offrent un grand nombre d'aperçus neufs ou ingénieux, d'observations profondes et fertiles en applications, d'idées fines sous les rapports de la religion et de la morale. Un tel recueil se refuse absolument à l'analyse; et la meilleure manière d'en faire connoître l'esprit, c'est d'en citer des fragmens. C'est aussi le parti que nous prendrons, et nous choisirons de préférence les pensées qui se rapportent à la religion. Il y en a un grand nombre de cette espèce dans le recueil de M. de Bonald; car cet écrivain rattache ses méditations et ses théories à la religion, et il n'est si fort que parce qu'il s'appuie sur cette base de toute vérité. Voici dans un grand nombre de pensées celles qui nous ont paru propres à satisfaire le goût de nos lecteurs, et à leur faire concevoir une idée favorable du recueil que nous leur présentons.

« Si vous voulez prouver l'existence de Dieu et l'immortalité de l'ame, « à quoi bon, vous dit-on, prouver des vérités évidentes, et dont au fond personne ne doute » ? Mais si vous voulez tirer de ces vérités quelques conséquences pour la conduite de la vie et le réglement de la société, on vous arrête, et l'on vous demande de prouver Dieu et l'ame (1).

Un déiste est un homme qui, dans sa courte existence, n'a pas eu le temps de devenir athée.

---

(1) Il est inutile d'avertir que chaque alinéa forme une pensée détachée qui n'a aucun rapport avec l'alinéa qui précède ou avec celui qui suit. On les a même souvent pris à des endroits très-éloignés l'un de l'autre dans le volume.

On a sans doute de bonnes raisons pour ne pas croire en Dieu; mais il en faut de meilleures pour le dire.

S'il y a des croyances religieuses où il soit indifférent de naître ou plus commode de vivre, il en est d'autres où il est plus sûr de mourir.

On connoît des hommes qui seroient moins alarmés d'une invasion de Tartares que de la résurrection d'un ordre religieux. Ce sont, en vérité, des cerveaux bien étroits; mais ils suppléent à la foiblesse de leur esprit par l'opiniâtreté de leur haine et l'activité de leurs intrigues.

Les institutions les plus charitables ont été établies par des hommes austères, et détruites par des philanthropes.

En France, on a substitué *moralité* à *morale*; en Allemagne, *religiosité* à *religion*; partout *honnêteté* à *vertu*. C'est à peu près la même chose que le *crédit*, substitué à la propriété.

L'homme qui n'a point de religion, vit protégé par la religion des autres, comme le passager, sans aider à la manœuvre, est en sûreté sur le vaisseau qui le porte. Mais le passager qui voudroit troubler la manœuvre seroit mis à fond de cale comme un insensé.

Les esprits vraiment philosophiques sont bien moins frappés de la diversité des croyances religieuses que de leur conformité sur les points fondamentaux de la religion et de la morale.

La religion renferme quelque chose de mystérieux et de relevé dans ses dogmes, de sévère dans ses préceptes, d'austère dans ses conseils, de magnifique dans ses promesses, de terrible dans ses menaces, qui est singulièrement propre à former des habitudes graves, des sentimens élevés et de forts caractères.

Les philosophes se sont quelquefois étonnés que la religion ordonnât de mourir, plutôt que de renoncer à la croyance de certaines vérités qu'elle pose comme le fondement des lois et des mœurs. Je suppose qu'un ty-

ran absurde, comme ils le sont tous plus ou moins, ordonnât à un philosophe, sous peine de mort, de jurer que les trois angles d'un triangle ne sont pas égaux à deux angles droits; que feroit le géomètre? Il se reprocheroit avec raison, comme une lâcheté, de jurer le contraire de ce qu'il sait être vrai, et cependant cette proposition de géométrie n'est d'aucune utilité morale. Dira-t-on que les vérités géométriques sont d'une autre évidence que les vérités religieuses? D'une autre évidence, oui; d'une plus grande certitude, non assurément; et la *nécessité* de la religion égale en certitude l'utilité de la géométrie.

On ne voit pas que les déistes qui refusent de croire à l'éternité des peines, révoquent en doute l'éternité des récompenses. En effet, si l'ame est immortelle, comme ils le disent, elle est nécessairement, après la séparation du corps, dans un état heureux ou malheureux. Mais si l'éternité des peines leur paroît hors de toute proportion avec nos fautes, l'éternité des récompenses n'est pas certainement plus en proportion avec nos vertus. Les athées sont plus conséquens; tout, selon eux, finit avec la vie : mais si une éternité de bonheur ou de malheur effraie l'imagination, l'anéantissement révolte la raison; et je crois impossible à l'être qui a la conscience de son existence, de concevoir l'éternité du non-être ou le néant; car, concevoir le rien, c'est ne rien concevoir.

Une société s'est formée, à Londres, pour répandre la Bible dans tout l'univers. La spéculation est meilleure en commerce qu'en religion. Les protestans croient qu'il y a dans les livres saints une vertu cachée qui se fait sentir sans instruction, même aux plus simples. Les catholiques, qui ne croient pas si volontiers aux inspirations, pensent que les lois divines, comme les lois humaines qui en sont l'application, doivent être expliquées pour être entendues. Si, par une opération surnaturelle, on pouvoit entendre les livres saints sans interprète, il sem-

ble qu'on pourroit aussi bien les lire sans l'avoir appris.

Certains philosophes, grands ennemis des guerres qui ne se font pas au profit de leurs doctrines, ne voient aux guerres de religion d'autre remède que l'indifférence absolue; ils tuent le malade pour guérir la maladie.

Quand le christianisme se leva sur la société, le paganisme recula lentement devant lui, défendu par le gouvernement; et l'univers ne fut pas un seul instant sans croyance vraie ou fausse de la Divinité, pareil au monde matériel dont un hémisphère, quoique privé du soleil, n'est jamais totalement privé de lumière. La philosophie, au contraire, trop favorisée par les gouvernemens, a commencé par nier Dieu; elle n'avoit plus rien à mettre à la place, que le peu de morale qu'elle empruntoit à la religion elle-même. La religion chrétienne avoit enté la croyance naturelle de l'unité de Dieu sur la croyance fausse, ou plutôt défectueuse de la pluralité des dieux. Mais sur quel *sujet*, sur quelle vérité, ou même sur quelle erreur pouvoit-on *greffer* l'athéisme, et quel analogue trouvoit-il dans notre esprit ou dans notre nature?

La politique ne sait pas assez combien il y a de force dans tout ce qui est religieux, et de foiblesse dans ce qui n'est qu'humain.

La religion est à la lettre l'ame de la société, et la politique en est le corps. Nous sommes matérialistes en politique comme en philosophie, et nous voulons des corps sans ame.

Les hommes sans principes de religion et de morale qui demandent des sermens à ceux qui ont une conscience, sont ces hypocrites dont parle l'Evangile, qui imposent aux autres des fardeaux qu'eux-mêmes ne touchent pas du bout du doigt.

« Combien d'opinions, dit Duclos, admises comme vraies par une génération, et dont la fausseté a été démontrée par la génération suivante »? Le discrédit où

sont tombées parmi nous les idées *philosophiques*, fait trembler pour les idées *libérales.*

Les mêmes hommes qui ont réclamé si hautement, en France, la liberté des cultes, ont vu, avec la plus profonde indifférence, l'état des catholiques dans quelques parties de l'Europe; ils avoient deux poids et deux mesures.

Jadis quand on avoit bâti dans une même enceinte la maison de Dieu, la maison du Roi et la maison des pauvres, la cathédrale, le palais de la Justice et l'Hôtel-Dieu, on croyoit avoir bâti une *cité :* et à Paris même la Cité, dans son origine, n'étoit pas autre chose. Aujourd'hui il faut encore, il faut surtout, des théâtres, la bourse, des académies, des casernes et des maisons de détention.

Autrefois on ne parloit, en France, que de la force des lois, aujourd'hui on n'entend plus parler que de *la force armée.* Ce changement est-il un effet du progrès des lumières?

Quand les rois étoient de Dieu, l'insulte et l'injure contre leur personne étoient regardées comme un homicide de l'être moral, et punies comme un sacrilége; quand ils ne sont plus que de l'homme, la loi ne voit en eux qu'un être physique; elle ne venge que leur assassinat, et le plus sanglant outrage fait au Roi ne seroit puni que d'un changement de domicile.

Le pouvoir, dans toute société, se partage entre la famille et l'Etat, entre la religion et le gouvernement; quand il en manque d'un côté, il en faut davantage de l'autre. Si le pouvoir public est foible, le pouvoir domestique doit être plus fort; et c'étoit là l'état des sociétés anciennes. Chez les peuples chrétiens, où le pouvoir public est plus fort, l'autorité paternelle peut être plus douce. Si le frein de la religion se relâche, il faut renforcer l'action du gouvernement, et multiplier les agens de la police à mesure que le nombre des ministres de la religion diminue. Si tous les pouvoirs s'af-

foiblissoient à la fois, si la royauté devenoit un objet de suspicion et d'alarmes, la religion un objet d'indifférence ou de haine, l'autorité paternelle un sujet de discussion, tout périroit à la fois, la religion, l'État et la famille.

Quand la littérature commence chez un peuple, il faut des compagnies littéraires, comme il faut des compagnies de commerce pour trafiquer dans un pays nouvellement découvert. Quand toute une nation est *lettrée*, le choix est difficile : c'est vouloir former une compagnie d'élite dans un bataillon de grenadiers. Alors les corps littéraires sont moins utiles ; et si la diversité des doctrines s'y introduit, ils sont dangereux.

Dans les petites villes, les spectacles et les cafés, prodigieusement multipliés, et les cabarets dans les campagnes, dépravent et ruinent toutes les classes de la société, et troublent la paix et le bonheur des familles. Les tavernes et les liqueurs fortes sont, en Angleterre, une cause féconde de mendicité.

Lorsque vous voyagez dans des provinces reculées et des lieux écartés, si vous êtes salué par les jeunes gens, si vous apercevez des croix autour des villages, et des images chrétiennes dans les chaumières, entrez avec confiance, vous trouverez l'hospitalité.

Quand la religion a assez long-temps averti un peuple éclairé par les orateurs les plus éloquens et les écrivains les plus profonds, et qu'elle n'a pu le corriger, elle lui envoie d'autres missionnaires qui sont infailliblement écoutés.

Beaucoup d'esprits se trompent eux-mêmes dans la considération des vérités morales. Ils se plaignent de ne pas *croire*, parce qu'ils voudroient *imaginer*.

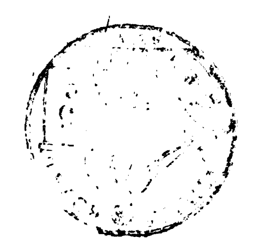
Les représentations théâtrales ont, plus qu'on ne pense, fourni au suicide, et peut-être à l'assassinat, des excuses et des exemples.

On dit *les erreurs* d'Aristote, de Luther, de J. J. Rousseau, les erreurs d'un siècle ; pourquoi ne peut-on pas dire *les vérités* de Platon, de Leibnitz, de saint Au-

gustin, les vérités d'un siècle, comme on dit les vérités de l'Evangile? c'est que l'erreur est de l'homme, la vérité est de Dieu : l'une s'invente, l'autre se découvre; l'erreur a son évidence, et c'est l'absurdité; la vérité a son évidence, et c'est la certitude. On dit les pensées, les sentimens, les opinions, les esprits des hommes; pourquoi ne peut-on pas dire *les raisons* des hommes? C'est qu'il n'y a qu'une raison éternelle *qui éclaire tout homme venant en ce monde*, quand il ne ferme pas les yeux à sa lumière. Ainsi notre langage est vrai, en dépit de nous, et même lorsque nos pensées ne sont pas justes. Je connois un esprit droit et fort que ces seules considérations ont, de conséquence en conséquence, ramené de bien loin à la religion.

On reproche à quelques hommes, ou à certains peuples, comme une inconséquence ou une hypocrisie, de montrer un extrême attachement aux pratiques extérieures de religion, tout en se livrant à des désordres qu'elle condamne : rien n'est plus injuste. L'infraction aux préceptes divins est une foiblesse du cœur entraîné par des passions violentes; mais la désobéissance dans les choses indifférentes en elles-mêmes est un mépris de l'autorité qui en commande le sacrifice, et l'habitude du mépris de l'autorité peut être plus coupable que des transgressions passagères, qui du moins ont une excuse dans la force de nos penchans. Les hommes ne jugent pas autrement dans la conduite de la vie. On pardonne plutôt à un enfant de se marier contre le gré de ses parens, que de leur refuser habituellement tout témoignage extérieur de respect et d'attachement; et quoiqu'on doive plus à sa femme qu'à son ami, l'ami perfide est jugé plus sévèrement que l'époux infidèle.

Tout, dans la réforme du quinzième siècle, étoit pour le peuple; la liturgie, en langue vulgaire, plaisoit aux ignorans qui n'entendoient pas le latin, et qui ne prévoyoient pas que la doctrine changeroit avec une langue vivante. Les salaires remplaçant les propriétés



de la religion, un culte sans pompe et sans éclat paroissoit une chose tout-à-fait naturelle à des hommes sans fortune qui vivoient du travail de leurs mains, et qui n'avoient aucune idée d'élégance et de dignité. Le ministère ecclésiastique et l'intendance de l'Eglise abandonnés aux laïques, séduisoient tous les marguilliers de paroisse, et l'abolition de toutes les pratiques austères convenoit à des hommes étrangers à toutes les gênes que le commerce du monde impose aux gens bien élevés, et qui se mettoient à l'aise avec Dieu comme avec les hommes. Le peuple des voluptueux y trouvoit le divorce; le peuple des intéressés, les biens de l'Eglise, et plus de facilité pour le prêt à usure; et le peuple des beaux esprits, plus peuple que tous les autres, des disputes métaphysiques et théologiques, et le plaisir de dire, en grec et en latin, des injures aux rois et aux papes.

Pourroit-on calculer combien il auroit fallu à la politique de temps, d'efforts et de dépenses pour faire, dans le monde, une petite partie de ce que la religion a fait avec des promesses et des menaces?

Comment un écrivain qui, sur la foi de sa propre raison, ou de la raison de quelques hommes comme lui, emploie ses talens et sa vie entière à ruiner les doctrines morales qu'il trouve établies de temps immémorial dans les sociétés les plus éclairées, défendues par tant d'écrivains recommandables, et pratiquées par tant de gens de bien, ne fait-il jamais cette terrible réflexion? *Si je m'étois trompé!*

Ce n'est pas le peuple occupé qui réclame la souveraineté, c'est le peuple oisif qui veut faire le peuple occupé souverain malgré lui, pour gouverner sous son nom, et vivre à ses dépens.

Jamais on n'a autant parlé des progrès de l'esprit humain, ni vu autant d'hommes égarés: est-ce que le progrès des esprits n'empêche pas leur égarement? ou seroit-ce cet égarement même que l'on prend pour un progrès?

Quand Dieu a voulu punir la France, il a fait retirer les Bourbons. Il a fait comme le père de famille qui éloigne la mère lorsqu'il veut châtier ses enfans.

« Vous serez des dieux », dit aux premiers hommes, a fait dans le monde la première révolution. « Vous serez des rois », dit aux peuples, a fait la dernière. Et toujours l'orgueil! Qu'elle est vraie et profonde la doctrine qui recommande l'humilité!

Il y a eu certainement en France, depuis trente ans, de grandes erreurs et de grands crimes. Personne ne veut s'être trompé, ni avoir été coupable, et la France n'est peuplée que d'esprits justes et de cœurs droits. Chaque époque de la révolution a eu ses hommes *vertueux*; et sans le *Moniteur*, nous serions embarrassés du choix.

Il faut marcher avec son siècle, disent les hommes qui prennent pour un siècle les courts momens où ils ont vécu. Mais depuis *Tacite*, on appelle l'esprit du siècle tous les désordres qui y dominent, *seculum vocatur*. Ce n'est pas avec un siècle, c'est avec tous les siècles qu'il faut marcher; et c'est aux hommes, quelquefois à un homme seul, qu'il appartient de ramener le siècle à ces lois éternelles qui ont précédé les hommes et les siècles, et que les bons esprits de tous les temps ont reconnues.

Malheur à la société qui ne laisse que le suicide pour sortir du monde à ceux qui ne veulent pas du monde, ou dont le monde ne veut pas! C'étoit là l'avantage immense en politique des institutions monastiques; on leur a reproché leur oisiveté; eh! que font la plupart des hommes? et que la société seroit heureuse si elle pouvoit condamner au repos leur inutile ou criminelle activité!

Buonaparte n'a vécu que pour détruire; les jacobins avoient été ses pères, comme les *fédérés* ont été ses enfans. Il n'avoit paru que pour régulariser la destruction, c'est-à dire, pour mieux détruire, et n'a un moment

reparu que pour détruire l'instrument même de la destruction. L'Europe, quoi qu'on dise, est sur la voie de son rétablissement; et pour ce grand objet, on diroit qu'elle attend quelqu'un ou quelque chose.

Tous sont propres à détruire, peu à réédifier. Si l'on donnoit à une troupe de marmots le château des Tuileries à démolir, les plus petits casseroient les vitres, les autres briseroient les portes ou mettroient le feu aux charpentes, et l'édifice, malgré sa solidité, seroit bientôt en ruine; mais si on leur donnoit une chaumière à construire, ils ne sauroient comment s'y prendre, parce qu'il faut, pour bâtir, un plan, un ordre de pensées et de travaux, et qu'il ne faut rien de tout cela pour détruire. C'est-là l'histoire des révolutions, et la raison du grand nombre des talens révolutionnaires que l'on a trouvés jusque dans les derniers rangs, et que les sots admirent ».



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. C'est par erreur qu'il avoit été dit que M. le curé de Saint-Cloud avoit officié, dimanche dernier, à la chapelle du ROI. Le clergé de la chapelle fait seul le service.

— En reconnoissance des secours que S. M. a accordés aux indigens de Marly-le-Roi, M. le curé de cette paroisse a célébré une grand'messe pour la conservation des jours d'un Prince si libéral. Les habitans se sont empressés d'y assister.

— M. le baron de la Bouillerie, sous-secrétaire d'État au ministère des finances, vient de fonder une rente perpétuelle de 300 francs pour la cure de Bazouges, près la Flèche. Ce don n'est que le moindre des bienfaits dont la paroisse est redevable à cet administrateur, plus distingué encore par son attachement à la religion, que par son mérite et ses places, et dont toute

la famille semble conspirer à donner les exemples les plus consolans, comme à soulager tous les genres d'infortune.

— A la mort de M. de Dalberg, archevêque de Ratisbonne et évêque de Constance, le roi de Wurtemberg avoit fait demander au souverain Pontife que l'administration ecclésiastique des districts du royaume, qui ont fait jusqu'ici partie des diocèses de Constance, de Worms et de Spire, fût confiée provisoirement au prince de Hohenlohe, qui est évêque de Tempe, *in partibus infidelium*, et qui avoit déjà les pouvoirs de grand-vicaire. S. S. a accédé à ce désir, et par un bref du 26 mars dernier, elle a chargé provisoirement le prince de Hohenlohe de l'administation ecclésiastique des parties des diocèses sus-mentionnés. Le gouvernement Wurtemburgeois continue cependant les négociations avec le saint Siége pour terminer définitivement tout ce qui concerne les affaires ecclésiastiques de ce pays.

— M. Joseph-François-Xavier de Preux, évêque de Sion, né en 1740, évêque de Sion depuis 1807, est mort le 4 mai dernier. L'élection de son successeur s'est faite, comme par le passé, par les suffrages réunis du chapitre et de la diète. Le chapitre présente quatre candidats, parmi lesquels la diète en choisit un. Les voix se sont réunies, le 25 mai, sur M. Zen-Ruffinen, doyen, qui avoit depuis long-temps beaucoup de part à l'administration du diocèse, et qui est neveu de l'évêque de ce nom, mort en 1790.

— On a tenu le mois dernier des conférences à Lucerne sur l'érection d'un évêché en Suisse. Ces conférences ont été terminées le 23 mai. On dit que dans le projet, qui y a été rédigé de concert avec le nonce du Pape, le siége de l'évêché sera placé à Lucerne, et que le chapitre collégial de Saint-Léger formera le noyau du chapitre cathédral. L'évêque seroit choisi parmi les membres du chapitre.

Nouvelles politiques.

Paris. S. M. se promène tous les jours, soit à pied, soit en voiture, dans le parc de Saint-Cloud. Madame et les Princes sortent aussi très-fréquemment.

— S. A. R. Monsieur, colonel-général des gardes nationales, a fait témoigner sa satisfaction aux gardes nationales du département du Rhône pour la conduite qu'elles ont tenue lors des dernières émeutes.

— Une ordonnance du Roi nomme M. le maréchal Gouvion de Saint-Cyr, ministre de la marine et des colonies. M. Dubouchage, qu'il remplace, est fait pair, ministre d'Etat et membre du conseil privé.

—Le *Moniteur* contient aujourd'hui diverses ordonances royales d'une date déjà ancienne, et dont les principales dispositions ont été publiées. L'une, du 23 avril, règle la composition du corps des maréchaux et fourriers des logis, de la maison du Roi. Par cette organisation, trois maréchaux et sept fourriers sont supprimés. Il reste un grand maréchal des logis, trois maréchaux et six fourriers. Une autre, du 27 avril, ordonne le licenciement des gardes de la prevôté de l'hôtel; néanmoins, le capitaine-colonel grand-prevôt et le lieutenant-général d'épée sont maintenus dans leurs charges. Une autre, du 21 mai, concerne l'organisation des gardes suisses en *compagnies des gardes à pied ordinaires du corps du Roi*. Le complet de cette compagnie est et demeure fixé à deux cent soixante-quatre hommes. Une autre, du 4 juin, règle les retenues à exercer sur la solde et indemnités de logement des quatre compagnies des gardes-du-corps; enfin une dernière du 20 juin, ayant pour but de pourvoir à l'exécution de la loi du 25 mars 1817, prescrit à tous les ministres de faire dresser, conformément au modèle joint à l'ordonnance, un état de toutes les pensions actuellement payées sur les fonds de leur département. D'après ces états, le ministre des finances en formera un général qui sera soumis à l'approbation du Roi. Toutes les demandes de pension seront adressées dorénavant au ministre du département duns lequel le demandant aura été employé. Ces demandes seront arrangées par dates et par numéros pour passer au travail à leur tour; néan-

moins, vu le grand nombre de demandes existantes au ministère de la guerre, et vu la difficulté d'en constater la priorité, les dispositions concernant l'ordre successif n'y seront applicables qu'à dater de l'an 1819; jusque-là, la préférence pour la liquidation aura lieu en faveur des amputés, des veuves, des sous-officiers et soldats. Suivent plusieurs dispositions prescrivant les diverses mesures d'exécution.

— M. le comte de Caraman, ambassadeur du Roi à Vienne, est à Paris en congé, et a eu une audience de S. M.

— M. le ministre de la police générale a fait savoir que, par une décision du conseil, tout passage d'émigrans pour la côte d'Afrique, est provisoirement interdit, et qu'il ne sera accordé de passe-ports pour cette destination, que d'après une autorisation spéciale.

— La cour d'assises a condamné à cinq ans de réclusion, un jeune ébéniste, nommé Desargus, que la lecture des romans et la fréquentation des théâtres avoient portés à quitter son état, et à composer des mélodrames, et qui, pour sortir de la misère, avoit ensuite imaginé de coupables intrigues, et fait des faux. Combien ne pourroit-on pas citer de malheureux jeunes gens à qui les spectacles et les romans ont ainsi tourné la tête?

— M. Martainville et M. Arnault fils, ont comparu, le 24, devant le tribunal de police correctionnelle. Le premier avoit rendu compte, dans la *Gazette de France*, de la représentation de *Germanicus*, et avoit dit franchement son sentiment sur la pièce. M. Arnault fils le trouva mauvais; et étant entré, quelques jours après, dans un café, il frappa et injuria M. Martainville, qui n'étoit pas encore remis d'une attaque de goutte. Celui-ci rendit plainte devant les tribunaux. Il a plaidé lui-même sa cause devant le tribunal de police correctionnelle, et M. Hennequin, avocat, a parlé pour M. Arnault. M. Vatimesnil, substitut du procureur du Roi, a regardé M. Arnault comme provocateur, et a conclu contre lui à trois jours de prison et à 50 fr. d'amende. Le tribunal a jugé conformément à ces conclusions, en réduisant néanmoins l'emprisonnement à un jour. M. le président, après avoir prononcé ce jugement, a saisi cette occasion pour rappeler que les personnes offensées ne devoient pas se faire justice elles-mêmes, mais s'en rapporter à l'équité des magistrats. La sa-

gesse de ce conseil n'a pu prévaloir sur la force d'un préjugé barbare. Les deux plaideurs se sont battus le soir même. M. Martainville a été légèrement blessé, et les juges experts sur le point d'honneur ont prononcé que quatre coups de pistolet réparoient complétement les torts passés, et que cette décision valoit beaucoup mieux que celle de la justice.

— Valençot, dont nous avons annoncé la condamnation par la cour prevôtale de Lyon, a été exécuté le 20, en face de Trévoux, et dans la prairie même de la commune de Garricieux, où s'étoit formé le rassemblement dont il étoit le chef. Le même jour, la cour prevôtale de Douai a condamné à trois ans de fers et au carcan six des plus coupables, saisis au moment de la sédition du 9; parmi ces condamnés se trouvent deux filles publiques.

— Louis-Mayeul Chaudon, prêtre, ancien Bénédictin de la congrégation de Cluny, est mort, le 28 mai dernier, à Mezin, département de Lot et Garonne. Il étoit né, le 10 mai 1737, à Valensoles, en Provence. Il est principalement connu par son *Nouveau Dictionnaire historique*, dont la première édition parut en 1766, en 4 vol. in-8°., et que l'on augmenta dans les éditions subséquentes. Pour la dixième, qui est de 20 volumes, et qui vit le jour en 1810, l'abbé Chaudon fut aidé de M. Delandine.

— Un bâtiment de commerce a fait naufrage près de Cherbourg. Le capitaine et six passagers, parmi lesquels trois enfans, ont péri. Le reste de l'équipage, au nombre de vingt-deux, a été sauvé.

— La ville de Marseille a reçu, depuis quinze jours, plus de cent mille sacs de blé, arrivés de la Russie méridionale, sur des bâtimens marchands et sur des gabarres de l'Etat.

— Une escadre russe mouille en ce moment dans la rade de Calais. Elle doit transporter en Russie les troupes de cette nation qui sont destinées à quitter notre territoire.

— L'ordre est tout-à-fait rétabli à Bruxelles, et le pain y a diminué de prix.

— La princesse Cunégonde de Saxe, abbesse d'Essen et de Thorn, a présenté à la diète de Francfort une pétition, en son nom et au nom de ses religieuses, pour obtenir des pensions en dédommagement des revenus dont on les a dépouillées. La diète les a recommandées au roi des Pays-Bas, qui apparemment est possesseur de leurs biens.

LIVRE NOUVEAU.

Poëmes élégiaques, précédés d'un Discours sur l'élégie héroïque; par M. Treneuil (1).

Ces *Poëmes* sont au nombre de cinq, *les Tombeaux de Saint-Denis; l'Orpheline du Temple; l'Héroïsme de la piété fraternelle, ou l'Oratoire de la barrière du Trône; la Captivité de Pie VI, et le Martyre de Louis XVI.* Ces pièces de vers, déjà connues des amateurs, et jugées favorablement par les journaux, reparoissent ici avec des améliorations considérables. La muse de M. Treneuil s'est vouée aux chants funèbres. Inspirée par de tristes souvenirs, elle les retrace avec la chaleur d'un sentiment vrai et d'un talent mûri. Elle associe dans ses douleurs les désastres de la religion et ceux de l'Etat, la chute de l'autel et celle du trône. Nous nous proposons de rendre un compte détaillé de ces *Elégies*, qui rentrent dans notre plan sous un double rapport. Nous n'en citerons en ce moment que ces vers sur la profanation des reliques de sainte Geneviève, tirés des *Tombeaux de Saint-Denis :*

O vierge, que Nanterre éleva sous le chaume,
Vierge que si long-temps invoqua ce royaume,
Quel sort prépare-t-on à tes mortels débris?
Est-ce toi qu'en tumulte on traîne dans Paris?
Est-ce toi qu'on destine à ce bûcher infâme?
O honte des François! la dévorante flamme
A consumé déjà ce dépôt précieux,
Qu'à notre foi parjure avoient commis les cieux.
L'impiété le foule, et ses longues risées
En poursuivent dans l'air les cendres méprisées.

M. Treneuil a fait précéder ses poésies par un *Discours sur l'élégie héroïque.* Il en cherche les premiers modèles dans ces livres sacrés qui sont aussi les premiers guides de l'histoire, les premiers fondemens de la religion, les premiers précepteurs de la morale, et dans lesquels on trouve à la fois et les plus grandes beautés et les vérités les plus hautes. De la Bible l'auteur descend aux ouvrages des Grecs et des Romains, et ensuite aux productions élégiaques de la littérature moderne. Ce *Discours* annonce dans l'auteur une étude approfondie du genre, et autant de recherches que de goût. La partie qui traite des livres saints nous a paru surtout digne d'une attention particulière. Nous reviendrons donc prochainement sur ce *Discours* et sur les poésies qui le suivent.

(1) 1 vol. in-8°. avec gravure; prix, 5 fr. et 6 fr. franc de port, en papier fin; 10 fr. et 11 fr. franc de port, papier vélin. A Paris, chez Firmin Didot; et au bureau du Journal.

Eloge de Blaise Pascal; par M. Raymond (1).

Plusieurs années avant la révolution, un ecclésiastique, aussi instruit que zélé pour l'honneur de la religion, avoit entrepris de montrer que les philosophes les plus célèbres du 17e. siècle avoient été tous attachés à la révélation. Tel fut le but des ouvrages publiés sous les titres de *Christianisme de Bacon*, de *Pensées de Leibnitz*, et de *Pensées de Descartes*, dans lesquels M. Emery recueillit avec beaucoup de soin et de sagacité les faits et les écrits qui prouvoient combien ces trois grands hommes étoient éclairés sur les matières de la religion, avec quel respect ils avoient parlé de ses dogmes, et avec quel empressement ils avoient saisi les occasions de répondre aux difficultés des incrédules. L'estimable et judicieux éditeur cita un grand nombre de pièces, d'extraits et de fragmens, tous dans ce sens, et il n'a plus été permis de révoquer en doute la manière de voir de ces brillans génies sur les grandes questions que des esprits superficiels ont résolues de nos jours avec tant d'audace et de légèreté. M. Emery se proposoit de faire le même travail sur Newton, et il avoit déjà rassemblé quelques notes sur ce sujet. Il avoit recueilli, non-seulement dans ses explications, des pro-

(1) Brochure in-8°. de 138 pages; prix, 1 fr. 80 cent. et 2 fr. 25 c. franc de port. A Lyon, chez Rusand; et à Paris, au bureau du Journal.

phéties, mais encore dans ses ouvrages de mathématiques et de physique, des passages qui démontroient le respect de Newton pour les livres saints, et son attachement aux grands principes de la révélation. La mort l'a empêché de mettre à fin cette entreprise, si propre, comme il le disoit lui-même, à confondre les prétentions et la témérité des mécréans modernes, en leur faisant voir combien ils s'étoient écartés de la route que leur avoient tracée les aigles de la philosophie véritable. Il n'eût plus resté à M. Emery, pour achever cette liste si honorable pour le christianisme, que d'y joindre le nom de Pascal, qui ne s'est pas moins illustré que les précédens dans la carrière des découvertes et des sciences. Mais il ne paroît point qu'il l'eût fait entrer dans son plan, soit qu'il regardât la foi de Pascal comme une chose trop avérée et trop notoire, soit qu'il eût été déterminé par d'autres considérations.

Ce qu'il n'a point fait, M. Raymond vient de l'exécuter, sans en avoir précisément le dessein; et son Eloge, quoi qu'il n'ait pas été conçu dans cette vue, fournit néanmoins les plus fortes preuves de la religion de Pascal. Blaise Pascal, né à Clermont en Auvergne, le 19 juin 1623, fut doué d'une extrême ardeur pour l'étude, et de la plus heureuse facilité: en vain son père lui interdisoit les livres et les travaux qui sembloient au-dessus de son âge. Son génie naissant triomphoit des obstacles, et devinoit cette science dont on vouloit sévrer un esprit trop avide. Les découvertes qu'il y fit, les traités qu'il publia, les machines qu'il inventa, sont assez connus, et ont été rappelés par M. Raymond dans son *Eloge*. Nous nous abstiendrons d'en parler dans cet article, et nous nous

bornerons à ce qui rentre dans notre plan. A vingt-quatre ans, Pascal ayant eu occasion de lire des livres de piété, résolut de s'appliquer uniquement à des sujets de religion. On assure qu'à Rouen, il ramena un mécréant à la foi par ses entretiens. A trente ans, il quitta entièrement le monde, étudia l'Ecriture sainte, et vécut dans les pratiques de la piété. Deux ouvrages principalement l'occupèrent à cette époque de sa vie, les *Provinciales* et les *Pensées sur la religion*.

On n'exigera pas de nous que nous fassions l'éloge des *Provinciales*. Assez d'autres ont vanté l'agrément de ces lettres, l'enjouement qui y règne, le sel des plaisanteries, l'art avec lequel l'auteur a triomphé de la sécheresse du sujet, et a su immoler ses adversaires sous les coups du persifflage et de la satire. Nous conviendrons de tout cela, nous élèverons l'ouvrage aussi haut qu'on le voudra sous le rapport littéraire; nous ne ferons même pas mention de quelques critiques sur le style de ces lettres, critiques dont M. Raymond avoue pourtant que quelques-unes sont fondées. Nous passerons sous silence des réfutations qui ont pâli devant l'éclat de la réputation de Pascal. On ne peut se dissimuler cependant que ces lettres, si brillantes et si agréables dans les détails, ne reposent pas sur un fond bien solide, ni sur des faits bien exacts. On ne s'aperçoit que trop que Pascal vouloit surtout faire rire aux dépens de gens qu'il n'aimoit pas. On lui a reproché des citations infidèles, et des textes détournés de leur sens véritable; je connois un homme du monde, et malheureusement assez indifférent sur la religion, qui m'a avoué que tout épris qu'il étoit du piquant et des grâces des *Lettres au provincial*, il avoit

toujours conçu quelques soupçons sur l'exactitude des citations, et qu'il ne pouvoit s'empêcher de se défier un peu de la sincérité d'un homme si habile à saisir le côté plaisant des objets, et si empressé à tourner ses ennemis en ridicule. Quand on a tant d'envie de divertir ses lecteurs, on n'est pas toujours sévère sur les moyens, et quand on hait si fort les gens, on est disposé à se croire permis de recourir à des malices qui peuvent les perdre. On a dit, à la vérité, pour excuser Pascal, qu'il recevoit de confiance de ses amis les extraits qu'ils lui fournissoient, et qu'il ne se donnoit pas la peine de vérifier les citations. Nous laissons à juger si une telle justification est bien solide.

Je suis étonné que M. Raymond, qui paroît animé d'un excellent esprit, n'ait pas présenté quelqu'une de ces considérations qui ne l'auroient pas trop écarté de son plan. Je ne trouve chez lui, dans ce sens, qu'une réflexion qu'il a même reléguée dans une note. *On conçoit*, dit-il, *que, pour apprécier tout le mérite des Provinciales, il faut nécessairement se prêter à la situation de l'auteur; ce qui ne suppose aucune décision sur le fond des choses. On peut encore admettre qu'il y ait eu dans les diverses corporations quelques écrivains peu sensés, entièrement subjugués par l'esprit de leur siècle et par l'empire des circonstances, sans qu'il résulte de là aucune application générale à une société quelconque. Pascal étoit de bonne foi dans ses opinions.* Je le souhaite; mais il me semble que le ton obligé d'un éloge ne s'opposoit pas à des aveux un peu plus forts de la part de l'orateur, et que, sans entrer dans les discussions théologiques, il pouvoit faire sentir que Pascal s'étoit trop livré à un parti. Comment a-t-il pu échapper à M. Raymond de dire que Bossuet au-

roit voulu avoir écrit les *Provinciales*? Croit-il bonnement à cette assertion de Voltaire, qui prétendoit l'avoir apprise de l'abbé Bussy-Rabutin? et peut-il compter sur la véracité de cette anecdote de la part d'un homme qui se plaisoit à en imaginer de toutes les sortes? Assurément l'auteur du *Discours sur l'histoire universelle*, des *Oraisons funèbres*, et de l'*Histoire des Variations*, n'avoit rien à envier à Pascal. Les *Provinciales* d'ailleurs ne sont nullement dans la manière de Bossuet, dont le sérieux et la gravité n'auroient pu se plier à ce ton continu de plaisanteries, et à ce persifflage tantôt gai, tantôt amer.

Je souscris plus volontiers à tout ce que dit M. Raymond des *Pensées* de Pascal *sur la religion*. Combien il est à regretter qu'un tel ouvrage n'ait pas été fini, et combien le peu que nous en avons donne une haute idée de ce qu'il eût été dans son ensemble! On rapporte qu'un jour, dans une réunion de quelques amis, il développa le plan qu'il méditoit depuis plusieurs années, et qu'il exposa dans un discours de quelques heures, le sujet, les principes, les raisonnemens et l'ordre de ses idées. On peut voir un Abrégé de cette conversation dans la *Préface* qui se trouve à la tête des *Pensées*. On lira aussi avec intérêt dans M. Raymond le tableau qu'il présente de la philosophie de Pascal. Il y consacre la troisième partie de son discours, et plusieurs notes fort intéressantes. C'est ce qui m'a paru le plus satisfaisant dans son travail. En tout, ce discours, qui a remporté le prix double d'éloquence à l'académie des jeux floraux, étoit digne de cet honneur. L'auteur est non-seulement un homme très-instruit, qui analyse très-bien les écrits de Pascal, et qui en fait sentir le mérite : c'est encore un

chrétien attaché aux principes de la religion, et qui tient à honneur de les professer. Tant de gens de lettres secouent aujourd'hui le joug de la foi, qu'il faut louer la sagesse de ceux qui s'honorent de le porter. Je félicite de tout mon cœur M. Raymond de sa manière de voir : après quoi je lui dirai franchement qu'il me paroît trop exalter Pascal sous quelques rapports; qu'il déprime trop Descartes; enfin que, dans son court exposé des contestations du jansénisme, il affecte de ne se déclarer, ni pour l'autorité, ni pour le parti qui la méconnoissoit. S'il a cru que c'étoit là de l'impartialité, il se trompe. Ce ne seroit pas être impartial que de prétendre rester neutre entre la religion et la philosophie; ce seroit être indifférent, et M. Raymond ne se pardonneroit sûrement pas cette disposition.

Beautés de l'Histoire de Portugal, ou *Abrégé de l'Histoire de ce pays*; par J. R. Durdent.

Il faut bien prendre notre parti sur ce titre de *Beautés*, dont nous avons ailleurs montré le ridicule; mais auquel les libraires paroissent tenir, parce qu'ils le jugent propre à éveiller la curiosité. C'est le plus souvent une annonce trompeuse. Cependant peut-être l'est-elle moins ici que dans d'ouvrages du même genre. M. Durdent a cherché à faire un choix, et son *Abrégé* présente de belles actions et de grands caractères. On ne lui reprochera pas de s'être traîné minutieusement sur les moindres faits de l'histoire. Il ne se fait point scrupule de sauter à pieds joints sur huit ou dix siècles; et après avoir parlé de Sertorius, il

arrive immédiatement, et sans aucune transition, au milieu du 11e. siècle. Cette marche est assurément fort rapide. Il me semble pourtant qu'il eût été à propos de combler cet intervalle par quelque aperçu fort court des révolutions que le pays avoit essuyées. Depuis cette époque le travail de M. Durdent se suit davantage, et de grands hommes se montrent sur la scène. Alphonse Ier., don Pedre son frère, don Sanche Ier., Vasco de Gama, Cabral, Pacheco, d'Almeïda, Albuquerque, Jean de Castro, Ataïde, illustrèrent le nom portugais. Cette nation, circonscrite en Europe dans des limites étroites, prit une part très-active aux découvertes des 15e. et 16e. siècles, et acquit des possessions très-étendues dans les trois autres parties du monde. Les exploits par lesquels elle se signala dans l'Inde furent d'autant plus éclatans que les conquérans étoient en petit nombre, et le rôle que jouoit le Portugal dans le monde étoit hors de proportion avec ses forces réelles. Mais cette époque de gloire et de prospérité dura peu. L'expédition du roi Sébastien, en Afrique, en fut le terme. Ce prince y fut tué, et le Portugal tomba, peu après, au pouvoir de Philippe II. La révolution de 1640, qui lui rendit son indépendance, est encore un des beaux momens de son histoire. M. Durdent l'a racontée avec détail. Il donne aussi une idée des règnes suivans, et même des événemens qui forcèrent le roi actuel à se retirer au Brésil.

Cet *Abrégé* est donc assez complet sous quelques rapports, quoique sous d'autres il soit fort maigre. L'auteur s'y montre d'ailleurs rempli des préventions de son siècle sur l'article de la religion. Tout prodige lui paroît une imposture ; tout moine est à ses yeux

un objet ridicule. Il ne voit, en Portugal, que *la plus stupide superstition*; langage digne de 1793, et que devoit s'interdire un écrivain qui a soin de sa réputation. M. Durdent vante beaucoup les opérations du marquis de Pombal. Nous ne le renverrons pas aux témoignages des Jésuites et des autres auteurs religieux qui ont reproché à ce ministre son despotisme, et les mesures qu'il prit pour affoiblir la religion en Portugal; mais qu'il consulte les *Discours sur l'Histoire*, du comte d'Albon. Il y verra ce qu'il faut penser du ministre dont il fait si gratuitement un grand homme. Les hauteurs et les violences de Pombal, sa tyrannie contre la noblesse, ses procédés contre la cour de Rome et contre les évêques, son acharnement à poursuivre les Jésuites, même après les avoir chassés du Portugal, l'impunité qu'il accorda aux propagateurs de mauvais livres, voilà les services qu'il rendit à son pays. Seroit-ce là ce que M. Durdent a trouvé de louable en lui? Cet écrivain paroît ne pas aimer les prêtres, et cette disposition l'aura rendu indulgent pour Pombal, en qui il a vu les mêmes dispositions. Il traite en revanche fort sévèrement la reine de Portugal, morte l'an dernier, et qui prit à tâche de réparer plusieurs des injustices de Pombal. Elle étoit, dit-il, *dominée par les prêtres*. C'est un grand tort, sans doute; mais du moins falloit-il dire qu'apparemment les prêtres donnèrent à cette princesse des conseils de modération, puisqu'elle régna avec tant de douceur, qu'elle rappela les exilés, ouvrit les prisons, suivit un système tout opposé à celui du ministère précédent.

L'esprit de cet *Abrégé* ne le rend donc guère propre à instruire la jeunesse, à laquelle il étoit destiné,



et à laquelle il donneroit souvent des idées fausses et des préventions injustes.



Nouvelles ecclésiastiques.

Paris. La conclusion des affaires ecclésiastiques n'est plus un secret. Il a été écrit à tous les évêques et aux chapitres des siéges vacans pour leur demander leur acquiescement aux nouveaux arrangemens. Les lettres envoyées à ce sujet sont déjà parvenues dans beaucoup de diocèses, et y ont répandu une nouvelle qui ne peut manquer d'exciter un vif intérêt. Il nous est permis d'espérer que nous aurons bientôt à entretenir nos lecteurs des objets les plus importans.

— Le dimanche 29 juin, fête de saint Pierre et saint Paul, quatre soldats du 4e. régiment d'infanterie de la garde royale ont été baptisés dans l'église paroissiale de Saint-Denis : ils ont eu pour parrains, MM. le sous-préfet de l'arrondissement, le maire de la ville, le commandant de la garde nationale, et M. Bardet, notaire à Saint-Denis ; les marraines étoient Mme. Benoit, femme de M. le maire, au nom de la ville de Saint-Denis, et trois autres dames notables de la ville. M. l'abbé Feutrier, secrétaire-général de la grande aumônerie de France, et chanoine honoraire du chapitre royal de Saint-Denis, auquel aucune sorte de bien n'est étranger, après avoir administré le sacrement de baptême, a célébré la messe paroissiale, à laquelle s'est faite la première communion. Il a adressé, avant et après chacune des cérémonies, des exhortations, qui ont été écoutées avec attention et recueillement. L'état-major du régiment étoit présent, ainsi que les autorités civiles et militaires de Saint-Denis. M. Guyon, prêtre des Missions françoises, avoit préparé ces soldats, par une retraite, à laquelle ont assisté tous leurs camarades, et qui a pro-

duit beaucoup de fruit. Cette cérémonie, pendant laquelle ceux qui en étoient l'objet ont manifesté la plus grande piété, a réjoui toutes les personnes attachées à la religion, et qui voient avec consolation se réveiller des principes trop long-temps oubliés, et seuls capables de ramener le repos intérieur, et d'assurer la prospérité publique. Tous les nouveaux communians ont reçu, le soir, la confirmation, des mains de Mgr. l'ancien évêque de Montpellier, chanoine du premier ordre du chapitre royal de Saint-Denis, et dans sa chapelle.

— La *Gazette de France* a inséré dernièrement un article, daté de Rome, où il est question des regrets que cause, à Plaisance, la démission de M. de Beaumont, évêque de cette ville. Elle assure que le souverain Pontife a écrit à ce prélat une lettre, dans laquelle *il lui reproche avec obligeance la résolution qui le porte à envoyer sa démission, et à priver l'église de Plaisance des services que ses lumières, sa fermeté et la pureté de ses principes lui pouvoient offrir encore durant de longues années*. L'article est-il sérieux ou plaisant? c'est ce que nous ne déciderons pas. Ce que l'on peut regarder comme certain, c'est qu'il n'a pas été rédigé à Rome. Le saint Père n'a point écrit à M. de Beaumont; et les *reproches obligeans* du saint Père, et la *fermeté* de l'évêque, et les *regrets* de la ville, tout cela est une obligeante fiction du journaliste.

— Le 1er. juin dernier, M. Drouet, curé de Saint-Sévér, a fait, avec l'autorisation de M. l'évêque de Bayeux, la bénédiction d'une chapelle nouvellement construite, sous l'invocation de saint Blaise et de saint Hubert, dans la forêt du Gast, près celle de Saint-Sévér. Le même a ensuite prononcé un discours dans lequel il a particulièrement fait l'éloge de M. Brochet, fondateur, qui est venu à bout de sa louable entreprise, malgré des obstacles de tout genre. Après la grand'messe, qui a été chantée par M. Vasnier, curé

du Champ-du-Boult, ce respectable pasteur est aussi monté en chaire, et a adressé de touchantes exhortations au nombreux auditoire dont il étoit entouré. Car les paroisses voisines étoient venues processionnellement à cette cérémonie, ayant à leur tête leur curé et vicaire, et l'on espère que l'établissement de cette chapelle contribuera à entretenir l'esprit de religion dans ce canton.

NEVERS. Le bruit de la mission de Bourges avoit retenti ici, et nous avoit inspiré un vif désir de jouir du même avantage. On diroit que toute les classes sentissent le besoin d'une grande impulsion. Cette ville avoit été travaillée particulièrement par l'esprit révolutionnaire. Chaumette qui y étoit né, Fouché qui y fut envoyé en mission, n'avoient rien négligé pour pervertir le peuple, et les traces de leur ouvrage subsistoient encore. Le défaut de religion, la cupidité, l'esprit de parti, de grands désordres formoient autant d'obstacles au succès de la parole de Dieu. Cependant, dès les premiers jours, la mission s'annonça sous d'heureux auspices. Le désintéressement, le zèle, la prudence et la charité des missionnaires triomphèrent des obstacles. L'ancienne cathédrale où se faisoient les exercices fut bientôt remplie; les deux églises où l'on établit ensuite des instructions le furent également. Malheureusement le nombre des prêtres n'étoit pas considérable : les missionnaires, au nombre de sept, ne pouvoient suffire au travail, et leur supérieur, M. Thomas, étant tombé malade, se trouva dans l'impossibilité de rendre des services. Les prêtres de la ville, et à leur tête M. l'abbé Groult, grand-vicaire de M. l'évêque d'Autun, firent tout ce que leur permettoient leurs autres occupations. Il y a eu quatre communions générales nombreuses. Des personnes, qui paroissoient avoir oublié la religion et qui en avoient abandonné les pratiques, y sont revenues : on dit qu'il y en a bien deux mille dans ce cas. On a vu des réconciliations frappantes. Le sermon du pardon des injures a produit un grand effet : la grâce,

dont les voies sont inexplicables, s'est manifestée par plusieurs de ces traits rares, qui font bénir la miséricorde de Dieu. On a répandu beaucoup de bons livres; et dussions-nous exciter les railleries des esprits frivoles, on a sacrifié beaucoup d'ouvrages dangereux. Ces succès irritèrent quelques hommes incorrigibles et envieux de tout bien, qui se soulagèrent par des lettres anonymes, des placards et des chansons : moyens misérables, et qui n'inspirèrent que le mépris. Des conférences sur la divinité de la religion dissipèrent les doutes de ceux qui cherchoient la vérité de bonne foi. Des cérémonies imposantes touchèrent plus d'un spectateur. La procession au cimetière eut un caractère particulier de recueillement. La philosophie repousse le spectacle des tombeaux, mais la religion nous y ramène, et c'est suivre son esprit que de nous rappeler au souvenir de la mort. La plantation de la croix a été fort solennelle. La croix est en fer et a quarante-deux pieds de long. Elle est élevée sur un monument très-remarquable, et forme un très-bel effet. Un orage considérable ayant empêché l'adoration de la croix le jour même de la plantation de ce signe de salut, le peuple s'y porta de lui-même le lendemain, après la prière du soir, pendant que les missionnaires entendoient les confessions. C'étoit un spectacle édifiant que de voir cette foule, des vieillards, des jeunes gens, des militaires, des femmes, des enfans, marcher dans le plus grand ordre, chantant des cantiques, sans avoir aucun ecclésiastique pour les diriger. On revint avec le même recueillement. Toutes les autorités et les troupes assistèrent aux diverses cérémonies. Le respect humain fut foulé aux pieds, et les personnes distinguées par leur rang ne craignirent pas de se confondre avec le peuple. Les pauvres ont été secourus et évangélisés. On a jeté les fondemens d'une association de charité, où sont entrées beaucoup de dames. On a érigé des congrégations en l'honneur du sacré Cœur et de la sainte Vierge. Une maison de refuge doit être établie pour les filles repen-

ties. Les campagnes environnantes ont ressenti le bienfait de la mission, et l'on peut même dire que tout le département y a pris part : on accouroit de lieux fort éloignés. Il n'est pas permis de passer sous silence un heureux effet des soins des missionnaires. Le peuple souffroit; la cherté des grains se faisoit vivement sentir; dans d'autres pays, et spécialement dans les départemens voisins, elle avoit occasionné une fermentation et des émeutes dont on n'a que trop entendu parler. Nevers a été parfaitement tranquille. Les exhortations des missionnaires ont appris à supporter avec patience une circonstance aussi fâcheuse. C'est le témoignage que leur ont rendu les autorités de la ville, et c'est un nouveau service à joindre à ceux dont Nevers leur est redevable. Ainsi, partout le bien public se trouve lié au bien de la religion, et la société gagne aux progrès de l'esprit de piété.

TOULOUSE. Il y a eu, le jeudi 19 juin, une cérémonie intéressante dans l'église de la Daurade. Vingt-deux soldats de la légion de la Charente y ont fait leur première communion. Un d'eux a été baptisé. M. le curé leur a adressé une exhortation avant la communion. Ces militaires avoient été instruits par M. l'abbé Clamens, vicaire de la Daurade, et par M. l'abbé Lannelac, diacre. Les chefs assistoient à cette cérémonie, qui s'est passée avec recueillement. M. le comte d'Arbaud-Jouques, colonel de la légion, a même voulu que tout son corps fût présent, et deux sous-officiers ont été chargés de distribuer des aumônes à la porte de l'église.

RATISBONNE. L'ancien prince-évêque de Liége, instruit que le serment prescrit par la loi fondamentale du royaume des Pays-Bas, et qu'il a prêté en qualité de membre de la première chambre des Etats-généraux, a pu alarmer les consciences, a cru de son devoir, et comme catholique, et comme évêque, pour donner au chef suprême de l'Eglise un témoignage éclatant de la pureté de ses principes, de son orthodoxie et de sa soumission parfaite aux décisions du Saint-Siége, de déposer aux pieds

de S. S. une déclaration explicative dont la teneur suit :

« Je soussigné, ayant prêté, en qualité de membre de la première chambre des Etats-généraux du royaume des Pays-Bas, le serment prescrit par la loi fondamentale dudit royaume, et désirant manifester d'une manière évidente ma soumission inaltérable au Saint-Siége et au pontife suprême Pie VII, et constater en même temps la pureté de la foi que j'ai toujours à cœur de maintenir inviolable, déclare et proteste solennellement que, par le serment prêté à la constitution, je n'entends m'engager à rien qui soit contraire aux dogmes ni aux lois de l'Eglise catholique, apostolique, romaine; que jamais je ne ferai rien qui y soit opposé; qu'au contraire, je la soutiendrai en toute occasion, par tous les moyens possibles; et qu'en jurant de protéger toutes les communions religieuses de l'Etat, c'est-à-dire, les membres qui les composent, je n'entends leur accorder cette protection que sous le rapport civil, sans vouloir par-là approuver, ni directement, ni indirectement, les maximes qu'elles professent, et que la religion catholique proscrit.

» Ratisbonne, le 18 mai 1817.

» *Signé*, François-Antoine de Méan, *ancien évêque-prince de Liége* ».

Nouvelles politiques.

Paris. Le Roi a reçu, au château de Saint-Cloud, un grand nombre de personnes de distinction, et surtout d'officiers supérieurs. S. M. travaille presque chaque jour avec tous ou quelques-uns des ministres.

— Vendredi dernier, le Roi a dirigé sa promenade du côté de Paris, et a parcouru plusieurs quartiers de la capitale.

— S. M. reviendra de Saint-Cloud plutôt qu'on ne l'avoit annoncé. Elle sera à Paris le samedi 5 juillet.

— Le Roi vient d'accorder au département de la Seine un nouveau secours de 80,000 fr. pour entretenir des ateliers de charité, et distribuer des aumônes aux pauvres.

— Madame a envoyé 300 fr. aux pauvres de Stenay; Mgr. le prince de Condé y a joint 500 fr. Mgr. le duc d'Orléans a envoyé 700 fr. pour les pauvres de Saint-Laurent-des-Eaux, dans le département de Loir et Cher, où S. A. a des propriétés.

— Il y aura, le 8 juillet prochain, une revue de toute la garde nationale, faite par S. M. Elle a été annoncée par un ordre du jour.

— M. le duc de Grammont, capitaine des gardes du corps, remplace, au 1er. juillet, M. le duc de Mouchy, dans le service auprès de S. M. Les compagnies d'Havré et de Grammont prennent le service, au lieu des compagnies de Noailles et de Luxembourg. M. le maréchal duc de Tarente, major-général de la garde royale, remet le commandement à M. le maréchal duc de Reggio.

— S. M. ayant reconnu que M. de Croix n'avoit ni siégé, ni voulu siéger dans la chambre des pairs de Buonaparte, a révoqué, en ce qui le concerne, les dispositions de l'ordonnance du 24 juillet 1815.

— Le prix des grains a diminué successivement dans un grand nombre de marchés. La récolte s'annonce sous les plus belles apparences, et on a déjà commencé de couper les seigles dans le midi. Des hommes avides qui avoient spéculé sur le renchérissement des grains, sont dupes de leurs coupables manœuvres. Plusieurs sont ruinés par la baisse subite qui a eu lieu, et quelques-uns ont mis, dit-on, fin à leurs jours.

— Le sieur Chevalier, auteur de la *Première Lettre à M. le comte Decazes*, s'est rendu, samedi 28 juin, à Sainte-Pélagie, pour y subir l'emprisonnement de quatre mois, auquel il a été condamné.

— Les sieurs Comte et Dunoyer, auteurs du *Censeur Européen*, qui devoient être jugés jeudi prochain par le tribunal correctionnel, ont appelé à la cour royale.

— On a retrouvé dans l'église de Magny-Lessart la pierre qui couvroit le tombeau de Racine. On doit la reporter à l'église Saint-Étienne-du-Mont, à Paris, où les restes du poète furent transférés de Port-Royal, en 1709.

— La cour prevôtale de Lot et Garonne a condamné, le 9 juin, à la déportation, Jean Noubel, tailleur et perruquier à la Sauvetat de Saverres, pour avoir, dans la nuit du 27 au

28 mars, arboré un drapeau tricolor à la croix qui est en face de l'église de Saint-Robert.

— La cour prevôtale de la Dordogne s'étant transportée à Nontron, pour informer sur la sédition qui y a eu lieu, le 7 avril dernier, a jugé les prévenus, au nombre de quatorze. Quatre seulement ont été condamnés, savoir : un aux galères à perpétuité, et trois autres à la réclusion et au carcan, comme ayant pris la plus grande part à la sédition, et ayant sonné le tocsin à plusieurs reprises.

— Le dépôt des refugiés Espagnols, qui étoit établi dans la 11e. division militaire, a été transféré à Poitiers.

— On a condamné Clément Camus, marchand de vin à Dijon, à six mois de prison et 3000 fr. d'amende, pour manœuvres tendantes à faire augmenter le prix des grains. Le tribunal de la même ville a condamné à trois mois de prison et 50 fr. d'amende, deux particuliers convaincus d'avoir répandu des nouvelles fausses et alarmantes.

— Le 23 juin, la cour prevôtale de Lyon a condamné à mort Joseph Lourd, dit *Deschamps*, chapelier à Brignais, accusé d'avoir fait partie de la bande formée dans ce lieu pour détruire le gouvernement, et organiser le meurtre et le pillage. Il a été exécuté à Brignais.

— M. le comte de Choiseul-Gouffier, pair de France et membre de l'Académie françoise, est mort aux eaux d'Aix-la-Chapelle, d'une attaque d'apoplexie. Il étoit célèbre par son amour pour les arts, par ses voyages, et par les soins qu'il prit dans son ambassade de Constantinople pour reproduire les beaux monumens de la Grèce. M. le comte de Choiseul-Gouffier étoit âgé de 66 ans; il laisse deux fils et quatre filles.

— On regarde comme certain que le roi de Prusse viendra, vers le 15 août, passer en revue ses troupes, entre Saint-Aubin et Ligny. Ce prince se rendra aussi dans les Ardennes.

— Le roi de Wurtemberg a pris des mesures contre quelques-uns des membres de l'opposition dans la dernière diète. Il y en a qui ont perdu leur place, d'autres ont été exilés, d'autres invités à se conduire avec circonspection.

— Les lettres et les journaux d'Italie s'accordent à représenter comme entièrement fausse la nouvelle du massacre des chrétiens à Alger.

Sur les sociétés bibliques.

Un des plus grands évêques qu'ait eus la France, qui joignoit au zèle et à la piété la plus vraie tant de sagesse et de connoissances, Fénélon, expose, dans une lettre à l'évêque d'Arras, les principes de l'Eglise sur la lecture de l'Ecriture sainte en langue vulgaire. Ce seroit, dit-il, un préjugé dangereux et trop approchant de celui des protestans, que de penser que les chrétiens ne peuvent pas être solidement instruits de toutes les vérités quand ils ne lisent point les saintes Ecritures. Il y avoit, même du temps des apôtres, chez les peuples barbares, des fidèles innombrables qui étoient très-spirituels, très-parfaits et riches, comme parle saint Paul, en toute parole et en toute science, quoiqu'ils ne lussent jamais les livres sacrés. La tradition leur suffisoit pour former leur foi et leurs mœurs. L'Eglise qui nous donne les Ecritures, leur donnoit sans Ecritures, par sa parole vivante, toutes les mêmes instructions que nous puisons dans le texte sacré. La parole non écrite, qui est dans la bouche de l'épouse du Fils de Dieu, suppléoit au défaut de la parole écrite, et donnoit le même aliment intérieur. En cet état, ces fidèles étoient si éclairés qu'au premier discours contagieux ils auroient bouché leurs oreilles; tant ils étoient affermis dans la simplicité de la foi et dans la docilité pour l'Eglise, tant cette heureuse simplicité leur donnoit de discernement et de délicatesse contre la séduction la plus subtile des novateurs. On se tromperoit donc beaucoup, selon saint Irénée, si l'on croyoit que l'Eglise ne peut pas élever ses enfans à la plus haute perfection, tant pour la foi que pour les vertus, sans leur faire lire les saintes Ecritures. Les so-

litaires mêmes dans leurs déserts étoient nourris de Dieu par l'oraison sans Ecritures, et parvenoient à la plus haute contemplation sans ce secours.

Le docte et judicieux archevêque explique ensuite comment la lecture habituelle de l'Ecriture n'avoit pas pour les laïques les mêmes inconvéniens qu'aujourd'hui. La simplicité de la foi, la docilité des esprits, la grande autorité des pasteurs, et les instructions continuelles qu'ils donnoient aux peuples sur le texte sacré, empêchoient alors les principaux abus qu'on pourroit craindre; encore ne laissoit-on pas de voir quelquefois des particuliers qui détournoient ce texte à des sens nouveaux, et qui causoient de très-dangereuses contestations. Saint Pierre nous assure qu'il y a dans les Epîtres de saint Paul des endroits obscurs et difficiles que des esprits inconstans *tordent pour leur perte*. Mais la licence dans l'interprétation du texte sacré n'étoit parvenue à rien d'approchant de la témérité des critiques qui osent tous les jours ébranler tous les fondemens. Il semble que les Vaudois et les Albigeois ont obligé l'Eglise à user de son droit rigoureux, pour ne permettre la lecture du texte sacré qu'aux personnes qu'elle jugeoit assez bien préparées pour le lire avec fruit. Elle sentit, par une triste expérience, que le pain même quotidien ne devoit pas être abandonné aux enfans; qu'ils avoient besoin que les pasteurs le leur rompissent, et que ce même pain, qui nourrit les ames humbles et dociles, empoisonne les esprits indociles et présomptueux........ L'indocilité et l'esprit de révolte qui a éclaté dans les laïques a montré combien il étoit dangereux de lire le texte sacré aux peuples dans des temps où les pasteurs n'avoient plus, ni l'ancienne autorité, ni l'ancienne vigilance pour interpréter l'Ecriture, et où les peuples s'accoutumoient à mépriser leur simplicité. On reconnut même, par expérience, que le fanatisme de ces laïques étoit contagieux, et qu'ils séduisoient facilement la multitude en lui promettant de lui montrer, par l'Ecriture, combien

les pasteurs étoient ignorans, trompeurs et indignes de leur ministère.

Fénélon fait voir, par des exemples, combien la présomption, l'ignorance et les préjugés peuvent abuser de la Bible. Il cite des passages qui ont scandalisé des esprits foibles, ou révolté des esprits hautains. Le meilleur aliment, dit-il, se tourne en poison dans les estomacs corrompus, comme aussi les difficultés s'évanouissent quand on cherche de bonne foi la lumière. Wiclef, Luther, Calvin, et tous les sectaires du 16e. siècle, n'ont cessé de crier qu'il falloit lire l'Ecriture; qu'elle étoit la seule règle de notre foi; que les vérités qu'elle contient se faisoient sentir d'elles-mêmes, et que chacun pouvoit juger seul de ce qu'elle renferme. Qu'est-il arrivé? C'est que cette règle unique a donné lieu à une foule d'interprétations contradictoires, et que cette autorité si sûre s'est prêtée à toutes les erreurs. Toutes les sectes se sont appuyées sur l'Ecriture, et aucune n'a voulu y voir les raisons qui leur étoient contraires. Luther prétendoit ne suivre que la Bible en opérant toutes ses réformes; Calvin, en allant plus loin encore, s'appuyoit aussi sur l'Ecriture. Les anabaptistes, les quakers, les unitaires, les méthodistes, les moraves, les piétistes, les séparatistes, et cette foule de dissidens sortis sous mille noms divers du protestantisme, invoquent tous l'Ecriture, et tous se divisent sur l'interprétation qu'il en faut adopter. La Bible est claire, disent-ils, et néanmoins ils ne peuvent s'accorder sur la manière de l'entendre. Dans la théorie, ils veulent qu'on croie qu'ils ne suivent que la Bible; mais dans la pratique, ils ne suivent que leur propre esprit. Ainsi, ils refusent de reconnoître l'autorité de l'Eglise, et c'est la leur seule qui est leur règle. Ils rejettent le joug du saint Siége, et ils se soumettent à des décisions incompétentes d'assemblées, qui ont déclaré elles-mêmes qu'on ne devoit point reconnoître d'autorité. Ainsi, après avoir renversé la règle, ils ont été obligés d'y revenir. La Bible ne

pouvoit se servir à elle-même d'interprète, ni appaiser les débats qu'avoit fait naître son interprétation. De là les synodes établis chez les protestans, les confessions de foi, les formules à signer, et les autres mesures qui attestent qu'on ne s'en tient point dans la pratique à la Bible seule, et qu'on sent le besoin d'une autorité qui l'explique et en donne le sens.

D'après cette conduite des protestans eux-mêmes, il n'y a pas lieu de s'étonner que l'Eglise romaine n'approuve pas indistinctement toutes les traductions en langue vulgaire, et qu'elle défende de se servir de celles qu'elle n'a pas autorisées. Elle sait que les traducteurs peuvent, par mégarde ou à dessein, ne pas rendre fidèlement le texte sacré. Les uns par ignorance, les autres par une critique excessive, ceux-ci par présomption, les autres par préjugés, peuvent introduire des sens condamnables, dissimuler des vérités, atténuer des préceptes. Un mot ajouté ou omis peut accréditer une erreur. Mais si l'Eglise a appris à se défier des traductions en langue vulgaire, faites par des hommes qui étoient ou qui passoient pour catholiques, à combien plus forte raison ne doit-elle pas tenir pour suspectes les traductions faites par des protestans? N'est-il pas tout simple que ceux-ci, accoutumés à trouver leurs erreurs dans la Bible, la traduisent dans ce sens? Un socinien affoiblira naturellement les passages où la divinité de Jésus-Christ est exprimée. Un calviniste dissimulera adroitement les textes favorables à la présence réelle. Tel autre sectaire exclura la coopération de l'homme à la grâce. De fait, toutes les traductions faites par les protestans tendent à accréditer leur système de doctrine. Ce n'est que pour cela qu'ils publient des traductions de la Bible, et c'est pour cela aussi que l'Eglise romaine les rejette, et engage ses enfans à s'en défier.

Telles sont les considérations qui ont dicté le bref que le souverain Pontife a écrit, le 29 juin de l'année dernière, à l'archevêque de Gnesne, primat de Pologne, sur les so-

ciétés répandues depuis quelque temps en Europe, et qui ont pour but de répandre des exemplaires de la Bible. Comme ces exemplaires sont des traductions faites chez des protestans, ou dans des communions séparées de l'Eglise romaine, le Père commun des fidèles devoit les prémunir contre le danger de se servir de ces traductions où l'on n'a pas manqué d'ébranler les vérités catholiques, et d'insinuer les erreurs opposées. Il paroît que les évêques de Pologne avoient écrit au saint Père pour le prier de leur tracer une règle de conduite à l'égard des sociétés bibliques qui peuvent être établies en ce pays. Le saint Père leur répond par son bref, dont nous n'avons pas l'original latin; nous ne le connoissons que par la traduction angloise qui en a paru dans les journaux de Londres, et où on paroît avoir voulu relever avec affectation quelques expressions du bref. Toutefois nous donnerons ici la traduction de cette traduction, en avertissant qu'il ne faut pas avoir une confiance entière en son exactitude.

Vénérable frère,

Salut et bénédiction apostolique.

Dans notre dernière lettre, nous vous avons promis de répondre, le plutôt possible, à celle que vous nous avez écrite, dans laquelle vous en appelez au saint Siége, avec les autres évêques de Pologne, relativement à ce qu'on appelle les sociétés bibliques, et où vous manifestez le désir de connoître comment vous devez vous conduire en pareille occasion. Il y a long-temps que nous désirons satisfaire à votre demande; mais la multiplicité des affaires, qui nous pressent de toutes parts, nous en avoit empêchés jusqu'à présent.

Nous sommes véritablement affligés des artifices subtils que l'on emploie pour miner les fondemens de la religion. Dans une affaire de cette importance, nous avons rassemblé nos vénérables frères, les cardinaux de la sainte Eglise romaine, et nous avons délibéré, avec soin et la plus scrupuleuse attention, sur les mesures à prendre par notre autorité pon-

tificale pour remédier à ce danger, et le faire disparoître, s'il est possible. En même temps, nous vous félicitons de tout notre cœur, vénérable frère, et nous vous recommandons de plus en plus au Seigneur, considérant le zèle que vous avez montré dans cette circonstance fâcheuse, en dénonçant au Siége apostolique l'altération de la foi et le péril pour les ames : et, quoique nous nous apercevions qu'il n'est pas nécessaire de stimuler un zèle qui se montre si bien de lui-même, puisque, de votre propre mouvement, vous avez déjà manifesté l'ardent désir de dévoiler et de renverser ces projets pernicieux de ces novateurs; cependant, conformément à notre devoir, nous vous exhortons de plus en plus à mettre en usage les bons conseils ou l'autorité pour faire et terminer entièrement ce que vous croirez nécessaire, vous montrant comme le rempart de la maison d'Israël.

A ces causes, nous publions le présent bref pour vous donner un signalé témoignage de notre approbation au sujet de votre excellente conduite, et encore pour encourager de plus en plus votre sollicitude et votre diligence pastorale. Le bien général exige impérieusement que vous combiniez tous vos moyens, afin de déconcerter les plans dressés par les ennemis de notre sainte religion. Le devoir épiscopal demande que vous exposiez aux fidèles le but de ces plans, vous conformant en cela aux règles prescrites par l'Eglise, notamment à celle-ci : *Que la Bible imprimée par les hérétiques est comptée au nombre des autres livres prohibés, conformément aux règles de l'index.* (*Numéros 2 et 3*). *Il est connu, par l'expérience, que les Ecritures saintes, en langue vulgaire, ont produit, à cause de la témérité des hommes, plus de mal que de bien.* (Règle IV). Et c'est ce que l'on doit le plus appréhender dans un temps où notre sainte religion est attaquée de tous côtés par la violence et les artifices, et dans lequel on porte à l'Eglise les plus cruelles blessures. Il est *donc nécessaire d'adhérer au salutaire décret de la congrégation de l'index* (*13 juin 1757*), *qui porte que les traductions de la Bible, en langues vulgaires, ne sont point permises, excepté celles approuvées par le saint Siége, ou publiées avec des remarques extraites des écrits des saints Pères de l'Eglise.*

Nous avons la douce espérance que, dans ces circonstances, les Polonois donneront des preuves éclatantes de leur

attachement à la religion de leurs ancêtres; et que, par vos soins et ceux de vos collègues, les évêques du royaume, que nous félicitons dans le Seigneur, à cause de leur application à conserver la foi, dont ils sont les dépositaires, vous répondrez tous à l'opinion avantageuse que nous avons conçue de vous.

Il est nécessaire que vous nous transmettiez, le plutôt possible, la Bible que Jacob Waich a publiée, en polonois, avec un commentaire, ainsi qu'une copie d'une édition qui vient de paroître, sans ces remarques tirées des saints Pères de l'Eglise, ou autres catholiques, et votre opinion là-dessus, afin qu'après les avoir comparées ensemble l'une et l'autre, nous puissions nous assurer, après un mûr examen, où se trouve le mensonge et l'erreur, et que nous puissions prononcer un jugement sur cette affaire pour le bien de la foi.

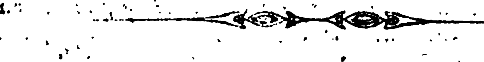
Poursuivez, vénérable frère, la carrière dans laquelle vous êtes entré, c'est-à-dire, combattez pour le Seigneur, pour la défense de la saine doctrine; avertissez le peuple, confié à vos soins, de ne pas tomber dans les piéges qu'on lui a dressés pour sa ruine éternelle. Voilà ce que l'Eglise demande de vous et des autres évêques que ce rescrit concerne pareillement; et nous attendons avec anxiété que vous nous soulagerez enfin du chagrin que nous ressentons de voir l'ennemi semer l'ivraie dans le champ du père de famille. Nous ne cessons d'invoquer les grâces du ciel sur vous-même et sur les autres évêques vos collègues, pour le bien du troupeau du Seigneur, et nous vous donnons aux uns et aux autres notre bénédiction apostolique.

Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, le 29 juin de l'an 1816, de notre pontificat le 17e.

PIUS PP. VII.

Cette réclamation a dû d'autant moins surprendre, que le souverain Pontife n'est pas le seul à s'élever contre les sociétés bibliques. En Angleterre même, où elles ont pris naissance, et où elles sont le plus répandues, des prélats et des théologiens anglicans les ont signalées comme dangereuses dans des mandemens, des sermons et des traités publiés à différentes époques. Parmi ces écrits, nous ne citerons que celui qui a pour titre:

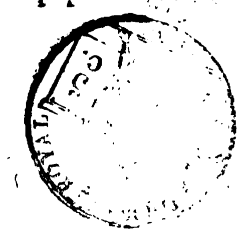
Vues sur la tendance des sociétés bibliques relativement à l'Eglise établie, et au christianisme en général, par M. O'Callaghan. Cet auteur pense, avec raison, que les trois quarts des hommes ont besoin qu'on leur explique la Bible; qu'une simple lecture du texte, sans instructions, ne fera pas d'effet sur eux, et que leurs yeux resteront fermés à la lumière si on ne les met pas sur la voie. La Bible, dit-il, est peut-être de tous les livres le plus difficile à entendre. Son ancienneté, sa concision, ses figures, la différence des temps et des moeurs, peuvent la rendre obscure pour le commun du peuple. Croit-on que des paysans, des ouvriers comprennent aisément des images, des métaphores, des ellipses qui tiennent au génie du langage oriental? La composition des sociétés bibliques paroît encore à M. O'Callaghan un motif d'en craindre les résultats. On y voit un mélange de gens totalement différens d'intérêt, de croyance et de moeurs, des sociniens avec des évêques, des déistes avec des ecclésiastiques, des protestans et des Grecs, des enthousiastes et des indifférens. Que peut-il résulter d'une telle association, et est-ce bien l'avantage de la religion que se propose une société formée d'un tel alliage? M. O'Callaghan développe ces raisons, et son écrit, que nous avons sous les yeux, nous paroît renfermer des objections très-plausibles contre les sociétés bibliques.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Un accident arrivé au saint Père, dans ses appartemens, avoit fait craindre pour les suites; mais les nouvelles que l'on reçoit tous les jours de Castel-Gandolfo ont dissipé les inquiétudes, et S. S. paroît dans l'état de santé le plus rassurant.

— Des lettres de Pologne annoncent que le P. Brzozowski, général des Jésuites, a eu une seconde attaque d'apoplexie. Le P. Castagniza, de la même compagnie,



est mort, à Mexico, le 24 novembre 1816. Il y étoit né en 1744, et avoit résidé à Bologne pendant trente ans.

— Les dons continuent, à Rome, en faveur des pauvres, et les personnes aisées envoient des sommes considérables à la caisse des secours publics.

PARIS. La translation des restes de Louis VII, dit le Jeune, mort en 1180, qui avoit été enterré dans l'abbaye de Barbeaux, a eu lieu le 1er. juillet. Ce prince avoit fondé cette abbaye, et son tombeau y resta jusqu'à la révolution. Alors, on démolit les lieux réguliers, et on profana l'église. Un ancien religieux de cette abbaye, D. le Jeune, entreprit de sauver les restes du bisaïeul de saint Louis. Il pénétra dans l'église, trouva le tombeau ouvert, et en tira une partie d'ossemens, qu'il présuma être ceux du Roi, et qui étoient encore enveloppés d'un linceul de soie. Il les renferma dans une boîte, et les déposa dans l'église de Chartrettes, d'où il les transféra chez lui pendant le feu de la persécution. Lorsque la maison de Barbeaux devint un des établissemens destinés à l'éducation des orphelines de la Légion d'honneur, M. le Jeune proposa d'y replacer avec honneur les restes de Louis VII, et cette translation eut en effet lieu le 26 octobre 1813. Mais cette maison étant de nouveau abandonnée et sur le point d'être vendue, S. M. a décidé que les ossemens du Prince seroient réunis à ceux des autres Rois, à Saint-Denis. En conséquence, le 30 juin dernier, M. l'abbé Desparbès de Lussan, aumônier du ROI, et M. de Saint-Félix, premier aide des cérémonies, se sont rendus à l'abbaye de Barbeaux où se trouvoient le préfet et le général, commandant le département, avec des détachemens de troupes. Après avoir reconnu ce qui reste des dépouilles de Louis VII, on les a déposées dans un cercueil de plomb, et portées avec pompe à l'église de Fontaine-le-Port, qui est la paroisse du lieu. Le clergé et les fidèles des environs s'y étoient rendus, et on y avoit érigé un catafalque sur lequel le cercueil fut placé. La messe so-

lennelle fut célébrée par M. le Jeune, à qui on doit la conservation des restes du Prince. Le même, après l'absoute, qui fut faite par M. l'abbé d'Esparbès, prononça un petit discours, dans lequel il se félicita d'avoir sauvé de la profanation les cendres du fondateur de son abbaye, et d'avoir conservé chez lui ce dépôt honorable et précieux, qu'il avoit regardé en quelque sorte comme une sauve-garde dans les temps les plus orageux de la révolution. M. l'abbé d'Esparbès annonça qu'il étoit chargé de remettre 500 fr. pour les pauvres de la paroisse. Le cercueil resta déposé dans l'église jusqu'au lendemain. Un prêtre veilla toute la nuit, et une garde fut placée en dehors et en dedans de l'église. Le 1er. juillet, à trois heures et demie du matin, le cortége se mit en route pour Saint-Denis, escorté par un détachement de hussards. On y arriva vers neuf heures. Les gardes du corps transportèrent le cercueil dans l'église, qui étoit tendue de noir. M. l'abbé Desparbès fit la remise du corps à M. l'abbé de Grandchamp, doyen du chapitre de Saint-Denis, qui célébra la messe. Le cercueil fut ensuite descendu dans les caveaux. M. le curé de Chartrettes a assisté à toute la cérémonie.

— La *Gazette de France*, en répétant notre article sur la conclusion des affaires ecclésiastiques, a cru y trouver quelque inexactitude. Nous avions dit qu'il avoit été écrit à tous les évêques et aux chapitres des siéges vacans, pour leur demander leur acquiescement aux nouveaux arrangemens. Les lettres n'ont pas précisément cet objet, assure la *Gazette*, mais seulement de demander l'adhésion des évêques à une nouvelle circonscription de métropoles et de diocèses. N'y auroit-il pas quelque petite chicane dans une observation si minutieuse, et n'étoit-il pas assez clair que les arrangemens dont nous voulions parler étoient les nouvelles circonscriptions mêmes des diocèses? Nous croyons que personne ne s'y sera mépris. Au surplus, un autre journal annonce que la convention nouvelle a été signée par

le Pape, le 11 juin, et ratifiée, le 28, par S. M. On s'attend à une augmentation de diocèses, telle à peu près que nous l'avons indiquée dans nos articles antérieurs à ce sujet.

VERSAILLES. Cette ville vient d'être favorisée de la visite d'un missionnaire qui y a produit une grande sensation. M. Lenfantin y arriva, les premiers jours de juin, pour y prêcher, pendant l'octave du Saint-Sacrement, dans l'église de Saint-Symphorien de Montreuil. A peine la nouvelle en fut-elle répandue, qu'on accourut de tous les quartiers de la ville pour l'entendre. M. l'évêque, une partie de son chapitre, les premiers magistrats, des gardes du corps et des grenadiers royaux s'empressoient à ses sermons, et au bout de l'octave, l'église pouvoit à peine contenir un auditoire, qui s'augmentoit chaque jour. M. l'évêque témoigna au missionnaire le désir de l'entendre dans la cathédrale, et M. Lenfantin y fit en effet une seconde huitaine. Ses auditeurs y furent encore plus nombreux. Habitans et militaires, tous étoient également avides de ses instructions. Aussi ce fut pour ces derniers qu'il parla principalement. Il suivoit une tout autre méthode que la plupart des prédicateurs du dernier siècle. Eux n'osoient presque parler du dogme, et se bornoient à la morale. M. Lenfantin s'attachoit, au contraire, à faire revivre la foi dans les cœurs; c'est le moyen, disoit-il, de ressusciter les bonnes mœurs. Jamais on n'a moins vu de morale que depuis que l'on veut tout réduire à la morale. C'est l'esprit de religion qui est le fondement, le garant et l'appui de la morale. M. Lenfantin combattoit donc l'incrédulité, tantôt par des raisonnemens, tantôt par des faits, et il réfutoit les philosophes avec autant de solidité que de clarté. Enfin, il a donné une troisième retraite, dans l'église Notre-Dame, pour satisfaire l'empressement des habitans de tous les quartiers. Il y a encore été suivi par la foule, et a confirmé les uns dans la foi, et ébranlé les autres dans leur apathie. Il passoit de la chaire au confession-

nal, et a produit des fruits qu'une mission augmenteroit encore, s'il étoit permis d'espérer que la ville jouira de cet avantage.

NANCI. Plusieurs exemples ont déjà prouvé que l'esprit de religion va se ranimer parmi les militaires. Cette ville a été témoin d'un fait qui peut venir à l'appui de ceux que l'on a déjà publiés. Des soldats de la légion des Vosges ont fait dernièrement leur première communion dans l'église paroissiale de Saint-Epvre. Ils étoient au nombre de dix, et il y avoit de plus une jeune fille, sœur de l'un d'entr'eux, qui avoit été baptisée la surveille. A ces militaires s'en étoient joints vingt-neuf autres qui ont fait leurs pâques. La messe a été célébrée par M. l'abbé Elquin, décoré de la grande médaille d'or du mérite d'Autriche, qui avoit instruit ces braves. Il les a exhortés en peu de mots au commencement de la messe et au moment de la communion. C'est M. l'évêque qui la leur a donnée. Il a aussi confirmé, après la messe, trente-un de ces militaires, et leur a rappelé à cette occasion leurs devoirs envers Dieu et envers le Roi, et les secours qu'ils trouveront dans la religion. On a fait une quête pour les pauvres de la ville. Les premiers communians ont ensuite dîné chez M. l'abbé Elquin, et ont été visités par Mme. de Villate, Mme. Séguier, et plusieurs autres personnes notables qui avoient contribué aux frais du repas. M. l'abbé Elquin a conduit, dans l'après-dîner, ses néophytes à l'église de Notre-Dame de Bon-Secours, où ils se sont mis sous la protection de la sainte Vierge, et le soir, ils ont renouvelé publiquement à Saint-Epvre les promesses du baptême. La journée a été terminée par un *Te Deum*.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le Roi sort chaque jour à pied ou en voiture, sans que ces promenades nuisent au travail que S. M. fait avec ses ministres.

— S. M. vient d'accorder de nouveaux secours à plusieurs départemens; 40,000 fr. au Pas-de-Calais, 30,000 fr. à l'Eure, 20,000 fr. aux Côtes du Nord, etc.

— Les pauvres de Passy ont reçu 2000 fr. des bienfaits de S. M. Des habitans aisés de cette paroisse suivent un tel exemple, et font distribuer des secours.

— S. A. R. MADAME, instruite que l'orage du 23 juin avoit causé de grands ravages à Bruyères-le-Châtel, près Arpajon, a ordonné d'y envoyer des secours en nature. S. A. R. a fait remettre 750 fr. à la société de la charité maternelle de Toulouse.

— MM. les chanoines de Saint-Denis ont fait remettre une somme de 1000 fr. pour les pauvres de cette ville.

— L'année dernière, à la revue du 8 juillet, les gardes nationaux avoient orné leurs drapeaux et leurs fusils de touffes de lis, en signe d'allégresse et de dévouement. S. M. a fait savoir qu'elle désiroit que ces démonstrations, désormais superflues d'un attachement dont elle ne doute pas, fissent place à la tenue la plus stricte.

— Le tribunal de police correctionnelle a condamné à trois mois de prison et 50 fr. d'amende, un joaillier, nommé Mervy, et un peintre en émail, nommé Cotteau, qui fabriquoient et vendoient des bagues à l'effigie de l'usurpateur.

— Le 1er. juillet, est mort, à Paris, Jean-Claude de Lamétherie, professeur au collège de France pour la minéralogie et la géologie. Il a publié entr'autres les *Principes de la philosophie naturelle*, en 1778; la *Théorie de la terre*, en 1795; *Leçons de minéralogie et de géologie*. Il rédigeoit le *Journal de Physique*. M. de Lamétherie ne passoit cependant pas pour un physicien très-fort, et la partie systématique de ses ouvrages a surtout donné prise au ridicule. Pour le plaisir de heurter les doctrines devant lesquelles s'abaissoit le génie de Newton, il avoit imaginé des théories et des explications qui ne paroissoient plausibles qu'à lui, et qui sont mortes avant lui.

— La ville d'Aire, en Artois, a ouvert successivement deux souscriptions pour les besoins des pauvres, et les fonds qu'elles ont produits ont servi à acheter des grains, que l'on distribue, par petites portions, aux plus nécessiteux. Cette ville a toujours été calme au milieu de la plus grande détresse.

— On assure qu'en vertu d'une disposition adoptée par le gouvernement des Pays-Bas, les François compris dans les ordonnances du 24 juillet 1815, et qui s'étoient retirés dans la Belgique, seront obligés d'en sortir d'ici au 15 août prochain.

— La diète de Francfort a pris une résolution portant, que les souverains confédérés d'Allemagne et les villes libres ne pourront poursuivre leurs différends par la voie des armes avant de les soumettre à la diète.

— Le bill relatif à une nouvelle suspension de l'acte d'*habeas corpus*, a passé, le 27 juin, à la chambre des communes d'Angleterre. Sur 265 votans, 195 ont été pour le bill.

AU RÉDACTEUR.

Du Mesnil-sur-Oger, le 4 mai 1817.

Monsieur, j'ai lu, dans votre Journal, la critique d'un écrit que j'ai publié sous ce titre : *Explication de l'allégorie prophétique contenue dans le jugement de Salomon.* Je commence par vous remercier du témoignage favorable que vous rendez à mes intentions et à mes principes; vous me faites en cela un honneur auquel je suis très-sensible, et que je m'efforcerai toujours de mériter.

Je vous déclare ensuite que je souscris au principe que vous avancez, qu'il *faut se méfier des rapprochemens arbitraires qu'imaginent des personnes bien intentionnées d'ailleurs, mais trop portées à donner du corps à leurs rêveries.* Mais en admettant le principe qui a son fondement sur cette parole de l'Ecriture : *Probate spiritus, si ex Deo sint*, je vous prierai de trouver bon que je réclame contre l'application que vous en faites à mon ouvrage. L'allégorie que j'emploie renferme les conditions que vous indiquez vous-même, pour que ces sortes de rapprochemens-là ne soient pas réputés arbitraires, ni regardés comme les rêveries d'une imagination exaltée : cette allégorie est, comme vous le désirez, consacrée par la tradition; vous pourrez vous en convaincre en ouvrant les lettres de saint Jérôme : dans la lettre 131, adressée à Rufin; vous verrez que ce saint docteur a fait, du jugement de Salomon, le même usage que moi, et pour la même fin que moi; qu'il l'a interprété dans le sens allégorique, et qu'il l'a présenté comme un moyen de faire connoître la véritable Eglise, et de démasquer la coupable obstination de la synagogue; c'est cette conformité avec saint Jérôme qui a achevé de me déterminer à publier mon ouvrage, qui, sans cela, seroit probablement resté dans mon porte-feuille pour ma satisfaction particulière : la seule faute que j'aie faite, c'est de n'avoir point cité ce saint docteur pour donner du poids à mon interprétation.

Ce n'est pas non plus, comme vous le pensez, Monsieur, l'amour du merveilleux qui m'a porté à faire, du jugement de Salomon, l'usage que j'en ai fait; c'est, au contraire, un grand amour de la simplicité, et un vif désir de me rapprocher de la méthode que Jésus-Christ employoit, et enfin la conviction de l'efficacité de cette méthode pour éclaircir les verités les plus importantes, comme les plus abstraites, de la doctrine chrétienne, et pour mettre ces vérités à la portée des esprits les plus ordinaires.

Je résolus donc de faire usage de cette méthode dans la question si importante et si compliquée de la liberté des cultes : et mon principal but, en l'employant, fut de venger la sainte Eglise romaine du reproche de fanatisme et de contradiction qui est renouvelé tous les jours contre elle par une foule de gens ignorans et foibles dans la foi; qui se choquent de voir que cette Eglise ait refusé si constamment d'adopter l'espèce de liberté que la fausse philosophie lui présentoit au titre éblouissant de *justice*, et sous l'aspect séduisant d'*un droit égal*, découlant en commun pour tous les cultes de la liberté naturelle de l'homme, tandis que, jusqu'à l'époque de la révolution, cette même Eglise romaine se montroit si résignée à accepter une autre espèce de liberté, en apparence bien moins honorable; je veux dire celle qu'on lui accorde dans les royaumes hétérodoxes ou infidèles, au titre humiliant de *simple tolérance*.

Connoissant, par expérience, combien les raisonnemens ont eu jusqu'à présent peu de succès pour dissiper ces préventions et faire cesser ce scandale, je cherchai pour moi, et je tâchai de procurer à mes confrères dans le saint ministère, un exemple frappant, qui, à raison d'une analogie parfaite, vînt à l'appui du raisonnement, et parvînt à fermer la bouche aux détracteurs de cette sainte Eglise.

Or, cette similitude frappante, j'eus la satisfaction de voir que le Saint-Esprit l'avoit fait consigner d'avance dans la sainte Ecriture, pour la justification anticipée de l'Eglise romaine, et qu'elle se trouvoit dans la conduite admirable de cette mère pleine de sagesse, qui, à raison de l'ordre donné par Salomon de partager entre elle et sa rivale son enfant vivant, se trouvoit dans l'affligeante alternative de n'avoir à opter qu'entre deux injustices, l'une, en apparence, plus énorme, mais au fond plus supportable, dont sa perfide rivale s'étoit précédemment rendue coupable envers elle; et l'autre, proposée par Salomon, qui ne laissoit pas d'être insupportable, quoique le désordre en fût déguisé sous les dehors d'une prétendue justice, et d'une trompeuse égalité en apparence, si propre à terminer toute contestation entre elle et cette même rivale.

Envisagez, Monsieur, la question de la liberté des cultes sous ce point de vue où elle a été amenée par la révolution, et voyez combien il y a d'analogie entre les deux espèces injustes de liberté des cultes, parmi lesquelles l'Eglise romaine se trouvoit réduite à opter à cette fatale époque, et les deux espèces d'injustices, parmi lesquelles la véritable mère avoit à opter au pied du tribunal de Salomon; et vous admirerez comment, dans une situation pleinement analogue, la vraie Eglise, ainsi que la vraie mère, se sont couvertes de la même gloire;

l'une en préférant de voir son enfant rester vivant entre les mains de sa rivale ; et celle-ci jouir induement de l'objet et des honneurs de la maternité, plutôt que de consentir au monstrueux partage proposé par Salomon ; l'autre en préférant de se voir induement dégradée au rang de religion simplement tolérée, et de voir une fausse religion jouir induement des honneurs et des prérogatives dus à la véritable Eglise, plutôt que d'acquiescer à la monstrueuse liberté proposée par la philosophie, qui auroit eu son fondement dans une apostasie commune, et dont le résultat auroit été d'abjurer toute religion considérée comme révélée, et de réduire tout l'enseignement religieux, par quelque société qu'il fût fait, à la dégradante qualité de simple opinion humaine, lesquelles, par leur nature, sont aussi loin de la doctrine considérée comme révélée, qu'il y a loin d'un cadavre à un être vivant. Et par inverse, vous admirerez comment, à l'instar de la fausse mère, les fausses religions se sont démasquées elles-mêmes, en ajoutant, à l'époque de la révolution, un crime à un autre crime : celui de l'apostasie, qu'elles commirent à cette époque, à celui d'hérésie ou d'obstination dans l'erreur, dont elles s'étoient rendues précédemment coupables ; et vous verrez avec quelle ponctualité s'est vérifié ce que Bossuet avoit prédit, et ce que le Saint-Esprit avoit annoncé par cet événement figuratif : *Que la fausse réforme aboutissoit à un indifférentisme absolu.* Vous avez vous-même cité cette prédiction de Bossuet, et moi je la confirme par un exemple analogue.

J'ai reçu de plusieurs personnes des lettres où elles me témoignoient la satisfaction que la lecture de mon ouvrage leur avoit procurée ; j'en ai spécialement reçu une d'un respectable prélat de l'église de France, qui me mande : *Qu'il a lu mon ouvrage avec intérêt ; que mon allégorie se soutient jusqu'à la fin ; que j'ai beaucoup d'idées neuves, mais justes ; et que ce que je dis, touchant les 3e. et 4e. articles de 1682, a le mérite de tout concilier.*

Je vous prie donc, Monsieur, d'insérer ma réclamation dans votre Journal ; afin de détruire la fâcheuse impression que vous avez donnée de mon ouvrage, en le présentant comme l'écrit *d'un homme trop porté à donner du corps à ses rêveries.* Je vous avoue que je ne suis pas trop fâché de rêver comme saint Jérôme raisonne ; et je suis persuadé que cela ne vous déplaira pas non plus, quand vous aurez pris la peine de faire ce rapprochement.

On a trouvé l'exposé du titre trop long ; je vous prie d'avertir que, pour tous les exemplaires qui sont encore à ma disposition, il sera placé un carton, où l'exposé sera réduit de cette manière : *Explication, etc., ou la Vraie Eglise pleinement manifestée, et la fausse religion pleinement confondue par leur conduite respective dans la rigoureuse épreuve de la révolution, etc.*

J'ai l'honneur d'être avec la considération la plus distinguée, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

C. J. CADART,

desservant du Mesnil-sur-Oger.

Détails sur les missions de la Chine et des Indes.

Les lettres de la Chine, de l'an 1815, annoncèrent le martyre de M. Gabriel-Taurin Dufresse, évêque de Tabraca, et vicaire apostolique du Su-tchuen. Nous avons fait mention, l'année dernière, de ce triste et glorieux événement. Ce prélat fut arrêté, le 18 mai 1815, conduit dans la capitale de la province, et mis en prison; cependant on le traita avec des égards. Le vice-roi, qui montre beaucoup d'animosité contre les chrétiens, le condamna, le 14 septembre 1815, à être décapité, et la sentence fut exécutée le même jour, quoique l'usage et les lois de la Chine ne permettent pas l'exécution des sentences de mort portées contre des criminels avant qu'elles aient été ratifiées par l'empereur. On fit une exception pour un chrétien, et pour un évêque. L'empereur a même donné des éloges à la conduite du vice-roi; il a confirmé et approuvé tout ce que ce mandarin a fait et ordonné contre les chrétiens, et particulièrement la condamnation et le supplice de l'évêque.

Les lettres écrites de Macao et du Su-tchuen, en 1816, confirment cet événement, mais n'en donnent point encore toutes les circonstances qu'il en faut recueillir pour l'honneur de la religion. Le missionnaire françois qui est chargé provisoirement de la mission du Su-tchuen comme pro-vicaire, n'a pu encore se procurer tous les renseignemens que nous pouvons désirer. Lorsque la mission jouira d'une plus grande tranquillité, il fera les informations accoutumées, et en enverra le résultat. Il paroît qu'en 1816, la persécution s'est un peu ralentie dans la plus grande partie de la province, et les prêtres du pays ont repris le cours de leurs visites pour porter aux fidèles les secours de la religion. Il n'en est

pas de même dans la province de Yun-nan. Les perquisitions et les vexations y sont continuelles contre les chrétiens, et M. Fontana, qui s'y est tenu caché depuis le commencement de la persécution, y a couru de grands dangers.

Au milieu des alarmes qui ont agité la mission du Su-tchuen, un assez bon nombre d'infidèles ont embrassé le christianisme. Dans le district même du mandarin qui a fait arrêter M. l'évêque de Tabraca, il s'est formé une nouvelle chrétienté dont voici l'origine. Un chrétien aveugle, mais doué d'une excellente mémoire, est parvenu à savoir et à réciter par cœur plusieurs livres de religion, et il les explique avec beaucoup de sens et de netteté, se faisant écouter avec intérêt et avec plaisir. En passant par ce district, il s'est arrêté quelque temps dans un lieu où il n'y avoit pas de chrétiens, il y a trois ans, et il y a prêché avec tant de succès qu'on y compte maintenant cinquante prosélytes, dont six ont été baptisés. Parmi ces six, il y en a un plus fervent encore que le premier, et qui explique la parole de Dieu avec la même facilité. Il a été l'instrument de la conversion de plusieurs païens, et entr'autres de deux femmes dont la conduite n'avoit pas été fort régulière, mais qui mènent une vie si édifiante aujourd'hui qu'on les cite comme des modèles. Le fils de l'une d'elles étoit absent quand sa mère se fit chrétienne, et profondément affligé de ce qu'elle venoit d'ajouter aux scandales passés une démarche qu'il regardoit comme un nouveau crime, il se proposoit de porter une accusation contre les chrétiens; mais ayant été témoin du changement opéré en sa mère, il fut touché de respect pour la doctrine qui avoit produit cet effet inattendu, et il s'est fait chrétien avec toute sa famille. Ces conversions donnent lieu d'espérer que Dieu a encore des vues de miséricorde sur la mission du Su-tchuen; le sang des martyrs y deviendra sans doute, comme dans les premiers âges de l'Eglise, une semence abondante de chrétiens.

M. l'évêque de Tabraca n'est pas le seul missionnaire européen qui ait remporté la couronne du martyre dans cette persécution. Le P. Jean de Triora, religieux de l'ordre de saint François, et missionnaire italien dans le Chen-si, a aussi versé son sang pour la foi. Un chrétien, nommé André Lo, a écrit la relation de son martyre, qui a été traduite et envoyée en Europe par M. Marchini, procureur de la Propagande à Macao. Le P. Jean de Triora fut arrêté, le 28 juillet 1815, dans un village de la province de Ho-nan, avec le chrétien chez lequel il étoit logé. Tous les effets sacrés et profanes de ce religieux tombèrent entre les mains des soldats venus pour le prendre. Le missionnaire et le chrétien furent conduits dans les prisons de Heng-cheou, et chargés de tant de fers aux pieds et aux mains, qu'ils ne pouvoient se remuer. Le 29 août suivant, on les conduisit à la capitale Chang-xa. Dans un des interrogatoires qu'ils y subirent, on les tint à genoux pendant plus de quatre heures; une autre fois, le mandarin commanda au missionnaire de fouler aux pieds la croix. Celui-ci s'y étant refusé avec horreur, on le saisit, et on le fit passer sur la croix, pendant qu'il résistoit en vain, et qu'il protestoit de la violence. Il fut ensuite condamné à être étranglé, et la sentence exécutée le 13 février 1816. On dit qu'avant de mourir, il demanda qu'on donnât au bourreau son habit et le peu d'argent qu'il y avoit dans sa bourse. Son corps resta exposé pendant un jour entier, jusqu'à ce que le mandarin le fit transporter à trois lieues de là. Mais au mois de mai suivant, quelques chrétiens gagnèrent les gardes, et transportèrent le corps dans le cimetière des chrétiens de Heng-cheou. M. Lamiot, missionnaire à Pékin, dit, dans une lettre du 20 janvier 1816, que le gouverneur de la province avoit paru vouloir sauver le saint religieux, et avoit écrit en sa faveur à l'empereur; la réponse fut au contraire qu'il falloit étrangler aussitôt le missionnaire.

On a à regretter la perte des lettres écrites des mis-

sions du Tonquin et de la Cochinchine, en 1815. Le vaisseau qui les portoit de la Cochinchine à Macao a fait naufrage. Celles de 1816 sont parties de Macao, mais ne sont point encore arrivées en France. On a seulement appris, par une lettre de M. Marchini, écrite de Macao, le 6 octobre 1816, qu'au mois de mai précédent, la mort a enlevé à la mission du Tonquin occidental, M. Charles Lamothe, évêque de Castorie et coadjuteur du vicaire apostolique. Ainsi dans cette mission, qui compte près de 200,000 chrétiens, il ne reste plus d'autres missionnaires européens que l'évêque vicaire apostolique, et trois prêtres françois âgés et infirmes.

La mission françoise du Carnate, dans les Indes orientales, autrement dite *mission des Malabares*, à la côte de Coromandel, est peu connue. Elle fut commencée, en 1691, par les Jésuites, qui furent chargés de la direction de quelques Indiens déjà chrétiens et demeurant à Pondichéry, et qui travaillèrent dans cette ville à la conversion de ceux qui étoient encore idolâtres. Quelques années après, Louis XIV autorisa, par des lettres-patentes, les Jésuites à s'établir à Pondichéry, et enjoignit aux gouverneurs des colonies françoises dans l'Inde de les protéger, et de leur fournir les secours dont ils auroient besoin. Les missionnaires ne se bornant plus à la conversion des idolâtres de Pondichéry, annoncèrent aussi l'Evangile aux peuples des royaumes de Maduré, de Mayssour, du Carnate, et autres situés le long de la côte de Coromandel. Dieu bénit leurs travaux, les gentils se convertirent en foule, et en moins de trente ans, cette mission s'étoit étendue jusqu'à deux cents lieues des côtes dans l'intérieur. Outre deux églises bâties dans Pondichéry, pour les chrétiens malabares, il y en avoit seize autres dans les différens districts des missionnaires. Quelques-uns de ces districts n'avoient pas moins de 10,000 chrétiens; mais la guerre ayant éclaté dans ces pays, les ravages, les révolutions et les fléaux qui les suivent désolèrent cette mission. Un grand nom-

bre de chrétiens périrent, d'autres prirent la fuite, et cette chrétienté, qui prospéroit si bien, se trouva réduite à 20,000 communians au plus.

Tel étoit à peu près l'état de la mission du Carnate quand, en 1777, elle fut réunie aux Missions-Etrangères de la rue du Bacq. M. Brigot, évêque de Tabraca, et ci-devant vicaire apostolique de Siam, fut autorisé par un bref du Pape, et par des lettres-patentes du Roi, à en prendre possession; ce qu'il fit la même année. Les ex-Jésuites se joignirent aux prêtres du séminaire des Missions-Etrangères, et depuis cette époque ils ont travaillé de concert dans cette mission. Depuis la prise de Pondichéry par les Anglois, en 1793, la mission du Carnate a fait quelques pertes, mais elle a gagné dans le Mayssour. Elle est maintenant divisée en dix districts, Pondichéry, Karical, Karvependy, Altipakam, Tiroupattour, Vellour, Pounganour, Darmapouri, Benguélour, Seringam et Candavir. La chrétienté de Pondichéry avoit, avant la révolution, à peu près 20,000 ames; sous les Anglois, il n'y en avoit pas la moitié; mais il y a lieu de croire que beaucoup de chrétiens qui avoient quitté la ville, y reviendront. Le nombre des chrétiens dans l'intérieur des terres est d'environ 32,000. Ils sont disséminés sur une étendue de plus de cent lieues en tout sens; de sorte que les missionnaires qui administrent ce pays, sont presque toujours en voyage.

En 1802, il y avoit encore dans cette mission un évêque, quinze missionnaires européens, la plupart âgés et hors d'état de desservir les districts de l'intérieur, et quatre prêtres indiens. Maintenant il ne reste plus, outre l'évêque supérieur de la mission, que sept missionnaires européens, accablés d'années et d'infirmités, et huit prêtres indiens. Pondichéry est le chef-lieu de la mission du Carnate, et la résidence de l'évêque. Les chrétiens malabares de cette ville sont desservis par ceux des missionnaires qui ne peuvent plus voyager dans les terres. Cette chrétienté a une grande église, où les of-

fices se célèbrent comme dans les grandes paroisses de France, un petit séminaire où l'on élève quelques jeunes Indiens, et trois maisons de religieuses malabares. Dans l'une, environ soixante filles cloîtrées font des vœux pour un an, et suivent une règle qui est à peu près celle de sainte Thérèse. Dans les deux autres, qui sont moins nombreuses, les religieuses ne sont point cloîtrées et ne font point de vœux. Pour apprécier l'utilité de ces communautés, il suffit de savoir que, suivant l'usage du pays, les veuves ne peuvent se remarier. Enfin, il y a dans les environs de la ville trois succursales, où l'on va dire la messe les dimanches et fêtes. Il est bon de remarquer que les missionnaires françois ne sont chargés, à Pondichéry, que du soin des naturels du pays, et non des colons françois; ceux-ci étoient confiés autrefois à des Capucins françois, et le sont aujourd'hui à des Capucins italiens.

Vers 1794, M. Champenois, évêque de Dolèche, alors supérieur de la mission de Pondichéry, avoit établi dans cette ville, sur les instances des colons françois, un collége pour l'éducation des enfans d'origine européenne. Ce collége, régi par un des missionnaires, fut une de leurs ressources dans un temps où ils avoient perdu leurs biens. Mais depuis plusieurs années leur petit nombre les a forcés d'abandonner cet établissement. Maintenant que la colonie est rendue à la France, les nouveaux administrateurs que le Roi y a envoyés ont ordre de rétablir le collége, et ils désirent le confier aux missionnaires. Mais ceux-ci pourront-ils accepter cette charge, si Dieu ne leur envoie des coopérateurs?

Karikal, aussi à la côte, et à trente lieues environ de Pondichéry, est le second district de la mission. Il y avoit autrefois deux prêtres en cet endroit; il n'y en a plus qu'un, qui est chargé, et des colons françois, et des naturels du pays. Les huit autres districts sont dans l'intérieur des terres. Chaque district est administré par un missionnaire qui en visite successivement les diffé-

rentes parties, et qui peut à peine faire cette visite une fois par an, à raison de la grande étendue du pays de son ressort. Il seroit donc à désirer que l'on multipliât les districts; mais il faudroit pour cela plus de missionnaires, puisque ceux qui restent ne suffisent plus pour les besoins les plus urgens. M. Hebert, évêque d'Halycarnasse, et supérieur actuel de la mission de Pondichéry, annonce, dans une lettre du 12 septembre 1816, qu'il est obligé de commencer à abandonner quelques missions.

Que vont devenir les chrétiens ainsi abandonnés? Eviteront-ils de retomber dans l'idolâtrie, ou ne seront-ils pas séduits par les protestans qui rôdent autour d'eux? Dieu daigne venir à leur secours! Cette mission n'est pas, comme celles de la Chine et du Tonquin où la religion est souvent persécutée, et où les missionnaires sont obligés de se cacher, et de n'exercer leur ministère qu'avec de grandes précautions. Dans l'Inde, au contraire, ils sont tolérés, et même honorés et favorisés, jusque dans les pays soumis aux Anglois, qui ont beaucoup d'égards pour eux. Leur vie ne laisse pas d'être dure et pénible, à cause de l'excessive chaleur, de la fatigue des voyages, et de la qualité de la nourriture, qui, dans les terres, ne consiste souvent qu'en riz et en légumes. Mais le pays, quoique chaud, est sain. Beaucoup d'Européens y vivent long-temps, et plusieurs Jésuites n'y sont morts qu'à plus de quatre-vingt ans. Il y en a encore deux qui passent cet âge. Les missionnaires ne sont point obligés de faire leurs voyages à pied, ni même de faire de longues journées à cheval. On leur recommande un soin raisonnables de leur santé. La langue malabare est moins difficile que la plupart de celles de l'Orient, et un prêtre, âgé même de quarante-cinq ans, peut encore facilement l'apprendre et la parler assez bien pour se rendre utile.

Quoique dans l'Inde, et surtout dans les districts voisins de la côte, on voie moins qu'en Chine des infidèles

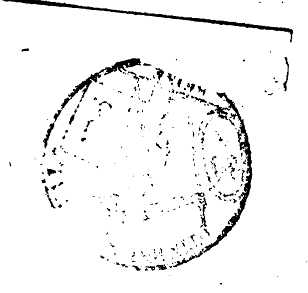
embrasser le christianisme, cependant le ministère n'y est pas sans consolation. Un zélé missionnaire, qui travaille dans ce pays depuis vingt-six ans, écrit à ce sujet : « Nous avons nos peines. Eh ! qui n'a pas les siennes? Mais nous avons aussi nos consolations. N'en est-ce pas une de voir le paganisme décrédité, réduit au silence dans la dispute, et forcé de rendre hommage à la religion ? D'ailleurs le nombre de nos chrétiens augmente toujours un peu. Nous en avons maintenant plus de 40,000. Nous entretenons dans la religion bien des fidèles qui, sans ce secours, seroient totalement abandonnés. Les Indiens sont, quoi qu'on dise, tout aussi propres à la piété que les autres hommes. Ils vont droit à Dieu. Beaucoup de douceur, de patience, de charité, une aimable simplicité : voilà ce qu'on trouve souvent chez ces bons chrétiens. Un grand nombre d'eux se maintiennent dans l'attachement à la religion, malgré l'éloignement où ils sont des églises et des missionnaires, et malgré leur mélange avec les païens. La corruption des mœurs est grande en ces contrées, et cependant nous voyons nos chrétiens se distinguer par la régularité de leur conduite ».

Peut-on lire ces détails sans s'écrier avec le Fils de Dieu lui-même : *Rogate Dominum messis ut mittat operarios in messem suam ?*



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Au moment où nous livrions à l'impression l'article sur la mission de Nevers, nous reçûmes sur ce sujet deux nouvelles lettres que nous regrettons de n'avoir pas eues plutôt. Ces trois relations fondues ensemble eussent offert une idée plus complète encore des heureux résultats de cette mission. Il est remarquable que les trois lettres insistent également sur l'esprit de



sagesse et de modération qui a dirigé la conduite des missionnaires, et sur le bonheur qu'ils ont eu de contribuer à entretenir le calme, à Nevers, à une époque où la cherté des grains donnoit lieu ailleurs à des mouvemens fâcheux. Telle est la puissance de la religion dans les cœurs bien disposés. Nous avons reçu également sur la mission deux pièces de vers. L'une, plus longue, paroît être de M. le Gorgeu, vaguemestre des cuirassiers du Dauphin; du moins son nom se trouve au bas de la dédicace. L'auteur versifie avec une grande facilité; ses vers et ses notes annoncent un chrétien qui connoît et qui aime sa religion, et il nous permettra de le féliciter encore plus de cette disposition que de ses talens. L'autre pièce de vers est en forme de cantate ou d'ode, et contient huit strophes, dont chacune est imitée d'un passage des Psaumes ou des Prophètes. L'auteur paroît avoir du feu. Son objet est de célébrer la conversion de l'impie sur la terre des sépulcres. Nous croyons que cette pièce n'est pas imprimée.

— Nous nous inscrivîmes en faux dans notre n°. 302, contre un article daté de Rome, et inséré dans un journal, où l'on prétendoit citer des passages d'une lettre du Pape à M. de Beaumont, ancien évêque de Plaisance. Nous assurâmes que ces passages étoient de la façon du journaliste, et nous avions raison. Mais nous aurions dû nous borner là, et ne pas avancer que le Pape n'avoit point écrit à M. de Beaumont. On nous a communiqué la lettre que le saint Père lui a adressée. Elle est courte, et ne renferme rien de ce que le journaliste avoit voulu y voir. Le souverain Pontife marque seulement à M. de Beaumont, qu'il a reçu, et qu'il accepte la démission que celui-ci a donnée de lui-même.

TOULOUSE. MM. les membres du chapitre métropolitain de Toulouse ont reçu, le 29 juin dernier, par estafette, un paquet contenant un rescrit de sa Sainteté,

accompagnée de la lettre suivante de S. Exc. Mgr. le duc de Richelieu :

Lettre de S. Exc. Mgr. le duc de Richelieu, à MM. les membres du chapitre métropolitain de Toulouse.

« Messieurs, je vous adresse la lettre que sa Sainteté m'a fait parvenir pour vous être remise. Cette lettre vous invite à donner votre assentiment à la nouvelle circonscription qui sera faite du diocèse et de la métropole de Toulouse. Afin de pourvoir aux besoins des fidèles, et de rendre à l'église de France une partie de son ancienne splendeur, il étoit indispensable d'augmenter le nombre des siéges épiscopaux, et d'en rétablir plusieurs dont l'origine remonte au berceau de la religion chrétienne en ce royaume. Le Roi, secondant les vœux de ses sujets et des évêques, a proposé l'ancienne circonscription des métropoles, et le rétablissement d'un certain nombre d'anciens siéges. Ce rétablissement nécessite un changement dans la circonscription de plusieurs diocèses et de quelques métropoles: et pour que les formes canoniques soient observées, le Pape vous demande votre adhésion en ce qui touche le siége de Toulouse. Les sentimens que vous avez manifestés pour le bien de la religion et de l'église gallicane, ne permettent pas de douter que vous ferez une réponse conforme au vœu de sa Sainteté et de sa Majesté très-chrétienne. Comme le terme de la négociation des affaires ecclésiastiques tient à l'assentiment qui vous est demandé, le Roi attend de vous la plus prompte réponse. Je vous prie de me l'adresser par estafette. Le gouvernement en paiera les frais. Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée ».

Signé, RICHELIEU.

Paris, le 26 juin 1817.

A nos vénérables frères les archevêques et évêques, et à nos chers fils les chapitres et chanoines des églises dont le siége est vacant dans le royaume de France.

PIE VII, SOUVERAIN PONTIFE,

Vénérables frères et chers fils, salut et bénédiction apostolique.

En portant nos regards, après tant de terribles vicissitudes, sur la vigne que le Seigneur a plantée dans le beau royaume de France, nous avons facilement reconnu que le moyen de la cultiver avec plus d'avantage, étoit d'y employer un plus grand nombre d'ouvriers. C'est ce qu'a également reconnu notre cher fils en J. C., LOUIS, Roi très-chrétien, qui, désirant d'affermir l'édifice ébranlé par la violence des vents, nous a surtout exprimé son vœu, pour que le nombre des évêchés soit augmenté, en donnant aux diocèses de nouvelles limites, persuadé que cette mesure donneroit les plus heureuses facilités pour l'arrangement des autres affaires de l'Église dans ce grand royaume.

Nous n'avons pas besoin de longs discours, vénérables frères et chers fils, pour vous faire comprendre avec quelle joie et quelle ardeur de zèle nous nous sommes portés à seconder de notre autorité apostolique les pieux désirs d'un Roi si religieux; car *ce n'est point la mobilité des choses humaines*, comme disoit saint Innocent Ier., qui nous a inspiré la pensée *de changer ainsi l'état de l'Église*; mais nous nous félicitons de ce que Dieu nous procure aujourd'hui l'occasion favorable de faire ce que nous désirions depuis long-temps, et que des obstacles insurmontables nous avoient empêché jusqu'ici d'exécuter.

C'est pourquoi, notre intention étant de conserver les siéges archiépiscopaux et épiscopaux actuellement existans, et d'ériger de nouveau plusieurs de ceux qui existoient avant l'an 1801, il est indispensable de

faire une nouvelle division des diocèses que nous avons résolu de fixer, en nous proposant la plus grande utilité du troupeau du Seigneur.

Votre propre expérience vous a sans doute fait sentir les avantages qui doivent résulter de cette opération pour la bonne administration des diocèses; aussi ne doutons-nous pas de votre empressement à consentir à cette division. C'est avec confiance que nous en faisons la demande à chacun de vous par ces lettres. Il s'agit, vénérables frères et chers fils, du salut des ames, pour lequel il n'est pas de trop grands sacrifices, puisque notre Sauveur les a rachetées au prix de son sang. Montrez-vous donc empressés d'acquiescer, par une prompte réponse, à nos soins et aux vues salutaires du Roi très-chrétien, afin que des mesures si utiles ne soient troublées par aucun esprit de contention, et qu'il ne s'élève point d'obstacle à l'exécution de ce que demande de nous cette sollicitude dont Dieu nous fait un devoir à l'égard de l'Eglise universelle. En attendant, nous demandons à ce dispensateur de tous les biens, de les répandre sur vous, et nous vous donnons affectueusement la bénédiction apostolique en témoignage de notre bienveillance paternelle.

Donné à Castel-Gandolpho, au diocèse d'Albano, le 12e. jour de juin 1817. PIE VII, pape.

Conforme à l'original, *cardinal* CONSALVI.

Le chapitre, convoqué sur-le-champ par M. l'abbé de Cambon, son président, a délibéré unanimement d'adhérer, conformément au vœu de S. S. et de S. M. T. C., aux nouvelles démarcations projetées par le souverain Pontife, pour la métropole et le diocèse de Toulouse; et sa réponse est partie de suite par estafette.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le 5 juillet, à midi, différens détachemens des gardes du corps du ROI, des cent Suisses, de la garde royale et

de la garde nationale, occupèrent les postes du château des Tuileries. Mgr. le duc d'Angoulême arriva à quatre heures, et MADAME à quatre heures et demie. S. M., partie de Saint-Cloud à quatre heures, étoit allée se promener à la Malmaison, et est revenue par le faubourg du Roule. En passant devant l'Elysée-Bourbon, elle a fait demander des nouvelles de Mme. la duchesse de Berry. S. M. est arrivée aux Tuileries avant six heures, ayant dans sa voiture son capitaine des gardes et son premier gentilhomme de la chambre.

— Le dimanche 6 juillet, le ROI a paru au balcon de la galerie vitrée après la messe, et a été salué par de longues acclamations. Rentrée dans ses appartemens, S. M. a reçu un grand nombre de personnes de distinction.

— Le lundi 7 juillet, le ROI reçut, après la messe, les officiers de l'état-major de la garde nationale et ceux de la garde royale qui sont en ce moment à Paris. Ces différens corps ont été ensuite présentés à la famille royale. A une heure, Mme. la princesse de Castelcicala, ambassadrice de Naples, est arrivée aux Tuileries dans une voiture de la cour, et a été présentée à MADAME, chez laquelle étoit un cercle nombreux de dames. Un instant après, le ROI est descendu chez son auguste nièce, et Mme. l'ambassadrice lui a été présentée. S. M. a ensuite visité le Musée avec beaucoup de détail. Elle étoit accompagnée de Mgr. le duc d'Angoulême, de MADAME et de plusieurs seigneurs. A six heures, il y a eu à la cour un repas de quarante couverts, où étoient invitées Mmes. les ambassadrices de Naples et d'Angleterre, et les membres du corps diplomatique. M. le duc d'Escars, premier maître d'hôtel du ROI, faisoit les honneurs de ce dîner, qui s'est donné dans les appartemens de Mgr. le duc d'Angoulême.

— Une légère indisposition a empêché S. A. R. MONSIEUR d'assister à la messe, le dimanche 6 juin, dans la chapelle du château et de recevoir; le lendemain il a reparu à la messe, et a reçu comme à l'ordinaire. Mme. la duchesse de Berry entend la messe dans son palais, d'où elle sort très-rarement, par l'avis des médecins.

— M. Coster, sous-préfet de Vouziers, est nommé préfet de la Mayenne, en remplacement de M. Paillot de Loynes. M. Bastard de Letang, maître des requêtes et commissaire général de la police à Grenoble, est nommé préfet de la Haute-Loire, en remplacement de M. de Sartiges.

— Le Roi a autorisé le maire d'Yvetot à accepter les legs faits par M. Asselin Desparts de biens estimés à 90,000 fr. de capital, qui serviront à fonder et doter dans cette ville un hospice, qui portera le nom d'hospice Asselin.

— Le Roi a fait témoigner à la garde nationale de Seine et Oise sa satisfaction pour le zèle avec lequel elle a fait le service auprès de sa personne pendant le voyage de Saint-Cloud.

— La cour prevôtale de Paris a condamné à la déportation Robert Dupuis, garçon perruquier, arrivé récemment à Paris, qui profita de la cherté du pain pour exciter à la révolte, et qui attira, par ses provocations, une soixantaine de personnes dans la rue. Il disoit nettement qu'il falloit prendre un fusil, aller au coin des bois et sur les grands chemins, que Lyon étoit en insurrection, que les départemens n'attendoient que Paris, etc. Des témoins ont confirmé tous ces faits.

— Le tribunal de police correctionnelle de Caën a condamné à cinq ans d'emprisonnement et 100 fr. d'amende les nommés Levillain et Lemarinier, qui, voyageant, le 10 juin dernier, sur la grande route de Paris à Caën, invoquoient un nom odieux, et chantoient des chansons séditieuses. Ils voulurent forcer un chevalier de Saint-Louis, M. de Bailleul, à proférer les mêmes cris; il ne leur répondit que par des cris de *Vive le Roi*. Alors les deux furieux se répandirent en injures atroces. On les a arrêtés.

— La cour prevôtale de Reims a jugé, le 27 juin, Plateau, maître d'armes et de danse, convaincu d'avoir dit publiquement que les choses alloient changer de face, qu'il étoit porteur de papiers qui le prouvoient, et d'avoir montré un écrit qui portoit le nom de Napoléon. Il a été condamné à cinq ans de prison et 50 fr. d'amende. Gervais, Sénéchal, Viot et Liance, coupables d'avoir eu connoissance d'une conspiration, et de ne l'avoir pas révélée, ont été condamnés à cinq ans de détention et 500 fr. d'amende. Duprez, Poule et Couvreur ont été acquittés.

— La cour prevôtale de Bourges a condamné aux travaux forcés trois journaliers qui avoient figuré dans des rassemblemens séditieux. Une femme qui, dans la même circonstance, avoit invoqué le nom de l'usurpateur et insulté celui du Roi, a été condamnée à deux ans de prison.

LYON. Le 30 juin, la cour prevôtale a jugé vingt-un individus de la commune de Saint-Andéol. Elle a déclaré Jean-Baptiste Filion, âgé de vingt-trois ans; Laurent Colomban, âgé de vingt-six ans, et Christophe-Andéol Desgranges, âgé de trente-huit ans, tous chapeliers et domiciliés à Saint-Andéol, coupables d'avoir, dans la nuit du 8 au 9 juin dernier, concerté, dans le domicile d'Aimé Barré, chef de la bande, et contumace, le complot qui fut mis en exécution dans la matinée du 9, et dont le but étoit de détruire ou de changer le gouvernement, d'exciter les Français à s'armer contre l'autorité du Roi, et de porter le meutre et le pillage dans tous les lieux où l'insurrection se manifesteroit. La cour les a condamnés à la peine de mort, et ordonné que l'exécution seroit faite au lieu des Echires, dépendant de la commune de Saint-Andéol. Elle a déclaré les nommés Andéol Millet, cultivateur, domicilié à Saint-Andéol, âgé de vingt-quatre ans; Claude Guillot, père, âgé de quarante-cinq ans; Alexandre Guillot, âgé de trente-un ans, frère de ce dernier; François Charrin, âgé de trente-un ans; Andéol-Colomban, âgé de vingt-deux ans; Jean-Antoine Champein, âgé de quarante ans; et François Desgranges, dit *le Gros*, âgé de quarante-un ans, tous chapeliers et domiciliés dans la commune de Saint-Andéol, coupables d'avoir fait partie de la bande, sans connoître le complot, et d'avoir, non-seulement par leurs cris et leurs discours, mais encore par leurs actions, provoqué au renversement du gouvernement. La cour les a condamnés à la déportation Elle a déclaré Jean-Etienne Targé, âgé de dix-neuf ans, et Jean-Pierre Champein fils, âgé de dix-huit ans, coupables d'avoir fait partie de la bande, sans connoître le complot; et du crime de résistance avec violence et voies de fait, envers MM. les maire et adjoint de la commune de Saint-Andéol dans l'exercice de leurs fonctions. La cour les a condamnés à la peine des travaux forcés pendant cinq ans. Elle a acquitté neuf prévenus, contre lesquels les débats n'ont pas fourni des preuves suffisantes de culpabilité, et qui ont été aussitôt mis en liberté. Jean-Baptiste Filion, Laurent Colomban, et Christophe-Andéol Desgranges, ont été conduits hier, 1er. juillet, au lieu des Echires, et y ont subi leur supplice.

Nous sommes priés d'insérer la réclamation suivante, qui

a pour objet de venger un prélat respectable et un écrivain distingué. Elle a été adressée à M. Durozoir, qui n'a pas jugé à propos d'y répondre :

Le principal du collége de Langres à M. Charles Durozoir, auteur de la Vie du Dauphin, père de Louis XVI, *etc.*

Monsieur, je suis dans l'habitude de mettre entre les main de la nombreuse jeunesse dont je suis chargé ; les ouvrages qui peuvent lui faire connoître et aimer l'auguste famille de nos Rois. Je comptois en conséquence demander, à mon libraire à Paris, plusieurs exemplaires de votre ouvrage, intitulé : *le Dauphin*, etc. Mais avant de faire cette demande, j'ai désiré jeter un coup d'œil sur cet ouvrage, et, pour être plutôt à même d'en juger, je me suis arrêté sur les dernières pages, comme devant traiter de choses et de personnes que je connoissois mieux. Vous ne sauriez croire avec quelle surprise j'ai lu (page 638) ce que vous dites de M. de la Luzerne, prélat aussi pieux qu'éclairé, et que vous qualifiez d'*incrédule*. Il seroit bien singulier que M. de la Luzerne *incrédule* eût passé sa vie à réfuter les incrédules, et l'eût fait d'une manière aussi victorieuse. Je suis étonné, Monsieur, qu'aucun de ses nombreux ouvrages, qui sont dans les bibliothèques de tous les gens éclairés, ou qui désirent l'être sur la seule chose nécessaire à l'homme, la religion, ne vous soit tombé sous la main. Vous n'eussiez pas gâté votre ouvrage par une calomnie aussi grave, et qu'il est de votre honneur de réparer. Vous l'avez sûrement copiée de confiance sur quelques-uns des nombreux pamphlets du bon temps, qui n'avoient pour but que d'avilir la religion et de calomnier ses ministres, et surtout ceux qui, comme M. de la Luzerne, pouvoient avoir plus d'influence par leurs talens et leurs vertus.

Je suis, etc.

Huin, *principal du collége de Langres.*

Livres nouveaux.

Histoire de l'empereur Julien, tirée des auteurs idolâtres, et confirmée par ses propres écrits ; par M. Jondot (1).

Eloge historique du P. Berthier; par M. Montjoye (2).

Nous rendrons compte de ces deux ouvrages.

---

(1) 2 vol. in-8°. ; prix, 11 fr. et 14 fr. 20 c. franc de port. A Paris, chez Migneret ; et au bureau du Journal.

(2) 1 vol. in-8°. ; prix, 3 fr. et 3 fr. 75 cent. franc de port. A Paris, chez Mme. Lepetit, rue Pavée, n°. 2 ; et au bureau du journal.

Œuvres de Bossuet, évêque de Meaux, revues sur les manuscrits originaux, et sur les éditions les plus correctes. VIIe. livraison (1).

Cette livraison, qui ne s'est pas fait beaucoup attendre, se compose des tomes XXIV, XXV, XXVI et XXVII. Le premier offre la suite des ouvrages de controverse de Bossuet contre les protestans. Il renferme deux écrits assez longs de Bossuet; l'un est intitulé : *La Tradition défendue sur les matières de la communion sous une espèce, contre les réponses de deux auteurs protestans*. L'autre est une *Explication de quelques difficultés sur les prières de la messe, à un nouveau catholique*. Ces deux écrits montrent l'inépuisable fécondité de l'auteur sur ces matières, qu'il avoit approfondies par une étude assidue, et sur lesquelles il ne vouloit rien laisser passer d'inexact et d'erroné.

Le tome XXV commence par une Lettre pastorale, datée de Claye, le 24 mars 1686, et adressée par Bossuet aux nouveaux catholiques de son diocèse. Il les y exhorte à se réunir à l'Eglise dans la célébration de la Pâque, et cherche à les prémunir contre les reproches injustes et les idées fausses que répandoient les ministres. Suit une lettre de l'évêque à un religieux né dans la religion protestante, puis converti à l'Eglise catholique : l'illustre auteur lui expose

(1) 4 volumes in-8°. A Versailles, chez Le Bel, imprimeur du Roi; et à Paris, au bureau du Journal : prix, pour les souscripteurs, 18 fr. 40 cent. La souscription, pour cet ouvrage, est encore ouverte, au même bureau, jusqu'à la fin d'octobre.

les principes de l'Eglise sur l'adoration de la croix; cette lettre est datée du 17 mars 1691. Le réglement sur les Filles de la Propagation de la Foi est attribué à Bossuet; il fut adopté, le 5 novembre 1658, par l'évêque d'Auguste, suffragant de Metz.

L'éditeur a inséré, après ces trois écrits, les pièces relatives à quelques projets de réunion des protestans de France, projets auxquels Bossuet prit part. Ces pièces, déjà publiées dans l'édition de dom Déforis, lui avoient été communiquées par M. Emmery, avocat de Metz. Ce sont des extraits de lettres, des explications et des récits de conférences qui eurent lieu entre Bossuet, le ministre Ferri, et quelques autres catholiques et protestans. Bossuet estimoit le ministre Ferri, et désiroit lui ouvrir les yeux. Il le vit plusieurs fois pour cela en 1666, résolut ses difficultés, éclaircit ses doutes. Etant allé, la même année, à Paris, il parla au Roi et à ses ministres des moyens d'opérer une réunion avec tout le corps des protestans de France. Plusieurs d'entr'eux avoient fait des ouvertures. Bossuet suivit cette affaire avec tout le zèle qu'il pouvoit y mettre, et il rend compte de ses démarches dans des lettres à son père, qu'il avoit chargé de voir et d'entretenir Ferri. Un autre protestant, Théodore Maimbourg, cousin du Jésuite, entra dans ce projet. Cet homme inconstant, qui abandonna la religion catholique, y revint, et y renonça une seconde fois, écrivit sur ce sujet à Ferri. Il y fait l'éloge des dispositions de Bossuet et des vues de la cour, et l'on voit par sa lettre du 8 septembre 1666, que plusieurs protestans donnoient les mains au projet de réunion. Il y a dans ces différentes pièces des particularités que M. l'ancien évêque d'Alais n'a pas ju-

gées assez importantes pour en faire mention dans son *Histoire de Bossuet.*

Il y eut, en 1684, un autre projet d'union. Le ministre du Bourdieu rédigea un mémoire à cet effet, et Bossuet y répondit par une lettre, où l'on trouve sa précision et son exactitude accoutumées. Le mémoire et la lettre se trouvent dans ce même tome XXV.

Mais la négociation la plus importante dans laquelle Bossuet fut mêlé en ce genre, est celle qui eut lieu entre lui, l'abbé Molanus et Leibnitz. Elle parut d'abord donner quelque espérance par le mérite et la réputation des parties, et par le zèle et la bonne foi qu'elles sembloient y mettre; mais ces heureux commencemens s'évanouirent bientôt, et il n'en est resté que des écrits qui prouvent de plus en plus la sagesse et la doctrine de l'évêque de Meaux. On a réuni ici ces écrits, et non-seulement ceux du prélat, mais aussi ceux de Molanus et de Leibnitz, relatifs à cette affaire. Bossuet discute les demandes des protestans avec beaucoup de modération. Tel est son but dans l'écrit intitulé : *Sententia episcopi meldensis de scripto cui titulus : Cogitationes privatæ,* où l'on trouve avec beaucoup de clarté et de méthode des passages qui rappellent la vigueur et l'éloquence de Bossuet. Nous demandons entr'autres la permission de citer cet endroit sur l'autorité du concile de Trente, que nous n'osons entreprendre de traduire, de peur d'affoiblir la grâce et la force du texte :

« Esto sanè concesserimus, id quod maximè volunt, ut concilium Tridentinum post secessionem celebratum, toto licet Oriente atque Occidente receptum, propter quasdam peculiares, ut aiunt, exceptiones, in suspenso

sit, quâ de re infrà dicemus, nihil agunt; cùm certum sit fere omnes, certè præcipuos quosvis articulos in Tridentino concilio definitos ex pristinis conciliis in pace habitis fuisse repetitos; neque de hâc nostrâ novâ synodo major erit consensio quàm de anterioribus fuit. Atque ut rem subjiciamus oculis, Lateranenses, Lugdunenses, Constantiensem, Nicænam etiam secundam, alias ejusmodi synodos quæ Tridentinis definitionibus præluxerunt, irritas aut suspensas haberi volunt, eò quòd iis contradixerint Hussitæ, arbitrati magistratus ecclesiasticos atque civiles per peccata mortalia auctoritatē cassos; Wiclefitæ impii, Deoque et creaturis ad imaginem Dei conditis æquam tam in bonis quàm in malis, etiam in peccatis, agendi necessitatem injicientes; Valdenses ministrorum pietati sacramentorum efficaciam tribuentes; Albigenses, Manichæi, ipse Berengarius sacramentariæ hæreseos dux et magister; imaginum confractores; stolidissimi æquè ac superstitiosissimi, qui etiam in proscribendis optimis artibus sculpturâ et picturâ partem pietatis ponèrent; alii in illis conciliis condemnati. Id si concedimus, nempe eò nobis redibit res, non modò ut infanda proscriptaque nomina reviviscant, verùm etiam ut nihil pro judicato sit, nisi litigantes consenserint; quod unum efficiet, ut omnis judiciorum ecclesiasticorum auctoritas concidat, nostrumque concilium in arenâ et in ipsis aliorum conciliorum ruderibus collocatum facilè collabatur; imò verò nec fiat. Quid enim protestantes expectabunt amplius, postea quàm, uti prædiximus, nostro quoque calculo pro veris Ecclesiæ filiis habebuntur, Ecclesia Romana suam ipsa auctoritatem infregerit, quos heterodoxos hactenus credidit agnoscet pro orthodoxis, ad communionem suam recipiet qui à se, tanquam ab idololatricâ et antichristianâ secesserant, manentibus iisdem secessionis causis; quo uno liquidò constet justos eos habuisse secedendi causas? quid petent ulteriùs, vel quid opus arbitris, ipsoque Concilio? moras nectent, aliæ ex aliis difficul-

tales orientur, res per se intricata abibit in nihilum, ac si vel maximè concilium celebretur, magno molimine nihil egerimus, redibitque res ad jurgia, neque ullo fructu ullâve spe per tot conciliorum veluti conculcata cadavera gradiemur ad illud triste concilium, parem profectò cum aliis sortem habiturum; neque ulla jam via constabiliendæ pacis, infractâ et collapsâ per speciem concilii, conciliorum omnium ipsiusque adeo Ecclesiæ auctoritate ac majestate prostratâ. Stet ergo pacis ecclesiasticæ tractatio, habens fundamentum hoc: nihil esse ab Ecclesiâ catholicâ postulandum, quod concessum pacem ipsam conturbaret ». . . . . . .

Le tome XXVI est encore rempli par des pièces relatives à la même négociation. Il y a un assez grand nombre de lettres de Bossuet, de Leibnitz, de Pélisson, de Mme. de Brinon, qui étoient intervenus dans cette négociation. Les lettres de Bossuet surtout méritent d'être lues avec attention; elles sont marquées au coin de cette raison supérieure que ce grand homme savoit mettre dans ses moindres productions. Il y a même des choses qui sont applicables à d'autres temps, et que l'on pourroit adresser à ces hommes téméraires qui, de nos jours, remuent toutes les bornes, et remettent en problême toutes les questions. Tel est cet extrait d'une lettre à Leibnitz, du 28 août 1692 :

« Voilà, Monsieur, ce que j'ai pu faire pour entrer dans les desseins d'union : mais je ne puis vous dissimuler qu'un des plus grands obstacles que j'y vois, est dans l'idée qui paroît dans plusieurs protestans, sous le beau prétexte de la simplicité de la doctrine chrétienne, d'en vouloir retrancher tous les mystères, qu'ils nomment subtils, abstraits et métaphysiques, et réduire la religion à des vérités populaires. Vous voyez où nous mènent ces idées, et j'ai deux choses à y opposer du côté

du fond : la première, que l'Evangile est visiblement rempli de ces hauteurs, et que la simplicité de la doctrine chrétienne ne consiste pas à les rejeter ou à les affoiblir ; mais seulement à se renfermer précisément dans ce qui en est révélé, sans vouloir aller plus avant, et aussi sans demeurer en arrière : la seconde, que la véritable simplicité de la doctrine chrétienne consiste principalement et essentiellement à toujours se déterminer, en ce qui regarde la foi, par ce fait certain : Hier on croyoit ainsi ; donc encore aujourd'hui il faut croire de même.

» Si l'on parcourt toutes les questions qui se sont élevées dans l'Eglise, on verra qu'on les y a toujours décidées par cet endroit-là ; non qu'on ne soit quelquefois entré dans la discussion, pour une plus pleine déclaration de la vérité, et une plus entière conviction de l'erreur : mais enfin on trouvera toujours que la raison essentielle de la décision a été : On croyoit ainsi quand vous êtes venus ; donc à présent vous croirez de même, ou vous demeurerez séparés de la tige de la société chrétienne. C'est ce qui réduit les décisions à la chose du monde la plus simple, c'est-à-dire, au fait constant et notoire de l'innovation, par rapport à l'état où l'on avoit trouvé les choses en innovant ».

Le tome XXVII commence la suite des écrits sur le quiétisme. A la tête se trouve l'ordonnance sur les états d'oraison, et l'instruction où Bossuet expose les erreurs des faux mystiques sur cette matière. Elle est divisée en cinq traités, dont le premier seulement paroît ici. Quoique cet ouvrage soit dirigé contre les erreurs de ce temps-là, cependant il y a beaucoup de choses qui seroient encore utiles aux personnes qui veulent marcher dans les voies de la piété ; et l'auteur y fait connoître la tradition de l'Eglise et la véritable doctrine de saint François de Sales, et d'au-

tres auteurs modernes sur les divers états d'oraison.

Quelques personnes trouvent que cette édition s'étend beaucoup, et que les volumes se multiplient au delà de ce qu'elles avoient compté. Mais voudroient-elles qu'on ne leur donnât qu'une partie des *Œuvres de Bossuet*, et sauroient-elles gré à l'éditeur d'y faire des retranchemens et des suppressions qu'elles regretteroient ensuite elles-mêmes? On sait dans quel discrédit sont les éditions mutilées. C'est Bossuet tout entier que l'on désiroit, et le mérite de cette collection consiste à reproduire tout ce qui est sorti de la plume de ce grand homme. Ce n'est qu'ainsi que cette entreprise sera digne de lui, honorable pour l'Eglise gallicane, et avouée de tous les amis de la bonne littérature.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. S. S. ne se ressent plus de la chute qu'elle avoit faite dans son appartement, et qu'on attribue à une foiblesse. Elle est sortie, le 25 juin, pour la première fois, et s'est promenée dans les environs de Castel-Gandolpho.

— Le 21 juin, le cardinal Morozzo a baptisé, dans l'église des XII Apôtres, un rabin, sa femme et leurs deux enfans. Le rabin se nommoit Jacob Barocas, de Livourne.

— Le prince Louis de Kaunitz de Rittberg, chambellan et conseiller intime de l'empereur d'Autriche, est arrivé en cette ville, où il doit résider, comme ambassadeur, près le saint Siége.

— M. Scribani, prévôt de la cathédrale de Plaisance, et nommé au siége épiscopal de la même ville, vient d'arriver à Rome.

— L'église de Notre-Dame, dite de la Santé, et de

Saint-Antoine de Padoue, qui, pendant les derniers troubles de Rome, avoit été convertie en des usages profanes, a été récemment rendue à l'exercice du culte divin, après avoir été réparée par les soins des missionnaires apostoliques de l'ordre des Mineurs conventuels, auxquels elle appartenoit. Plusieurs cardinaux et prélats ont assisté à la cérémonie.

— Le P. Malfatti, de la compagnie de Jésus, est rentré dans le collége de sa société, à Ferrare.

— Les Jésuites ont été rétablis à Séville, et ont ouvert leur noviciat, où il y a déjà vingt-cinq sujets. Ils ont déjà deux maisons à Madrid, le collége où il y a neuf cents écoliers, et le noviciat où il y a soixante novices; deux maisons à Valence, le collége et une maison où les pères se livrent aux fonctions du ministère; à Maurèze, un collége et une maison; à Palma, deux colléges; à Tortose, à Graux, à Ognate, à Murcie, à Badajox, à Trigueros, des colléges; à Villacazia, un noviciat qui s'ouvre, ainsi que le magnifique collége de Loyola, fondé par l'impératrice Marie d'Autriche.

PARIS. M. le comte de Choiseul-Gouffier, mort dernièrement aux eaux d'Aix-la-Chapelle, a montré les sentimens les plus chrétiens. Quand il se sentit frappé, il demanda un prêtre, et se confessa par écrit, la paralysie lui interdisant l'usage de la parole. Il vouloit que cet ecclésiastique vînt le voir fréquemment, et l'entretînt des choses de Dieu, et il souffroit avec peine d'être privé de cette consolation quand des affaires empêchoient le confesseur de se rendre à ses désirs. Peu avant de mourir, il pria Mme. de Choiseul de réciter, à genoux, pour lui, les sept Psaumes de la pénitence, et il s'unissoit à ces prières autant que le permettoit son état. Ainsi ce seigneur, illustre par son nom et ses titres, et qui a paru avec tant d'éclat dans la triple carrière de la politique, de la littérature et des arts, a voulu mourir dans les bras de cette religion qui fortifie et



qui console. L'insensé seul la brave alors; le sage véritable embrasse avec joie une foi qui seule peut lui donner des espérances de bonheur et d'immortalité.

— Quelques personnes avoient paru croire que le nom d'Empaytaz, ce Genevois qui a écrit en faveur de la divinité de J. C., étoit un nom en l'air, et que ce jeune ministre n'existoit pas : nous pouvons les détromper. M. Empaytaz a fait son cours de théologie à Genève. Il touchoit, il y a trois ou quatre ans, au moment d'être reçu ministre. Les opinions qu'il avoit manifestées, et qui ne se trouvèrent point conformes à celles de la *vénérable* compagnie, déplurent : on lui chercha querelle dans son examen : on le somma de renoncer à des assemblées particulières, où il réunissoit un certain nombre de *croyans*. Sur son refus, la compagnie prit un arrêté qui déclaroit inhabile au ministère tout proposant qui fréquenteroit des assemblées religieuses non approuvées par elle. Alors, M. Empaytaz s'attacha à Mme. Krudner, et passa en Suisse avec cette dame. Il a été reçu ministre à Francfort. C'est un jeune homme d'environ vingt-quatre ans, de bonnes mœurs et d'un caractère doux. On dit qu'il porte habituellement une croix sur la poitrine et d'une manière ostensible.

— André Soutous, protestant, né à Saint-Hippolyte (Gard), et âgé de 52 ans, a, le 1er. juin, dimanche de la Sainte-Trinité, abjuré les erreurs de sa communion dans l'église paroissiale de Condrieu, en présence d'un grand nombre de spectateurs. Il avoit été instruit par M. Crepet, curé de la paroisse, qui lui a suppléé les cérémonies du baptême, et lui a donné la communion. L'extérieur recueilli du néophyte donnoit une idée favorable de la ferveur de ses dispositions.

Cholet. Avant la révolution, il n'y avoit, en France, qu'une seule abbaye de Trapistes. Aujourd'hui, l'édification des hautes vertus que pratiquent ces saints religieux ne se borne pas à une seule contrée. Nous possé-

dous aussi, dans la Vendée, un établissement de cet ordre. Malheureusement le P. Urbain Guillet, qui en étoit le supérieur, nous a été enlevé avant qu'il ait pu achever son ouvrage. La cérémonie de ses funérailles a eu lieu dans cette ville. Un nombreux clergé et un grand concours de peuple a accompagné, pendant l'espace de deux lieues, sa dépouille mortelle, qui a été déposée dans la chapelle de ce nouveau monastère. Le P. Urbain étoit natif de Nantes, d'une famille qui y jouit de la considération et de l'estime publique. Il est mort âgé d'environ cinquante ans, après en avoir passé trente dans l'ordre de la Trappe. Il a toujours été très-zélé et très-attaché à son état, et il ne désiroit rien tant que d'en suivre les primitives observances. Le P. Urbain fut du nombre des vingt-quatre religieux qui, sous la conduite de dom Augustin de Lestranges passèrent de France en Suisse au commencement de la révolution, pour continuer de vivre selon leur règle. Son abbé de la Valsainte le nomma supérieur d'un monastère qu'il établit dans le Valais. Il se rendit ensuite, comme tous les autres, en Russie. Vers l'an 1800, il partit d'Amsterdam, avec vingt-six religieux, pour aller fonder un établissement dans le Nouveau-Monde. Il resta d'abord quelque temps dans les environs de Baltimore; puis, pour se conformer aux intentions de dom Augustin, son supérieur, qui lui avoit particulièrement recommandé le salut des Sauvages, il s'avança jusque dans le Kentukey. Après y avoir passé environ huit ans, et vu brûler son monastère, il alla encore plus loin, et jusque dans la Haute-Louisiane, pour être tout-à-fait au milieu des Sauvages. Dieu seul sait combien il eut à souffrir dans ces pénibles voyages. Le P. Urbain, voyant que ce climat lui enleveroit en peu de temps tous ses religieux, se détermina à les ramener du côté de Philadelphie. M. l'abbé de Lestranges, qui venoit de passer en Amérique, se proposoit de les établir près de New-Yorck et dans les montagnes de la Virginie (où on lui

offroit gratuitement sept mille acres de terre), lorsqu'il apprit le retour de S. M. Louis XVIII en France. Cette heureuse nouvelle le fit changer de résolution. Il s'embarqua aussitôt, avec six ou sept de ses religieux, pour revenir dans sa patrie, et il donna ordre au P. Urbain de l'y venir joindre avec les autres le plutôt possible. Celui-ci, au lieu d'aborder, comme il le vouloit, sur les côtes de Normandie, pour se rendre de là auprès de son abbé, à la Trappe dans le Perche, fut jeté par les vents sur les côtes de La Rochelle. C'est ainsi que nous devons à la Providence l'établissement que ce saint religieux est venu fonder près de nous, sous l'autorité de M. l'abbé de Lestranges, et à la satisfaction de tous les braves gens de ce pays. Il paroît qu'il est resté en Amérique deux ou trois religieux qui n'ont pu venir avec les autres. En attendant les ordres de leur abbé, l'un d'eux écrit qu'il s'occupe à une mission dans la campagne, dans un lieu nommé Chezetcook, à sept lieues d'Halifax. Les habitans sont un mélange d'Acadiens, de François, d'Irlandois, de Sauvages et de Nègres. Les Acadiens forment quarante-cinq familles. Ils sont catholiques, et parlent encore françois. C'est un reste de l'établissement que la France avoit formé autrefois dans ces contrées, qui furent cédées à l'Angleterre par le traité d'Utrecht. Ces Acadiens sont ignorans et peu industrieux, mais bons et doux. Les Sauvages des environs, en assez grand nombre, viennent se confesser au religieux Trapiste, qui s'occupe d'apprendre leur langue, et cherche même à former un établissement de son ordre en ce pays.

Orléans. Le zèle pour les bonnes œuvres, ce signe distinctif du christianisme, a enfanté dans cette ville plusieurs établissemens précieux pour la religion et pour la société. Quelques-uns existoient depuis plusieurs années, et datent du moment où la religion put respirer un peu après le règne de la terreur. D'autres sont d'une création plus récente, et furent inspirés par ce mou-

vement général de charité et de piété que les missionnaires imprimèrent à cette ville lorsqu'ils la visitèrent, il y a deux ans. Il se forma alors, sous leur direction ou d'après leur esprit, des associations pour des œuvres de miséricorde, associations d'hommes de différentes classes, de dames, de demoiselles, les unes destinées à visiter les malades, les autres à élever des orphelins, toutes à quelque genre particulier de bien. Les dames entr'autres se proposèrent de donner le bienfait d'une éducation chrétienne à des enfans pauvres ou abandonnés qui seroient exposés, sans ce secours, à tomber dans le vice ou dans la misère. Cette première idée en suggéra une autre; ce fut de rétablir une institution qui existoit autrefois dans la ville, et qui, sous le nom de *bon Pasteur,* étoit destinée à recueillir les filles qui auroient vécu dans le désordre, et qui, désirant mener une autre conduite, avoient besoin d'un asile où elles pussent être à l'abri de la séduction et de la misère. Ces deux genres de bonnes œuvres, également précieuses et respectables, furent entrepris avec une égale ardeur. Les dames se partagèrent; et tandis que les unes s'employèrent à former et à soutenir l'établissement des enfans, d'autres travaillèrent à relever celui du bon Pasteur. La véritable charité n'est point exclusive; elle accueille chaque genre de bien, elle sourit à tout ce qui peut être honorable pour la religion ou avantageux pour la société, elle laisse chacun suivre son attrait. Il y eut donc deux genres de bonnes œuvres au lieu d'un. On disposa deux maisons, l'une pour les enfans, sous le nom de *la Providence,* l'autre pour servir de refuge. Des dames respectables furent mises à la tête de ces deux établissemens, qui n'ont d'autre fonds que la charité publique, et qui se sont formés et soutenus malgré la rigueur des temps. On a déjà fait des démarches pour obtenir l'approbation royale, et on l'espère avec confiance de la religion d'un Prince qui a si bien montré, dans des circonstances difficiles, l'intérêt qu'il prend au soula-

gement des malheureux. Cette approbation, nécessaire pour que les établissemens reçoivent des legs, a été dernièrement réclamée par une délibération expresse du conseil municipal. En attendant, les deux maisons reçoivent des sujets en raison de leurs moyens. La *Providence* en compte déjà dix-huit; elles sont élevées par les soins d'une ancienne dame de Saint-Cyr, Mme. de B., qui se consacre tout entière à cette bonne œuvre, et qui, ne perdant jamais de vue les enfans, les forme au travail et à l'amour de l'ordre, et s'attache surtout à en faire de bonnes chrétiennes. Le lundi 16 juin, on a tenu, pour elles, une assemblée de charité. Les dames qui favorisent l'établissement s'étoient réunies dans l'église de Saint-Aignan, voisine de la maison. Les jeunes filles étoient présentes, sous la conduite de leur directrice. M. le curé de Saint-Aignan a dit la messe, et un des vicaires-généraux a prononcé un petit discours sur les avantages de l'association. Une des dames a fait la quête. La cérémonie a été terminée par un salut. Elle avoit attiré plusieurs personnes distinguées de la ville, entr'autres Mme. de Choiseul, femme de M. le préfet. En sortant de l'église, on s'est rendu à la maison de la *Providence*, où l'on a pu admirer l'ordre et la propreté qui y régnoient. On espère que de nouveaux secours permettront, dans des circonstances moins pénibles, d'étendre les bienfaits d'une institution qui s'annonce sous de si heureux auspices. C'est peut-être le grain de seneve qui produira dans la suite une moisson abondante.

Sigean (*Aude*). Le lundi de la Pentecôte, la première communion de la jeunesse de cette ville eut lieu avec les cérémonies d'usage. Mais le 15 de juin, l'église offrit un spectacle plus rare et plus touchant encore. Cinquante-cinq hommes, de l'âge de 20 à 60 ans, approchèrent ce jour-là de la sainte table. C'étoit aussi une première communion, et le ciel avoit permis que ces braves gens revinssent tous à la fois à Dieu. Cette éclatante démarche a fait une grande sensation, non-

seulement à Sigean, mais dans les paroisses voisines. Tous les assistans étoient touchés. On ne pouvoit en effet voir sans émotion le recueillement et la ferveur de ces bons chrétiens. Ils allèrent en procession aux fonts, comme les enfans, et l'un d'eux y prononça, en pleurant, le renouvellement des vœux. Dans l'après-midi, après avoir remis chacun au curé un présent pour les pauvres, ils visitèrent, comme les enfans, les croix des stations, montrant dans cet acte de religion autant d'humilité que de piété. Après vêpres, ils se rendirent au cimetière pour y prier sur la tombe de leurs parens et de leurs proches. La journée se termina par la visite de la prison, où des secours furent donnés à quelques malheureux. M. de Montredon, curé de cette paroisse, qui avoit gémi plus d'une fois de l'indifférence de ses habitans, se réjouit aujourd'hui de les voir revenir si hautement à la religion; et cette journée, si consolante pour lui, le sera aussi sans doute pour ceux qui apprendront ce grand exemple de l'efficacité de la grâce et des miséricordes de Dieu sur ses enfans.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le 8 juillet, après la messe, le Roi a reçu, à l'occasion de l'anniversaire du 8 juillet, les ministres, les maréchaux de France, et un grand nombre de personnes qui étoient venus féliciter S. M. à l'occasion de l'anniversaire de ce jour. Les ambassadeurs ont été présentés, ainsi que le corps municipal de Paris. A deux heures et demie, le Roi, en uniforme de colonel-général, est monté en calèche découverte, ayant MADAME à ses côtés. Mgrs. les ducs d'Angoulême et de Berry étoient, à cheval, aux portières. S. A. R. MONSIEUR étoit parti avant son auguste frère, pour inspecter toute la garde nationale avant la revue. S. M. est sortie par le Carrousel, le Louvre, les quais, la Grève et la rue Saint-Antoine jusqu'aux boulevards. C'étoit là qu'étoient placées successivement toutes les légions jusqu'à la rue de la Paix. Le Roi a passé la revue, parcourant lentement le front des légions, et

paroissant jouir du spectacle de la foule réunie et des acclamations générales. La revue n'a fini qu'à cinq heures et demie. Le cortège de S. M. étoit fort brillant. Le soir, il y a eu illumination.

— Après le dîner de S. M. LL. AA. RR. MONSIEUR, MADAME et Mgr. le duc d'Angoulême, sont allés faire visite à Mme. la duchesse de Berry, et se sont promenés avec elle dans le jardin de son palais, et même dans les Champs-Elysées. La famille royale a passé la soirée avec la Princesse.

— La salve d'artillerie qui sera tirée lors de l'accouchement de Mme la duchesse de Berry, sera de vingt-quatre coups de canon, s'il naît un prince, et de douze, s'il naît une princesse.

— Au mois de décembre dernier, la tour de l'église paroissiale de Grand-Champ, près Vannes, avoit été frappée de la foudre, qui en avoit fait tomber une partie sur l'église, et avoit occasionné des dommages considérables. Ils sont aujourd'hui presque entièrement réparés, grâces à la générosité et à la bienveillance du Roi, qui a bien voulu accorder, le 30 avril 1817, une somme de 7000 fr. pour cet objet. Les habitans de Grand-Champ se félicitent d'autant plus de cette faveur, qu'ils la regardent comme la récompense de leur attachement et de leur fidélité pour la cause de l'honneur et de la légitimité.

— Mme. de la Valette, qui a été arrêtée, il y a quelque temps, est dans la prison des Madelonnettes. Son mari, ancien receveur-général dans le département des Basses-Alpes, est détenu au château d'If. Les généraux Belair et Domanget sont toujours à la préfecture.

— De six conspirateurs de Bordeaux, trois ont obtenu une commutation de peine. Maury, Lhote et Théron, au lieu de la peine de mort, subiront vingt années de fers. Les trois autres, Randon, Cassaignes et Bédrines ont été exécutés, le 5 juillet, à Bordeaux même. Tous ont demandé les secours de la religion, et chacun étoit accompagné de son confesseur. Randon a demandé à parler à M. le procureur-général, avec lequel il est resté vingt minutes.

— La cour prevôtale de Lyon a prononcé, le 4 juillet, sur le sort de neuf individus de Charnay, prévenus d'avoir favorisé l'insurrection. Elle a condamné à mort Déchet, tailleur

de pierre ; à la déportation Bocuse et Charbonnel ; et aux travaux forcés pour cinq ans, Montaland, domestique. Elle a acquitté les cinq autres, sauf un cautionnement de 500 fr. que deux auront à payer. Déchet sera exécuté sur la place de Charnay même.

— La cour prevôtale d'Orléans, séante à Montargis, a jugé les individus impliqués dans l'émeute de cette ville, au commencement de juin. Cinq journaliers et manœuvres ont été condamnés à mort, et exécutés, le même jour, à Montargis. Neuf ont été condamnés aux travaux forcés ou au bannissement. On remarque dans le nombre plusieurs femmes.

— Un individu que l'on croit être Oudin, ancien officier de cavalerie, signalé comme un des chefs de l'insurrection dans les environs de Lyon, a été arrêté à Barbantane, près Tarascon, et est détenu dans la prison de cette ville. Cet individu prétend s'appeler François Châlons.

— Le tribunal de Saverne a condamné à 50 fr. d'amende et six mois d'emprisonnement, une femme pour propos séditieux.

— La récolte de seigle, commencée en beaucoup de provinces, et terminée en quelques parties du midi, procure deux grands avantages, celui de donner du travail dans les campagnes, et d'assurer la subsistance des pays qui avoient eu le plus à souffrir de la disette.

— Les nouveaux recencemens portent la population de Pétersbourg à 285,500 individus.

— Mme. de Krudner a été invitée à sortir du canton de Luzerne ; elle doit habiter le château de Buonás, dans le canton de Zug.

— Le conseil de guerre, séant à Barcelonne pour juger les auteurs de la conspiration de Catalogne, a condamné à mort le général Lascy, et quatre officiers supérieurs. Le général Milans, et quelques autres, ont été condamnés à la même peine, par contumace. La sentence a été soumise à l'approbation du roi d'Espagne.

— Le montant de la souscription, ouverte en Angleterre en faveur des blessés à Waterloo et des familles de ceux qui sont morts, s'élève, en ce moment, à plus de 12 millions, dont un tiers est applicable aux troupes du continent.

Sur les sociétés bibliques.

SECOND ARTICLE.

L'origine des sociétés bibliques n'est pas fort ancienne, et il est assez singulier qu'elles datent précisément d'un temps, et qu'elles soient nées dans un pays où l'indifférence religieuse a prévalu. Pour ceux qui n'aiment pas à croire, un livre muet est plus commode qu'une autorité vivante, et l'orgueil est moins humilié de déférer à un texte qui se prête à toutes les interprétations, que de céder à l'interprétation de l'Eglise catholique. La première société biblique fut établie, à Londres, en 1804. On prétend que depuis ce temps elle a distribué 1,557,973 exemplaires des Ecritures. Du 31 mars 1815 au 31 mars 1816 seulement, elle a répandu 158,168 Bibles, et 110,068 Nouveaux Testamens, du moins s'il faut s'en rapporter à son rapport imprimé. Ce rapport, où percent la jactance et l'exagération, nous représente les sociétés bibliques dans une activité prodigieuse, envoyant des agens d'un bout du monde à l'autre, et faisant circuler des cargaisons de Bibles depuis le Groenland jusqu'à la Nouvelle-Hollande. Mille sociétés secondaires se sont formées à l'imitation de la société angloise. Il y en a, dit-on, quarante en Hollande, douze en Prusse, nombre d'autres en Allemagne, en Russie, en Suisse. Il faut voir de quel ton le rapport parle des travaux et des succès de ces sociétés. Ainsi vous saurez qu'en Russie, *lorsqu'il arrive des Nouveaux Testamens dans un village, on se précipite, et on a de la peine à empêcher qu'on ne les enlève par force.* Ce zèle vous paroîtra un peu extraordinaire, et vous seriez tenté de douter de la véracité du rapporteur. Mais ce qui achevera de dissiper vos incertitudes, c'est que, suivant le rapport,

l'ardeur est partout le même. Il y a des sociétés bibliques en Suède et en Danemarck; *les travaux des agens envoyés* en Islande *présentent les plus touchans détails, et les habitans s'empressent à apprendre à lire pour obtenir, en récompense, le livre de vie.* On sent combien des hommes dont l'éducation a été si cultivée sont propres à comprendre la Bible, et avec quelle habileté ils en éclairciront les difficultés, dès qu'ils sauront lire. Il est difficile d'ailleurs de concilier les *détails touchans* dont parle le rapport avec ce qu'on lit dans le onzième rapport de la société biblique, tant angloise qu'étrangère, où il est dit qu'*il y a très-peu de Bibles* en Islande, et que *dans des paroisses assez considérables on n'en trouveroit pas du tout.* Le rapporteur, continuant ses annonces fastueuses, nous assure qu'en Asie, *les païens et les Mahométans ont une avidité extraordinaire pour se procurer des Bibles;* qu'ils *viennent l'argent à la main, et s'agenouillent pour en demander.* C'est bien autre chose dans la Nouvelle-Orléans et à la Louisiane, où *des hommes de tout rang et de toute couleur s'attroupent littéralement pour demander, à grands cris, ce qu'ils appellent le livre, ou le livre par excellence.* Assurément nous regardons bien aussi ce livre divin comme le livre par excellence; mais *littéralement* nous ne croyons pas le moins du monde à ces attroupemens. Ne seroit-on pas tenté de rire un peu, sans la gravité du sujet, quand on lit dans le rapport que *les Evangiles ont été accueillis à Labrador* (1) *par les Eskimaux, dont plusieurs savent lire,* et que *les nègres des Berbiches s'appliquent aussi à la lecture?* Ce *dont plusieurs savent lire,* est excellent. Cela rappelle l'écrit de M. Grégoire pour prouver que les nègres sont d'excellens littérateurs. Il n'y a pas jusqu'à Péthion et Christophe qui demandent des Bibles, et *on prie* à Saint-Domingue *pour les succès de la société angloise.*

(1) Il falloit dire : *dans le Labrador;* le Labrador est un pays.

Il faut convenir que toutes ces particularités sentent un peu le charlatanisme. Le rapporteur anglois affecte surtout de citer avec éloge quelques catholiques qui favorisent, dit-on, les travaux de la société biblique. Il donne la traduction d'un Mandement du métropolitain de toutes les églises catholiques de Russie, *qui, se fondant adroitement sur ce que le concile de Trente, dans sa sixième session, frappe d'anathême ceux qui refusent de reconnoître la Bible comme la source de vérité à salut et de morale parfaite, ainsi que sur un réglement de Pie VI, invite ses diocésains à la lecture de la Bible.* Nous ne connoissons point le Mandement de M. l'archevêque de Mohilow, qui est apparemment celui dont il veut parler ici. Mais ce prélat sait trop bien la doctrine du concile de Trente pour le citer d'une manière aussi infidèle. Il n'y a qu'un anathême dans la sixième session du concile de Trente, et il est dirigé contre ceux qui ne tiendroient pas pour canoniques les livres de l'Ecriture que le concile venoit de désigner. Le concile s'élève d'ailleurs contre ceux qui osent interpréter l'Ecriture sans avoir égard au sens reconnu par les Pères, et à celui que donne l'Église, à laquelle il appartient de juger du vrai sens et de l'interprétation du texte sacré. Le concile défend de rien publier sur les livres saints sans l'autorisation des évêques. Ainsi il est assez étrange que les partisans des sociétés bibliques qui publient des traductions non autorisées, s'appuient précisément sur l'autorité d'un concile qui les condamne d'une manière si formelle. Le réglement de Pie VI ne leur est pas plus favorable; car il ne peut être question là que du bref de ce Pape à M. Martini, archevêque de Florence, du 17 mars 1778, où ce pape, en louant la traduction du prélat, n'avoit nul dessein d'approuver par-là même toutes les traductions protestantes que répand la société biblique.

Le rapport cite encore d'autres catholiques dont la conduite, si elle étoit vraie, ne seroit pas plus louable.

Dans le royaume de Wurtemberg, dit-il, *sept mille exemplaires ont été distribués aux catholiques avec la permission de l'autorité épiscopale d'Elwangen* (1), *et par les soins d'un respectable prêtre catholique, professeur en théologie à Marbourg, qui a répandu déjà, en Allemagne, plus de soixante mille Nouveaux Testamens, et a distribué aux protestans de Hesse-Cassel et de Hesse-Darmstadt, des Bibles de la version de Luther.* Nous ne pensons pas que le lecteur soit très-édifié du zèle de ce *respectable prêtre* qui distribue si complaisamment des Bibles de Luther. Pour un professeur en théologie, c'est bien singulièrement employer son temps. Le rapporteur anglais nomme encore avec éloge M. Wittman, curé catholique, et président de la société biblique de Ratisbonne; nous serions fâchés pour lui qu'il méritât ces louanges. Enfin, le rapport assure que *les catholiques, et même les prêtres de Goa, demandent des exemplaires* à la société biblique. Nous n'osons dire que le rapporteur cherche à tromper. Mais on a publié dernièrement des lettres de l'archevêque de Goa, et de l'administrateur de l'évêché de Cochin, auxquels on avoit envoyé des traductions de la Bible. La réponse du dernier surtout est formelle. *Je ne puis*, disoit-il, *donner mon approbation à cette traduction, parce qu'elle est en mauvais portugais; que le style en est bas, et peu assorti à la majesté de l'Ecriture; qu'elle ne rend pas exactement le sens du texte sacré, et qu'elle diffère des meilleures versions autorisées dans les États catholiques.* Ces lettres ont été insérées dans le *Catholicon*, tome III, page 155.

Parmi les sociétés auxiliaires auxquelles la société biblique de Londres a donné naissance, toutes ne sont peut-être pas aussi actives que la société mère; mais il

(1) Il n'y a jamais eu d'évêque d'Elwangen; ce n'étoit qu'une prévôté.

en est qui se distinguent aussi par leur zèle et par leur attention à en vanter les résultats. Les premières sociétés de la Suisse, et particulièrement celles de Bâle et de Zurich, ont répandu, à ce qu'on assure, plus de soixante mille exemplaires des Livres saints, *que les protestans et les catholiques reçoivent indistinctement*; c'est peut-être que les uns et les autres sont assez indifférens à la chose. Des catholiques qui reçoivent des Bibles de la main des protestans n'ont pas beaucoup d'ardeur pour la pureté de leur foi. *Plusieurs Juifs*, ajoute-t-on, *se sont fait inscrire pour souscripteurs de ces sociétés*; Oh! pour le coup, celui-là est fort; des Juifs qui souscrivent pour l'impression du Nouveau Testament ne peuvent être que des espèces de déistes qui n'attachent plus aucune importance à la croyance de leur nation.

Parmi les sociétés bibliques les plus illustres de la Suisse, il faudra désormais compter celle du canton de Vaud, dont nous avons le second rapport sous les yeux. Cette société paroît encore à son berceau, et déjà elle publie des rapports qui ne donnent pas à la vérité de grands résultats, mais qui laissent des espérances. Elle se félicite d'être la fille de la société de Londres, et, pour nous servir de ses propres expressions, *d'être un d'entre les milliers de satellites qui opèrent leurs mouvemens plus ou moins rapides autour de cet astre resplendissant, et qui brillent de quelques rayons de sa gloire*. A cette figure de rhétorique, tirée d'un peu haut, M. le rapporteur ajoute quelques traits contre les missions catholiques. Il a cru peut-être que c'étoit un assaisonnement d'obligation pour son rapport. Il exalte les missions angloises, et se moque des *missions artificieuses des Jésuites à la Chine, condamnés même par la cour de Rome*, et des autres missions de l'Orient. Mais, en voulant montrer de la malice, le rapporteur n'a montré que de l'ignorance. Les missions des Jésuites n'ont jamais été condamnées par la cour de Rome; elle

a censuré quelques missionnaires, mais elle a toujours approuvé, protégé, encouragé les missions. *On peut,* ajoute le rapporteur, *s'étonner de l'indifférence que les chrétiens ont montrée jusqu'à ce jour pour un devoir de charité aussi important* que les missions; et en effet, il ne trouve chez les protestans *que de foibles tentatives* à cet égard. Mais s'il eût daigné jeter les yeux sur ces missions catholiques qu'il déprime, il eût vu que, tandis que les protestans étoient si indifférens pour la propagation de la foi chrétienne, l'Eglise romaine y travailloit avec une ardeur qui ne s'est pas démentie. Pendant que le protestantisme commençoit à ravager l'héritage de Jésus-Christ, saint François-Xavier alloit dans l'Inde ramener les idolâtres à la connoissance de l'Evangile. On voit depuis ce temps une succession non interrompue de missionnaires se répandre dans toutes les parties du monde. La Chine, le Japon, l'Inde, l'Afrique, le nord et le midi de l'Amérique, furent visités par des hommes apostoliques, dont la prédication eut plus ou moins d'éclat et de succès, et dont plusieurs couronnèrent leurs travaux par le martyre. Notre France seule en a fourni un grand nombre. Ils ont formé dans ces différentes contrées des chrétientés dont plusieurs subsistent encore, malgré les révolutions de l'Europe. Nous engageons MM. les ministres de Lausanne à lire les ouvrages où sont racontés l'établissement et les progrès de la foi dans les contrées lointaines, et ils y verront le contraste de l'indifférence des églises protestantes avec l'ardeur du saint Siége, et des différentes églises de la catholicité pour envoyer des missionnaires dans les pays idolâtres.

Après avoir parlé avec quelque emphase de son zèle, de ses projets et de ses espérances, la société biblique du canton de Vaud parle de ce qu'elle a fait, et ici les résultats ne répondent pas absolument à la magnificence du début. Elle a distribué 1182 exemplaires de la Bible, et 1625 du Nouveau Testament; étoit-ce bien la peine de faire un rapport pour n'avoir à an-

noncer que des dons aussi modiques? Mais aussi on embrasse beaucoup de choses à Lausanne. Ce n'étoit pas assez d'avoir une société biblique; on y a fondé aussi une société *des traités*, c'est-à-dire, une société chargée de répandre des livres de religion et de morale. Ces livres, comme on le pense bien, sont tous protestans; et dans le nombre il y a même des romans dont on a même été obligé de retirer un de la circulation; il n'étoit pas, à ce qu'il paroît, d'une nature fort édifiante.

Jusqu'ici nous n'avons parlé des sociétés bibliques que comme d'une institution étrangère, et en quelque sorte comme d'une plante exotique qui ne paroissoit pas convenir à notre climat; mais voilà que l'on essaie de la naturaliser aussi chez nous. Il s'est formé depuis peu, en France, une société biblique catholique; du moins c'est le nom qu'elle prend, quoiqu'elle paroisse renfermer très-peu de catholiques, si même elle en compte dans son sein. Elle fait imprimer des Bibles et des portions de la Bible; elle les distribue avec profusion. On les envoie dans les maisons, dans les écoles, dans les campagnes; on les donne aux passans dans la rue et sur les grands chemins, et peut-être quelques-uns de nos lecteurs ont-ils fait de ces rencontres singulières, et ont-ils reçu de ces présens inattendus. Le grand distributeur est, dit-on, M. Frédéric Leo, protestant, du moins né tel; car il s'annonce pour ne tenir à aucune secte. C'est un de ces chrétiens rationnels qui ne prennent du christianisme que ce qui leur semble bon. Ce n'est donc au fond qu'un déiste qui ne reconnoît la révélation qu'à condition de l'entendre à sa manière. Voilà le missionnaire d'une nouvelle espèce qui entreprend de nous convertir. Je ne vois pas ce que nous gagnerions à adopter son genre d'incrédulité, et puisqu'apparemment il connoît bien la Bible, je le renvoie à l'avis qu'il trouvera dans saint Luc, chapitre IV, verset 23; ou bien à celui que donne saint Matthieu, chapitre XV, verset 14. M. Frédéric Leo dit qu'il a suivi la traduction de le Maistre

de Sacy. Je ne l'ai point vérifié; mais la traduction de Sacy n'est rien moins que parfaite, et on lui a reproche avec raison sa conformité en plusieurs points avec la version de Mons, condamnée à Rome et en France, et même quelque ressemblance avec les traductions protestantes. Je crois donc qu'on doit se défier des Nouveaux Testamens que distribue M. Leo. *Timeo Danaos et dona ferentes.*

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. On avoit répandu, à la fin de la semaine dernière, des nouvelles alarmantes sur la santé du saint Père. Elles étoient tirées d'une lettre particulière, et ont été démenties aussitôt par d'autres lettres, et par les journaux de Rome, S. S. est remise de son accident, et se promène, en voiture, dans les environs de Castel-Gandolpho. Elle a reçu dernièrement, en audience publique, le prince Kaunitz, ambassadeur d'Autriche. Si tous les enfans de l'Eglise font des vœux pour la conservation des jours de leur père commun, nous devons surtout, nous autres François, prendre encore plus de part à la santé d'un pape si vénérable, dont nous avons vu de plus près les vertus et les malheurs, et qui s'occupe en ce moment d'une manière plus spéciale des intérêts de l'église de France, qu'il est appelé sans doute à relever de ses ruines.

— Un journal, en rappelant dernièrement les travaux et les succès des missonnaires dans une grande ville, manifestoit le regret que les campagnes ne jouissent pas du même avantage, dont elles éprouvent d'autant plus le besoin qu'elles sont plus privées de secours. Il y a plusieurs parties de la France où les vacances des cures de campagne croissent dans une proportion effrayante, et l'on nous citoit entr'autres le Berry comme le plus dépourvu de prêtres. Il y a tel canton où il n'y



a de pasteur que dans le chef-lieu. Que deviendra la religion dans les autres villages de ce canton? Qu'y deviendra la morale? Les enfans s'y éleveront dans une ignorance profonde, et n'auront aucune idée de leurs devoirs envers Dieu, envers leurs semblables, envers eux-mêmes. Quel sinistre avenir nous présageroit un tel abandon, si on ne se hâtoit d'y porter remède? Aussi nous savons que des ecclésiastiques zélés ont dirigé leurs courses vers ces campagnes abandonnées. Un missionnaire, touché de la situation du Berry, a choisi cette province pour le théâtre de ses travaux, et il parcourt en ce moment les paroisses abandonnées. M. Reboul, dont nous avons parlé, et qui a donné des missions dans les diocèses d'Orléans et de Versailles, est en ce moment dans le diocèse de Rouen. Voué à ce genre de ministère, il fit des missions dans le diocèse de Limoges jusqu'au moment où l'ennemi de tout bien en arrêta le cours. La forme de ses instructions est appropriée à son auditoire. Il instruit, il catéchise, il exhorte. Il varie ses exercices suivant les localités; il réveille des hommes endormis, et dissipe les ténèbres de l'ignorance. Sa vie simple et frugale, son désintéressement, son dévouement, touchent ses auditeurs. Dans le Midi, d'autres ecclésiastiques courent avec succès la même carrière. Dans le Poitou, dans la Bretagne, des associations se sont formées pour cet objet. Nous avons ouï citer plusieurs prêtres, isolés ou réunis, qui se consacrent à ces fonctions. Un grand diocèse s'occupe à former un séminaire destiné pour les missionnaires; et le délaissement des campagnes, qui fait le plus grand sujet de l'affliction des premiers pasteurs, provoque en plusieurs endroits des mesures extraordinaires pour obvier à des maux que le temps rendroit incurables. L'intérêt de l'Etat se joint ici à celui de la religion; et la société comme l'Eglise réclament le ministère de ces anges de paix qui vont prêcher l'attachement et la soumission à l'autorité, en même temps qu'ils annoncent la foi, et qu'ils détournent du sentier du

vice. Ils suivent l'exemple du Fils de Dieu, qui parcouroit les villes et les campagnes de la Judée. Le christianisme ne s'est établi que par cette sorte de prédication de lieux en lieux, et la religion ne semble pouvoir subsister aujourd'hui que par le même moyen.

— M. Dubois, prêtre de la congrégation de la mission dite de Saint-Lazare, et curé de la paroisse de Sainte-Marguerite de Paris, vient de mourir à Bar-sur-Aube, en allant aux eaux de Bourbonne.

— Un journal annonce qu'un Concordat a été conclu entre la Bavière et le saint Siége, et qu'il y aura dans les Etats du roi de Bavière deux archevêchés, Munich et Bamberg, et six évêchés, Augsbourg, Ratisbonne, Passau, Eichstaedt, Wurtzbourg et Spire. On va même jusqu'à désigner les ecclésiastiques qui seront promus à ces siéges. M. de Gebrattel, doyen de Wurtzbourg, sera, dit-on, archevêque de Munich; M. le prince de Hohenlohe sera nommé à l'évêché d'Augsbourg; M. de Wolf, évêque *in partibus* et suffragant, à l'évêché de Ratisbonne; M. de Frauenberg, doyen de Ratisbonne, à l'évêché de Wurtzbourg; M. Zirkel, évêque d'Ippe *in partibus infidelium* et suffragant de Wurtzbourg, à l'évêché de Spire. On ne nomme pas l'archevêque de Bamberg. M. de Stobenberg, évêque d'Eichstaedt, continueroit d'occuper ce siége. Il est inutile d'ajouter que ces nominations ne sont encore que des bruits publics. Il seroit bien à désirer néanmoins que l'état de l'église catholique en Bavière se fixât, et qu'un ordre de choses régulier succédât au désordre et à l'anarchie, suite des guerres, des révolutions et des ravages de l'indifférence. On a répandu aussi le bruit d'un Concordat entre le saint Siége et le roi des Pays-Bas. Nous n'osons assurer qu'il y ait rien de conclu. Cependant on parle plus que jamais de la nomination de M. de Méan, ancien évêque de Liége, à l'archevêché de Malines. On va même jusqu'à désigner M. de Melroi, ancien évêque de Rure-

monde, comme chargé de faire les informations d'usage avant de donner des bulles au nouvel archevêque. Enfin, on parle de l'érection de deux nouveaux siéges dans le Pays-Bas, où on supprima, comme on sait, en 1801, Anvers, Bruges et Ypres. Si tous ces arrangemens étoient vrais, on pourroit espérer de voir les affaires de l'Eglise se terminer dans trois royaumes à la fois.

CHARLEVILLE. Les bienfaits de nos Princes atteignent l'indigence dans les parties les plus éloignées du royaume. S. A. R. MONSIEUR avoit chargé M. l'évêque de Metz de distribuer une somme de 3000 fr. aux malades et aux vieillards de sept communes les plus voisines d'une propriété de ce Prince. M. l'évêque s'est rendu lui-même sur les lieux dans la tournée qu'il vient de faire dans son diocèse. Il a choisi le village d'Autry pour le rendez-vous de la confirmation de ces sept paroisses. Il y a annoncé les bienfaits du Prince, et suivant les instructions de S. A. R. il a chargé les curés de la distribution de ces secours. Cette visite pastorale a eu d'heureux effets dans ce département. Elle a suspendu, pour ainsi dire, le sentiment des besoins et des privations dans les campagnes. Les peuples ont montré de l'empressement pour recevoir un sacrement auquel sont attachées tant de grâces. On se rendoit des succursales aux chefs-lieux de canton, en chantant des hymnes et des cantiques. L'ordre le plus grand régnoit dans ces processions. Le prélat ne manquoit pas de parler avant la confirmation, et de rappeler aux fidèles les sentimens dont ils devoient être pénétrés. Le spectacle de ces cérémonies prouvoit que la religion n'a pas perdu son empire, et qu'elle vit encore dans les cœurs, malgré tout ce qu'on a fait pour l'en arracher. Le prélat avoit coutume de joindre à ses exhortations sur le sacrement des instructions applicables aux circonstances, et de faire sentir combien nous devons remercier la Providence de nous avoir rendu des Princes qui sont à la fois François et chrétiens, et qui donnent tant d'exemples de vertu et de charité.

Nouvelles politiques.

Paris. Dans la nuit du 12 au 13 juillet, Mme. la duchesse de Berry a commencé à souffrir. Mais les douleurs de l'enfantement n'ont commencé dans le fait qu'à sept heures et demie du matin. LL. AA. RR. Monsieur, Madame et Mgr. le duc d'Angoulême se sont aussitôt rendus à l'Elysée. Le Roi y est allé à neuf heures, accompagné des principaux officiers de sa maison. Mgr. le duc d'Orléans et Mme. la duchesse douairière; Mme. la duchesse de Bourbon; M. le chancelier; les ministres secrétaires d'Etat; M. le grand référendaire de la chambre des pairs, avoient été successivement avertis, et se sont portés à l'Elysée. L'accouchement n'a point été laborieux. A onze heures, un ordre de MM. les vicaires-généraux a été envoyé dans toutes les églises pour exposer le saint Sacrement, et faire des prières pour l'heureuse délivrance de la Princesse. A onze heures vingt minutes, S. A. R. a mis au monde une princesse, que le Roi a nommée Louise-Isabelle, et qui aura le titre de Mademoiselle. Douze coups de canon ont annoncé cette nouvelle à la capitale. L'acte de naissance a été dressé par M. le chancelier de France, et signé par le Roi et les Princes. La Princesse a été ondoyée par M. l'abbé de Bombelles, premier aumônier de Mme. la duchesse de Berry. Ses parrains étoient le Roi et la princesse des Deux-Siciles, belle-mère de S. A. R. A midi, le Roi et la famille royale ont entendu la messe dans la chapelle de l'Elysée. S. M. est revenue aux Tuileries à une heure et demie; il n'y a point eu de réception. Les Princes et Princesses ont quitté peu après l'Elysée. Le soir, Monsieur, Madame, et Mgr. le duc d'Angoulême y sont retournés, et y ont passé quelques heures.

— Le bulletin de la santé de S. A. R. Mme. la duchesse de Berry, du 14 juillet, à midi, porte que son sommeil a été à peine interrompu pendant la nuit, que le pouls est calme, et que S. A. R. est tranquille. La jeune Princesse a été bien jusqu'à onze heures du soir; mais, depuis cette époque, il survint de grands désordres dans les fonctions de la respiration et de la circulation.

— Le *Moniteur* a publié l'extrait des registres de l'état civil de la famille royale et l'acte de naissance de la jeune Princesse, Louise-Isabelle d'Artois. L'acte de naissance est signé du Roi, de MONSIEUR, de MADAME, de Mgr. le duc d'Angoulême, de Mgr. le duc de Berry, de Mme. la duchesse d'Orléans, douairière, de Mgr. le duc d'Orléans, de Mgr. le prince de Condé, de Mme. la duchesse de Bourbon, de Mlle. d'Orléans, de MM. les duc d'Uzès et de Chevreuse, tous deux témoins désignés par S. M.; de M. le duc de Richelieu, de M. le comte de Pradel, de M. le marquis de Dreux-Brézé, de M. Pasquier, de M. le maréchal duc de Feltre, de M. le maréchal Gouvyon Saint-Cyr, de M. Lainé, de M. le comte Corvetto, de M. le comte de Cazes; et de plus, avec la permission du Roi, de MM. les ducs de Duras et de Grammont, le marquis de Boisgelin, les ducs de Mortemart, d'Havré, de Mouchy et de Luxembourg, le marquis d'Avaray, le duc d'Escars, le comte de Montsoreau, le duc de Fitz-James, le comte de Puységur, le comte Armand de Polignac, le duc de Maillé, le comte d'Escars, l'évêque d'Amyclée, les vicomtes de Montmorenci et d'Agoult, les ducs de Damas et de Guiche, les comtes de la Ferronays et de Nantouillet, le duc de Lévis, l'abbé de Bombelles et le comte de Mesnard. M. le chancelier, le comte de Sémonville et M. Cauchy ont clos le procès-verbal.

— Le 14 juillet, le Roi a reçu, avant la messe, les hommages des Princes et Princesses du sang.

— Le même jour, 14, MADEMOISELLE mourut, à huit heures un quart du soir. Il paroît que, dès la nuit précédente, on avoit désespéré de la conserver. On peut se faire une idée de la douleur de ses augustes parens.

— Il y a peu de temps que S. A. R. MONSIEUR envoya 10,000 fr. au préfet d'Amiens, pour être employés en travaux de charité, en faveur des pauvres de plusieurs paroisses où ce Prince a des propriétés. Depuis, S. A. R. a fait passer 3000 fr., pour le même objet, à M. l'évêque d'Amiens, et 300 fr. pour les incendiés de Raincheval. Mgr. le duc de Berry a envoyé 500 fr. pour les incendiés de Curlu.

— Des secours abondans en blé ont été répartis, le 8 juillet, aux pauvres de Dijon et de tout le département de la Côte-d'Or. On a consacré à cette dépense les 100,000 francs donnés par le Roi.

— M. Redon, maître des requêtes, est nommé intendant de la marine à Toulon.

— La cour prevôtale de Paris a condamné à la déportation le nommé Halbin, âgé de vingt-un ans, marin, sellier, puis déserteur de la légion de la Seine, pour cris séditieux et menaces d'attentat sur la personne du Roi.

— Mme. Regnault de Saint-Jean d'Angely est sortie de la maison de santé Puzin, à Chaillot, et a obtenu des passe-ports pour Aix-la-Chapelle.

— La cour de cassation a rejeté le pourvoi d'André, de Lyon, ancien fusilier dans le 83e., qui a été condamné à cinq ans d'emprisonnement, 50 fr. d'amende, et à la privation de sa solde de retraite pendant cinq ans, pour avoir traversé, à cheval, le faubourg de la Guillotière en proférant des cris séditieux.

— Mme. de Staël, fille de M. Necker, veuve de l'ancien ambassadeur de Suède en France, célèbre par le nombre et le genre de ses écrits, vient de mourir à l'âge d'environ cinquante-trois ans.

— Par arrêt de la cour prevôtale de Dijon, Pierre Chalvin, atteint et convaincu d'avoir distribué, à Montbard, au mois de février dernier, un écrit contenant des outrages contre la personne du Roi et des Princes, et en outre des provocations directes à la révolte et au renversement de l'ordre, a été condamné, le 5 juillet, à la déportation.

— La frégate françoise l'*Eléphant*, commandée par M. Achille de Cheffontaines, et qui porte à l'île Bourbon le nouveau commandant de l'île, M. de Lafitte de Courteil, et l'ordonnateur de la marine, M. Desbassyns, est arrivée, le 24 mai, à Rio-Janeiro. Tous ces MM. ont été présentés au roi de Portugal, qui les a accueillis avec bienveillance.

— M. Ponsonby, membre du parlement d'Angleterre, et un des plus célèbres partisans de l'opposition, vient de mourir à Londres.

Jamais la librairie ne fut plus occupée, jamais on ne vit plus de souscriptions proposées au public. En voici une nouvelle; c'est l'*Histoire du cardinal de Bérulle*. Le sujet ne pouvoit être plus intéressant. Le cardinal de Bérulle fut un des

hommes les plus distingués du 17e. siècle par ses vertus, ses lumières, son zèle et sa charité. La part qu'il prit à toutes les affaires ecclésiastiques de ce temps-là, la confiance dont l'honorèrent des souverains, ses négociations, la fondation de l'Oratoire, l'établissement des Carmélites en France, la direction des consciences, une vie employée aux bonnes œuvres, tout cela doit former une histoire pleine de faits curieux. Nous ne pourrions donc que voir avec plaisir la publication d'un tel ouvrage, qui nous offrira le spectacle d'un siècle fécond en grands exemples et en institutions utiles, et qui nous montrera tout ce que peut inspirer l'esprit de religion, et tout ce dont est capable un homme mû par la charité. Si l'auteur fait bien sentir les heureux effets de cette impulsion que l'on remarque dans le 17e. siècle pour les entreprises honorables à la religion et utiles à l'humanité, il aura rendu service à l'Eglise, et nous applaudirons à son travail. Mais s'il déposoit dans son ouvrage les traces de l'esprit de parti; si, à l'occasion des démêlés du cardinal de Bérulle avec les Jésuites, il alloit immoler ceux-ci à des préjugés haineux; si, à propos de l'Oratoire, il entreprenoit de justifier la part que prit une grande portion de ce corps dans de fâcheuses contestations, alors au lieu d'un ouvrage intéressant, il ne nous donneroit plus que des jugemens de sectes ou de coteries. L'auteur de l'*Histoire du cardinal de Bérulle* ne s'est pas nommé; on répand que c'est le même à qui nous devons les *Lettres à M. l'ancien évêque d'Alais sur son Histoire de Bossuet*, l'*Essai sur l'institution des évêques*, la brochure intitulée : *Du Pape et des Jésuites*, et les *Principes sur la distinction du contrat et du sacrement de mariage*. Si cela est, il est prudent d'attendre, pour le louer, que nous ayons vu son travail. M. T. a donné des ouvrages utiles. Sa brochure *De l'importance d'une religion dans l'Etat*, son *Histoire du philosophisme anglois*, son livre *De la réunion des communions chrétiennes*, pourroient prévenir en sa faveur; mais d'autres écrits inspirent malheureusement une juste défiance. C'est, qu'il nous pardonne une comparaison trop forte sans doute, un homme dont la tête est saine d'ailleurs, mais devant lequel il ne faut pas toucher une certaine corde. Si M. T. veut s'abstenir de toucher la corde fatale, nous serons des premiers à recommander le livre qu'il annonce, et qu'il est certainement en état de bien faire.

Livres nouveaux.

Grammaire simplifiée, ou *Abrégé analytique des Principes généraux et particuliers de la langue françoise*; par M. Collin-d'Ambly (1).

Nouvelle méthode latine, avec des principes détaillés pour l'explication du latin; par M. l'abbé Sébillotte (2).

M. Collin-d'Ambly publia, en 1807, une *Grammaire françoise analytique et littéraire*, en un volume in-8°., dans laquelle il se proposoit de donner la raison des règles et des usages de notre langue. Il pensoit qu'il étoit possible de faire sentir aux enfans le fondement et la liaison de ces règles, et qu'il y avoit une métaphysique qu'on pouvoit mettre à leur portée. C'est sur ce fondement, dit-il, qu'il donna sa *Grammaire analytique*, où cependant il nous parut qu'il posoit plus d'exemples que de préceptes. Cet ouvrage étoit de plus un peu long, et convenoit le moins par-là même à la jeunesse. C'est donc pour elle que M. Collin-d'Ambly a publié, depuis, sa *Grammaire simplifiée*. Il a retranché les détails moins nécessaires, et réduit les règles à ce qui est essentiel. Il se flatte d'avoir rendu la Grammaire moins sèche et plus méthodique. Cependant il faut avouer qu'il est difficile de rendre un pareil ouvrage intéressant pour les enfans. Les explications d'un maître habile peuvent seules y donner quelque attrait. M. Collin-d'Ambly aura toujours le mérite d'avoir mis sur la voie ceux qui cherchent à s'instruire eux-mêmes, ou à instruire les autres.

La *Nouvelle méthode latine* de M. l'abbé Sébillotte, est divisée en quatre parties, les déclinaisons et conjugaisons, la syntaxe, un supplément aux règles générales qu'elle renferme, et des principes détaillés pour l'explication du latin. L'auteur regarde cette dernière partie comme la plus importante, et a tâché d'y applanir trois difficultés qui se rencontrent dans le latin, savoir : la construction de la phrase, le talent de rendre chaque mot latin par le mot françois qui lui convient, et les ellipses. Il a remarqué qu'avec le secours de ces principes un enfant peut apprendre le latin en moins de temps que par la méthode ordinaire. M. l'abbé Sébillotte paroît avoir à la fois, et le désir d'être utile et de l'expérience dans l'éducation, et nous souhaitons que sa méthode produise dans ceux qui s'en serviront les mêmes bons effets qu'il se félicite d'avoir obtenus.

---

(1) Un vol. in-12; prix, 1 fr. 50 cent. A Paris, chez Villet; et au bureau du Journal.

(2) Un vol. in-12; prix, 1 fr. 25 cent., et 1 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Martin, libraire, rue Saint-André-des-Arts, n°. 60; et au bureau du Journal.

Miroir du Clergé, avec cette épigraphe tirée de saint Bernard : *Admovi speculum*. Seconde édition.

Méthode pour la direction des ames dans le tribunal de la pénitence, et pour le bon gouvernement des paroisses. Nouvelle édition, revue et corrigée.

Traité des saints Ordres; par M. Olier.

Le ministère des prêtres est, sans contredit, ce qu'il y a de plus important dans l'économie de la religion. Leurs fonctions, leurs prérogatives, leurs devoirs, la fin pour laquelle ils travaillent, tout doit, d'une part, exciter leur zèle, et, de l'autre, inspirer pour eux l'estime et le respect. Que de bien ne fait pas un bon prêtre? Il répand autour de lui l'édification. Ses exemples, ses discours, sa manière de s'acquitter de ses fonctions, toute sa vie, ses conversations mêmes, forment une sorte de prédication d'autant plus efficace qu'elle est plus naturelle et plus constante. Voyez quelle influence eut sur son siècle un prêtre, né d'ailleurs dans une condition obscure, mais ennobli par la pratique des plus hautes vertus, saint Vincent de Paul. Que de prodiges dans sa vie, quoique si unie et si humble! Partout il répand une odeur de piété. A la cour, il fait admirer son désintéressement et sa sagesse; dans les campagnes, dans les missions, il se met à la portée des plus simples, et s'attache aux plus ignorans; dans les assemblées de charité, il émeut par les peintures les plus vives,

par les exhortations les plus touchantes ; on ne peut résister à ses tendres sollicitations quand il parle en faveur des pauvres ; on est pénétré de la vivacité de sa foi et de sa ferveur à l'autel. Dans le monde et dans la retraite, dans l'église et dans les relations sociales, à table et au confessionnal, dans la conversation et en chaire, il est toujours occupé des intérêts de Dieu et des besoins du prochain. Toujours doux, humble, prudent, animé par les vues les plus pures, il dirige une foule de bonnes œuvres, il soulage tous les genres d'infirmités. Les pauvres, les malades, les vieillards, les enfans trouvés, les prisonniers, les filles abandonnées, les galériens même sont l'objet de sa charité active. Il envoie des millions à une province désolée par la guerre ; il fait passer des secours aux extrémités du monde. Il n'a rien, et il distribue des trésors. C'est à qui sera conduit dans les voies du salut par un homme si plein de l'esprit sacerdotal ; c'est à qui confiera ses aumônes à celui qui sait en faire un si sage emploi, et dont la Providence semble bénir spécialement les distributions.

De tels hommes sont rares sans doute. Cependant ne trouveroit-on pas encore aisément de ces prêtres, les modèles de leur état, la gloire de la religion et les bienfaiteurs de l'humanité ? N'avons-nous pas encore de ces ecclésiastiques qui commandent le respect par leurs vertus, qui font éclore autour d'eux les bonnes œuvres, qui ne respirent que pour la gloire de Dieu et le salut du prochain ? Qui n'a entendu parler de quelques-uns de ces hommes vénérables et précieux ; et si nous nous abstenons d'en désigner plusieurs qui honorent le clergé de cette capitale, n'en est-il pas un que chacun peut-être a déjà

nommé en secret; un prêtre aussi éclairé que modeste, aussi aimable que pieux, accoutumé à présider aux assemblées de charité, et à y faire naître l'intérêt pour l'indigence et le malheur; un prêtre qui ne peut parler de Dieu et de la piété sans que son visage, ses gestes et ses expressions annoncent la vivacité de sa foi et de son amour, et qui, sans être attaché à aucun ministère en particulier, les remplit tous avec une ardeur d'autant plus étonnante qu'elle contraste avec la foiblesse d'un corps épuisé par de longs travaux? Si de la capitale nous passions dans les provinces, quel diocèse ne nous offriroit pas des prêtres d'un mérite plus éminent, d'une piété plus profonde, tout entiers à l'œuvre de Dieu et à la sanctification des ames, et qui en imposent au monde même par l'éclat de leurs vertus et de leurs services? Dans des villes éloignées, et jusque dans des campagnes obscures, voyez ce curé, humble et charitable, respecté de tous ses paroissiens, et de ceux mêmes dont il n'a pu encore vaincre la résistance, catéchisant les enfans avec autant de clarté que de douceur, ne négligeant aucune occasion d'exhorter et d'instruire, joignant la prudence au zèle et la discrétion à la vigilance, assistant les pauvres, visitant les malades, connoissant tout son troupeau, et maintenant autour de lui l'ordre et la paix. Un bon curé acquiert presque toujours de l'ascendant sur les citadins les plus frivoles et sur les paysans les plus grossiers. Lors même qu'ils ne sentent pas tout son mérite, ils cèdent, malgré eux, à l'opinion publique, et obéissent même, en quelque sorte et indirectement, à son impulsion. Il est le conseil des familles, le consolateur du malheureux, l'arbitre des différends. Le scandale fuit devant lui, la

licence le redoute, et les abus cherchent à se dérober à ses regards. Combien de biens qu'il opère, de maux qu'il prévient, de préventions qu'il dissipe, de haines qu'il appaise, de vertus qu'il fait germer! Son influence subsiste lors même qu'il n'est plus, et la génération qu'il a instruite et formée se maintient encore par la seule force des souvenirs et par la tradition des exemples.

Si tels sont les heureux effets de la présence d'un bon curé, et si l'on doit de l'estime et de la reconnoissance à un seul prêtre qui peut opérer tant de biens, combien n'en doit-on pas davantage à ceux qui se consacrent à procurer à l'Eglise de bons prêtres? N'est-ce pas là l'œuvre la plus utile pour la religion, et celle dont les bienfaits sont les plus étendus et les plus durables? Songez à toute l'influence qu'a pour l'avenir l'établissement d'un bon séminaire, et combien, dans la succession des temps, il va résulter d'avantages d'une bonne éducation ecclésiastique. Les jeunes gens qui y prendront l'esprit de piété le transmettront à d'autres, et le perpétueront dans les familles. Telle étoit l'honorable destination de ces pieuses congrégations fondées parmi nous par les Vincent, par les Olier, par les Eudes, et par d'autres prêtres leurs contemporains. C'est à elles que l'on doit cette succession de ministres dignes de leur caractère, qui ont conservé le dépôt de la foi, et l'ont répandu parmi les peuples. La plupart de ces congrégations ont été dispersées par la tourmente révolutionnaire. Une seule presque reste encore debout; et s'est hâtée de reprendre ses travaux dès que l'Eglise a pu jouir d'un peu de calme. Constamment renfermée dans le cercle de ses fonctions, inaccessible à l'am-

bition, recherchant l'obscurité, elle ne s'est jamais occupée qu'à remplir l'objet de son institution, et qu'à former des ecclésiastiques à l'esprit de leur état. Jamais ses membres n'acceptoient d'autres places, ne se livroient à d'autres soins, n'exerçoient le ministère au dehors. Ils ont eu, ils ont encore des hommes qui auroient pu briller dans les diverses parties de la science ecclésiastique, et qui ont renoncé à un genre d'occupations où auroit pu se glisser un peu de vaine gloire, pour se concentrer dans des travaux moins éclatans, mais non moins utiles; hommes à jamais recommandables par leur piété vraie, par leur désintéressement absolu, par leur douceur inaltérable, et dont je n'ose parler ici qu'à mots couverts, et comme à la dérobée, de peur d'affliger la modestie de mes maîtres.

Les trois ouvrages que nous annonçons ont tous trois pour objet de former de bons prêtres, et c'est pour cela que nous les avons réunis sous un seul article. Ils ne peuvent certainement avoir été composés que par des hommes qui avoient médité sur tous les devoirs de l'état sacerdotal, et qui même avoient été employés long-temps dans l'éducation ecclésiastique. Le premier de ces ouvrages, *le Miroir du clergé*, a été composé, en Allemagne, par quelques-uns de ces vertueux proscrits qui ont honoré la religion par leur courage et leur patience; nous avons lieu de croire que le principal auteur est M. Cossart, ecclésiastique d'un mérite distingué, qui, après avoir exercé son talent dans un séminaire de la capitale, fut ensuite curé dans le diocèse de Boulogne, et se rendit utile dans l'émigration même par des conférences et des écrits sur les matières de son état;

C'est aussi à lui, en grande partie, que l'on doit le *Cours de Prônes* (1), publié récemment, et dont le prompt débit annonce assez le jugement du public sur l'ouvrage et sur l'auteur. Le *Miroir du clergé* paroît avoir été imprimé à Munster, en 1799. Il est revêtu des approbations de MM. les évêques de Boulogne, d'Aire, d'Amiens, de Limoges et de Séez, qui résidoient alors à Munster ou dans les environs. L'approbation de M. l'évêque de Boulogne surtout est développée, et l'assentiment d'un si bon juge est un heureux préjugé en faveur de l'ouvrage.

Le *Miroir du clergé* (2) a pour but de rappeler à tous ceux qui sont engagés dans la milice sainte, les règles de leur état. On y traite de la vocation ecclésiastique, des dispositions pour les ordres, des vertus qu'il convient d'y apporter, des études préparatoires, du sous-diaconat et des obligations qu'on y contracte, du bréviaire, de l'habit ecclésiastique, etc. Arrivé au sacerdoce, on examine quels sont les devoirs du prêtre, du vicaire, du bénéficier, du chanoine. Le second volume est employé tout entier à retracer les obligations du curé. Les auteurs procèdent sur chaque point par des questions qui forcent le lecteur à faire des retours sur lui-même, et à comparer sa vie avec la règle. On a cru que cette forme directe et ces interpellations fréquentes facilitoient les applications. Comme on n'a rien oublié de ce qui a rapport aux devoirs et aux vertus ecclésiastiques, ces développemens multipliés

---

(1) 2 vol. in-12, brochés; prix, 6 fr. et 8 fr. franc de port. A Paris, au bureau du Journal.

(2) 2 vol. petit in-8°., brochés; prix, 5 fr. 50 cent. et 8 fr. franc de port. A Paris, au bureau du Journal.

présentent une suite d'instructions propres à nourrir la piété des prêtres, et à les entretenir dans l'esprit de leur ministère. On est étonné des détails de l'ouvrage, et de la variété des réflexions qu'il renferme sur des objets qui se touchent de si près. Il falloit que les auteurs eussent une longue expérience dans l'instruction et l'exercice du ministère pour embrasser cette foule de rapports et de considérations, et pour y mettre l'intérêt et l'onction dont le sujet étoit susceptible. Il me semble que ce livre est l'un des plus utiles que puisse avoir un ecclésiastique, et c'est un excellent sujet d'examen pour ceux qui veulent travailler à leur perfection.

La *Méthode pour la direction des ames dans le tribunal de la pénitence, et pour le bon gouvernement des paroisses* (1), se rapproche beaucoup de l'objet du précédent écrit, au moins de celui qui est traité dans le second volume du *Miroir*. Il y a pourtant cette différence que dans le *Miroir* on paroît s'occuper davantage de la sanctification du pasteur, et dans la *Méthode*, de la sanctification du troupeau. L'auteur de ce dernier ouvrage est un ecclésiastique du diocèse de Besançon, nommé, je crois, Pochard, et l'édition qu'on en donne a été motivée par l'utilité et le succès de cette *Méthode*, qui, d'ailleurs, n'est pas nouvelle. Elle commence par des réflexions préliminaires sur l'excellence, les dangers, les difficultés, les secours et les avantages du saint ministère. Ces réflexions forment à elles seules le quart du premier volume, et ne paroissent point trop longues. Le

---

(1) 2 vol. in-12; prix, 5 fr. et 6 fr. 75 cent. franc de port. A Paris, chez Méquignon, fils aîné, et au bureau du Journal.

reste du volume a rapport tout entier au tribunal de la pénitence, et à la conduite qu'y doit tenir le confesseur. Les interrogations à faire, les avis à donner, les pénitences à imposer, les différens cas que peut présenter la pratique du tribunal, telles sont les principales matières que l'auteur parcourt avec précision, et discute avec sagacité. Le second volume renferme la méthode pour le gouvernement d'une paroisse. On y parle du catéchisme, du sermon, du prône, de l'annonce des fêtes, de la vigilance pastorale, de l'administration des sacremens, des confréries, etc. Tout cela est présenté un peu différemment que dans le *Miroir*, mais n'en est ni moins utile ni moins solide. L'un insiste davantage sur quelques points, l'autre s'attache à d'autres considérations. Le *Miroir* a plus d'onction, tandis que, d'un autre côté, la *Méthode* a l'avantage d'offrir un plus grand nombre d'exemples de ce que le curé doit faire ou dire dans telle ou telle circonstance.

Le *Traité des saints Ordres* (1), de M. Olier, a encore pour but la sanctification des prêtres. Il est divisé en trois parties, de la cléricature, des ordres mineurs et majeurs, et enfin du sacerdoce. L'auteur rappelle les obligations de chacun, les dispositions qu'il y faut apporter, les sentimens qu'on doit exciter en soi pour se rendre digne d'un si honorable ministère. Il s'étend surtout sur la dignité et la sainteté du sacerdoce. Son ouvrage, fortifié d'un grand nombre de passages de l'Ecriture et des Pères, et plein de sens et de gra-

---

(1) 1 vol. in-12; prix, 2 fr. 50 c. et 3 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Méquignon, fils aîné, et au bureau du Journal.



vité, peut faire d'autant plus d'impression que les exemples de l'auteur justifioient sa doctrine. Jean-Jacques Olier, né en 1608, et mort en 1657, fut un des plus vertueux prêtres du 17e. siècle. Il refusa l'évêché de Châlons-sur-Marne pour se consacrer à l'éducation ecclésiastique. Il fut à la fois curé de Saint-Sulpice et fondateur de la congrégation de ce nom. Sa piété, son zèle pour le salut des ames, sa vie pénitente, son assiduité aux fonctions du ministère le rendoient digne de l'amitié de saint Vincent de Paul, et ils furent en effet très-liés ensemble. C'est à un si fervent ecclésiastique qu'il appartenoit de parler de la sainteté du sacerdoce, et son *Traité des saints Ordres* ne peut que contribuer à ranimer l'esprit ecclésiastique dans les lecteurs bien disposés. Il n'y a que peu d'expressions et de tournures qui aient vieilli. Il est à croire qu'on a un peu retouché le style, et on a bien fait.



Nouvelles ecclésiastiques.

Rome. Le 1er. juillet, S. S. a quitté sa *villégiature* de Castel-Gandolfo, et est revenue à Rome, où elle est allée habiter le palais Quirinal. Le peuple s'étoit porté en foule au-devant de son souverain, et a témoigné sa joie par des acclamations. Le saint Père, touché de cet accueil, a paru à son balcon, a salué le peuple et lui a donné sa bénédiction. La reine Marie-Louise, Infante d'Espagne, le prince son fils, la princesse de Galles, le prince de Saxe-Gotha, s'étoient mis à la suite du cortége, pour faire honneur à S. S.

— La fête de saint Pierre et de saint Paul a été célébrée avec la pompe accoutumée. Le cardinal Mattei, doyen du sacré collége et archiprêtre de la basilique

du Vatican, y a célébré la messe solennelle, à laquelle ont assisté les cardinaux, ainsi que les princes et princesses qui se trouvent à Rome. Le soir, la coupole, la colonnade de l'église et la place ont été illuminées, et on a tiré un feu d'artifice au château Saint-Ange.

PARIS. Le 16 juillet a eu lieu la cérémonie funèbre en l'honneur de S. A. R. MADEMOISELLE. Le corps avoit été exposé dans une salle de l'Elysée, sur une estrade recouverte de draperies blanches. A neuf heures du soir, il a été placé sur la voiture destinée à le transporter à Saint-Denis. Le corps étoit porté par M. le marquis d'Anjorand, écuyer-commandant, et par M. le chevalier Gory; la boîte qui renfermoit les entrailles par un gentilhomme ordinaire de MONSIEUR, et les honneurs de la Princesse par l'officier des gardes. Dans la première voiture, étoient M. l'abbé de Bombelles, premier aumônier de Mme. la duchesse de Berry, M. le comte de Rochemore, Mme. la duchesse de Lévis et Mme. la comtesse de Gontaud; dans la deuxième, M. le curé de l'Assomption, M. le marquis d'Anjorand et M. le chevalier Gory. A l'arrivée du convoi à Saint-Denis, les cloches ont sonné. MM. les chanoines du chapitre attendoient au portail. Le corps a été déposé à l'entrée de la nef sur un sarcophage. On a chanté l'office des morts. Le corps ayant été présenté à l'entrée du caveau, M. l'abbé de Bombelles a prononcé le discours suivant :

« Messieurs, en présentant, de l'exprès commandement du Roi, S. A. R. MADEMOISELLE, pour la conduire sous ces voûtes sacrées, à la dernière demeure des Rois, ses ancêtres, nous dirons avec l'*Ecclésiaste*, chapitre L, ℣. 8 : *Elle a paru comme l'arc qui brille dans un ciel lumineux, et comme la rose qui naît au printemps.*

» Peu de jours se sont écoulés depuis l'instant où cette rose naquit, au milieu de ce qu'il y a de plus grand sur la terre; elle annonçoit par sa beauté et sa fraîcheur tout ce qui sembloit assurer sa conservation. Hélas! en moins de douze heures, elle a passé de la vie la plus parfaite aux souf-

frances qui ont hâté sa mort. Une fin si inattendue navre de douleur les auteurs de ses jours, et nous accable de tristesse. Mais partageons aussi les consolations que donne à une race chérie la religion dont elle est pénétrée.

» MADEMOISELLE, régénérée dans les eaux du baptême, et qu'aucune imperfection n'a pu atteindre, est désormais l'ange de la patrie, ange qui, réuni dans le ciel aux saints de sa famille, attirera sur elle et sur nous les bénédictions du Seigneur ».

Le corps a été descendu dans les caveaux, et déposé près de celui de Mme. Victoire, dans le caveau de la branche régnante.

— Jean-Baptiste-Raymond Pralet, prêtre du diocèse de Besançon, vient de mourir, à Amiens, à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Il étoit entré de bonne heure dans une société célèbre, et y fut employé dans l'éducation de la jeunesse. Il continua, même après la catastrophe de 1762, à se livrer à ce genre de travaux. Proscrit, en 1793, pour avoir refusé le serment, il trouva dans Amiens un asile contre la persécution, et paya l'hospitalité de cette ville généreuse par son zèle à porter des secours aux fidèles dans les temps les plus difficiles. Une maladie de peu de jours l'a enlevé à un diocèse où il avoit conquis l'estime par ses vertus et ses services.

LONDRES. Le parlement d'Angleterre vient d'adopter, sans débats, un acte important pour les catholiques. Lord Melville a présenté à la chambre des pairs, et M. Croker à la chambre des communes, un bill pour régler la prestation du serment par les officiers de terre et de mer. Ce bill, qui a reçu la sanction royale, autorise le gouvernement à admettre les catholiques au service sans leur faire prêter les sermens de suprématie et d'adjuration. Le projet n'a éprouvé aucune opposition dans les deux chambres. Ce n'est pas une émancipation absolue, telle que la demandoient les catholiques, ce n'est qu'une concession partielle; mais on a lieu d'espérer, d'après les dispositions actuelles du gouvernement, que son intention est

de profiter de la latitude que lui laisse cette loi pour favoriser les catholiques.

— La société formée pour les écoles de charité des catholiques, tint une assemblée le 10 juillet. S. A. R. le duc de Sussex, fils de S. M., occupoit le fauteuil du président, accompagné des lords Shrewsbury et Killian. Le prince prononça un discours, où il exprima le vif intérêt qu'il prenoit à cet établissement, dont l'origine, comme il l'observa, étoit due à l'esprit de charité d'un prêtre catholique françois, réfugié en Angleterre pendant les orages de la révolution. Ce *révérend gentleman* (car nous conservons l'expression angloise du prince) n'est retourné dans sa patrie qu'après avoir pris des arrangemens pour la stabilité de l'établissement, et l'avoir mis sous la protection d'une dame digne de ce choix par son rang et sa piété. Après cet éloge, si honorable pour M. l'abbé Carron, le duc de Sussex a porté un toast à la santé du *très-révérend* docteur Poynter, évêque et vicaire apostolique de Londres, et à celle du clergé catholique. Cette proposition a été couverte d'applaudissemens. Les enfans de l'école de charité étant entrés, M. Charles Butler a rappelé le but de l'institution. L'intérêt de son discours étoit augmenté par la présence des enfans. Il y avoit quatre-vingts jeunes filles qu'une dame catholique forme par des soins assidus au travail et à la vertu. Cent jeunes garçons sont élevés, dans une autre école, par les bienfaits d'une autre dame catholique. Le président a fait connoître à la société que l'amiral comte de Saint-Vincent venoit d'envoyer 100 guinées pour sa contribution. On a cité plusieurs autres offrandes généreuses, et on a fait la quête, qui a produit une somme considérable. Les dames surtout se sont distinguées par leur générosité. Cette séance est fort remarquable dans l'histoire même de l'Angleterre. C'est la première fois qu'on a vu le fils du roi montrer publiquement cet intérêt pour les catholiques, et cette estime pour un évêque et un prêtre de cette communion. Une distinction si flat-

teuse, réservée à M. l'abbé Carron, atteste quels souvenirs il a laissés en Angleterre.

Nouvelles politiques.

Paris. S. M. est allée, le 15, faire une visite à Mme. la duchesse de Berry, et lui porter des consolations. Monsieur, Madame, Mgr. le duc d'Angoulême vont fréquemment à l'Elysée.

— Le bulletin de Mme. la duchesse de Berry porte qu'elle a été bien la journée du 15; dans la nuit, S. A. R. a eu un peu de fièvre, qui étoit passée le lendemain matin. Depuis, elle est dans l'état le plus satisfaisant.

— Mgr. le duc de Berry a envoyé 2000 fr. au préfet de Saône-et-Loire, pour le soulagement des cantons ravagés dernièrement par la grêle. C'est ainsi que S. A. R. trouve, dans le plaisir de faire du bien, un adoucissement à sa douleur.

— Une ordonnance royale, du 2 juillet, règle le mode d'après lequel les capitaines de cavalerie devront être placés selon leur grade. D'après cette ordonnance, tous les capitaines commandans d'escadron, actuellement pourvus de cet emploi, en recevront le brevet. Tous les capitaines en second, en activité, et dont la nomination est antérieure au 30 août 1815, recevront également le brevet de capitaine commandant. Les capitaines en non activité, et dont la nomination est aussi antérieure à l'ordonnance du 30 août, recevront pareillement le brevet de commandant, et seront remplacés concurremment avec les capitaines en second. Les lieutenans de cavalerie continueront d'être désignés par les dénominations de lieutenant en premier et lieutenant en second, mais sans former deux grades différens.

— Le tableau de la population de Paris, sans y comprendre la garnison, offre, pour le 1er. arrondissement, 49,712 personnes; pour le 2e., 65,290; pour le 3e., 60,069; pour le 4e., 46,604; pour le 5e., 56,773; pour le 6e., 71,942; pour le 7e., 66,088; pour le 8e., 62,805; pour le 9e., 42,042; pour le 10e., 75,632; pour le 11e., 50,011; et pour le 12e., 78,618. En tout, 715,595 individus. Les maisons sont au nombre de 27,371, et les ménages de 227,252.

— Le sieur Loret, convaincu d'avoir prêté sur nantissement et à usure, a été condamné, par le tribunal de police correctionnelle de Paris, à deux mois de prison et 1000 fr. d'amende.

— Oudin, chef de la bande des insurgés de Saint-Genis-Laval, est arrivé à Lyon, le 9 juillet, et a subi plusieurs interrogatoires devant la cour prevôtale, qui a commencé l'instruction de son procès.

— La ville de Perpignan a failli être ensevelie sous ses ruines, le 4 juillet. La foudre tomba sur la citadelle, à quinze pas d'un magasin à poudre, au lieu où se fabrique l'artifice. Le feu communiqua à plusieurs pièces d'artifice, et se seroit étendu plus loin sans l'activité et la présence des officiers et soldats, qui coupèrent, par une rigole, la communication avec le magasin à poudre. L'incendie a été éteint, et les habitans, qui s'étoient tous enfui dans la campagne, se sont rassurés, et sont rentrés dans la ville, remerciant le ciel d'avoir été préservé d'un si grand danger.

— M. Bigot de Morogues a présenté au conseil d'arrondissement d'Orléans un Mémoire sur quelques impôts arbitrairement répartis. Ce Mémoire, qui est imprimé, offre sur ces matières des observations qui ont été soumises à l'autorité supérieure, et qui provoqueront des améliorations dans cette partie. L'auteur plaide pour les intérêts des propriétaires, sans blesser ceux du trésor.

— Le 12, le prince régent d'Angleterre s'est transporté au parlement, et a fait la clôture de la session par un discours sur l'état du royaume.

— Mme. de Krudener a eu ordre de quitter le canton de Lucerne. Elle est allée à Zurich, et a reçu défense de s'y arrêter. Le canton de Zug a fait publier qu'il ne seroit pas permis à cette dame de résider sur son territoire. Ce qui lui attire ces désagrémens, c'est le grand nombre de mendians qu'elle traîne à sa suite.

Le nom de saint Vincent de Paul rappelle l'idée de la vertu la plus pure et de la charité la plus héroïque. On est confondu de tout le bien que fit ce simple prêtre, né dans la pauvreté. Des fondations d'hôpitaux, des missions, des conférences, des aumônes immenses, signalèrent son zèle, et il ne fut pas moins le bienfaiteur de la postérité que de ses contemporains, par la nature des établissemens qu'il forma. Chéri des pauvres, révéré des grands, mis par l'Eglise au rang des saints, il a même conquis les suffrages des incrédules; et des philosophes de ce siècle dédaigneux et contempteur des saints, ont célébré la bienfai-

sance et les vertus d'un fondateur de congrégations. Sa vie est en effet toute remplie de traits admirables. M. Collet, qui l'a écrite, y a recueilli des particularités attachantes; et si ses récits sont quelquefois un peu longs, on les lui pardonne en faveur de l'intérêt des détails. Son ouvrage, en 2 vol. in-4°., manque, depuis long-temps, dans le commerce; à son défaut, on a réimprimé plusieurs fois l'Abrégé qu'il en avoit fait lui-même, en 1 vol. in-12 (1). Mais ceux qui ont plus de loisir, ou qui prennent plus de plaisir à connoître toutes les actions des saints, regrettent la première Vie, qui convenoit parfaitement aux grandes bibliothèques, aux séminaires, aux communautés, et entr'autres aux maisons des Sœurs de la Charité. On se propose donc, pour satisfaire ce vœu des ames pieuses, de réimprimer la Vie de saint Vincent de Paul, édition de Nanci, en 2 vol. in-4°. L'édition sera en tout conforme à la première, et coûtera, pour les souscripteurs, 14 fr. les 2 vol. brochés, en caractere Saint-Augustin, et en bon papier, et 24 fr. sur papier satiné. Un beau portrait du saint ornera le 1er. volume. La souscription sera fermée le 30 septembre 1817, et le prix sera alors de 20 fr. au lieu de 14, et de 32 au lieu de 24. Pour jouir du bénéfice de cette souscription, il faut payer la moitié en se faisant inscrire, et le surplus à la livraison de l'ouvrage. On souscrit à Paris, chez M. Demonville, imprimeur-libraire, rue Christine, n°. 2, et au *bureau du Journal*. Les amis de la religion ne peuvent manquer de favoriser une entreprise honorable et utile. Ce n'est pas assez de louer M. Demonville de son projet; il est juste d'encourager les imprimeurs qui consacrent leurs presses à de tels ouvrages.

AU RÉDACTEUR.

B...., 27 mai 1817.

Monsieur, la pureté de vos principes m'est trop connue pour vous déguiser ce que je pense de l'approbation que vous avez paru donner à la lettre de M. de Sacy, publiée sous la date du 10 février. Je ne connois que le nom de l'auteur; ainsi, dans le jugement que j'en porte, la prévention n'est entrée pour rien; mais ses idées m'ont paru susceptibles d'être contestées.

Je ne m'arrêterai qu'à une seule, celle-ci : « Tout chrétien, qui ne regarderoit pas le peuple juif comme conservé par la divine Providence au milieu des nations pour être la semence précieuse d'une

(1) 1 vol. in-12, broché; prix, 2 fr. 50 cent. et 3 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, au bureau du Journal.

régénération promise, auroit renoncé à la foi, et trahi le dépôt de la révélation ».

Que le peuple juif soit conservé par la divine Providence au milieu des nations, nous le confessons avec M. de Sacy; mais qu'il y soit conservé *pour être la semence d'une régénération promise*, et que penser autrement ce soit *renoncer à la foi et trahir le dépôt de la révélation*, je ne sais dans quel concile, dans quel canon ou bulle dogmatique M. de Sacy a puisé cet article de croyance, qu'en docteur un peu tranchant il érige ici en dogme.

Si du moins il nous eût expliqué clairement ce qu'il entend par *semence précieuse d'une régénération promise*, car en matière de foi il ne faut point d'énigme, peut-être serions-nous tombés d'accord.

Sans doute il n'entend pas cette régénération dans le sens de son juif *croyant*, pour qui, selon M. de Sacy, c'est un dogme essentiel, une propriété précieuse de croire que sa nation sera rétablie avec son autonomie, son existence politique, son culte, etc. Ce peut être là la doctrine de son croyant, mais non le dépôt de la révélation.

Je présume plutôt que, par cette *régénération promise*, M. de Sacy entend que le peuple juif, devenant un jour chrétien et catholique, en embrassant la foi que l'Eglise catholique a enseignée, enseigne et enseignera toujours, cessera alors d'être juif pour ne faire plus qu'un même peuple avec nous. Nous espérons cette conversion des Juifs, nous l'espérons même, fondés en quelque sorte sur des passages des saintes Ecritures, et sur une conversion telle qu'elle s'est opérée dans le temps et par le ministère des apôtres, lorsqu'à leur prédication un grand nombre de Juifs embrassèrent la foi de l'Evangile, reçurent le baptême, et devinrent, avec les Gentils, membres de l'Eglise naissante et impérissable de Jésus-Christ. C'est une espérance, ce n'est pas un dogme.

Si l'abbé de Saint-Cyran nous eût tenu le langage de M. de Sacy, nous eussions pu craindre qu'il n'entendît par ces mots, *précieuse semence d'une régénération promise*, celle aussi de l'Eglise romaine, que ce *pieux abbé* voyoit déjà toute corrompue, et dans le besoin d'être régénérée, soit dans les mœurs, soit dans la foi; la vraie foi n'étant plus que dans un petit nombre de fidèles, formant une petite église, principe de la régénération future. J'ai trop bonne opinion de M. de Sacy pour lui prêter de pareilles intentions; ce n'est sûrement pas là le dogme qu'il veut établir; du moins ce ne seroit pas là la foi, ni le dépôt de la révélation.

Vous voyez, Monsieur, que je suis loin d'approuver les idées de l'auteur de la lettre placée dans le n°. 288, tom. XII de votre intéressant journal. Les courtes réflexions que je vous soumets m'ont paru nécessaires pour rectifier une assertion qui avoit au moins besoin de quelques explications. Je pense que vous approuverez ma démarche, et je souhaite que vous accueilliez des observations que je vous livre avec le seul désir d'être utile. Dans la milice de Jésus-Christ, tout homme est né soldat.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

A.

Notice sur le cardinal Maury.

Jean-Sifrein Maury naquit, le 26 juin 1746, à Vauréas, dans le comtat Vénaissin, d'une famille pauvre et obscure. Il fit ses premières études dans son pays, et son cours de théologie, d'abord au séminaire de Saint-Charles d'Avignon, puis au séminaire de Saint-Garde de la même ville. De l'ardeur pour le travail, une mémoire heureuse, un esprit vif, beaucoup d'assurance et de désir de se faire connoître, le distinguoient déjà dans ce premier âge. Il professoit une extrême admiration pour Bossuet, et n'en parloit qu'avec une chaleur qui prenoit même quelquefois les couleurs de l'exagération. C'étoit néanmoins un assez bon calcul dans un jeune homme que de s'attacher au char d'un tel maître, et il étoit naturel de se prévenir favorablement pour celui qui paroissoit sentir si bien le mérite et les beautés du plus éloquent de nos orateurs. L'abbé Maury vint à Paris dès qu'il eut fini ses études théologiques. N'ayant point de fortune, et ne connoissant presque personne dans la capitale, il se trouva dans une position difficile. Mais il avoit une volonté forte de parvenir. Son activité, son travail, et d'heureuses circonstances, triomphèrent des obstacles. Il se livra fort jeune à la chaire, à laquelle sembloient le rendre propre une imagination vive, une composition facile, un organe sonore et une forte poitrine.

L'Académie françoise avoit proposé pour sujet du prix d'éloquence, en 1771, l'éloge de Fénélon. L'abbé Maury se mit sur les rangs, et envoya un discours avec cette épigraphe : *Antiquâ homo virtute ac fide*. Il obtint l'accessit, et La Harpe le prix. On n'eut point à reprendre dans le Discours de l'abbé Maury les défauts que l'on censura justement dans les compositions de ses concurrens. Toutefois son style et le fond de ses pensées se

sentoient un peu, et de sa jeunesse, et de l'esprit de son siècle. L'orateur s'étoit accommodé au ton et au goût de ses juges. On put remarquer aussi dans l'éloge, et surtout dans les notes, ce penchant à raconter des anecdotes peu sûres, que le cardinal poussa si loin dans les dernières années de sa vie. Malgré ces défauts, l'éloge de Fénélon fut le commencement de la fortune de l'abbé Maury. Un abbé de Fénélon venoit d'être nommé, la même année, à l'évêché de Lombez; il fit l'orateur son grand-vicaire et son official, places qui ne donnèrent pas beaucoup d'occupation au jeune abbé. Le séjour de la capitale lui convenoit mieux que la solitude de Lombez, et le succès de son début l'engageoit à suivre la même carrière. Il fut choisi pour prêcher le panégyrique de saint Louis devant l'Académie françoise, en 1772, et prononça un discours assez intéressant et qui fut goûté. L'auteur étoit lié avec des gens de lettres, et les gens de lettres étoient à cette époque une puissance. L'Académie demanda pour l'abbé Maury un bénéfice, et l'obtint. Il fut nommé par le Roi à l'abbaye de la Frénade, au diocèse de Saintes.

On donnoit alors une édition des *Sermons de Bossuet*, dont étoit chargé D. Déforis, Bénédictin des Blancs-Manteaux. L'abbé Maury imagina, soit de lui-même, soit à la prière de l'imprimeur Boudet, de rédiger sur ces *Sermons* des réflexions qui auroient servi de préface à l'édition. D. Déforis, qui n'avoit pas été consulté, n'approuva pas le travail du jeune abbé, et ce travail, il faut l'avouer, n'offre rien de bien remarquable. On y trouve un peu de prétention, des jugemens hasardés, et de ces anecdotes suspectes que l'auteur s'accoutumoit à semer partout.

Le 28 août 1775, l'abbé Maury prononça, devant l'assemblée générale du clergé, le panégyrique de saint Augustin, discours qui nous a paru supérieur aux précédens. L'auteur avoit pu mûrir son talent. Il avoit acquis l'habitude de la chaire, et il se faisoit entendre assez fréquemment dans les églises de la capitale. En

1777, il fit imprimer des *Discours choisis sur divers sujets de religion et de littérature*, Paris, 1 vol. in-12. C'est le recueil des Discours précédens, auxquels l'auteur ajouta un *Discours sur l'éloquence de la chaire*. Les préceptes qu'il y trace sont en général assez sains, et son style a moins d'afféterie. Il n'a pas fait imprimer de sermons proprement dits. Il n'a même pas livré au public son panégyrique de saint Vincent de Paul, qui eut beaucoup de succès dans le temps, et qu'il prononça fréquemment. Des chaires de Paris, l'abbé Maury fut aussi appelé à prêcher à la cour, et il y donna successivement un Avent et un Carême.

Il étoit fort lié avec l'abbé de Boismont, prédicateur et académicien, qui jouissoit de quelque réputation. On croit qu'ils composèrent ensemble les *Lettres secrètes sur l'état actuel de la religion et du clergé en France, à M. le marquis de....., ancien mestre de camp de cavalerie, retiré dans ses terres*. Ces Lettres, au nombre de quatre, sont datées de *Paris, 1781*, et ne forment que 32 pages. Le ton en est léger et caustique. On s'y moque des évêques administrateurs, de l'archevêque de Toulouse, de l'évêque d'Autun, et d'autres prélats et abbés de ce temps-là. Si l'abbé Maury eut part à cet écrit, comme on le dit, il eut sans doute grand soin de le dissimuler pour ne pas nuire à sa fortune. En 1785, il fut nommé pour succéder à M. de Pompignan à l'Académie françoise. Un tel choix, fait à une époque où les hommes religieux n'avoient guère d'influence, ni même d'accès à l'Académie, tenoit aux liaisons de l'abbé Maury, alors fort répandu dans les sociétés brillantes de la capitale, et vivant familièrement avec les gens de lettres les plus accrédités à l'Académie, et surtout avec Marmontel. Il prononça son discours de réception le 27 janvier 1785. On en remarqua surtout l'exorde et la péroraison. Le duc de Nivernois lui répondit. L'année suivante, mourut l'abbé de Boismont, qui laissa, par résignation, à son ami, le prieuré de Liens ou Lihons, de l'ordre de Cluny, au diocèse de

Noyon. Ce bénéfice, qui valoit de 18 à 20,000 liv. de rente, rendoit l'existence de l'abbé Maury fort brillante. Le président de Lamoignon, qui fut garde des sceaux en 1787, et qui finit si malheureusement dans la suite, l'affectionnoit, et l'employa en plusieurs rencontres. Telle étoit la position de l'abbé Maury, quand la révolution éclata, et le lança sur un plus grand théâtre.

Il assista, comme prieur de Lions, aux assemblées du clergé du bailliage de Péronne, pour l'élection des députés aux Etats-généraux. Sa nomination souffrit quelques difficultés. L'abbé Maury avoit contre lui des bruits qui pouvoient compromettre sa réputation comme ecclésiastique. Il triompha de cet obstacle par son talent d'improviser, et par le zèle qu'il annonçoit pour défendre les intérêts de la religion et de la monarchie. Il fut nommé député du clergé de Péronne aux Etats-généraux; il n'y parla point dans les premiers temps, et même sa fuite, son arrestation à Péronne, et une facétie de Rivarol semblèrent jeter sur lui quelque ridicule. Mais il s'en releva bientôt. La première discussion dans laquelle je crois qu'il ait figuré, est celle sur le *veto* du Roi, au mois de septembre 1789; et depuis ce temps il n'y eût point de grandes questions auxquelles il ne prit part. Il se trouvoit également prêt à parler, soit qu'il fut question d'une opération de finances ou de matières ecclésiastiques. Ses opinions sur les pensions, sur l'impôt, sur la compagnie des Indes, sur le papier-monnoie, et sur plusieurs autres sujets importans, prouvèrent à la fois, et ses connoissances, et la facilité de son élocution. Mais ce fut pour les droits de l'Eglise et de la monarchie qu'il montra le plus de zèle et de talent. Ses deux discours pour empêcher la spoliation du clergé, ceux contre Necker, sur le droit du Roi de faire la guerre et la paix, sur les affaires des 5 et 6 octobre, sur la réunion d'Avignon, pour la conservation de l'hôtel des Invalides, méritent d'être cités. Nous devons surtout faire mention ici des efforts de l'orateur contre la constitution civile du clergé, dont

démontra avec force les vices et la nullité. Malheureusement son zèle, son courage, sa véhémence échouèrent contre les résolutions d'un parti puissant, et la révolution suivit sa marche. L'abbé Maury signa les différentes protestations du côté droit en faveur de la religion et de la monarchie, entr'autres celle du 13 avril 1790, lors du refus de l'assemblée de déclarer la religion catholique religion de l'Etat, et celle du 29 juin 1791, sur les décrets qui avoient rendu prisonniers le Roi et la famille royale. Les signataires annonçoient dans celle-ci qu'ils ne prendroient plus de part aux délibérations de l'assemblée, excepté pour ce qui concernoit les intérêts et les droits du Roi et de sa famille. En effet, l'abbé Maury parla peu depuis cette époque.

La tribune de l'assemblée constituante fut le théâtre de la gloire de l'abbé Maury. Il y soutint la lutte avec avantage contre Mirabeau, qui passoit pour l'orateur le plus habile du côté gauche. On les a souvent comparés ensemble, et ils eurent en effet quelques rapports pour le genre de leur talent. Mirabeau avoit peut-être plus de véhémence encore; l'abbé Maury avoit plus de fond et d'instruction véritable. Le premier fut un factieux éloquent; le second eut du moins le mérite de soutenir les doctrines conservatrices de la religion et de la société. Quelques-uns lui reprochèrent de n'avoir pas toujours observé dans ses discours les règles de la prudence et de l'à-propos, et de s'être quelquefois écarté des intérêts et des conseils de ses amis du côté droit. Quoi qu'il en soit, il est certain que ses talens et son courage jetèrent sur lui un grand éclat, et dans les provinces surtout, il étoit regardé comme le plus brillant et le plus ferme défenseur de l'autel et du trône. Les journaux et les écrits de ce temps-là, rédigés dans le sens opposé à la révolution, ne tarissent point sur l'éloge de l'orateur, et on a cité plusieurs traits de courage et des réponses ingénieuses et hardies par lesquels il en imposa à ses ennemis. On trouve dans les pièces imprimées à la suite du *Procès de Louis XVI*, quelques mémoires adressés,

par lui, au Roi, sur l'acceptation de la constitution; les conseils qu'il y donnoit ne furent pas suivis.

La révolution, qui enlevoit tout à coup à l'abbé Maury ses bénéfices, sembloit lui avoir ravi en même temps sa fortune et ses honneurs; ce fut elle, au contraire, qui lui procura une plus grande élévation. Ses discours à l'assemblée lui avoient acquis une grande renommée. Lorsqu'il sortit de France, après la clôture de la session, il reçut partout l'accueil le plus flatteur. Il parut successivement à Chambéri, à Bruxelles, à Liège, à Coblentz, et les princes françois et étrangers lui donnèrent des témoignages d'approbation et d'intérêt. Pie VI l'appeloit à Rome. Son entrée dans cette ville eut l'air d'un triomphe. Les prélats, les seigneurs, le peuple étoient allés au-devant de lui. MESDAMES, tantes du Roi, qui étoient alors à Rome, le traitèrent avec distinction. Le Pape le destinoit aux plus grands honneurs. Il le fit archevêque de Nicée *in partibus infidelium*, et le 1er. mars 1792, l'abbé Maury fut sacré, en cette qualité, en présence de MESDAMES, par le cardinal Zelada, secrétaire d'Etat, assisté des évêques de Vence et de Perpignan. Pie VI le nomma aussi son nonce à la diète de Francfort, qui se tenoit pour l'élection de l'empereur François II. Le nouvel archevêque parut, en effet, à cette diète, où le nonce ne soutint pas la réputation de l'orateur. Il n'avoit pas les habitudes diplomatiques; et son caractère vif, et même quelquefois brusque et impétueux, son penchant à causer, la difficulté qu'il éprouvoit à retenir un secret, le rendoient plus propre aux mouvemens de la tribune qu'aux négociations du cabinet. De retour à Rome, il reçut du Pape de nouvelles faveurs; le 21 février 1794, il fut fait à la fois cardinal du titre *de la Sainte-Trinité au Mont-Pincio*, et évêque de Montefiascone et Corneto, siéges unis. Cet évêché, dans l'Etat de l'Eglise, est un des meilleurs de l'Italie, et la position de la ville entre Rome et Florence en rend le séjour plus agréable. Mais la révolution françoise vint poursuivre le cardinal Maury jusque dans cet asile. L'entrée des François à Rome fut

le signal de la dispersion des cardinaux, et le cardinal Maury devoit, plus que tout autre, redouter l'arrivée de ses compatriotes. Il prit la fuite, et sa voiture se croisa, dit-on, avec celle des commissaires du directoire, qui venoient *révolutionner* Rome, et qui n'apprirent qu'après coup quelle proie leur avoit échappé. Le cardinal se retira en Toscane, et resta quelque temps à Sienne; bientôt il eut ordre d'en sortir. Le général françois qui étoit entré à Rome, donna même ordre de l'arrêter, et le cardinal fut obligé de se cacher. Il gagna Venise, déguisé, dit-on, en voiturier. Depuis il passa en Russie, et l'on dit même dans le temps que ce voyage n'étoit pas étranger à quelque projet de réunion des deux églises. Mais l'on ne voit pas qu'il s'en soit suivi aucun résultat, et il y a toute apparence qu'il ne fut guère question de cet objet dans un temps où la situation de l'Eglise donnoit tant d'autres sujets d'affliction et d'inquiétude.

Lorsque les victoires des armées russes en Italie en eurent expulsé les troupes républicaines, le cardinal Maury y rentra, et se réunit, à Venise, avec ses collègues, pour le conclave, qui s'ouvrit le 1er. décembre 1799. Il se trouva le seul cardinal françois présent au conclave, les cardinaux de Rohan, de la Rochefoucault et de Montmorency n'ayant pu s'y rendre. Il y avoit pour conclaviste Louis Maury, son neveu, depuis chanoine de Saint-Pierre, et prélat domestique. On sait que, le 14 mars 1800, le conclave finit par l'élection du cardinal Chiaramonte, qui prit le nom de Pie VII. Il ne paroît pas que le cardinal Maury ait joué un grand rôle dans cette élection. Il revint à Rome, à la suite du saint Père, et rentra dans son siége. Louis XVIII, alors retiré à Mittau, le nomma son ambassadeur auprès du saint Siége, et protecteur des églises de France. Comblé de tant d'honneurs, le cardinal Maury montra d'abord beaucoup de zèle pour les intérêts du Roi de France. Il se prononçoit avec vigueur contre les opérations du gouvernement qui existoit alors dans notre patrie. On répandit une lettre de lui, en date du

11 décembre 1800, et adressée à M. l'évêque de Nanci, dans laquelle il blâmoit fortement la promesse de fidélité que l'on demandoit alors aux prêtres en France, et où il assuroit que la congrégation des cardinaux avoit improuvé cette promesse. Le fait ne se trouva point exact; le cardinal avoit été apparemment mal informé. Nous vîmes aussi, peu après, une lettre de lui à M. l'évêque d'Usès, où il témoignoit son mécontentement des négociations entamées entre le Pape et le gouvernement françois, relativement au Concordat de 1801.

Ce zèle étoit apparemment trop vif pour pouvoir se soutenir long-temps. Le cardinal s'ennuyoit à Montefiascone. Une petite ville, peu de société, des manières étrangères pour lui, lui rendoient ce séjour désagréable. Il ne dissimuloit pas le peu de cas qu'il faisoit des Italiens, qui, de leur côté, le trouvoient léger, hardi et dédaigneux. Il soupiroit après ce grand théâtre de Paris, où il avoit passé des jours si brillans. Un François ne peut jamais être heureux loin de sa patrie. Le cardinal chercha donc à se faire illusion sur les devoirs que lui imposoient les places et les honneurs dont il étoit revêtu. Il ne voulut pas voir que, cardinal, évêque, ambassadeur du Roi, il ne pouvoit, sans se dégrader, s'aller humilier devant un pouvoir nouveau et contesté. Le défenseur de la monarchie et des Bourbons à la tribune, devoit-il oublier le soin de sa réputation pour courir au-devant d'un joug étranger? Ces considérations furent méconnues, et le 12 août 1804, le cardinal adressa, de Montefiascone, à Buonaparte, une lettre où il protestoit de son admiration et de sa fidélité dans les termes les plus pompeux. Cette lettre fatale fut publiée dans les journaux, et surprit tout le monde. Nous voulûmes la regarder comme une imposture imaginée par un homme qui aspiroit alors à conquérir les noms les plus célèbres. La suite ne nous détrompa que trop. Le cardinal fit le voyage de Gênes, en 1805, pour se faire présenter à Napoléon. Il obtint de revenir à Paris, et il parut, en 1806, dans cette capitale, toute étonnée de le revoir. Il eut bientôt lieu



de juger de quel œil on envisageoit sa démarche. L'accueil glacé qu'il reçut dans les mêmes sociétés où il avoit été le plus recherché autrefois, auroit dû lui faire sentir ses torts s'il avoit pu se les dissimuler à lui-même. Les partisans même de l'usurpateur ne le regardoient que comme un transfuge, et les déserteurs sont rarement estimés. L'opinion publique se manifesta par des plaisanteries, puis par un abandon absolu, et le cardinal, à Paris, se trouva presque autant dans la solitude qu'à Montefiascone. Bientôt il contracta de nouveaux liens, et se félicita d'obtenir le traitement de cardinal françois, et d'être nommé premier aumônier de Jérôme Buonaparte. Rappelé dans l'Académie françoise, il y prononça, le 6 mai 1807, un discours de réception, qui fournit des armes à la critique. L'assemblée étoit très-nombreuse, et le désir d'entendre un orateur célèbre avoit attiré une foule de curieux. Le cardinal parla pendant une heure et demie; il parla beaucoup de lui, et peu de Target, son prédécesseur, sur lequel, en effet, il y avoit peu de choses à dire. Mais il s'avisa de coudre à son discours un éloge interminable d'un homme estimable, mais oublié, de l'abbé de Radonvilliers, mort dix-huit ans auparavant. Ce morceau eût pu occuper l'orateur pendant cinq minutes; il dura plus d'une heure. Enfin, le discours fut terminé par un éloge de Buonaparte, où l'enflure du style répondoit à l'exagération des pensées. Plus on s'étoit attendu à une composition brillante et soignée, à des mouvemens d'éloquence, à des traits d'esprit, plus on fut frappé de la langueur, de la prolixité, du défaut de mesure et d'intérêt qui régnèrent dans tout ce discours, et la réputation de l'académicien parut éprouver le même sort que celle du cardinal. Je ne sais si ce fut pour réparer cet échec que le cardinal publia une nouvelle édition de son *Essai sur l'éloquence de la chaire*, Paris, 1810, 2 vol. in-8°. Il y avoit prodigieusement étendu cet ouvrage, qui, dans l'origine, ne formoit pas 200 pages, et qui ici en renfermoit 800, sans y gagner beaucoup. On n'y remar-

que guère qu'une excessive abondance, et une profusion d'anecdotes que personne ne connoissoit, et que l'auteur se plaisoit à inventer et à embellir. A l'*Essai*, le cardinal joignit tous les discours dont nous avons parlé, excepté le panégyrique de saint Vincent de Paul, que l'on désiroit le plus, et qu'il ne jugea pas à propos de publier.

En 1809, les affaires de l'Eglise devinrent de plus en plus affligeantes; le Pape fut enlevé de Rome, et confiné à Savone; les cardinaux, les prélats furent exilés ou proscrits. Cependant l'auteur de ces violences s'irritoit encore de trouver quelque résistance à ses volontés, et de ne pouvoir obtenir du Pontife, qu'il retenoit prisonnier, des bulles pour de nouveaux évêques. Il engagea le cardinal Maury à écrire au Pape, au moment même où on l'arrachoit de Rome, et où on le promenoit captif dans le midi de la France. Le cardinal sollicitoit le saint Père de céder aux désirs de Buonaparte; le souverain Pontife ne lui répondit point. Au mois de novembre suivant, le despote nomma une commission d'évêques, parmi lesquels étoit le cardinal Maury, pour lui donner leur avis sur différentes questions. Il vouloit qu'on lui indiquât les moyens de se passer des bulles pontificales. Nous n'entrerons pas ici dans le détail des réponses de la commission, où le cardinal Maury ne paroît pas avoir eu beaucoup d'influence. Bientôt sa complaisance lui fit jouer un plus grand rôle dans ces troubles. Le cardinal Fesch, qui avoit été nommé à l'archevêché de Paris, après la mort du cardinal de Belloy, s'étant brouillé avec son neveu, celui-ci se décida tout à coup, dans un moment d'humeur, le 14 octobre 1810, à nommer le cardinal Maury à la même place. Le cardinal parut très-sensible à cette faveur, et en instruisit le Pape. Il prit l'administration du diocèse de Paris, qui lui fut déférée par le chapitre, et le jour de la Toussaint il parut dans le sanctuaire de la Métropole. Il logeoit à l'Archevêché, présidoit aux conseils, donnoit des Mandemens, et nommoit aux

places. Le 5 novembre, le Pape lui répondit par un bref daté de Savone. Il lui reprochoit d'abandonner les intérêts de l'Eglise, de violer ses sermens, de quitter son siége, et de prendre une administration étrangère. Il lui enjoignoit, et le prioit en même temps, de renoncer sur-le-champ à cette administration, afin de ne pas le forcer à procéder contre lui. Ce bref fit un grand éclat. La police impériale se mit en mouvement pour découvrir ceux qui l'avoient répandu. Le 1er. janvier 1811, M. l'abbé d'Astros, vicaire-général de Paris, fut rudement interpellé par Buonaparte, aux Tuileries même, conduit par le cardinal Maury chez le ministre de la police, et là interrogé, puis envoyé à Vincennes. On vouloit le forcer à donner sa démission, ou à nommer la personne qui lui avoit communiqué le bref. Il refusa l'un et l'autre. Des ecclésiastiques soupçonnés d'avoir connu ou fait connoître le bref, furent arrêtés, et on rechercha avec sévérité ceux qui avoient eu la moindre part à cette affaire. On fit une perquisition rigoureuse chez le Pape. On lui enleva plumes, encre et papier; on le priva de ses plus fidèles serviteurs. Trois cardinaux, exilés à Semur, furent amenés à Vincennes, ainsi que le prélat de Gregorio et le P. Fontana, aujourd'hui cardinaux. Leur crime étoit d'avoir contribué à faire parvenir le bref à Paris.

Le cardinal Maury dit, dans le *Mémoire* qu'il publia en 1814, que *le bref ne lui est jamais parvenu*. Il est impossible de le croire. Ce bref ne lui est pas parvenu officiellement, sans doute. Le Pape étoit captif, n'avoit point de nonce, et ne pouvoit envoyer de brefs par les voies ordinaires. Mais la police de Buonaparte connoissoit très-bien le bref, puisqu'elle fit tout pour en arrêter la circulation, et le cardinal Maury ne put pas n'en point avoir communication. C'étoit pour lui que se faisoit tout ce bruit; c'étoit pour soutenir son administration qu'on alloit fouillant partout, emprisonnant à tort et à travers, menaçant et répandant la terreur. Le chapitre de Paris ôta à M. d'Astros ses pouvoirs; on lui fit en-

tendre que c'étoit le seul moyen de sauver cet abbé. En même temps le cardinal Maury rédigea une adresse à Buonaparte, dans laquelle il représentoit le chapitre protestant de son attachement aux libertés de l'Eglise gallicane devant l'homme qui les fouloit aux pieds. Sans l'excès de l'adulation, ces protestations auroient pu être prises pour une satire. On y reconnut aisément le style ampoulé et la théologie complaisante du cardinal. Il persista, malgré le bref, à conserver l'administration du diocèse.

Dans le même mois de janvier 1811, il fut nommé membre d'une seconde commission chargée de répondre à de nouvelles questions du gouvernement, et qui donna ses réponses au mois de mars. Ensuite vint la tenue du concile où le cardinal Maury opina, comme on devoit s'y attendre. Le reste de son administration répondit aux commencemens. Oublions, s'il est possible, son asservissement aux volontés de l'usurpateur, ces adulations outrées qu'il lui prodiguoit dans des Mandemens décriés, ces mensonges publics, où il célébroit les vertus et la piété d'un persécuteur, ces paraphrases scandaleuses des bulletins, ces comparaisons fastueuses, ce travestissement des passages de l'Ecriture, cette profusion enfin de la louange la plus servile. On l'accusoit, dans ses rapports avec le clergé, de hauteur, de caprices et de bizarreries, qui paroissoient d'autant plus choquantes, que les deux précédens archevêques de Paris avoient été des modèles de douceur et de bonté. On lui reprochoit, sinon d'avoir provoqué, au moins de n'avoir rien fait pour empêcher la disgrâce de plusieurs ecclésiastiques, et entr'autres des prêtres de la congrégation de Saint-Sulpice qui furent expulsés de leurs séminaires. On alloit jusqu'à le regarder, en quelque sorte, comme l'homme de la police auprès du clergé; imputation injuste, il faut le croire, mais que sembloient rendre plausible ses assiduités auprès des autorités de ce temps-là. Il faut plaindre celui qui avoit pu tomber de si haut dans l'estime des hommes, et qui avoit

ainsi pris plaisir à détruire sa réputation. Il rendoit des ordonnances qu'on n'exécutoit pas, et croyoit relever une autorité qu'on méprisoit, en employant la menace de censures qu'on lui contestoit le droit de porter. Il prêcha deux fois à Notre-Dame, et ce fut pour donner à chaque fois une moitié de sermon qui dura sept quarts d'heure, et que presque personne n'entendit. Une autre circonstance assez connue acheva de prêter au ridicule. Il sembloit qu'il y eût une fatalité attachée à toutes les démarches du cardinal. Son ton brusque avec le clergé, ses souplesses avec les gens en place, son économie que je ne veux pas qualifier, son défaut de mesure en tout, son excessive loquacité, l'avoient rendu (pourquoi le dissimuler?) la fable du public. Je gémis d'avoir à rappeler ces torts et ces écarts d'un homme qui s'étoit illustré autrefois par d'importans services. Heureusement l'honneur de la religion n'est pas compromis par ces fautes, et les foiblesses d'un cardinal feront sûrement moins d'impression sur les esprits que le spectacle que présentoit alors l'Eglise romaine, que le courage de son chef, le dévouement des autres membres du sacré collége, et la fidélité de ces prélats, de ces religieux, de ces prêtres exilés et proscrits que les menaces, les rigueurs et les cachots ne purent faire plier contre ce qu'ils croyoient devoir à leur conscience.

Quand le souverain Pontife eût été amené à Fontainebleau, en 1812, le cardinal Maury alla plusieurs fois s'y présenter, et fut toujours reçu avec froideur. Il dit, dans son *Mémoire*, que S. S. ne lui parla jamais du bref, quoiqu'il l'eût entretenue plusieurs fois d'affaires relatives à l'administration du diocèse de Paris. Mais à quoi bon le saint Père lui en eut-il parlé, puisqu'il le savoit décidé à ne pas obéir? D'ailleurs, le Pape ne lui parla qu'une fois de son administration, et ce fut pour lui reprocher le désordre qu'il venoit de mettre par un réglement dans la célébration des fêtes. On prétend d'ailleurs que S. S. demanda, comme une grâce, d'être délivré de ses visites importunes. On se rappelle avec quelle

pompe de paroles il annonça, dans un Mandement, la signature des articles du 25 janvier 1813. Etant allé, au commencement de l'année suivante, rendre ses devoirs au saint Père, il ne fut point admis.

Enfin, l'Europe et la France furent délivrées. Le Pape étoit parti de Fontainebleau le 23 janvier 1814. Le 31 mars, les souverains alliés firent leur entrée à Paris. Le retour des Bourbons fut proclamé. Le cardinal Maury ne pouvoit conserver sous eux un titre qu'il tenoit de la violence. Aussi, dès le 9 avril, le chapitre métropolitain de Notre-Dame, *déterminé par une multitude de considérations qu'il est plus facile de sentir que convenable d'exprimer*, ainsi qu'il est porté dans sa délibération, arrêta *que tous les pouvoirs précédemment accordés pour l'administration du diocèse, à quelque personne que ce soit, et de quelque titre et dignité qu'elle fût revêtue, étoient révoqués*. Cette démarche fut universellement applaudie. Le chapitre nomma trois vicaires-généraux, et notifia sa délibération au cardinal Maury, qui eut ordre de quitter le palais archiépiscopal. Son Em. eut peine à déférer à cet ordre. Elle quitta Paris, puis y revint. On eut la patience de supporter sa longue indécision et la lenteur de ses préparatifs.

Dans cet intervalle parut un *Mémoire pour le cardinal Maury*, daté du 12 mai, et signé du cardinal même. Il essayoit de s'y justifier, tant de sa lettre de 1804, que de son administration. Nous n'avons pas besoin de dire que ce *factum*, d'ailleurs assez court, étoit excessivement foible. On peut voir le compte que nous en rendîmes dans le numéro XX de *l'Ami de la religion*. Voyez aussi un *Mémoire sur les administrations capitulaires, en réponse au mémoire pour M. le cardinal Maury*, Paris, 1814, brochure in-8°.; cet écrit est aussi solide que modéré. On dit que le cardinal préparoit une apologie plus étendue; il n'en a rien paru.

Enfin, le cardinal quitta Paris, le 18 mai, et prit lentement la route de l'Italie. Il devoit être peu pressé de s'y rendre. A son arrivée à Rome, il fut enfermé au

château Saint-Ange, où il resta six mois. Au bout de ce temps il fut mis chez les Lazaristes de Rome, et eut défense de se présenter devant le Pape, et de paroître à aucune cérémonie publique; on lui défendit également d'aller à son évêché de Montefiascone, où le Pape envoya un vicaire apostolique pour le gouverner. Ce fut l'évêque de Cervia qui eut cette commission. Le prélat Maury, neveu du cardinal, perdit ses places et ses bénéfices. On assigna une pension au cardinal, qui obtint, au bout de six autres mois, sa liberté entière. Depuis, il donna la démission de son siége. Il avoit été question, dit-on, de lui faire son procès; ce qui n'a point eu lieu. Il lui fut même permis de reparoître dans les cérémonies avec les membres du sacré collége; mais il continua de vivre dans la retraite, et ne voyoit point ses collègues. Au commencement de mai 1817, il essuya une indisposition qui l'engagea à recourir aux sacremens de l'Eglise. Il se confessa et reçut le viatique. La maladie, qui étoit une dissolution du sang, fit de rapides progrès, et après avoir reçu l'Extrême-Onction, il succomba dans la nuit du 10 au 11 mai. Son corps fut exposé dans sa demeure pendant deux jours, et ses obsèques furent célébrées, le 14 mai, dans l'église de Sainte-Marie *in Vallicella*. Les détails où nous sommes entrés nous dispensent de porter un jugement sur son caractère et sa conduite.

NOUVELLES.

Paris. On écrit de Rome, sous la date du 5 juillet, que S. S. y a tenu, les jours précédens, les audiences accoutumées de ses ministres pour les affaires de la religion et de l'Etat. Les souverains qui résident en cette capitale, les cardinaux, les ambassadeurs, la prélature et la noblesse ont, félicité le saint Père à l'occasion de son retour et du rétablissement de sa santé.

— Les bulletins de la santé de Mme. la duchesse de Berry portent que S. A. R. est dans l'état le plus rassurant. Le Roi, les Princes et Madame vont fréquemment lui rendre visite.

— Mgr. le prince de Condé a donné une somme de 1200 fr. pour les pauvres de Chantilly; les principaux propriétaires ont suivi l'exemple du Prince, et ont fourni, pour le même objet, une somme de 3200 fr.

— M. le comte de Redon-Beaupréau, intendant du port de Toulon, M. le comte Carra Saint-Cyr, gouverneur de la Guyanne, et M. Coster, préfet de la Mayenne, ont prêté serment entre les mains de S. M. avant de se rendre à leurs destinations respectives.

— M. Billecocq, sous-préfet d'Issingeaux, est nommé sous-préfet à Montargis, en remplacement de M. Wildermeth, nommé sous-préfet de Vouziers.

— Le Roi a permis de faire élever un monument funèbre en l'honneur du marquis de Bonchamp, commandant l'une des armées royales dans la Vendée, et qui, blessé mortellement, le 16 octobre 1793, à la bataille de Cholet, mourut le surlendemain. On sait que ce généreux François sauva la vie à 5000 prisonniers républicains, que son armée alloit massacrer par représailles.

— Les obsèques de M. Dubois, curé de Sainte-Marguerite, ont eu lieu le samedi 19. Plusieurs de ses confrères y ont assisté, ainsi qu'un grand nombre de ses paroissiens. Son corps avoit été exposé pendant deux jours dans son église; il a été déposé dans les caveaux de l'église, conformément au vœu des habitans.

— M. Vilatte a été nommé colonel des dragons de la Seine, en garnison à Carcassonne.

— M. Suard, secrétaire perpétuel de l'Académie françoise, est mort, le 20 juillet, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

— Le tribunal correctionnel d'Ausch a jugé trois particuliers convaincus de se livrer à des pratiques usuraires. Jacques Fihe, cabaretier, a été condamné à 4000 fr. d'amende; Baptiste Baron, charpentier, à 900 fr., et Jean Salles, ancien boulanger, à 1162 fr.

— La reine de Wurtemberg est arrivée, le 16 juillet, à Strasbourg, dans le plus strict *incognito*. Elle a visité les monumens, et est repartie, le soir, pour Lauterbourg, où le roi son époux va passer la revue de ses troupes.

— La république éphémère de Fernambouc n'est déjà plus; il a suffi pour la renverser des miliciens de Bahia. Deux combats, livrés le 18 et le 19 mai, aux environs du cap Saint-Augustin, ont mis en déroute l'armée de Martinez, qui s'est enfui dans l'intérieur des terres avec les autres chefs de la rebellion. Les villes qui avoient pris part à la révolte, ont arboré le pavillon royal.

AVIS.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 12 août sont priés de le renouveler de suite, afin de ne point éprouver de retard dans l'envoi du Journal. *Cela est d'autant plus urgent pour ceux qui en font la collection, qu'ils pourroient, par un plus long retard, nous mettre dans l'impossibilité de leur donner les premiers numéros du réabonnement.*

Ils voudront bien joindre à toutes les réclamations, changement d'adresse, réabonnemens, la dernière adresse imprimée, que l'on reçoit avec chaque numéro. Cela évite des recherches, et empêche des erreurs.

Vies des dames françoises les plus célèbres dans le 17e. siècle par leur piété et leur dévouement pour les pauvres; précédées de trois dialogues et trois lettres sur les services que les femmes peuvent rendre à la religion dans l'exercice des bonnes œuvres (1).

J'ai toujours été frappé de l'aspect religieux et moral que présente le 17e. siècle pendant la plus grande partie de son cours. L'esprit général de la société étoit tourné vers la religion et les bonnes œuvres. C'est alors qu'on a vu le plus se former d'institutions pieuses, de fondations charitables. Il y avoit une disposition favorable à toutes les entreprises chrétiennes et bienfaisantes. Ici s'élevoient des asiles pour l'indigence, là des hospices pour les malades. On établissoit des missions, on réformoit des congrégations anciennes, ou bien on en créoit de nouvelles qui se signaloient par leur ferveur et par leurs services. Des séminaires s'ouvroient de toutes parts, et des monumens de zèle et de charité embrassoient tous les genres de bien. Des hommes éminens en sainteté ou puissans en œuvres dirigeoient cette impulsion que l'on s'honoroit de suivre, et des femmes, plus distinguées encore par leurs vertus que par leur rang, servoient la religion et l'humanité avec un dévouement et une persévérance au-dessus de tout éloge. Le tableau de cette époque, considérée sous ce rapport, formeroit

(1) 1 vol. in-12; prix, 2 fr. 50 c. et 3 fr. 50 c. franc de port. A Lyon, chez Rusand, et à Paris, au bureau du Journal.

le morceau d'histoire le plus attachant, et je ne pardonne point à d'Avrigny d'avoir gardé là-dessus, dans ses *Mémoires*, un silence profond. Ces détails n'eussent-ils pas été d'un intérêt plus général que le récit de quelques disputes de son corps, auxquelles il attache une excessive importance? Aussi j'aspire depuis long-temps, je l'avoue, à réparer cet oubli, et si Dieu me donne du loisir ou de la santé, j'espère montrer le 17e. siècle dans tout son éclat, et retracer tout ce que l'esprit de religion y opéra de grand et de beau. On y admireroit tant d'exemples de vertu, tant d'établissemens utiles, tant de prodiges de zèle et de charité, et peut-être seroit-on forcé de convenir qu'un siècle qui vit éclore tant de fondations respectables vaut bien celui où on en détruisit tant, et que les libéralités effectives et immenses de nos pères avoient un résultat plus sûr que nos idées libérales.

En attendant qu'il me soit permis de travailler à ce tableau, dont la pensée m'a souvent occupé, voici un ouvrage qui présente du moins une partie de ce beau sujet; c'est la vie des dames françoises de ce temps-là qui prirent plus de part au mouvement général dont nous avons parlé, et qui se vouèrent avec plus d'éclat à toutes sortes de bonnes œuvres. Ces dames sont: Mme. de Chantal, fondatrice de la Visitation, canonisée depuis; Mme. Acarie, béatifiée, en 1791, sous le nom de Marie de l'Incarnation, qui étoit son nom de Carmélite; la princesse des Ursins, duchesse de Montmorency; Mlle. de Melun, princesse d'Epinoy; Antoinette d'Orléans, marquise de Bellisle; Mme. d'Arbouze, abbesse du Val-de-Grâce; Mme. le Gras; Mme. de Pollalion; la marquise de Magnelais; la duchesse d'Aiguillon, nièce du cardinal de Richelieu;

la comtesse de Joigny, chez laquelle saint Vincent de Paul passa plusieurs années; Mlle. de Lamoignon; Mme. Hélyot; Mme. de Miramion; Mme. du Houx; Mme. Martin et Mlle. d'Epernon, fille du duc de ce nom, et petite-fille de Henri IV par sa mère. Est-il rien de plus glorieux pour le christianisme et de plus consolant pour l'humanité que l'histoire de ces femmes généreuses qui, bravant la foiblesse de leur sexe et les répugnances de la nature, oubliant les prérogatives de leur rang et les séductions de la fortune, donnoient elles-mêmes des soins aux pauvres, alloient chercher le malheureux dans son réduit obscur, visitoient le malade sur son lit de douleur, et en même temps fondoient des hôpitaux, distribuoient des aumônes immenses, plaçoient des enfans abandonnés et des vieillards sans ressources, et étoient sans cesse occupées à consoler l'affligé, à soulager la douleur, à ranimer la foiblesse? Où avoient-elles puisé ce noble dévouement? qui leur avoit inspiré un zèle si agissant et si efficace? La religion sans doute, et la religion seule. C'est la religion qui les avoit instruites à regarder les malheureux comme des frères. Elles voyoient Dieu dans le prochain, et leur charité prenoit sa source dans les sentimens d'une piété tendre.

On ne pourra s'empêcher d'être touché en voyant cette réunion de modèles pris dans toutes les classes de la société. On admirera les progrès d'une dame de Chantal, d'une dame Acarie, d'une dame d'Arbouze dans les voies de la perfection. On sera étonné des largesses de mesdames de Montmorency, d'Aiguillon, de Magnelais. On bénira la mémoire des vertueuses coopératrices de saint Vincent de Paul, de mesdames de Joigny, le Gras, de Pollalion, de Lamoignon, etc. La

lecture de vies si pleines inspirera le désir de les imiter, et encouragera ces effusions d'une charité active qui sèche les pleurs de l'infortuné. Cette édition offre dix-sept vies. On auroit pu sans doute grossir cette liste sans sortir du même siècle et de notre patrie. Je n'ai point trouvé dans l'ouvrage que j'annonce les vies de Mme. d'Allemagne, de la marquise de Montferrand, des comtesses de Chévrière et de Chaligny, de Mme. de Combé, de Mme. de Sainte-Beuve, de Mme. de Villeneuve, de Mme. du Jardin, de Mlles. de Dampierre, de Bar, le Clerc, Martin, de Francheville, Bouquet, d'Armelle Nicolas. Je sais pourtant que ces vies avoient été aussi rédigées, et devoient accompagner les premières, et l'on voit qu'à la p. 357 le lecteur est renvoyé au second volume, où devoit se trouver la vie de Mlle. de Francheville. Ce second volume n'a point paru, sans qu'on puisse deviner quelle raison a pu porter l'éditeur à changer le plan de l'ouvrage. Il semble qu'un plus grand nombre de modèles présentés à notre admiration n'eût pu qu'augmenter l'intérêt et l'utilité d'un pareil recueil. Mesdames de Villeneuve, de Combé, du Jardin, de Dampierre et les autres n'étoient pas moins dignes que les premières d'être proposées pour exemples. On a supprimé également de courtes notices qui devoient se trouver à la fin de l'ouvrage, sur dix ou douze femmes, que l'auteur avoit cru devoir faire connoître au moins sommairement.

Quant aux vies qui ont été conservées, elles paroissent rédigées avec soin. L'auteur a pris à tâche d'y rassembler beaucoup de faits, et il n'y a joint que les réflexions qui en découloient naturellement. Il a voulu surtout faire sentir l'esprit du siècle, et cette

disposition pour tout ce qui portoit un caractère de grandeur et d'utilité. Il a consacré un article particulier à la duchesse d'Aiguillon, dont on retrouve le nom à la tête de toutes les bonnes œuvres de ce temps-là, et il a recueilli le peu de détails qui nous ont été laissés sur cette femme généreuse, sur laquelle il n'avoit encore paru aucune notice. La comtesse de Joigny, dont saint Vincent de Paul éleva les enfans, a aussi dans ce livre un article à part, et l'on verra qu'elle le méritoit bien. La vie de Mlle. de Lamoignon n'avoit pas été publiée; l'auteur a eu à sa disposition un manuscrit précieux, dont il a tiré des faits inconnus, et qui donnent une haute idée des vertus de cette généreuse et sainte fille. Enfin il a inséré dans son ouvrage des notices sur quelques personnages de ce temps, dont il étoit fait mention, en passant, dans les vies des dames. Telles sont les notices sur saint François de Sales, sur le cardinal de Bérulle, sur les premières Carmélites de France, sur Anne de Caumont, comtesse de Saint-Paul, sur Mlle. de Longueville, sur le garde des sceaux de Marillac, sur saint Vincent de Paul, sur l'abbé Vachet, sur Mme. de la Peltrie, sur Mlle. de Guise, etc. En général, ces courtes notices, comme les vies elles-mêmes, présentent l'histoire du 17e. siècle sous un jour nouveau et intéressant. On y voit avec quel zèle les plus grands noms s'appliquoient à servir Dieu, et combien leur religion étoit noble, pure et efficace.

Il est à croire que l'auteur de cet ouvrage n'en a pas revu les épreuves, et il pourroit se plaindre des fautes qu'on a commises dans l'impression. Les noms propres sont étrangement défigurés. On appelle *Condreu* le second général de l'Oratoire, le P. de Condren.

Il y a même des endroits inintelligibles, tels qu'à la page 264, ligne 18, où il y a une date omise. On dit que saint François de Sales fut canonisé par Alexandre II; il falloit mettre Alexandre VII.

A la tête du volume on a placé trois dialogues et trois lettres sur les services que les femmes peuvent rendre à la religion dans l'exercice des bonnes œuvres. Ces dialogues et ces lettres se trouvoient dans une première édition, d'où on les a transportés dans celle-ci. Ils convenoient très-bien au premier ouvrage, et étoient de la même main que le reste; mais quoique bien rédigés, ils ne s'allient pas parfaitement, ce semble, avec le ton qui règne dans les histoires qui suivent. Chaque auteur a sa manière de voir, et celle de l'auteur des dialogues est fort bonne assurément. Je crois cependant qu'il eût été lui-même d'avis de conserver au recueil de vies le ton qui leur est propre, et de ne pas mêler au style de l'auteur de ces différentes vies un style et un genre tout différens. Le grand mérite d'un ouvrage est l'unité de ton.

Nous profiterons de l'occasion pour annoncer deux ouvrages de M. l'abbé Carron, qui sont dans le même genre, et dont nous avions négligé de rendre compte. Ce sont les *Vies des Justes parmi les filles chrétiennes* (1), et les *Vies des Justes dans l'état du mariage* (2). La réputation de M. l'abbé Carron, comme biographe, est assez bien établie pour que nous nous dispensions de faire l'éloge de ces nouvelles produc-

(1) 1 vol. in-12; prix, 2 fr. 50 cent. et 3 fr. 50 c. franc de port. A Paris, au bureau du Journal.

(2) 2 vol. in-12; prix, 5 fr. et 7 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, au bureau du Journal.

tions. La première renferme les vies de douze filles chrétiennes; savoir : de Jacquette Bachelier, dite *la pénitente de Béziers*, morte en 1635; de Marie de Buhy de Mornay, morte en 1664; de Marie-Anne Duvalk Dampierre, morte en 1674; de Madeleine Vigueron, morte en 1667; d'Anne de Melun d'Epinoy, morte en 1679; de Suzanne-Henriette de Foix de Candale, morte le 1er. juin 1706; de Marguerite de Mesplet, morte en 1688; de Louis-Agnès de Bellère du Tronchay, morte en 1694; de Jeanne de la Noue, fondatrice de la maison de la Providence de Saumur, morte le 16 août 1736, laissant neuf maisons de son ordre; de Dominique d'Etcheverry, morte le 22 octobre 1747; de Jeanne de Casabon, morte le 28 décembre 1750; et de Marie-Joachim-Elisabeth de Louvencourt, morte le 14 octobre 1778. Chacune de ces vies est terminée par des réflexions pieuses pour apprendre à tirer du fruit de la lecture qu'on vient de faire.

Le second ouvrage, les *Vies des Justes dans l'état du mariage*, contient l'abrégé de la vie des personnes suivantes : Nathan et Mitranes, époux qui vivoient au 13e. siècle; Mme. Acarie; la marquise de Magnelais; Angélique Caggioli, dame grecque qui vivoit au 16e. siècle; Mme. de Neuvillars, protestante convertie, morte en 1616; Mme. de Chantal; Mme. le Gras; la baronne d'Allemagne; Mme. Martin; Mme. de Pollalion; la duchesse de Montmorency; Mme. de Neuvillette, morte en 1657; Mme. Rommuet, morte en 1665; Mme. du Houx; le marquis, depuis P. de Beauvau, mort en 1669; Marguerite de Raigecourt, sa femme, morte en 1663; Mme. du Chevreul, morte en 1654; Mme. de Miramion; Mme. Helyot; le comte et la comtesse de la Garaye, morts, le premier, le 2 juillet 1755,

et la seconde, le 20 juin 1757; Mme. de Pontbriand, sœur du comte de la Garaye, morte le 8 mai 1732; Candide Hiu, Chinoise chrétienne, morte en 1680; Mme. le Beuf, morte le 14 décembre 1759; Mme. de Beaufort-Ferrand; la comtesse de Carcado, morte le 22 avril 1776; et la comtesse de Rupelmonde, qui mourut Carmélite, le 11 novembre 1784.

Nous ne prétendons pas instituer de comparaison entre ces deux ouvrages et celui que nous avons annoncé en tête de cet article. Ce dernier est plus historique, et les autres sont plus livres de piété. On voit aussi par les détails où nous sommes entrés, que M. l'abbé Carron donne la vie de plusieurs personnes dont le premier auteur n'avoit pas parlé, et que réciproquement celui-ci fait connoître des femmes vertueuses qui ont échappé aux recherches de M. Carron. Ainsi chacun des recueils a son prix, suivant le goût et l'inclination des lecteurs.

Nouvelles ecclésiastiques.

Paris. Les dernières nouvelles de Rome portent que le saint Père continue à jouir d'une meilleure santé. Il faisoit tous les jours sa promenade dans les environs de sa capitale. On s'attendoit à la tenue prochaine d'un consistoire dont l'objet faisoit la matière des conversations.

— La fête de saint Vincent de Paul a été célébrée dans plusieurs églises de Paris, et son panégyrique y a été prononcé. Les Sœurs de la Charité ont particulièrement solennisé la fête de leur saint fondateur. Il y a eu grand office dans leur maison de la rue du Bac. Le soir, M. l'abbé Frayssinous a prononcé le panégyrique du saint. Les personnes qui avoient entendu ce discours les années précédentes, ont trouvé que l'auteur l'avoit travaillé avec un nouveau soin, et en quelque sorte refondu.

— Cinquante-neuf religieux Trapistes sont arrivés, le 19, à Nantes, sur la frégate de S. M. *la Revanche*. Ils viennent d'Angleterre, où ils avoient formé, il y a déjà plusieurs années, une communauté nombreuse et édifiante. Quelques contradictions les ont engagés à abandonner cette île, et à se fixer de préférence dans un Etat catholique. Le supérieur, ancien chanoine d'une grande métropole, est un homme aussi distingué par son esprit que par sa piété. Il est François, ainsi que plusieurs de ses religieux. Ils vont se fixer dans l'abbaye de la Melleraye, au diocèse de Nantes.

— Un particulier, acquéreur d'un bien national voisin de la paroisse de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, élevoit un bâtiment qui privoit de jour une partie de cette église. Le curé et la fabrique, pour l'honneur et l'utilité du service divin, s'opposoient à cette entreprise peu réfléchie; ils avoient toutefois succombé au tribunal de première instance; mais un arrêt de la première chambre de la cour royale a fait prévaloir, sur un intérêt déplacé, les droits des paroissiens et de leur vigilant pasteur. L'arrêt porte:

« La cour faisant droit, etc.

» Considérant qu'il est constant que l'église paroissiale de Saint-Nicolas-du-Chardonnet a été reconstruite, en 1656, sur partie d'un terrain concédé par les moines de Saint-Victor;

» Que depuis cette époque la construction d'autres bâtimens sur le surplus du terrain a eu lieu de manière à ne pas nuire aux jours de l'église;

» Que notamment, du côté du levant, la propriété des Bernardins, devenue celle de Noël, intimé, étoit séparée du terrain dépendant de l'église, et à moins d'un mètre et demi de distance, par un mur de clôture simple, d'environ deux mètres de hauteur; que c'est en cet état qu'en 1796, le corps administratif a aliéné, en stipulant au profit de l'église la suppression d'un égoût qui existoit sur son terrain, et en obligeant

l'acquéreur à ne jouir que comme avoient joui ou dû jouir les Bernardins ses prédécesseurs.

» Considérant qu'il résulte de cette clause, que l'administration du domaine a voulu affranchir l'église de toute servitude, et la rendre indépendante de la propriété voisine; et qu'ainsi elle n'a point entendu donner la faculté de détériorer son état primitif par l'exhaussement du mur de clôture, et la privation ou diminution des jours subsistans: considérant que les dispositions du titre IX de la Coutume de Paris, qui régloit les droits et devoirs des propriétés privées entr'elles à l'époque de la vente dont il s'agit, n'ont jamais reçu par la jurisprudence une application absolue aux édifices et monumens publics;

» Considérant que de l'état des lieux non contesté, il résulte que l'entreprise de Noël, par l'exhaussement du mur de clôture, priveroit l'église paroissiale de Saint-Nicolas-du-Chardonnet des jours nécessaires pour le service public auquel elle est consacrée, a mis et met l'appellation et ce dont est appel au néant; émendant, décharge le curé et la fabrique de Saint-Nicolas-du-Chardonnet des condamnations contre eux prononcées; faisant droit au principal, ordonne que, dans la huitaine de la signification du présent arrêt, Noël sera tenu de faire démolir les nouvelles constructions par lui commencées, et de rétablir le mur de clôture à la hauteur où il étoit avant lesdites constructions, en retirant sur son terrain les eaux pluviales, conformément aux clauses de son contrat; sinon, et ledit délai passé, autorise le curé et la fabrique à faire démolir, aux frais dudit Noël, etc. etc. Condamne ledit Noël aux frais des causes principales d'appel et demande ».

CETTE. M. l'évêque de Montpellier, qui n'avoit pas visité notre ville depuis la mission qu'il y donna avec tant de fruit, en 1808, y est arrivé le 17 juin dernier. Une grande foule remplissoit les rues sur son passage. A peine fut-il descendu de voiture au presbytère, qu'il se rendit à l'église, où tout le monde se porta. Il y fit une

exhortation au peuple, rappela la mission précédente, et interrogea la conscience des assistans sur le profit qu'ils en avoient retiré. Il visita ensuite l'hôpital Saint-Charles, desservi par les respectables Filles de Saint-Vincent de Paul, et la maison d'éducation des Dames de Saint-Maur. Le lendemain matin, après avoir dit la messe dans l'église Saint-Louis, il donna la confirmation à cinq cent quatre-vingt-treize enfans, qui avoient presque tous fait leur première communion. La cérémonie fut précédée et suivie d'exhortations adaptées à la circonstance. Après le dîner, le prélat alla donner la bénédiction aux écoles gratuites des Dames de Saint-Maur, et prêcha les enfans qui étoient en classe. Il visita successivement, et l'église de Saint-Joseph, où il prêcha à un nombreux auditoire, et l'église de Picpus, où une confrérie de Pénitens-Blancs fait ses offices, et où il parla de nouveau, et enfin la croix de la mission qu'il avoit plantée et bénie le 26 mars 1808. Le peuple s'étoit rassemblé sur cette esplanade, en face de la mer et du port. M. l'évêque adressa encore une nouvelle exhortation à la foule. Il montra Dieu seul toujours immuable, tandis que tout passe et périt sur la terre. Notre situation présente, comparée à notre situation passée, lui fournit un contraste frappant; et la chute de celui qui pesoit sur le monde entier, l'amena à parler du bienfait de la Providence qui nous a rendu un père, un bienfaiteur, un modèle. Des cris unanimes de *Vive le Roi!* terminèrent ce discours, après lequel le prélat monta immédiatement en voiture pour retourner à Montpellier, nous laissant tous étonnés de son zèle à saisir les occasions de nous instruire. Nous avons su qu'en passant par Frontignan il avoit encore donné la confirmation et prêché.

Nouvelles politiques.

Paris. Le jeudi 24, S. M. a fait une promenade plus longue que de coutume. Elle est sortie à une heure, et est allée à

Choisy, Senart, Grosbois et Charenton. S. M. est arrivée aux Tuileries à six heures.

— Le même jour, Mgr. le duc d'Angoulême a passé en revue la légion de l'Aude, et l'a fait manœuvrer.

— Madame a envoyé 1000 fr. à la société maternelle de Lyon, et Mgr. le duc de Berry 2000 fr. à celle de Lille.

— Mme. la duchesse de Berry continuant à être dans l'état de santé le plus satisfaisant, on a prévenu qu'il n'y auroit plus de bulletin. Pendant ses couches, Monsieur, Madame et Mgr. le duc d'Angoulême n'ont pas manqué un seul jour d'aller à l'Elysée.

— Les régimens d'artillerie de la garde royale ont eu l'honneur de faire leur école de tir, le 22 juillet, en présence de Mgr. le duc et de Madame, duchesse d'Angoulême. Leurs batteries étoient ornées de devises. LL. AA. RR. ont paru satisfaites de la précision des mouvemens.

— Les amis de Voltaire viennent d'essuyer un petit échec. Un homme de lettres avoit imaginé d'offrir à l'empereur Alexandre un recueil de quelques lettres inédites et autographes de Voltaire et d'autres philosophes. M. le comte Capo-d'Istria a été chargé de lui répondre : « Monsieur, vous vous êtes adressé à S. M. l'empereur pour lui proposer l'achat d'un manuscrit contenant plusieurs lettres originales de MM. de Voltaire, Delille de Salles, et autres personnes contemporaines. L'idée de faire une pareille offre à mon auguste souverain, vous a été sans doute suggérée, Monsieur, par l'intérêt que cette collection vous inspire, collection dont la valeur tient entièrement à l'attachement personnel que vous aviez voué aux auteurs. Ce motif ne suffit pas pour justifier la conséquence imprudente que vous en avez tirée. L'empereur a observé, avec surprise, que vous aviez préjugé ses opinions, relativement à celui que vous vous plaisez à appeler *le patriarche des auteurs de cet âge*, surtout quant *aux principes professés par cet écrivain, qui n'ont jamais reçu l'approbation de S. M.* D'après cela, je suis autorisé à vous faire connoître, Monsieur, que l'ouvrage en question ne sauroit être agréé. Recevez, etc. ». Le François qui a reçu cette lettre ne s'en vantera sûrement pas ; elle a été publiée par les journaux anglois.

— MM. Fornier de Saint-Lary, Philippe et Champanhet, gardes du corps du Roi, avoient été traduits devant un conseil de guerre, comme provocateurs du mouvement d'insu-

bordination qui a fait dissoudre la compagnie de Noailles. Mais l'information n'a présenté aucune charge contre eux, et leur bonne-conduite en toute rencontre a été attestée par leurs chefs. En conséquence, le Roi a ordonné qu'ils seroient remis en liberté, et M. le duc de Mouchy les a maintenus sur le contrôle de la compagnie de Noailles.

— Conformément à l'ordonnance d'organisation de la garde royale, les recrutemens pour cette garde ne se feront plus désormais que dans la troupe de ligne.

— Le journal intitulé *le Constitutionnel* avoit cessé de paroître le 17 juillet. Ses abonnés ont été prévenus qu'ils recevroient désormais en place le *Journal de commerce*, *de politique et de littérature*, qui a commencé à paroître le 24 juillet. La premiere feuille renferme un grand éloge de la liberté de la presse.

— Le général Bélair, qui avoit été arrêté avec Mme. de la Valette, a été mis en liberté.

— Guyon, chef des révoltés de Château-Thierry, a été arrêté, le 21, dans un hôtel garni de la capitale. On a arrêté aussi, au moment où il arrivoit à Paris, le général Cérise, prévenu d'avoir participé à une sédition à Liège.

— Le tribunal correctionnel a condamné à quatre mois de prison un particulier qui, dernièrement, dans un spectacle, s'est révolté contre des gendarmes, et a invoqué publiquement un nom odieux.

— Des orages violens ont éclaté dans le Limosin, l'Orléanois et le Berry. Des paroisses entières ont été ravagées par une grêle très-forte. Non-seulement la moisson y est perdue, mais des arbres ont été hachés.

— La cour prevôtale de Lyon a jugé, le 17 juillet, vingt rebelles de Saint-Genis-Laval. Elle a condamné à mort François Oudin, de Condrieu, ancien officier de dragons, en demi-solde, convaincu d'avoir été l'un des instigateurs de la révolte du 8 juin, et d'avoir marché à la tête de la bande pour changer le gouvernement, et exercer le meurtre et le pillage. Elle a condamné à la même peine, Pierre Dumont, de Saint-Genis, apprenti maréchal, âgé de 16 ans et demi, pour avoir fait partie du rassemblement du 8 juin, et avoir porté un pistolet sur la gorge du curé d'Irigny, ainsi que du garde-champêtre, en leur criant : *Coquin, crie vive l'empereur ou je te brûle la cervelle;* ce qui constitue une tentative d'assassinat. Quatre habitans de Saint-Genis, Berger, sonneur; Bruchut, culti-

vateur; Poy et Guillermin, ont été condamnés à la déportation, pour avoir provoqué le renversement du gouvernement par leurs cris, leurs discours et leurs actions. François Thiollier a été condamné, pour le même délit, à cinq ans d'emprisonnement et 100 fr. d'amende; Michel Rivoire et Antoine Roman à trois ans de prison et 100 fr. d'amende; Benoît Rivoire et Jean Rapet à deux ans de prison et 50 fr. d'amende, et la femme Barthollat à trois mois de prison et 100 fr. d'amende. Ils fourniront de plus un certificat de bonne conduite de 500 fr. chacun. Sept accusés ont été acquittés; cinq d'entr'eux sont placés néanmoins sous la surveillance de la police pendant cinq ans, et payeront un cautionnement de 300 fr. chacun. Oudin et Dumont ont été exécutés, le 18, sur la place publique de Saint-Genis. La cour a accordé 3000 fr. à la mère du gendarme Guinan, mort à la suite des blessures qu'il a reçues en marchant contre les rebelles. Cette somme sera payée solidairement par tous ceux qui ont participé à l'insurrection.

— La cour d'assises de Melun a condamné à mort François-Michel Dumont, Pierre Duché, Frédéric Duval et Jean Fouchet, dit *Perrin*, accusés d'une conspiration qui avoit pour but la révolte, le meurtre et le pillage. Ils s'étoient réunis plusieurs fois au mois de mai dernier. Leurs propos séditieux, leurs projets ont été constatés. Ils devoient marcher, en armes, sur Fontainebleau, et espéroient s'emparer des chevaux et des armes du régiment des chasseurs en garnison dans cette ville. Un nommé Jessaty, Hongrois, qui s'est échappé, étoit à la tête du complot, qui a été découvert par Charlot, un des complices. Le Mesle, Boudois et Thiercelin ont été condamnés à cinq ans de prison, et Frontier et Guenet à deux ans, pour n'avoir pas révélé le complot dont ils avoient connoissance. M. Romain Desèze présidoit la cour.

—Une de ces bandes de voleurs dont l'existence porte l'effroi dans toute une province, s'étoit formée dans les environs de Rue et d'Abbeville. Elle commettoit des vols et arrêtoit des voitures. Plusieurs de ses membres ont été découverts, et condamnés à diverses peines. D'autres sont encore en jugement. Mais une circonstance remarquable, c'est que ces misérables entretenoient, dès avant le 20 mars 1815, des correspondances criminelles, annonçoient le retour de l'usurpateur, tenoient des propos séditieux, et affichoient des placards incendiaires. Ceux qui regretteroient encore un gouvernement

odieux, ne seront sûrement pas flattés d'avoir de tels complices.

— Les possessions françoises dans les Indes orientales ont été remises aux commissaires du Roi, le 4 décembre 1816.

— Il paroît certain, d'après les journaux de la Belgique, que tous les réfugiés françois ont reçu l'ordre de sortir du royaume des Pays-Bas.

La littérature est en deuil par la perte successive de M. le comte de Choiseul-Gouffier, de Mme. de Staël et de M. Suard. La mémoire de celui-ci a été payée des éloges qu'il avoit prononcés tant de fois, comme secrétaire perpétuel, en l'honneur de ses confrères. MM. de la Rochefoucauld et Auger ont prononcé chacun un discours sur sa tombe même, et ont célébré, en amis, ses talens et ses vertus, sans préjudice des notices que nous allons voir paroître en son honneur. Un journal en a déjà donné une où, sans trop exagérer ses titres littéraires, on loue son caractère et son esprit. M. Suard étoit né à Besançon en 1732, et fut reçu à l'Académie en 1774. Des articles de journaux, des traductions, quelques notices, des *factums* dans les grandes querelles sur la musique entre Gluck et Piccini, forment à peu près tout son bagage littéraire. Il avoit travaillé, il y a quelques années, au *Publiciste*. M. Suard fut toujours fort attaché à une école qu'il servit de son mieux. Dans son discours de réception à l'Académie, il faisoit l'apologie de la philosophie, et cherchoit à prouver qu'elle avoit été fort utile aux arts, aux mœurs, et même à la religion. Grimm lui-même, tout philosophe qu'il étoit, combat cette assertion dans sa *Correspondance*. « De bonne foi, dit-il, peut-on nier que la philosophie n'ait fait quelque tort à nos plaisirs et à notre bonheur en affoiblissant le ressort de l'imagination, en refroidissant l'ame, en nous ôtant de douces illusions, et en nous forçant à secouer le joug de plusieurs préjugés utiles à la multitude..... M. Suard ne nous persuade point que ce soit une chose si douce et si désirable d'être d'un siècle philosophe. Soyons vrais, il en est de la philosophie comme de la vieillesse. En nous donnant plus de lumières, elle diminue le nombre de nos sensations, elle en émousse la vivacité. En nous préservant de secousses violentes, elle nous éloigne également des grandes vertus et des grands crimes. Elle nous empêche souvent de faire du mal, parce qu'elle ralentit notre activité; mais elle ne nous porte guère à faire

le bien, parce qu'elle nuit à toute espèce d'enthousiasme. En un mot, elle nous rend, ce semble, plus éclairés et moins heureux, plus humains et moins sensibles. Il est difficile de ne pas convenir du tort que le goût de la philosophie a dû faire nécessairement au progrès des arts, et même à la perfection des mœurs..... Le nom de philosophe s'acquiert à si bon marché. Comment tout le monde ne se flatteroit-il pas de pouvoir y prétendre». Grimm conclut que la philosophie a nui aux mœurs et à la religion; sur ce dernier point, elle a été secondée par le luxe et le libertinage. Il répond à cette observation *si rebattue* de M. Suard, que la philosophie n'a à se reprocher aucun trouble. Ainsi s'exprimoit le philosophe Grimm, dans la seconde partie de sa *Correspondance*, t. III. En 1772, d'Alembert proposa M. Suard au roi de Prusse comme correspondant littéraire, à la place de Thiriot; Frédéric le refusa; il commençoit à se dégoûter des philosophes. M. Suard travailloit, dans les derniers temps, à la *Biographie universelle*, et il y insinuoit avec art ses principes philosophiques. C'étoit d'ailleurs un homme modéré. Il avoit applaudi, comme tant d'autres, aux premiers éclats de la révolution, et s'étoit flatté que la philosophie en arrêteroit aisément les excès. Il eut du moins le bon esprit de revenir sur ses pas. Il fut proscrit, comme journaliste, au 18 fructidor, et ne fut jamais aimé de Buonaparte. Il avoit une pension du Roi. On assure qu'il jouissoit de plus de quatre traitemens, comme académicien, comme secrétaire perpétuel, comme trésorier, et comme membre de la commission chargée de rédiger le *Dictionnaire de l'Académie*: il faut avouer que c'étoit beaucoup, surtout pour un homme qui ne se fatiguoit pas; car M. Suard a eu le bon esprit de ne pas proportionner ses travaux à ces traitemens multipliés; et à l'aide de soins et d'un peu de paresse, il a prolongé sa carrière jusqu'à 85 ans.

AVIS.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 12 août sont priés de le renouveler de suite, afin de ne point éprouver de retard dans l'envoi du Journal. *Cela est d'autant plus urgent pour ceux qui en font la collection, qu'ils pourroient, par un plus long retard, nous mettre dans l'impossibilité de leur donner les premiers numéros du réabonnement.*

Ils voudront bien joindre à toutes les réclamations, changement d'adresse, réabonnement, la dernière adresse imprimée, que l'on reçoit avec chaque numéro. Cela évite des recherches, et empêche des erreurs.

Les lettres non affranchies ne sont pas reçues.

Lettre sur les écoles à la Lancaster.

Monsieur, vous désirez que je vous communique le résultat de mes observations dans la visite que j'ai faite à une des écoles de Lancaster, située rue Saint-Jean de Beauvais; je vais tâcher de vous satisfaire le plus brièvement qu'il me sera possible.

Je suis arrivé à cette école une demi-heure avant qu'elle ne commençât; j'ai causé avec le maître, qui m'a parlé de sa méthode sans enthousiasme. L'heure de la classe sonnée, j'ai vu entrer environ cent cinquante enfans, qui ont été se placer chacun dans le lieu qui lui est assigné. La classe est toute remplie de tables à écrire et de bancs; ces tables et ces bancs occupent le milieu de l'enceinte, et ne laissent d'espace entre les murs que trois pieds de pourtour.

Les deux premières tables sont à rebords, et contiennent du sable avec un rouleau destiné à l'égaler. C'est à ces deux tables que se trouvent les commençans, qui doivent tracer avec le doigt, sur le sable, les lettres majuscules de l'alphabeth désignées.

Les autres tables sont sans rebords, et faites pour recevoir, à un temps marqué, de petites ardoises taillées en carré, long de huit à dix pouces, qu'on place devant les enfans avec des crayons. Ces ardoises et ces crayons sont recueillis et resserrés lorsqu'on s'en est servi. A l'extrémité de chaque table est attaché un bâton, haut de deux pieds environ, auquel est fixé un tableau en forme de bannière.

Il règne dans tout le pourtour des murailles de la classe des tableaux d'égale grandeur. Les uns contiennent des monosyllabes, des syllabes, des mots entiers, et des chiffres isolés et assemblés; les autres, des sentences,

des proverbes, des pensées détachées, des extraits de la Bible, des chapitres du catéchisme de Fleury; les commandemens de Dieu et de l'Eglise; l'Oraison Dominicale: la Salutation Angélique; le *Credo* et le *Confiteor*. Au bas de chacun de ces tableaux il y a un demi-cercle de fer fixé à la muraille, et dont le diamètre est environ de quatre ou cinq pieds.

Au haut de la classe, à une élévation de deux ou trois pieds, il y a une table sur laquelle se trouvent les livres dans lesquels les enfans lisent: ceux que j'y ai vus sont l'ancien et le nouveau Testament, par le Maistre de Sacy. De petits bâtons pendent autour de cette table, où ils sont attachés par une ficelle.

Chaque table peut contenir dix à douze enfans, à la tête desquels il s'en trouve un plus habile que les autres; il est placé près du tableau, qui a la forme d'une bannière. Cet élève se nomme *moniteur*: c'est lui qui doit dicter aux enfans de sa table les lettres ou les mots indiqués par le tableau.

Outre ces moniteurs particuliers, il y en un préposé pour ordonner par des signes et des coups de voix, en forme de commandement militaire, ce qui est commun pour toute la classe.

Telle est à peu près la disposition du local, le matériel de l'école et la formation des cadres des élèves. L'heure des leçons sonnée, le maître a fait un signe au moniteur ordonnateur.

A l'instant ce moniteur, monté près de la table sur laquelle se trouvent les livres, et ayant le visage tourné vers tous les élèves, a ordonné le silence. Le silence régnant, il a dit: 1°. *Levez-vous;* les élèves se sont levés tous ensemble: 2°. *à genoux;* aussitôt les élèves ont été à genoux sur leurs tables: 3°. *bras croisés sur la poirine;* les bras ont été croisés: 4°. *signe de croix;* le signe de croix a été fait assez mal, il faut le dire: 5°. *attention*. Puis ce moniteur a répété, à haute voix, les prières suivantes: Notre Père, etc.; je vous salue, etc.;

je crois en Dieu, etc.; je me confesse à Dieu. A la fin de chaque prière tous les élèves ont dit, comme en jetant un cri : *Ainsi soit-il.*

La prière finie, ordre donné par le grand moniteur de se relever, puis de s'asseoir sur les bancs qui sont près des tables. Les enfans relevés et assis, le moniteur a annoncé l'écriture et commandé les mains derrière le dos. C'est toujours la position des enfans quand il y a repos. A l'instant les moniteurs particuliers de chaque table ont été chercher les ardoises et les crayons, qu'ils ont placés devant chaque enfant. Les ardoises et les crayons ainsi disposés, le moniteur ordonnateur a dit : *Ardoise en main;* tout à coup l'ardoise a été saisie : *ardoise placée comme elle doit l'être;* l'ardoise a été placée simultanément : *crayon en main;* tous les élèves ont pris le crayon : *crayon en l'air;* tous les crayons se sont trouvés en l'air : alors les moniteurs particuliers ont dicté, les uns après les autres, les lettres ou les mots indiqués par les divers tableaux dont ils ont la direction. Les élèves de chaque table écrivent, ou sont censés écrire, ce que le moniteur de cette table a dicté.

Quant aux secondes tables sablées, le moniteur ordonnateur montre aux commençans, avec son bâton, les lettres majuscules qui sont figurées sur un tableau posé en avant de ces secondes tables : il trace lui-même, avec son doigt, sur le sable, et sous les yeux de l'enfant, la lettre qu'il a désignée; puis l'efface avec le rouleau, et dit : *Faites comme moi.* Les enfans le font, ou ne le font pas : bien ou mal, la leçon n'en va pas moins son train. Il m'a paru qu'on pouvoit en dire autant pour tout ce qui se fait aux autres tables.

La leçon de l'écriture finie, commandement du moniteur ordonnateur pour cesser. 1°. Crayon posé sur la table; 2°. ardoise replacée devant soi; 3°. bras derrière le dos. Ces trois mouvemens faits, les moniteurs particuliers viennent reprendre les ardoises et les crayons pour les remettre où ils étoient.

Cette manœuvre achevée, ordre de se disposer pour la lecture. Tout à coup les moniteurs particuliers se rendent chacun à celui des demi-cercles de fer dont il a la direction. Ils placent un tableau au milieu de ce demi-cercle; le tableau placé, le moniteur ordonnateur fait les signes convenus pour que les élèves de chaque table se dirigent vers leur cercle respectif. 1°. Levez-vous; 2°. sortez des bancs. Les élèves, toujours les mains derrière le dos, se lèvent, sortent deux à deux, et s'avancent en mesure, qu'ils ont grand soin de marquer par le bruit de leurs pieds; puis se divisant par autant de pelotons d'élèves qu'en contient chaque table, ils marchent vers le demi-cercle de fer, où se trouve le moniteur qui les y attend.

Les pelotons à leur poste, le moniteur, armé de son petit bâton, entre dans le demi-cercle, pour indiquer, sur le tableau, ce qu'on doit lire; les autres élèves sont rangés en dehors autour du demi-cercle. C'est alors que commence un véritable charivari, qui peut être amusant pour les enfans, mais qui ne contribuera pas à leur instruction : ce n'est pas une leçon, mais un tapage dont il ne peut rien résulter d'avantageux.

En général, toute cette méthode, à laquelle on donne le titre d'*enseignement mutuel*, doit plaire aux enfans, parce qu'elle est un mouvement continuel, et qu'elle ressemble à ces jeux d'enfans qui imitent dans les rues les exercices de nos soldats; et pour dire ce que j'en pense, à l'exception du bruit du tambour, remplacé par des signes donnés plus ou moins bruyamment, et exécutés avec plus ou moins de précision, c'est à peu près ce que j'avois déjà vu dans différentes écoles à une époque assez peu reculée.

Ce bruit confus que fait la lecture ne vient que de ce que le nombre des enfans, qui lisent tout haut dans le même lieu, est trop considérable. La lecture finie, le maître de la classe, dont la principale occupation est de surveiller l'ensemble des évolutions et les

différens ministères de tous les moniteurs, fait faire les signaux convenus pour retourner aux bancs et aux tables; ce qui a été exécuté, par tous les élèves, au pas, et les mains toujours derrière le dos. Tous revenus à leur place, le maître a appelé auprès de lui une douzaine des plus forts élèves, et leur a proposé différens mots, pour nous faire voir comment, en épelant le mot donné, lettres par lettres, les enfans peuvent parvenir à un certain degré d'habileté dans l'orthographe.

Voilà, Monsieur, le précis de mes observations relativement à tout ce qui se fait dans les écoles à la Lancaster. Je dois vous ajouter, et en cela je parle sans préjugé et après avoir tout examiné avec beaucoup de sang-froid; je dois vous ajouter, dis-je, que, loin d'admirer cette manière d'enseigner, et de la regarder comme supérieure à celle des Frères des Écoles chrétiennes, je pense qu'elle n'en approche pas, et qu'elle ne pourra jamais lui être comparée, ni pour ce qui regarde la religion, ni pour ce qui concerne la tenue des classes, et la discipline à laquelle il est si essentiel d'accoutumer les enfans, ni enfin pour la rapidité des progrès qu'il semble qu'on se flatte d'obtenir à l'aide de cette nouvelle méthode.

Je dis, 1°. qu'il n'y a pas de comparaison à faire entre les deux méthodes pour tout ce qui regarde la religion. D'abord, il ne faut que connoître l'institution des Frères, leur constance et leur fidélité à en observer tous les points, fidélité qui ne s'est pas démentie, même dans la révolution, pour sentir que, quel que soit le mérite de quelques-uns des maîtres des écoles de Lancaster, la totalité de ces maîtres ne présente pas la même sûreté de principes religieux et de mœurs que celle qu'on peut attendre d'un corps qui remplit ses devoirs par conscience, par piété, et sous la surveillance active de supérieurs éprouvés et mus par les mêmes motifs. Tout le monde sait que chez les Frères, il est ordonné que les enfans, quelques jeunes qu'ils soient,

apprennent et répètent tous les jours quelque chose du Catéchisme; c'est toujours le Frère qui préside lui-même à toutes les leçons que les enfans reçoivent. Tous les exercices de chaque classe commencent et finissent par la prière, qui se fait à genoux, et toujours sous les yeux du Frère. Tous les jours, les Frères conduisent leurs enfans à la messe; il suffit de les voir marcher deux à deux dans les rues, et assister au saint sacrifice, pour juger de la différence qu'il y a entre les marches et les poses des élèves des deux écoles. La différence est surtout très-sensible dans tout ce qui regarde la préparation des enfans à la première communion. Le maître de l'école de Lancaster est convenu avec moi qu'il seroit très-utile que, chaque semaine, il y eût dans sa classe un catéchisme fait par un ecclésiastique ou deux. Je ne parlerai pas des autres exercices de la religion, tels que ceux des offices de paroisse, confessions, etc.; l'attention que les Frères mettent à recommander à leurs enfans d'y assister, leur surveillance à cet égard, les espèces de censeurs qu'ils nomment parmi les écoliers pour leur rendre compte de la conduite que tiennent les enfans, loin de leur présence, soit dans les rues, soit dans les églises, tout se ressent de l'esprit religieux et des motifs sacrés qui animent et qui ont toujours animé les enfans du vénérable M. de la Salle.

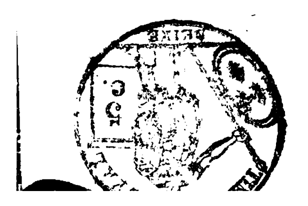
2°. Pour ce qui regarde la tenue des classes, et la discipline à laquelle il faut accoutumer les enfans de bonne heure, de bonne foi, je ne crois pas qu'il y ait le moindre parallèle à établir entre les deux méthodes. Il suffit encore d'entrer dans une des classes des Frères pour s'en convaincre. Rien de plus simple et de plus sage que l'ordre qui y est établi. Ces classes sont divisées en trois ou quatre, selon le nombre des élèves et leurs progrès; on n'y entend aucun bruit, que celui du signal que le Frère tient en main, et dont il fait usage pour désigner la chose à faire ou à cesser. C'est-là que la lecture se fait vraiment avec utilité, et silence, par l'*enseignement mutuel*; un

enfant prononce-t-il mal? sur-le-champ un coup de signal l'arrête, et lui indique qu'il se trompe et qu'il faut répéter; fait-il encore la même faute en répétant? un autre coup de signal, adressé à un autre élève, avertit cet élève qu'on attend de lui qu'il dise le mot correctement, et qu'il corrige ainsi son semblable. Comme tous les enfans ont le même livre, la même leçon, le Frère en aperçoit-il un qui a l'air distrait, et qui paroît ne pas suivre? un coup de signal lui est adressé pour lui ordonner de continuer sur-le-champ le mot ou la phrase commencée par son semblable : c'est ainsi que, sans peine et sans déplacement, le signal rappelle à l'ordre, à l'attention ou à la manière dont l'enfant doit se tenir. Point de pas de charge, il est vrai, point de mouvement à trois, six ou douze temps, point de bras derrière le dos; tout se fait et se passe en ordre, en silence, et sans charlatanisme (ce mot n'est pas de moi, il est celui d'un capitaine envoyé pour examiner la méthode de Lancaster); les yeux du Frère et son signal de fer, voilà les deux régulateurs. Un Frère peut contenir ainsi et enseigner, dans chaque classe, à peu près quatre-vingts à cent enfans.

6o. Par rapport à la rapidité des progrès, j'ai la certitude que la méthode des Frères est au moins aussi expéditive et bien plus sûre pour les résultats que celle de Lancaster. J'ai demandé au maître de l'école de Lancaster combien, en supposant une intelligence ordinaire, il falloit de temps pour apprendre à lire et à écrire passablement, ainsi qu'à calculer; il m'a répondu, à peu près dix-huit mois. Chez les Frères, où on ne connoît ni le sable, ni les ardoises, ni les crayons, une intelligence ordinaire ne met pas plus de temps, et même en met moins communément, quand l'enfant n'est pas trop jeune. Quel est donc l'avantage d'une méthode nouvelle, qui n'offre pas d'ailleurs des résultats aussi sûrs? j'ose dire des résultats aussi sûrs, parce que le maître à la Lancaster est presque seul pour présider à l'instruction d'un grand

nombre d'élèves, et que les moniteurs qui le remplacent, sont eux-mêmes trop jeunes ou trop peu instruits pour bien diriger les exercices, et les rendre utiles par la correction des fautes de prononciation ou d'écriture; j'ai remarqué que quand un de ces moniteurs dicte un mot ou quelque syllabe, il y a à peine quatre à cinq élèves qui tracent bien avec le crayon, sur leur ardoise ou sur le sable, la lettre indiquée. Pour les lectures qui se font aux demi-cercles de fer, il est presqu'impossible, à moins d'un temps infiniment long, d'obtenir aucun succès. Un autre inconvénient, qui doit résulter de la manière de commencer à tracer sur l'ardoise les lettres ou les mots, c'est qu'après tout il faut en venir au papier, à la plume, et alors ce sera un nouvel apprentissage à faire. J'ai demandé à quelques éleves, que j'ai vus écrire sur le papier, si le passage du crayon à la plume, et de l'ardoise au papier, leur avoit coûté beaucoup de peine ou de temps; ils m'ont répondu que quand ils étoient venus à cette école ils savoient déjà lire et écrire. Je suis persuadé que ce passage déconcerteroit les trois quarts des commençans.

Tout bien examiné, il me paroît démontré que la méthode des Frères donne des résultats plus sûrs et plus avantageux. Tout le monde sait que les progrès de notre enfance dépendent de quatre choses; 1°. attention captivée, autant que l'âge le permet; 2°. présence et surveillance d'un homme habile, et qui en impose; 3°. correction suivie, et faite par cet homme, de toutes les fautes inévitables chez un commençant; 4°. émulation que fait naître le désir de passer d'une classe inférieure dans une autre supérieure. Ce passage d'une classe dans une autre est ce qui donne à la jeunesse le sentiment de ses forces, et de ce qu'elle peut espérer de la continuité de ses efforts et de son attention aux leçons. Tous ces avantages se trouvent réunis dans la méthode des Frères, et dans un degré d'utilité reconnue depuis plus de cent ans. Si on vient à considérer que



le soin des Frères ne se borne pas là, mais que par le vœu qu'ils en font, ils forment les enfans à la pratique de toutes les vertus que la religion chrétienne commande, à tous les égards que la jeunesse doit à la vieillesse, et le pauvre au riche, à l'esprit de subordination envers les supérieurs et les parens, à l'amour de l'autorité royale, en un mot, à la haine de tout ce qui est vice ou oisiveté, on verra aisément que si la méthode de Lancaster doit être admise, ce n'est que parce que les Frères des Ecoles chrétiennes ne pouvant suffire pour l'instruction de tous les pauvres, il faut bien les remplacer dans les lieux où l'on ne peut s'en procurer. Je ne mets pas en doute que si Lancaster eût bien connu la méthode des Frères et ses résultats, il en eût été lui-même le plus grand apologiste; et j'ai ouï dire qu'un Anglois avoit témoigné son étonnement de ce qu'ayant une méthode éprouvée et employée depuis long-temps par des maîtres éprouvés eux-mêmes, nous adoptions une méthode étrangère et encore inconnue. *Si nous avions eu vos frères*, disoit-il, *nous n'aurions pas pensé à avoir une autre méthode.*

Je finis, Monsieur, cette longue lettre en vous faisant observer que les dépenses qu'exige l'établissement et la tenue d'une école à la Lancaster, sont peut-être, pour le moins, aussi fortes que celles que demande une école de trois à quatre Frères. Vous savez avec combien peu de moyens on parvint, en 1798, à faire revivre ces bons Frères, à Saint-Germain-en-Laye, après sept à huit ans de dispersion. Puisse cette congrégation, qui s'est recréée comme d'elle-même par le zèle et le désintéressement du général actuel, jouir de toute la confiance, la considération et l'intérêt qui lui sont dus! qu'on encourage les écoles à la Lancaster, les Frères n'en seront jamais jaloux; ils gagneront même beaucoup par la comparaison que le temps fera faire entre les résultats de leur méthode et de celle de Lancaster : ce seroit même un objet d'émulation pour tout autre que pour ceux qui,

comme les Frères, travaillent au bien de leurs semblables par des vues et des motifs supérieurs à ceux que le monde peut offrir. Tout ce que je dois vous dire encore en leur faveur, c'est que je ne connois rien de plus attaché à Dieu, au Roi, à toute la famille des Bourbons; rien qui soit plus propre à ramener à l'ordre et à l'obéissance les enfans des pauvres habitans des villes, et même ceux des marchands peu aisés. S'ils étoient consultés, ils diroient tous que, s'ils savent quelque chose, s'ils ont quelques principes, c'est à la Congrégation des Frères qu'ils le doivent. Enfin cette congrégation est bien plus utile encore dans les circonstances actuelles, où la disette des prêtres exposeroit les enfans à manquer de l'instruction religieuse, si les Frères n'y suppléoient par leur zèle. Les curés des paroisses aiment à publier les obligations qu'ils ont sous ce rapport, comme sous les autres, à ces excellens maîtres.

Agréez mon respect,

H.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. S. S. continue à faire ses promenades accoutumées hors la ville. Ce mouvement a été jugé utile pour sa santé.

— L'académie de la religion catholique a tenu, le 26 juin, une séance, dans laquelle le P. Jean-Baptiste Cassini, procureur-général des Sylvestrins, a prouvé que les nouvelles découvertes en chimie et en physiologie ne présentent contre la spiritualité de l'ame aucune objection qui n'ait déjà été proposée par les anciens matérialistes, et réfutée par les apologistes de la religion. Sa dissertation étoit à la fois élégante et solide.

— Les Dominicains d'Espagne se livrent avec zèle à l'instruction de la jeunesse. Ceux de Livonie ont aussi ouvert des écoles publiques. Il y a dans cette province

trente-neuf couvens, qui peuvent fournir des maîtres utiles pour ce pays. Les Dominicains de Florence reprendront leur habit au mois d'octobre.

PARIS. On est toujours dans l'attente sur la conclusion d'une affaire de l'intérêt le plus général. Le courrier étant parti dans les premiers jours du mois, son retour doit, suivant toute apparence, avoir lieu prochainement.

— Mgr. le grand-aumônier, qui habite, depuis quelque temps, une campagne voisine de la capitale, se trouve bien de ce séjour, et la santé du prélat paroît raffermie.

— On attend à Paris ces jours-ci M. l'évêque d'Amyclée, qui est allé faire une ordination à Besançon. Elle étoit si nombreuse, qu'on a été obligé de la diviser en deux. Le prélat a donné plusieurs fois la confirmation. Le clergé de Besançon s'est montré fort touché du zèle qui lui a fait entreprendre ce voyage, et qui a épargné aux ordinans un déplacement fâcheux à la veille d'une cérémonie qui demande le repos et le recueillement.

— M. Guérard, missionnaire en Cochinchine, vient d'être fait évêque de Castorie et coadjuteur du vicaire apostolique de ce royaume. M. Guérard est un ecclésiastique du diocèse de Bayeux, distingué par ses connoissances et son zèle, qui partit pour les missions en 1789, et qui travaille depuis ce temps à la propagation de la foi avec un zèle infatigable.

CONSTANCE. Le bref suivant, adressé au chapitre, a fait ici une grande sensation, et a décidé M. de Wessenberg à faire le voyage de Rome, au mois de mai; il vient même encore de repartir pour cette capitale, à son retour de Stutgard. Voici la traduction du bref:

A nos chers fils, les doyen et chanoines de l'église de Constance.

PIE PP. VII.

« Chers fils, salut. Votre lettre du 11 des kalendes de mars nous a causé une vive douleur, en nous annon-

çant qu'après la mort de Charles-Théodore, archevêque de Ratisbonne, et administrateur de l'église de Constance, vous aviez confié la charge de vicaire capitulaire à Ignace-Henri de Wessenberg. Vous ne pouvez ignorer, et vous n'ignorez pas en effet, que ledit Wessenberg est tellement désapprouvé par nous, et cela pour les causes les plus graves, que nous avons exigé qu'il fut privé du titre de vicaire-général, qui lui avoit été conféré. Comment donc est-il possible qu'ayant oublié tout respect et tous égards envers nous et ce saint Siége, vous ayez choisi celui-là même que nous ne voulions point reconnoître pour vicaire-général, pour en faire, ce qui est plus fort encore, un vicaire capitulaire? Il y a plus; vous avez osé nous demander d'approuver cette élection. Voici notre réponse à une requête bien inconsidérée, pour nous servir de l'expression la plus douce. Non-seulement nous n'approuvons pas l'élection de Wessenberg comme vicaire capitulaire, mais nous ne le reconnoissons nullement en cette qualité, non plus qu'Antoine Reininger, son suppléant; nos tribunaux ecclésiastiques ne les reconnoîtront pas davantage, et n'auront aucun égard aux lettres qui viendront d'eux. Chargés donc, par Dieu, du soin de toute l'Eglise, nous vous ordonnons, par l'autorité apostolique, de renoncer à l'élection de Wessenberg, et de nommer un vicaire capitulaire qui jouisse d'une bonne réputation auprès des catholiques, et qui puisse remplir avec l'exactitude et le soin convenables les fonctions du ministère auquel il sera élevé. Cette lettre vous contristera; plaise à Dieu que cette tristesse soit celle du repentir, et que vous conformant à ce que nous vous mandons, vous apportiez promptement un soulagement à notre douleur, et un remède au mal que vous avez fait. C'est dans cette espérance que nous vous donnons avec affection notre bénédiction apostolique. — Donné à Rome, le 15 mars 1817, an 18e. de notre pontificat.

Nouvelles politiques.

Paris. Il y a eu dimanche une réception très-nombreuse chez le Roi. S. M. au sortir de la messe a paru au balcon et a recueilli des acclamations réitérées.

— Le 28 juillet, S. M., après avoir travaillé avec ses ministres, est sortie, à trois heures et demie, pour faire sa promenade. Au retour, elle est entrée à l'Elysée-Bourbon, où elle a été reçue sur le perron par Mgr. le duc de Berry. Le Roi s'est entretenu assez long-temps avec Mme. la duchesse, dont la santé est dans l'état le plus satisfaisant.

— Mme. la duchesse d'Orléans, qui est parfaitement rétablie, a rendu ses devoirs au Roi, accompagnée de Mgr. le duc d'Orléans et de Mlle. d'Orléans, sa belle-sœur.

— Le Roi a accordé 3000 fr. aux paroisses du Haut-Rhin qui ont été dernièrement victimes d'un orage.

— Madame a accordé 500 fr. pour la reconstruction de l'hôpital des bains de Bagnères.

— La commission chargée de l'examen de l'affaire des officiers supérieurs, renvoyés de la Martinique, a fait son rapport sur M. de Malherbe, un de ces officiers. Le Roi n'a rien vu dans cette affaire qui dût appeler son mécontentement sur M. de Malherbe, et il a permis au ministre de la marine de le lui faire connoître. S. Exc. a écrit dans ce sens à M. de Malherbe, le 24 juillet.

— Le Roi a fait don à l'église de Saint-Nicolas-des-Champs, d'une statue en marbre de la sainte Vierge, exécutée par M. Delaistre, et exposée cette année au Musée.

— Le délai accordé aux propriétaires dont les biens ont été cadastrés pour présenter leurs réclamations, est prolongé jusqu'à la fin de cette année.

— Une circulaire du ministre de l'intérieur recommande aux préfets de tenir la main à la stricte exécution des ordonnances sur la vente des substances vénéneuses. Elles doivent être renfermées à part et sous clef dans les boutiques des pharmaciens et des épiciers, et délivrées seulement à des per-

sonnes domiciliées et pour des usages connus ; le tout à peine de 3000 fr. d'amende.

— Le prix du grain a éprouvé une nouvelle baisse à la halle. Plusieurs boulangers qui s'étoient mis en contravention avec les ordonnances, pour la qualité et le poids du pain, ont eu ordre de fermer leurs boutiques.

— M. le duc de Laval, ambassadeur de France à Madrid, vient de partir pour retourner à son poste.

— On lit dans le *Journal de la Librairie* une notice détaillée sur Antoine Sabatier, tonsuré, né à Castres en 1742, et mort à Paris, le 15 juin dernier. Le plus connu de ses ouvrages est ses *Trois siècles de la Littérature*. Nous pourrons consacrer quelque jour un article à la mémoire de cet écrivain, qui n'étoit pas sans talent, et qu'il ne faut pas confondre avec l'abbé Sabatier de Cabre, conseiller clerc au parlement de Paris, qui joua un rôle dans nos premiers troubles politiques.

— M. de Pradt vient de publier une nouvelle brochure, intitulée : *Les Trois derniers mois de l'Amérique méridionale*. Il faut qu'elle soit décidément mauvaise, car le *Constitutionnel* la blâme. Il paroît, de plus, que l'auteur s'est fâché contre ses critiques, et qu'il leur prodigue des épithètes qui ne devroient point se trouver dans le dictionnaire d'un ami si chaud des idées libérales.

— La chambre du conseil a rejeté la demande des sieurs Comte et Dunoyer pour obtenir leur liberté sous caution ; ils ont aussitôt interjeté appel de cette décision.

— Le général Belair n'a point été mis en liberté, comme on l'avoit annoncé.

— La cour royale de Rouen, devant laquelle avoit été renvoyée l'affaire du sieur Maubreuil, a jugé comme celle de Paris, et a chargé de l'affaire le tribunal de police correctionnelle. M. le procureur-général, près la cour royale de Rouen, s'est pourvu en cassation contre l'arrêt.

— La cour prevôtale de Dijon a condamné à la déportation Prudent Duchesne, officier en retraite, pour avoir répandu dans cette ville un écrit contenant des menaces contre la vie du Roi, et des provocations directes au renversement du gouvernement. Prudent a été dégradé de la légion d'honneur. Aristide Duchesne, son fils, âgé seulement de 14 ans, n'a été

condamné qu'à un an de détention, attendu son âge: c'étoit lui qui avoit écrit le libelle répandu dans Dijon.

—Le général Lascy a été fusillé, le 5 juillet, à quatre heures du matin, en arrivant à Majorque.

—Mme. la duchesse régnante de Modène est accouchée, le 14 juillet, d'une princesse.

— La reine d'Etrurie se prépare, dit-on, à aller prendre possession de la principauté de Lucques, qui lui a été cédée pour indemnité, par le congrès de Vienne, et pour laquelle elle étoit depuis long-temps en réclamation.

— La princesse Charlotte de Prusse, qui épouse le grand-duc Nicolas de Prusse, est arrivée à Pétersbourg, où elle a embrassé la religion grecque. Elle a fait, le 6 juillet, sa profession de foi, et reçu la confirmation et la communion suivant le rit grec.

Le 19 juillet, le tribunal de police correctionnelle de Paris a commencé à s'occuper de l'affaire de la société du *Lion dormant*. Cette société avoit été dénoncée à la police, en 1816, comme coupable de projets contre le gouvernement, et comme ayant pour chefs Holleville et Cugnet de Montarleau. Les réceptions d'initiés se faisoient dans la manufacture de M. Richard Lenoir, où Holleville étoit employé. On y avoit recours aux formes et épreuves maçonniques. Cugnet fut arrêté le 20 janvier; mais son interrogatoire ne fournit aucune nouvelle lumière. Sourdon donna quelques renseignemens, qui furent confirmés par Chaltas et Maitrot, arrêtés, à Troyes, pour un autre délit. Chaltas, qui fut condamné depuis, fit connoître que Maitrot et Saugé étoient membres de la société, et Maitrot avoua qu'en effet il avoit été présenté par Saugé. Holleville ayant été arrêté, prétendit que l'association n'avoit d'autre but que des actes de bienfaisance; et à l'audience il a conservé ce système de défense. Il étoit cependant possible, a-t-il dit, que dans le nombre il se fût trouvé des agitateurs: aussi il s'étoit déterminé à dissoudre la société. Quant aux statuts et à la liste des initiés, qui étoient environ soixante, il les avoit brûlés. Confronté à Sourdon, qui lui a rappelé les exhortations et discours séditieux tenus dans la société, il a dit qu'il ne se souvenoit point de ces propos ni des personnes. Quant à la dissolution de la société, il a été obligé d'avouer que depuis il avoit convoqué de nouvelles réunions. Cugnet de Montarlean nia tout. Il voulut méconnoître, et Holleville qui l'avoit initié, et Valentin Normand qui l'avoit présenté, et Sourdon qui l'avoit fait recevoir. En vain on lui fit observer que ces dénégations confirmoient les soupçons. On savoit qu'il avoit été secrétaire de la fédération parisienne pendant les cent jours, puis de la société des *Francs régénérés*, et enfin l'un des chefs les plus ardens de la société du *Lion*. Il avoit colporté des écrits injurieux au Roi, et avoit montré à Jerger des brevets de colonel imprimés. Il avoit remis à Sourdon une

proclamation qu'il attribuoit à Marie-Louise. Vaincu par la confrontation de Sourdon, de Normand et d'Holleville, il a fini par avouer qu'il avoit été membre de la société. Saugé et Meitrot ont fait le même aveu. Valentin Normand, après quelques dénégations, a été forcé de convenir qu'il avoit été présenté par Malaquin et Vigorre, et qu'il avoit fait recevoir Cugnet de Montarleau; mais il a dit qu'il s'étoit retiré lorsqu'il entendit les propos qu'on tenoit contre le gouvernement, et en faveur de Buonaparte. Malaquin a déclaré qu'on faisoit prêter serment de fidélité à Buonaparte, et qu'on parloit de renverser le gouvernement. Aujourd'hui il a rétracté cette déclaration. Beaudrain et Roussel ont avoué avoir été membres de la société. Chalmia, Caphin, Bigot, Lelièvre et Grillet ont reconnu la même chose; mais l'instruction n'a pas fourni de preuves qu'ils aient agi comme chefs, ni qu'ils aient recruté. Millard, Vigorre, Normand et Ganard se sont réfugiés en Amérique. Les accusés présens, Louis-Marie Holleville, cousin de Buonaparte, commis-voyageur; André-Honoré Saugé, ancien militaire; Georges-Charles Beaurain, commis-marchand; Malaquin, courrier, et Cugnet de Montarleau, ancien officier de police, ont été interrogés. On a entendu les témoins, parmi lesquels sont Sourdon et Gonneau, condamnés dans l'affaire des patriotes de 1816. M. le substitut du procureur du Roi a demandé la remise de la cause à huitaine pour porter la parole.

Le 26, le tribunal de police correctionnelle de Paris a porté un jugement dans cette affaire. Le jugement porte qu'il a existé, dès 1805, dans la manufacture de Richard Lenoir, une association secrète, qui, en 1815, a pris un caractère politique; qu'Holleville en a été le fondateur et le chef, et Cugnet le directeur; que cette association n'a point été autorisée; que le nombre des initiés étoit de plus de vingt; qu'il y a été tenu des discours séditieux; mais attendu qu'il ne résulte pas de l'instruction et des débats la preuve suffisante qu'il y ait eu des jours marqués pour la tenue de ces assemblées, circonstance requise par la loi pour appliquer la peine aux chefs, le tribunal a renvoyé Holleville, Cugnet, Beaudrain et Malaquin, présens, ainsi que Ganard, Normand, Millard et Vigorre, défaillans, de la plainte rendue contr'eux, et ordonné qu'ils seroient remis en liberté, s'ils n'étoient détenus pour autre cause.

AVIS.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 12 août sont priés de le renouveler de suite, afin de ne point éprouver de retard dans l'envoi du Journal. *Cela est d'autant plus urgent pour ceux qui en font la collection, qu'ils pourroient, par un plus long retard, nous mettre dans l'impossibilité de leur donner les premiers numéros du réabonnement.*

Ils voudront bien joindre à toutes les réclamations, changement d'adresse, réabonnement, la dernière adresse imprimée, que l'on reçoit avec chaque numéro. Cela évite des recherches, et empêche des erreurs.

Les lettres non affranchies ne sont pas reçues.

Eloge historique du P. Berthier; ouvrage posthume de M. Montjoye, publié et dédié au Roi par M. Montjoye la Touloubre, neveu de l'auteur (1).

Le P. Berthier est sans contredit un des hommes qui ont fait le plus d'honneur à une société célèbre dans les derniers temps de son existence. Sa piété, son érudition, sa simplicité, son zèle pour la foi, la douceur de son commerce, le grand sens qui règne dans ses écrits, tout en lui faisoit estimer le religieux et l'auteur; et dans toutes les positions où il se trouva, dans tous les genres de travaux qu'il entreprit, il montra toujours cette sagesse de conduite et cette sagacité de critique qui annoncent un esprit droit, ferme, supérieur aux événemens et aux passions. Guillaume-François Berthier étoit né à Issoudun, le 7 avril 1704, la même année, et presque dans le même temps où moururent Bossuet et Bourdaloue. Il étoit fils d'un avocat distingué dans son état par sa probité et son désintéressement. A douze ans, on l'envoya faire ses études à Bourges, où les Jésuites tenoient un collége. Ses succès dans ses classes l'attachèrent à des maîtres auxquels il en faisoit honneur, et à la fin de ses études il se décida à entrer parmi eux. On leur a reproché souvent (car que ne leur a-t-on pas reproché, dit M. Montjoye?) le soin qu'ils prenoient d'attirer chez eux leurs meilleurs écoliers. Mais outre

(1) Brochure in-8°. de 224 pages; prix, 3 fr. et 4 fr. franc de port. A Paris, au bureau du Journal.

qu'on auroit pu faire le même reproche à tous les corps, si les Jésuites parvenoient en effet à se concilier l'estime de leurs écoliers, et à leur faire désirer de vivre dans la société, cela ne prouve-t-il pas en leur faveur? Auroient-ils réussi à gagner leurs élèves, s'ils eussent été des gens aussi dangereux qu'on l'a prétendu?

Le jeune Berthier fut envoyé à Paris pour y faire son noviciat; il n'y resta qu'un an, sa vocation ayant, au bout de ce temps, paru suffisamment éprouvée, et on l'envoya, suivant l'usage, régenter à Blois. Il y fit toutes les classes jusqu'à la rhétorique. C'est-là qu'il connut le père Forestier, homme de beaucoup d'esprit et d'instruction, qui prit plaisir à diriger les études d'un jeune professeur dans lequel il voyoit d'heureuses dispositions. Le cours de régence chez les Jésuites n'étoit presque qu'un second noviciat. Quand il étoit fini, on passoit deux ans à étudier la logique, la physique et les mathématiques. C'étoit ce qu'on appeloit le *juvenat*. Ces deux années écoulées, on étudioit la théologie pendant cinq autres années. On devoit en même temps prononcer des discours, subir des examens, et veiller sur les élèves pensionnaires de la maison. Ces sept années étoient suivies d'une autre année de noviciat. Ce n'étoit qu'après ces épreuves qu'on prononçoit les vœux définitifs, et qu'on étoit admis irrévocablement dans le corps. Le P. Berthier passa ce temps dans le collège Louis-le-Grand, à Paris, et fut envoyé ensuite à Rennes pour y professer la philosophie. Il y fut lié avec Luneau de Boisgermain, alors régent de sixième, et fut rappelé à Paris pour y professer la théologie.

En 1745, on l'adjoignit à la rédaction du *Journal*

de *Trévoux*, qui paroissoit depuis 1701, sous le titre de *Mémoires pour servir à l'Histoire des sciences et des beaux-arts*, et dont on publioit tous les mois un cahier in-12. Il y avoit pour coopérateurs les pères Routh, Piesse, Flerinson et Math, et eut bientôt la direction de l'entreprise. Sa critique y fut toujours décente et modérée. M. Montjoye dit que ses adversaires, qui étoient ceux de la religion, accablés sous le poids de ses réfutations, en vinrent à négocier avec lui, et le prièrent de cesser ses attaques. Il répondit qu'il ne demandoit pas mieux que de vivre en paix, et il promit de se tenir tranquille, si de l'autre côté on vouloit ne pas répandre de mauvaises doctrines. Il étoit difficile d'espérer que cette dernière condition fût remplie, et le P. Berthier se trouva souvent en opposition avec les philosophes de ce temps-là, et surtout avec Voltaire, le plus fécond et le plus zélé de tous. On remarquoit dans ses articles, non point cette malignité qui déchire, mais quelquefois des traits d'une finesse douce et d'une malice aimable, qui fait sourire le lecteur, et donne du piquant à la vérité. Ces traits ne laissèrent pas de choquer beaucoup un homme prodigieusement irascible, qui se soulagea par des facéties où toutes les convenances étoient méconnues. Le P. Berthier n'eut pas l'air de s'apercevoir de ces accès d'humeur auxquels il n'y avoit aucune réponse à faire.

La rédaction du journal l'avoit fait connoître au loin. Il recevoit beaucoup de lettres et de visites. Il eut même un jour celle de J.-J. Rousseau, qui voulut le connoître, et qui vint passer deux heures avec lui. La conversation fut, de part et d'autre, très-polie; mais le Jésuite et le philosophe ne furent d'accord

sur rien. A la mort du P. Brumoi, les supérieurs du P. Berthier l'avoient chargé de la continuation de l'*Histoire de l'église gallicane*, et il trouva le temps d'en donner six volumes. Cependant il avoit au dedans mille autres occupations, les exercices de la maison, ceux que sa piété lui imposoit, le soin de diriger de jeunes confrères qui recouroient à ses lumières, et toutes les distractions inévitables même pour un homme de sa profession. Il satisfaisoit à tout par une sage distribution de son temps. Il se levoit tous les jours à deux heures du matin, et avoit déjà travaillé plusieurs heures quand la journée n'avoit pas encore commencée pour les autres. Jamais il ne faisoit de feu, jamais il ne fermoit sa porte. Souvent distrait, il ne donnoit pas le moindre signe d'impatience, quittoit et reprenoit la plume avec la même facilité.

Telle étoit la vie du P. Berthier, quand éclata, en 1762, l'orage le plus violent sur son corps. Il eut besoin de toute sa résignation pour soutenir ce coup. Décidé à vivre dans la retraite, il refusa des offres brillantes. Le chancelier de Lamoignon lui proposa une pension de 1500 fr., et un logement à la Bibliothèque du Roi, à condition de continuer le *Journal de Trévoux*. Un chanoine de Paris, probablement l'abbé du Pinet, avec lequel il étoit fort lié, le sollicita de venir demeurer avec lui. Rien ne tenta le P. Berthier; il ne soupiroit qu'après une vie austère et uniquement occupée des choses de Dieu. Il alla deux fois à la Trappe, y fit des retraites, et demanda à pouvoir y entrer. Mais son général ne le lui permit pas. Le P. Berthier espéroit du moins se livrer à son goût pour la prière et la solitude, quand il fut lancé

dans un monde auquel il ne pensoit sûrement pas. Il reçut une lettre de M. le duc de la Vauguyon, gouverneur des enfans de M. le Dauphin, qui lui en faisoit passer une autre de M. le comte de Saint-Florentin. Le ministre mandoit que l'intention du Roi étoit que le P. Berthier, car c'est ainsi que la lettre le désignoit, fût attaché à sa Bibliothèque, et employé dans l'éducation des Princes. C'étoit M. le Dauphin qui, sur sa seule réputation, l'avoit demandé pour être auprès de ses enfans. Il fut mandé donc à la cour, et parut chez M. le Dauphin, avec qui il conféra long-temps. Peu après, on lui assigna une pension de 4000 fr., dont il a toujours joui depuis. Il fut présenté au Roi et à la Reine, et occupa un appartement dans le *Grand-Commun*, à Versailles. Il donnoit des leçons aux Princes, et M. le Dauphin y assistoit quelquefois, et apprenoit à ses enfans à lui témoigner des égards. Il vivoit d'ailleurs à la cour presque avec la même simplicité qu'il eût fait dans la société, modeste, retiré, borné à ses fonctions.

Ce calme dura dix-huit mois. En 1764, le parlement, à qui les Jésuites, même dispersés, faisoient encore peur, résolut de s'en débarrasser, et contre l'axiome, *non bis in idem*, il leur imposa un serment que la religion et l'honneur leur défendoient également de faire. Ils le refusèrent, comme on s'y étoit attendu, et furent bannis. Le P. Berthier subit le sort commun, et la protection de M. le Dauphin ne put le garantir des arrêts des magistrats. Il quitta Versailles, et se rendit à Bade, où les Jésuites avoient un collége. Le margrave, qui étoit catholique, lui permit d'y résider. Dans la suite, il alla résider à Offenbourg, et c'est-là qu'il apprit l'hébreu, et se livra tout entier à

l'étude de l'Ecriture sainte. Ici M. Montjoye ne peut s'empêcher de faire remarquer la tolérance et l'impartialité des philosophes, qui, après avoir tant gémi de la sortie des calvinistes lors de la révocation de l'édit de Nantes, ne trouvèrent pas une larme à donner à la proscription de trois ou quatre mille François, qui rendoient des services à l'État et aux familles dans l'éducation de la jeunesse, dans les lettres et dans les sciences; qui étoient chacun personnellement irréprochables, et qu'on n'avoit pu condamner qu'en cherchant dans les règles de leur institut des prétextes pour les noircir.

Pendant sa retraite à Offenbourg, le P. Berthier refusa des offres brillantes qui lui furent adressées de Vienne et de Milan. Il n'avoit plus qu'un désir, c'étoit de revenir mourir dans sa patrie. Il s'adressa, pour en obtenir la permission, à M. de Malesherbes, alors ministre, et l'obtint. Il rentra donc en France en 1776, et alla se fixer à Bourges, au sein de sa famille. Ce fut là qu'il termina sa carrière, le 15 décembre 1782, des suites d'une chute qu'il avoit faite dans son escalier. Il mourut dans les sentimens de piété, de foi et d'union à Dieu, dont il s'étoit toujours montré animé, et fut inhumé, par délibération du chapitre, dans l'église métropolitaine. Ce n'est qu'après sa mort que l'on a imprimé ses commentaires sur les *Pseaumes*, sur *Isaïe*, et ses *Œuvres spirituelles*, qui sont, comme on sait, fort recherchés des ecclésiastiques et des personnes qui font profession de piété (1).

---

(1) Tous ces ouvrages se trouvent au bureau du Journal. Le premier, avec les notes scientifiques, est composé de 8 vol.

Telle est la substance de l'*Eloge* de M. Montjoye; car nous n'avons pu résister de faire connoître, après lui, un savant estimable, et un religieux qui fit tant d'honneur à son corps. Cet *Eloge* fut prononcé, à Bourges, à l'ouverture d'un cours de littérature françoise, que donnoit M. Montjoye. Il est publié aujourd'hui par le neveu de l'auteur, et dédié à S. M., qui reçut autrefois des leçons du P. Berthier, et qui a hérité des sentimens de son auguste père pour le vertueux Jésuite. Le nom d'un juge si éclairé du vrai mérite est une puissante recommandation en faveur de cet *Eloge*, où M. Montjoye parle avec effusion de cœur des qualités et des connoissances d'un homme en qui la modestie égaloit le savoir. On trouve donc dans cet écrit l'abondance qui règne dans les ouvrages de l'historien de Louis XVI et de la Reine de France; mais on y trouve aussi la pureté de sentimens qui animoit l'auteur, son dévouement pour une famille illustre et son attachement à la religion.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le dimanche 13 juillet, le saint Père est allé visiter la basilique des Princes des Apôtres.

— M. Koelle, conseiller de légation du roi de Wurtemberg, est nommé son chargé d'affaires près le saint Siége.

— Mgr. Frattini, vice-gérent de Rome, a administré, le 2 de ce mois, le sacrement de baptême à trois jeunes Juifs à Rome. Il leur a donné aussi la confirmation, et

---

in-12; prix, 30 fr. Sans notes, 5 vol. in-12; prix, 15 fr. Le second ouvrage, de 5 gros vol. in-12, 18 fr. Le troisième, aussi de 5 vol. in-12, 15 fr.; le tout broché, et pris à Paris.

a célébré la messe à laquelle ils ont communié. Le prélat leur a adressé une exhortation.

PARIS. Un grand exemple vient d'être donné au monde. Une dame célèbre dans la société par son nom, par son rang et son esprit, vient d'entrer chez les Carmelites, dans un âge où cette démarche ne peut être que le fruit d'une réflexion profonde. Elle a pensé qu'après avoir rempli de grands devoirs sur la terre, elle pouvoit consacrer le reste de sa vie à sa sanctification propre, dans un ordre qui, avant elle, a servi d'asile à Mme. Louise, à Mme. de la Vallière, à Mme. de Rupelmonde, et à tant d'autres dames de la première distinction.

— Il a été soutenu, le 31 juillet, dans les salles du Plessis-Sorbonne, sous la présidence de M. l'abbé Burnier-Fontanel, une thèse de bachelier en théologie, par M. Jalabert d'Huparlac, ecclésiastique de Rhodez, élève du séminaire Saint-Sulpice, qui a rempli cet acte de la manière la plus satisfaisante pour ses maîtres et pour lui-même.

— Jacques-Nicolas Remi, décédé à Paris, le 4 juillet, a laissé, par testament, 1000 francs de rente perpétuelle à la paroisse du Thillai, près Gonesse, à condition de faire tous les ans un service pour le repos de son ame, et de distribuer le reste aux pauvres de la paroisse.

ROUEN. Le samedi 26, huit soldats du 3e. régiment d'infanterie de la garde royale, ont reçu le baptême dans l'église paroissiale de Saint-Patrice. Ils étoient nés à une époque où l'oubli de toute religion avoit fait négliger de leur conférer ce sacrement; oubli dont il n'y a que trop d'exemples, et qui n'a eu que trop de suites funestes pour une jeunesse livrée sans frein à la double séduction des fausses doctrines et des passions aveugles.

NANTES. Nous avons vu passer par cette ville, il y a quelques jours, cinquante religieux Trapistes, arrivant d'Angleterre sur *la Revanche*. Un généreux Anglois, M. Weld, leur a donné l'hospitalité, pendant



vingt-deux ans, dans sa terre de Lullworth. Ce zélé catholique a, au 19e. siècle, et dans un pays protestant, accueilli avec empressement des moines et des moines Trapistes. Il leur a offert un asile, et a rendu une solitude à ces enfans du cloître, qui se trouvoient comme égarés dans le monde. Les habitans de la campagne où ils vivoient, ont versé des larmes en les voyant s'éloigner, et les ont suivis jusqu'à leur vaisseau, en appelant les bénédictions du ciel sur ceux qui, n'ayant point de richesses à répandre, n'avoient eu à leur donner que des prières, de bons exemples et de pieuses consolations. Embarqués à Weymouth, le 10 juillet, sur une frégate de l'Etat, ces pieux solitaires sont arrivés en France sous les auspices de S. M., et rapportent avec eux des instrumens d'agriculture plus perfectionnés que ceux de nos campagnes, et pour lesquels le gouvernement anglois avoit accordé toute espèce de permission et de franchise. Ils s'établissent à la Meilleraye, ancienne abbaye de leur ordre. Leur abbé est dom Antoine, connu dans le monde sous le nom de M. l'abbé Saulnier, et ancien chanoine de Sens, qui, pendant l'émigration, embrassa ce genre de vie austère, et est parvenu, par son mérite et sa piété, à cette place. Il y a parmi eux des étrangers de distinction. En arrivant, l'abbé a adressé à M. le ministre de la marine et à M. Pellepórt, commandant de la frégate, des lettres de remercîment. Nous regrettons de ne pouvoir les consigner ici : elles ne sont pas moins remarquables par la pureté et l'élégance du style que par les sentimens de piété et de reconnoissance. Celle qui est adressée au capitaine finit ainsi : «Permettez-moi, Monsieur, de vous offrir, comme un gage de tous les sentimens dont nous sommes pénétrés, une épée : n'en soyez point étonné, c'est celle d'un de nos frères; avant de se consacrer à Dieu, il s'en étoit servi pour défendre courageusement son prince : nous n'avons cru la pouvoir déposer mieux qu'entre vos mains. Un prêtre du Seigneur ceignit aussi autrefois David d'une épée,

et à l'exemple de ce saint roi, vous n'userez de celle que nous avons l'honneur de vous présenter que pour défendre votre religion, votre roi, votre patrie ».

Lucerne. Les négociations entre le saint Siége et les cantons suisses ne paroissent pas encore à leur terme. Le saint Père persiste à demander le rétablissement de l'abbé de Saint-Gall, mesure contre laquelle la plupart des catholiques mêmes du canton se sont déclarés. Le prince-abbé, qui réside à Arth, dans le canton de Schwitz, vient de publier un Mémoire en réponse à celui du canton de Saint-Gall. Ce Mémoire est bien fait. La nomination du nouvel évêque, et les prérogatives dont il doit jouir, sont encore un objet de discussion. Ces questions vont être discutées à la diète générale, ainsi que dans une réunion des députés des cantons catholiques et mixtes qui doit avoir lieu dans notre ville. Le nonce, Mgr. Zen, a fait dernièrement le voyage de Carlsruhe pour proposer, dit-on, au grand-duc de Bade la création de deux évêchés pour ses Etats, l'un au nord, l'autre au midi. Ce dernier seroit donné à M. de Neveu, évêque de Bâle. On ajoute que ce projet n'a point été agréé par la cour de Carlsruhe.

Dublin. Les catholiques ont tenu, le 18 juillet, un bureau sous la présidence de M. Mac Dermoth. M. O'Connell y a lu une adresse au Pape, qui paroît assez vive. On s'y plaint du peu d'égards que la cour de Rome témoigne pour les demandes des catholiques irlandois, tandis qu'elle accueille celle de plusieurs personnes ennemies du nom catholique, principalement en ce qui regarde le *veto*. On supplie sa Sainteté de n'ajouter aucune foi à ce que lui dira sir John Hippisley, qui doit faire sous peu, suivant un bruit public, le voyage de Rome. Mais le point principal est une remontrance sur le traitement fait à M. Hayes, délégué des catholiques irlandois. On attribue ce traitement, non au Pape, mais à ses ministres, et on finit par demander la révocation de l'ordre porté contre M. Hayes. L'adresse a été com-

battue, mais a été enfin adoptée. M. Hay a eu ordre de la signer comme secrétaire, et de l'envoyer au cardinal Litta. Nous ne voyons pas que les prélats ou le clergé catholique aient parlé dans cette affaire, qui paroît abandonnée à des laïques. Nous souhaitons que le zèle de ces derniers soit pur, mais leurs expressions ne paroissent pas avoir toute la mesure convenable.

Nouvelles politiques.

Paris. Le 29 juillet au matin, des officiers des deux régimens suisses de la garde royale ont présenté à la chapelle du château six drapeaux destinés aux six bataillons dont ces régimens se composent. M. l'abbé de Chabrillant, aumônier du Roi, a béni ces drapeaux. Il a prononcé le discours suivant:

« Messieurs, en apportant ces drapeaux au pied des autels, vous reconnoissez que la fidélité et les efforts des guerriers ne peuvent être heureux sans la protection du Dieu des armées. Nous invoquons sur vous et sur ces étendards la vertu du Très-Haut, afin qu'il fortifie votre valeur par sa grâce. Depuis long-temps votre zèle a éclaté pour l'honneur et l'intérêt de la France. Appelés de nouveau à faire partie de la garde du Roi et de son auguste famille, vos sentimens se réuniront dans un intérêt si cher. Vous les servirez moins par respect que comme affectionnés et fidèles alliés, et vous leur sacrifierez, dans le besoin, votre vie avec la même ardeur que les François. Recevez donc, Soldats, ces drapeaux des mains de la religion, et regardez-les comme les garans de votre dévouement, de vos promesses et de vos vœux pour le salut de la France et la gloire de S. M. ».

Après les prières d'usage dans ces sortes de cérémonies, les drapeaux ont été montés dans le grand salon, dont les travées donnent sur la chapelle. S. M. s'y est rendue, accompagnée des Princes et de Madame. Elle s'est placée sur un fauteuil, et les drapeaux ont passé successivement devant elle en faisant les saluts accoutumés. S. A. R. Monsieur, assisté de M. le maréchal duc de Reggio, a présenté à Madame les six drapeaux, à chacun desquels la Princesse a attaché une cravatte; après quoi, S. M. est allée à sa tribune pour enten-

dre la messe. La messe finie, les Princes sont montés à cheval, MONSIEUR en uniforme de colonel-général des Suisses, et les deux Princes en uniforme de l'arme dont chacun d'eux est colonel-général. Sa Majesté en calèche découverte, avec MADAME, s'est rendue, par le faubourg du Roule, à la tête des corps, qui s'étendoient fort loin sur la grande route de Neuilly. La cavalerie et l'artillerie étoient placées les premières, puis huit bataillons d'infanterie françoise, et quatre bataillons d'infanterie suisse. Pendant que le ROI parcouroit le front des corps, les trois Princes étoient, à cheval, aux portières. Après la revue, la voiture du ROI s'est arrêtée en face de l'allée de Marigny pour voir le défilé. MONSIEUR s'est mis à la tête des régimens suisses, qui ont défilé devant S. M. d'abord; l'infanterie, l'artillerie et la cavalerie ont suivi. Le défilé a duré plus d'une heure. M. le maréchal duc de Reggio, dans l'ordre du jour du lendemain, a annoncé que S. M. avoit été très-satisfaite de la tenue des corps, et qu'elle l'avoit chargé de le leur témoigner.

— L'école du tir, faite, le 28 juillet, par le régiment d'artillerie à pied de la garde royale, a été remarquable par la justesse des coups et par le nombre de fois que *le but* a été frappé. Mais ce qui l'a couronnée, c'est que le tonneau, *but* de la batterie des mortiers, a été atteint et abattu par une bombe. MADAME, qui se promenoit alors, à pied, dans les allées du bois de Vincennes, a passé près des batteries, et a pu être témoin de ces succès, qui est extrêmement rare. Le canonnier qui avoit dirigé le mortier, a été porté en triomphe chez le colonel, puis chez le gouverneur, et le tonneau qui suivoit a été suspendu à la porte du quartier des artilleurs pour y demeurer en signe de gloire.

— Tous les jours, à huit heures du soir, LL. AA. RR. MONSIEUR, Mgr. le duc d'Angoulême et MADAME partent ensemble des Tuileries, et vont passer plusieurs heures avec Mme. la duchesse de Berry.

— M. le maréchal Oudinot, duc de Reggio, est désigné par S. M. pour aller recevoir le roi de Prusse à la frontière, et accompagner ce souverain, qui doit passer à Metz pour se rendre à Saint-Aubin, et y passer la revue de ses troupes.

— Le ministre de la marine a rappelé, par une circulaire, l'importance des formalités qui prescrivent aux capitaines des bâtimens de commerce de prendre des patentes de santé dans

les ports où ils relâchent. L'omission de ces précautions pourroit compromettre la santé publique.

— M. le comte Portalis, conseiller d'Etat, vient d'être nommé président de la commission des dettes angloises, où il remplace M. le conseiller d'Etat Portal.

— M. le chevalier de Baudry, maréchal de camp, passe du commandement des Deux-Sèvres à celui de la Drôme.

— Un maître d'écriture, qui s'est dit à l'audience homme de lettres, a été condamné à trois mois de prison pour avoir invoqué dans les rues un nom odieux. Le tribunal n'a pas jugé que l'ivresse dans laquelle se trouvoit cet homme pût le justifier.

— La fameuse Théroigne de Méricourt, qui joua un si triste rôle dans les premiers temps de la révolution par son patriotisme et ses intrigues, et sur laquelle les journaux du temps firent tant de plaisanteries, vient de mourir à la Salpêtrière, à l'âge de 57 ans, dans un état de démence qui n'avoit pas même depuis long-temps d'intervalle lucide.

— Par jugement du tribunal correctionnel de Castres, le sieur Oulès, propriétaire, convaincu de s'être livré habituellement à l'usure, a été condamné à 8000 fr. d'amende.

— La cour prevôtale de Lyon s'est occupée, le 25 juillet, du jugement des insurgés d'Ambérieux.

— Un boulanger de Nantes, coupable de manœuvres tendantes à faire augmenter le prix des grains, a été condamné, le 26 juillet, par le tribunal correctionnel de cette ville, à deux mois de prison et 1000 fr. d'amende.

—On travaille avec activité au pont commencé à Bordeaux. Il y a déjà huit piles élevées. Le pont en aura dix-huit en tout. Il surpassera dans ses dimensions le nouveau pont sur la Tamise. Le passage pour les voitures et les trottoirs seront de la plus grande largeur.

— M. le préfet de Colmar a destitué un adjoint du maire d'une commune, qui avoit dénoncé aux tribunaux le curé de sa paroissse, et qui s'étoit ensuite rétracté, et avoit déclaré sa déclaration calomnieuse.

— Plusieurs boulangers d'Abbeville, ayant opiniâtrément refusé de vendre le pain au prix de la taxe, et ayant tenu leurs boutiques dégarnies, ont été arrêtés et traduits devant les tribunaux. En attendant leur jugement, le maire a fait murer leurs fours et saisir leurs approvisionnemens.

— Depuis le 1er. jusqu'au 21 juillet, il est entré dans le port du Hâvre soixante-treize bâtimens chargés de grains.

— Mme. Regnault et Mme. la Valette, dont nous avons annoncé la sortie de prison, sont arrivées à Bruxelles.

— On a nommé à Berlin une commission pour travailler à la réunion des luthériens et des calvinistes. Il sera curieux de voir quels moyens elle prendra pour atteindre son but.

— Des voyageurs qui se trouvoient à Monte-Video lorsque la place alloit être occupée par des Portugais, rapportent qu'on y avoit déjà renouvelé toutes les belles choses que nous avons vues en 1793. Les clubs, les bonnets rouges, les piques, les discours patriotiques, et autres folies des jacobins, y étoient en honneur, et les gens honnêtes et paisibles y étoient dominés et tyrannisés par quelques factieux insolens et ineptes.

Procès de MM. Comte et Dunoyer.

Ce procès avoit attiré beaucoup de monde, le 29 juillet, à l'audience du tribunal de police correctionnelle. Les accusés ont paru, ainsi que l'imprimeur Renaudière. On a lu l'ordonnance de la chambre du conseil qui les renvoie devant le tribunal. Elle est motivée sur ce qu'ils sont conjointement auteurs du *Censeur européen*; que divers passages de cet ouvrage, notamment aux pages 227, 228, 237, 238, 270, 282, jusqu'à 285, 301 à 307, tendent à affoiblir le respect dû à la personne et à l'autorité du Roi, et à répandre des alarmes sur l'inviolabilité des propriétés nationales; que le manuscrit de Sainte-Hélène, inséré dans ledit ouvrage, a aussi pour but d'affoiblir l'autorité du Roi, et contient des provocations en faveur de l'usurpateur et de son fils, et que la prétendue réfutation qu'ils en ont faite ne sauroit atténuer la culpabilité. L'avocat des prévenus a demandé qu'on rejetât des pièces de la procédure la saisie qui n'a point été signifiée en forme. Le tribunal le lui a accordé. Le président a interrogé les sieurs Comte et Dunoyer, qui ont dit être avocats, et être les auteurs du *Censeur européen*, sans pouvoir répondre que l'imprimé fut conforme à leur manuscrit. Mais le président leur a fait observer que, puisqu'ils ont revu les épreuves, ils eussent corrigé ce qui n'étoit pas conforme à leur manuscrit. M. Vatimesnil, substitut du procureur du Roi, a pris la parole. Après des réflexions générales sur la liberté de la presse et sur ses abus, le magistrat examine le chapitre des *Censeurs* sur les finances.

« Sans doute, a-t-il dit, il n'est point de sujet qui intéresse plus vivement toutes les classes de la société que celui des finances; l'écrivain qui, cherchant à améliorer les ressources, à diminuer les dépenses, emploie ses veilles à traiter ces importantes matières, ne doit mériter que des éloges. Néanmoins il y a une certaine mesure qu'il faut observer; et si, dans l'examen d'une loi de finances, il se glisse des passages qui, non

pas indirectement, mais directement, cherchent à détruire le respect des citoyens pour le Monarque ou ses institutions, l'auteur ne peut plus trouver d'excuse, parce qu'il y a perfidie et préméditation. Ici M. l'avocat du Roi cite plusieurs passages du chapitre des finances, dans lesquels les auteurs s'écartent entièrement de leur sujet, attaquent la loi de sûreté générale, les cours prevôtales : ils censurent jusqu'à la gendarmerie; et au bénéfice de qui; ajoute le ministère public, demandent-ils la suppression de la gendarmerie? au bénéfice des voleurs de grands chemins et des conspirateurs; car eux seuls doivent redouter la fermeté et la vigilance de ce corps utile et respectable. Dans une autre page on lit : Que le gouvernement a pris onze millions dans une année de détresse. Onze millions dans une année de détresse! Le tribunal appréciera l'intention des auteurs, lorsqu'ils ont fait ce rapprochement, et il reconnoîtra que lorsqu'on attaque l'autorité royale dans toutes ses actions, dans toutes ses institutions, on manque nécessairement au respect qui lui est dû. Plus loin, on lit encore : Intéressez-les à vous défendre (les François), et traitez-les plus doucement que ne feroit l'ennemi. On ne prétendra sans doute pas ici qu'il soit question des ministres, les François ne sont pas chargés de défendre les ministres; c'est bien évidemment du Roi qu'on veut parler. Et peut-on lui adresser, ainsi qu'à ses sujets, une injure plus cruelle? Les François ne portent-ils pas tous dans leur cœur le besoin de le chérir et de le défendre? N'a-t il pas assez de ses vertus pour les y intéresser? Et lorsqu'on présente le Roi traitant ses sujets comme un ennemi, quel respect, quel amour veut-on qu'il puisse attendre d'eux?

Nous avons terminé ce qui concerne, quant à ce chapitre, le dénigrement du gouvernement. Il nous reste une observation à faire; elle est relative aux irrévérences des auteurs contre la chambre des députés. On lui reproche des foiblesses; on dit qu'elle n'a pas mérité la confiance de la nation. Encore bien que nous ne trouvions pas dans la loi de novembre une défense expresse d'attaquer la chambre des députés, cependant nous avons cru devoir signaler cette marque de mépris envers les organes de la législation.

Nous arrivons maintenant au manuscrit de Sainte-Hélène. Nous ne ferons aucune recherche sur l'auteur de ce manuscrit; nous supposerons, sans le penser, que c'est Buonaparte lui-même, et nous examinerons si l'ouvrage en est séditieux. D'abord on y présente Buonaparte comme un homme supérieur; on le peint comme le chef de la révolution, et l'on voit partout un magnifique éloge du gouvernement usurpateur. On y justifie, en quelque sorte, l'assassinat du duc d'Enghien, mort, dit-on, victime de la *politique*, et d'un concours inoui de circonstances. L'attentat d'Espagne trouve aussi son excuse. Buonaparte s'étonne que ses soldats aient balancé un instant entre lui et leurs sermens. Si ce livre n'est point dangereux pour les hommes instruits et judicieux, a continué le ministère public, par qui Buonaparte est irrévocablement apprécié, faut-il en conclure que la partie moins saine du public puisse le lire sans péril, puisqu'il tend à soulever les amis des doctrines révolutionnaires en faveur de l'usurpateur?

Quant aux passages injurieux à la majesté royale, il est évident qu'on veut en faire un aliment aux frondeurs et aux mécontens de

toutes les opinions. Ce livre, dans toutes ses parties, dans toutes ses phrases, est évidemment séditieux. Il doit être considéré comme tel, non parce qu'il a été composé, mais parce qu'il a été publié. Ceux qui lui ont donné cette publication, réprouvée par la loi, sont les vrais coupables. Voudroit-on nous objecter qu'il en avait déjà circulé, en France, quelques exemplaires? Mais ce n'est pas par un délit qu'on peut justifier un délit : l'introduction en France de cet écrit étoit par elle-même un acte séditieux. Maintenant qu'il nous paroît bien établi que MM. Comte et Dunoyer sont coupables en ce qu'ils se sont rendus éditeurs du manuscrit, voyons si la réfutation qu'ils ont faite en note sur l'ouvrage peut leur servir d'excuse. Nous prétendons d'abord qu'elle n'étoit pas suffisante; ils ne répondent bien qu'au panégyrique de Buonaparte. Tout ce qui touche la violation du respect dû au Roi reste sans réfutation; et lorsque les éditeurs combattent le système de Buonaparte, ils en introduisent un autre non moins dangereux. L'auteur du manuscrit arbore le drapeau du gouvernement usurpateur; nous ne dirons pas quel drapeau arborent MM. Comte et Dunoyer, mais ce n'est assurément pas l'étendard des lis ».

Après cet examen de l'ouvrage, M. le substitut a adressé des conseils aux auteurs, et a fait des vœux pour qu'ils revinssent à de plus louables sentimens. Il a requis contre eux l'application des peines prononcées par la loi de novembre, en s'en rapportant à la prudence du tribunal pour la quotité. La cause a été remise à huitaine pour entendre l'avocat des prévenus.

Réflexions sur l'état de l'Eglise en France pendant le 18e. siècle, et sur sa situation actuelle (1).

Il reste encore quelques exemplaires de cet ouvrage, qui fut publié en 1808, et proscrit par la police de ce temps là. Il méritoit cette disgrâce de la part d'un gouvernement ennemi de toute vérité comme de tout bien. Le livre, écrit avec intérêt et chaleur, présente sur l'état de l'Eglise les réflexions les plus fortes. On y reconnoît une plume éloquente, et surtout guidée par les sentimens les plus élevés de religion.

(1) Un vol. in-8°.; prix, 2 fr. 50 c. et 3 fr. franc de port. A Paris, au bureau du Journal.

AVIS.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 12 août sont priés de le renouveler de suite, afin de ne point éprouver de retard dans l'envoi du Journal. *Cela est d'autant plus urgent pour ceux qui en font la collection, qu'ils pourroient, par un plus long retard, nous mettre dans l'impossibilité de leur donner les premiers numéros du réabonnement.*

Ils voudront bien joindre à toutes les réclamations, changement d'adresse, réabonnement, la dernière adresse imprimée, que l'on reçoit avec chaque numéro. Cela évite des recherches, et empêche des erreurs.

Les lettres non affranchies ne sont pas reçues.

Départ du Roi de Mittau, en 1801, et son voyage à Varsovie.

Il est assez étonnant que, depuis trois ans que la famille royale nous a été rendue, personne n'ait encore entrepris de faire connoître les traverses qu'elle a éprouvées pendant un long exil. Ce seroit certainement un morceau d'histoire fort intéressant que le récit des épreuves par lesquelles ont passé ces Princes si dignes d'un meilleur sort. Les différentes situations où ils se sont trouvés, leurs fréquens voyages, leurs tentatives long-temps infructueuses pour nous tirer avec eux de l'abîme où nous étions plongés, les rigueurs de la fortune à leur égard, le calme et le courage avec lesquels ils les supportoient, les traits de grandeur d'ame, de sensibilité, de résignation par lesquels ils honorèrent leur malheur, présenteroient un spectacle aussi noble que touchant. Ces détails sont ignorés généralement en France, et ne pourroient qu'augmenter l'attachement et le respect pour le Roi et pour sa famille. Nous avons donc cru faire une chose agréable aux François fidèles en leur offrant une partie de ce tableau. Ce que nous allons rapporter est extrait d'un journal et de lettres dont nous sommes redevables à un témoin oculaire, compagnon de l'exil de son Prince, et honoré de son estime, M. le V. d'H. Nous nous bornons aujourd'hui au récit du départ du Roi de Mittau, en 1801; les circonstances en sont affligeantes, mais honorables.

Louis XVIII résidoit à Mittau depuis trois ans. Paul Ier.

l'avoit attiré dans ses Etats au commencement de 1798, lui avoit assigné pour résidence le château des anciens ducs de Courlande, et lui faisoit un traitement de deux cent mille roubles. Il avoit voulu que cent gardes du corps accompagnassent le Roi, et que ce Prince retrouvât jusque dans l'exil une partie de la pompe qui environne le trône. L'empereur avoit également invité M. le Prince de Condé à venir à Pétersbourg, et lui avoit ménagé l'accueil le plus distingué. Il avoit reçu, dans un canton de la Pologne, une partie du corps que commandoit le Prince. En 1799, il avoit mis beaucoup de zèle à conclure le mariage de M. le duc d'Angoulême avec MADAME, et il avoit applani par son intervention les obstacles qui pouvoient s'opposer à cette union si désirée. Ces bonnes dispositions parurent s'altérer un peu en 1800. Les revers de la fin de la campagne précédente avoient affecté l'empereur; il étoit mécontent de ses alliés, auxquels il imputoit les désastres de Suwarow, en Suisse. Il se plaignoit des Anglois qui gardoient Malte, quoique l'île dût lui être rendue par une convention du 30 décembre 1798. Le premier consul saisissant l'occasion de gagner un prince puissant, non-seulement renvoya les prisonniers russes sans aucun frais, mais les fit habiller à neuf dans l'uniforme de leurs régimens, et leur fournit même des armes. Ce procédé fit la plus vive impression sur Paul Ier., et quelques intrigues secrètes qui se formèrent dans le même temps achevèrent de changer l'esprit du prince, et de faire prendre une autre direction à sa politique.

Cependant on étoit encore loin de s'attendre à l'orage qui éclata au mois de janvier 1801. Le comte de Caraman résidoit à Pétersbourg en qualité d'ambassadeur de Louis XVIII. Tout à coup il reçut l'ordre de partir de cette capitale, dans les vingt-quatre heures; il arriva, le 19 janvier, à Mittau, où sa présence inopinée, et ce qu'il raconta de son expulsion soudaine répandirent l'alarme dans la colonie françoise. Ces craintes furent

bientôt justifiées. Le 21 janvier, époque fatale, le général Fersen, qui avoit toujours montré beaucoup d'égards pour le Roi, monta au château; il étoit chargé de signifier à S. M. qu'elle devoit quitter Mittau dans les vingt-quatre heures. MADAME n'étoit pas comprise dans cet ordre, mais elle annonça sur-le-champ qu'elle ne se sépareroit jamais de son oncle. M. Driesen, gouverneur de Mittau, avoit reçu, par le même courrier, l'ordre de délivrer les passe-ports nécessaires pour le départ du Roi, mais pour douze personnes seulement. Sans la circonstance du 21 janvier, jour que MADAME consacroit ordinairement à la retraite et à la prière, le Roi auroit désiré partir le jour même; il remit au lendemain. On peut penser quelle étoit la désolation de sa suite. Pour lui, toujours calme, il s'occupoit à fortifier le courage de ceux qui l'environnoient. Il étoit surtout touché du sort de ses gardes du corps, que sa situation ne lui permettoit plus de conserver auprès de lui. Paul leur avoit fait jusqu'alors un traitement. Qu'alloient-ils devenir dans ce revers? Le Roi voulut du moins consoler ces braves et fidèles serviteurs par un témoignage d'estime. Il leur adressa en partant, le 22 janvier, la lettre suivante, écrite de sa main : *Une des peines les plus sensibles que j'éprouve au moment de mon départ, est de me séparer de mes chers et respectables gardes du corps. Je n'ai pas besoin de leur recommander de me conserver une fidélité gravée dans leurs cœurs, et si bien prouvée par toute leur conduite. Mais que la juste douleur dont nous sommes pénétrés ne leur fasse jamais oublier ce qu'ils doivent au monarque qui me donna un asile, qui forma l'union de mes enfans, et dont les bienfaits assurent encore mon existence et celle de mes fidèles serviteurs. Mittau, le 22 janvier 1801. LOUIS.* A cette lettre, où l'on retrouve cette grâce, cette mesure et cette sensibilité qui règnent dans tous les écrits partis de la même main, le comte d'Avaray joignit une autre lettre, ainsi conçue : *Quand le Roi exprime lui-même ses sen-*

timens à ses fidèles gardes du corps, je dois me ranger parmi eux pour jouir en commun des bontés de notre maître. Je n'ai donc qu'un but en ce moment, celui de témoigner à tous ces messieurs le désir de vivre dans leur souvenir, et de leur renouveler l'expression des sentimens dont mon dévouement au Roi et à Madame sera le garant.

Le Roi se mit en route, le 22 janvier, à trois heures et demie après midi. Son départ offrit un spectacle touchant. Ses gardes du corps, réunis à une foule d'habitans de Mittau, sembloient se disputer à qui lui témoigneroit plus d'intérêt et d'attachement. Les uns et les autres paroissoient avoir un égal regret de son départ. On eût dit que c'étoit un père qu'on arrachoit à ses enfans, et la vue de cette séparation douloureuse étoit le plus bel éloge de la conduite du Roi, et la meilleure preuve des sentimens qu'il avoit su inspirer. La suite du Roi se composoit de six voitures et deux chariots. S. M. étoit dans la berline de Madame avec cette Princesse, le comte d'Avaray et Mme. la duchesse de Sérent. La Reine étoit alors aux eaux de Pyrmont, et M. le duc d'Angoulême à l'armée. Dans les voitures qui suivoient étoient l'abbé Edgeworth, le duc de Fleury, l'abbé Fleuriel, MM. Hardouineau, Hue et Peronnet, avec les gens de service; en tout ving-six personnes. Deux autres voitures ne partirent que le lendemain; elles étoient occupées par l'abbé Marie, Mlle. de Choisy, aujourd'hui Mme. la vicomtesse d'Agoult; MM. de Lukerque, le Faivre et Colon.

On avoit promis au Roi cent mille roubles, montant de six mois du traitement que lui faisoit l'empereur; il ne les reçut point, et on obtint avec peine des banquiers de Riga 3604 ducats en avance sur cette somme. Le froid étoit rigoureux, et aucune précaution n'avoit été prise sur une route où il n'y a aucune ressource. A la première couchée, un gentilhomme courlandois, M. de Kozff, ne voulut pas laisser descendre le Roi à l'auberge,

et le reçut dans son château. Cet accueil fait d'autant plus d'honneur à ce gentilhomme qu'il pouvoit craindre que sa démarche ne déplût à la cour. A la seconde journée on coucha dans un cabaret. Il y avoit au moins quatre-vingts paysans rassemblés dans une grande pièce, qui faisoit à peu près toute la maison. Cette société, le bruit, l'odeur de l'eau-de-vie et du tabac, firent de cette nuit un supplice. MADAME coucha dans une espèce de fournil, mal clos, où l'inquiétude l'empêcha de reposer. Quand on lui parloit de sa situation : *Je ne suis point à plaindre*, disoit l'excellente Princesse; *je ne souffre que des malheureux que je vois autour de moi.*

Tout ce voyage fut très-pénible dans une telle saison et dans un tel climat. Le froid, le vent, la neige étoient d'autant plus difficiles à supporter, que la suite du ROI n'avoit pas de vêtemens préparés pour une telle circonstance. Les gens qui étoient sur les siéges des voitures souffrirent surtout infiniment; et cependant aucun ne le fit paroître, de crainte d'augmenter le chagrin des maîtres les plus sensibles, et déjà si fort affectés. Tous ceux qui entouroient le ROI étoient soutenus et consolés par sa force d'ame. *Je suis bien loin de désirer qu'on me plaigne*, écrivoit, au moment même de cette fuite, et au milieu de tant de souffrances et d'inquiétudes, le loyal et courageux officier qui nous sert ici de guide; *ma position est si digne d'envie que je ne puis même la concevoir; c'est un rêve. Mon ame est brisée de tous les sentimens qu'elle éprouve. Je vois souffrir les êtres les plus parfaits, et dont le monde n'est pas digne; mais je vois de près leurs vertus, j'admire leur noble constance, je jouis d'être continuellement auprès d'eux. Supérieurs aux coups de l'adversité, leur courage semble s'accroître à raison de leur infortune.* Tels étoient les sentimens qu'au comble du malheur inspiroient le ROI et MADAME. Le troisième jour, il fallut faire une lieue à pied, par le froid le plus âpre et un vent qui coupoit le visage; on se frayoit un chemin dans dix pouces de hauteur de

neige. MADAME prit le bras de l'abbé Edgeworth, et Mme. la duchesse de Sérent celui de M. Hardouineau. Cette dame, très-délicate, souffroit beaucoup, quoique le ROI lui eût donné sa pelisse. Dans cet état, ni le ROI ni MADAME ne perdirent rien de leur sérénité. La journée finit par un gîte encore plus mauvais que celui de la veille. Le local en étoit fort étroit. Le ROI partagea sa chambre, comme il avoit toujours fait jusque-là, avec l'abbé Edgeworth et le comte d'Avaray, et MADAME reçut dans la sienne Mme. de Sérent et deux femmes de chambre. Le quatrième jour, le ROI éprouva un moment de consolation dans l'excellente réception que lui fit à déjeûner le baron de Sass, qui ne se démentit point pendant tout le temps que les François passèrent en Courlande, et qui leur rendit constamment, ainsi qu'au ROI, tous les services de l'hôte le plus aimable et du gentilhomme le plus loyal. Il avoit chez lui un émigré françois, à l'imitation de beaucoup de ses compatriotes qui s'étoient empressés d'accueillir quelques-uns de ces honorables réfugiés.

On approchoit de la frontière, et on n'étoit pas sans quelque inquiétude. Tout se passa tranquillement. La garde russe prit même les armes, et rendit les honneurs au ROI. Le 26 janvier, S. M. coucha à Nimmersatt, premier poste prussien, où elle fut très-mal. C'est-là qu'elle quitta ses ordres, et qu'elle dit aux personnes de sa suite de quitter aussi leurs décorations. Elle prit l'*incognito* sous le nom de comte de Lille, et MADAME sous celui de marquise de la Meilleraye. Le 27, le ROI arriva à Memel; il y fut bien reçu, quoiqu'il n'y eût encore aucun ordre de la cour. On offrit même de faire rendre les honneurs au ROI; le duc de Fleury les refusa. M. de Thumen, commandant militaire, montra le désir de faire quelque chose d'agréable au ROI, et M. Lorek, consul de Danemarck, justifia par ses soins la réputation que déjà lui avoient acquise ses bons procédés envers les émigrés. Aux lettres qui furent écrites à la cour de

Prusse par le Roi, ou par son ministre, MADAME en joignit une pour la reine, femme de Frédéric-Guillaume. Cette lettre respiroit toute la sensibilité et la grandeur d'ame de la Princesse. Elle y disoit en parlant de son oncle : *Il est plus d'une voix qui du haut du ciel me crie qu'il est tout pour moi ; qu'il me tient lieu de tout ce que j'ai perdu ; que je ne dois jamais l'abandonner. Aussi j'y serai fidèle, et la mort seule m'en séparera.* La cour de Prusse consentit à recevoir S. M., et la ville de Varsovie fut désignée pour sa résidence.

Le Roi s'étoit proposé de partir le 9 février, quand cinq gardes du corps arrivèrent de Mittau, le 8 au soir. On leur avoit signifié l'ordre de partir de cette ville dans les quarante-huit heures. On peut se figurer l'effet que produisit sur eux cette nouvelle. Mal fournis d'argent et d'habits, un voyage aussi précipité dans une saison rigoureuse les exposoit à périr de besoin et de froid. Le Roi suspendit son départ pour attendre ces fidèles serviteurs, les voir, les consoler, et tâcher de leur procurer des secours. Il manda les cinq gardes du corps déjà arrivés, et leur parlant avec l'intérêt le plus tendre : *J'éprouve, Messieurs*, leur dit-il, *une grande consolation à vous voir ; mais elle est mêlée d'une douleur bien amère. La Providence m'éprouve depuis bien long-temps et de bien des manières, et celle-ci n'est pas une des moins cruelles* (ici le Roi ne put retenir ses larmes, *les premières que je lui ai vu verser*, dit l'auteur de ce récit) ; *j'espère qu'elle viendra à mon secours. Si le courage m'abandonnoit, le vôtre, Messieurs, le soutiendroit. Vous me voyez* (montrant le côté gauche de sa poitrine dépouillé de tous ses ordres), *je ne peux même porter un ordre. Je n'ai plus que des conseils à vous donner. Le meilleur est de filer sur Kœnigsberg pour ne point s'encombrer ici, y porter ombrage, et pour parer à tous les inconvéniens qui en pourroient résulter. Je viens de prendre les mesures pour vous faire arriver à Hambourg, où chacun pourra prendre plus aisément un parti ultérieur. Les*

cinq vieillards ne purent entendre sans attendrissement ces paroles de bonté. Ils répondirent à beaucoup de questions que le Roi leur fit sur eux et sur leurs camarades, et se retirèrent pénétrés de reconnoissance. Les jours suivans, les autres gardes du corps furent présentés au Roi à mesure qu'ils arrivoient. Le Prince leur parla successivement à tous avec la même bonté, et s'informa de leurs besoins. Un d'eux, M. de Montlezun, ne pouvoit retenir ses larmes. *Mon ami*, lui dit le Roi, en lui prenant la main, *quand on a le cœur pur, c'est au dernier terme de l'adversité qu'un François doit redoubler de courage*; puis, adressant la parole aux autres : *Messieurs, si mon courage m'abandonnoit, ce seroit chez vous que j'irois en reprendre et me retremper.* Ces généreux françois méritoient en effet ces éloges d'un si bon juge, et ces sentimens du meilleur des maîtres. Tous se trouvoient heureux de partager son sort, et auroient été, en quelque sorte, humiliés d'être à l'abri du coup qui le frappoit. Ce revers n'a pu abattre leur constance. Les Courlandois, de leur côté, leur ont témoigné le plus vif intérêt. Gentilshommes et bourgeois, tous leur ont fait les offres les plus affectueuses, et c'est un devoir pour un Francois de publier tout ce que la fidélité malheureuse dut dans cette circonstance à la générosité d'un peuple loyal et sensible.

Le Roi ne borna point à des paroles sa sollicitude pour ses gardes du corps. Il donna pour eux une somme considérable eu égard à sa situation. Mme. la marquise de la Meilleraye remit aussi au vicomte d'Agoult cent ducats, qui devoient être partagés entre les gardes du corps qui en avoient le plus de besoin : elle vouloit surtout ne pas être nommée; mais comment se méprendre sur la source d'un tel bienfait? Le vicomte d'Agoult partit pour Kœnigsberg, chargé de fréter un bâtiment, et de présider à l'embarquement de ses malheureux compatriotes. Les finances du Roi s'épuisant par la dépense exhorbitante de chaque jour, Madame offrit à S. M.



la vente de ses diamans, offre qui fut acceptée à regret; mais les circonstances ne permettoient guère au Roi de refuser. La Princesse autorisa, par un acte exprès, Mme. la duchesse de Sérent à faire le marché, *pour servir*, étoit-il dit dans l'acte, *pour servir, dans notre commune détresse, à mon oncle, à ses fidèles serviteurs, et à moi-même*. Les diamans furent déposés chez le consul de Danemarck, qui fit avancer deux mille ducats sur le prix de la vente.

Le 23 février, toute la colonie de Mittau étant défilée, le Roi partit de Memel pour Kœnigsberg, où il arriva, sans s'arrêter, le 24. Il n'y passa que peu de jours, et se remit en route, le 27, pour Varsovie. Dans ce trajet, le 2 mars, la voiture du Roi versa dans un fossé, en voulant éviter la voiture d'une dame polonoise qui se croisoit sur la route. La commotion fut très-forte; une glace fut brisée, et Madame jetée sur l'autre côté de la voiture. Cependant personne ne fut blessé. Le Roi n'eut d'autre ressource que de rester sur le grand chemin à attendre les voitures qui suivoient. Il fut pendant deux heures, debout sur un morceau de glace, pour éviter d'avoir les pieds dans l'eau. La dame polonoise, désolée d'être la cause, quoique innocente, de cet accident, voulut revenir coucher à Pultusk, dont on n'étoit éloigné que d'une lieue, et fit monter dans sa voiture Mme. la marquise de Meilleraye, et Mme. de Sérent. Elle ne se doutoit point encore qui étoient ces voyageurs, et l'on peut juger de sa surprise, quand, arrivée à Pultusk, elle apprit que c'étoit au Roi de France et à sa nièce que sa rencontre avoit été si fâcheuse. Le Roi fut enfin atteint par la chaise de poste où étoit le duc de Fleury avec l'abbé Edgeworth. Elle n'avoit que deux places; S. M. y monta avec son aumônier. Le duc de Fleury et le comte d'Avaray montèrent sur le siége. Le Roi coucha à Pultusk, et y passa la journée du lendemain. Il se remit en route, le 4, avec Madame. Une heure avant le départ, l'abbé Ed-

geworth reçut une lettre de Mlle. de Choisy, datée de Kœnigsberg, le 1er. mars, où elle lui annonçoit la mort funeste et encore inexplicable de l'abbé Marie. Cet ancien sous-précepteur des Princes, fils de M. le comte d'Artois, étoit estimé pour ses talens, et aimé pour ses excellentes qualités. Il avoit la confiance du Roi et celle de Madame, étoit bon prêtre, sage, propre aux affaires, aimable; il étoit surtout fort considéré de son auguste élève. Au moment du départ de Mémel, le 25 février au matin, on le trouva mourant dans son lit, et ayant un couteau enfoncé dans le côté. On s'épuisa en conjectures pour expliquer cet événement, qui fit grand bruit à Mémel. L'abbé Marie avoit un frère fou. Le Roi prit beaucoup de précautions pour annoncer cette mort à sa nièce, qui en fut très-touchée.

Le 6 mars, le Roi passa la Vistule, quoique couverte de glaçons, et arriva heureusement à Varsovie. Le général Keller, gouverneur de la ville, attendoit S. M. dans la maison Vasilievich, faubourg de Cracovie, que l'abbé André de la Marre lui avoit louée. Les personnes de la suite du Roi le rejoignirent successivement, et le 25 mars, Mgr. le duc d'Angoulême arriva de l'armée avec le comte Etienne de Damas. Peu de jours après, on apprit la mort de Paul, arrivée dans la nuit du 23 au 24 mars 1801. Il n'avoit pas beaucoup survécu à ses procédés rigoureux envers un Prince en qui ces mêmes procédés, comme on l'a vu par la lettre citée plus haut, n'avoient point effacé le souvenir d'anciens services. Le nouvel empereur de Russie s'empressa d'ailleurs de réparer les derniers torts de Paul à l'égard du Roi. Il augmenta le traitement annuel promis à ce Prince, et dans la suite il rappela Louis XVIII dans ses Etats, et le reçut dans ce même château de Mittau qui lui avoit déjà servi d'asile.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Le *Diario* de Rome, du 19 juillet, annonce formellement un consistoire pour le 28, et des lettres

particulières s'accordent toutes à dire que c'est ce jour que le Pape fera part au sacré Collége de la conclusion de nos affaires. On ne parloit, à Rome, que de l'attente de ces communications importantes. Nous pouvons donc espérer d'apprendre, au plus tard vers la fête prochaine, quelque nouvelle du plus grand intérêt. Ce ne seroit pas la première fois que la solennité de l'Assomption auroit concouru avec des événemens heureux pour la France.

— M. Salamon, évêque d'Orthosia *in partibus infidelium*, est arrivé à Paris depuis quelques jours. Il paroît que ce prélat, qui résidoit à Rome depuis trois ans, n'a pas le projet d'y retourner.

— M. l'abbé de Janson, de la société des missions de France, vient de partir avec M. le comte de Forbin-Janson, directeur du Musée. Celui-ci va étudier les monumens de l'Orient. Le missionnaire veut visiter Jérusalem et les lieux saints. Il a annoncé que son voyage seroit de courte durée.

— M. Georges Alary, prêtre, directeur du séminaire des Missions-Etrangères, vient de mourir dans un âge avancé. Nous pourrons faire connoître les travaux et les services de ce respectable ecclésiastique.

— Trois élèves du séminaire de Picpus viennent de soutenir leurs thèses de bachelier en théologie. Deux d'entre eux sont Irlandois. Ils se sont fait honneur par la justesse de leurs réponses, et ils n'ont pas montré moins de modestie que de doctrine. M. l'abbé Coudrin peut s'applaudir avec justice d'avoir de tels élèves, et son zèle pour les bonnes œuvres est payé par leurs succès; seule récompense qu'il ambitionne.

— M. Duhamel, avocat, a fait imprimer le petit discours qu'il prononça aux obsèques de M. Dubois, de la Congrégation de la Mission, et dernier curé de Sainte-Marguerite, dont la perte excite les regrets d'une grande paroisse.

MONTPELLIER. Depuis environ douze ans, il existe ici

une association charitable qui s'occupe du soulagement des prisonniers; les secours qu'elle leur fournit consistent en vêtemens de toute espèce, en chauffage pendant l'hiver, en tabac, en petites distributions d'argent chaque semaine, indépendamment d'autres secours qu'elle fait parvenir aux familles indigentes des prisonniers pour dettes; mais le principal but que se sont proposé les administrateurs de cette bonne œuvre, c'est qu'à l'aide de ces moyens, elle puisse amener plus facilement ceux qui en sont l'objet, à la pratique des vertus chrétiennes; et sous ce rapport la Providence a béni quelquefois leurs efforts. A la vérité ils sont merveilleusement secondés par un aumônier plein de zèle, qui visite fréquemment les prisonniers, qui leur apporte des paroles de consolations, qui leur fait entendre la messe tous les dimanches et fêtes de l'année, et reçoit leurs confessions. Ces mêmes jours, des ecclésiastiques du séminaire se distribuent dans toutes les prisons; ils y chantent les vêpres le soir, et y font à la suite une instruction en forme de catéchisme: enfin, dans le courant de la semaine, les administrateurs, par des conversations analogues aux instructions qui ont précédé, cultivent la bonne semence que l'aumônier et les catéchistes ont répandue. Ces travaux produisent souvent d'excellens fruits. On y a vu, en dernier lieu, cinq de ces prisonniers condamnés par la justice, accueillis par la religion qui tend les bras au repentir, et qui leur a ouvert les trésors de ses grâces. On a été touché de leurs dispositions, et édifié de leur recueillement. De ces cinq, un avoit été baptisé la veille, et trois avoient reçu le sacrement de confirmation des mains de Mgr. l'évêque de Montpellier, qui, à la suite d'une exhortation très-pathétique, leur distribua des aumônes. Le lendemain, ils partirent pour le bagne de Toulon. Puissent-ils y persévérer dans leurs bonnes dispositions, y expier leur crime par la pénitence, et profiter, pour satisfaire à Dieu, des rigueurs qu'ils ont appelées sur eux!

Berne. La diète s'est occupée, dans sa séance du 21 juillet, du bref de S. S., en date du 5 avril, par lequel le saint Père renouvelle aux cantons ses instances pour le rétablissement de l'abbaye de Saint-Gall. Le député de Saint-Gall s'est référé à la déclaration que son canton avoit déjà donnée l'année dernière. Zurich, Lucerne, Bâle, Glaris, Turgovie, les Grisons, ont parlé dans le même sens. Le député de Schwitz a soutenu le vœu de rétablir l'abbaye. Il a fait valoir les anciens titres de cette maison et l'illégalité de sa suppression, et a exprimé le vœu que la diète invitât le canton de Saint-Gall à se prêter à cet arrangement. Cette opinion a été appuyée par les députés d'Uri, d'Underwald, de Zug et de Fribourg, et en partie par ceux du Valais et des Rhodes intérieures d'Appenzel. Berne, le Tesin et Underwald-le-Haut, n'ont pas voté, fondé sur ce que cette affaire dépendoit du canton de Saint-Gall seul. Le résultat de la discussion a offert la majorité pour confirmer la réponse de l'année dernière. Le directoire a été chargé d'écrire en conséquence au saint Père.

Nouvelles politiques.

Paris. Le dimanche, après la messe que S. M. a entendue dans la chapelle du château, elle a admis un grand nombre de personnes à lui faire la cour. Les Princes et Madame ont reçu après le Roi.

—S. M. a visité le salon le 2 août. Elle a considéré avec une attention et un intérêt particulier le beau tableau de Henri IV; et ayant fait appeler M. Girodet, S. M. lui a dit : M. Girodet, vous savez que les victoires de Miltiade empêchoient Thémistocle de dormir, et que les trophées de Marathon furent promptement suivis de ceux de Salamine. J'espère que vous me prouverez bientôt que ce n'est pas sans fruit que vous avez lu l'histoire. Avant de sortir, S. M. s'est arrêtée de nouveau devant l'entrée de Henri IV à Paris, et a dit : Je suis fâché de ne pas voir M. Gérard ici; je lui aurois appris, en présence de Henri IV, que je l'ai nommé mon premier peintre.

M. le comte de Pradel a été chargé d'annoncer cette nouvelle à l'artiste.

— Le Roi a autorisé M. Chauveau-Lagarde à porter l'ordre de Charles III, qui lui a été conféré par le roi d'Espagne.

— MADAME a souscrit pour la *Vie de saint Vincent de Paul*, et pour l'édition de l'*Evangile médité*, que M. Demonville se propose de donner au public.

— Le vicomte de Saint-Mars, maréchal-de-camp, est nommé secrétaire-général de la Légion-d'Honneur, en remplacement du comte Hulot d'Osery, aussi maréchal-de-camp, qui est fait commandeur du même ordre.

— Le dépôt de mendicité de Poissy a été supprimé et transformé en maison de correction.

— Un menuisier de Cahors, nommé Antoine Lugam, convaincu d'usures habituelles et d'escroquerie, a été condamné à 5000 fr. d'amende, deux ans de prison, et à la privation des droits civils pendant cinq ans.

— Les sous-officiers et soldats, demeurant à Ligny, ont fait abandon à l'État du cinquième arriéré de leur solde de retraite pour 1814.

— La cour prevôtale de Lyon a jugé les séditieux d'Ambérieux. Louis Tavernier, marchand de bois, et Claude Nesmes, cabaretier, ont été condamnés à la peine de mort, et Senbry, garde-champêtre, à la déportation. Rampon, cultivateur, a été condamné aux travaux forcés; Tissu et Bouvan à trois ans de prison et 200 fr. d'amende; et Guillard, cordonnier, à deux ans de prison et 150 fr. d'amende. Le Prieur, garçon perruquier, a été convaincu d'avoir pris part au complot; mais ayant fait des révélations à la justice, la cour l'a déclaré exempt de la peine capitale, et la mis en liberté, en le laissant sous la surveillance spéciale de la haute police. Elle a aussi ordonné de surseoir à l'exécution de Tavernier et de Nesmes.

— Le nommé Orhont, boulanger de Nantes, a été condamné à deux mois d'emprisonnement et 1000 fr. d'amende, comme coupable de manœuvres tendant à faire augmenter le prix des grains.

— Le conseil des finances d'Espagne a fait un rapport sur l'amnistie proposée en faveur des réfugiés de ce pays. Le rapport leur est très-favorable. On dit que l'avis des conseils de Castille et de l'Inquisition est dans le même sens; et on croit que l'accouchement de la Reine sera l'époque d'une mesure si désirée.

— On a reçu la confirmation de la défaite des insurgés de Fernambouc. Martinez, qu'on croyoit échappé, est au nombre des prisonniers.

LIVRE NOUVEAU.

Lettres d'un militaire, retiré du service, à son ami, ou Réflexions sur la philosophie et la religion (1).

Un jeune homme, ramené à la religion par d'heureuses circonstances, rend compte des réflexions qui l'ont le plus frappé, et essaie de produire la même impression sur un ami. Son objet n'est pas d'offrir des démonstrations rigoureuses de la révélation; mais d'éveiller l'attention d'un homme éclairé sur des matières dignes de nos méditations les plus sérieuses. Il n'entre point dans le fond de la controverse; il s'arrête à quelques considérations extérieures qui peuvent conduire à la vérité. Il compare la marche des incrédules avec celles des chrétiens, et trouve dans les motifs comme dans la conduite des uns et des autres, des préjugés assez forts en faveur du christianisme. Ainsi, telle est la profession de foi qu'il met dans la bouche d'un incrédule, et qui, en effet, ne s'éloigne pas beaucoup de la manière de raisonner la plus ordinaire dans ce parti.

« Nous ne savons comment, pourquoi et quand les hommes ont d'abord paru sur la terre, mais nous abjurons tout ce que le Catéchisme nous avoit appris là-dessus. Nous ne savons pas pourquoi notre raison ne s'accorde pas avec nos penchans, mais nous nions l'explication qu'en donnent les théologiens. Nous nions que Dieu ait révélé aux hommes leurs devoirs; nous ne savons pas positivement si notre ame survit à notre corps; mais, dans tous les cas, nous nions qu'il y ait enfer et purgatoire. Nous ne savons pas comment les idées de divinité et d'immortalité de l'ame sont venues dans l'esprit des hommes; nous ne savons pas comment le christianisme a pu s'établir, et comment il subsiste encore; mais nous récusons toute l'histoire sur ce point ».

Dans la Lettre XXI, l'auteur s'exprime ainsi :

« Les philosophes ne pouvant pas dire que les persécutions qui ont assailli le christianisme dès sa naissance sont parvenues à le détruire,

---

(1) Brochure in-8°. de 156 pages; prix, 1 fr. 75 cent. et 2 fr. 30 c. franc de port. A Paris, au bureau du Journal.

et, d'un autre côté, ne voulant pas reconnoître le miracle de sa propagation, malgré ces persécutions si répétées et si sanglantes, ont inventé un sophisme assez singulier pour tranquilliser leurs adeptes qui concevroient sur ce point quelque inquiétude. Ils déclarent que rien n'est plus naturel que de voir les prosélytes d'une secte se multiplier en raison directe des résistances ou des persécutions qu'elle éprouve. Ainsi, à les en croire, les malheurs attachés à une opinion donnent l'envie de la partager; et la destruction des membres d'une société en augmente le nombre; et tout cela est fondé probablement sur l'attrait qu'ont les humains pour les périls, les souffrances et la mort. D'après ce principe, les philosophes doivent bien s'étonner que les brigands et les assassins ne se multiplient pas davantage dans les pays où l'usage est de les pendre...... Je m'étonne que les philosophes n'aient pas encore cherché à nous persuader que la continence, à laquelle se dévouoient en si grand nombre les premiers chrétiens, avoit été aussi pour eux un second principe de multiplication; cela compléteroit leur système d'explication de la propagation du christianisme ».

Il y a dans ces Lettres beaucoup de réflexions de cette nature. L'auteur n'a pas aspiré à dire du neuf; il met beaucoup plus de prix à être vrai. Il écrit sans prétention, et raconte naturellement les réflexions qu'il a faites et les sentimens qu'il éprouve; mais cette simplicité cache beaucoup de sens et de raison. Il y a tant d'écrits aujourd'hui où il y a du brillant et point de fonds, que l'on est disposé à accueillir avec plus d'indulgence ceux qui ont plus de solidité que d'éclat. C'est le mérite de ces Lettres : elles font honneur, ce me semble, au jeune homme qui occupe ainsi ses loisirs, et qui, de plus, nous laisse ignorer son nom. Sa modestie, comme la nature de son travail, font assez voir qu'il n'est pas philosophe dans le sens attaché aujourd'hui à ce mot.

AVIS.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 12 août sont priés de le renouveler de suite, afin de ne point éprouver de retard dans l'envoi du Journal. *Cela est d'autant plus urgent pour ceux qui en font la collection, qu'ils pourroient, par un plus long retard, nous mettre dans l'impossibilité de leur donner les premiers numéros du réabonnement.*

Ils voudront bien joindre à toutes les réclamations, changement d'adresse, réabonnement, la dernière adresse imprimée, que l'on reçoit avec chaque numéro. Cela évite des recherches, et empêche des erreurs.

Les lettres non affranchies ne sont pas reçues.

Les Ruines, ou *Méditations sur les révolutions des empires*, par M. Volney; *cinquième édition.*

Ces libraires sont de terribles gens avec leurs éditions nouvelles; ce sont incontestablement les plus grands ennemis de la réputation des auteurs, et ils semblent prendre plaisir à leur jouer des tours perfides. Ils ne tiennent aucun compte de la différence des temps, et ne voient pas que ce qui a pu échapper à un écrivain dans telle circonstance, seroit sans excuse dans une autre. Ainsi, que dans les premiers jours de la révolution, un jeune homme, séduit par les illusions de cette époque, et entraîné par le torrent de l'exemple, ait déclamé avec chaleur contre le despotisme et la tyrannie, qu'il ait peint les rois et les prêtres sous les plus sombres et les plus fausses couleurs, c'étoit le délire du moment; et l'égarement général, l'inexpérience de l'âge, le désir des changemens pouvoient, sinon justifier, du moins expliquer ces erreurs d'une imagination ardente. Mais qu'après de si fortes épreuves et de si terribles leçons, après avoir vu où nous avoient menés ces systêmes, ces déclamations et ces invectives, on les reproduise encore aujourd'hui, c'est ce qui n'est plus tolérable. L'imprimeur de M. Volney n'a pas senti combien il étoit ridicule, dans la position où se trouve aujourd'hui cet auteur, de lui prêter un langage qui ne s'accorde plus avec les circonstances. Avec un peu de réflexion il eût vu que ces plaintes surannées

contre les despotes et les tyrans ne convenoient point à un membre d'un des premiers corps du royaume; que ces appels à la liberté et ces provocations à des révolutions, étoient souverainement déplacés dans un homme qui doit tenir à l'ordre existant, et que ces tirades contre les prêtres et contre la religion de l'Etat étoient un contre-sens plus choquant encore sous la plume d'un homme investi d'une haute dignité dans l'Etat. On concevra mieux encore à quel degré le libraire s'est écarté de toutes ces considérations, et a foulé aux pieds toutes les bienséances, quand nous aurons mis sous les yeux des lecteurs le plan de M. Volney, et quelques passages échappés à sa jeunesse, il y a près de trente ans, et qu'il a tant d'intérêt à désavouer.

M. Volney supposoit donc en 1791, car son ouvrage date de là, et il faut toujours se reporter à cette époque pour s'étonner moins de tout ce qu'il renferme; il supposoit que voyageant dans l'Orient, et considérant les ruines de Palmyre, et la solitude et l'abandon de cette ville jadis si opulente et si peuplée, il chercha quelles pouvoient être les causes d'une telle révolution; il se demandoit comment il étoit possible que ces pays eussent prospéré sous les Phéniciens et les Perses infidèles, et qu'ils fussent frappés de stérilité *sous des peuples saints et croyans*; opposition où il y a d'ailleurs plus de malignité dans l'intention que dans la réalité; car ces peuples que M. Volney appelle *saints et croyans*, sont les Turcs et les Arabes dont la sainteté et la foi n'ont pas jeté un grand éclat dans le monde. M. Volney étoit donc fort embarrassé, quand il se fait apparoître un Génie pour lui expliquer ce qu'il ne concevoit pas; un Gé-

nie, dis-je, et non pas un ange ou un prophète, dont le nom seul blesseroit les oreilles philosophiques ; au lieu qu'un Génie est sans conséquence, parce que personne n'y croit, et à celui de M. Volney pas plus qu'à tout autre. Ce Génie donc reproche aux Mahométans d'être cause du changement qui s'est fait dans la prospérité de l'Orient. *Voilà*, s'écrie-t-il, *voilà, races saintes et fidèles, quels sont vos ouvrages! voilà les fruits de votre piété!* De la *piété* des Turcs! Il n'y a qu'à M. Volney et à son Génie qu'est venue une telle idée. Au surplus, il est évident que ce n'est pas aux Turcs qu'il en vouloit le plus, et que ces *races saintes et fidèles,* dont il se moque, signifient encore autre chose dans son intention. Mais ses plaisanteriès portent à faux ; car, quel autre peuple que les Turcs est cause de la dévastation de l'Orient, de la stérilité des terres, de la dépopulation des villes, et des malheurs que déplore M. Volney? Il sait bien, sans doute, que ce ne sont pas les chrétiens qui ont porté dans ce pays l'ignorance et la misère avec le sabre et l'Alcoran.

Dans une longue conversation entre M. Volney et son Génie, celui-ci lui explique ou essaie de lui expliquer l'origine des sociétés. Quant à celle de l'homme, il paroît que le Génie ne la savoit pas, et ce qu'il nous dit, à cet égard, n'est ni clair, ni satisfaisant. *Dans l'origine*, dit-il, *l'homme, formé nu de corps et d'esprit, se trouva jeté au hasard sur la terre confuse et sauvage ; orphelin délaissé de la puissance inconnue qui l'avoit produit, il ne vit point à ses côtés des êtres descendus des cieux pour l'avertir des besoins qu'il ne doit qu'à ses sens, pour l'instruire des devoirs qui naissent uniquement de ses besoins.* Ici, le Génie de M. Volney

s'est amusé à ses dépens; car, qui a *formé l'homme?* est-ce aussi le hasard? Mais les Génies comme les philosophes doivent savoir que le hasard n'explique rien. Le hasard est une puissance occulte; et quand on fait tant que d'avoir des apparitions, ce qui n'est pas très-philosophique; quand on veut avoir des révélations, ce qui est assez inconséquent de la part d'un homme qui n'admet aucune révélation, il faudroit au moins que ces apparitions et ces révélations nous apprissent quelque chose. Au surplus, le Génie sera bientôt plus tranchant : *l'homme*, dit-on, *ne vit point à ses côtés des êtres descendus des cieux*. Et vous voyez bien des Génies, vous! Pourquoi un être ne descendroit-il pas des cieux pour avertir l'homme de ses devoirs, puisque vous faites venir un Génie pour ne rien dire? Rendons grâces à ce Génie merveilleux qui ne reconnoît de devoirs dans l'homme *que ceux qui naissent de ses besoins*; pensée éminemment morale et profonde, pour laquelle nous devons bien de la reconnoissance au Génie qui vient de si loin nous l'apprendre. Je ne le suivrai point dans son long narré sur la formation et les progrès des sociétés humaines. Les hypothèses qu'il bâtit sur ce sujet sont aussi faciles à nier qu'à avancer. On peut errer à son gré dans ce vaste champ de conjectures, mais on ne peut forcer personne à vous y suivre, et le même privilége qu'a votre imagination de créer et d'embellir ce pays des chimères, la mienne l'a également de le contester et d'y en substituer un autre.

Ce qu'il y a de plus clair dans les révélations du Génie, ou de celui qui le fait parler, c'est qu'il n'admet aucune révélation, aucune religion; toutes lui paroissent également absurdes et ridicules. Il aime

surtout à fronder, je ne dis pas assez, à traîner dans la boue celle de son pays. Cette doctrine, qui a changé le monde, lui paroît petite et misérable. Il se tait sur les grandes vertus qu'a enfantées le christianisme, et il fait consister la religion dans quelques pratiques qui n'en sont que l'accessoire. Comme Voltaire, il ne veut voir qu'un côté du tableau; et ce Génie qui affecte le ton sentencieux des oracles, répète d'ignobles railleries et de plates objections qui traînoient depuis soixante ans dans la poudre des pamphlets les plus obscurs. Il mêle avec une partialité révoltante les préceptes divins de la révélation chrétienne avec les absurdités indiennes et les puérilités musulmanes, et il triomphe de rapprochemens, qui ne sont que les fruits d'une imagination déréglée, et les rêveries d'un esprit faux.

Quand ce Génie eût ainsi débité tout ce qu'il avoit appris à l'école de Diderot et de Raynal, à cette fiction en succède une autre non moins heureuse. L'auteur, qui étoit alors dans les airs et qui planoit au-dessus de l'Asie, entend le bruit de la révolution française, et jusqu'aux paroles qui se proféroient dans ce grand mouvement. Il distingue très-bien et ce que le peuple disoit au clergé et à la noblesse, et ce que le clergé et la noblesse répondoient au peuple. Dans ce dialogue le peuple a toute raison, et les autres ordres ne débitent que des inepties et se défendent d'une manière ridicule. C'est la tactique de tous les faiseurs de pamphlets; et c'est ainsi que dans un misérable libelle, publié récemment, on prête à un gentilhomme le langage d'un imbécille, afin de faire triompher plus aisément la cause de son adversaire. Tout ce chapitre XV de l'ouvrage me persuaderoit de plus en plus que M. Volney n'est pour rien dans cette nou-

velle édition. On s'y moque des *classes privilégiées, des habits chamarrés d'or et d'argent, des nobles de nouvelle création*; et l'auteur, qui prend les titres de comte et pair, ne se seroit pas permis des plaisanteries qui retombent en plein sur lui-même. De plus, on lui fait dire que *le peuple est trop éclairé pour abuser de ses droits*, et cela après l'expérience de la révolution! Comme si nous ne savions pas que c'est à force de parler au peuple de ses droits, qu'il a donné dans tous les excès; excès dont il est pourtant encore moins coupable que les charlatans qui l'ont séduit : les flatteurs des peuples sont aussi vils et aussi dangereux que ceux des rois.

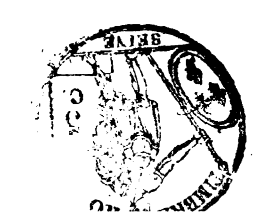
M. Volney, poursuivant son ingénieuse fiction, fait décréter la liberté et l'égalité, et n'omet pas le drapeau aux trois couleurs; ce qui, pour le dire en passant, est encore un mauvais tour que son imprimeur lui joue. Puis il rassemble la nation toute entière autour du législateur; il lui fait prêter le serment civique. Ce n'est pas tout. Il appelle tous les peuples de la terre à jouir du même bonheur. Il faut l'entendre lui-même; ses apostrophes et ses exhortations ont une énergie que nous ne nous flatterions pas de rendre : *O scélérats! monarques ou ministres qui vous jouez de la vie et des biens des peuples! Eh quoi! il ne s'élèvera pas sur la terre des hommes qui vengent les peuples et punissent les tyrans! Un petit nombre de brigands dévore la multitude, et la multitude se laisse dévorer! O peuples avilis, connoissez vos droits! Toute autorité vient de vous; toute puissance est la vôtre* (pag. 76). A ce cri *les rois, subitement réveillés du sommeil de l'indolence et du despotisme, craignirent de voir renverser leurs trônes...* (pag. 108), *et les tyrans civils et*

sacrés des peuples formèrent une ligue générale (p. 109); mais un législateur, qui avoit apparemment une voix forte, harangue les peuples, qui abandonnèrent aussitôt les tyrans. *Tout ce que la terre compte d'hommes et de nations* se réunit à sa voix dans une même enceinte; et dans cette assemblée, que M. Volney trouve imposante, et que nous appellerions une véritable cohue; dans cette assemblée où la différence de langage étoit peut-être la moindre raison pour que l'on ne s'entendît pas, on convint de chercher la vérité.

On y procéda de suite avec l'ordre, le calme et l'attention qu'on devoit naturellement attendre d'une telle réunion, où chacun ne parloit qu'à son tour. Chaque religion exposa ses dogmes, qui étoient à l'instant réfutés par les sectateurs des autres croyances. M. Volney paroît goûter surtout une satisfaction particulière à battre en ruines le christianisme, où il ne voit que le culte du soleil. Il répète ici les assertions de Dupuys, ses vagues conjectures, ses rapprochemens arbitraires, et tout ce système qui va chercher dans les astres l'origine de notre foi; et il finit par faire indistinctement le procès à toutes les religions, et par prononcer qu'elles sont toutes le fruit de l'ignorance et de l'imposture. Il est inutile de chercher sur quelles preuves le législateur appuye ces conclusions; il ne donne point de preuves; il fait un roman, il raconte ses rêveries: il procède absolument comme Voltaire, et encore avec la différence du talent. Voltaire traduisoit l'Ecriture sainte d'une manière ridicule, et ensuite se moquoit de cette traduction qu'il avoit faite. De même, l'auteur des *Ruines* fait un tableau grotesque de la religion; et quand il s'est plû à la défigurer, il se joue de son propre ouvrage, et

raille ce qu'il vient d'imaginer. Un tel triomphe est facile, mais il est court. Un auteur dans son livre parle tout seul. Il peut à son gré faire ses interlocuteurs aussi bêtes qu'il lui plaît; il peut prêter à ses adversaires des argumens absurdes. Il fait la demande et la réponse. Il attaque et défend; il est juge et partie. Mais si dans ce procès il met la balance tout d'un côté, le public se rit de ses arrêts et les casse en dernier ressort. Ceux de M. Volney ne résisteront pas à cette épreuve, et le triomphe qu'il s'est ménagé n'est ni bien fin ni bien modeste. Il suppose qu'après une longue diatribe contre les prêtres, les peuples voulant les mettre en pièces comme imposteurs, ceux-ci, troublés, répondent : *Nous sommes hommes, et les peuples sont si superstitieux! ils ont eux-mêmes provoqué nos erreurs.* Et il fait dire également aux rois : *Les peuples sont si serviles et si ignorans! eux-mêmes se sont prosternés devant le joug qu'à peine nous osions leur montrer.* Et il en conclut que tout le monde a tort, sauf lui sans doute. Car *l'universalité des peuples*, pénétrée de respect pour ses paroles, lui crie, *par un mouvement unanime : Portez à sa perfection votre saint et sublime ouvrage... Soyez le législateur de tout le genre humain, ainsi que vous serez l'interprète de la même nature.* Et immédiatement après, M. Volney nous donne *son saint et sublime ouvrage*, c'est-à-dire, son Catéchisme sur *la Loi naturelle ou les Principes physiques de la morale*, dont nous pourrons parler quelque jour.

En attendant, nous ne pouvons que nous étonner de voir réimprimer, à une époque de restauration, ce livre si justement intitulé : *Des Ruines*, attendu que non-seulement l'auteur y voit des ruines et marche sur



des ruines, mais qu'il crée des ruines et bâtit sur des ruines. Il ruine et renverse toutes les institutions et l'idée même d'un Dieu, et il n'élève à la place que l'intérêt personnel, qu'une morale physique, que des chimères sans consistance et sans résultat, édifice ruineux s'il en fut. Malheur au siècle et à la nation où un tel système prévaudroit! Les liens de la morale et de la société y seroient rompus, et les lois y seroient sans sanction et sans appui. Heureusement que la forme du livre *des Ruines* n'est pas propre à rendre séduisans les principes de l'auteur L'ouvrage est écrit d'un style lourd et emphatique. Plusieurs expressions et tournures sont incorrectes, traînantes, dépourvues d'élégance et de clarté. Rien n'y rappelle l'auteur du *Voyage en Egypte*, et nous souhaiterions beaucoup pouvoir annoncer à nos lecteurs que M. Volney a désavoué un ouvrage qui n'est pas digne de lui sous le rapport littéraire, et qui lui fait encore moins d'honneur sous des rapports bien autrement importans.

Nouvelles ecclésiastiques.

Paris. M. della Porta, officier-major des gardes-nobles de Sa Sainteté, est arrivé en courier, à deux heures après midi, apportant, au nom de son souverain, la carlotte rouge à M. de Talleyrand, grand-aumônier de France; à M. de la Luzerne, ancien évêque de Langres, et à M. de Bausset, ancien évêque d'Alais. Cet officier n'ayant pas trouvé à Paris M. le grand-aumônier, s'est rendu de suite à Mafliers, maison de campagne de M. le prince de Chalais, où ce prélat se trouvoit depuis quelque temps avec M. l'évêque d'Alais. Cet officier s'est rendu à Mont-Rouge, chez M. l'évêque de Langres.

M. l'abbé Fleuriel est aussi arrivé, apportant des dépêches de la part de M. le comte de Blacas, relatives à la conclusion des affaires ecclésiastiques.

L'Eglise de France a plus d'un motif pour se féliciter de ces honneurs accordés à des prélats distingués par leur piété, et par les services qu'ils ont rendus à la religion et à l'Etat.

— M. le cardinal de Périgord est arrivé à Paris, le 8, sur les trois heures du soir. Son Em. a dû faire sa visite au ROI. On suppose qu'elle recevra, ainsi que ses collègues, la barrette des mains du ROI un de ces jours, et peut-être dimanche prochain.

— Les actes du consistoire, du 28 juillet, imprimés à Rome, et reçus à Paris, contiennent tout ce qu'on attendoit depuis si long-temps. Nous publierons ces résultats importans, quand le gouvernement en aura donné la communication officielle.

— Le consistoire qui a eu lieu le 28 du mois dernier à Rome, n'avoit pas seulement pour objet les affaires ecclésiastiques de France, mais encore, du moins en partie, celles des Pays-Bas. Le *Diario* annonce, pour ce jour-là, la promotion de M. de Méan à l'archevêché de Malines, et il rapporte la déclaration de cet ancien évêque et prince de Liège, datée de Ratisbonne, le 18 mai 1817, et que nous avons consignée dans un de nos numéros précédens. Il est assez probable que le Pape aura rempli, dans le même consistoire, le siége de Liège, qui est également vacant, et peut-être aura-t-il prononcé en cette occasion le rétablissement des siéges d'Anvers et de Ruremonde, mesure dont il avoit été question. Quelques feuilles ont annoncé que M. Van Camp, ancien curé à Anvers, et nommé par Buonaparte à l'évêché de Bois-le-Duc, seroit promu à ce siége, où il n'y a qu'un vicaire apostolique. Le nombre des catholiques qui se trouvent dans cette partie justifieroit en effet l'érection d'un évêché. Le vicaire apostolique de Bois-le-Duc actuel est

M. Van Gil, qui a été enfermé à Vincennes, et ensuite retenu à Paris en exil. C'est un ecclésiastique fort estimé dans le pays. On discute en ce moment à Bois-le-Duc une affaire assez importante, et qui y a attiré les directeurs des affaires ecclésiastiques du royaume des Pays-Bas, tant pour les catholiques que pour les protestans. On sait que Buonaparte, dans un voyage qu'il fit en cette contrée, rendit aux catholiques la grande église de la ville, restitution assez juste, puisque les catholiques forment les trois quarts de la population. Aujourd'hui les protestans réclament, et il paroît que le gouvernement des Pays-Bas ne laissera aux catholiques la jouissance de l'édifice, qu'à condition de payer une somme qui serviroit à la construction d'une nouvelle église pour les protestans.

LA FLÈCHE. Le torrent de la révolution avoit enlevé à la ville de la Flèche deux communautés de filles, aussi intéressantes par leur régularité que par les services qu'elles rendoient. L'une étoit celle des religieuses hospitalières de Saint-Joseph, consacrées au soin des malades dans l'hospice civil; et l'autre, celle des religieuses de la Compagnie de Notre-Dame, qui enseignoient gratuitement les jeunes filles. Aujourd'hui cette ville se félicite de les voir rétablies légalement dans son sein, et de jouir du fruit de leurs travaux. Les religieuses Hospitalières se sont rétablies les premières, et sans éclat. Les temps étant devenus plus calmes, elles sont revenues, les unes après les autres, prendre leur place dans l'hospice, et s'y sont remises en pleine régularité. Celles de Notre-Dame n'ont pas eu sitôt le même avantage. Elles n'avoient pas de maison où se réunir, et on ne pouvoit leur en trouver aucune qui fût convenable. Enfin, la Providence vient de leur en procurer une, qui, avec le temps, les dédommagera de la perte de celle qu'elles possédoient autrefois. Elles se sont occupées de suite à la mettre en bon état, et y ont été installées, le 26 juin dernier, par les autorités de la ville, et conjointement par M. le curé de la pa-

roisse, au nom de Mgr. l'évêque du Mans. Cette installation, toute religieuse, peut être regardée comme une expiation des rigueurs exercées contre ces vénérables religieuses, et comme un hommage rendu à leur constante fidélité et à la persévérance de leur attachement à notre ville. A l'heure indiquée, les autorités, le conseil municipal, les confrères du Saint-Sacrement, et un nombreux clergé de la ville et des environs s'étant réunis dans l'église paroissiale, on en sortit processionnellement, en chantant le *Veni Creator*, pour se rendre à la maison particulière où les religieuses étoient rassemblées au nombre de quatorze. Les confrères du Saint-Sacrement, précédés de leur bannière, étoient en tête; le clergé suivoit, et ensuite les autorités, etc. Quand on fut parvenu à la maison, M. le sous-préfet, M. le président du tribunal, M. le maire et M. le curé complimentèrent, en peu de mots, ces dames, et les invitèrent à se placer, en ordre de procession, entre les confrères du Saint-Sacrement et le clergé. La procession se remit en marche, en chantant les litanies de la sainte Vierge, et rentra dans l'église paroissiale, où M. le curé présenta l'eau bénite à chacune des religieuses, et les conduisit aux places qui leur avoient été préparées. On y célébra une messe solennelle du Saint-Esprit, la chapelle de la nouvelle communauté étant trop petite pour contenir les assistans. Après la messe, la procession se remit en marche, et lorsqu'elle fut arrivée à la porte de la communauté, MM. les sous-préfet, président du tribunal, maire et curé, en présentèrent les clefs à la supérieure, qui l'ouvrit, et la referma, après avoir introduit les religieuses dans la communauté, et y être elle-même entrée. Au même moment toutes les religieuses se rendirent à leur chœur, et la procession à la chapelle, où fut donnée la bénédiction du Saint-Sacrement, et le *Te Deum* chanté en actions de grâces. Cette cérémonie, où régnèrent beaucoup d'ordre, de silence et de piété, avoit attiré tous les habitans de la Flèche, et

quantité d'étrangers; et on voyoit sur les visages l'expression des sentimens dont chacun étoit pénétré. Il ne reste qu'un regret à la ville de la Flèche, celui de n'avoir pas été à même de donner aux vénérables religieuses Hospitalières de Saint-Joseph les mêmes preuves d'estime, de respect et de reconnoissance.

AGEN. On vient de rétablir ici la communauté des dames religieuses dites *des Orphelines*, et dans leur propre maison. Nous en sommes redevables aux soins et au zèle de M. l'évêque; et le gouvernement a donné son approbation à cette institution respectable, qui a pour but l'éducation de la jeunesse, et en particulier des orphelines, d'où elles tirent leur nom. Ces dames mènent tout-à-fait la vie de religieuses, et ne sont pourtant pas astreintes à la clôture. Elles ne font que des vœux simples; et récitent chaque jour l'office de la sainte Vierge. Leur but est de donner une éducation chrétienne aux enfans, et c'est à cela qu'elles mettent tous leurs soins. Les pauvres sont, comme les riches, l'objet de leur zèle; et chaque classe reçoit le genre d'éducation qui lui est propre. L'esprit de désintéressement qui anime ces dames, les porte à se contenter d'une pension fort modique; elles ne prennent que 300 fr. Nous regardons leur établissement comme un véritable bienfait pour notre ville. On reçoit aussi dans leur maison des pensionnaires plus âgées, et principalement des religieuses, qui y trouveront tous les secours de la religion.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le 6, le Roi a reçu en audience publique M. le comte de Rechberg, chambellan du roi de Bavière, son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, qui a présenté ses lettres de créance.

— S. M. a reçu le lendemain, en audience particulière, M. le comte de Moratalla, accompagné des ambassadeurs

d'Espagne et de Naples. Ce prince est allé ensuite faire ses adieux à la famille royale. Il part pour Bruxelles, et se propose de revenir dans quelques temps à Paris.

— LL. AA. RR. MONSIEUR, Mgr. le duc d'Angoulême et MADAME, ont fait passer à Tonnerre, le premier, 2000 fr., et les autres chacun 1600 fr., pour le soulagement des habitans qui ont le plus souffert de l'orage du 10 juillet. MONSIEUR vient d'accorder un secours de 400 fr. pour les pauvres de Saint-Maur.

— MADAME vient d'accorder à la Société maternelle de Niort un secours de 760 fr.

—Mme. la duchesse de Berry est sortie de ses appartemens, le 5, pour la première fois depuis ses couches. S. A. R. s'est promenée dans le jardin de son palais; son auguste époux lui donnoit le bras. La Princesse, depuis ce temps, sort tous les jours, et a reçu plusieurs visites.

—MMgrs. les ducs d'Angoulême et de Berry sont partis, le 7, pour Compiègne, et sont revenus le lendemain.

—Il s'est tenu, le 5, un conseil du cabinet, auquel ont assisté, outre les ministres secrétaires d'Etat, M. le chancelier, et MM. de Lally-Tolendal, de Fontanes, Garnier, Molé et Royer-Collard.

—M. le comte de Caraman, ambassadeur du Roi à Vienne, est parti de Paris, où il se trouvoit depuis quelque temps, pour se rendre aux eaux de Carlsbad.

—M. Creusé de Lessert, préfet de la Charente, passe à la préfecture de l'Hérault, et est remplacé à la Charente par M. Moreau, frère du général et ex-administrateur des postes.

— Sur le compte qui a été rendu au Roi par le ministre de la guerre des désordres auxquels s'est livré un détachement qui se trouvoit, le 18 juillet, à Saint-Genis-Laval pour l'exécution du capitaine Oudin, S. M. a ordonné que tous les militaires qui ont pris part aux désordres soient renvoyés du service, et les habitans de Saint-Genis indemnisés des dommages qu'ils ont éprouvés. Le capitaine Darillon, qui commandoit le détachement, a été réformé sans traitement, et traduit devant un conseil de guerre. Le soldat qui s'est poussé aux plus grands excès s'est donné la mort.

— Le 5, MM. Comte et Dunoyer ont paru à la police correctionnelle. M. Merilhon a parlé pour eux, et M. Vatimesnil a répliqué. La cause est remise à huitaine.

— MM. Comte et Dunoyer ont paru, le 6, devant la cour royale, chambre des appels de police correctionnelle. Ils demandoient leur mise en liberté sous caution, et l'annullation des mandats d'arrêt prononcés contre eux. M. Comte a plaidé sa cause. M. Hua, avocat-général, a conclu à ce qu'il fut déclaré non-recevable. La cour a annullé le jugement de première instance, comme rendu à huis-clos et sans défense contradictoire, et a débouté les sieurs Comte et Dunoyer de leur demande en nullité des mandats d'arrêt. Ils se sont pourvus en cassation contre cet arrêt.

— Trois négociations ont été faites par le gouvernement à des époques et à des taux différens pour l'emprunt de trente millions de rentes; la première à 54 fr., la deuxième à 58, et la troisième, qui vient d'avoir lieu récemment, et qui est de neuf millions de rentes, à 64 fr. Il reste encore 3,500,000 fr. de rentes qui n'ont pas été négociés.

— M. Raynouard est nommé secrétaire-perpétuel de l'Académie française, en remplacement de M. Suard; et M. Laya est nommé pour remplir le fauteuil d'académicien, vacant par la mort de M. de Choiseul-Gouffier.

— Il a été mis à la suite des différens corps de l'armée un certain nombre d'officiers à la demi-solde, auxquels on réservera la moitié des places qui viendront à vaquer.

— L'ex-conventionnel Bousquet, qui devoit quitter la France comme ayant voté la mort du Roi, et ayant donné, pendant les cent jours, de nouvelles preuves de haine contre les Bourbons, n'avoit point quitté le royaume, malgré la loi portée dans l'avant-dernière session, et s'étoit soustrait aux recherches. Il vient d'être arrêté dans le département de la Haute-Garonne, et conduit à Auch.

— La cour prevôtale du Cher a jugé les individus prévenus de sédition et de violence au marché d'Henrichemont, le 8 mai. Sylvain Pivot, tisserand, a été condamné à cinq ans de travaux forcés; et François Fournel, cardeur, à cinq jours de prison. Les autres ont été acquittés.

— Dranno, forçat libéré, convaincu de propos séditieux, a été condamné, à Toulouse, à cinq ans de prison et 50 francs d'amende.

— On a arrêté, au marché de Saverne, un fermier et un boulanger, qui s'étoient entendus pour empêcher la baisse du prix des grains.

— On mande de la Beauce que la récolte y est superbe. Le plus beau temps y favorise la plus belle moisson. Au marché d'Orléans le pain avoit diminué de 9 sous sur les huit livres, et on avoit déjà vu du froment nouveau d'une très-belle qualité.

— Le roi de Prusse devoit arriver à Ligny, le 10 août, et passer par Pont à Mousson et Commercy. On a préparé des logemens à Ligny pour le duc de Wellington et pour d'autres généraux étrangers. M. le maréchal duc de Reggio est parti pour aller au-devant du roi de Prusse.

— Les troupes autrichiennes évacuent successivement le royaume de Naples.

AVIS.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 12 août sont priés de le renouveler de suite, afin de ne point éprouver de retard dans l'envoi du Journal. *Cela est d'autant plus urgent pour ceux qui en font la collection, qu'ils pourroient, par un plus long retard, nous mettre dans l'impossibilité de leur donner les premiers numéros du réabonnement.*

Ils voudront bien joindre à toutes les réclamations, changement d'adresse, réabonnement, la dernière adresse imprimée, que l'on reçoit avec chaque numéro. Cela évite des recherches, et empêche des erreurs.

Les lettres non affranchies ne sont pas reçues.

FIN DU DOUZIÈME VOLUME.



